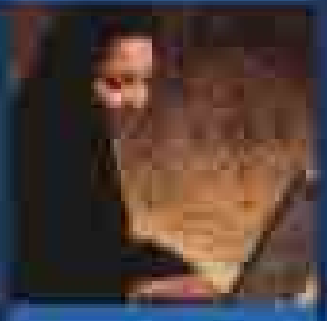

Fonds monétaire international

Rapport annuel

L'économie mondiale au service de tous

2000

Une institution globale

Le Fonds monétaire international est une agence spécialisée du système des Nations Unies créée par traité en 1945 pour veiller à la bonne santé de l'économie mondiale. Le FMI a son siège à Washington, et il est gouverné par ses 184 États membres, ce qui lui confère une dimension réellement universelle.

Le FMI est l'institution centrale du système monétaire international — le système de paiements internationaux et de changes qui permet les échanges entre les nations.

Dans son Statuts, le FMI a mission de faciliter l'expansion harmonieuse du commerce mondial, de promouvoir la stabilité des taux de change, d'éviter les dévaluations compétitives et de favoriser la correction ordonnée des problèmes de balance des paiements de ses pays membres.

Afin de réaliser ces objectifs, le FMI :

- suit l'évolution et les politiques économiques et financières au niveau national et au plan mondial, et offre à ses pays membres des conseils de politique générale en s'appuyant sur plus de 30 années d'expérience ;
- prête aux ressources des pays confrontés à des problèmes de balance des paiements, à titre temporaire, à l'appui de mesures d'ajustement et de réformes visant à corriger les problèmes de fond ;
- fournit aux gouvernements et aux banques centrales de ses pays membres son assistance technique et des services de formation dans les domaines relevant de sa compétence.

Désireux d'améliorer le système financier international et d'accélérer les progrès dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que la promotion des politiques économiques saines dans tous ses pays membres, le FMI coopère avec la Banque mondiale au service de tous.

Le FMI diffuse de nombreuses informations sur ses activités, notamment à l'aide de son site Internet : www.imf.org.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Fonds monétaire international

Rapport annuel

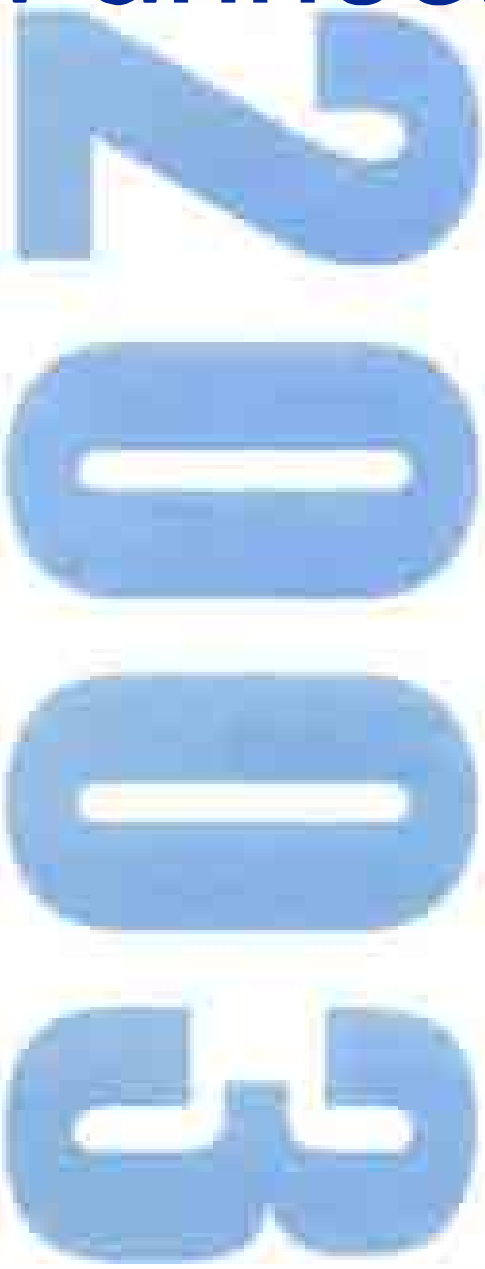

1. La surveillance du FMI à l'œuvre

2. Renforcement de la surveillance et de la prévention des crises

3. Renforcement du dispositif de résolution des crises

4. Réforme des politiques et des modalités de prêt

5. Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu

6. Assistance technique et formation

7. Transparence, obligation de rendre compte et coopération

8. Opérations et politiques financières de l'exercice 2003

9. Organisation, budget et ressources humaines

Appendices

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Le FMI œuvre au renforcement de la croissance économique mondiale

Les incertitudes de la conjoncture économique mondiale, conjuguées aux difficultés économiques et financières auxquelles de nombreux pays membres se sont trouvés confrontés, ont constitué autant d'enjeux majeurs pour le FMI durant l'exercice 2002/03.

Dans les premiers mois de 2002, la croissance économique mondiale a donné quelques signes de reprise, après le ralentissement observé en 2001, mais elle s'est ensuite essoufflée. La demande et l'activité ont été affaiblies, d'une part, par les incertitudes géopolitiques qui régnaient à la veille de la guerre en Iraq, affectant aussi bien les prix du pétrole que la confiance des consommateurs et des entreprises et, d'autre part, par les retombées persistantes de l'effondrement des marchés boursiers durant la période 2000–02. La politique monétaire et budgétaire menée par un certain nombre de pays a soutenu la demande, mais, pour l'année civile 2002, la production mondiale, bien qu'en hausse par rapport à 2001, a de nouveau été bien inférieure à la tendance. Le rythme d'expansion du commerce mondial s'est accru en 2002, après le creux de 2001, mais il n'avait jamais été aussi faible depuis la récession mondiale des années 80.

Sur cette toile de fond, le FMI a continué à œuvrer avec ses pays membres pour promouvoir une croissance plus vigoureuse et durable de multiples façons : par ses avis et conseils, par diverses activités relevant de sa mission de surveillance, par son soutien financier aux efforts déployés par les pays pour faire face à leurs problèmes de balance des paiements, par son assistance financière aux pays à faible revenu, qui vise à favoriser leur croissance et à les aider à réduire la pauvreté, par son assistance technique et par ses travaux sur la réforme du système monétaire international et de son propre mode de fonctionnement.

Surveillance et prévention des crises

Le FMI a charge de veiller au bon fonctionnement du système monétaire international et d'exercer une surveillance constante sur les politiques de change de ses membres. Il s'acquitte de cette mission en tenant des consultations avec ses pays membres pour passer en revue leur politique économique et financière, et en dressant périodiquement un bilan de la situation économique et financière au niveau mondial, régional et national.

La République démocratique du Timor-Leste (précédemment Timor oriental) est devenue le 184e pays membre du FMI en juillet 2002. M. Mari Alkatiri, Premier ministre du Timor-Leste (à gauche), est accueilli par le Directeur général du FMI, Horst Köhler, lors de la cérémonie de signature.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a tenu des consultations bilatérales avec 136 pays. Il a aussi pris diverses mesures pour rehausser encore l'efficacité de ses activités de surveillance et de prévention des crises. Il a notamment continué à travailler à l'élaboration d'un système d'évaluation de la vulnérabilité des pays aux crises de balance des paiements. Le Conseil a par ailleurs proposé divers aménagements aux évaluations effectuées dans le cadre de l'initiative de promotion des normes et codes ainsi qu'au programme d'évaluation du secteur financier (mené conjointement avec la Banque mondiale). Il a en outre approuvé les propositions en vue d'améliorer la communication des données aux fins de la surveillance; il a adopté un nouveau cadre d'évaluation de la viabilité de la dette extérieure et donné son aval à un certain nombre de mesures qui visent à renforcer la surveillance dans les pays sous programme. Le FMI a aussi poursuivi son travail de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Résolution des crises

La *prévention* des crises est l'objectif premier du programme de réformes du FMI. Mais comme il est peu probable que l'on parvienne à prévenir toutes les crises, le Fonds s'est

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

aussi employé à se doter d'un dispositif plus robuste de *résolution* des crises, en procédant sur trois fronts : clarification de la politique d'accès à ses ressources, plus grande sélectivité des prêts et renforcement du mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

Ces dernières années, le FMI a eu l'occasion de venir en aide à des pays membres confrontés à une crise de leur compte de capital en leur fournissant un concours financier de montant élevé, souvent très supérieur aux limites normales. Dans le courant de l'exercice, le Conseil a réexaminé cette politique et fixé des critères bien précis pour l'octroi de tels concours exceptionnels afin de faire face à une crise du compte de capital.

Le Conseil a aussi passé en revue les développements récents en matière de restructuration des obligations souveraines et la politique autorisant le FMI à accorder des prêts à des pays ayant des arriérés envers des créanciers privés, la conception des clauses d'action collective et leur efficacité pour faciliter la restructuration des dettes, et a examiné une proposition de mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui pourrait permettre de résoudre des situations critiques.

Politiques et modalités de prêt

Le FMI fournit à ses pays membres son appui financier au moyen d'un ensemble de politiques et d'instruments de prêt. La plupart des financements du FMI sont subordonnés à la mise en œuvre, par le pays bénéficiaire, de réformes visant à remédier aux problèmes qui ont donné lieu à ce besoin de financement.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a achevé le réexamen biennal des conditions dont sont assortis les programmes mis en œuvre avec l'appui du FMI et approuvé pour leur élaboration et leur application de nouvelles directives, qui visent à encourager l'internalisation des programmes et à en accroître l'efficacité.

Les administrateurs ont aussi examiné un rapport d'avancement sur le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans ce domaine et ont achevé l'examen de l'utilisation prolongée des ressources du FMI par certains pays membres, sur la base d'un rapport que lui a soumis le Bureau indépendant d'évaluation (voir ci-après).

Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu

L'objectif majeur de l'action du FMI dans les pays à faible revenu est de faire profondément et durablement reculer la pauvreté. Son action s'inscrit dans la stratégie avalisée par la communauté internationale dans le cadre du Consensus de Monterrey, qui repose sur le double principe que les pays à faible revenu doivent assumer leurs responsabilités et mener des politiques avisées, dans un contexte de bonne gouvernance, et que ces efforts doivent aller de pair avec un appui plus ferme de la communauté internationale.

Outre des conseils, le FMI offre aux plus pauvres de ses pays membres son appui financier au moyen de prêts à faible taux d'intérêt au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et des allégements de dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Il fournit en outre son assistance technique pour aider les pays à développer leurs capacités institutionnelles. Le Conseil a passé en revue les prêts de la FRPC et le processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au cours de l'exercice 2002. Le FMI a donné suite à cet examen en 2003 en portant une attention accrue, dans le cadre des programmes-pays, à l'instauration d'un climat propice à l'investissement et à la croissance, en intégrant de manière plus systématique les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale à la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté et aux programmes financés sur les ressources de la FRPC, et en travaillant à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques.

Le FMI a aussi œuvré pour que la communauté internationale garantisse aux pays en développement de meilleurs débouchés pour leurs exportations et pour que les pays industrialisés éliminent progressivement les subventions qui faussent le commerce. Sur ce plan, il a étudié en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce la façon

Les autorités ghanéennes placent sur les sites des projets de construction des panneaux décrivant les bienfaits tangibles de la participation à l'initiative du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés. Le Ghana a rendu publique en février 2003 sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Prêts ordinaires et concessionnels
(Milliards de DTS, exercices)

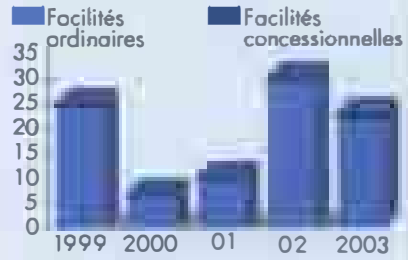

Ratio de liquidité du FMI*
(Pourcentage, fin d'exercice)

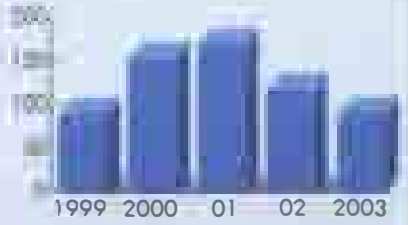

*Ratio ressources utilisables nettes non engagées/engagements liquides.

Encours des crédits du FMI
(Milliards de DTS, fin d'exercice)

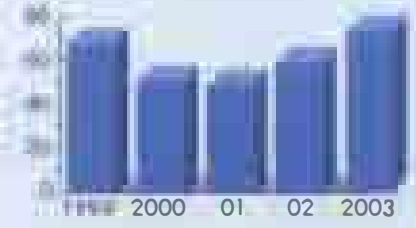

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Une équipe du FMI rencontre en Afghanistan un haut responsable de l'administration fiscale et ses collaborateurs. Le FMI a fourni, durant l'exercice 2003, l'équivalent de 356 années-personnes d'assistance technique.

d'améliorer la cohérence de leurs actions respectives et s'est déclaré prêt à contribuer à l'élaboration de propositions en vue d'un programme pour le commerce des produits agricoles de l'Afrique. Il a aussi soutenu les appels à l'augmentation de l'aide internationale et a participé à l'élaboration d'un système de suivi des actions visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire des Nations Unies.

Assistance technique et formation

L'assistance technique du FMI a pour but, d'une part, d'aider les pays à renforcer leur capacité d'élaboration de politiques économiques et, d'autre part, de contribuer à la conception de certaines mesures ou réformes.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a fourni 356 années-personnes d'assistance technique. Suite à l'apparition de nouveaux besoins, on a observé un accroissement de l'assistance en faveur de pays sortant d'un conflit, des initiatives régionales et de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises. L'Afrique subsaharienne en est demeurée la principale bénéficiaire. Le FMI a créé deux centres régionaux d'assistance technique en Afrique, l'un en Tanzanie en octobre 2002 et l'autre au Mali en mai 2003, pour accroître, dans chaque région, le volume, la portée et la coordination de l'assistance émanant de diverses sources.

Ayant procédé à l'examen de la politique du FMI en matière d'assistance technique, le Conseil d'administration a approuvé des mesures visant l'adoption d'une méthodologie institutionnelle de suivi et d'évaluation des activités d'assistance technique et l'établissement d'un système intégré de comptabilité financière pour déterminer le coût total des services d'assistance technique.

Les financements extérieurs sont une importante source d'appui et ont couvert au cours de l'exercice 2003 environ 30 % des coûts de l'assistance technique du FMI. Le Japon a été le principal bailleur de fonds.

Transparence

Bon nombre des réformes mises en œuvre par le FMI ces dernières années reposent sur la conviction que son efficacité ne peut qu'être rehaussée s'il se montre apte à faire preuve de *transparence* dans l'élaboration et la communication de conseils de politique économique à ses membres; à *rendre compte* des conseils donnés; à faire montre de *réceptivité* en tirant les leçons de son expérience; d'*ouverture* aux opinions extérieures; et, enfin, d'esprit de *collaboration* vis-à-vis des autres membres de la communauté internationale.

En septembre 2002, le Conseil a fait le bilan de la politique de transparence du FMI et a abordé les étapes à venir. Les administrateurs se sont félicités de l'augmentation notable du nombre de documents-pays, notamment, qui sont rendus publics, mais ont souligné que la politique de transparence du FMI ne doit altérer en rien la franchise du dialogue que l'institution entretient avec ses membres, ni celle du processus de rapport des services du FMI au Conseil.

Le Conseil a passé en revue, en mars 2003, la stratégie de communication externe du FMI. Les administrateurs ont estimé que l'objectif premier doit être de mieux faire comprendre ses activités, de susciter le soutien de l'opinion pour ses travaux et d'être plus ouvert aux analyses et aux critiques de l'extérieur. Ils ont jugé possible d'obtenir de meilleurs résultats en définissant mieux les objectifs des activités de communication, notamment en développant les contacts avec les parlementaires et les représentants de la société civile des pays membres.

Le FMI a travaillé avec d'autres bailleurs de fonds et les pays participants pour mettre en place en Afrique deux centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC). Le premier, installé à Dar es-Salaam, a été inauguré en octobre 2002.

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été mis en place en juillet 2001 pour effectuer des évaluations objectives et indépendantes de questions relatives au mandat du FMI. Le BIE a mené au cours de l'exercice 2003 trois projets. Le premier portait sur

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

l'utilisation prolongée des ressources financières du FMI, le second sur le rôle du FMI dans trois crises récentes de compte de capital (Brésil, Corée et Indonésie) et le troisième sur l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI. Le premier rapport a été largement entériné en septembre 2002 par le Conseil d'administration, qui a établi un groupe de travail pour apporter une réponse aux questions soulevées.

Opérations et politiques financières

Sur le plan des nouveaux engagements, le fait marquant de l'exercice 2003 a été l'approbation d'un accord de confirmation d'un montant sans précédent dans l'histoire du FMI — 22,8 milliards de DTS (31,5 milliards de dollars EU) — en faveur du Brésil. Cette opération ainsi que l'approbation d'autres accords de montant non négligeable en faveur de l'Argentine et de la Colombie et l'augmentation du montant de l'accord en cours avec l'Uruguay font que le niveau total des engagements est resté relativement haut pour l'exercice 2003, les nouveaux engagements se chiffrant à 29,4 milliards de DTS (40,7 milliards de dollars EU), soit 10 milliards de DTS de moins que pour l'exercice 2002.

Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a décaissé 21,8 milliards de DTS au titre de prêts sur le compte des ressources générales. Le montant des nouveaux crédits a dépassé les remboursements, qui se sont chiffrés à 7,8 milliards de DTS. Par conséquent, l'encours des crédits du FMI s'établissait en fin d'exercice au niveau record de 66 milliards de DTS (91,3 milliards de dollars EU), soit 13,9 milliards de DTS de plus qu'un an plus tôt.

La position financière du FMI est restée adéquate tout au long de l'exercice pour répondre aux besoins de ses pays membres. Sa capacité d'engagement à terme (CET) à un an se montait à 61 milliards de DTS au 30 avril 2003. (La CET, nouvel indicateur de liquidité mis au point au cours de l'exercice 2003, correspond au montant de ressources provenant des quotes-parts immédiatement disponible pour de nouveaux crédits sur les douze mois à venir.)

L'assistance concessionnelle du FMI est dispensée au titre de la FRPC et de l'initiative en faveur des PPTE. Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a approuvé 10 nouveaux accords FRPC, avec des engagements totalisant 1,2 milliard de DTS, et le montant d'un prêt en cours a été augmenté. Au total, les décaissements FRPC se sont chiffrés à 1,2 milliard de DTS au cours de l'exercice 2003. Au 30 avril 2003, les programmes d'ajustement et de réformes de 36 pays membres étaient appuyés par des accords FRPC représentant un total d'engagements de 4,5 milliards de DTS, dont 2,5 milliards n'avaient pas été tirés. À la fin de l'exercice, 8 pays avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE; 18 autres pays avaient passé le point de décision et commencé à bénéficier d'un allégement de dette à titre intérimaire.

Le FMI fournit aussi une assistance d'urgence sous forme de prêts aux pays qui sortent d'un conflit. Au 30 avril 2003, les contributions promises par 7 pays pour bonifier ces prêts totalisaient 11,5 millions de DTS, et les décaissements en faveur de 7 pays éprouvés totalisaient 1,4 million de DTS.

Nouveau pays membre

La République démocratique du Timor-Leste (précédemment Timor oriental) est devenue le 184e pays membre du FMI le 23 juillet 2002. La quote-part initiale du Timor-Leste a été fixée à 8,2 millions de DTS (environ 11 millions de dollars EU).

Organisation, budget et ressources humaines

Un certain nombre de changements institutionnels ont été opérés pendant l'exercice 2003. Le Département des systèmes monétaires et financiers a remplacé le Département de la monnaie et des changes, de manière à rendre compte des compétences supplémentaires qui lui sont conférées. Par ailleurs, le Département de la trésorerie est devenu le Département financier. Il a été annoncé qu'Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, quitterait son poste en juin 2003, et que Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études, regagnerait l'université Harvard après l'Assemblée annuelle. Leurs successeurs seront, respectivement, Agustín Carstens, Ministre adjoint des finances du Mexique, et Raghuram Rajan, de la Graduate School of Business de l'université de Chicago.

Le Bureau indépendant d'évaluation présente à la presse son premier rapport — sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI — en septembre 2002.

FRPC : nouveaux engagements*
(Millions de DTS, exercices)

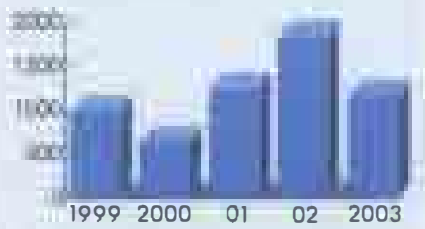

*Comprend les augmentations moins la réduction approuvée.

Assistance technique
(Ventilation fonctionnelle des ressources en années-personnes, exercice 2003)

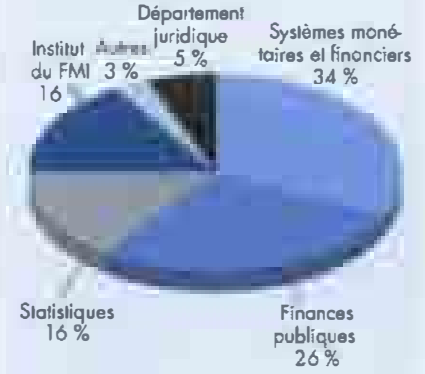

PPTE : réduction de la dette**
(Valeur actuelle nette de la dette, milliards de dollars; données au point de décision)

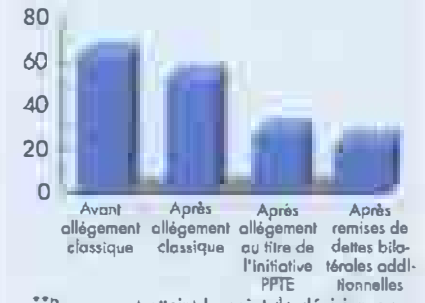

**Pays ayant atteint le point de décision au 30 avril 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Horst Köhler, Directeur général

La croissance économique mondiale, qui avait ralenti en 2001, s'est légèrement redressée en 2002. Cependant, le rythme de progression relativement fort au premier trimestre de 2002 s'est peu à peu ralenti, jusqu'à la fin de l'exercice 2002/03 du FMI. Dans ce contexte de reprise molle de l'économie mondiale, il a incombé aux économies avancées, en particulier, de s'employer à restaurer la confiance et une croissance durable. Il y a lieu de se féliciter de l'engagement fort des grands pays industrialisés à cet égard, affirmé par le G-8 au sommet d'Évian en juin 2003, après les mesures de stimulation de l'activité déjà prises dans un certain nombre de cas.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a continué de chercher avant tout à promouvoir des politiques visant à favoriser la reprise économique et à améliorer les perspectives de croissance de tous les pays. Le renforcement du cadre de la surveillance et de la prévention des crises est resté au centre de ses efforts. Qu'elle s'exerce au niveau bilatéral, mondial ou régional, la surveillance a été davantage axée sur les répercussions externes des politiques nationales. Nous avons aussi affiné notre analyse des vulnérabilités en nous attachant à évaluer la viabilité de la dette et les risques de crise et en mettant davantage l'accent sur la surveillance du secteur financier (notamment par le biais du programme d'évaluation du secteur financier, que nous avons lancé avec la Banque mondiale) et sur le renforcement des institutions (au moyen de nos rapports sur l'observation des normes et codes).

Lorsque, malgré ces efforts redoublés de prévention, des crises se produisent, nous devons pouvoir disposer de mécanismes qui permettent de les résoudre et d'en limiter les coûts. Le mécanisme de restructuration de la dette souveraine proposé par la direction du FMI a donné lieu à un débat sur les moyens de faire face à une dette insoutenable, et nous continuons à chercher des solutions plus ordonnées à ce problème dans le cadre juridique existant. L'utilisation accrue des clauses d'action collective dans les récents contrats d'émissions d'obligations souveraines est encourageante, et nous soutenons les débiteurs et les créanciers dans les efforts qu'ils font pour mettre au point un code de conduite volontaire dans le processus de restructuration de la dette.

Entre-temps, afin que les décisions de prêt du FMI en cas de crise soient plus prévisibles pour les pays membres aussi bien que pour les marchés, nous avons précisé les critères d'accès à ses ressources. Nous avons en outre révisé nos directives sur la conditionnalité associée aux prêts du FMI pour renforcer l'internalisation et accroître l'efficacité des programmes économiques auxquels il apporte son appui.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Le FMI s'est engagé à participer pleinement à la lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu. Ces pays jouissent d'une plus grande stabilité macroéconomique grâce à une stratégie qui comporte deux volets : la mise en œuvre de politiques avisées et le soutien accru de la communauté internationale. Les efforts de réforme doivent à présent être recentrés sur l'accroissement du potentiel de croissance en vue de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Le FMI continue à œuvrer activement en ce sens en accordant aux pays des prêts à faible taux d'intérêt dans le cadre de sa facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et en participant avec la Banque mondiale à l'initiative visant à alléger la dette des pays pauvres très endettés. Nous nous attachons en outre à aligner davantage nos programmes FRPC sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté que les pays élaborent eux-mêmes et qui sont à présent largement reconnus comme le cadre opérationnel de ces actions.

L'assistance technique et la formation renforcent la capacité d'élaboration et d'application des politiques économiques des pays membres. Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a ouvert deux centres régionaux d'assistance technique en Afrique, l'un en Tanzanie et l'autre au Mali, et a fourni une assistance technique aux pays qui entreprennent de remettre sur pied leurs institutions après des périodes de conflit prolongées, notamment à l'Afghanistan, à l'Iraq et au Timor-Leste.

Il est de la plus haute importance de mener à bon terme les négociations multilatérales de Doha pour doper la confiance et la croissance. Il est dans l'intérêt bien compris de tous les pays d'abaisser les barrières tarifaires. Ce faisant, les pays industrialisés aideraient aussi les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale. La réduction des subventions qui faussent les échanges, en particulier dans le secteur agricole des pays industrialisés, améliorerait sensiblement les perspectives de croissance des pays en développement. Le FMI continuera à œuvrer pour promouvoir une expansion équilibrée du commerce mondial, en étroite collaboration avec ses pays membres et d'autres organismes multilatéraux.

L'exercice écoulé a en outre été marqué par la consolidation des réformes du FMI lui-même, dont un élément majeur a été le renforcement de notre capacité d'écoute et d'apprentissage. Les premiers rapports de notre Bureau indépendant d'évaluation ont constitué une contribution précieuse à l'amélioration de la qualité des conseils et de l'aide du FMI. Enfin, nous avons continué à accroître la transparence du fonctionnement ainsi que de la situation financière de notre institution.

Directeurs généraux adjoints

Au 30 avril 2003

Anne Krueger
Première Directrice générale

Shigemitsu Sugisaki
Directeur général adjoint

Eduardo Aninat
Directeur général adjoint

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 30 avril 2003

États-Unis

Nancy P. Jacklin
Meg Lundsager

Japon

Ken Yagi
Haruyuki Toyama

Allemagne

Karlheinz Bischofberger
Ruediger von Kleist

Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine

Jeroen Kremers
Yuriy G. Yakusha

Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Venezuela

Hernán Oyarzábal
Mario Beauregard

Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin, Timor-Leste

Pier Carlo Padoan
Harilaos Vittas

Arabie Saoudite

Sulaiman M. Al-Turki
Abdallah S. Alazzaz

Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Népal, Singapour, Thaïlande, Tonga, Vietnam

Sri Mulyani Indrawati
Ismail Alawi

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

Ismaila Usman
Peter J. Ngumbullu

Fédération de Russie

Alexeï V. Mojine
Andrei Louchine

Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Haïti, Panama, République Dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago

Murilo Portugal
Roberto Steiner

Afghanistan, Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie

Abbas Mirakhor
Mohammed Daïri

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

France

Pierre Duquesne
Sébastien Boitreaud

Royaume-Uni

Tom Scholar
Martin A. Brooke

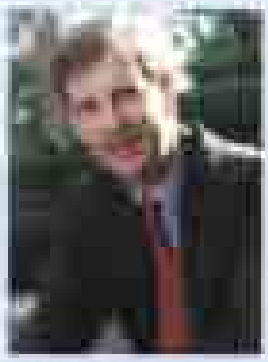

Autriche, Bélarus, Belgique, Hongrie, Kazakhstan, Luxembourg, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie

Willy Kiekens
Johann Prader

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie

Ian E. Bennett
Nioclás A O'Murchú

Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède

Vilhjálmur Egilsson
Benny Andersen

Australie, Corée, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Seychelles, Vanuatu

Michael J. Callaghan
Michael H. Reddell

Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen

A. Shokour Shoolon
Oussama T. Kanaan

Chine

WEI Benhuo
WANG Xiaoyi

Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Serbie-et-Monténégro, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan

Fritz Zurbrügg
Wieslaw Szczepko

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka

Yoga V. Reddy
R.A. Jayatissa

Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay

Guillermo Le Fort
A. Guillermo Zoccali

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Rép. du Congo, Rép. dém.du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

Damian Ondo Mañe
Laurean W. Rutayisire

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CADRES DE DIRECTION au 30 avril 2003

Gerd Häusler
Conseiller

Kenneth S. Rogoff
Conseiller économique

Départements géographiques

Abdoulaye Bio-Tchané
Directeur, Département Afrique

David Burton
Directeur, Département Asie et Pacifique

Michael C. Deppler
Directeur, Département Europe I

John Odling-Smee
Directeur, Département Europe II

Anoop Singh
Directeur, Département Hémisphère occidental

George T. Abed
Directeur, Département Moyen-Orient

Départements fonctionnels et services spéciaux

Timothy F. Geithner
Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

Kenneth S. Rogoff
Directeur, Département des études

Teresa M. Ter-Minassian
Directrice, Département des finances publiques

Eduard Brau
Directeur, Département financier*

Mohsin S. Khan
Directeur, Institut du FMI

François P. Gianviti
Conseiller juridique, Département juridique

Gerd Häusler
Directeur, Département des marchés de capitaux internationaux

Carol S. Carson
Directrice, Département des statistiques

Stefan Ingves
Directeur, Département des systèmes monétaires et financiers*

Information et liaison

Hiroyuki Hino
Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique

Flemming Larsen
Directeur, Bureaux européens

Thomas C. Dawson II
Directeur, Département des relations extérieures

Reinhard Munzberg
Directeur et représentant spécial auprès de l'ONU, Bureau auprès des Nations Unies

Services de soutien

Margaret R. Kelly
Directrice, Département des ressources humaines

Shailendra J. Anjaria
Secrétaire, Département du secrétariat

Brian C. Stuart
Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Bureaux

Barry Potter
Directeur, Bureau du budget et de la planification

Claire Liuksila
Directrice, Bureau de la gestion de l'assistance technique

Alain Coune
Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Montek Singh Ahluwalia
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

Jeanette Morrison
Chef de la Division de rédaction et de publication

*Le 1er mai 2003, le Département de la trésorerie est devenu le Département financier, et le Département de la monnaie et des changes, le Département des systèmes monétaires et financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

ORGANES DIRECTEURS DU FMI ET RAPPORT ANNUEL

Ce ***Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI*** décrit les activités du Conseil durant l'exercice allant du 1er mai 2002 au 30 avril 2003. L'essentiel du rapport consiste en comptes rendus des délibérations du Conseil sur l'ensemble des politiques et activités du FMI.

Le Conseil conduit les affaires courantes du FMI. Il se compose de 24 administrateurs, nommés ou élus par des États membres à titre individuel ou par des groupes d'États, et du Directeur général, qui préside ses délibérations. Il se réunit habituellement plusieurs fois par semaine. Durant l'exercice 2002/03, le Conseil a consacré la plus grande partie de son temps aux affaires concernant les États membres et le reste essentiellement à la surveillance économique et financière mondiale et à diverses questions de politique générale.

Les travaux du Conseil s'appuient principalement sur des études effectuées par la direction et par les services de l'institution. Ces rapports comprennent en général une partie descriptive et une analyse des divers aspects de la question étudiée. Le Conseil est invité à se prononcer sur les points principaux. Les rapports peuvent aussi contenir des propositions de la direction concernant la manière dont le Conseil et l'institution devraient aborder tel ou tel dossier. Ils présentent donc le point de vue des services et de la direction, mais pas nécessairement celui du FMI. Le Conseil peut accepter ou rejeter l'analyse, ou les propositions qui lui sont présentées. Le point de vue de l'institution est plutôt celui du Conseil, qui se traduit par une décision, ou est exposé dans une déclaration qui récapitule les délibérations du Conseil (on parle au FMI de «résumé»). Le FMI affiche un grand nombre de ces résumés sous forme de notes d'information au public (NIP) sur son site Internet : *www.imf.org*.

Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs requis pour conduire les affaires du FMI, à l'exception de ceux qui, aux termes des Statuts, sont réservés au ***Conseil des gouverneurs***, qui est l'instance de décision suprême du FMI. Il est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque État membre. Les gouverneurs, nommés par leur pays, sont le plus souvent ministres des finances ou gouverneurs de banque centrale. Le Conseil des gouverneurs se réunit d'ordinaire une fois par an.

Le ***Comité monétaire et financier international*** du Conseil des gouverneurs (ancien Comité intérimaire sur le système monétaire international) est un organe consultatif composé de 24 gouverneurs du FMI, ministres ou autres responsables de rang comparable; les États membres y sont représentés de la même façon qu'au Conseil d'administration. Le Comité monétaire et financier international se réunit normalement deux fois par an, en avril ou en mai, et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou en octobre. Il a notamment pour responsabilité de donner, au niveau ministériel, des orientations au Conseil d'administration, ainsi que de fournir des avis et de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives à la gestion et à l'adaptation du système monétaire et financier international, en particulier sur les perturbations subites auxquelles ce dernier peut se trouver exposé, ainsi que sur toute proposition visant à modifier les Statuts du FMI.

Le ***Comité du développement*** (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) comprend 24 membres — ministres des finances ou autres responsables de rang comparable — et tient en général ses réunions le lendemain de celles du Comité monétaire et financier international.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Lettre de présentation au Conseil des gouverneurs

Le 27 août 2003

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 *a)*, des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2003. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2004, lesquels sont présentés au chapitre 9. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2003 sont présentés à l'appendice IX.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

H. Köhler

Horst Köhler
Président du Conseil d'administration

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

TABLE DES MATIÈRES

Faits marquants ii

Message du Directeur général vi

Conseil d'administration viii

Cadres de direction x

Organes directeurs du FMI et Rapport annuel xi

Lettre de présentation xii

1. La surveillance du FMI à l'œuvre 3
Surveillance bilatérale 3
Surveillance mondiale 4
Perspectives de l'économie mondiale • Rapport sur la stabilité financière dans le monde
Surveillance régionale 16
CEMAC • Zone euro et UE • Union monétaire des Caraïbes orientales • UEMOA

2. Renforcement de la surveillance et de la prévention des crises 23
Suite donnée à l'examen biennal 2002 de la surveillance et poursuite des travaux 23
Mise à profit du succès de l'initiative en matière de normes et codes et du PESF 25
Communication de données aux fins de la surveillance 26
La valeur d'information des évaluations des politiques des pays membres 28
Examen de la ligne de crédit préventive 29
Amélioration de l'analyse de viabilité de la dette 29
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme 30

3. Renforcement du dispositif de résolution des crises 33
Politique d'accès en cas de crise du compte de capital 33
Politique de prêt en situation d'arriérés envers des créanciers privés 34
Cas de non-viabilité de la dette souveraine 35
Clauses d'action collective • Mécanisme de restructuration de la dette souveraine

4. Réforme des politiques et des modalités de prêt 39
Nouvelles directives sur la conditionnalité 39
Une collaboration renforcée FMI–Banque mondiale 40
Utilisation prolongée des ressources du FMI 41

5. Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu 43
Aligner les programmes appuyés par la FRPC et le processus des DSRP 45
Viabilité de la dette dans les pays pauvres très endettés 46
Échanges et débouchés commerciaux 49
Suivi des progrès vers les objectifs de développement pour le Millénaire 50
Perspectives d'avenir 50

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

6. Assistance technique et formation 53
Financement extérieur de l'assistance technique 53
Évolution récente 54
Bilan de l'assistance technique en 2003 56
L'Institut du FMI 58

7. Transparence, obligation de rendre compte et coopération 61
La transparence du FMI et de ses membres 61
Examen de la stratégie de communication externe du FMI 63
Bureau indépendant d'évaluation 65
Renforcer la voix et la représentation des pays en développement 67

8. Opérations et politiques financières de l'exercice 2003 69
Activités de financement ordinaires 72
Prêts • Ressources et liquidité
Quotes-parts 74
Accords d'emprunt 75
Accords généraux d'emprunt • Nouveaux Accords d'emprunt
Financements concessionnels 77
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance • Initiative PPTE renforcée
Assistance d'urgence après un conflit 80
Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges 80
Droits de tirage spéciaux (DTS) 82
Évaluation des diligences 83

9. Organisation, budget et ressources humaines 89
Organisation 89
Conseil d'administration • Départements • Bureau indépendant d'évaluation
Budget administratif et budget d'équipement 93
Réformes budgétaires • Budgets et dépenses effectives de l'exercice 2003 • Budgets de l'exercice 2004 • Optique à moyen terme
Ressources humaines 95
Changements au niveau de la direction générale et des postes de direction • Recrutement et rétention du personnel • Grille des traitements • Diversité
Nouveau bâtiment du siège 99

Appendices
I Réserves internationales 107
II Opérations et transactions financières 113
III Principales décisions du Conseil d'administration 133
IV Relations avec les autres organisations internationales 139
V Communications extérieures 143
VI Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement 147
VII Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2003 159
VIII Changements dans la composition du Conseil d'administration 163
IX États financiers au 30 avril 2003 165

Abréviations 226

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadrés

1.1 Principaux développements économiques et financiers 10
2.1 Études sur la mondialisation 24
2.2 L'initiative en matière de normes et codes et le programme d'évaluation du secteur financier 26
2.3 Le blanchiment de capitaux et le GAFI 30
3.1 Clauses d'action collective : évolution récente 36
3.2 Colloque sur le mécanisme de restructuration de la dette souveraine 37
4.1 En quoi la conditionnalité du FMI a-t-elle évolué? 40
4.2 Cadre de collaboration FMI–Banque mondiale 41
4.3 Évaluation des cas d'utilisation prolongée des ressources du FMI 42
5.1 Qu'est-ce qu'un DSRP? 43
5.2 L'initiative CEI-7 44
5.3 Collaboration FMI–Banque mondiale sur la gestion des dépenses publiques . . 46
5.4 Comment fonctionne l'initiative en faveur des PPTE 47
5.5 Prise en compte des aspects sociaux dans les financements du FMI 49
5.6 L'allégement de dette au titre de l'initiative PPTE en action au Ghana 50
5.7 Améliorer les débouchés pour les exportations des pays en développement . . . 51
6.1 Mode de sélection des projets 53
6.2 Sous-comptes d'assistance technique créés récemment 54
6.3 Assistance technique aux pays sortant d'un conflit : le cas de l'Afghanistan 55
7.1 Les principaux éléments de la politique de publication du FMI 62
7.2 Promotion du dialogue et de la sensibilisation 66
8.1 Origine et emploi des financements du FMI 69
8.2 Différence entre la présomption et l'obligation de rachat 74
8.3 Programme de transactions financières 75
8.4 La CET — Nouvel indicateur de la capacité de prêt 76
8.5 Douzième et treizième révisions générales des quotes-parts 77
8.6 Valeur et taux d'intérêt du DTS 82
8.7 Politique d'évaluation des diligences : aperçu général 85
9.1 Représentants résidents du FMI 91

Tableaux

1.1 Consultations au titre de l'article IV conclues au cours de l'exercice 2003 6
5.1 État des engagements au titre de l'assistance PPTE au 30 avril 2003 48
6.1 Domaines d'assistance technique 56
6.2 Assistance technique : sources et prestations, exercices 1999–2003 57
6.3 Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 1999–2003 58
6.4 Programmes de formation des instituts régionaux du FMI 59
8.1 Facilités et mécanismes de financement du FMI 70
8.2 Concours financiers du FMI approuvés pendant l'exercice 2003 73
8.3 Participants aux AGE et montants des crédits 78
8.4 Participants aux NAE et montants des crédits 78
8.5 Engagements et décaissements au titre de l'initiative PPTE 79
8.6 Contributions pour la bonification de l'aide d'urgence après un conflit 80
8.7 Transferts de DTS 84
8.8 Arriérés envers le FMI de pays ayant des obligations impayées depuis au moins six mois, par type d'obligation et durée 86
9.1 Budgets administratifs, exercices 2001–04 94
9.2 Ventilation des cadres du FMI par région et par nationalité 96
9.3 Grille des traitements au FMI 97
9.4 Ventilation du personnel par sexe 98
9.5 Ventilation du personnel par pays en développement et industrialisés 99

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Graphiques

1.1 Croissance du PIB réel mondial et volume du commerce mondial (biens et services) 10
1.2 Évolution des marchés boursiers 11
1.3 Écarts de rendement des dettes souveraines 11
6.1 Assistance technique : ventilation régionale 57
6.2 Assistance technique : ventilation fonctionnelle 57
8.1 Capacité d'engagement à terme (à un an) 76
8.2 Taux d'intérêt du DTS 82
9.1 Fonds monétaire international : organigramme 90
9.2 Répartition des ressources par domaine d'activité, projections pour l'exercice 2004 95

L'exercice financier du FMI va du 1er mai 2002 au 30 avril 2003.

L'unité de compte du FMI est le DTS; les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2003, 1 dollar était égal à 0,722589 DTS et 1 DTS à 1,383913 dollar (au 30 avril 2002, ces taux étaient de 0,788826 DTS et de 1,267706 dollar, respectivement).

Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans ce rapport :

... indique que les données ne sont pas disponibles;

— indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu, ou que la rubrique est sans objet;

– entre des années ou des mois (par exemple 2002–03 ou janvier–juin) indique la période couverte de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement;

/ entre deux années (par exemple 2002/03) indique un exercice budgétaire ou financier.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Fonds monétaire international

Rapport annuel

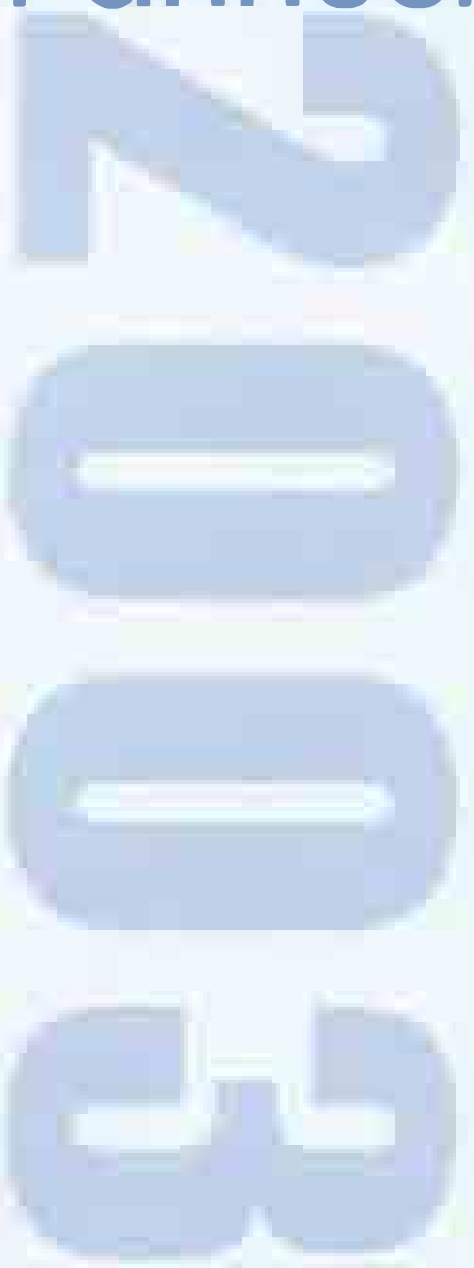

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 1

La surveillance du FMI à l'œuvre

En vertu de ses Statuts, le FMI a pour mission de s'assurer du bon fonctionnement du système monétaire international et d'exercer une ferme «surveillance» — ce qui suppose un suivi et une analyse attentifs — sur les politiques de change de ses pays membres. Comme en a décidé le Conseil d'administration, cette évaluation de la politique de change doit être le résultat d'un examen approfondi de la situation et de la politique économiques de chaque pays, ce qui recouvre aussi bien les mesures internes que sa politique extérieure.

Il exerce cette mission de surveillance — du système et de la politique économique de chaque pays — de diverses manières :

- *Surveillance «bilatérale».* En application de ses Statuts, le FMI tient régulièrement des consultations avec chaque pays membre sur ses politiques économiques et financières et leurs répercussions internationales. Ces consultations dites «au titre de l'article IV», qui sont fondées sur les rapports des services du FMI, sont ce que l'on entend par surveillance bilatérale. Par cette forme de surveillance, le FMI peut détecter les points faibles, signaler les dangers qui se profilent et recommander aux pays des mesures correctives. En outre, ses services suivent en permanence l'évolution de la situation économique et financière des pays et ont des contacts informels avec les autorités nationales; si nécessaire, des discussions ont lieu au Conseil entre les consultations.
- *Surveillance mondiale ou «multilatérale».* Le Conseil d'administration du FMI passe en revue périodiquement l'évolution économique internationale et celle des marchés financiers, en s'appuyant notamment sur les rapports sur les Perspectives de l'économie mondiale, que les services de l'institution préparent en général deux fois par an, et le Rapport sur la stabilité financière dans le monde, également semestriel. Par ailleurs, le Conseil examine fréquemment de manière informelle l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers, et les administrateurs ainsi que tous les fonctionnaires du FMI reçoivent chaque jour un rapport qui rend compte des grands événements financiers survenus sur les marchés matures et émergents.
- *Surveillance régionale.* Afin de compléter les consultations bilatérales, le FMI s'intéresse aussi aux politiques menées dans le cadre d'accords régionaux. Il tient périodiquement des réunions de concertation avec des institutions économiques régionales telles que l'Union européenne, la Banque centrale européenne, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union monétaire des Caraïbes orientales.

En outre, la direction et les services du FMI prennent part à des discussions de politique générale avec les ministres des finances, les gouverneurs de banques centrales et les autres hauts responsables de groupes tels que le Groupe des Sept plus grands pays industrialisés (G-7), le Groupe des Vingt-Quatre (G-24), l'Association de coopération économique Asie–Pacifique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Conseil de coopération du Golfe, ou le groupe des pays du Maghreb associés à l'Union européenne.

Le FMI ne cesse d'adapter les modalités de sa surveillance aux nouveaux enjeux. (Pour plus de précisions sur les mesures de renforcement de la surveillance, voir le chapitre 2.)

Surveillance bilatérale

Aux fins de la surveillance au titre de l'article IV des Statuts, une mission des services du FMI se rend dans le pays pour rencontrer des représentants du gouvernement et de la banque centrale et recueillir les informations économiques et financières. Les consultations portent sur l'évolution récente sur le plan monétaire et budgétaire, ainsi que sur les réformes structurelles connexes que le pays met en œuvre. L'administrateur pour le pays membre assiste en général aux consultations en tant qu'observateur. La mission rencontre en général aussi d'autres personnes ou groupes — syndicats, associations patronales, universitaires, organes législatifs, opérateurs du marché financier. L'équipe des services du FMI prépare normalement une déclaration ou un aide-mémoire de fin de mission qui résume ses constatations et recommandations; elle remet ce document aux autorités, qui ont la possibilité de le rendre public.

À son retour au siège, la mission rédige un rapport dans lequel elle analyse la situation économique du pays,

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

rend compte des questions de fond examinées avec les autorités et évalue les politiques suivies. Ensuite, le Conseil d'administration examine ce rapport lors d'une réunion où le pays est lui-même représenté par son administrateur. Le Président du Conseil d'administration ou le Président par intérim résume les opinions exprimées par les administrateurs à cette occasion, et un résumé écrit est établi. Si le pays membre y consent, le texte intégral du rapport de consultations au titre de l'article IV est rendu public, de même que le résumé du Président et diverses informations générales sous forme d'une «note d'information au public» (NIP). Les autorités peuvent autoriser la diffusion d'une note d'information au public même si elles ne souhaitent pas rendre public le rapport dans son intégralité. Durant l'exercice 2003, le Conseil a conclu 136 consultations au titre de l'article IV (tableau 1.1). Les notes d'information au public et les rapports de consultations au titre de l'article IV dont les autorités ont autorisé la diffusion sont disponibles sur le site Internet du FMI.

En outre, le Conseil évalue la situation et la politique économiques des pays membres qui empruntent à l'institution, à l'occasion de la discussion des accords financiers appuyant le programme économique de ces pays.

Surveillance mondiale

Le Conseil d'administration exerce la surveillance mondiale à partir essentiellement des rapports que les services du FMI établissent — les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Global Financial Stability Report* (Rapport sur la stabilité financière dans le monde) — et examine, à intervalles réguliers, l'évolution de l'économie et des marchés.

Perspectives de l'économie mondiale

Les rapports intitulés *Perspectives de l'économie mondiale* présentent une analyse exhaustive des perspectives économiques à l'échelon mondial et à celui des divers pays et régions, ainsi qu'un examen de certains points précis. En règle générale, ils sont préparés par les services du FMI et examinés par le Conseil d'administration deux fois par an (puis publiés), mais ils peuvent l'être plus fréquemment si des changements rapides dans la situation mondiale le justifient.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a examiné les *Perspectives de l'économie mondiale* à deux reprises : en septembre 2002 et en mars 2003 (la chronologie des faits saillants de l'exercice est présentée à l'encadré 1.1).

Les Perspectives de l'économie mondiale : séance de septembre 2002

À la séance de *septembre 2002,* les administrateurs ont constaté que l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers avait été contrastée depuis le deuxième trimestre de 2002. Des tendances négatives étaient apparues sur plusieurs fronts — entre autres, la forte baisse des cours internationaux des actions depuis fin mars 2002, la détérioration des conditions financières pour la plupart des emprunteurs des marchés émergents, notamment en Amérique latine, et les faiblesses de plusieurs indicateurs courants ou avancés pour les États-Unis, l'Europe et plusieurs autres régions. Cette évolution était particulièrement décevante en regard des indicateurs économiques mondiaux, dont ceux du commerce et de la production industrielle, qui s'étaient renforcés depuis fin 2001, et des chiffres de croissance qui ont dépassé les prévisions dans plusieurs régions au premier trimestre.

Les administrateurs ont noté que l'économie mondiale et les marchés financiers avaient fait preuve d'une grande résistance à de multiples chocs et que, à terme, plusieurs facteurs devraient appuyer un renforcement soutenu de la croissance mondiale — notamment le stimulant que continuera d'apporter la politique d'assouplissement macroéconomique suivie antérieurement dans de nombreuses régions, l'achèvement des corrections des stocks et les signes récents d'une stabilisation des marchés financiers internationaux. Néanmoins, les administrateurs ont fait part de leurs préoccupations quant à la vigueur et à la viabilité de la reprise et étaient convenus que les perspectives pour le reste de 2002 et pour 2003 seront probablement moins bonnes que prévu dans l'édition d'avril des *Perspectives de l'économie mondiale.*

Les administrateurs étaient d'avis que les perspectives à court terme se révéleraient trop optimistes. En particulier, ils ont noté que les baisses des cours des actions auraient peut-être sur la demande intérieure un impact plus marqué que prévu — en particulier aux États-Unis, qui ont tiré la reprise mondiale jusqu'à présent. Ils ont également noté que l'évolution des taux de change des principales monnaies était appropriée dans une perspective à moyen terme, même si, à court terme, un certain effet négatif n'était pas à exclure sur la reprise au Japon et dans la zone euro, qui avait été induite jusque-là par la demande extérieure. Selon de nombreux administrateurs, un risque de correction brutale et perturbatrice pesait sur le déficit extérieur courant des États-Unis qui restait considérable et sur la valeur toujours élevée du dollar. Les administrateurs ont également constaté avec préoccupation que le durcissement des conditions de financement pour les marchés émergents pourrait compromettre davantage encore les perspectives de croissance de plusieurs pays et accroître leur vulnérabilité. Ils ont aussi noté que les prix du pétrole pourraient devenir plus volatils en cas d'aggravation des problèmes de sécurité au Moyen-Orient.

Les Perspectives de l'économie mondiale : séance de mars 2003

Le rythme de la reprise à l'échelle mondiale s'était ralenti lorsque le Conseil a tenu, en *mars 2003*, sa

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

deuxième séance consacrée à l'examen des *Perspectives de l'économie mondiale*, dans un environnement marqué par une incertitude géopolitique croissante concernant l'Iraq, par la persistance des retombées négatives de l'éclatement de la bulle du marché des actions et par une situation générale très mouvante.

Les administrateurs ont constaté que l'économie mondiale avait résisté et que les fondamentaux demeuraient solides dans bien des pays industrialisés. Ils étaient d'avis que la reprise mondiale devrait se confirmer progressivement et se traduire par un taux de croissance du PIB mondial d'un peu plus de 3 % en 2003, d'après le scénario de référence. Ce résultat reposerait sur une reprise de la confiance, la réduction des obstacles à la croissance après l'éclatement de la bulle des cours des actions, le programme de relance envisagé et le cycle des stocks. En outre, les entreprises des États-Unis et d'Europe ayant des encaisses relativement élevées, l'investissement pourrait reprendre assez rapidement. Toutefois, les administrateurs ont reconnu que l'ampleur des incertitudes et des risques remettait en question les perspectives économiques, eu égard à la fragilité de la reprise dans le monde et à la probabilité d'un affaiblissement graduel de la résistance de l'économie mondiale à des chocs éventuels. L'évolution du marché pétrolier méritait une attention particulière.

Selon les administrateurs, l'impact économique d'un conflit en Iraq était très difficile à quantifier. Ils considéraient que la balance des autres risques était essentiellement négative et que la croissance léthargique pourrait persister, même en l'absence d'une guerre, pour trois raisons. Premièrement, la relance de l'économie mondiale dépendait encore largement des États-Unis, aucun autre pays ne pouvant prendre valablement la relève si l'économie américaine s'essoufflait. Le risque d'un ajustement désordonné pour corriger les déséquilibres mondiaux — y compris une forte dépréciation du dollar — existait encore. Deuxièmement, la possibilité d'une contraction supplémentaire de marchés boursiers parvenus à maturité ne pouvait être exclue, car les anticipations de gains étaient encore relativement optimistes et un ajustement des prix du logement était aussi possible dans certains pays industrialisés. Troisièmement, en dépit des progrès récents, certains marchés émergents demeuraient vulnérables à une détérioration de l'environnement mondial. Malgré ces risques, les administrateurs estimaient qu'une déflation soutenue à l'échelle mondiale était improbable, mais n'excluaient pas une baisse des prix dans tel ou tel pays.

Les pressions inflationnistes étant généralement assez modérées, les administrateurs étaient convenus que les principaux pays industrialisés devraient continuer à appliquer des politiques monétaires accommodantes. Dans le domaine budgétaire, la situation variait d'un pays à l'autre. À court terme, les administrateurs reconnaissaient que la marge de manœuvre en matière de compressions budgétaires était limitée par la situation conjoncturelle. Il faudrait de manière générale laisser jouer les stabilisateurs budgétaires automatiques, même s'il était évident que l'assainissement des finances publiques doit demeurer une priorité à moyen terme pour de nombreux pays industrialisés ayant une dette publique élevée et soumis à des pressions croissantes en raison du vieillissement de la population. Par ailleurs, les administrateurs encourageaient vivement l'accélération des réformes structurelles pour stimuler la confiance et la croissance de la demande intérieure — surtout en Europe et au Japon — afin de réduire la dépendance du monde envers les États-Unis et de favoriser une réduction ordonnée des déséquilibres mondiaux.

Les administrateurs ont souligné que les autorités devraient continuer à suivre attentivement l'évolution de la situation, faire preuve de souplesse et être prêtes à s'adapter selon les circonstances. Sur le plan international, une collaboration et un dialogue étroits et des efforts concertés seraient nécessaires pour parer aux incertitudes et stimuler la confiance dans le monde. À cet égard, les administrateurs considéraient que la poursuite vigoureuse des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha (encadré 5.7) serait essentielle.

Principales zones monétaires

Les administrateurs s'attendaient à ce que les *États-Unis* continuent à tirer la reprise à l'échelle mondiale. Dans ce pays, certains indicateurs économiques fondamentaux — chiffres de productivité notamment — étaient certes encore robustes, mais les données économiques récentes étaient décevantes en raison de l'effritement de la confiance et des dépenses de consommation. Plusieurs facteurs semblaient accentuer les risques d'aggravation de la situation aux États-Unis, en l'occurrence : les incertitudes quant à la guerre en Iraq, la question de savoir si les excès engendrés par la bulle spéculative avaient complètement disparu et l'apparition de déficits budgétaires qui s'ajoutaient à l'important déficit courant. Selon les administrateurs, l'orientation actuelle de la politique monétaire était globalement appropriée, mais il faudrait sans doute l'assouplir davantage si la croissance était menacée (plusieurs étaient toutefois d'avis que la marge de manœuvre était de plus en plus limitée). En matière budgétaire, les administrateurs estimaient que les récentes mesures fiscales proposées par l'administration des États-Unis présentaient certains avantages sur le plan structurel, mais que leur application aggraverait considérablement la position budgétaire à moyen terme et pourrait bien suivre les mouvements de la conjoncture en cas de reprise économique conformément au scénario de référence. Les administrateurs ont, par ailleurs, souligné l'importance de rétablir la confiance des investisseurs pour soutenir la reprise et préconisaient l'application rigoureuse de meilleures règles de gouvernance des entreprises.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 1.1
Consultations au titre de l'article IV conclues au cours de l'exercice 2003

Pays	Réunion du Conseil le	NIP publié le	Rapport publié le
Afrique du Sud	1er juillet 2002	19 juillet 2002	23 janvier 2003
Albanie	26 février 2003	7 mars 2003	7 mars 2003
Algérie	24 février 2003	5 mars 2003	12 mars 2003
Allemagne	23 octobre 2002	31 octobre 2002	31 octobre 2002
Arabie Saoudite	9 octobre 2002	25 octobre 2002	
Argentine	8 janvier 2003	25 juillet 2003	25 juillet 2003
Arménie	25 septembre 2002	9 octobre 2002	17 octobre 2002
Aruba	24 février 2003	3 mars 2003	3 mars 2003
Australie	16 septembre 2002	18 septembre 2002	18 septembre 2002
Autriche	8 août 2002	14 août 2002	14 août 2002
Bahreïn	31 mai 2002		
Barbade	7 février 2003	21 février 2003	5 mars 2003
Bélarus	16 avril 2003	30 avril 2003	30 avril 2003
Belgique	21 février 2003	4 mars 2003	4 mars 2003
Belize	1er novembre 2002	14 novembre 2002	22 novembre 2002
Bénin	15 juillet 2002	5 août 2002	5 août 2002
Bhoutan	21 février 2003	31 mars 2003	
Botswana	9 octobre 2002	1er novembre 2002	5 novembre 2002
Brésil	14 mars 2003	24 mars 2003	
Brunéi Darussalam	30 avril 2003		
Bulgarie	22 juillet 2002	5 août 2002	7 août 2002
Burundi	9 octobre 2002	30 octobre 2002	6 novembre 2002
Cambodge	20 février 2003	28 février 2003	6 mars 2003
Cameroun	18 septembre 2002	24 décembre 2002	22 novembre 2002
Canada	31 janvier 2003	25 février 2003	25 février 2003
Cap-Vert	16 décembre 2002	13 juin 2003	13 juin 2003
Chili	19 juillet 2002	31 juillet 2002	31 juillet 2002
Chine	5 août 2002	3 septembre 2002	
Chypre	31 janvier 2003	14 février 2003	14 février 2003
Colombie	15 janvier 2003	23 janvier 2003	24 janvier 2003
Comores	30 octobre 2002		
Congo, Rép. dém. du	24 mars 2003	16 avril 2003	16 juin 2003
Corée	3 mars 2003	6 mars 2003	19 mars 2003
Costa Rica	3 mars 2003	7 mars 2003	21 mars 2003
Croatie	5 août 2002	8 août 2002	12 août 2002
Danemark	8 mai 2002	21 mai 2002	21 mai 2002
Dominique	28 août 2002	9 octobre 2002	10 octobre 2002
Égypte	13 novembre 2002		
El Salvador	19 juillet 2002		
Émirats arabes unis	12 février 2003	11 mars 2003	12 mars 2003
Équateur	21 mars 2003	7 avril 2003	7 avril 2003
Espagne	10 février 2003	26 février 2003	28 février 2003
Estonie	1er juillet 2002	3 juillet 2002	3 juillet 2002
États-Unis	29 juillet 2002	5 août 2002	5 août 2002
Éthiopie	23 septembre 2002	3 octobre 2002	7 octobre 2002
Fidji	9 août 2002	12 septembre 2002	8 janvier 2003
Finlande	13 août 2002	15 août 2002	15 août 2002
France	28 octobre 2002	13 novembre 2002	13 novembre 2002
Gambie	10 juillet 2002	8 octobre 2002	
Grenade	27 janvier 2003	4 février 2003	10 février 2003
Guatemala	2 octobre 2002		
Guinée	24 juillet 2002		
Guinée-Bissau	26 juin 2002	26 juillet 2002	26 juillet 2002
Guyana	13 septembre 2002		
Haïti	24 janvier 2003	3 mars 2003	
Hong Kong (RAS)	1er mai 2002	15 mai 2002	15 mai 2002
Hongrie	22 mai 2002	5 juin 2002	5 juin 2002
Îles Salomon	24 janvier 2003		
Inde	28 juin 2002	29 août 2002	
Iran, Rép. islamique d'	18 septembre 2002	26 septembre 2002	27 septembre 2002
Irlande	31 juillet 2002	7 août 2002	7 août 2002
Islande	21 juin 2002	3 juillet 2002	3 juillet 2002
Israël	7 mars 2003	13 mars 2003	17 mars 2003
Italie	21 octobre 2002	25 octobre 2002	25 octobre 2002
Jamaïque	7 août 2002	11 septembre 2002	11 septembre 2002
Japon	24 juillet 2002	8 août 2002	8 août 2002
Koweït	13 décembre 2002	2 janvier 2003	21 janvier 2003
Lettonie	23 avril 2003	28 avril 2003	28 avril 2003
Liban	28 février 2003	20 mars 2003	

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Pays	Réunion du Conseil le	NIP publié le	Rapport publié le
Libéria	5 mars 2003		
Libye	6 mai 2002		
Luxembourg	5 juin 2002	17 juin 2002	17 juin 2002
Macédoine, RFY	30 avril 2003	20 mai 2003	20 mai 2003
Madagascar	23 décembre 2002	9 janvier 2003	9 janvier 2003
Malaisie	16 octobre 2002	10 décembre 2002	
Malawi	5 août 2002	16 août 2002	16 août 2002
Maldives	8 janvier 2003	19 février 2003	
Maroc	28 avril 2003	9 mai 2003	28 mai 2003
Maurice	24 mai 2002	15 juillet 2002	15 juillet 2002
Mauritanie	7 juin 2002	11 octobre 2002	4 décembre 2002
Mexique	23 septembre 2002	26 septembre 2002	30 octobre 2002
Micronésie	24 janvier 2003	10 février 2003	10 février 2003
Moldova	10 juillet 2002	26 août 2002	26 août 2002
Mongolie	25 octobre 2002	14 novembre 2002	14 novembre 2002
Mozambique	17 juin 2002	9 juillet 2002	9 juillet 2002
Myanmar	23 octobre 2002		
Namibie	23 avril 2003		
Népal	4 septembre 2002	12 septembre 2002	24 septembre 2002
Nicaragua	4 décembre 2002	12 décembre 2002	10 février 2003
Nigéria	18 décembre 2002	2 janvier 2003	3 janvier 2003
Norvège	7 mars 2003	18 mars 2003	18 mars 2003
Nouvelle-Zélande	30 avril 2003	2 mai 2003	2 mai 2003
Oman	2 octobre 2002	6 novembre 2002	
Ouganda	12 février 2003	20 mars 2003	26 mars 2003
Pakistan	1er novembre 2002	6 novembre 2002	11 novembre 2002
Panama	10 juillet 2002	18 juillet 2002	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5 juin 2002		
Paraguay	10 mars 2003	27 mars 2003	8 avril 2003
Pays-Bas	10 juin 2002	19 juin 2002	19 juin 2002
Pérou	13 décembre 2002	23 décembre 2002	14 mars 2003
Philippines	25 septembre 2002	14 novembre 2002	
Pologne	7 juin 2002	26 juin 2002	26 juin 2002
Portugal	26 mars 2003	9 avril 2003	9 avril 2003
Qatar	24 juin 2002	10 septembre 2002	
République arabe syrienne	24 février 2003		
République dém. pop. lao	26 août 2002	4 octobre 2002	7 octobre 2002
République Dominicaine	7 juin 2002	26 juin 2002	
République kirghize	20 février 2003	7 mars 2003	7 mars 2003
République slovaque	9 août 2002	13 août 2002	26 septembre 2002
Républiquetchèque	26 juillet 2002	7 août 2002	7 août 2002
Roumanie	8 janvier 2003	17 janvier 2003	17 janvier 2003
Royaume-Uni	26 février 2003	3 mars 2003	3 mars 2003
Rwanda	24 juillet 2002	20 septembre 2002	25 septembre 2002
Saint-Kitts-et-Nevis	7 juin 2002	14 juin 2002	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	27 janvier 2003	14 février 2003	14 février 2003
Sainte-Lucie	27 janvier 2003	9 mai 2003	23 mai 2003
Sénégal	28 avril 2003	19 juin 2003	19 juin 2003
Serbie-et-Monténégro[1]	13 mai 2002	23 mai 2002	23 mai 2002
Seychelles	31 juillet 2002		
Singapour	9 décembre 2002	6 janvier 2003	
Slovénie	16 avril 2003	25 avril 2003	25 avril 2003
Sri Lanka	3 septembre 2002	11 septembre 2002	13 septembre 2002
Suède	31 juillet 2002	7 août 2002	7 août 2002
Suisse	29 mai 2002	3 juin 2002	3 juin 2002
Suriname	16 octobre 2002	1er novembre 2002	
Swaziland	19 décembre 2002	23 décembre 2002	31 janvier 2003
Tadjikistan	11 décembre 2002	3 janvier 2003	15 janvier 2003
Tanzanie	18 novembre 2002	6 janvier 2003	6 janvier 2003
Thaïlande	2 août 2002	29 août 2002	
Togo	17 mai 2002		
Tonga	5 février 2003	24 février 2003	27 février 2003
Tunisie	5 juin 2002	19 juin 2002	19 juin 2002
Vanuatu	22 novembre 2002	11 décembre 2002	11décembre 2002
Venezuela	11 septembre 2002		
Yemen, Rép. du	31 juillet 2002	12 août 2002	
Zambie	27 novembre 2002		

[1]La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro avec effet au 4 février 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

La *zone euro* ne connaissait certes pas de déséquilibre grave et ses fondamentaux étaient encore solides dans l'ensemble, mais les administrateurs ont jugé l'évolution récente de la région préoccupante. En effet, le taux de croissance étaient encore décevant et les prévisions pour 2003 avaient été sensiblement réduites. L'appréciation de l'euro, les contraintes de bilan et l'assainissement des finances publiques envisagé dans certains pays risquaient de peser sur l'économie régionale à l'avenir. Dans ce contexte général, les administrateurs jugeaient particulièrement préoccupante la situation de l'Allemagne — dont l'économie était stagnante et dont le secteur financier était soumis à des pressions croissantes.

Les administrateurs ont salué la décision récente de la Banque centrale européenne (BCE) de réduire les taux d'intérêt, et bon nombre d'entre eux estimaient qu'il y avait lieu d'assouplir davantage la politique monétaire pour relancer la croissance. En matière budgétaire, la situation de certains pays d'Europe de l'Ouest s'étant aggravée depuis un an, les administrateurs estimaient que le défi à court terme consisterait à éviter d'accentuer inutilement les difficultés économiques par des compressions budgétaires, tout en renforçant la crédibilité du Pacte de stabilité et de croissance. Pour ce faire, il faudrait réduire les déficits structurels pour se rapprocher de la norme à moyen terme, à savoir une position budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire. La plupart des administrateurs convenaient de la nécessité de laisser jouer pleinement les stabilisateurs automatiques autour de l'axe d'assainissement des finances publiques, même si cela devait entraîner des déficits supérieurs au plafond de 3 % du PIB en 2003. Toutefois, certains administrateurs estimaient qu'un dépassement de ce plafond n'était pas indiqué dans la situation actuelle, une telle mesure pouvant miner la crédibilité de la gestion budgétaire sans améliorer sensiblement l'activité économique à court terme.

Les administrateurs ont engagé vivement les pays européens à corriger plus rapidement les rigidités structurelles du marché des produits et du marché du travail. Des mesures importantes ont été prises, mais les taux de chômage étaient encore généralement élevés en Europe et les taux d'activité économique étaient beaucoup plus faibles que dans d'autres pays avancés. La plupart des administrateurs sont convenus que les rigidités du marché du travail contribuaient largement à la persistance du chômage dans certains pays industrialisés. Cela se traduisait par un contraste entre les pays qui ont entrepris de vastes réformes — et enregistré une baisse soutenue du chômage structurel — et ceux qui ont peu progressé — et enregistré un regain du chômage. Les administrateurs préconisaient pour la zone euro une réforme complète du marché du travail; conjuguée en particulier à la réforme du marché des produits, cette mesure se traduirait par des gains importants en termes de réduction du chômage et de croissance de la production. À cet égard, les administrateurs ont salué la proposition récente des autorités allemandes d'améliorer les incitations au travail et de commencer à éliminer la protection excessive des emplois. Si les mesures proposées étaient audacieuses et appliquées intégralement, elles stimuleraient la confiance des entreprises et la création d'emplois.

Les administrateurs ont constaté que la situation économique du *Japon* demeurait difficile. Malgré la reprise conjoncturelle modeste observée en 2002, la croissance devrait être modérée en 2003. En outre, la déflation continuait et les données d'enquête suggéraient que les anticipations déflationnistes devenaient plus généralisées et persistantes. La plupart des administrateurs recommandaient instamment à la Banque du Japon d'appliquer sa politique monétaire et sa stratégie de communication avec plus de vigueur pour juguler la déflation. Par ailleurs, des mesures de renforcement du secteur financier rehausseraient l'efficacité de la politique monétaire. Compte tenu de l'importance du déficit budgétaire et de la dette publique, les administrateurs ont souligné la nécessité pour les autorités d'établir une stratégie crédible d'assainissement des finances publiques à moyen terme et de réaliser des réformes budgétaires essentielles. La plupart des administrateurs étaient d'avis que l'assainissement des finances publiques devrait d'ores et déjà démarrer progressivement, à moins que les autorités n'intensifient considérablement les réformes structurelles. Les mesures récentes axées sur le renforcement des banques et des entreprises publiques étaient certes judicieuses, mais elles n'allaient pas assez loin pour résoudre les problèmes chroniques de ces secteurs.

Au sujet de la bulle des prix des actifs, les administrateurs ont constaté que l'effondrement des cours des actions ces dernières années était tout à fait comparable aux épisodes antérieurs en ce qui concerne l'ampleur, la durée et la simultanéité de la chute des prix à l'échelle internationale. La forte expansion des marchés boursiers en Europe et en Amérique du Nord à la fin des années 90 a incité les entreprises à emprunter et investir à des niveaux dépassant largement la demande, ce qui a accru la vulnérabilité des entreprises à une chute des cours des actions et de la demande globale. Les administrateurs étaient également préoccupés par le niveau élevé de la dette des entreprises par rapport à leurs actifs, surtout en Europe, ce qui risquait de freiner les dépenses d'investissement pendant la reprise.

Marchés émergents

Selon les administrateurs, les perspectives de croissance des pays à marché émergent demeuraient assez favorables, même si les résultats et les projections variaient considérablement dans ce groupe. Nombre de pays appliquaient des politiques budgétaires et monétaires

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

rigoureuses, faisaient avancer les réformes structurelles et étaient mieux placés pour résister à des chocs exogènes. Mais les risques de dégradation de la situation persistaient eu égard aux perspectives peu reluisantes des pays industrialisés et aux incertitudes relatives à la situation en Iraq.

Les administrateurs se sont réjouis des récents signes de reprise de l'activité économique dans la majeure partie de l'*Amérique latine* et de l'amélioration du moral du marché, mais ils ont constaté que la situation demeurait difficile dans certains pays. En Argentine, le plus dur était sans doute passé, mais la continuité de la politique économique serait essentielle et les signaux que les candidats à la présidence enverraient aux marchés détermineraient fondamentalement les attentes. Au Brésil, les mesures décisives prises par le nouveau gouvernement pour préserver la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire avaient contribué à réduire les incertitudes sur les marchés financiers. Le Chili et le Mexique étaient relativement à l'abri d'une détérioration des conditions de financement extérieur grâce à leurs antécédents fort positifs et à leur intégration assez solide dans l'économie mondiale. Pour l'ensemble de la région, les administrateurs ont souligné l'importance de poursuivre les efforts visant à abaisser le niveau de la dette publique et à améliorer le profil des échéances de la dette. Par ailleurs, les pays d'Amérique latine devraient appliquer en priorité une politique monétaire ciblant un taux d'inflation faible et un taux de change flexible, un approfondissement de l'intermédiation financière au niveau national et l'adoption de réformes visant à libéraliser les échanges, à améliorer les dispositifs de protection sociale et à assouplir davantage le marché du travail.

Les administrateurs ont salué les résultats économiques impressionnants des *pays émergents d'Asie,* qui découlent essentiellement des exportations et de la demande intérieure, les pays appliquant le plus vigoureusement des réformes structurelles étant ceux qui affichent les plus forts taux de croissance. À l'avenir, la croissance dans les pays émergents d'Asie continuera à dépendre de l'environnement économique mondial. Selon les administrateurs, l'application soutenue d'une politique monétaire accommodante était généralement indiquée, et il faudrait laisser jouer les stabilisateurs budgétaires automatiques dans la plupart des pays. En outre, la poursuite des réformes structurelles serait nécessaire, surtout dans le secteur financier, pour stimuler la demande intérieure et contribuer à la réduction des déséquilibres mondiaux. Les administrateurs ont noté que la position généralement confortable du secteur extérieur dans la région était un fondement nécessaire à la poursuite des réformes structurelles inachevées. À court terme, les pays exportateurs de pétrole seraient confrontés à la tâche difficile de gérer des entrées de capitaux considérables. Les administrateurs ont encouragé les autorités à laisser une marge de flexibilité au taux de change et à axer la politique monétaire sur la réduction de l'inflation. À moyen terme, le problème sera de gérer judicieusement la manne pétrolière.

Les administrateurs ont constaté qu'en *Europe centrale et orientale*, la croissance reposait encore sur d'importants investissements étrangers, les pays de la région devant accéder prochainement à l'Union européenne. Selon les administrateurs, ces pays seront confrontés à des défis majeurs à mesure qu'ils s'efforceront, après leur accession, de satisfaire aux modalités d'adoption de l'euro. Bien que la situation varie d'un pays à l'autre, la discipline budgétaire demeurera probablement pour la plupart de ces pays un impératif de la politique économique afin de préserver la confiance du marché et de stimuler la croissance. La Turquie, qui avait obtenu de meilleurs résultats que prévu l'année dernière, avait vu sa situation économique et financière se détériorer dans les premiers mois de 2003, d'où l'urgence pour les autorités de garder le cap sur la discipline budgétaire et les réformes structurelles pour préserver la confiance.

Dans les pays exportateurs de pétrole de la *Communauté des États indépendants (CEI)*, la croissance avait été dopée par la hausse des prix de l'énergie. Les administrateurs craignaient qu'un ralentissement des réformes structurelles ne freine les dépenses d'investissement, surtout en Russie, et plombe les perspectives à moyen terme. Ils ont donc invité les autorités des pays de la CEI à accélérer les réformes et à renforcer notamment les systèmes bancaires. Les sept pays à faible revenu de la CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan — CEI-7) devraient privilégier l'accélération des réformes structurelles pour améliorer le climat des investissements afin d'assurer la durabilité de la remontée de la croissance observée dans beaucoup de ces pays et de contribuer à la réduction de la dette publique considérable qui menace la viabilité budgétaire de plusieurs d'entre eux.

Au *Moyen-Orient*, le ralentissement de la croissance s'est poursuivi en 2002, mais les pays qui ont progressé le plus rapidement dans l'application des réformes ont réalisé un meilleur taux de croissance. Les administrateurs ont noté que de nombreux pays de la région bénéficiaient de la hausse des prix du pétrole, mais les problèmes de sécurité nuisaient à l'investissement étranger et au tourisme. À moyen terme, le principal défi économique dans toute la région consisterait à réaliser une forte croissance soutenue du PIB pour réduire le chômage et absorber une main-d'œuvre qui augmente rapidement. Les mesures de stimulation du secteur privé, de libéralisation des échanges et de développement des ressources humaines devraient demeurer prioritaires dans le programme de réformes.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 1.1

Principaux développements économiques et financiers, avril 2002–mai 2003

Le rythme de la croissance mondiale n'a été en 2002 que légèrement plus élevé qu'en 2001. Après une progression relativement forte au premier trimestre de 2002, elle s'est peu à peu ralentie jusqu'à la fin de l'exercice 2003. Le volume des échanges mondiaux a augmenté après avoir marqué le pas en 2001, mais c'est la progression la plus faible qui ait été observée depuis la récession mondiale du début des années 80 (graphique 1.1). Les investissements directs étrangers dans les pays en développement ont reculé en 2002. Cependant, les sorties de capitaux des pays en développement (investissements de portefeuille et financements bancaires) ont aussi ralenti, de sorte qu'il y a eu un accroissement net des flux de capitaux privés vers les pays en développement. Plusieurs économies de marché émergentes ont profité de l'amélioration des conditions du marché et de la réduction des écarts de taux d'intérêt au second semestre de l'exercice 2003 pour émettre des obligations souveraines.

Parmi les pays industrialisés, les économies des *États-Unis*, de la *zone euro* et du *Japon* ont commencé par se redresser — sous l'effet de la consommation privée aux États-Unis, des exportations nettes dans la zone euro, et des deux à la fois au Japon. Mais les investissements des entreprises ne se sont pas raffermis et n'ont pu consolider la reprise. L'éclatement de la bulle boursière a continué à peser sur l'économie réelle. À la veille de la guerre en Iraq (fin 2002 et début 2003), les préoccupations géopolitiques se sont intensifiées et les prix du pétrole ont flambé. La confiance des consommateurs et des entreprises était en baisse constante pendant tout le premier trimestre de 2003, jusqu'au début de la guerre en Iraq, le 20 mars. Pendant ce trimestre-là, la croissance du PIB a été faible dans les trois zones économiques — avec une courbe pour ainsi dire plate dans la zone euro et au Japon. Le marché du travail s'est lui aussi affaibli — le chômage a augmenté dans les trois zones. La cessation du conflit armé à la mi-avril 2003 a réduit l'incertitude géopolitique et les prix du pétrole ont chuté de façon spectaculaire, mais il n'y avait guère de signes d'un retour de la reprise à la fin de l'exercice 2003.

Les économies de marché émergentes se sont développées à des rythmes très différents. En général, par comparaison avec les pays industrialisés, la croissance a été plus forte et le ralentissement s'est produit un peu plus tard et a été moins prononcé.

En *Amérique latine*, le taux de croissance a beaucoup varié d'un pays à l'autre : l'Argentine commence à sortir de sa plus profonde récession en 20 ans, tandis qu'au Venezuela, la crise politique de la fin de 2002 a provoqué une baisse de l'activité économique. À la fin de l'exercice 2003, la croissance économique était en général faible, mais la situation financière était un peu plus stable dans toute la région.

Les *économies de marché émergentes d'Asie* sont une éclaircie dans ce tableau — enregistrant tout au long de 2002 une croissance robuste, tirée principalement par les exportations. La Chine, en particulier, a continué à se développer rapidement, offrant des débouchés de plus en plus importants aux exportations des autres économies de la région. La propagation du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), dépisté au début de 2003, a toutefois nui à la région, en particulier aux économies tributaires des services liées au tourisme et des dépenses locales. À la fin de l'exercice 2003, les découvertes de nouveaux cas de SRAS s'étaient ralenties, mais les effets de cette maladie sur l'économie et la santé demeuraient incertains.

L'*Europe centrale et orientale* a enregistré une forte croissance durant la deuxième moitié de 2002, en dépit du ralentissement observé au sein de la zone euro. Dans nombre des pays, l'activité a été stimulée par les capitaux d'investissement direct étranger qui leur ont été apportés dans la perspective de leur adhésion à l'Union européenne. La hausse des prix du pétrole à la fin de 2002 a donné un élan à la croissance dans les pays exportateurs de pétrole de l'ex-Union soviétique — Azerbaïdjan, Kazakhstan et Russie. La forte augmentation de la demande dans ces pays a consolidé la croissance d'autres pays de la région.

Avant l'intensification des tensions créées par la guerre en Iraq, l'activité s'était accélérée au *Moyen-Orient*, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole, dont la croissance a été favorisée par la hausse des prix du pétrole. Bien que le conflit ait

Graphique 1.1

Croissance du PIB réel mondial et volume du commerce mondial (biens et services)

(Variations annuelles en pourcentage)

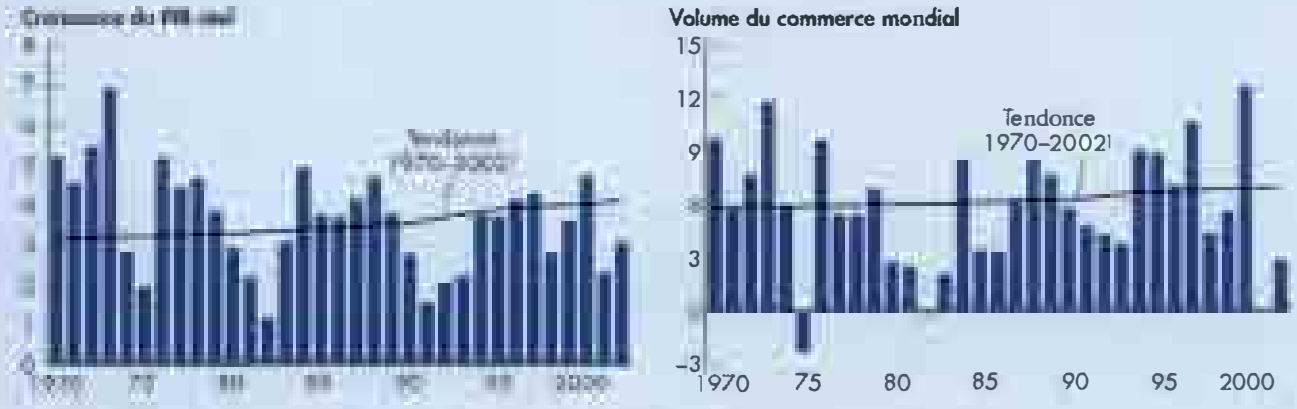

Sources : Haver Analytics; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (avril 2003).

[1]Taux moyens de croissance des pays (somme pondérée en fonction de la parité de pouvoir d'achat); au fil des ans, la pondération des pays à croissance plus rapide augmente, donnant à la courbe une pente ascendante.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

duré relativement peu de temps, les perturbations du commerce et du tourisme et la chute des prix du pétrole ont provoqué un ralentissement de la croissance au début de 2003. La persistance des tensions géopolitiques dans la région a freiné l'activité jusqu'à la fin de l'exercice 2003.

Dans la plupart des pays d'*Afrique*, la croissance a été plus soutenue que dans d'autres régions, grâce à l'application de meilleures politiques macroéconomiques et à un allégement de leur dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cependant, certains pays se sont heurtés à de sérieux problèmes, en particulier l'aggravation de la famine et de la sécheresse en Afrique australe et orientale. Une embellie a été observée au début de 2003 par suite de l'évolution des prix des produits de base autres que les combustibles — dont la baisse n'a pas égalé celle enregistrée dans les précédentes phases de ralentissement de l'activité mondiale — et de l'allégement de la dette, encore que la pandémie de VIH/sida soit demeurée une grave menace, réduisant l'espérance de vie et assombrissant les perspectives de croissance.

Les *tensions inflationnistes* de par le monde sont restées sous contrôle et les hausses de salaire ont été en général modérées. La perspective de la guerre en Iraq et les incertitudes y afférentes ont causé une hausse sensible des prix de l'énergie vers la fin de 2002 et au début de 2003, mais ils sont redescendus à la fin de la guerre. Sur les *marchés des changes*, le dollar s'est déprécié (raux pondéré en fonction des échanges commerciaux) au cours de l'exercice, tandis que l'euro s'est apprécié.

La *politique monétaire* est restée accommodante dans la plupart des pays industrialisés, avec une baisse des taux d'intérêt directeurs dans la majorité des cas. Pour ce qui est de la *politique budgétaire*, son orientation a varié selon le pays. Elle a été assouplie aux États-Unis par suite des réductions d'impôts, mais elle était neutre dans la zone euro.

Quant à l'évolution des *marchés financiers*, les rendements nominaux des obligations d'État sur les marchés matures ont fortement diminué au cours de l'exercice, le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans se situant à 3,56 % le 10 mars 2003, son niveau le plus bas en 41 ans. La perspective d'un ralentissement de la croissance dans un contexte de faible inflation, la baisse des cours des actions, les incertitudes géopolitiques et la réduction des taux d'intérêt directeurs par la banque centrale ont contribué à ce recul des rendements.

Les *marchés boursiers matures* sont restés soumis à des tensions pendant la plus grande partie de l'exercice 2003 (graphique 1.2). Les incertitudes quant aux bénéfices des entreprises, les effets persistants de l'éclatement de la bulle technologique et la guerre en Iraq ont pesé lourdement sur ces marchés. Le nombre record des faillites aux États-Unis, les affaires de fraude comptable des sociétés et les dérapages du gouvernement d'entreprise ont nui à la confiance des investisseurs. Le S&P 500 a baissé de 15 % et se situait, à la clôture de l'exercice 2003, à un niveau inférieur de 40 % à son record de mars 2000, bien qu'il se soit redressé après la guerre et que l'aversion des investisseurs à l'égard des risques ait fini par s'atténuer. La situation était pire sur les bourses européennes. L'Eurotop 300 a reculé de 33 % pour finir à 50 % en dessous de son sommet de mars 2000. Les actions japonaises ont terminé l'exercice 2003 à leur niveau le plus bas en 19 ans. En monnaie nationale, le Topix a reculé de 26 % au cours de l'exercice 2003 pour finir à 72 % en dessous de son record de décembre 1989.

Les *marchés obligataires émergents* se sont redressés dans la seconde moitié de l'exercice 2003 — à un rythme très différent d'une région à l'autre — et les marges obligataires sont tombées à un creux historique dans bien des cas. Les craintes au sujet de la continuité de la politique économique, surtout en Amérique latine, ont entraîné des ventes massives d'obligations de marchés émergents au cours de la première moitié de l'exercice. Les investisseurs ont repris confiance après les élections au Brésil et en Turquie et à la suite de déclarations de politique générale et d'initiatives de réforme. Ces développements, conjugués à la recherche par les investisseurs de placements à hauts rendements sur les marchés mondiaux, ont ouvert la voie à l'une des plus longues reprises des marchés obligataires émergents jamais observées. La marge correspondant à l'indice EMBI+ s'est réduite, tombant du niveau record de 1.040 points de base en septembre 2002 à 576 points de base à la fin de l'exercice 2003 (graphique 1.3). En même temps, les marchés obligataires primaires ont rouvert en octobre 2002, après une longue période d'inactivité, et les gouvernements de nombre de pays à marché émergent ont atteint leurs objectifs de financement sur le marché pour 2003 au début de l'année.

Graphique 1.2
Évolution des marchés boursiers
(Mai 2002 = 100)

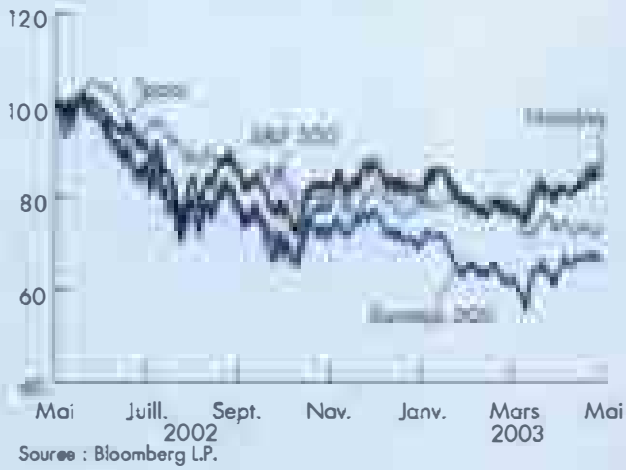

Source : Bloomberg L.P.

Graphique 1.3
Écarts de rendement des dettes souveraines
(Points de base)

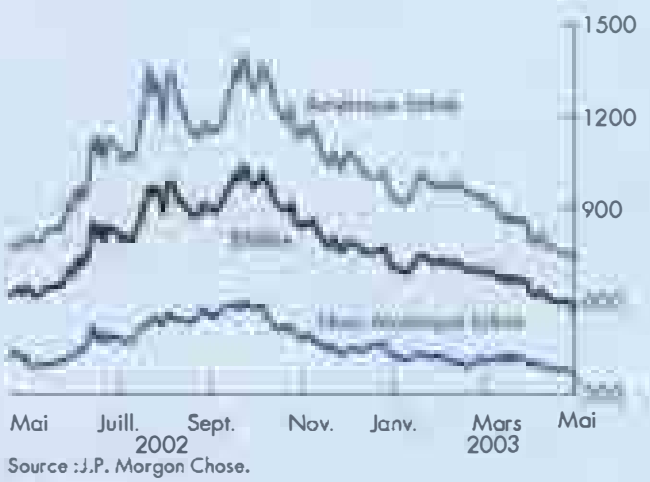

Source : J.P. Morgan Chase.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Dans de nombreux pays africains, la mise en œuvre de la politique macroéconomique et des réformes structurelles s'est améliorée. Mais, en 2002, la croissance a ralenti en *Afrique* à cause des conditions climatiques défavorables et des troubles politiques qui persistaient dans plusieurs pays. Le principal défi pour le continent consisterait à créer des conditions propices à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (voir le chapitre 5). Pour ce faire, et conformément au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), il faudrait améliorer sensiblement le climat de l'investissement privé, ce qui passe par des mesures visant à rétablir la paix et la stabilité politique; à promouvoir la gouvernance, les infrastructures, la santé et l'éducation; à libéraliser les marchés et le commerce et à combattre la pandémie du VIH/sida. Les administrateurs ont souligné que, pour atteindre ces objectifs, il faudrait l'appui financier de la communauté internationale et des débouchés commerciaux plus larges pour les exportations des pays africains.

L'impact des institutions sur les résultats économiques

Les administrateurs ont noté que l'amélioration de la qualité institutionnelle permet de relever le niveau et le taux de croissance du PIB par habitant et de réduire la volatilité de la croissance. En conséquence, les administrateurs sont convenus que les pays en développement amélioreraient considérablement leurs résultats économiques s'ils rehaussaient la qualité de leurs institutions tout en continuant d'appliquer des politiques macroéconomiques saines. Selon les administrateurs, certains principes généraux pourraient guider le renforcement des institutions. Par exemple, les économies de marché prospères ont besoin d'institutions pour protéger les droits de propriété, préserver l'état de droit, réglementer correctement les marchés, soutenir la stabilité macroéconomique et promouvoir la cohésion et la stabilité sociales.

La conception et la réforme des institutions comportent forcément des caractéristiques propres à chaque pays, d'où la nécessité de les adapter et d'innover pour intégrer les particularités de chacun. Certains volets essentiels de la réforme institutionnelle sont l'intensification de la concurrence, notamment par la libéralisation des échanges, qui permet de réduire le pouvoir des groupes d'intérêts, ainsi que la libre circulation de l'information et la transparence, qui peut améliorer les choix de politique économique et réduire les risques de corruption. Par ailleurs, les «points d'ancrage» extérieurs, notamment dans le cadre du processus d'accession à l'Union européenne, se sont révélés efficaces pour le renforcement des institutions. En dernière analyse, les administrateurs estimaient que l'internalisation et l'engagement ferme des autorités nationales demeurent les fondements les plus essentiels de la réforme des institutions.

Rapport sur la stabilité financière dans le monde

Le *Global Financial Stability Report* (Rapport sur la stabilité financière dans le monde) a paru pour la première fois en mars 2002. Il vise à présenter une vaste gamme d'informations à jour sur les marchés financiers matures et émergents et à détecter les éventuelles lignes de fracture dans le système financier mondial. Le Conseil d'administration a examiné quatre éditions du rapport au cours de l'exercice 2003; le dernier examen a eu lieu en mars 2003. Les discussions ont porté tant sur les événements récents que sur des sujets d'intérêt particulier.

Points saillants

En *mai 2002,* les administrateurs ont noté que, dans un climat caractérisé par une amélioration des perspectives de l'économie mondiale, aucune menace imminente ne semblait peser sur la stabilité financière dans le monde. Les cours des actions sont restés inchangés dans l'ensemble au premier trimestre de 2002 aux États-Unis et en Europe, les préoccupations concernant le redressement de l'activité et la qualité des bénéfices annoncés ayant pesé lourdement sur les cours des actions des entreprises fort endettées et des entreprises actives dans les fusions et acquisitions. Par ailleurs, les marchés émergents d'obligations et d'actions se sont redressés au premier trimestre, grâce à de nouveaux apports de capitaux d'investisseurs fidèles et à un intérêt accru d'investisseurs «volages». Les administrateurs ont noté l'augmentation des flux de capitaux des marchés obligataires vers les marchés émergents au premier trimestre de 2002, qui, en dépit d'une baisse des flux de capitaux totaux, a permis à de nombreux États souverains de satisfaire une partie substantielle de leurs besoins de financement en 2002.

Lorsque le Conseil a consacré sa deuxième séance à l'examen du rapport en *août 2002*, la situation s'était nettement dégradée sur les marchés financiers mondiaux en raison de la perte de confiance des investisseurs et de leur plus grande aversion pour le risque. La conjonction des résultats décevants des entreprises, du pessimisme grandissant des investisseurs et de l'incertitude quant à la rentabilité future ainsi que de nouveaux scandales financiers avaient provoqué un réajustement des prix et une vague d'instabilité sur divers marchés. Les emprunteurs à risque, y compris ceux des pays émergents, ont eu plus de mal à accéder aux marchés, car les investisseurs avaient moins de goût pour le risque. D'autre part, le rééquilibrage des portefeuilles des investisseurs internationaux semblait avoir contribué à faire baisser le dollar EU et les prix des actifs aux États-Unis.

À leur réunion de *novembre 2002*, les administrateurs ont noté que les préoccupations quant à la vigueur et à la durabilité de la reprise économique mondiale, aux perspectives de bénéfices des sociétés et

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

à la situation géopolitique avaient continué à peser sur le moral des investisseurs au troisième trimestre, ce qui a contribué au classement en fonction du risque de crédit des emprunteurs souverains et des sociétés, qui ont continué à avoir du mal à se procurer des fonds. Les pays émergents ont continué à se heurter à un climat difficile, caractérisé par une volatilité inhabituelle des marchés financiers et une augmentation de l'aversion pour le risque. Conjugué aux préoccupations qui étaient nées précédemment à propos de la continuité de la politique économique de certains pays émergents clés, cet état de choses a eu pour conséquences un nouveau repli sensible des crédits et des conditions de financement difficiles pour les pays émergents dans leur ensemble, qui ont été particulièrement dommageables pour les émetteurs de titres de second rang. Ces derniers, en Amérique latine, ne pouvaient pas emprunter sans garanties sur le marché primaire, mais ces restrictions ne se sont pas généralisées, et les émetteurs de titres de premier rang, ainsi que les emprunteurs d'Asie et d'Europe orientale, ont bénéficié de conditions d'accès relativement aisées.

À la séance de *mars 2003*, les administrateurs ont constaté que le système financier international a conservé sa capacité d'adaptation, malgré de grandes incertitudes géopolitiques et face à une reprise de l'activité économique hésitante et inégale dans le monde. Les marchés continuent à résorber les effets des excès antérieurs dus à la bulle boursière. Les administrateurs notent que l'éclatement de cette bulle a révélé les faiblesses structurelles sous-jacentes qui appellent une réaction politique bien pensée.

Les administrateurs ont noté que, dans un environnement international instable, les consommateurs, les opérateurs et les investisseurs restent sur leurs gardes, considérant que l'incertitude pourrait perdurer encore quelque temps. Dans un contexte aussi difficile, il demeure impérieux de privilégier les politiques visant à redonner durablement confiance aux marchés. Les administrateurs ont souligné leur appui à des politiques macroéconomiques d'accompagnement et à un large éventail de mesures de portée structurelle pour corriger les vulnérabilités sous-jacentes des marchés.

Grandes places financières

Également à la séance de mars, les administrateurs ont noté que l'amélioration progressive de la situation des marchés matures commence à s'enraciner et qu'en particulier, les bilans des ménages et des entreprises aux États-Unis se sont quelque peu affermis. Ils ont toutefois signalé que ces progrès restent fragiles et que les vulnérabilités sous-jacentes imposent toujours une attitude vigilante et des politiques attentives. Le secteur des entreprises dans un certain nombre de pays est confronté à des déficits de financement grandissants des régimes de retraite à prestations déterminées, dus à la baisse des valeurs boursières et à l'augmentation de la valeur actuelle des engagements au titre de ces régimes induite par l'abaissement des taux d'intérêt. Le redressement des bilans des ménages américains est tributaire du maintien de la vigueur du marché immobilier.

Les administrateurs ont noté que, dans les économies matures, le secteur financier présente une image contrastée. Si les banques qui disposent de vastes réseaux de détaillants se sont assez bien tenues, les banques de gros et d'investissement ont été durement touchées. Malgré la nouvelle initiative des autorités pour juguler cette situation, les faiblesses persistantes des banques japonaises restent un sujet de préoccupation. Un certain nombre d'administrateurs ont aussi souligné la situation difficile dans laquelle se trouvent les banques allemandes confrontées à la baisse de leurs recettes, à des coûts élevés, à la dégradation de la qualité du portefeuille de prêts et à l'érosion de leurs réserves secrètes/cachées consécutive à la contraction du marché boursier allemand. Les administrateurs préconisent un suivi attentif de la détérioration de l'assise financière du secteur des assurances dans plusieurs pays européens. L'atonie prolongée des places boursières a réduit le rendement des actifs et provoqué la vente des valeurs en portefeuille, parfois pour respecter les ratios de solvabilité.

La tendance des investisseurs à se tenir en retrait a entraîné une forte accumulation de soldes de trésorerie de grande qualité et disponibles à court terme, aux mains des investisseurs individuels comme institutionnels. Les administrateurs considéraient le potentiel de redéploiement de ces soldes en actifs plus productifs, une fois la confiance retrouvée, comme un facteur généralement positif pour les perspectives. Dans le même temps, un certain nombre d'administrateurs mettaient en garde contre le risque qu'un brusque revirement des préférences et des prix des actifs expose les positions non couvertes des banques et des courtiers à d'importants risques de taux d'intérêt. Certains administrateurs ont fait état de leur préoccupation au sujet de l'assise financière des établissements américains de crédit hypothécaire parrainés par le gouvernement fédéral. Un certain nombre d'administrateurs ont souligné par ailleurs la sensibilité accrue aux écarts de taux d'intérêt résultant de l'important redéploiement des flux de capitaux nets, des valeurs boursières vers les États-Unis, et de l'investissement direct vers les titres à rendement fixe.

Financement des marchés émergents

Les administrateurs ont noté qu'un environnement extérieur hostile, conjugué à l'inquiétude des investisseurs face aux risques de discontinuité des politiques mises en œuvre par des pays émergents clés, a limité le volume de capitaux disponibles et augmenté le loyer de l'argent pour la plupart de ces emprunteurs durant la

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

majeure partie de l'année écoulée. Ils se sont déclarés encouragés de constater que le desserrement des conditions des marchés financiers internationaux au dernier trimestre a permis à plusieurs émetteurs de retrouver l'accès aux marchés de capitaux et que les préoccupations des investisseurs quant à l'orientation future des politiques mises en œuvre par certains grands pays émergents se sont atténuées. Il a été toutefois constaté que cette évolution récente devrait être appréciée au regard de la contraction à long terme des flux de capitaux vers les emprunteurs des marchés émergents, qui nécessite plus d'attention. Les administrateurs considéraient que le maintien de la dynamique du «quitte ou double» qui prévaut sur le marché primaire des obligations des marchés émergents met en relief l'importance de l'autoassurance pour atténuer — par un cadre de politique et des institutions économiques robustes — la volatilité du marché due à des facteurs exogènes.

Plusieurs administrateurs voyaient dans cette évolution récente la preuve d'une différenciation accrue des investisseurs et de leur réaction positive à la constance de la mise en œuvre de politiques saines. Pour l'avenir, il importera néanmoins de continuer à renforcer ce signe encourageant et de réduire davantage les risques de contagion. Les administrateurs ont souligné en particulier qu'il importe de poursuivre les efforts du FMI, notamment pour aider les investisseurs à différencier les emprunteurs, ainsi que les politiques de promotion de la stabilité financière. Ils ont salué les améliorations apportées à la réglementation et à la capitalisation du secteur bancaire de plusieurs pays émergents. Ils ont noté cependant que les progrès varient selon les régions et que des mesures complémentaires doivent être prises pour affermir les systèmes bancaires intérieurs. Les administrateurs ont salué la récente émission obligataire du Mexique, assortie de clauses d'action collective (CAC; voir le chapitre 3) et ont encouragé les autres émetteurs à en faire de même à l'avenir. Ils ont aussi encouragé les services du FMI à fournir aux pays membres les conseils nécessaires pour atteindre cet objectif.

Promouvoir la stabilité

Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde a pour principal but de mettre en lumière les points faibles et les facteurs de vulnérabilité du système financier mondial afin que les décideurs puissent prendre des mesures pour prévenir les crises. Au cours de l'exercice 2003, diverses pistes ont été évoquées dans le rapport, et les administrateurs ont recommandé un certain nombre de mesures qui devraient aider à éviter une diminution excessive de la prise de risques, redonner confiance aux investisseurs et renforcer les mécanismes d'autocorrection des marchés. À sa réunion d'*août 2002,* le Conseil a souligné l'importance de l'exercice constant par le FMI de sa mission de surveillance du système financier, à l'aide d'instruments tels que le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et les rapports sur l'observation des normes et codes (RONC). Les administrateurs ont appelé les organes de régulation financière à être attentifs aux signes de nouvelles faiblesses des institutions et des marchés de première importance. Dans les pays avancés, il importe de continuer à soutenir l'activité économique et la réduction ordonnée des déséquilibres à moyen terme. Les administrateurs ont en outre souligné que l'application ferme de mesures visant à améliorer le gouvernement, ainsi que les systèmes de comptabilité et d'information financière et la transparence des opérations des entreprises, et leur suivi rigoureux par les autorités nationales et le FMI aideraient à renforcer les mécanismes d'autodiscipline des marchés. Dans les pays émergents, des mesures énergiques pour asseoir la stabilité macroéconomique et financière aideraient les investisseurs à mieux faire le tri entre les pays avant d'y placer leurs capitaux. Les autorités nationales devraient en outre encourager la mise en place de systèmes financiers internes solides et diversifiés.

En *novembre 2002*, les administrateurs ont souligné que les pays avancés devaient veiller à réagir par leur politique macroéconomique à tout signe de fléchissement de la reprise économique. La conclusion rapide du cycle de négociations de Doha et d'autres initiatives de libéralisation des échanges devraient améliorer la confiance dans l'avenir et donner aux pays émergents la possibilité d'accroître leurs recettes d'exportation et, en définitive, les mettre en mesure d'assurer plus aisément le service de leurs dettes. Les organes de régulation des institutions financières non bancaires, en particulier des compagnies d'assurance — et, dans bien des cas, des caisses de retraite — devraient rester attentifs aux moindres signes d'une érosion du capital due à la baisse des prix des actifs. Par ailleurs, le fait que les institutions financières recourent de plus en plus à des instruments de transfert du risque pour gérer leurs engagements justifie un approfondissement de l'information financière et une surveillance accrue des organes de tutelle.

Le fait que les pays émergents continuaient à être en mesure de faire appel aux marchés de capitaux internationaux dans le contexte de l'époque montrait, aux yeux des administrateurs, combien il était important de rester fermement attaché à la mise en œuvre de politiques visant à maintenir la stabilité macroéconomique et financière et à renforcer les structures institutionnelles. Plus généralement, les administrateurs ont souligné qu'il est essentiel de continuer à s'employer énergiquement à préserver les droits de propriété, la primauté du droit, la transparence et la stabilité de l'appareil légal et réglementaire pour affermir la confiance et la constance des investisseurs.

En *mars 2003,* les administrateurs ont estimé nécessaire de continuer à appliquer des mesures propres à redonner confiance au marché. Dans le domaine struc-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

turel, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que le cadre légal et réglementaire épaule la restructuration des entreprises et du secteur financier. Pour ce qui concerne le Japon, la faible rentabilité des établissements financiers et le problème des prêts improductifs appelaient des mesures urgentes. Pour leur part, les banques allemandes devront résoudre la question de leur bas niveau de recettes par des mesures de réduction des coûts, voire de consolidation.

Les administrateurs ont observé que la dynamique du «quitte ou double» qui caractérise le financement des marchés émergents et la persistance de la différenciation du crédit montrent combien il importe d'appliquer avec constance des politiques macroéconomiques saines. En outre, ils ont encouragé le maintien de mesures d'approfondissement des marchés boursiers locaux qui peuvent aider à amortir les variations du marché financier international.

Activités des compagnies d'assurance et de réassurance sur les marchés financiers

Un autre thème majeur abordé dans le Rapport sur la stabilité financière dans le monde est le rôle que les compagnies d'assurance et de réassurance jouent sur les marchés financiers mondiaux. À la séance de *mai 2002,* les administrateurs ont constaté que les compagnies d'assurance et de réassurance deviennent une catégorie de plus en plus importante d'investisseurs institutionnels et d'intermédiaires financiers, fort bénéfique pour les marchés financiers internationaux, car elle accroît la liquidité des marchés et la diversité des opérateurs. À cet égard, les administrateurs étaient d'avis qu'il est nécessaire de fournir plus d'informations sur les activités des compagnies d'assurance et de réassurance sur les marchés, par catégorie d'assurances (par exemple assurance-vie et assurance non-vie), et en particulier dans les compartiments plus récents, comme les dérivés de crédit. En outre, ils signalent qu'il est peut-être nécessaire de modifier les cadres de réglementation et de contrôle pour tenir compte de l'expansion des activités de ces compagnies sur les marchés des actifs et de ses implications pour la stabilité financière.

Les administrateurs sont convenus dans l'ensemble que les risques systémiques internationaux liés aux activités des assureurs sur les marchés financiers semblent relativement limités par rapport à ceux liés aux grandes banques d'investissement et banques commerciales actives sur les marchés internationaux. Néanmoins, il reste à vérifier que les systèmes de capitalisation et de gestion du risque des assureurs tiennent compte pleinement des risques liés à l'expansion de leurs activités sur les marchés financiers. On s'est demandé aussi si ces activités contribuent à un déplacement des risques financiers du secteur bancaire vers le secteur des assurances. Ces questions compliquent l'évaluation des risques systémiques liés à l'expansion des activités des compagnies d'assurance et de réassurance sur les marchés financiers et soulignent l'importance d'une amélioration de l'information et de la transparence.

Développement de marchés de valeurs mobilières locaux

À leur réunion de *mai 2002,* les administrateurs ont aussi noté que la crise bancaire et la perte de l'accès aux marchés de capitaux internationaux pendant la crise asiatique de la fin des années 90 ont souligné la nécessité de mettre en place des marchés de valeurs mobilières locaux pour offrir une source plus stable de financement aux États souverains et aux entreprises. Les administrateurs étaient d'avis que les rendements relativement faibles, en équivalent dollar, des *actions des marchés émergents* sur les dix dernières années soulignent la nécessité d'une stabilisation de la situation macroéconomique et d'une base adéquate d'investisseurs nationaux et internationaux pour ce type d'actifs. Ils ont noté que la migration d'entreprises de qualité supérieure des marchés émergents vers de grandes places financières des marchés matures pèse sur la liquidité des marchés d'actions émergents, et ils ont souligné qu'il sera essentiel d'améliorer l'infrastructure opérationnelle des marchés émergents pour développer les actions de ces marchés comme une catégorie d'actifs.

À la séance d'*août 2002,* les administrateurs se sont déclarés favorables à la mise en place de *marchés obligataires locaux* comme source supplémentaire de financement et ont jugé encourageants les progrès accomplis dans ce domaine depuis la crise asiatique. Sans constituer une panacée, ces marchés locaux pourraient atténuer les effets dommageables de la perte d'accès aux marchés de capitaux internationaux ou au crédit bancaire, tout en élargissant la palette d'instruments utilisables pour mieux assortir les monnaies de libellé et les échéances des actifs et passifs des emprunteurs des pays émergents. L'existence de marchés primaires et secondaires bien développés et la présence des investisseurs étrangers sur ces marchés peuvent être déterminantes.

Bien qu'ils se soient développés rapidement, les marchés obligataires locaux des pays émergents ne représentaient qu'un segment mineur du marché mondial, qui ne cesse de grossir. Les administrateurs ont souligné que l'approfondissement de ces marchés ne doit pas porter préjudice au développement de celui des obligations de sociétés, qui a souvent été plus lent, en partie, semble-t-il, parce qu'elles sont évincées par le secteur public.

À la séance de *novembre 2002,* les administrateurs ont abordé le dossier des *dérivés financiers dans les économies de marché émergentes,* notant que l'expansion rapide de ces instruments au cours de la dernière

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

décennie est un des principaux facteurs qui ont facilité l'accroissement des flux de capitaux transnationaux. Le développement de ces instruments présente des avantages, mais aussi certains risques. Les dérivés peuvent contribuer à une meilleure distribution des risques sur les marchés financiers, mais ils peuvent aussi servir à contourner des règles prudentielles et à faire jouer l'effet de levier pour contracter des engagements excessifs. Dans certaines crises récentes sur des marchés émergents, le dénouement rapide des positions sur dérivés a accéléré les sorties de capitaux et exacerbé la crise, mais il faut rappeler que ce ne sont pas les dérivés qui étaient à l'origine de la crise. Par ailleurs, l'existence de marchés locaux de dérivés développés et liquides pourrait aider les opérateurs à mieux évaluer et gérer les risques que comportent les investissements dans les pays émergents.

Les mesures propres à *assurer le bon fonctionnement des marchés de valeurs mobilières locaux*, qui consistent notamment à améliorer l'infrastructure et la transparence du marché, à renforcer la gouvernance des entreprises, à établir des critères de liquidité et à promouvoir l'émergence d'une base locale d'investisseurs institutionnels, ont été abordées à la séance de *mars 2003*. Les administrateurs ont souligné que les dispositions visant à développer les marchés boursiers locaux doivent être soigneusement articulées, le développement des marchés monétaires étant généralement une première étape essentielle du développement des marchés obligataires et de produits dérivés.

Les administrateurs ont mis en garde contre un recours excessif à des obligations indexées sur des monnaies étrangères, qui peut accroître la vulnérabilité aux chocs extérieurs et contribuer à déstabiliser les structures de la dette. Toutefois, les obligations indexées sur l'inflation peuvent servir à approfondir les marchés obligataires locaux. Si les marchés locaux de produits dérivés peuvent faciliter la gestion du risque financier, les administrateurs ont souligné que le développement de ce type de marché doit reposer sur de robustes fondements de contrôle et de régulation.

Bien que les marchés locaux de titres et de produits dérivés se soient beaucoup développés au cours des dernières années, les administrateurs ont fait observer qu'ils ne l'ont pas été suffisamment pour assurer pleinement contre la fermeture des marchés bancaires ou internationaux, ce qui, dans bien des cas, reste peut-être un objectif lointain. Les administrateurs étaient favorables à la poursuite des efforts visant à développer ces marchés, compte tenu de leur potentiel d'amélioration de la capacité d'adaptation des marchés émergents.

Enfin, le Conseil d'administration a souscrit à la proposition de la direction concernant la périodicité du Rapport sur la stabilité financière dans le monde, décidant qu'il serait semestriel, et non plus trimestriel, à compter de mars 2003.

Surveillance régionale

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

En juin 2002, le Conseil d'administration a examiné l'évolution récente de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont les membres sont le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République Centrafricaine, la République du Congo et le Tchad. Les administrateurs ont félicité les autorités des pays membres de la CEMAC pour les efforts persistants qu'elles ont déployés afin d'intensifier l'intégration économique régionale et la surveillance et d'harmoniser les politiques macroéconomiques. Ils ont salué en particulier l'adoption de nouveaux critères de convergence et d'un cadre de surveillance des politiques macroéconomiques — tout en prenant note de la nécessité de partir de ces progrès pour renforcer certains volets de la mise en œuvre. Les administrateurs estiment que le dialogue entre le FMI et la CEMAC complète fort utilement la surveillance bilatérale exercée sur les pays membres de la région.

Les administrateurs ont constaté que l'évolution des marchés mondiaux du pétrole a permis aux pays membres de la CEMAC de maintenir une croissance économique satisfaisante, encore que légèrement inégale, et d'accroître sensiblement leurs réserves internationales. Néanmoins, ils ont estimé que les autorités ont laissé s'emballer la demande intérieure — du fait d'une expansion rapide des crédits accordés par la banque centrale régionale et d'une politique budgétaire procyclique. En conséquence, on a assisté à une résurgence de l'inflation et à une détérioration du solde extérieur. Les administrateurs étaient convaincus que la situation des réserves internationales et la compétitivité externe de la région demeurent satisfaisantes dans l'ensemble. Toutefois, ils ont insisté sur le fait que la situation macroéconomique exigeait des politiques financières plus restrictives.

Les administrateurs ont souligné que la stabilité des prix et des taux de change doit reposer sur la discipline dans les finances publiques. Tout en reconnaissant que la position budgétaire est actuellement solide, ils ont estimé qu'il y a lieu d'améliorer la gestion des finances publiques. En particulier, ils ont recommandé instamment que les critères de convergence pertinents soient ajustés afin de tenir compte de la place importante qu'occupent les recettes pétrolières dans la plupart des économies de la région. Pour le moment, une forte hausse des cours mondiaux du pétrole s'est traduite par une progression procyclique des dépenses publiques. Aussi les administrateurs ont-ils suggéré que les objectifs budgétaires soient fondés sur une tendance à plus long terme des cours du pétrole, et non sur les cours actuels.

À cet égard, les administrateurs ont trouvé intéressante l'idée de mettre en place un fonds de stabilisation

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

des recettes pétrolières qui pourrait servir à amortir les effets des fluctuations des cours du pétrole. Pour qu'un tel fonds soit efficace, il faudrait à tout prix veiller à ce que la surveillance régionale de la politique budgétaire empêche des dépenses procycliques et qu'elle tienne compte de l'évolution du déficit des secteurs non pétroliers. La création d'un fonds d'épargne à long terme a été évoquée au nombre des formules qui pourraient être bénéfiques pour les générations futures, à condition qu'il soit assorti des garde-fous nécessaires et qu'il offre un rendement adéquat.

S'agissant de la politique monétaire, les administrateurs ont bien accueilli la proposition d'éliminer progressivement le financement monétaire des déficits nationaux par la banque centrale tout en se demandant si un délai de dix ans n'est pas trop long. Les administrateurs ont constaté que les marchés financiers régionaux sont loin d'être développés, ce qui entrave le recours aux opérations d'«open-market» et à d'autres instruments indirects de politique monétaire. Ils étaient persuadés que la vente de titres d'État pour remplacer le financement des banques centrales contribuerait au développement des marchés monétaire et de capitaux intérieurs et, partant, renforcerait davantage le contrôle monétaire. Ils ont noté, toutefois, que cette réforme devrait s'accompagner d'un certain nombre de mesures d'ordre juridique et institutionnel et qu'elle devrait être préparée soigneusement. Les administrateurs ont aussi appuyé l'augmentation des réserves obligatoires des banques commerciales, pourvu qu'elles soient suffisamment rémunérées, considérant qu'il s'agit là d'une mesure importante de nature à renforcer l'efficacité de la politique monétaire en épongeant la liquidité excédentaire. Des changements de ce type permettraient à la banque centrale régionale de poursuivre ses objectifs de manière plus efficace et de freiner la croissance incontrôlée du crédit enregistrée depuis quelque temps.

L'intégration financière régionale exige aussi un système bancaire efficace. Les administrateurs ont constaté que, si des progrès ont été accomplis en matière d'assainissement du système bancaire au cours des dernières années, il y avait lieu d'y apporter d'autres améliorations. Ils ont félicité les autorités pour les efforts qu'elles ont déployés en vue de mettre en place un système de paiement régional efficace. Néanmoins, ils ont souligné la nécessité de tout mettre en œuvre pour faire de l'agrément bancaire commun une réalité et développer un marché interbancaire efficace, créant ainsi une zone monétaire régionale à part entière. Les administrateurs se sont aussi félicités de la détermination des autorités à faire face aux problèmes de saisie arbitraire des dépôts bancaires. Ils les ont invitées à prendre des mesures supplémentaires afin de renforcer le cadre et l'infrastructure financiers. En outre, ils ont demandé que des ressources additionnelles soient affectées à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

Les administrateurs ont constaté que beaucoup reste à faire pour achever la mise en place d'un marché unique dans la région. Ainsi, ils ont salué la décision des pays membres de libéraliser davantage les échanges commerciaux en simplifiant la structure du tarif extérieur commun et en abaissant les taux tarifaires moyens. Les administrateurs ont souligné qu'il est important de réduire les barrières aux échanges commerciaux afin de donner le jour à une union douanière ouverte sur l'extérieur. Par ailleurs, ils ont accueilli favorablement le projet d'étude sur les barrières qui demeurent en place dans la région, avec l'aide des pays donateurs. Les pays membres doivent appliquer intégralement les accords qu'ils ont conclus — démontrant par là leur volonté de placer les objectifs d'intégration régionale au-dessus des intérêts sectoriels. Plusieurs administrateurs ont en outre fait observer que les subventions accordées dans les pays développés ont eu un effet négatif sur les exportations de coton de la région.

Les administrateurs ont souligné le rôle important que joue l'assistance technique dans les pays membres de la CEMAC — en particulier en matière de réforme commerciale et de gestion monétaire — pour renforcer le processus d'intégration régionale. Ils se sont félicités de l'amendement du traité de la CEMAC qui a permis de créer un groupe de travail sur la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et ont invité instamment les autorités à faire adopter le projet de loi régionale régissant ces activités et à l'appliquer rapidement.

Politique monétaire et politique de change de la zone euro et politique commerciale de l'Union européenne

En octobre 2002, les administrateurs ont examiné la politique monétaire et la politique de change de la zone euro et la politique commerciale de l'Union européenne.

S'agissant de la *politique monétaire et de la politique de change de la zone euro,* les administrateurs ont félicité les autorités pour le passage réussi en souplesse à l'euro, dont les pièces et billets avaient été mis en circulation au début de l'année, ce qui constitue un nouveau jalon de l'intégration européenne. Globalement, cependant, les résultats économiques de la zone euro ont été décevants, avec un rythme de croissance plus lent et une inflation plus élevée que prévu. Ces revers s'expliquent en partie par une série de bouleversements imprévus — renchérissement du pétrole, épizooties, ralentissement de l'activité extérieure et tourmente sur les marchés financiers —, mais la zone euro s'est montrée plus vulnérable aux chocs qu'on ne le pensait. Des rigidités structurelles étaient en particulier responsables du fait que l'activité de la zone reste tributaire de la demande extérieure et que les tensions

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

inflationnistes persistent, en dépit de la faiblesse de la demande intérieure.

Les administrateurs se sont dits d'avis que la reprise serait assez graduelle, au vu des indicateurs qui laissent entrevoir pour le court terme une croissance encore terne. Tirée par la consommation, la reprise s'accélérerait en 2003, à mesure que les effets des perturbations des prix se dissiperaient et que l'activité s'alignerait sur l'évolution mondiale. Ce redressement serait favorisé par les fondamentaux économiques globalement solides et les progrès accomplis sur le plan des réformes structurelles, qu'atteste la relative robustesse du marché du travail. Les administrateurs ont cependant relevé des risques considérables, liés notamment à la fragilité de la conjoncture extérieure et à l'impact des récentes turbulences sur les marchés financiers. Ils sont convenus que la politique économique de la zone euro devait viser en priorité à accroître le rythme et la vigueur de l'activité, ce qui contribuerait à renforcer la croissance mondiale et faciliterait la correction ordonnée des déséquilibres des paiements internationaux. La politique macroéconomique devrait tenir compte de l'incertitude qui pourrait grandir, et des avancées décisives sur le front des réformes structurelles seraient essentielles pour rehausser le potentiel de croissance de la zone et réduire sa vulnérabilité aux chocs.

Selon les administrateurs, la politique monétaire a continué à maintenir un juste équilibre entre les risques d'inflation imputable à des perturbations exceptionnelles de l'offre et la faiblesse persistante de l'activité. Ils se sont accordés pour penser que, étant donné que l'on s'attend à ce que la reprise soit graduelle et à ce que l'inflation redescende en dessous de la barre des 2 % où la Banque centrale européenne situe la stabilité des prix, la politique monétaire devait demeurer accommodante. Au vu de la prédominance et de la récente recrudescence des risques qui pèsent sur la reprise, ils ont considéré qu'il conviendrait de prendre clairement le parti d'assouplir encore les conditions monétaires.

Les administrateurs ont salué les initiatives prises par la BCE pour clarifier encore, pour le bénéfice des opérateurs sur les marchés, la relation entre le cadre monétaire et les politiques qui en découlent. Il était judicieux, à leur avis, de rétrécir la fourchette d'inflation retenue comme objectif à la moitié supérieure de la bande de 0–2 % qui constitue la définition officielle de la stabilité des prix, car cela présente le double avantage de maintenir un objectif d'inflation ambitieux tout en permettant un ajustement plus aisé aux chocs et en restant attentif aux risques de déflation. Les administrateurs ont aussi noté avec approbation que la BCE intègre désormais dans son analyse de la situation monétaire un tour d'horizon plus large de l'évolution des marchés financiers et de l'économie réelle. Un certain nombre d'administrateurs étaient cependant d'avis que les agrégats monétaires ne peuvent servir à prédire l'inflation que sur le long terme. Ils ont donc suggéré que l'on donne moins d'importance à l'évolution de ces agrégats, qui devraient être utilisés essentiellement comme variables informatives pour le long terme à l'appui des décisions de politique économique. Plusieurs administrateurs ont signalé à cet égard que les variations de la monnaie et du crédit peuvent constituer de précieux signaux d'alerte de l'apparition de déséquilibres financiers qui pourraient conduire à une bulle des prix des actifs.

Les administrateurs ont examiné dans quelle mesure le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) constitue le cadre budgétaire approprié pour la zone euro et, en particulier, comment il peut le mieux servir de guide pour l'ajustement des finances publiques des pays qui n'ont pas encore atteint les objectifs fixés. Les administrateurs étaient généralement d'avis que le PSC répond essentiellement aux besoins à la fois des pays membres et de l'union monétaire dont le budget est décentralisé, et fournit un cadre prospectif qui capte bien les tensions à long terme et les problèmes de viabilité de la dette liés au coût du vieillissement de la population. Plusieurs administrateurs pensaient cependant que le statut du PSC dans l'opinion publique a souffert du fait que les pays semblent être tenus de respecter un objectif d'équilibre nominal, indépendamment de l'évolution conjoncturelle, ce qui tend à favoriser une politique budgétaire procyclique. Ces administrateurs ont donc salué l'annonce récente que l'accent serait mis sur les équilibres structurels, encore que, de l'avis de quelques administrateurs, cela risque d'être plus difficile à expliquer au grand public.

Les administrateurs ont applaudi la récente réaffirmation collective par les autorités de la zone euro de leur détermination à éviter des déficits excessifs et à tenir les objectifs du PSC, selon lequel les soldes budgétaires doivent être maintenus proches de l'équilibre ou excédentaires sur la durée du cycle économique. Une démarche coordonnée de rééquilibrage budgétaire serait utile pour rehausser la crédibilité du Pacte. Les administrateurs ont aussi noté le rôle positif du PSC qui a encouragé la plupart des pays membres de la zone euro à maintenir un solde budgétaire structurel proche de l'équilibre, voire excédentaire. Ils ont salué ces efforts de rééquilibrage et ont invité tous ces pays à laisser jouer librement les stabilisateurs automatiques, comme le prévoit le Pacte.

Dans plusieurs pays, notamment dans les trois plus grands, l'ajustement des finances publiques a tardé, en particulier pendant les périodes de forte croissance. Ces pays sont confrontés à un défi spécial : il leur faut s'efforcer de préserver l'objectif à moyen terme ambitieux de réaliser l'équilibre budgétaire tout en étant conscients de la fragilité à plus court terme des perspectives conjoncturelles et des retombées de l'ajustement sur la demande. Il faudra, pour relever ce défi, choisir

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

un cap qui témoigne d'un attachement crédible au PSC, tout en assurant un rythme d'ajustement tenable. Les administrateurs se sont donc ralliés à l'idée que la meilleure démarche passerait par un engagement concerté et crédible des trois plus grands pays à ajuster leur solde budgétaire structurel d'au moins ½ % du PIB par an au cours des prochaines années pour aboutir à une position proche de l'équilibre. Cette démarche assurerait la crédibilité voulue tant au niveau national qu'au niveau de la zone, ce qui pourrait sensiblement atténuer les retombées à court terme de l'ajustement sur la demande, surtout si le rééquilibrage budgétaire repose sur la réforme des dépenses publiques. Il leur paraissait nécessaire que chacun convienne que — pourvu que le plafond de 3 % ne soit pas dépassé — il faut laisser les stabilisateurs automatiques jouer librement autour de l'axe tracé.

Les administrateurs ont souligné que des réformes structurelles pourraient sensiblement rehausser le potentiel de la zone euro, et qu'il est devenu de plus en plus urgent de mener à bien avec persévérance les réformes encore inachevées, en particulier pour faciliter la réabsorption de la main-d'œuvre. Les administrateurs ont salué le «nouveau paradigme européen» de la croissance fortement créatrice d'emplois, tout en notant que, de ce point de vue, les effets des réformes passées s'émoussent et que de nouvelles réformes du marché du travail — et la poursuite d'une politique de modération salariale — seraient de plus en plus urgentes pour que le paradigme se vérifie et pour dynamiser l'activité. Une haute priorité doit aussi être donnée, ont-ils souligné, à l'intégration plus poussée des marchés des produits, qui est depuis longtemps une des raisons d'être de l'Union européenne, mais reste entravée par la lenteur de la libéralisation du commerce des services. Le nouvel élan donné à l'intégration financière et la prise de conscience des gains qui en résultent ont été notés avec approbation, et les administrateurs ont en particulier pris note de l'accord sur la méthode Lamfalussy pour accélérer la mise en œuvre sur les marchés boursiers du Plan d'action relatif aux services financiers, qu'il a récemment été convenu d'étendre aux secteurs des banques et des assurances.

Les administrateurs ont jugé que les statistiques globales de la zone sont satisfaisantes aux fins de la surveillance, mais ils ont souhaité une amélioration de l'actualité des comptes nationaux trimestriels et de la qualité des statistiques sur le marché du travail et la conjoncture à court terme.

En ce qui concerne la *politique commerciale de l'Union européenne* (UE), les administrateurs ont souligné qu'étant donné le rôle de premier plan qu'elle joue dans le commerce mondial, il incombe particulièrement à l'UE de mener une politique commerciale et agricole libérale, d'améliorer les débouchés pour les exportations des pays en développement et de faire avancer la cause de la libéralisation des échanges multilatéraux. Ils ont salué le rôle décisif que l'Union a joué dans le lancement réussi du cycle de négociations de Doha et la priorité qu'elle accorde à la poursuite de la libéralisation des échanges et à l'amélioration des règles commerciales dans le contexte multilatéral. Ils se sont dits encouragés par le fait que l'escalade des différends commerciaux transatlantiques, qui auraient pu compromettre l'avancée des négociations de Doha, a pu évitée. La réforme de la politique agricole commune (PAC) devrait être une priorité de l'Union, étant donné le coût élevé qu'elle impose aux consommateurs européens, aux partenaires commerciaux de l'UE et aux marchés agricoles. Les propositions formulées lors de l'examen à mi-parcours de la PAC, qui visent à découpler les aides financières de la production, paraissaient constituer un premier pas dans cette direction. Les administrateurs ont appelé de leurs vœux l'expression d'une volonté politique de mener à terme la réforme, y compris en éliminant les subventions agricoles.

La volonté de l'UE d'élargir l'accès des pays en développement à son marché a été saluée par les administrateurs, qui ont engagé l'UE à aller plus loin en étant prête à éliminer les pointes tarifaires et à réduire la progressivité des tarifs, notamment sur les produits qu'exportent les pays en développement. Pour ce qui est du commerce des textiles et de l'habillement, la suppression des quotas devrait être accélérée pour faciliter l'ajustement en douceur des industries de l'UE et de celles des pays en développement fournisseurs actuellement protégés par le système des quotas.

Union monétaire des Caraïbes orientales

En janvier 2003, le Conseil a passé en revue l'évolution économique récente et les enjeux de politique régionale dans la zone de l'Union monétaire des Caraïbes orientales, qui regroupe Anguilla, Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie.

Les administrateurs ont noté que la région a subi une série de chocs éprouvants : catastrophes naturelles, contrecoup des événements du 11 septembre 2001 et répercussions du ralentissement économique mondial. La faiblesse du secteur touristique a en particulier contribué à un recul sans précédent du PIB global en 2001 et en 2002. Cela n'a fait qu'aggraver la situation économique déjà difficile de la région, mais les administrateurs ont souligné qu'il importe de s'employer d'urgence à relever les défis avec détermination. Il importe de s'attacher en priorité à corriger les déséquilibres budgétaires grandissants et à préserver la stabilité du régime de caisse d'émission et du système financier. Dans le même temps, des réformes structurelles sont nécessaires pour renforcer la compétitivité et le potentiel de croissance de la région.

Afin d'assainir les finances publiques et de stabiliser les ratios d'endettement, ont noté les administrateurs,

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

diverses mesures s'imposent. Il convient, d'une part, de faire preuve de modération salariale, d'améliorer la gestion des dépenses publiques (en s'appuyant sur les études réalisées par la Banque mondiale) et d'accorder la priorité à des projets d'investissement public susceptibles de favoriser la croissance et de faire reculer la pauvreté et financés en grande partie au moyen de dons et de prêts concessionnels. Côté recettes, il serait indiqué de réduire sans tarder les exonérations fiscales et les concessions discrétionnaires, d'élargir l'assiette des impôts, de préférence à l'échelle régionale et par l'institution d'une taxe de type TVA, de manière à être moins tributaire des droits de douane à l'importation et à l'exportation. Une gestion plus rigoureuse de la dette contribuerait aussi à améliorer les résultats budgétaires et à réduire les vulnérabilités.

Les administrateurs ont salué les travaux de la Banque centrale des Caraïbes orientales (BCCO) dans les domaines de la fiscalité, des dépenses et de la gestion de la dette. Ils l'ont félicitée des efforts qu'elle déploie pour appuyer la réforme des finances publiques dans la région, notamment dans le contexte de programmes de stabilisation, considérant que les critères budgétaires en cours d'élaboration sont un mécanisme utile pour encourager une plus grande discipline en la matière. Les autorités budgétaires devront s'investir pleinement dans ces initiatives régionales coordonnées, dont la mise en œuvre intégrale et résolue sera cruciale pour assurer la viabilité financière. L'examen par les pairs et le suivi systématique des progrès des pays par rapport aux critères retenus devraient permettre à tous d'atteindre — à tout le moins — ces objectifs à moyen terme. Les administrateurs ont aussi souligné la nécessité d'améliorer la transparence financière et la gouvernance dans la région, et ont suggéré qu'il serait utile à cet égard d'établir des RONC des finances publiques pour les pays membres de la BCCO.

Les administrateurs ont pris note des évaluations mitigées de la santé des secteurs financiers des pays membres et ont appelé de leurs vœux des mesures pour consolider les banques. Ils ont pris bonne note des plans en vue de renforcer le contrôle et la réglementation bancaires conformément aux principes fondamentaux du Comité de Bâle, ainsi que des amendements apportés à la législation bancaire et à la loi sur la BCCO, dont ils souhaitent que la promulgation intervienne au plus tôt. Il leur a par ailleurs paru urgent que des organismes uniformes soient établis dans chaque juridiction pour assurer la régulation des institutions financières et du secteur financier offshore. Les banques en difficulté devront résorber leurs créances improductives et certaines devront être recapitalisées.

Les progrès récemment accomplis sur le plan de la réglementation et du contrôle du secteur financier offshore ont été salués par les administrateurs, mais il reste qu'il paraît difficile de faire vivre une activité offshore dynamique à moyen terme dans la région. Les efforts visant à rehausser le contrôle au niveau des normes internationales doivent certes être poursuivis, mais il est aussi important de rechercher des mécanismes susceptibles d'empêcher que le coût de la supervision excède la rentabilité économique du secteur. Les administrateurs ont encouragé les autorités à continuer à ne pas ménager leurs efforts pour renforcer les mécanismes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ils ont souhaité que le FMI fournisse une assistance technique à cette fin et attendaient avec intérêt les résultats de l'évaluation de la stabilité du secteur financier qui devait avoir lieu dans le courant de 2003.

Le régime de la monnaie et des changes qu'administre la BCCO a généralement bien servi la région, de l'avis des administrateurs, et ils ont pris note du haut ratio de couverture de la monnaie et du niveau confortable des réserves internationales. Ils ont cependant rappelé que, pour maintenir l'arrimage monétaire, il sera nécessaire de poursuivre sans faille l'assainissement des finances publiques et de réduire la dette du secteur public, de maintenir un secteur financier solide et bien réglementé et de redoubler d'efforts pour rehausser la compétitivité de la région. Certains administrateurs ont conseillé aux autorités de passer régulièrement en revue le système d'ancrage monétaire. Les autorités ont aussi été encouragées à abolir le taux plancher pour les dépôts d'épargne, de manière à accroître la réactivité des taux d'intérêt à l'évolution de la liquidité.

Les administrateurs ont souligné l'importance d'efforts déterminés en vue de renforcer la compétitivité externe et d'assurer une croissance durable. Il faudra à cette fin une politique ferme de modération salariale et des efforts pour accroître la souplesse du marché du travail et diversifier les qualifications de la main-d'œuvre. Les administrateurs ont souligné les avantages que les membres de l'union monétaire pourraient retirer de l'approfondissement des réformes structurelles en vue d'accroître l'efficience de leur économie alors qu'ils recherchent une intégration plus poussée au niveau régional et à l'échelle mondiale. Ils se sont prononcés en faveur de la création d'une union économique à l'horizon 2007 et ont encouragé les autorités à accélérer les plans d'intégration qui mettraient la région à même de tirer tout le bénéfice de la zone de libre-échange des Amériques en projet et faciliteraient l'absorption de la perte des préférences communautaires pour leurs produits agricoles essentiels. Des efforts plus vigoureux sur le plan des privatisations, de la libéralisation du commerce extérieur, de la réforme de la fonction publique et du secteur public — y compris du système public de retraites — et une amélioration du climat des affaires sont aussi nécessaires, ont noté les administrateurs. La région aura besoin d'une assistance technique adaptée à l'appui de ses efforts d'intégration.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Les administrateurs ont souligné qu'il importe d'améliorer les statistiques économiques et de remédier aux lacunes qui restreignent la qualité de l'analyse économique. Il est particulièrement urgent d'améliorer les statistiques de la comptabilité nationale et les statistiques du travail, et d'autres efforts sont requis pour rehausser la qualité, la transparence et l'actualité des données économiques.

Union économique et monétaire ouest-africaine

En mars 2003, le Conseil a passé en revue l'évolution économique récente et les enjeux de politique régionale dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui regroupe huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Les administrateurs ont noté le ralentissement de la forte expansion économique qu'avait connue la région UEMOA dans le sillage de la dévaluation du franc CFA en 1994. Les constantes incertitudes engendrées par la situation politique et économique précaire en Côte d'Ivoire — l'économie la plus importante de l'UEMOA —, une reprise économique mondiale qui se faisait attendre, l'éventualité du maintien de cours du pétrole élevés du fait de la guerre au Moyen-Orient et, par surcroît, les rigidités structurelles et institutionnelles persistant dans les pays membres de l'UEMOA ont obéré les perspectives de croissance de la région. Les administrateurs ont estimé qu'une prompte reprise économique et le rétablissement de la stabilité politique en Côte d'Ivoire seraient essentiels pour que la croissance du PIB régional retrouve un rythme suffisant pour permettre de faire reculer la pauvreté dans la région. Les administrateurs ont jugé que l'UEMOA se trouvait à la croisée des chemins : les gouvernements membres devaient manifester par des mesures énergiques leur engagement politique au sein de l'UEMOA pour consolider le processus d'intégration régionale face aux graves incertitudes de l'avenir économique.

Les administrateurs ont salué les progrès effectués par les autorités de l'UEMOA au niveau de l'intégration régionale depuis 1994, dont l'instauration d'une union douanière et d'une union économique. D'importantes réformes régionales restaient toutefois à mettre en œuvre. Les administrateurs se sont donc ralliés à la décision de prolonger l'échéancier de convergence économique des États membres jusqu'à 2005. Ils ont souligné la nécessité d'un assainissement déterminé et plus poussé des finances publiques de la part de tous les membres de l'UEMOA dans les années à venir pour respecter l'ambitieux calendrier. Le renforcement des institutions régionales et un engagement politique plus marqué de la part des pays membres faciliteraient également l'élimination des derniers obstacles au commerce intrarégional et à la création d'une union douanière et d'un marché unique à part entière.

Les administrateurs ont remarqué que la politique monétaire prudente de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a maintenu l'inflation à un bas niveau et que la couverture de la monnaie centrale par les réserves de change reste suffisante, malgré le fléchissement de la performance économique des pays membres de l'UEMOA. Ils ont jugé que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour rationaliser les instruments de politique monétaire et pour assainir le marché interbancaire régional. Ils ont exhorté les autorités à appliquer une politique de taux d'intérêt plus souple et à jeter les fondements qui permettront de passer, l'heure venue, de l'actuelle différenciation des réserves obligatoires à un coefficient de réserves obligatoires uniforme pour tous les membres. Concernant le financement du budget public, les administrateurs ont applaudi le passage d'avances directes de la banque centrale à l'émission de titres sur le marché régional des capitaux. Ils ont toutefois fait remarquer que, pour un fonctionnement optimal du marché, une étroite coordination des politiques monétaires et budgétaires parmi tous les membres de l'UEMOA ainsi que le strict respect du critère de convergence budgétaire s'imposeraient. De l'avis général des administrateurs, l'élaboration d'un marché régional des capitaux diversifié et efficace pourrait considérablement favoriser l'efficacité de la politique monétaire.

Les administrateurs ont pris note de la récente amélioration modeste de la situation financière du système bancaire de l'UEMOA et ont souligné qu'il était important de continuer à progresser. Des mesures adaptées pour faire respecter les ratios prudentiels par les banques, ainsi que pour renforcer l'appareil judiciaire et les mécanismes de recouvrement des prêts, permettraient de rehausser la qualité des portefeuilles bancaires. La consolidation de l'autorité de la Commission bancaire régionale sera impérative pour assurer l'efficacité du contrôle bancaire et le respect des normes prudentielles par les institutions financières.

Les administrateurs se sont félicités de l'adoption par le Conseil des ministres de l'UEMOA d'une directive de lutte contre le blanchiment de capitaux et d'un projet de réglementation communautaire sur le blocage des fonds liés aux activités terroristes. Ils ont exhorté les pays membres à appliquer strictement la législation et la réglementation appropriées.

Les administrateurs ont salué les initiatives entreprises au cours des dernières années pour harmoniser la fiscalité, les lois budgétaires et les comptes publics. Ces mesures et l'application résolue du reste du programme de réformes seront primordiales pour recueillir pleinement les fruits de l'intégration économique. Les administrateurs ont encouragé les autorités à harmoniser les exonérations et à adopter un code d'investissement commun, permettant d'uniformiser les règles du jeu et

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

d'éliminer les distorsions restantes. Ils ont salué la constitution de fonds structurels qui devraient favoriser la réduction des inégalités régionales. Ils ont aussi encouragé l'établissement d'une banque régionale de solidarité, qui devrait compléter, et non concurrencer, les activités des institutions de microcrédit dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté.

Les administrateurs sont convenus que la compétitivité externe des économies de l'UEMOA est convenable jusqu'à présent, mais ils ont rappelé leur vulnérabilité face aux fluctuations des termes de l'échange. Pour maintenir la compétitivité externe de la région et sa part des marchés d'exportation, les politiques visant à élargir la base de production et à diversifier les économies, à améliorer la productivité des facteurs et à réduire les coûts nationaux élevés hors main-d'œuvre joueront un rôle crucial, de même que la poursuite de politiques macroéconomiques avisées. Les autorités ont été vivement engagées à mener une politique sectorielle régionale afin de remédier aux rigidités structurelles des économies de l'UEMOA.

Les administrateurs ont noté avec satisfaction les mesures prises pour mettre en œuvre une politique commerciale commune par les membres de l'UEMOA et pour encourager le commerce intrarégional. Un tarif extérieur commun est maintenant en place dans tous les pays, et les administrateurs ont constaté avec satisfaction l'augmentation du volume du commerce intrarégional résultant de la libéralisation interne entreprise jusqu'ici. Cependant, ils ont observé qu'il restait une marge considérable de libéralisation possible, et ils ont encouragé les autorités à éliminer les barrières non douanières au commerce intrarégional, ainsi que les exceptions au tarif extérieur commun.

Les administrateurs ont noté la décision prise par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de créer un vaste marché régional unique et, à terme, d'établir un cadre monétaire commun. Ils ont déclaré que la réalisation de cet objectif exigera un degré élevé de convergence macroéconomique entre les pays membres, qui fait actuellement défaut. Les administrateurs ont reconnu le fort soutien politique à la base du processus d'intégration au sein de la CEDEAO et ont estimé que l'union monétaire unique en Afrique de l'Ouest pouvait servir d'ancrage à la politique économique même si la convergence demeure un objectif ambitieux et demandera du temps. Dans un tel contexte, les administrateurs ont encouragé les pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO à intensifier leur coopération dans les domaines de la macroéconomie, du commerce et des politiques sectorielles, dans le but de fixer les bases solides d'une union monétaire et économique, le moment venu.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 2

Renforcement de la surveillance et de la prévention des crises

La surveillance est au cœur des efforts que le FMI déploie pour aider à prévenir les crises économiques et financières. Ces dernières années, il a pris diverses mesures pour renforcer sa surveillance, à la lumière de l'évolution de l'environnement mondial, notamment de l'importance accrue des flux de capitaux internationaux, et sur la base des enseignements des crises financières internationales. Ces initiatives visent à encourager les pays membres à adopter des politiques et des réformes institutionnelles qui rendent leurs économies plus résistantes à une conjoncture potentiellement néfaste et aux crises financières, favorisent une croissance mondiale soutenue et équilibrée et contribuent à la stabilisation du système financier international.

Au cours de l'exercice 2003, la mondialisation économique et financière a été le thème de deux conférences organisées par le FMI, ainsi que d'un séminaire informel de son Conseil d'administration (encadré 2.1).

Durant cet exercice, le FMI a passé en revue plusieurs de ces mesures fondamentales et pris d'autres mesures pour renforcer sa surveillance et accroître sa contribution à la prévention des crises :

- Le Conseil d'administration a examiné la *stratégie visant à rehausser l'efficacité de la surveillance* et déterminé les mesures à prendre pour faire avancer le programme d'action.
- La direction et les services du FMI ont poursuivi la mise en place d'un système d'*évaluation des vulnérabilités aux crises* pour les pays dont le compte de capital risque d'être soumis à des chocs. Ce système permet aux services de l'institution de recueillir des informations, à usage interne, sur l'évolution de la situation économique et des marchés mondiaux, d'analyser les facteurs de vulnérabilité et les scénarios de financement, les indicateurs d'alerte avancée, les indicateurs de solidité financière, les informations sur les vulnérabilités de certains secteurs et les renseignements sur les marchés, d'évaluer le degré d'imminence des crises et d'envisager les politiques à suivre pour les prévenir.
- Le Conseil d'administration a formulé plusieurs propositions visant à améliorer les évaluations dans le cadre de l'*initiative en matière de normes et codes* (FMI) et du *programme d'évaluation du secteur financier (PESF)*, lancé conjointement par le FMI et la Banque mondiale.
- Les administrateurs ont largement souscrit aux propositions visant à renforcer la *communication de données au FMI aux fins de la surveillance*.
- Un nouveau cadre analytique d'*évaluation de la viabilité de la dette*, adopté en juin 2002, était utilisé à la fin d'avril 2003 dans les rapports de surveillance des politiques des pays membres qui ont largement accès aux marchés de capitaux, ainsi que dans les rapports sur les demandes d'utilisation des ressources générales du FMI émanant de ses pays membres.
- En avril 2003, le Conseil d'administration a souscrit à d'autres mesures destinées à renforcer la *surveillance des politiques des pays appliquant un programme*, en partie pour donner suite à un rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. (Voir le chapitre 4 pour de plus amples détails sur le rapport du BIE.)
- Le FMI a pris des dispositions pour *accroître la clarté des signaux qu'il donne aux créanciers officiels et privés* sur la solidité des politiques d'un pays membre.
- Le FMI a sensiblement accru sa contribution à la *lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*, notamment par le lancement d'un programme-pilote de douze mois en octobre 2002.

Suite donnée à l'examen biennal 2002 de la surveillance et poursuite des travaux

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a donné suite à l'examen biennal 2002 de la surveillance en revenant sur cette question à deux reprises. La première fois, en juillet 2002, ses discussions ont abouti à plusieurs résultats : approbation d'une nouvelle note d'orientation sur la surveillance à l'intention des services du FMI, entente sur un premier pas vers une évaluation renforcée de l'impact des conseils du FMI, et mesures visant à intensifier la surveillance des politiques des pays appliquant un programme. La seconde fois, en mars 2003, il a procédé à une analyse plus exhaustive : en effet, il a revu les conclusions des examens précédents, fait le point des diverses initiatives déjà prises en vue de renforcer la

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 2.1
Études sur la mondialisation

Le débat se poursuit sur les avantages et les coûts de la mondialisation, ainsi que sur les politiques les plus propres à en maximiser les avantages au bénéfice de tous. Au cours de l'exercice, des études de questions directement liées à la mondialisation ont fait l'objet de trois conférences tenues au FMI.

La *troisième conférence annuelle du FMI* s'est tenue en novembre 2002 sur *les mouvements de capitaux et la gouvernance mondiale*. La conférence a permis aux économistes du FMI et d'autres institutions d'échanger leurs points de vue sur de récentes études ayant trait à la mondialisation et aux travaux du FMI. Toutes les études présentées à la conférence sont affichées sur le site du FMI *www.imf.org/external/pubs/ft/staffp/2002/00-00/arc.htm*.

Une *conférence sur l'interconnexion des économies* s'est déroulée à Washington en janvier 2003. Elle portait sur l'évolution récente des liens économiques entre les pays et ses conséquences pour les autorités des pays développés et des pays en développement. Les exposés et débats sont présentés sur le site *http://web.mit.edu/kjforbes/www/GL-Website/index.htm*.

En mars 2003, le Conseil d'administration a examiné, au cours d'un séminaire informel, une étude des services du FMI intitulée *Effects of Financial Globalization on Developing Countries: Some Empirical Evidence*, qui traite des effets de l'intégration financière sur les pays en développement et a été ultérieurement affichée sur le site du FMI, à l'adresse *www.imf.org/external/np/*

surveillance et traité d'un certain nombre de questions qu'il serait utile d'approfondir.

Il ressort des examens précédents, ont noté les administrateurs, que la surveillance doit son efficacité à cinq ingrédients essentiels :

- une information opportune, exhaustive et exacte;
- une analyse ciblée et de qualité;
- un esprit ouvert à des perspectives différentes en vue de réduire au minimum le risque d'une vision limitée par des œillères;
- la communication des évaluations aux autorités et au public;
- un effet sur les décisions des pays membres qui est celui recherché.

Ils ont constaté que, sur la base des enseignements des crises mexicaine et asiatique des années 90, diverses mesures ont été prises ces dernières années pour que la surveillance du FMI réponde mieux à ces critères. Néanmoins, il est possible de pousser plus avant l'effort ainsi engagé, notamment

- en améliorant la communication des données au FMI et la diffusion d'informations au public;
- en exerçant une surveillance plus systématique du secteur financier — en particulier par le biais du programme d'évaluation du secteur financier (PESF);
- en renforçant l'évaluation du cadre d'action et des institutions au regard des normes et codes universellement reconnus.

En outre, une évaluation beaucoup plus solide des vulnérabilités a pu être effectuée grâce à de meilleures analyses de la viabilité de la dette et de l'évolution du compte de capital et à la prise en compte plus systématique des points de vue des participants au marché. La surveillance dans les pays appliquant un programme est intensifiée par la réévaluation, sous un angle nouveau, de la situation et de la politique économiques. De plus, la surveillance régionale a été intensifiée par les missions de surveillance multilatérale que le Département des marchés de capitaux internationaux a effectuées dans de grands centres financiers des marchés émergents pour recueillir le point de vue des participants au marché sur les vulnérabilités des économies de ces marchés.

Autres améliorations prévues

Les administrateurs étaient généralement d'avis que le dispositif renforcé de surveillance mis en place ces dernières années continue d'offrir un cadre de référence solide pour la conduite des activités de surveillance du FMI. Ce qu'il faut maintenant faire en priorité, c'est exploiter à fond le potentiel du dispositif actuel en assurant une progression soutenue de son application et en veillant à ce que les divers résultats de la surveillance soient liés de façon adéquate. En outre, les administrateurs ont distingué six domaines dans lesquels il serait utile d'approfondir les travaux et la réflexion.

Premièrement, si un large consensus s'est dégagé sur les types de politiques qui contribuent à amortir les chocs extérieurs, il reste toutefois à déterminer comment *moduler les conseils du FMI dans ces domaines*. Par exemple, l'expérience récente dans certains pays à marché émergent donne à penser que l'endettement prudent se situe à des niveaux plus bas qu'on ne l'avait initialement pensé et a réorienté l'attention sur l'ampleur des risques dans les économies fortement dollarisées. Le FMI s'attachera à améliorer la base analytique des conseils qu'il donne dans ces domaines et à déterminer les critères d'évaluation de la solidité des politiques. Cependant, nombre d'administrateurs jugeaient très difficile d'établir de tels critères sans tomber dans le travers d'un moule unique et mettaient en garde contre le danger que ces critères transforment les consultations au titre de l'article IV en un exercice de notation. Ils ont en outre fait observer que cette formule devrait, le cas échéant, s'appliquer à l'ensemble des pays membres.

Deuxièmement, pour renforcer ses conseils de politique économique, le FMI cherchera à *intégrer plus sys-*

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

thématiquement les enseignements des études comparatives de pays au processus de surveillance.

Troisièmement, il ressort d'un certain nombre de crises récentes que l'aptitude d'un pays à mettre en œuvre des politiques ayant pour effet d'atténuer ses vulnérabilités dépend de la solidité de ses institutions politiques et de sa capacité de dégager un consensus politique en faveur des mesures d'ajustement nécessaires. Devant l'importance de ces facteurs politiques — réitérée par le BIE dans son évaluation de l'utilisation prolongée des ressources du FMI —, le Conseil d'administration a, dans sa réponse à cette évaluation, encouragé les services de l'institution à *approfondir l'analyse des questions d'économie politique et à leur faire une plus grande place dans leurs rapports.* Il s'agit là d'un processus évolutif qui fait fond sur un dialogue étroit avec les pays membres et sur le traitement passé de ces questions dans le cas des pays sortant d'un conflit et de ceux qui sont confrontés à de graves problèmes de gouvernance. Cependant, nombre d'administrateurs ont évoqué le caractère limité des compétences du FMI en matière d'analyse politique et indiqué que la qualité technique de ses conseils ne devrait pas être altérée par des considérations d'économie politique.

Quatrièmement, les initiatives en matière de transparence, de surveillance mondiale et régionale et de surveillance des effets systémiques des politiques commerciales des pays membres ont été conçues en partie pour *renforcer l'impact des conseils du FMI aux pays qui sont importants sur le plan systémique ou régional* — en particulier les grands pays industrialisés, dont les politiques commerciale, macroéconomique et financière ont un effet considérable sur les autres pays membres et sur l'ensemble du système. Cependant, devant la crainte répandue que les points de vue du FMI sur les politiques de ces pays membres ne soient toujours pas suffisamment pris en compte, les administrateurs ont estimé que des efforts restent à faire pour attirer l'attention sur les effets positifs et négatifs des politiques des pays ayant une importance systémique ou régionale, notamment sur les répercussions mondiales de leurs politiques commerciales.

Cinquièmement, le FMI doit continuer à s'efforcer de *concilier les objectifs de transparence et de franchise* dans ses évaluations et recommandations. Les administrateurs sont convenus que l'une des difficultés majeures est de préserver la franchise des diagnostics et recommandations des services du FMI dans leurs rapports au Conseil d'administration. Compte tenu de cet objectif premier, des efforts doivent être faits pour continuer à accroître le nombre des rapports des services du FMI qui sont publiés.

Sixièmement, les administrateurs ont soutenu les efforts engagés pour *rehausser le rôle de la surveillance dans les pays appliquant un programme*, notamment sous forme d'une note d'orientation spéciale à l'intention des services du FMI qui retrace les diverses mesures prises pour assurer une réévaluation indépendante de la situation et de la politique économiques et présenter cette nouvelle perspective à un moment où elle est le plus bénéfique.

Plusieurs mesures sont déjà prévues pour faire avancer le programme d'action, ont fait observer les administrateurs. Elles consistent notamment à examiner le cadre d'évaluation de la viabilité de la dette, à déterminer s'il est possible et souhaitable d'adapter les modalités d'admissibilité aux lignes de crédit préventives (LCP) aux fins de leur utilisation éventuelle dans les activités de surveillance, à passer en revue les progrès accomplis dans le domaine des indicateurs de solidité financière, à organiser un séminaire sur la stratégie de résolution des crises financières fondée sur le bilan, à revoir la politique de transparence du FMI et à mettre en application les conclusions de l'évaluation de l'utilisation prolongée des ressources du FMI.

Mise à profit du succès de l'initiative en matière de normes et codes et du PESF

En mars 2003, le Conseil d'administration a examiné l'*initiative en matière de normes et codes* et le *programme d'évaluation du secteur financier* (encadré 2.2). Les administrateurs étaient d'avis que la surveillance du FMI est sensiblement enrichie par ces initiatives, et les pays membres ont indiqué qu'ils avaient tiré profit de leur participation à celles-ci.

S'agissant de l'initiative en matière de normes et codes, les administrateurs sont convenus de la nécessité d'appliquer désormais une approche plus sélective visant à limiter le champ couvert aux pays et normes appelés à contribuer le plus à l'amélioration de la stabilité financière intérieure et internationale et au renforcement de la capacité institutionnelle. En outre, les rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) seront appelés à mettre davantage l'accent sur les principales conclusions et recommandations, dont le suivi fera l'objet d'une plus grande attention.

Dans le cas du PESF, les administrateurs ont évoqué la possibilité de simplifier les évaluations. De plus, il y a lieu de continuer à accorder la priorité aux pays industrialisés et aux économies de marché émergentes ayant une importance systémique tout en maintenant l'équilibre dans le ciblage des pays. Les administrateurs continuaient à voir dans le PESF la base d'une surveillance renforcée du secteur financier, mais il doit, à leur avis, être complété par d'autres outils — par exemple des mises à jour du PESF, une plus grande participation d'experts du secteur financier aux missions de consultation au titre de l'article IV et un suivi sur pièces, notamment à l'aide d'indicateurs de solidité financière — afin d'assurer une surveillance plus continue, en particulier des politiques des pays ayant une importance systémique. Pour que des ressources soient disponibles

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 2.2

L'initiative en matière de normes et codes et le programme d'évaluation du secteur financier

En 1999–2000, le FMI, conjointement avec la Banque mondiale, a lancé deux initiatives qui font partie de la stratégie mise en place par la communauté internationale pour stabiliser le système financier mondial. Dans le cadre de l'initiative en matière de normes et codes, le FMI et la Banque mondiale examinent dans quelle mesure les pays membres observent les normes et codes de bonnes pratiques économiques et financières internationalement reconnues qui contribuent à la santé des économies nationales et internationale. Les *rapports sur l'observation des normes et codes (RONC)* sont l'un des grands produits de l'initiative. Dans le cadre de la deuxième initiative, à savoir le programme d'évaluation du secteur financier (PESF), il est procédé à un examen exhaustif des institutions, politiques et vulnérabilités du secteur financier d'un pays, notamment des risques systémiques qui peuvent se poser. Ces points sont détaillés dans le rapport d'*évaluation de la stabilité du secteur financier*.

En général, dans les deux initiatives, qui sont étroitement liées, des équipes composées de membres des services du FMI et de la Banque mondiale — aidées par des experts de divers organes nationaux et organismes de normalisation internationaux — se rendent au moins une fois dans le pays et travaillent avec les autorités nationales, ou les représentants du secteur privé, ou les deux à la fois. Les pays participent à titre volontaire à ces initiatives.

Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC)

Un RONC est l'évaluation du degré d'observation par un pays des normes ou codes qui s'appliquent à l'un des douze domaines retenus et sont utiles au FMI et à la Banque mondiale dans leurs travaux opérationnels. Les rapports — dont 70 % sont ultérieurement publiés — passent en revue trois grands domaines : transparence, réglementation et contrôle financiers et intégrité du marché (en particulier gouvernement d'entreprise, comptabilité, audit et insolvabilité).

Transparence des opérations et des décisions de l'État : *Rapports sur l'observation par le pays des normes relatives à la diffusion des données, à la transparence des finances publiques et à la transparence des politiques monétaire et financière.* L'hypothèse sous-jacente est qu'une opinion publique mieux informée sera plus susceptible de tenir le gouvernement responsable de ses actes et que les investisseurs, armés de meilleures données et d'une norme d'évaluation, auront plus de chances d'effectuer des placements avisés. Les principaux instruments sont les initiatives statistiques du FMI (NSDD et SGDD) et ses codes de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et pour la transparence des politiques monétaire et financière.

Norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Créée en 1996, la NSDD est une norme à laquelle les pays — qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés — souscrivent volontairement, s'engageant à se conformer aux règles internationalement acceptées qui régissent le champ d'application, la périodicité et les délais de diffusion des données. Les pays qui adoptent cette norme s'engagent également à publier des calendriers de diffusion des données et à suivre de bonnes pratiques au regard de la qualité et de l'intégrité des données. Des informations sur leurs pratiques de diffusion sont présentées sur le site du FMI au tableau d'affichage des normes de diffusion des données, qui est relié aux sites nationaux.

Système général de diffusion des données (SGDD). Pour les pays qui n'ont pas accès aux marchés mais souhaitent vivement améliorer la qualité de leurs sytèmes statistiques nationaux, le SGDD offre des instructions à cet effet. Le caractère volontaire de leur participation à ce système permet aux pays d'avancer à leur propre rythme tout en disposant d'un cadre détaillé qui favorise l'application de principes méthodologiques largement acceptés et l'adoption de pratiques rigoureuses pour l'élaboration des données et qui offre des moyens de renforcer le professionnalisme au sein des systèmes nationaux. Les pays participants mettent leurs plans d'amélioration détaillés au tableau d'affichage des normes de diffusion des données, permettant ainsi aux observateurs tant nationaux qu'internationaux de suivre leurs progrès.

en vue de financer ces activités, les administrateurs ont proposé de réduire modérément le nombre annuel des évaluations et réévaluations PESF — tout en continuant de s'attendre à ce que tous les pays membres participent tôt ou tard au programme — et d'adapter davantage le champ des évaluations à la situation du pays. La proposition de centrer davantage les évaluations sur les problèmes à moyen terme et structurels des pays à faible revenu dotés d'un système financier peu développé a été accueillie favorablement par les administrateurs. Ceux-ci ont noté en outre que les pays les moins avancés dont le système financier commence à se diversifier auraient peut-être davantage besoin, dans l'immédiat, d'une assistance technique pour développer leur secteur financier, et non d'un PESF détaillé qui demande beaucoup de ressources.

Communication de données aux fins de la surveillance

Les pays membres communiquent au FMI les informations dont il a besoin pour surveiller leurs politiques économiques. Ils sont tenus de fournir ces informations au FMI aux termes de ses Statuts. Les crises survenues dans les économies de marché émergentes depuis le milieu des années 90 ont révélé l'importance que revêtent des données économiques et financières exhaustives, à jour et exactes — notamment sur les réserves internationales, la dette extérieure et les flux

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Normes applicables au secteur financier : *Rapports sur l'observation par le pays des normes relatives au contrôle bancaire, à la régulation du marché des valeurs mobilières, au contrôle des assurances, aux systèmes de paiement et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.* Le FMI et la Banque mondiale dressent chaque année, à la demande des pays membres, un «bilan de santé» du système financier dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (voir ci-après). Dans ce processus, leurs services établissent une évaluation détaillée de l'observation par le pays des normes et codes applicables au secteur financier, tels que les principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace; un résumé de cette évaluation peut être diffusé sous forme d'un RONC individuel, ou inclus dans un rapport global d'évaluation de la stabilité du secteur financier du pays en question.

Normes applicables au secteur des entreprises : *Rapports et évaluations portant sur l'observation par le pays des normes de gouvernement d'entreprise, de comptabilité et d'audit, ainsi que des normes relatives à l'insolvabilité et aux droits des créanciers.* Comme le secteur privé est le moteur de la croissance dans la plupart des économies, la santé du secteur des entreprises est au cœur des préoccupations. C'est généralement la Banque mondiale qui mène les évaluations de la qualité du gouvernement d'entreprise, de l'adéquation des normes de comptabilité et d'audit et de l'état des procédures d'insolvabilité et des droits des créanciers.

Les pays membres sont de plus en plus nombreux à participer à l'initiative en matière de normes, qui a reçu une attention croissante de la part des participants aux marchés financiers et des organismes de notation. À la fin d'avril 2003, plus de 388 RONC avaient été établis pour 91 pays. La plupart des pays ayant une importance systémique participent au processus RONC, mais le nombre des pays couverts par les évaluations reste inégal d'une région à l'autre.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)

Le PESF est le bilan de santé du système financier d'un pays. Le système financier recouvre tout l'éventail des institutions financières, comme les banques, les fonds communs de placement et les sociétés d'assurance, ainsi que les marchés financiers proprement dits, c'est-à-dire le marché boursier, le marché des changes et le marché monétaire. Il englobe également le système de paiement, le dispositif de réglementation et de contrôle et le cadre juridique des opérations des institutions et marchés financiers.

Bilan de santé : L'équipe PESF (membres des services du FMI et de la Banque mondiale et experts de banques centrales, institutions de contrôle nationales et organismes de normalisation internationaux) signale au pays membre les vulnérabilités éventuelles de son secteur financier et aide le FMI et la Banque mondiale — ainsi que la communauté internationale — à concevoir les formules d'assistance qui s'imposent. Elle utilise divers outils analytiques (notamment des tests de résistance et des indicateurs de solidité financière) pour examiner l'état du secteur financier, évaluer le mode de gestion des risques, déterminer les besoins d'assistance technique éventuels et aider le pays à définir les priorités dans sa réponse à l'évaluation de l'équipe. L'évaluation PESF est très utile au FMI dans l'exercice de ses activités de surveillance. À la fin d'avril 2003, des évaluations de ce type avaient été achevées pour 48 pays ou régions, 22 autres étaient en cours de réalisation, et 31 pays s'étaient engagés à y participer ultérieurement.

Places financières offshore

Le FMI utilise un grand nombre des outils de diagnostic mis au point pour le PESF dans ses travaux sur les places financières offshore. Ces travaux aident les pays membres à déceler les lacunes et à réduire les vulnérabilités éventuelles de leur système financier, ainsi qu'à améliorer la couverture statistique des activités des places financières offshore. Les évaluations de celles-ci, qui portent sur la réglementation et le contrôle financiers dans les pays où l'activité financière offshore est importante, ont pour but de préserver la stabilité et l'intégrité de leur système financier.

de capitaux — pour l'évaluation des vulnérabilités externes des pays et en tant qu'élément essentiel de la surveillance.

Pour guider les pays membres dans la communication au public de leurs données économiques et financières, le FMI a créé les normes de diffusion des données, à savoir la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le système général de diffusion des données (SGDD), décrits dans l'encadré 2.2 ci-dessus. Ces normes contribuent à l'application de politiques macroéconomiques saines et au bon fonctionnement des marchés financiers.

En mai 2002, le Conseil d'administration s'est réuni pour traiter de la *communication de données au FMI aux fins de la surveillance.* Les administrateurs se sont félicités des récentes améliorations observées dans le domaine de la communication de données au FMI par les pays membres aux fins de la surveillance. Ils ont en outre réaffirmé que la politique du FMI en matière de communication de données, qui exige de tous les pays membres qu'ils fournissent un minimum de données fondamentales, est compatible avec leur capacité dans ce domaine. Au-delà de ce minimum, il est attendu des pays membres qu'ils transmettent les données propres à leurs caractéristiques et situation personnelles.

Les administrateurs ont, dans l'ensemble, souscrit aux propositions formulées par les services du FMI en

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

vue d'améliorer la communication à ce dernier des données dont il a besoin dans l'exercice de ses activités de surveillance. Voici les points saillants des débats :

Passage à la publication hebdomadaire des données sur les réserves internationales dans le cadre du SGDD. La publication fréquente et dans de bons délais des données sur les réserves devient la bonne pratique pour de nombreux pays, ont fait observer les administrateurs. Cependant, la plupart d'entre eux ont estimé qu'il n'est pas nécessaire, pour le moment, d'accroître la fréquence et d'améliorer les délais de diffusion des données à fournir dans le cadre du SGDD, notant en outre que la communication de données hebdomadaires fait peser sur la plupart des pays souscripteurs des contraintes d'ordre technique et de ressources et pourrait décourager les nouveaux souscripteurs. Les administrateurs auront l'occasion de revenir sur cette question avant la fin de 2003.

Amélioration de la communication des données de finances publiques. Les administrateurs ont souligné l'importance primordiale que revêt la communication au FMI de données adéquates sur les finances publiques et ont demandé aux services du FMI de poursuivre leurs travaux dans ce domaine. Ils ont noté avec satisfaction l'achèvement récent du *Manuel de statistiques de finances publiques*, qui représente un grand pas vers l'élaboration d'un cadre analytique pour cette catégorie de statistiques, et ils se sont déclarés en faveur de l'octroi par le FMI d'une assistance technique aux pays membres pour les aider à adopter les pratiques décrites dans le nouveau manuel.

Identification des lacunes dans les statistiques nécessaires à l'évaluation des vulnérabilités et à l'élaboration de la politique nationale. Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction les récentes améliorations des études des vulnérabilités des pays dans les rapports au titre de l'article IV, en particulier des pays qui ont accès aux marchés de capitaux internationaux. Néanmoins, les déficiences des données ont continué, dans bien des cas, à entraver l'analyse des vulnérabilités, et la plupart des administrateurs sont convenus que les services du FMI devraient mettre plus clairement en évidence, dans leurs rapports, les lacunes que comportent les statistiques, préciser les priorités en matière d'assistance technique au cours des consultations au titre de l'article IV et passer en revue les progrès réalisés dans l'établissement des données nécessaires à l'évaluation des vulnérabilités, le cas échéant.

Le Conseil d'administration a fait observer que, en raison des coûts que ces améliorations entraînent pour les pays membres aussi bien que pour le FMI, il faudra déterminer avec soin les priorités et leur ordre d'exécution. Il a souligné que l'augmentation de la fréquence de diffusion des données ne doit pas se faire au détriment de leur qualité.

La valeur d'information des évaluations des politiques des pays membres

Les interactions du FMI et de ses pays membres peuvent avoir une importante fonction d'émetteur de signaux. La plupart de ces interactions s'inscrivent dans le cadre des activités de surveillance du FMI et de son soutien financier aux programmes de ses pays membres. Cependant, le FMI a donné suite à la demande de certains pays membres souhaitant bénéficier d'un suivi spécial qui n'entre pas dans ses fonctions de surveillance et ne fait pas intervenir un accord financier avec lui, mais sert parfois tout particulièrement à émettre des signaux à l'intention des créanciers officiels ou privés. Ces dernières années, cette activité a pris principalement la forme de programmes suivis par ses services, dispositif dans lequel le FMI n'accorde pas de prêts, mais ses services suivent le programme économique du pays membre et rencontrent régulièrement les autorités nationales pour s'entretenir avec elles de la situation et de la politique économiques.

Au cours des débats qu'ils ont tenus en 2002 dans le cadre de l'examen biennal des activités de surveillance du FMI, les administrateurs se sont déclarés préoccupés par certains aspects des programmes suivis par l'institution. Un débat de suivi a eu lieu en janvier 2003 sur la base d'une étude intitulée *Signaling Assessments of Members' Policies.* Les enseignements tirés d'un autre dispositif de même nature — les évaluations des politiques des pays membres faites en réponse aux demandes ponctuelles présentées par divers créanciers ou bailleurs de fonds officiels — ont eux aussi été examinés.

Les préoccupations exprimées au sujet des programmes suivis par le FMI portent principalement sur les programmes qui servent à donner un signal aux créanciers officiels ou privés sur les politiques d'un pays membre. Du fait de leur grande ressemblance avec les programmes soutenus par le FMI, ces programmes à valeur de signaux risquent d'être pris pour des programmes portant le sceau d'approbation du FMI. En outre, le caractère relativement peu rigoureux des règles de communication d'informations sur les résultats a permis aux pays membres de mettre à profit le signal positif émis par le lancement d'un programme suivi par le FMI sans veiller comme il se doit à son application.

Face à ces préoccupations, les administrateurs se sont déclarés d'avis que le cadre actuel des programmes suivis par le FMI ne convient pas pour les pays qui demandent au FMI d'assurer le suivi de leur programme en vue de communiquer son évaluation de leurs politiques économiques à leurs créanciers officiels ou privés. Aussi ont-ils soutenu la proposition de mettre un terme à ces programmes «à valeur de signaux». Cependant, les administrateurs ont conclu que le cadre des programmes suivis par le FMI reste valable dans le cas des pays qui doivent établir des antécédents en matière d'application de poli-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

tiques dont ils ont fermement la maîtrise avant de parvenir à un accord avec le FMI, ou après que des dérapages se sont produits dans l'application d'un programme relevant d'un accord.

L'établissement d'un nouveau mécanisme à cette fin n'a toutefois pas rallié tous les suffrages. Devant leurs divergences de vues sur cette question, les administrateurs ont décidé que, pour le moment, le FMI utiliserait à des fins d'émission de signaux les mécanismes existants, dont le processus de consultation au titre de l'article IV et les accords de précaution. S'il s'avère ultérieurement qu'il existe une demande de mécanisme plus spécifique, les services du FMI soumettront au Conseil d'administration une nouvelle proposition.

Au sujet du rôle futur des programmes suivis par le FMI, les administrateurs étaient d'avis que, lorsque ces programmes servent à établir des antécédents conduisant à un accord avec le FMI, le risque d'erreur d'interprétation est relativement faible. Dans ces cas, ont-ils conclu, le dispositif demeure approprié.

Les services du FMI procèdent en outre à une évaluation de la situation et de la politique macroéconomiques des pays membres en réponse à diverses demandes ponctuelles adressées par d'autres institutions financières internationales, créanciers ou bailleurs de fonds. Tout en reconnaissant la nécessité de faire preuve de souplesse dans ce processus, les administrateurs ont jugé bon d'établir des directives générales pour la réalisation de ces évaluations. Ils ont souligné que celles-ci devraient être suffisamment nuancées pour tenir compte des circonstances propres aux pays, mais clairement exprimées pour que le conseil d'administration des autres institutions financières internationales ou les bailleurs de fonds puissent distinguer les pays dont la politique macroéconomique est solide des autres. Les évaluations devraient par ailleurs retracer brièvement les relations du FMI avec le pays membre.

Examen de la ligne de crédit préventive

Le FMI a conçu et mis en place sa ligne de crédit préventive (LCP) en 1999 pour inciter davantage les pays à appliquer des politiques saines et pour offrir à ceux qui obtiennent de bons résultats un meilleur dispositif de protection. Un financement à court terme dans le cadre d'un accord de confirmation est fourni, à titre de précaution, au pays membre principalement pour l'aider à faire face à un besoin de balance des paiements découlant d'une perte soudaine et perturbatrice de la confiance du marché due à la contagion financière et à des événements qui échappent largement à son contrôle. À la fin de l'exercice 2003, les administrateurs avaient amorcé l'examen de la LCP et se sont penchés sur les raisons pour lesquelles elle n'avait pas encore été utilisée et qui sont notamment :

- la crainte des pays membres que la demande d'une LCP ne soit perçue comme un signe du manque de fermeté de la politique menée, et non comme un signe de sa solidité;
- le risque que l'abandon par un pays d'une LCP (ou la conclusion qu'il ne remplit plus les conditions requises) entraîne des réactions défavorables du marché;
- l'impression que les assurances de financement opportun données par la LCP ne sont pas plus grandes que celles qui découlent des autres facilités et politiques du FMI.

En plus de leurs consultations avec les pays membres et les administrateurs, les services du FMI ont lancé une vaste campagne d'information des participants au marché sur ces questions et sur d'autres aspects de la LCP. Le Conseil d'administration entend poursuivre ses discussions sur ce sujet au cours de la période précédant la date d'expiration de la facilité, fixée à novembre 2003. Entre-temps, il a demandé aux services du FMI de chercher conunent mettre à profit la surveillance renforcée et les accords de précaution pour réaliser les objectifs de la LCP, qui sont d'aider les pays membres dont les politiques sont saines à faire face aux défis de l'intégration mondiale des marchés financiers.

Amélioration de l'analyse de viabilité de la dette

L'évaluation de la viabilité de la dette extérieure et publique d'un pays est l'un des aspects essentiels des travaux du FMI avec nombre de pays membres. Les analyses de la viabilité de la dette — permettant de déterminer si le service de la dette peut être assuré sans un ajustement irréaliste du solde des recettes et des dépenses — servent de base aux décisions prises par le FMI dans le cadre des programmes, surtout parce qu'elles l'aident à déterminer quand il y a lieu d'accorder du financement au pays et, le cas échéant, quel montant lui fournir. Ces évaluations deviennent critiques — et sont, souvent, particulièrement nuancées — dans le cas des pays à marché émergent qui sont fortement intégrés aux marchés de capitaux mondiaux et peuvent avoir des besoins de financement considérables.

En juin 2002, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un nouveau cadre pour l'évaluation de la viabilité de la dette. Ce cadre permet de vérifier le réalisme des projections de référence servant de base à l'évaluation de la viabilité, en précisant les hypothèses sous-jacentes relatives aux principales variables, dont la croissance, les taux d'intérêt réels, les taux de change ainsi que les déséquilibres budgétaires primaires ou externes, et en mettant en relief leurs implications. Il fait appel à un ensemble de paramètres normalisés pour soumettre le scénario de référence du programme à un test de résistance afin de déterminer dans quelle mesure la viabilité de la dette dépend de résultats macroéconomiques plus favorables que par le passé et d'assurer la solidité du programme face à des chocs plausibles.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 2.3

Le blanchiment de capitaux et le GAFI

On entend par blanchiment de capitaux le processus consistant à dissimuler les actifs résultant d'activités criminelles pour masquer le lien entre ces activités et les actifs, ou encore le mouvement caché de ces actifs. Cet argent blanchi est parfois utilisé à son tour pour financer le terrorisme.

Le blanchiment de capitaux a des effets nuisibles sur les pays, pouvant entraîner toute une série de graves conséquences macroéconomiques, telles que des variations imprévisibles de la demande de monnaie; des risques pour la santé des institutions financières et la contamination des opérations financières légales. En outre, le blanchiment de capitaux peut freiner l'investissement direct étranger si les secteurs financier et commercial d'un pays donnent l'impression d'être sous l'emprise du crime organisé. D'un point de vue plus large, le financement du terrorisme menace la stabilité des pays et du système financier international. L'intégrité des marchés financiers étant étroitement liée à la stabilité financière, l'établissement de directives pour le contrôle du secteur financier figure parmi les fonctions importantes du FMI, qui a les compétences nécessaires en matière d'évaluation des secteur financiers, d'assistance technique dans ces secteurs et de surveillance des régimes de change de ses pays membres.

Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé au sommet du G-7 à Paris en 1989. Il a pour objectif de concevoir et de promouvoir, aussi bien à l'échelon national qu'international, des stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le GAFI surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures antiblanchiment, examine les techniques et contre-mesures de blanchiment de capitaux et encourage l'adoption de mesures de lutte contre le blanchiment au niveau mondial. Dans l'exercice de ces activités, le GAFI collabore avec d'autres organismes internationaux. En avril 1990, le GAFI a publié un ensemble de 40 recommandations, qui fournit un plan d'action complet à l'encontre du blanchiment de capitaux. Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le champ d'activité du GAFI a été étendu à la lutte contre le financement du terrorisme. À une réunion plénière sur le financement du terrorisme, le GAFI a formulé 8 recommandations spéciales qui viennent compléter ses 40 recommandations initiales, le total constituant ce qui est maintenant appelé les 40 + 8 recommandations du GAFI.

En avril 2001, le Conseil d'administration du FMI a reconnu dans les 40 recommandations du GAFI la norme à suivre pour lutter contre le blanchiment de capitaux et a décidé que des travaux seraient réalisés en vue de déterminer comment intégrer les recommandations dans les travaux opérationnels du FMI. En juillet 2002, les administrateurs ont approuvé l'addition conditionnelle des 40 + 8 recommandations du GAFI à la liste des normes et codes du FMI (voir le corps du texte); elles y ont été officiellement ajoutées en novembre 2002.

Les administrateurs ont fait observer que les évaluations de la viabilité de la dette comportent nécessairement une part d'appréciation, car elles dépendent d'une évaluation complexe des relations qui existent entre plusieurs facteurs — dont l'évolution macroéconomique, les contraintes politiques et sociales pesant sur l'ajustement, ainsi que la disponibilité de financements privés et publics et leur coût. Ce nouveau cadre contribue au renforcement de la base analytique à partir de laquelle les jugements sont formulés. Il ne s'agit pas d'une démarche mécanique, qui ne conviendrait pas étant donné la grande diversité des capacités d'endettement et d'ajustement à terme des différentes économies. Au contraire, ce cadre sert à étayer les appréciations et à les exprimer d'une manière transparente. À mesure que l'expérience s'accumulera, les efforts d'affinage de ce cadre se poursuivront.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En juillet 2002, le Conseil d'administration a examiné les propositions visant à accroître la contribution du FMI aux efforts internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le FMI a entamé un nouveau volet de ses travaux dans ce domaine, ont noté les administrateurs, en prenant deux mesures essentielles :

- addition conditionnelle des 40 recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et de ses 8 recommandations spéciales (40 + 8 recommandations du GAFI) à la liste des domaines et des normes et codes correspondants qui sont utiles pour les travaux opérationnels du FMI (encadré 2.3);
- adoption d'un *programme-pilote* de douze mois consistant en évaluations du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, accompagnées des rapports sur l'observation des normes et codes correspondants, auxquelles participeront le FMI, la Banque mondiale, le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI.

Principes directeurs

Pour ce qui est de l'avenir, les administrateurs ont souligné que la participation du FMI aux évaluations du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et aux rapports correspondants devrait être régie par quatre grands principes :

- L'évaluation par les services du FMI des activités du secteur financier qui ne sont pas soumises à une réglementation prudentielle doit être limitée à celles

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

qui sont importantes d'un point de vue macroéconomique et comportent un risque notable de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.
- Toutes les procédures d'évaluation doivent être transparentes et compatibles avec le mandat et les compétences fondamentales des différentes institutions concernées, et cadrer avec le caractère uniforme, volontaire et concerté du processus des RONC.
- Les évaluations doivent être suivies d'une assistance technique, qui sera fournie au pays membre sur sa demande, pour l'aider à renforcer sa capacité institutionnelle et à développer son secteur financier.
- Les évaluations doivent être effectuées conformément à la méthodologie globale et intégrée actuellement mise au point dans un effort commun par le FMI, la Banque mondiale et le GAFI.

Programme-pilote

Un programme-pilote d'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, d'une durée de douze mois, auquel participent le FMI, la Banque mondiale et les organismes régionaux de type GAFI, a été lancé en octobre 2002. L'évaluation de l'application des 40 + 8 recommandations du GAFI et des rapports sur l'observation des normes et codes correspondants est effectuée par le FMI et la Banque mondiale dans leur programme conjoint d'évaluation du secteur financier et par le FMI dans ses évaluations des places financières offshore. Elle repose sur la méthodologie d'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme approuvée par le GAFI en octobre 2002 ainsi que par le Conseil d'administration du FMI dans le cadre du lancement du projet-pilote. (Cette méthodologie a été examinée par le Conseil en juillet 2002.) Une cinquantaine d'évaluations fondées sur cette méthodologie pourraient être réalisées dans le cadre du programme-pilote, dont 8 au maximum par le GAFI, 12 par les organismes régionaux de type GAFI et au moins 36 par le FMI et la Banque mondiale.

Les organismes régionaux de type GAFI participent en général au programme-pilote, mais le nombre des évaluations qu'ils effectueront demeure incertain. Trois organismes régionaux ont souscrit à la méthodologie, et deux autres devraient le faire sous peu. Le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), n'a pas pleinement souscrit à la méthodologie, mais a fait savoir qu'elle servirait à évaluer le dispositif de ses pays membres dans le cadre du programme-pilote d'évaluation du FMI et de la Banque mondiale.

Les évaluations révèlent des déficiences dans les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et l'assistance technique a été sensiblement intensifiée pour y remédier. Parmi les domaines de déficience figurent la rédaction et la révision des textes de loi, en particulier ceux qui ont trait à la lutte contre le financement du terrorisme, et le dispositif de contrôle, qui manque d'efficacité. Le FMI et la Banque mondiale ont achevé, lancé ou approuvé 52 programmes d'assistance technique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dont 40 au profit de pays individuels et 12 en faveur de régions. En mars 2003, ils ont publié un rapport d'activité intérimaire conjoint. Les participants au programme-pilote procéderont à un examen complet de celui-ci au début de 2004.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 3

Renforcement du dispositif de résolution des crises

Si la prévention des crises a été au centre de l'effort de réforme du FMI, la réflexion a aussi porté sur la gestion et la résolution des crises financières qui ne peuvent pas être évitées, où il joue aussi un rôle essentiel. En effet, un dispositif de résolution des crises renforcé et précisé peut apporter une contribution majeure à la prévention tout en réduisant le nombre et la gravité des crises. Les réformes successives du cadre de résolution des crises visent à inciter les pays et leurs créanciers à apporter des solutions concertées et soucieuses du marché aux problèmes financiers qui se posent à eux. Pour cela, le FMI s'est employé à conjuguer une politique d'accès à ses ressources plus claire et une plus grande sélectivité de ses prêts, tout en étudiant les formules envisageables pour renforcer les mécanismes de restructuration de la dette souveraine. Ce chapitre présente les progrès réalisés à cet égard durant l'exercice écoulé.

Politique d'accès en cas de crise du compte de capital

L'intégration accrue des marchés financiers observée au cours des dernières décennies a favorisé le financement des investissements et de l'activité économique dans les pays émergents, mais elle les a aussi exposés aux risques de crise en cas d'inversion brutale des flux de capitaux. Dans certains cas, le FMI a épaulé les efforts menés par les pays membres pour venir à bout de ces crises par des financements de grande ampleur. Avec le Mexique en 1995, puis la crise asiatique de 1997–98 et la période qui a suivi, le FMI a fourni des crédits d'un montant nettement supérieur aux plafonds d'accès habituels applicables aux accords de confirmation et aux accords au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC).

Le Conseil d'administration a tenu des discussions sur la politique d'accès en situation de crise du compte de capital en septembre 2002 et en janvier/février 2003. Les administrateurs ont constaté que la plupart des programmes qui ont fait l'objet de financements exceptionnels ont largement permis aux pays qui en ont bénéficié de retrouver la viabilité extérieure, de rétablir la croissance avec une faible vulnérabilité et de renouer avec les marchés privés, encore que plus lentement que prévu dans certains cas. Dans le cas de quelques pays, la conjonction de l'ajustement et de l'accès exceptionnel dans le contexte politique et l'environnement extérieur ambiants n'a pas suffi à éviter une restructuration des obligations. Il n'empêche que tous les pays emprunteurs ont respecté leurs obligations financières envers le FMI. Les administrateurs ont aussi noté dans un contexte plus large que, si l'aléa moral ne peut être totalement exclu des prêts du FMI, il y a peu de données empiriques pour attester que l'ampleur exceptionnelle des concours a eu, de manière générale, un effet pervers sensible en encourageant les investisseurs ou les pays à prendre plus de risques.

Au cours des discussions de septembre 2002, les administrateurs se sont accordés sur la nécessité de définir plus clairement les critères d'accès exceptionnel en cas de crise du compte de capital, pour contribuer à orienter les attentes des pays et des marchés, établir des repères pour les décisions difficiles à prendre concernant l'élaboration des programmes et l'accès, sauvegarder les ressources du FMI et veiller à un traitement uniforme des pays. Les administrateurs ont estimé de manière générale que, lorsqu'un pays membre est confronté à une crise du compte de capital, il faut (au minimum) que les conditions suivantes soient réunies pour justifier un accès exceptionnel :

- Des pressions exceptionnelles pèsent sur le compte de capital de la balance des paiements, entraînant un besoin de financement du FMI qui ne peut être satisfait dans les limites normales.
- Une analyse rigoureuse et systématique indique qu'il est fort probable que l'endettement demeure supportable.
- Il y a de bonnes perspectives pour que le pays retrouve accès aux marchés de capitaux privés pendant la durée d'utilisation des ressources du FMI, afin que celles-ci jouent un rôle de crédit-relais.
- Le programme offre de grandes chances de succès non seulement pour ce qui a trait aux plans d'ajustement, mais aussi en ce qui concerne la capacité institutionnelle et politique d'appliquer les mesures d'ajustement.

Lors de leurs discussions de janvier/février 2003, les administrateurs se sont accordés pour renforcer le mécanisme de décision relatif aux demandes d'accès exceptionnel. Ce mécanisme imposerait notamment un

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

surcroît d'éléments tangibles dans les dossiers afférents à cet accès, des consultations avec le Conseil dès l'amorce des négociations en vue d'un accès exceptionnel, basées sur une note de synthèse des services du FMI exposant les motifs de la demande, et une évaluation *a posteriori* du programme d'accès exceptionnel dans l'année qui suit la fin de la période d'application de l'accord y afférent. Les modalités pratiques d'application de ces critères et de ce mécanisme de décision seront toutefois déterminantes, raison pour laquelle une évaluation de leur mise en œuvre est prévue pour le début de 2004.

Politique de prêt en situation d'arriérés envers des créanciers privés

Lorsqu'un pays membre a des difficultés pour assurer le service de sa dette extérieure envers des créanciers privés, le processus de restructuration de cette dette peut se révéler long et ardu et ne pas aboutir à un accord avant qu'il se retrouve en arriérés de paiements. Le FMI est prêt à fournir des crédits à ses pays membres en arriérés de paiements vis-à-vis de créanciers privés lorsqu'un prompt appui s'impose pour le succès de la politique d'ajustement du pays et que celui-ci agit de bonne foi pour aboutir à une décision concertée avec ses créanciers.

En septembre 2002, le Conseil d'administration a dressé un bilan de l'expérience acquise en matière de restructuration des obligations souveraines et d'application du critère de bonne foi concernant les prêts aux pays en situation d'arriérés. Les administrateurs ont estimé qu'une définition plus claire des modalités du dialogue de bonne foi entre un débiteur et ses créanciers durant le processus de restructuration serait de nature à mieux guider l'application de la politique de prêt en situation d'arriérés et, plus généralement, à promouvoir l'engagement des débiteurs et des créanciers dans la restructuration de la dette souveraine.

Une plus grande clarté du cadre envisagé pour la restructuration de la dette permettrait aux investisseurs de mieux évaluer ce qui serait récupérable selon les différents scénarios et faciliterait, par conséquent, la détermination du coût du risque tout en améliorant le fonctionnement des marchés de capitaux. Dans le même temps, les administrateurs ont toutefois souligné la nécessité de continuer à faire preuve de souplesse dans l'application du critère de bonne foi afin de tenir compte des spécificités de chaque dossier, d'éviter de mettre les débiteurs en position de faiblesse dans les négociations avec les créanciers et d'éviter qu'elles se prolongent indéfiniment, ce qui empêcherait le FMI de fournir son assistance en temps opportun. En effet, la clarification du critère de bonne foi servirait avant tout à fonder les difficiles arbitrages qui devront s'opérer dans chaque cas et devrait s'appliquer de manière à ne pas entraver la discipline du marché.

De l'avis des administrateurs, les principes suivants seraient de nature à assurer l'équilibre entre la clarté et la souplesse qui doivent guider le dialogue entre les débiteurs et leurs créanciers étrangers privés :

- Tout pays membre qui juge nécessaire de restructurer sa dette devrait entamer aussitôt avec ses créanciers un dialogue qui devrait se poursuivre jusqu'à l'achèvement de la restructuration.
- Le pays membre concerné devrait partager promptement toute information pertinente non confidentielle avec l'ensemble des créanciers.
- Le pays membre devrait donner rapidement la possibilité aux créanciers d'apporter leur contribution à l'élaboration des stratégies de restructuration et à la conception de chaque instrument y afférent.

Si, en règle générale, la forme du dialogue sera à déterminer par le débiteur et ses créanciers, les administrateurs s'attendent à ce qu'un pays membre en arriéré amorce ce dialogue avant de convenir d'un programme appuyé par le FMI, conformément aux principes susmentionnés. Dans les cas où un cadre de négociation formel s'impose en raison de la complexité du dossier et parce que les créanciers ont réussi à former un comité représentatif à temps, on s'attendrait à ce que le pays membre engage des négociations de bonne foi avec ce comité, bien qu'il faille également tenir compte des spécificités de chaque cas. Dans la même optique, lorsque, dans des situations moins complexes, les créanciers n'ont pas constitué un comité chargé de les représenter dans des délais raisonnables ou que, pour diverses raisons, un cadre de négociation formel ne serait pas efficace, le pays membre serait censé engager un dialogue dans un cadre moins structuré avec ses créanciers.

L'évaluation du degré de bonne foi des efforts de négociation déployés continuera de faire appel à des appréciations subjectives à bien des égards. Il s'agit notamment du degré de complexité du dossier, de la représentativité du comité des créanciers et du laps de temps raisonnable pour la formation d'un comité représentatif. Les administrateurs ont aussi noté que, dans le cas où les négociations s'enliseraient parce les créanciers présentent des exigences exhorbitantes par rapport aux paramètres d'ajustement et de financement fixés dans le cadre du programme appuyé par le FMI, celui-ci devrait conserver la souplesse nécessaire pour continuer à épauler les pays membres en dépit du manque de progrès dans les négociations avec les créanciers.

Enfin, tous les prêts accordés à un pays membre pendant qu'il était en arriéré vis-à-vis du secteur privé resteront subordonnés aux revues des financements qui donneront la possibilité au FMI de suivre les relations entre un débiteur et ses créanciers, et au Conseil d'administration d'être tenu informé sans retard de l'évolution des choses.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Cas de non-viabilité de la dette souveraine

Le FMI a par ailleurs engagé une réflexion approfondie sur la manière au mieux les cas relativement rares où la dette souveraine devient impossible à gérer. La réussite d'une restructuration pose des difficultés multiples. Des politiques macroéconomiques et structurelles bien conçues sont à l'évidence l'élément primordial. La transparence et la prévisibilité du processus de restructuration sont aussi déterminantes, pour assurer une diligence raisonnable et un processus de décision en connaissance de cause, ainsi que pour favoriser un traitement équitable de tous les créanciers. Autre impératif : une action véritablement concertée des créanciers. Il y a en particulier le danger que certains créanciers se refusent à participer à une restructuration volontaire dans l'espoir de recouvrer leurs créances aux conditions initiales — alors qu'ils ont plutôt intérêt à convenir collectivement de la restructuration.

En concertation avec ses pays membres et des représentants de la communauté financière internationale, le FMI travaille à l'élaboration de formules propres à améliorer le cadre de résolution des cas de restructuration de dettes souveraines, et en particulier :

- l'insertion de *clauses d'action collective* (CAC) dans les contrats d'émission d'obligations souveraines;
- la mise en place d'un cadre légal sous forme d'un *mécanisme de restructuration de la dette souveraine* (MRDS).

Ces mécanismes pourraient être complétés par la mise au point d'un *code de conduite volontaire,* c'est-à-dire un recueil de normes de transparence et de bonnes pratiques, qui pourrait contribuer à guider la conduite des débiteurs et de leurs créanciers dans différents cas de figure, allant de situations relativement cordiales à des cas d'extrême tension. À cet égard, le FMI est ouvert aux initiatives du secteur public comme du secteur privé, et leur apporte son appui. Dans ces conditions, il va donc de soi qu'un code ne peut être efficace que s'il rallie massivement les débiteurs et les créanciers.

Les clauses d'action collective

L'insertion de CAC dans les contrats d'émissions d'obligations souveraines vise à favoriser une restructuration prompte et ordonnée dans les rares cas où un État souverain éprouve le besoin de restructurer sa dette. Lorsqu'elles figurent dans un contrat d'émission obligataire, ces clauses permettent au débiteur souverain et à une majorité qualifiée de détenteurs des obligations émises de prendre des décisions qui s'imposent à l'ensemble des créanciers.

Le FMI est depuis longtemps d'avis que les CAC peuvent aider à résoudre le problème de l'action collective. Au cours de cet exercice, le Conseil d'administration a examiné à deux reprises cette question. En juin 2002, les administrateurs se sont penchés sur deux documents des services du FMI relatifs à la conception et à l'efficacité des CAC et aux moyens d'en répandre l'usage. La réflexion a été poursuivie en avril 2003, avec l'examen d'un document des services du FMI récapitulant les contraintes et les progrès dans la promotion d'une utilisation active des clauses d'action collective.

Les administrateurs ont réaffirmé que la stratégie la plus porteuse du FMI consisterait à promouvoir la généralisation de ce type de clauses qui existent déjà dans de nombreux contrats obligataires souverains internationaux. La principale composante du dispositif est probablement la *clause de restructuration majoritaire,* qui permet à une majorité qualifiée des détenteurs de titres d'une même émission d'imposer une restructuration à l'ensemble des créanciers, que ce soit avant ou après une défaillance de l'émetteur. En outre, les *clauses conservatoires majoritaires* permettent à une majorité qualifiée de détenteurs d'empêcher des porteurs de titres d'engager des poursuites judiciaires dommageables avant qu'un accord de restructuration n'intervienne. S'il existe actuellement des clauses de restructuration majoritaire dans les émissions obligataires de droit anglais, les émissions obligataires régies par la législation de l'État de New York (qui constituent la majeure partie du marché des obligations des pays émergents) n'en comportent pas en règle générale.

L'évolution observée durant l'année est encourageante, aux yeux des administrateurs, tant en ce qui concerne l'élaboration des clauses de restructuration et les clauses conservatoires majoritaires que leur insertion dans les émissions de droit new-yorkais, ce qui constitue une avancée significative dans ce domaine (encadré 3.1). Les administrateurs ont cependant admis, eu égard au volume d'émissions obligataires qui ne comportent pas ce type de clauses, qu'il faudra encore du temps pour que les CAC figurent dans la plupart des obligations souveraines internationales. Par ailleurs, compte tenu de la nature contractuelle des CAC, toute décision relative à leur insertion et à leur conception reviendra en définitive au débiteur et à ses créanciers.

Le FMI devrait promouvoir plus activement l'utilisation de CAC dans le cadre de sa surveillance multilatérale et bilatérale, ont souligné les administrateurs, et tous les pays membres développés ou en développement devraient encourager l'insertion de ces clauses dans les instruments obligataires internationaux. Les administrateurs se sont déclarés satisfaits des propositions visant à poursuivre différentes formes de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation des CAC. Ils ont encouragé vivement les services du FMI à engager un dialogue plus actif avec les émetteurs des marchés émergents, pour susciter l'adoption de CAC dans les émissions sur le marché new-yorkais comme ailleurs, notamment en Allemagne, où ces clauses ne sont pas encore la norme. L'utilisation accrue de ces clauses

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 3.1
Clauses d'action collective : évolution récente

Les clauses d'action collective (CAC) prévues dans les instruments de dette autorisent une majorité qualifée de créanciers à modifier les principales conditions financières des contrats qui ont dès lors force contraignante vis-à-vis des créanciers minoritaires. Inclure des CAC dans les contrats d'émission obligataire, comme il est d'usage dans le droit anglais, favorise la conclusion ordonnée et prompte d'accords de restructuration et garantit le respect des droits de la majorité des créanciers tout en évitant qu'une minorité de créanciers dissidents n'entame des actions judiciaires intempestives.

L'élaboration et l'utilisation des CAC ont connu plusieurs évolutions majeures au cours de l'exercice.

Propositions relatives à l'élaboration de clauses types

En juin 2002, la communauté des bailleurs de fonds officiels a procédé à une consultation, par l'intermédiaire d'un groupe de travail du G-10, avec des opérateurs du marché, des émetteurs et des juristes spécialisés en la matière, en vue de recommander des améliorations au processus de restructuration de la dette. Dans son rapport de septembre 2002, le groupe de travail a proposé une série de clauses basées sur les pratiques en vigueur dans les émissions obligataires de droit anglais, qui visent à promouvoir un dialogue prompt, à garantir un reaménagement effectif du contrat et à freiner autant que possible l'amorce de poursuites judiciaires par les créanciers minoritaires. Début 2003, le groupe a rendu publiques ses conclusions sur une série de clauses types destinées à montrer que les recommandations sont réalistes. Un groupe d'associations d'opérateurs privés intervenant sur les marchés de capitaux a aussi publié des propositions visant l'élaboration de clauses types.

CAC et récentes émissions obligataires internationales

Un certain nombre de pays à marché mature ont pris des dispositions pour intégrer des CAC dans leurs émissions obligataires internationales. En septembre 2002, les ministres des finances de l'Union européenne (UE) ont déclaré que leurs pays avaient l'intention d'inclure ce type de clauses dans leurs nouvelles émissions obligataires relevant d'une législation autre que celle de l'Union. Si ces émissions représentent une part infime de l'ensemble des obligations émises par les pays de l'UE, l'Union représente une part importante du marché obligataire mondial et peut donc influencer les pratiques observées sur les marchés new-yorkais ou allemand, où les clauses de restructuration à la majorité n'étaient pas d'usage.

À la fin de 2002, les obligations souveraines internationales assorties de CAC émises par les pays émergents représentaient 30 % environ du total de leurs émissions obligataires. En mars et avril 2003, au plus fort de la discussion sur l'utilisation des CAC, tant dans les milieux officiels que financiers, le Mexique a procédé à deux émissions régies par le droit new-yorkais et assorties de clauses de restructuration et d'exécution à la majorité. (Le Liban (2000), le Qatar (2000) et l'Égypte (2001) avaient précédé le Mexique à cet égard, mais l'insertion de ces clauses était passée alors inaperçue pour les marchés.) Les émissions obligataires du Mexique ont connu un succès retentissant, faisant l'objet d'une sursouscription, et l'analyse de la courbe de rendement des titres souverains émis n'a révélé aucun signe de la présence d'une prime de rendement induite par l'insertion des CAC, qu'il s'agisse du prix de lancement ou de celui du marché secondaire.

En avril 2003 également, une émission obligataire internationale de droit new-yorkais et assortie de CAC, réalisée par le Brésil, a provoqué une ruée des souscripteurs et n'a pas non plus révélé l'existence d'un coût lié à l'utilisation des CAC. Peu après la fin de l'exercice financier, l'Afrique du Sud, la Corée, Belize et, de nouveau, le Brésil ont émis de nouveaux instruments obligataires, assortis de CAC, sous le régime de droit new-yorkais. Des CAC ont en outre été incluses dans les nouvelles obligations émises par l'Uruguay, à la suite de son opération d'échange de dettes.

dans les émissions obligataires internationales des économies de marché matures (l'Italie et le Royaume-Uni sont des exemples récents) serait de nature à stimuler ces efforts. Par ailleurs, dans le cadre d'un effort plus concerté de promotion de l'utilisation des CAC, les administrateurs ont encouragé les services du FMI à organiser des ateliers avec les principaux émetteurs et les juristes spécialisés dans ce domaine d'ici la fin de l'année 2003 pour étudier les moyens de promouvoir cette utilisation.

Le mécanisme de restructuration de la dette souveraine

Le second axe de réflexion du FMI dans la recherche d'une solution lorsque la dette souveraine devient ingérable —le projet de mécanisme de restructuration de la dette souveraine (MRDS) — diffère de la formule des CAC en deux points. Premièrement, un MRDS aboutirait à mettre en place un cadre légal permettant d'intégrer une action collective à tous les instruments, y compris ceux qui imposent une décision à l'unanimité pour la restructuration des conditions financières d'un contrat. L'adoption de ce cadre légal nécessiterait un amendement des Statuts du FMI. Deuxièmement, les voix de créanciers dans la même situation et détenteurs de divers instruments de dette pourraient s'additionner pour permettre la restructuration de *plusieurs instruments de dette* par un seul vote.

La période qui a suivi l'Assemblée annuelle de 2002 a donné lieu à un vif débat sur le bien-fondé et la conception du MRDS. Le Conseil d'administration a passé en revue, en décembre 2002, les questions liées à l'élaboration d'un éventuel MRDS. En janvier 2003, le Conseil a été saisi d'un large éventail de questions de fond qui

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 3.2

Colloque sur le mécanisme de restructuration de la dette souveraine

Le FMI a organisé, en janvier 2003, un colloque sur le thème du mécanisme de restructuration de la dette souveraine (MRDS) qu'il propose, afin de procéder à un échange de vues avec les représentants des pays, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des juristes et des universitaires. Dans son allocution d'ouverture, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a énoncé les objectifs du colloque de la manière suivante : 1) «nous rappeler» le problème que vise à résoudre un mécanisme de restructuration de la dette souveraine; 2) dresser un bilan de la réflexion et faire le point sur les propositions présentées; 3) conclure ce travail préliminaire en le consolidant en un projet simple, clair et compréhensible.

Les principaux thèmes abordés ont été la proposition de restructuration de la dette souveraine présentée par le FMI; le cadre et le contenu du MRDS; le rôle des créanciers et du FMI dans le MRDS, ainsi que ses incidences sur les marchés de capitaux; la garantie d'intégrité du processus de restructuration.

La plupart des intervenants ont admis que l'extrême diversité des créanciers et des instruments de dette a rendu le processus de négociation entre le débiteur souverain et ses créanciers plus complexe, entraînant des retards dans la restructuration. Les avis ont toutefois divergé sur l'ampleur du problème des actions collectives et la solution à y apporter. Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe du FMI, a souligné la nécessité de mettre en place un système qui garantit une restructuration transparente, ordonnée et prompte de la dette. Certains intervenants, estimant que la question des créanciers dissidents est un problème mineur, ont prôné des démarches volontaires pour arriver à une solution.

Les services du FMI considéraient que l'ampleur des dettes soumises au MRDS sera en général suffisamment importante pour assurer la viabilité de la dette par la suite ainsi que l'équité de traitement des créanciers, encore que certains aménagements seront nécessaires pour éviter de compromettre les procédures de faillite locales et pour assurer la protection des financements sécurisés. D'autres participants ont préconisé une couverture élargie de la dette dans le cadre du MRDS afin de mieux assurer la viabilité économique de l'émetteur souverain après la restructuration de sa dette ainsi qu'un traitement plus équitable de tous les créanciers.

Les services du FMI ont aussi affirmé que le recours à la suspension des poursuites des créanciers est disproportionné par rapport au faible risque que ces poursuites représente. Par ailleurs, une suspension automatique serait inadaptée en l'absence d'une cessation générale des paiements. Les services du FMI ont insisté sur le fait que d'autres aspects du MRDS— notamment la règle de la «mise en commun» pour neutraliser tout avantage perçu par un créancier suite à une action judiciaire après déclenchement de la procédure — sont de nature à décourager les actions intempestives. Si certains participants ont partagé ce point de vue, d'autres ont noté que le déclenchement rapide des poursuites judiciaires pourrait s'amplifier en réaction aux fluctuations des marchés de capitaux — d'autres encore craignant que les débiteurs soient contraints d'utiliser leurs maigres ressources pour se défendre contre les actions en justice.

pourraient découler de la décision d'un pays membre de restructurer ses obligations financières. Lors d'une réunion tenue en mars 2003, le Conseil a poursuivi sa réflexion à ce sujet en examinant en particulier un avant-projet de MRDS dont le Comité monétaire et financier international avait demandé, en septembre 2002, la soumission à sa réunion d'avril 2003. La formulation de cet avant-projet a été le résultat d'un dialogue approfondi avec les opérateurs du marché, les experts en restructuration de dettes et d'autres spécialistes, universitaires et représentants d'institutions officielles; elle a aussi bénéficié des contributions recueillies lors d'ateliers et de la conférence organisés par le FMI en janvier 2003 (encadré 3.2). Outre son apport à l'élaboration du MRDS, ce débat a donné un nouvel élan aux efforts de promotion de l'insertion de CAC dans les émissions obligataires souveraines ainsi qu'aux propositions relatives à un code de bonne conduite volontairement agréé.

Si la plupart des administrateurs étaient favorables à la mise en place d'un MRDS, ils n'étaient pas unanimement convaincus du bien-fondé, ni de l'opportunité du mécanisme. En outre, les avis des administrateurs favorables au MRDS continuaient de diverger sur un certain nombre d'aspects liés à sa conception.

Les administrateurs favorables à l'instauration d'un MRDS sont convenus qu'il doit viser à fournir à un débiteur souverain et à ses créanciers un cadre incitatif pour parvenir promptement à une décision de restructuration qui soit prise d'un commun accord afin de sauvegarder la valeur des avoirs et de favoriser le retour à la viabilité à moyen terme et, partant, à réduire les coûts afférents au processus de restructuration. Pour atteindre cet objectif, le MRDS doit non seulement résoudre les questions que pose l'action collective des créanciers, mais aussi permettre de susciter un dialogue prompt et réel ainsi qu'un véritable échange d'informations entre le débiteur et ses créanciers. Le MRDS rendant plus prévisible le processus de restructuration, on peut s'attendre aussi à ce qu'il améliore le fonctionnement des marchés de capitaux internationaux. Si un certain nombre de questions demeurent en suspens, les administrateurs ont néanmoins marqué leur appui au MRDS en partant du principe que l'avant-projet fournit une réponse adéquate à des questions clés. Les principaux éléments de l'avant-projet sont les suivants :

- Une majorité qualifiée de détenteurs des créances agrégées pourraient adopter, aux termes d'un vote, les nouvelles clauses découlant de l'accord de

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

restructuration les rendant ainsi exécutoires pour l'ensemble des détenteurs de créances concernés.
- Le mécanisme comporterait des clauses permettant de bloquer les poursuites de créanciers pour ne pas perturber le processus de restructuration ou retarder la conclusion d'un accord de restructuration qui serait acceptable pour la majorité.
- Une instance indépendante de règlement des différends serait créée pour vérifier les créances, assurer l'intégrité de la procédure de vote et trancher les différends qui pourraient suivre la mise en œuvre du MRDS.

Le Comité monétaire et financier international a examiné le rapport du Directeur général sur la mise en place d'un MRDS lors de sa réunion d'avril 2003. Le CMFI a souligné, dans son communiqué, que l'analyse et la concertation approfondies qui ont présidé à l'élaboration du projet de MRDS ont permis une meilleure compréhension des enjeux inhérents à la résolution ordonnée des crises. Tout en admettant qu'il n'était pas possible, alors, de procéder à la mise en place du MRDS, le Comité a demandé que la réflexion se poursuive sur les questions soulevées dans la phase d'élaboration qui sont susceptibles de favoriser la résolution ordonnée des crises financières. Ces questions se rapportent notamment à l'équité de traitement des créanciers, au renforcement de la transparence et de la diffusion de l'information financière, ainsi qu'à l'agrégation des créances. Le Directeur général doit faire rapport sur les progrès réalisés dans ce domaine au CMFI lors de sa réunion de septembre 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 4

Réforme des politiques et des modalités de prêt

Le FMI offre aux pays membres un appui financier au moyen d'un ensemble de politiques et d'instruments de prêt (tableau 8.1). La plupart des financements du FMI sont subordonnés à la mise en œuvre, par le pays bénéficiaire, de réformes visant à remédier aux problèmes qui ont donné lieu à ce besoin de financement.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a achevé un réexamen biennal approfondi de la conditionnalité (autrement dit, les conditions dont sont assortis les programmes mis en œuvre avec l'appui du FMI) et approuvé des directives qui doivent guider l'élaboration et l'application de la conditionnalité dans le cadre de ces programmes. Les nouvelles directives visent à alléger et à recadrer la conditionnalité de manière à accroître les chances de succès des programmes de réforme des pays membres.

Dans le cadre de cette revue exhaustive de la conditionnalité, le Conseil a souligné la nécessité de délimiter clairement les tâches par rapport à d'autres institutions internationales, et en particulier la Banque mondiale. En septembre 2002, les administrateurs om fait le point sur les progrès accomplis dans le renforcement de la concertation entre le FMI et la Banque mondiale en matière de programmes-pays et de conditionnalité, dans le cadre du nouveau schéma de collaboration entre les deux institutions.

En septembre 2002 également, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a publié un rapport sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI par certains pays membres. Le Conseil a ensuite été saisi des conclusions d'un groupe de travail des services du FMI mis sur pied pour formuler des recommandations sur la suite à donner aux questions soulevées dans ce rapport.

Nouvelles directives sur la conditionnalité

Dans un souci de constante efficacité, le FMI passe régulièrement en revue les progrès de la conditionnalité (encadré 4.1). En septembre 2002, le Conseil a adopté de nouvelles directives qui sont le fruit d'un effort de rationalisation et de cadrage de la conditionnalité. (Ces directives peuvent être consultées sur le site Internet du FMI.) L'un des principaux objectifs visés est d'améliorer l'internalisation des programmes par les pays et de mieux assurer la continuité de la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI, avant tout en concentrant la conditionnalité sur les domaines qui sont essentiels à leur réussite. L'application scrupuleuse des directives a aussi été citée par le BIE dans son rapport sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI comme l'un des facteurs essentiels pour éviter l'échec des programmes appuyés par le FMI.

Les directives soulignent la nécessité de centrer la conditionnalité sur les politiques qui sont déterminantes pour la réalisation des objectifs macroéconomiques de ces programmes. Elles visent en outre à établir une distinction précise des tâches par rapport à d'autres institutions internationales, en particulier la Banque mondiale. Les directives reposent sur une prise de conscience accrue de l'importance de plusieurs principes connexes :

- internalisation des réformes;
- application rationnelle des conditions liées au programme;
- cadrage des programmes en fonction des spécificités du pays concerné;
- définition claire des conditions liées au programme.

Les nouvelles directives prévoient des critères précis pour vérifier si les conditions sont adaptées à chaque situation. La conditionnalité structurelle est considérée comme un élément important des programmes appuyés par le FMI, tant qu'elle est essentielle à la réalisation des objectifs du programme. Les directives précisent en outre le rôle des différents types de conditions liées aux programmes (critères de réalisation, repères structurels et mesures préalables). Les directives ont été accompagnées d'une note explicative des services du FMI exposant aussi le contexte dans lequel elles s'inscrivaient.

La conditionnalité repose désormais sur l'idée que c'est au pays membre qu'il appartient d'abord de prendre l'initiative des politiques qu'il met en œuvre et que les documents qui exposent le programme de réforme doivent être rédigés par les autorités avec la coopération et l'assistance des services du FMI. Le Conseil est convenu, au cours de l'examen de la question, qu'une conditionnalité bien conçue peut compléter et affermir l'internalisation par les pays.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 4.1

En quoi la conditionnalité du FMI a-t-elle évolué?

Lorsque le FMI s'engage à apporter un appui financier à un pays membre, celui-ci est censé appliquer des mesures d'ajustement et des réformes pour remédier aux problèmes sous-jacents qui ont été à l'origine de ses difficultés de balance des paiements et du besoin d'assistance. Pour ce faire, le FMI assortit ses prêts de conditions axées en premier lieu sur les politiques monétaire, budgétaire et de change. Comme on pouvait s'y attendre, ces conditions ont évolué avec le temps et au gré de la situation et des défis qui se présentaient aux pays membres.

Conditionnalité structurelle

À partir de la fin des années 80, le FMI a mis davantage l'accent sur l'impératif d'ajustement au moyen d'améliorations structurelles de l'économie. À la faveur du regain d'intérêt pour les mesures structurelles, le nombre de conditions structurelles prévues dans un programme est passé de 2 à 3 en moyenne au milieu des années 80 à 12, voire plus, dans la seconde moitié des années 90. L'augmentation a essentiellement porté sur les économies en transition où, presque par définition, les programmes avaient un important contenu structurel.

L'augmentation des conditions a suscité la crainte que le FMI n'outrepasse son mandat et ses compétences. Des conditions de politique trop détaillées peuvent amoindrir le sentiment que le pays a l'initiative des réformes. Sans cette «internalisation», les réformes ont moins de chances de se concrétiser. En outre, une conditionnalité mal ciblée peut avoir pour effet de surcharger les pays en dispersant leur effort sur des réformes secondaires au détriment de celles qui sont essentielles à la réalisation des objectifs du programme.

Nouvelles directives

En septembre 2000, le Directeur général du FMI a fait diffuser des directives provisoires pour la rationalisation de la conditionnalité, qui en exposaient les principes généraux. À partir de mars 2001, les documents préparés par les services du FMI ont été affichés sur le site Internet du FMI pour susciter l'avis du public sur les principes et enjeux de la conditionnalité. Les autorités des pays, les universitaires et représentants de divers horizons ont aussi été invités à donner leur point de vue. Les suggestions présentées ont fait ressortir la nécessité d'être attentif à l'enchaînement et au rythme de l'exécution des politiques, ainsi que l'importance d'une stratégie claire et cohérente d'assistance de la communauté internationale.

En avril 2002, le Conseil d'administration du FMI a entériné les principes généraux devant régir les nouvelles directives sur la conditionnalité, puis approuvé en septembre 2002 les nouvelles directives, concluant ainsi la première révision depuis 1979.

Une collaboration renforcée FMI–Banque mondiale

En septembre 2002, le rapport d'étape sur le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale sur les programmes-pays et la conditionnalité y afférente, établi conjointement par les services des deux institutions, a été examiné par le Conseil.

Ce rapport faisait le point sur l'expérience acquise en matière de collaboration depuis la note d'orientation d'avril 2002 (encadré 4.2). Il rendait compte d'une enquête menée auprès des services des deux institutions, à savoir les directeurs pour les pays à la Banque mondiale et les chefs de mission chargés d'un pays au FMI, sur cette collaboration. Selon cette enquête, même si la collaboration est jugée satisfaisante et sans difficultés majeures dans la plupart des cas, un certain nombre de facteurs institutionnels en empêchent le plein épanouissement, notamment les différences de structure de travail, les délais impartis pour atteindre les objectifs fixés ainsi que les mécanismes et instruments de prêt. Ces conclusions confirment la nécessité de poursuivre les efforts en vue de consolider cette collaboration.

Lors de l'examen de ce dossier, les administrateurs ont réaffirmé qu'une collaboration étroite est indispensable pour appuyer efficacement les pays membres et fait partie intégrante des efforts de rationalisation et de cadrage de la conditionnalité en vue de renforcer l'internalisation des programmes de réformes. La volonté de renforcer la collaboration sur les programmes-pays s'inscrit dans le contexte des progrès réalisés dans une série d'autres domaines, notamment le cadre FRPC–PPTE et un travail systématique d'analyse conjointe, par exemple dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et de l'établissement des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC).

La désignation de l'une des deux institutions comme chef de file, en fonction du secteur d'intervention, et l'échange systématique d'informations entre elles constituent, pour les administrateurs, les principes fondamentaux de la collaboration en matière d'élaboration et de conditionnalité des programmes mis en œuvre par les pays. Ils estiment aussi, cependant, qu'il est indispensable que chaque institution conserve, en définitive, la responsabilité de décider des prêts qu'elle accorde.

La note d'orientation intitulée *Modalités opérationnelles de la collaboration FMI–Banque mondiale sur les programmes-pays et la conditionnalité y afférente* a commencé à produire un effet positif sur le renforcement de la collaboration, ont constaté les administrateurs, tout en notant que l'on dispose encore de peu d'éléments pour évaluer les progrès accomplis.

Une collaboration effective avec la Banque mondiale est essentielle pour le succès des efforts de rationalisation et de cadrage de la conditionnalité du FMI, ont souligné les administrateurs : cela s'impose pour que les

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

mesures importantes soient bien couvertes, d'autant que la conditionnalité est allégée dans les domaines qui ne relèvent pas directement de la compétence du FMI. Dans le même temps, les administrateurs étaient en général d'avis que les mesures structurelles qui ne relèvent pas de sa compétence mais sont essentielles à la stabilité macroéconomique devraient continuer à faire partie intégrante de la conditionnalité.

En ce qui concerne les pays à faible revenu, les administrateurs étaient d'avis que le processus d'élaboration des DSRP offre un cadre naturel de collaboration entre les services des deux institutions pour épauler les stratégies conçues par les pays eux-mêmes afin de faire reculer la pauvreté et de susciter une croissance durable. S'agissant des pays à revenu intermédiaire, cette collaboration a pris des formes plus variées, suivant une approche moins formelle, adaptée à la situation de chaque pays; ici également, des efforts soutenus s'imposent pour garantir l'efficacité de la démarche suivie.

Pour l'avenir, les administrateurs ont encouragé les services des deux institutions à poursuivre dans la voie tracée par la note d'orientation en suivant les modalités exposées dans le rapport d'étape, notant qu'une nouvelle revue sera effectuée avant la fin de 2003. Ils ont souligné que l'opinion des autorités des pays doit être prise en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la collaboration, en suggérant aussi de recueillir l'avis des bailleurs de fonds, ainsi que d'un échantillon élargi des services du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 4.2

Cadre de collaboration FMI–Banque mondiale

En juillet 2001, les administrateurs se sont penchés sur le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale sur les programmes mis en œuvre par les pays et la conditionnalité (*Rapport annuel 2002*, page 49) et adopté un cadre renforcé de collaboration entre les deux institutions. Ce cadre, auquel a également souscrit le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, repose sur trois principes clés :

- délimitation précise des domaines d'intervention;
- concertation prompte et effective;
- chaque institution est responsable de son financement.

Pour appliquer le nouveau cadre, les directions des deux institutions ont publié au printemps 2002, à l'intention de leurs services respectifs, une note d'orientation sur les *Modalités opérationnelles de la collaboration FMI–Banque mondiale sur les programmes-pays et la conditionnalité y afférente*. Plus tard dans l'année, les services du FMI et de la Banque mondiale ont produit un rapport d'étape pour faire le bilan de cette collaboration suivant les modalités de la note d'orientation.

Utilisation prolongée des ressources du FMI

En mars 2003, le Conseil d'administration a conclu l'examen des cas d'utilisation prolongée des ressources du FMI, à partir du rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) et des conclusions du groupe d'étude des services du FMI (encadré 4.3).

Les administrateurs ont salué le travail du groupe d'étude qu'ils considèrent comme une étape clé du suivi de l'analyse exhaustive et sans complaisance du BIE. La mise en œuvre et l'examen approfondi de l'ensemble des mesures proposées par le groupe d'étude, ainsi qu'une prompte attention aux prochains rapports du BIE, seront déterminants pour faire en sorte que les travaux du BIE contribuent pleinement à développer la culture de l'écoute et de l'apprentissage au FMI.

En mars, les administrateurs ont généralement réitéré ces observations dans le cadre de l'examen du rapport du BIE en septembre 2002, concernant la portée et la nature des problèmes que pose l'utilisation prolongée des ressources du FMI. En situation normale, ont rappelé la plupart des administrateurs, un engagement financier à long terme du FMI pourrait être la réponse adéquate pour aider les pays membres à venir à bout de difficultés profondément enracinées dont la solution exige, par définition, plusieurs années. Ces difficultés sont patentes dans les pays à faible revenu et dans les pays en transition. Les administrateurs ont toutefois noté que, dans certains cas, l'utilisation prolongée des ressources peut être attribuée à un manque de progrès dans la résolution des difficultés économiques majeures d'un pays et que, parfois, cette assistance prolongée, ajoutée à la conditionnalité, peut entraver le développement des institutions locales.

Les incidences financières de l'utilisation prolongée sur les ressources ordinaires du FMI et sur les ressources de la FRPC peuvent aussi être un sujet de préoccupation. Les administrateurs ont souscrit, dans l'ensemble, à une série de mesures portant spécifiquement sur les cas d'utilisation prolongée, tout en soulignant qu'il ne faut pas négliger la nécessité d'accroître les chances de succès des programmes appuyés par le FMI. Pour cela, il conviendrait d'adopter des politiques et procédures visant à promouvoir une meilleure conception et une internalisation résolue des programmes, assorties de l'obligation de rendre compte des résultats. Dans ce contexte, les administrateurs ont aussi marqué leur appui à la recommandation visant à ce que les décisions du Conseil sur l'octroi de concours financiers soient transparentes et reposent sur une évaluation sans complaisance, par les services du FMI, des risques et des contraintes en jeu.

La stratégie esquissée par le groupe d'étude a reçu un large appui du Conseil. Elle aurait pour effet d'entraîner :

- l'application rigoureuse des recommandations du BIE en vue d'améliorer la surveillance, la conditionnalité et l'élaboration des programmes (notamment la nécessité de fixer des objectifs et de formuler des hypothèses plus réalistes);
- des mesures complémentaires destinées à renforcer la diligence raisonnable chez les utilisateurs de longue durée (par des évaluations *a posteriori* plus systématiques) et l'amélioration du processus décisionnel;

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 4.3

Évaluation des cas d'utilisation prolongée des ressources du FMI

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé sur décision du Conseil d'administration du FMI en juillet 2001, pour donner une évaluation objective et indépendante des questions qui ont trait au FMI. Il fonctionne de manière indépendante de la direction du FMI et sans rapport de tutelle avec le Conseil d'administration. En septembre 2002, le BIE a produit un premier rapport d'évaluation sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI[1]. Peu de temps après, dans une déclaration devant le Conseil d'administration, le Directeur général se félicitait du rapport du BIE, souscrivant à nombre de ses recommandations et indiquant l'intention de la direction de confier à un groupe de travail composé de membres des services du FMI le soin de proposer des recommandations sur les moyens de résoudre les questions évoquées dans le rapport du BIE, à partir des recommandations contenues dans ce rapport. Les administrateurs ont accueilli avec satisfaction le rapport du BIE et la proposition du Directeur général. Saisi des conclusions du groupe de travail, le Conseil d'administration a procédé à un examen détaillé qu'il a achevé en mars 2003.

[1]Le rapport du BIE sur l'évaluation de l'utilisation prolongée des ressources du FMI peut être consulté sur le site du FMI accessible par le lien suivant : *http://www.imf.org/external/np/ieo/2002/pu/index.htm.*

Les concours financiers du FMI à ses pays membres visent à les aider à surmonter des difficultés passagères de balance des paiements. Les programmes appuyés par le FMI, dans le cadre d'accords de confirmation et d'accords élargis en particulier, sont destinés à assurer la viabilité extérieure, qui doit ensuite permettre aux pays de se passer d'appuis financiers. Parfois, l'utilisation prolongée des ressources est révélatrice d'un échec vis-à-vis de cet objectif clé, ce qui peut avoir un coût pour le pays membre, ternir la crédibilité du FMI et empêcher le pays de respecter ses obligations financières extérieures (notamment envers le FMI). Dans le cadre de discussions antérieures relatives à l'utilisation prolongée des ressources, le Conseil a insisté sur la nécessité de distinguer les pays qui font des progrès notables vers la réalisation des objectifs prévus dans leur programme et ceux qui n'en font pas.

Le rapport du BIE conclut que l'ampleur de l'utilisation prolongée des ressources du FMI peut causer divers problèmes, qui sont notamment :

- une atteinte au principe de la rotation des ressources du FMI;
- l'éventualité que l'utilisation prolongée des ressources ait pour cause les défauts de conception et de mise en œuvre du programme;
- des ingérences intempestives dans l'élaboration des politiques et des institutions nationales;
- le flou qui risque d'entourer le rôle et la mission du FMI, en particulier par rapport à la Banque mondiale et à d'autres institutions de développement.

Le suivi au rapport du BIE visait de manière plus générale à améliorer les chances de réussite de la mise en œuvre de tous les programmes appuyés par le FMI, par l'adoption de politiques et de procédures destinées à promouvoir une meilleure conception des programmes et à renforcer leur internalisation ainsi que la responsabilité des résultats obtenus. Il comportait en outre des mesures axées plus particulièrement sur les cas d'utilisation prolongée des ressources du FMI. Le suivi était aussi destiné à faire en sorte que les décisions du Conseil d'administration d'engager ou non les ressources du FMI pour épauler le programme d'ajustement d'un pays membre soient prises de manière transparente et sur la base d'une compréhension absolue des risques et des contraintes.

Pour mener à bien sa réflexion, le groupe de travail du FMI s'est fondé non seulement sur le rapport du BIE, mais aussi sur les observations recueillies par le BIE dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, notamment au cours de la série de séminaires tenus à Berlin, Cambridge, Londres, Manille et Tokyo.

- un examen plus approfondi des questions soulevées par le BIE dans le cadre de la revue à venir de la surveillance, de l'élaboration des programmes et du rôle du FMI dans les pays à faible revenu.

En ce qui concerne la priorité accordée par le BIE et le groupe d'étude à une efficacité accrue de la surveillance, les administrateurs ont estimé qu'une prompte mise en œuvre des conclusions de la récente revue de la surveillance (chapitre 2) serait vitale pour cerner les faiblesses économiques et rallier l'opinion nationale autour de politiques saines. Les administrateurs ont souligné la nécessité pour les services du FMI de conjuguer la clarté et la franchise avec la reconnaissance des réalités sociales et politiques qui déterminent la politique économique, de compléter les conseils judicieux sur les objectifs économiques en proposant d'autres démarches possibles pour atteindre ces objectifs, et de mieux sensibiliser les parties prenantes, notamment les organes législatifs.

Les administrateurs ont par ailleurs noté que la subordination de certaines formes de concours à l'existence de programmes appuyés par le FMI et le rôle de catalyseur que celui-ci tient aux yeux des investisseurs privés peuvent aboutir à des pressions sur les décisions de prêt du FMI qui favorisent une utilisation prolongée. À cet égard, les administrateurs ont réitéré les conclusions de leur récent examen des mécanismes par lesquels l'évaluation des politiques des pays membres par le FMI peut prendre valeur de signal (chapitre 2).

Le suivi systématique de la mise en œuvre, dans les délais impartis, des diverses composantes de cette stratégie dans le cadre des revues de la conditionnalité du FMI sera déterminant, ont précisé les administrateurs.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 5

Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu

L'objectif majeur de l'action du FMI dans les pays à faible revenu est de faire profondément et durablement reculer la pauvreté, ce qui suppose une croissance économique à long terme et des politiques axées sur les besoins des pauvres. Ceci est possible à condition que, premièrement, les politiques menées soient avisées, adaptées aux besoins et à la situation des pays, que ceux-ci en aient l'initiative et qu'elles soient épaulées par des institutions solides; deuxièmement, que les efforts des pays soient renforcés par un environnement économique mondial porteur et une assistance internationale adéquate. Lorsque ces autres conditions sont réunies, les concours extérieurs peuvent être d'une grande efficacité.

Cette stratégie «bipolaire» a reçu un appui ferme de la communauté internationale dans le cadre du Consensus de Monterrey, qui a été réitéré au Sommet de Johannesburg sur le développement durable[1]. Elle repose sur le principe qu'il faut, de la part des pays à faible revenu, un sens de responsabilité et une ferme volonté de mener des politiques avisées, dans un contexte de bonne gouvernance, et souligne que cela doit aller de pair avec un appui de la communauté internationale mieux conçu et plus ferme, prenant la forme d'une assistance technique et financière plus abondante et plus efficace, couplée à un environnement international propice, se traduisant notamment par de meilleurs débouchés pour les exportations des pays en développement et l'élimination progressive des subventions qui faussent les échanges.

Le FMI est déterminé à lutter contre la pauvreté dans le monde. La part qu'il prend à cet effort crucial, dans le cadre de son mandat, se veut pragmatique et guidée par des impératifs d'efficacité et de réalisme. Premièrement, les instruments, les politiques et les procédures que le FMI met en œuvre doivent non seulement être conformes à sa mission, mais aussi être adaptés aux besoins spécifiques des pays à faible revenu. Deuxièmement, pour être efficace, le FMI doit se concentrer sur les domaines relevant de sa compétence, dans lesquels il possède un avantage comparatif indéniable — la politique macroéconomique et les institutions nécessaires à son exécution, fondamentales pour instaurer et maintenir des conditions propices à une croissance durable, veiller à la bonne santé du secteur financier, promouvoir le développement des marchés financiers et du secteur privé, et préserver la stabilité du système financier international. Dans le cadre de cet engagement, le FMI doit aussi définir clairement la contribution qu'il entend apporter et

Encadré 5.1
Qu'est-ce qu'un DSRP?

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les pays membres à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Mis à jour à intervalles réguliers (jusqu'à cinq ans) et assortis de rapports d'étape annuels, les DSRP décrivent les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays adopte pour une période de trois ans ou à un horizon plus lointain afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté; il précise aussi les besoins de financement extérieur connexes et les principales sources de ce financement.

Reconnaissant que le processus d'élaboration des DSRP est un processus de longue haleine, la Banque mondiale et le FMI sont convenus d'accorder une aide concessionnelle sur la base des DSRP intérimaires. Un DSRP intérimaire récapitule l'état des connaissances et l'analyse de la situation de la pauvreté dans un pays, décrit la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée et expose les modalités d'élaboration d'un DSRP complet suivant une démarche participative.

Les documents établis par les pays et l'évaluation conjointe qui en est faite par les services de la Banque mondiale et du FMI sont affichés, avec l'accord des pays concernés, sur les sites Internet de la Banque mondiale et du FMI. Les DSRP, les DSRP intérimaires et les documents de synthèse afférents à leur processus d'élaboration peuvent être consultés sur le site Internet du FMI.

[1]La Conférence sur le financement du développement s'est tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Le Sommet mondial sur le développement durable a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) à la fin août 2002.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 5.2

L'initiative CEI-7

L'initiative CEI-7 a été lancée à l'occasion des réunion de printemps du FMI et de la Banque mondiale tenues en avril 2002, faisant suite à un séminaire tenu à Londres en février 2002. Cette initiative, parrainée par le FMI, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, vise à attirer l'attention sur le sort des 7 pays de la Communauté des États indépendants (CEI) à faible revenu : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan. Au cours de l'exercice 2003, deux conférences internationales ont été organisées et une évaluation conjointe des progrès réalisés a été conduite par les organismes de parrainage en avril 2003.

Troisième forum sur les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays de la CEI-7

Le troisième forum sur les stratégies de lutte contre la pauvreté de la CEI-7 a eu lieu à Almaty (Kazakhstan), en décembre 2002. Organisé par la Banque mondiale, le FMI et le PNUD, ce forum a bénéficié du concours financier du gouvernement helvétique. Des représentants de la communauté des bailleurs de fonds étaient présents (Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Organisation internationale du travail, Union européenne, Allemagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie).

Les participants ont échangé leurs expériences de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. La plupart des pays de la CEI-7 ayant achevé ou étant sur le point d'achever leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les participants — et en particulier les équipes chargées de l'élaboration des DSRP — ont pu centrer leur réflexion sur les défis qui se profilent à mesure qu'ils entameront la mise en œuvre de ces stratégies. Les travaux du forum se sont concentrés sur les aspects suivants :

- *les stratégies pour un développement équilibré* : climat des investissements, commerce en tant que moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, stratégies de développement rural et politiques d'appui à la cohésion sociale.
- *l'amélioration de la conception, de l'exécution et du suivi des DSRP* : utilisation des méthodes d'analyse de l'impact social pour le suivi de la pauvreté, harmonisation des DSRP et des budgets nationaux et alignement de l'appui des donateurs pour la mise en œuvre des DSRP.
- *l'institutionnalisation des DSRP pour renforcer la gouvernance et la responsabilisation* : rôles et responsabilités incombant aux diverses composantes de la société civile (mouvements associatifs, représentations parlementaires, collectivités locales et médias).

L'un des messages clés du forum tient à la nécessité de faire en sorte que les DSRP deviennent partie intégrante de l'action des gouvernements au quotidien, notamment de l'élaboration du budget. Cet effort exigerait un renforcement continu des capacités pour mieux analyser l'impact social des politiques et pour épauler l'amélioration de la conception et du suivi des politiques. Pour nombre de pays concernés, la préoccupation majeure est de veiller à ce que les groupes défavorisés — enfants, handicapés, femmes, personnes déplacées et travailleurs migrants — bénéficient de la croissance économique.

Conférence de Lucerne sur l'initiative CEI-7

Réunis à Lucerne (Suisse) en janvier 2003, les représentants des gouvernements et de la société civile des pays de

délimiter précisément son rôle par rapport à d'autres partenaires dans l'effort de développement, notamment la Banque mondiale, qui est l'institution chef de file en matière de lutte contre la pauvreté. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a examiné un certain nombre d'aspects de l'appui du FMI aux pays à faible revenu — thème de ce chapitre — et envisage d'approfondir ce programme de travail durant l'exercice 2004.

Dans le cadre du second volet de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le FMI aide ses pays membres les plus pauvres dans plusieurs domaines importants :

- Conception et mise en œuvre des programmes d'ajustement et de réforme économiques pour accélérer la croissance durable. La contribution du FMI à ces programmes porte sur les domaines relevant directement de sa compétence; elle s'inscrit dans le processus d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) (encadré 5.1, page 43) et est soutenue par des ressources concessionnelles de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ces dernières années, la contribution du FMI a aussi pris la forme d'une assistance technique, notamment de programmes de formation (politiques budgétaire et monétaire, statistiques, renforcement des institutions) dispensés par ses centres régionaux pour le Pacifique, la Caraïbe et l'Afrique (chapitre 6). En outre, le FMI coparraine un effort d'assistance aux sept pays les plus pauvres de l'ex-Union soviétique, à savoir l'initiative CEI-7 (encadré 5.2).
- Assistance aux pays pauvres très endettés (PPTE) pour les aider à alléger la charge excessive de leur endettement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.
- Campagne pour l'amélioration des débouchés pour les exportations des pays en développement et l'élimination des subventions qui faussent les échanges commerciaux.
- Soutien en faveur d'une assistance accrue et mieux ciblée de la communauté internationale et d'un sys-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

la CEI-7, des organisations multilatérales, de la communauté des donateurs, des milieux universitaires et des ONG ont insisté sur la coordination de l'action des donateurs, la bonne gouvernance, l'internalisation des réformes, le renforcement des capacités et la coopération régionale. La conférence a élargi et approfondi le débat à une série de questions économiques, institutionnelles et sociales qui doivent être traitées pour que les sept pays soient en mesure d'achever le processus de transition et de faire reculer durablement la pauvreté.

Bien que les participants à la conférence aient souligné que la transformation des pays de la CEI-7 en économies de marchés à part entière et l'amélioration des niveaux de vie de leurs populations constituent une tâche de longue haleine, les délégations des pays se sont déclarés assez optimistes quant à l'avenir. En effet, la reprise de la croissance observée au cours des dernières années, en dépit des faiblesses de l'économie mondiale, a permis un certain recul de la pauvreté, ce qui indique que ces pays sont sur la bonne voie.

Le consensus dégagé à la conférence de Lucerne porte sur la nécessité de poursuivre les efforts concertés pour renforcer la coordination de l'action des donateurs et l'assistance financière, y compris l'allégement de la dette le cas échéant, pour les pays qui appliquent des politiques adéquates.

Évaluation des progrès

Un bilan des progrès obtenus dans le cadre de l'initiative CEI-7 a été dressé dans un rapport établi en avril 2003 par le Département Europe II du FMI, la Région Europe et Asie centrale de la Banque mondiale, le Département bancaire et le bureau de l'économiste en chef de la BERD, ainsi que le Département Asie orientale et centrale de la Banque asiatique de développement.

Pour les promoteurs de l'initiative, la première année de mise en œuvre a donné des résultats prometteurs. Les pays de la CEI-7 ont fait des progrès sensibles dans l'élaboration et l'exécution des programmes appuyés par le processus FRPC/ DSRP, qui fournit un cadre utile de coordination de l'appui des donateurs. Des progrès ont aussi été réalisés dans le traitement de la dette, bien qu'ils aient été plus lents que prévu dans certains pays. Le rééchelonnement de dette accordé à la Géorgie et à la République kirghize par le Club de Paris a sensiblement renforcé leur situation de trésorerie. Les accords bilatéraux de rééchelonnement — notamment entre la Russie et l'Arménie, et les accords conclus par le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Russie avec le Tadjikistan — ont aussi contribué à un allégement crucial. Les situations budgétaires se sont généralement améliorées dans la région, mais la charge de la dette reste lourde pour certains pays.

Le rapport note que la compréhension des questions commerciales s'améliore dans les pays de la CEI-7 grâce à l'important volume de travaux analytiques, mais les résultats tangibles sont moins visibles dans ce domaine. Le renforcement de la coopération régionale afin de promouvoir au lieu de freiner le commerce de transit est essentiel pour libérer le potentiel de croissance des pays. L'accès aux marchés de l'UE et d'autres pays industrialisés reste un enjeu immédiat.

Enfin, s'il est vrai que les pays de la CEI-7 garderont encore pendant quelques années plusieurs préoccupations communes, on observe toutefois des divergences accrues dans les politiques et les résultats. Le rapport conclut qu'il conviendrait de réexaminer l'intérêt de rassembler les sept pays dans la même initiative. La prochaine rencontre des pays de la CEI-7, des pays donateurs et des institutions financières internationales qui parrainent l'initiative CEI-7 est prévue au printemps 2004.

tème de suivi des actions visant à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

D'autres initiatives portent notamment sur la collaboration avec la Banque mondiale sur le secteur financier, dans divers domaines : microcrédit, financement des PME, financement à long terme, marchés boursiers et accès aux marchés internationaux de capitaux, plus particulièrement par le canal de l'investissement direct étranger. Pour promouvoir le développement du secteur privé, la Banque mondiale et le FMI mettent en œuvre un programme-pilote de création de conseils des investisseurs. Des organes de ce type ont été mis en place au Ghana, en Tanzanie et au Sénégal.

Aligner les programmes appuyés par la FRPC et le processus des DSRP

Le processus d'élaboration des DSRP est largement accepté par les pays à faible revenu et la communauté des donateurs comme un moyen efficace de susciter des contributions de multiples parties prenantes et d'assurer l'internalisation des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il n'empêche que le DSRP reste un outil relativement récent dont le contenu et les modalités de préparation évoluent sans cesse en fonction de l'expérience acquise, ainsi que des besoins et des capacités de chaque pays. Suivant les recommandations des revues du processus d'élaboration des DSRP et des prêts de la FRPC de l'exercice 2002 (*Rapport annuel 2002*, chapitre 5), une attention accrue est portée, dans le cadre des programmes-pays, à l'instauration d'un climat propice à l'investissement et à la croissance. Par ailleurs, des efforts sont menés pour intégrer de manière plus systématique les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale (AIPS) à la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté et aux programmes financés sur les ressources de la FRPC, ainsi que pour améliorer la gestion des dépenses publiques, notamment en collaboration avec la Banque mondiale (encadré 5.3).

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 5.3

Collaboration FMI–Banque mondiale sur la gestion des dépenses publiques

Après la Conférence de Monterrey tenue en 2002, le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI a indiqué que les deux institutions se sont engagées à accroître et intensifier leurs efforts en vue d'aider les pays à mobiliser leurs ressources intérieures et à améliorer la qualité des dépenses publiques. En mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a examiné un document conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale relatif à la collaboration entre les deux institutions sur les questions de dépenses publiques.

La responsabilité du développement économique et social incombe certes au premier chef à chaque pays, mais les administrateurs ont souligné que, dans le cadre de leur mandat respectif, le FMI et la Banque mondiale ont un rôle crucial à jouer pour épauler les stratégies que les pays adoptent afin de réformer leurs dépenses publiques. Si les deux institutions ont une approche différente des dépenses publiques, du fait que leurs missions et leurs horizons temporels ne sont pas les mêmes, une vision claire de la réforme des dépenses publiques au niveau du pays peut aider à améliorer la complémentarité des démarches du FMI et de la Banque. Il a cependant été souligné qu'une collaboration étroite entre les deux institutions est nécessaire pour que leur aide et leurs avis soient cohérents et soutiennent les efforts des autorités. Il importe en outre de mettre en place des procédures qui permettent à un gouvernement et à ses partenaires d'élaborer de concert un programme de réformes et de s'accorder sur l'ordre de succession et de priorité des réformes.

Bien qu'il ressorte d'une enquête menée auprès des parties prenantes que la collaboration entre le FMI et la Banque est jugée adéquate et efficace, les administrateurs ont estimé qu'il subsiste une marge de progression. Ils ont souligné plus particulièrement la nécessité de mieux planifier les missions effectuées par les services afin de réduire la charge qu'elles représentent pour les autorités nationales, d'harmoniser le calendrier des interventions du FMI et de la Banque mondiale en matière de dépenses publiques et de renforcer leur collaboration avec les donateurs sur les stratégies de réformes adoptées par les pays.

Les administrateurs ont avalisé le nouveau cadre de collaboration renforcé entre les partenaires pour le développement. Solidement ancré sur l'internalisation, le cadre prévoit :

- l'énoncé par le gouvernement d'une stratégie de réforme des dépenses publiques dans le DSRP ou un autre document;
- la mise sur pied par les partenaires d'un programme intégré et bien planifié d'assistance technique et financière (y compris des études diagnostiques), à l'appui de la stratégie de réforme nationale;
- la production par le pays de rapports périodiques sur la politique de dépenses publiques, la gestion financière et la passation des marchés publics.

Les administrateurs ont cependant noté que, sans un engagement adéquat des autorités, le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale ne peut garantir des progrès sensibles de la réforme des dépenses publiques.

Les revues des DSRP et de la FRPC ont aussi porté sur la manière de concilier les objectifs ambitieux énoncés dans les DSRP et la nécessité d'ancrer les budgets nationaux et les programmes FRPC dans un cadre réaliste. En avril 2003, le Conseil a débattu de nouvelles mesures importantes visant à harmoniser le processus d'élaboration des DSRP et la conception des programmes appuyés par la FRPC :

- des efforts pour asseoir les programmes sur des projections et hypothèses plus réalistes;
- la rationalisation de la documentation afférente aux programmes FRPC afin de faire clairement apparaître comment la FRPC appuie les objectifs des DSRP, de montrer comment les choix de politique ont été opérés et de réduire la quantité globale d'informations à communiquer;
- une cohérence accrue entre les plans énoncés dans les DSRP et le processus budgétaire des pays à faible revenu, ainsi qu'une meilleure synchronisation du cycle des programmes FRPC avec ceux des DSRP et des budgets nationaux.

L'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds avec les processus d'élaboration des budgets nationaux et des DSRP sera essentielle à la réussite de cet effort. Pour l'avenir, les services du FMI approfondiront leur réflexion sur des aspects analytiques tels que les liens entre les politiques macroéconomiques et structurelles, d'une part, et, de l'autre, la croissance des pays à faible revenu. Un séminaire conjoint FMI–Banque mondiale sur cette série de questions de fond est prévu au premier semestre de 2004.

Viabilité de la dette dans les pays pauvres très endettés

Grâce à l'initiative en faveur des PPTE, le FMI et la Banque mondiale aident les pays à faible revenu lourdement endettés à remplir les conditions requises pour bénéficier d'un allégement de dette en cadrant leur politique de telle façon qu'elle puisse contribuer à la viabilité de leur endettement à long terme (encadré 5.4). En outre, le FMI et la Banque mondiale aident ces pays à faire face aux problèmes que posent la participation incomplète des créanciers, l'allégement de dette entre PPTE (c'est-à-dire de la remise des créances d'un pays pauvre très endetté sur un autre PPTE) et les actions en justice engagées par les créanciers.

Pour l'heure, conjuguée aux formes d'allégement classique et à d'autres initiatives de remise de la dette,

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

l'initiative PPTE a donné lieu à des engagements de 40 milliards de dollars en valeur actualisée nette (VAN) en faveur de 26 pays, ce qui représente près des deux tiers de l'encours de la dette extérieure des pays concernés. Les engagements du FMI au titre de l'initiative PPTE ont atteint, jusqu'à présent, 1,6 milliard de DTS d'allégement, soit 2,1 milliards de dollars environ au taux de change DTS/dollar en vigueur à fin avril 2003 (tableau 5.1). L'allégement fourni aux pays leur a permis de porter les dépenses sociales annuelles de 6 % du PIB en moyenne en 1999 à environ 8½ % selon les projections pour 2002, soit plus de trois fois le montant du service de la dette (encadrés 5.5 et 5.6).

- À fin avril 2003, 8 pays avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et bénéficié d'une réduction de l'encours de leur dette. (L'allégement envisagé n'a pas encore été intégralement fourni à ces pays.)
- Dix-huit autres pays ont franchi l'étape du point de décision et ont commencé à bénéficier d'un allégement intérimaire des flux de leur dette. Certains de ces pays ont atteint avec quelque retard le point d'achèvement en raison du laps de temps nécessaire pour élaborer des plans de qualité dans le cadre des DSRP, d'interruptions des programmes et de la progression plus lente que prévu des autres indicateurs qui permettent d'arriver au point d'achèvement.
- Comme on pouvait s'y attendre, il s'avère difficile d'amener les 12 pays dont les dossiers restent à instruire au point de décision, en particulier parce qu'ils sont pour la plupart en proie à des conflits armés.

Encadré 5.4

Comment fonctionne l'initiative en faveur des PPTE

Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTE, un pays doit mener une politique économique vigoureuse, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Il doit établir de bons antécédents (normalement sur une période de trois ans) et élaborer un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) complet ou intérimaire. Ses efforts sont complétés par des concours concessionnels de tous les donateurs et institutions de financement pertinents, ainsi que par les mécanisme classiques d'allégement de dette accordés par les créanciers bilatéraux, y compris le Club de Paris.

À cette étape, la viabilité de l'endettement du pays fait l'objet d'une analyse détaillée. Si le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure/exportations est supérieur à 150 %, après recours aux mécanismes classiques d'allégement (ou, pour les petites économies ouvertes, 250 % du ratio dette extérieure/recettes publiques), le pays remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative. Au *point de décision*, le FMI et la Banque mondiale statuent officiellement sur l'admissibilité du pays, et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable. Un pays atteint le *point d'achèvement* lorsqu'il a réalisé les objectifs fixés au point de décision. Il reçoit alors le reste de l'allégement engagé. Cela signifie que tous les créanciers sont censés ramener leurs créances sur ce pays au niveau de viabilité convenu, mesuré en VAN.

Une fois déclaré admissible à bénéficier d'un allégement au titre de l'initiative PPTE, le pays doit continuer de donner la preuve qu'il exécute comme il convient, avec l'appui de la communauté internationale, les réformes structurelles fondamentales convenues, qu'il maintient la stabilité macroéconomique et qu'il a adopté et mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté. Les créanciers bilatéraux membres du Club de Paris doivent alors rééchelonner leurs créances venant à échéance, à hauteur de 90 % en VAN, les autres créanciers bilatéraux et commerciaux sont censés faire de même. Le FMI, la Banque mondiale et quelques autres créanciers multilatéraux peuvent accorder un allégement transitoire entre le point de décision et le point d'achèvement.

Les indicateurs de la dette d'un certain nombre de pays ont pâti du ralentissement de l'activité économique dans le monde. L'initiative PPTE est suffisamment souple pour offrir un complément d'allégement au point d'achèvement si la situation économique d'un pays a subi de profonds changements dus à des chocs extérieurs exceptionnels. (À la demande des administrateurs de la Banque mondiale et du FMI, les services du FMI ont approfondi l'analyse des coûts et avantages des différents calculs du «complément» d'allégement au titre de l'initiative PPTE au point d'achèvement.) De manière plus générale, les économies de plusieurs PPTE resteront néanmoins vulnérables aux chocs internes et externes. En plus de l'allégement prévu dans le cadre de l'initiative PPTE, il faudra, pour assurer et maintenir la viabilité de la dette à long terme, des politiques économiques saines, une bonne gouvernance, une gestion prudente et de nouveaux financements assortis de conditions suffisamment concessionnelles. Le FMI offre son assistance technique dans ce domaine (près de 17 années-personnes au cours de l'exercice 2003) (chapitre 6). La contribution financière du FMI lui-même et celles de 94 pays sont détaillées au chapitre 8, dans la section intitulée «Financement de l'initiative PPTE et des bonifications de la FRPC».

Par-delà l'initiative PPTE, les services du FMI élaborent un cadre analytique pour évaluer la viabilité de la dette des pays à faible revenu, en complément des nouvelles procédures adoptées au cours de l'exercice pour d'autres pays membres du FMI (chapitre 2). Dans cette optique, les services du FMI se concerteront avec leurs homologues de la Banque mondiale et les agences d'exécution intéressées afin de dégager un consensus sur les modalités de prise en compte de l'impératif de viabilité de la dette dans l'élaboration des stratégies de financement des pays et dans les pro-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 5.1

État des engagements au titre de l'assistance PPTE au 30 avril 2003

(Millions de DTS; voir définitions ci-dessous)

Pays membre	Point de décision	Point d'achèvement	Montant engagé	Montant décaissé[1]
[illegible]	Juillet 2000	Mars 2003	18,4	20,1
Bolivie	Septembre 1997[2]	Septembre 1998	21,2	21,2
Bolivie	Février 2000	Juin 2001	41,1	[illegible]
Burkina Faso	Septembre 1997[2]	Juillet 2000	16,3	16,3
Burkina Faso	Juillet 2000	Avril 2002	27,7[3]	18,1
Cameroun	Octobre 2000	Flottant	28,5	2,5
Côte d'Ivoire	Mai 1998[2]	[illegible]	16,7[4]	[illegible]
Éthiopie	Novembre 2001	Flottant	26,9	8,2
Gambie	Décembre 2000	Flottant	1,8	0,1
Ghana	Février 2002	Flottant	90,1	9,9
Guinée	Décembre 2000	Flottant	24,2	5,2
Guinée-Bissau	Décembre 2000	Flottant	9,2	0,5
Guyana	Décembre 1997[2]	Mai 1999	25,6	25,6
Guyana	Novembre 2000	Flottant	30,7	10,3
Honduras	Juin 2000	Flottant	22,7	4,5
Madagascar	Décembre 2000	Flottant	16,6	5,0
Malawi	Décembre 2000	Flottant	23,1	2,3
Mali	Septembre 1998[2]	Septembre 2000	10,8	10,8
Mali	Septembre 2000	Février 2003	34,7	38,5
Mauritanie	Février 2000	Juin 2002	34,8	38,4
Mozambique	Avril 1998[2]	Juin 1999	93,2	93,2
Mozambique	Avril 2000	Septembre 2001	13,7	14,8
Nicaragua	Décembre 2000	Flottant	63,0	1,9
Niger	Décembre 2000	Flottant	21,6	3,3
Ouganda	Avril 1997[2]	Avril 1998	51,5	51,5
Ouganda	Février 2000	Mai 2000	68,1	70,2
Rwanda	Décembre 2000	Flottant	33,8	10,0
São Tomé-et-Principe	Décembre 2000	Flottant	[illegible]	[illegible]
Sénégal	Juin 2000	Flottant	33,8	8,2
Sierra Leone	Mars 2002	Flottant	98,5	47,3
Tanzanie	Mars 2000	Novembre 2001	89,0	96,4
Tchad	Mai 2001	Flottant	14,3	4,3
Zambie	Décembre 2000	Flottant	468,8	351,6
27 pays membres, dont 26 ont reçu l'engagement de bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée			1.570,3	1.034,3

Définitions : **Point de décision** : moment où le FMI se prononce sur l'admissibilité du pays (normalement au terme de la période initiale de trois ans) à bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTE et où le montant de cette assistance est calculé. **Point d'achèvement** : moment où le pays reçoit la majeure partie de l'assistance accordée au titre de l'initiative sans autre condition. Dans le cadre de l'initiative renforcée, ce moment est fonction de la réalisation de réformes structurelles essentielles prédéfinies (il s'agit du point d'achèvement flottant). **Montant engagé** : montant de l'assistance au titre de l'initiative PPTE qui sera décaissé par le FMI, fixé en accord avec la Banque mondiale au point de décision. **Montant décaissé** : ressources mises à la disposition du pays membre pour l'aider à assurer le service de sa dette envers le FMI. Les décaissements sont normalement fonction de l'obtention d'engagements de financements suffisants de la part des créanciers.

[1]Y compris les intérêts sur les montants engagés.

[2]Point de décision au titre de l'initiative PPTE initiale.

[3]Y compris un montant de 10,93 millions de DTS correspondant au complément d'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée subordonné à l'obtention d'engagements de financement suffisants de la part des autres créanciers.

[4]Équivalant au montant de 22,5 millions de dollars engagé au point de décision, calculé aux taux en vigueur au 17 mars 1998.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 5.5

Prise en compte des aspects sociaux dans les financements du FMI

En exécutant son mandat qui est de promouvoir la coopération monétaire internationale, de faciliter la croissance harmonieuse du commerce mondial et de favoriser la stabilité des changes, le FMI contribue à un développement économique et humain durable. Il a toutefois conscience que, pour ce faire, un programme macroéconomique doit comporter des politiques qui visent directement à combattre la pauvreté et à traiter les problèmes sociaux. Le regain d'intérêt pour la dimension sociale des politiques mises en œuvre répond à un double constat : «l'internalisation» est essentielle à la réussite des programmes, de même qu'il existe un effet de synergie entre la bonne santé et un bon niveau d'instruction des populations, d'une part, et, de l'autre, la croissance et le recul de la pauvreté.

Le FMI tient à intégrer l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale aux programmes financés par la FRPC. Cette analyse vise à apprécier l'incidence des principales politiques mises en œuvre sur le bien-être des différents groupes sociaux et en particulier sur les populations vulnérables et sur les pauvres.

Lorsque l'analyse fait ressortir qu'une mesure donnée (dévaluation de la monnaie, par exemple) serait préjudiciable aux pauvres, son impact est traité par le choix des politiques ou l'établissement d'un calendrier à cet effet, l'élaboration de mesures compensatoires ou de dispositifs de protection sociale. Les dispositifs de ce type prévus dans les programmes appuyés par le FMI prennent notamment la forme suivante :

- subventions ou versement d'allocations aux groupes particulièrement vulnérables;
- amélioration de la distribution de produits essentiels comme les médicaments;
- contrôle temporaire des prix de certains produits de première nécessité;
- indemnités de licenciement et reconversion des agents du secteur public qui ont perdu leur emploi;
- création d'emplois par des programmes de travaux publics.

Dans ses travaux sur ces questions, le FMI collabore étroitement avec d'autres institutions comme les banques régionales de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et, en particulier, avec la Banque mondiale. S'appuyant sur l'expertise de ces institutions, le FMI conseille les pays sur la manière dont les programmes sociaux et sectoriels de lutte contre la pauvreté peuvent s'inscrire et être financés, au moyen de ressources internes et externes, dans un cadre macroéconomique propre à favoriser la croissance. Pour ce faire, le FMI identifie les dépenses improductives à réduire afin de dégager plus de ressources pour les soins de santé primaire et l'éducation de base. Parallèlement, il met en relief les catégories de dépenses publiques qui doivent être maintenues en l'état ou augmentées. À travers les discussions de politique et l'assistance technique, le FMI contribue aussi à améliorer la transparence du processus de décision des pouvoirs publics, ainsi que leur aptitude à suivre les dépenses de lutte contre la pauvreté et l'évolution des indicateurs sociaux.

grammes appuyés par le FMI, notamment la détermination des limites de prêt et la forme de concours la mieux adaptée (prêt ou don).

Échanges et débouchés commerciaux

Des efforts redoublés en vue de garantir aux pays en développement de meilleurs débouchés pour leurs exportations et d'éliminer progressivement les subventions qui faussent le commerce constituent un volet essentiel de la lutte contre la pauvreté. S'il est vrai que les pays industrialisés auront un rôle déterminant à jouer à cet égard, il serait aussi dans l'intérêt des pays en développement d'abaisser les barrières qu'ils mettent eux-mêmes aux échanges. Les travaux du FMI sur les questions commerciales au cours de l'année ont compris l'examen par le Conseil d'un rapport sur l'état d'avancement du cycle de négociations de Doha (encadré 5.7); un réexamen des conseils de politique commerciale du FMI pour le reste de l'année 2003; une attention plus grande accordée dans le cadre de la surveillance aux obstacles qui bloquent les débouchés des pays en développement; l'intégration plus complète des enjeux de politique commerciale dans les DSRP. Pour étoffer ce dernier effort, des séminaires de vulgarisation sont prévus en accord avec la Banque mondiale et dans le contexte du cadre intégré d'assistance technique pour les questions commerciales à l'intention des PMA.

Le FMI collabore également avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la façon d'améliorer la cohérence de leurs travaux et s'est déclaré prêt à contribuer à l'élaboration de propositions en vue d'un programme pour le commerce des produits agricoles de l'Afrique[2]. Les services du FMI ont aussi livré à l'OMC leur analyse, dans les domaines relevant de la compétence du FMI, de certaines propositions relatives à un traitement spécial et différencié.

[2]L'idée de ce programme a été lancée par le Président Jacques Chirac (alors Président du G-8) lors de la 22e Conférence des chefs d'État d'Afrique et de France le 21 février 2003. Le programme vise à harmoniser les régimes d'échanges préférentiels accordés par les pays du G-8 à l'Afrique subsaharienne, à faire en sorte que les politiques d'appui aux exportations agricoles des pays de l'OCDE ne perturbent pas la production locale et à réduire la vulnérabilité des producteurs les plus pauvres face à la volatilité des cours des produits de base. Le FMI a été invité à faire partie d'un groupe de travail du G-8 sur ce dernier thème.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 5.6
L'allégement de dette au titre de l'initiative PPTE en action au Ghana

Les Ghanéens peuvent évaluer eux-mêmes les avantages que leur pays tire de sa participation à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) étant donné que les autorités affichent certains des résultats obtenus par le Ghana à ce titre (voir photo page iii). Depuis le démarrage des projets de construction financés par l'initiative PPTE, les autorités ghanéennes ont mis en place des panneaux à l'entrée des chantiers concernés, qui précisent l'origine des financements. Les Ghanéens peuvent donc avoir d'emblée la preuve que les 2,2 milliards de dollars d'aide au titre de l'initiative PPTE, consentis par l'ensemble des créanciers du pays, donnent des résultats tangibles et ne se limitent pas à une simple écriture comptable au profit de l'État; cela permet aussi d'accroître l'internalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Ghana a atteint son «point de décision» au titre de l'initiative PPTE en février 2002, ce qui signifie que le pays a établi de bons antécédents en matière d'ajustement et de réforme dans le cadre des programmes qu'il a mis en œuvre avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, et qu'il a été officiellement admis à bénéficier d'une aide au titre de l'initiative. En franchissant cette étape, le Ghana a fait un pas important vers l'étape finale, celle de l'admission à bénéficier d'un allégement intégral au titre de l'initiative, au «point d'achèvement». Au point de décision, le Ghana s'est engagé à adopter et à mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée selon un processus participatif de grande envergure. Le gouvernement a donc préparé, comme convenu, une stratégie de réduction de la pauvreté dont le texte a été publié en février 2003.

Au point de décision, le Ghana a aussi été habilité à bénéficier d'un allégement intérimaire conçu pour épauler le processus de réforme d'un pays lourdement endetté jusqu'à son admission à bénéficier d'un allégement complet au point d'achèvement. C'est cet allégement intérimaire qui est à l'œuvre, comme le signalent les panneaux érigés sur les chantiers et les sites d'implantation des projets un peu partout dans le pays. En 2002, le Ghana a reçu au total 276 millions de dollars au titre de l'assistance PPTE intérimaire, répartis comme suit : 10 millions du FMI, 33 millions de la Banque mondiale, 214 millions des créanciers membres du Club de Paris et 19 millions d'autres créanciers. Sur ce total, les autorités ont traité 174 millions comme l'assistance que le Ghana aurait obtenue dans le cadre des mécanismes classiques d'allégement de dette, et ces ressources ont donc été affectées à des utilisations générales. Un cinquième du reliquat de 102 millions a été affecté à la réduction de l'encours de la dette intérieure, laissant un peu plus de 80 millions au relèvement du niveau et de la proportion des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les autorités ghanéennes ont précisé que, pour la période 2001–03, les dépenses publiques de lutte contre la pauvreté iront en priorité à l'éducation de base, une partie des fonds allant aussi aux soins de santé primaire, à l'agriculture, à l'adduction d'eau et à l'assainissement en zones rurales, aux voies de desserte et à l'électrification rurale.

Suivi des progrés vers les objectifs de développement pour le Millénaire

Lors de sa réunion du printemps 2003, le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale a examiné un cadre — élaboré conjointement — de suivi régulier des principales politiques et mesures que les pays en développement et industrialisés appliquent pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et autres objectifs connexes, dans les domaines de compétence respectifs des deux institutions.

Cette démarche consiste à évaluer la qualité des politiques, des institutions et de la gouvernance dans les pays en développement; les politiques macroéconomiques, commerciales et d'aide des pays développés, qui sont essentielles pour stimuler le partenariat mondial pour le développement (huitième ODM); la qualité et l'efficacité de l'aide au développement; l'efficacité des institutions financières internationales dans la promotion d'un environnement économique mondial robuste; l'appui aux efforts déployés par les pays pour atteindre leurs objectifs de développement. Cette démarche vise à compléter et à appuyer les travaux des Nations Unies et d'autres organisations pour le suivi des progrès vers la réalisation des ODM.

Perspectives d'avenir

Dans le cadre de l'évaluation continue de l'assistance du FMI, le Conseil d'administration doit procéder, au début de l'exercice 2004, à une revue des modalités d'engagement du FMI auprès des pays à faible revenu. Elle portera notamment sur le rôle du FMI dans ces pays sur le moyen terme et son appui aux pays membres (en particulier ceux à faible revenu) confrontés à des chocs. Un autre volet de ce travail portera sur la manière dont l'assistance du FMI aux pays à faible revenu peut permettre de concilier au mieux son engagement à soutenir le processus des DSRP et à atteindre les ODM avec l'impératif de maintenir la précision et l'efficacité de ses interventions, tout en répondant aux préoccupations soulevées dans le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur l'impact

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 5.7

Améliorer les débouchés pour les exportations des pays en développement

Le cycle de négociations multilatérales lancé sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin de 2001 a été baptisé *Programme de Doha pour le développement*, pour marquer l'importance du rôle que les pays en développement et les objectifs du développement doivent jouer dans le système commercial multilatéral. Ce rôle dépend toutefois de l'abaissement des barrières commerciales et de la réduction des subventions qui faussent les échanges par les pays développés et, par conséquent, de l'amélioration des débouchés pour les exportations des pays en développement. Si le système commercial mondial est nettement plus libéral qu'il y a une quarantaine d'années, il demeure discriminatoire à l'égard des pauvres travaillant dans des secteurs comme l'agriculture, particulièrement touchée par les barrières tarifaires et les subventions des pays développés.

Les administrateurs ont examiné un rapport conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale intitulé «Market Access for Developing Country Exports—Selected Issues» en septembre 2002. Ils ont reconnu que la forte protection mise en place par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est très coûteuse pour eux-mêmes et pour les pays en développement. Le démantèlement des droits de douane et des contingents appliqués au commerce de marchandises dans les pays industrialisés et en développement, engendrerait des gains de richesse pour tous les pays, de l'ordre de 250 à 680 milliards de dollars par an, qui seraient nettement supérieurs, pour les pays en développement, aux volumes d'aide annuels.

Lors d'une conférence de presse organisée pour la publication de ce rapport, Nicholas Stern, économiste en chef de la Banque mondiale, a résumé les conclusions du rapport en des termes plus explicites encore. Chaque vache européenne reçoit en moyenne, a déclaré M. Stern, quelque 2,50 dollars par jour de subvention, et la japonaise, environ 7,50 dollars par jour. En comparaison, 75 % des populations qui vivent en Afrique subsaharienne survivent avec moins de 2 dollars par jour. Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI, a été tout aussi critique, qualifiant l'ampleur des subventions accordées aux paysans des pays riches de «stupéfiante».

Le CMFI s'est aussi prononcé en faveur de l'abaissement des barrières commerciales, dans son communiqué publié en septembre, jugeant impératif, pour la croissance mondiale, que le cycle de Doha fasse progresser sensiblement la libéralisation du commerce. Il est essentiel d'élargir d'urgence les débouchés commerciaux des pays en développement et d'éliminer progressivement, dans les pays développés, les subventions qui faussent les échanges, a signalé le Comité. Pour leur part, les pays en développement doivent aussi continuer à libéraliser leurs régimes commerciaux pour maximiser la croissance et le potentiel de développement.

Lors de l'Assemblée annuelle de septembre 2002, le FMI et la Banque mondiale ont organisé un séminaire sur la manière dont les pays en développement pourraient utiliser le commerce pour promouvoir leur développement et la façon dont les pays industrialisés pourraient les aider à mieux tirer parti des possibilités qu'offre le système commercial mondial. Les intervenants à ce séminaire — universitaires, représentants de la Banque mondiale, d'institutions non gouvernementales et de pays industrialisés et en développement — sont arrivés à la conclusion que toute réduction des barrières commerciales doit être multilatérale, réciproque entre le Nord et le Sud, et intervenir dans le cadre des négociations du cycle de Doha, tout en étant conscients que la libéralisation sera un processus de longue haleine, en dépit des efforts concertés au plan international.

d'un engagement financier prolongé du FMI tant sur ses finances que sur ses pays membres. Les principales questions sont : la durée d'engagement appropriée; les conséquences de la subordination de plusieurs formes d'interventions de donateurs à l'existence d'un accord avec le FMI; enfin, les moyens par lesquels le FMI peut faire connaître aux bailleurs de fonds l'avis qu'il porte sur les politiques économiques des pays dans les cas où il n'est guère nécessaire de faire appel à ses ressources.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 6

Assistance technique et formation

La conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et financières saines requièrent du savoir-faire et des institutions publiques efficaces. Bien des pays en développement, en particulier, ont besoin d'aide pour accroître leur expertise en gestion économique et de conseils sur des politiques, réformes et arrangements institutionnels qu'il convient de mettre en œuvre et qui ont été efficaces ailleurs. Le FMI fournit ce type d'aide à travers son assistance technique. Ce service offert aux pays membres est gratuit, sauf pour ceux qui sont en mesure d'en défrayer le coût. (Les critères d'affectation des ressources d'assistance technique sont présentés à l'encadré 6.1.)

L'assistance technique du FMI a pour but, d'une part, d'aider les pays à renforcer leur capacité d'élaboration de politiques économiques — aussi bien les capacités humaines que l'organisation et les procédures institutionnelles — et, d'autre part, de contribuer à la conception de certaines mesures, y compris les réformes. La réforme de la politique macroéconomique peut comprendre la revue des dépenses publiques, la refonte des systèmes budgétaire et fiscal, l'amélioration de la gestion de la monnaie et du crédit, ou une modification du régime de change; elle peut porter également sur les normes et codes internationaux régissant la formulation de politiques économiques transparentes. Le FMI organise en outre des activités de formation pour renforcer les capacités des fonctionnaires travaillant dans les institutions chargées d'élaborer la politique économique, notamment les ministères des finances et les banques centrales.

Les États membres attachent une grande importance à l'assistance technique, qui renforce l'efficacité des activités du FMI en ce qui concerne non seulement la surveillance, mais aussi la prévention, la gestion et la résolution des crises, y compris ses opérations de crédit. Par exemple, bien des gouvernements de pays à faible revenu élaborent actuellement des stratégies de réduction de la pauvreté, mais ont besoin d'assistance technique pour concevoir et exécuter un plan opérationnel. Ces stratégies peuvent mettre en évidence les besoins de renforcement des capacités et contribuer ainsi à la mobilisation d'une assistance technique appropriée. En outre, pour réduire durablement la pauvreté, il est essentiel de développer une expertise locale, surtout en matière de gestion des ressources publiques.

Le FMI a également accordé une assistance technique considérable à des pays et territoires qui ont dû rétablir des institutions publiques au sortir de graves troubles civils ou d'une guerre. Récemment, l'Afghanistan, l'Albanie, la Bosnie–Herzégovine, le Kosovo et le Timor-Leste (Timor oriental) ont bénéficié de ce type d'assistance.

Financement extérieur de l'assistance technique

Le FMI finance son assistance technique en faisant principalement appel à ses ressources propres, mais les concours extérieurs constituent également une source importante d'assistance. Ces concours prennent la

Encadré 6.1

Mode de sélection des projets

En 2001, le Conseil d'administration du FMI a établi un cadre officiel visant à répartir plus efficacement les ressources d'assistance technique et à mieux aligner celle-ci sur les priorités d'action de l'institution. Ainsi, les programmes d'assistance technique ont été regroupés en cinq «grands domaines d'activité» : la prévention des crises, la lutte contre la pauvreté, la résolution et la gestion des crises, le cas des pays sortant d'un conflit ou d'une période d'isolement et les accords régionaux ou multilatéraux. Cette classification des programmes est complétée par les trois «critères» de sélection suivants :

- *Objectifs* : L'assistance technique doit s'inscrire dans les principaux domaines de compétence du FMI, couvrir un nombre limité de domaines d'activité clés, ou étayer les priorités d'action de l'institution.
- *Efficacité* : L'assistance technique doit être susceptible d'avoir un impact sensible et d'être appuyée et mise en œuvre effectivement par le pays bénéficiaire. Il importe aussi qu'elle puisse être financée durablement et qu'elle ait des effets prolongés.
- *Partenariat* : Les demandes d'assistance technique doivent être de préférence satisfaites au plan régional, bénéficier à plusieurs pays, faire appel à diverses sources financières, ou compléter l'aide apportée par des tiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 6.2
Sous-comptes d'assistance technique créés récemment

Le *sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)* a été créé en mai 2002 pour administrer les contributions des donateurs qui financent les activités du Centre ayant pour but de renforcer la capacité des pays et des territoires insulaires du Pacifique à concevoir et à appliquer des politiques dans les domaines de compétence du FMI. Les contributions proviennent de l'Australie (1 million de dollars EU), de la Nouvelle-Zélande (0,4 million de dollars EU) et de la Banque asiatique de développement (0,4 million de dollars EU).

Le *sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)* a été établi en août 2002 pour administrer les contributions des donateurs qui financent les activités des AFRITAC visant à appuyer le processus d'élaboration des DSRP dans les pays d'Afrique subsaharienne en développant leurs capacités pour bien gérer la politique macroéconomique, établir des institutions budgétaires et des systèmes financiers robustes, recueillir et diffuser en temps voulu des données économiques fiables. Ce sous-compte finance notamment divers programmes de formation et projets visant à consolider les réformes juridiques et administratives dans ces domaines essentiels. Onze bailleurs de fonds — Allemagne, Banque africaine de développement, Canada, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie et Suède — ont engagé un peu plus de 12 millions de dollars EU.

Le *sous-compte d'assistance technique de la Suède* a été créé en novembre 2002 pour renforcer la capacité des États membres, également dans les domaines de compétence du FMI. La contribution initiale de 10 millions de couronnes (1,2 million de dollars EU) fournie par Sida, l'agence suédoise de coopération pour le développement international, sert à financer les activités d'assistance technique du FMI en Afghanistan en ce qui concerne la monnaie, les taux de change et les politiques et opérations financières.

forme de dons versés au compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique du FMI, mais aussi d'accords de partage de coûts au titre de projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et, dans un nombre limité de cas, d'accords de remboursement direct. Au cours de l'exercice 2003, le compte-cadre administré regroupait douze sous-comptes actifs, dont deux nouveaux sous-comptes multidonateurs à l'appui du *Centre d'assistance technique financière du Pacifique (PFTAC)* et des deux *Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)*[1]. L'encadré 6.2 présente les nouveaux sous-comptes créés au cours du dernier exercice.

En 2003, les financements extérieurs ont représenté environ 30 % de l'assistance technique du FMI. Le Japon, qui a apporté environ 70 % de ces concours, est resté le principal bailleur de fonds, les autres donateurs bilatéraux étant l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Russie, la Suède et la Suisse. Les donateurs multilatéraux sont la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le PNUD.

L'assistance technique du FMI est coordonnée et supervisée par le Bureau de gestion de l'assistance technique, qui relève du Bureau du Directeur général. On trouvera une description plus complète des objectifs, du champ d'application et des méthodes de travail dans des documents tels que la *Déclaration de principe sur l'assistance technique du FMI*, qui peut être consultée sur le site Internet de l'institution.

Évolution récente

En juin 2002, lors de sa réunion sur l'examen de la politique et de l'expérience du FMI en matière d'assistance technique, le Conseil d'administration a approuvé des mesures visant les objectifs suivants : 1) adoption d'une méthodologie institutionnelle de suivi et d'évaluation des activités d'assistance technique et mise en œuvre d'un programme officiel d'évaluations triennales; et 2) établissement d'un système intégré de comptabilité financière pour déterminer le coût total des services d'assistance technique, tant sur le terrain qu'au siège.

À la fin de l'exercice 2003, des progrès ont été accomplis dans ces domaines en ce qui concerne :

- *La méthodologie institutionnelle de suivi et d'évaluation.* Les travaux relatifs à l'adoption d'une démarche globale fondée sur les pratiques optimales internationales et, le cas échéant, inspirée des systèmes existants étaient pratiquement achevés.
- *Le programme d'évaluation pour 2004–05.* Il comporte dix projets axés sur les trois grandes questions de politique économique : le lien entre l'assistance technique et les activités du FMI en matière de surveillance et de formulation de politiques; la contribution des centres régionaux d'assistance technique et l'approche régionale de l'assistance technique; les activités qui s'inscrivent dans le cadre de nouvelles initiatives et les appels à l'aide internationale.

[1]Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur, sous-compte de l'Australie et du FMI pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques, sous-compte de la Suisse pour l'assistance technique, sous-compte de la France pour l'assistance technique, sous-compte du Danemark pour l'assistance technique, sous-compte de l'Australie pour l'assistance technique, sous-compte des Pays-Bas pour l'assistance technique, sous-compte du Royaume-Uni–DFID pour l'assistance technique, sous-compte de l'Italie pour l'assistance technique et sous-compte de la Suède pour l'assistance technique.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

- *La gestion des ressources.* La mise en œuvre d'un projet triennal de gestion des ressources commencera au début de l'exercice 2004. Ce nouveau système de comptabilité financière rehaussera la responsabilisation et la transparence de l'assistance technique.

En réponse à la demande présentée par des chefs d'État africains en vue de bénéficier d'un appui accru au renforcement des capacités, le FMI a établi, de concert avec d'autres bailleurs de fonds partenaires et les pays africains participants, deux *Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC).* Inspirés des expériences réussies dans les Caraïbes et le Pacifique, ces centres adoptent une approche régionale du renforcement des capacités en maximisant la couverture géographique de l'assistance technique par la desserte de pays voisins ayant des besoins similaires. Le premier centre, qui couvre six pays d'Afrique de l'Est (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) et qui est établi à Dar es-Salaam, a été inauguré en octobre 2002. Le second, qui couvre dix pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo), a été inauguré en mai 2003. Il devait être établi initialement à Abidjan, mais a été relocalisé à Bamako à cause de la guerre civile en Côte d'Ivoire.

Encadré 6.3

Assistance technique aux pays sortant d'un conflit : le cas de l'Afghanistan

En 1995, le FMI a élargi le champ de sa politique d'assistance technique d'urgence aux pays sortant d'un conflit armé ou de troubles civils. Environ 20 % des services fournis sur place ces dernières années ont été assurés au sortir d'un conflit, dans les pays suivants : Burundi, Timor-Leste, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Sierra Leone, République du Congo, Tadjikistan, Rwanda et, tout récemment, Iraq.

En 2002, dans l'État islamique d'Afghanistan, quelque sept millions de personnes étaient menacées par la famine et des millions d'autres avaient été déplacées. Après plus de vingt ans de conflits, les institutions économiques essentielles de l'État — Trésor, perceptions, douanes, statistiques, fonction publique et appareil judiciaire — étaient totalement délabrées ou simplement inexistantes. La banque centrale (Da Afghanistan Bank) était une institution de fortune qui essayait de reconstruire un système monétaire en ruine où le numéraire était le seul moyen de paiement. Les Taliban ne tenaient guère de comptes et auraient emporté des millions de dollars lorsqu'ils ont fui en novembre 2001. Trois monnaies nationales circulaient, en même temps que des monnaies étrangères, et un système de troc s'était aussi développé, de sorte que le nouveau gouvernement ne savait pas du tout combien il y avait de monnaie en circulation.

Les équipes d'assistance technique du FMI et les autorités afghanes ont commencé à travailler ensemble en janvier 2002. À la fin de l'exercice 2003, le FMI avait fourni à peu près six années-personnes (l'équivalent de 1,4 million de dollars) d'assistance directe. Son action a été centrée sur ses domaines de compétence particulière, l'objectif premier étant de rétablir les capacités du ministère des finances et du Trésor, de la banque centrale et du bureau national des statistiques.

- *Secteur financier.* Le renforcement du système bancaire a débuté, littéralement, par la remise en état des salles des coffres et la réparation des portes de sécurité. Le système était rudimentaire et fonctionnait sans agréments, réglementation ni contrôle. Il fallait décider quelles monnaies utiliser, fixer les taux de conversion, et déterminer comment assurer la liquidité et nourrir la confiance dans une nouvelle monnaie nationale, l'afghani. Il fallait soit renforcer, soit recréer complètement les fondements du contrôle monétaire, ainsi que de la législation, de la réglementation, du contrôle et de l'agrément de la profession bancaire. Il fallait mettre en place un système de paiement pour faciliter les transactions commerciales et la prestation des services publics essentiels.
- *Finances publiques.* Contrairement à la banque centrale, le ministère des finances disposait de systèmes de base, de lois et de procédures dont il pouvait se servir pour le court terme, mais qu'il fallait rendre opérationnels. Le FMI avait pour charge d'aider le ministère à mettre en place un cadre budgétaire et de formuler des recommandations détaillées en ce qui concerne la gestion des dépenses et la perception et l'administration des impôts. Les autorités ont par la suite travaillé en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds pour donner suite à ces recommandations. Le ministère s'est doté d'un système de trésorerie informatisé qui permet de contrôler les dépenses et d'en faire rapport. Côté recettes, le FMI travaille avec les autorités et d'autres bailleurs de fonds à l'élaboration et à la mise en application de la législation douanière et à la mise sur pied d'une administration fiscale.
- *Statistiques.* Les systèmes statistiques étaient sous-développés et il y avait un besoin urgent de données. Le FMI a apporté son assistance technique pour l'établissement et la diffusion des statistiques macroéconomiques et financières indispensables pour la gestion budgétaire et monétaire. Il s'agissait d'établir des systèmes de comptes, de calcul du PIB, de l'indice des prix à la consommation et des données de la balance des paiements.

Il faudra de nombreuses années pour jeter les fondements d'une croissance durable. Mais à la fin de l'exercice 2003, les services du FMI et les autorités afghanes avaient beaucoup avancé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de coordination des nombreuses initiatives d'assistance technique pour la gestion macroéconomique et de coopération entre les différents partenaires œuvrant pour le développement.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Dans chaque centre, une équipe d'experts résidents couvre les principaux domaines de compétence du FMI. Ces experts aident les pays membres à élaborer et à exécuter leur programme de renforcement des capacités, en suivant les orientations énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) établi par chaque pays. Ils aident également à l'exécution et au suivi des programmes d'assistance technique en cours, facilitent la coordination des actions menées par les donateurs pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires et donnent des conseils techniques.

Chaque centre sera placé sous l'autorité d'un comité directeur comprenant des représentants des pays participants et des bailleurs de fonds. Il s'agit d'assurer, d'une part, l'internalisation totale des activités par les pays et, d'autre part, la responsabilisation et la coordination étroite avec les bailleurs de fonds partenaires. Après une évaluation indépendante des deux centres, le FMI envisagera la possibilité de créer trois autres centres qui couvriront le reste de l'Afrique subsaharienne.

Bilan de l'assistance technique en 2003

L'un des moyens par lesquels le FMI mesure son assistance technique consiste à calculer le temps que l'institution consacre à cette activité. En 2003, le FMI a fourni l'équivalent de 356 années-personnes d'assistance technique, soit 2½% de plus qu'en 2002 et d'environ 100 années-personnes de plus qu'il y a une dizaine d'années (262,6 années-personnes en 1994).

Suite à l'apparition de nouveaux besoins dans les domaines d'activité du FMI en 2003, on a observé un accroissement de l'assistance en faveur de pays sortant d'un conflit ou d'une situation d'isolement (encadré 6.3, page 53), des initiatives régionales et de la prévention des crises. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est devenue hautement prioritaire en 2003. L'assistance technique du FMI à cette initiative et à la poursuite de ses travaux sur les centres financiers offshore a plus que doublé. De même, l'adoption de normes et codes et la mise en œuvre des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) ont bénéficié de concours accrus (tableau 6.1).

Géographiquement, l'Afrique subsaharienne est demeurée la principale bénéficiaire de l'assistance technique du FMI, et sa part est en hausse. Cette évolution reflète la priorité que l'institution continue d'accorder à la réduction de la pauvreté et au renforcement des capacités dans la région, comme en témoigne la création des deux nouveaux centres régionaux d'assistance technique en Afrique. L'assistance technique à la région Asie-Pacifique a également augmenté et demeure élevée en raison de l'aide aux pays sortant d'un conflit — Cambodge et Timor-Leste notamment — et à l'appui des réformes en Chine, en Indonésie et en Mongolie. Confirmant une tendance observée depuis cinq ans, l'assistance aux pays européens ne cesse de diminuer, la plupart des économies en transition d'Europe n'ayant plus besoin du même niveau d'assistance technique qu'il y a dix ans. Le niveau de l'assistance fournie aux autres régions du monde et aux projets interrégionaux est demeuré sensiblement le même depuis cinq ans (tableau 6.2 et graphique 6.1).

Le Département des systèmes monétaires et financiers[2] demeure le principal prestataire d'assistance technique du FMI; sa part a grimpé pour s'établir à 120 années-personnes environ grâce à l'accroissement des activités relatives à la mise en place de la nouvelle architecture financière internationale. La part du Département des finances publiques, deuxième fournisseur d'assistance technique au FMI, a diminué, tombant à 94 années-personnes. Le Département des statistiques et le Département juridique ont accru leur assistance d'environ 5 années-personnes chacun. Dans le cas du Département juridique, cette hausse tient essentiellement à sa participation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (tableau 6.2 et graphique 6.2).

Tableau 6.1
Domaines d'assistance technique
(Prestations sur le terrain, en années-personnes)[1]

	Exercice 2002	Exercice 2003
Principaux domaines d'activité		
Lutte contre la pauvreté	69,3	60,7
Initiatives régionales	34,9	41,4
Prévention des crises	32,6	35,2
Résolution et gestion des crises	28,9	30,5
Sortie de conflits ou de périodes d'isolement	23,2	26,5
Total	**188,8**	**194,3**
Initiatives et préoccupations essentielles		
Réformes/renforcement des capacités	144,7	142,5
Assistance liée à l'initiative PPTE	21,4	18,1
Assistance liée aux normes et codes, PESF non compris	13,6	16,8
Places financières offshore et LBC/FT	5,1	10,4
Assistance liée au PESF	3,4	6,0
Sauvegarde des ressources du FMI	0,6	0,5
Total	**188,8**	**194,3**

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI
Notes : PESF = Programme d'évaluation du secteur financier; initiative PPTE = initiative en faveur des pays pauvres très endettés; LBC/FT = lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
[1]À l'exclusion des activités liées à l'assistance technique conduites au siège.

[2]Anciennement Département de la monnaie et des changes, rebaptisé le 1er mai 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Graphique 6.1

Assistance technique : ventilation régionale

(Exercice 2003; pourcentage du total des ressources en années-personnes effectives)

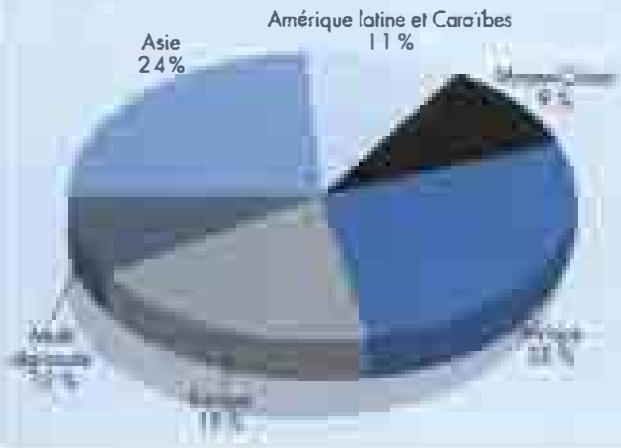

Graphique 6.2

Assistance technique : ventilation fonctionnelle

(Exercice 2003; pourcentage du total des ressources en années-personnes effectives)

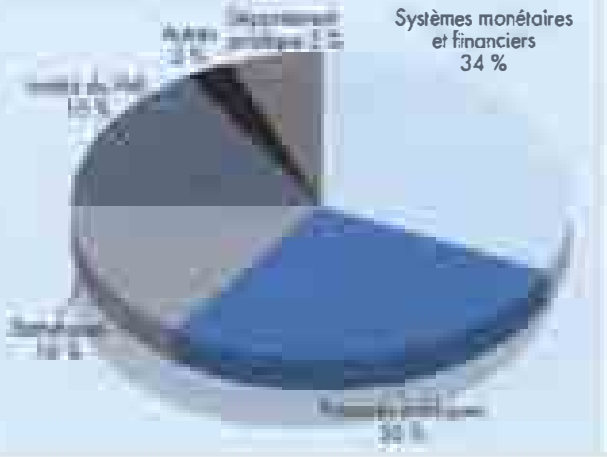

Tableau 6.2

Assistance technique : sources et prestations, exercices 1999–2003

(Années-personnes effectives)[1]

	1999	2000	2001	2002	2003
Budget d'assistance technique du FMI	**266,2**	**251,7**	**265,5**	**268,8**	**262,2**
Personnel	164,0	158,5	171,8	172,2	174,1
Consultants au siège du FMI	20,3	16,4	22,7	23,2	20,1
Experts détachés sur place	81,8	76,9	71,0	73,4	68,0
Concours extérieurs	**99,2**	**85,5**	**77,7**	**77,8**	**93,5**
Programme des Nations Unies pour le développement	14,3	8,7	8,4	9,6	9,6
Japon	70,3	68,0	59,5	56,2	61,9
Autres cofinancements	14,7	8,8	9,8	12,0	22,0
Total des ressources	***365,4***	***337,2***	***343,3***	***346,6***	***355,7***
Assistance technique ventilée par région	**308,5**	**282,2**	**275,8**	**280,0**	**286,5**
Afrique	72,9	69,8	68,2	71,9	72,1
Asie et Pacifique	57,9	44,4	57,0	63,1	67,5
Europe I	22,7	24,1	30,2	30,3	27,7
Europe II	44,9	40,4	40,8	32,6	25,1
Moyen-Orient	31,9	27,5	27,8	22,4	26,5
Hémisphère occidental	32,5	28,2	23,7	28,0	32,6
Assistance technique régionale et interrégionale	45,8	47,9	28,0	31,7	35,1
Assistance technique non régionale[2]	**56,9**	**55,1**	**67,5**	**66,6**	**69,2**
Total des prestations	***365,4***	***337,2***	***343,3***	***346,6***	***355,7***
Assistance technique ventilée par département					
Département des systèmes monétaires et financiers	127,2	112,2	101,2	115,5	120,0
Département des finances publiques	107,4	101,4	111,9	97,5	94,3
Département des statistiques	48,9	49,1	48,2	49,2	55,7
Institut du FMI	54,5	54,6	54,4	56,0	55,4
Département juridique	12,7	8,6	15,4	15,5	19,6
Autres départements[3]	14,7	11,3	12,2	12,9	10,7
Total des prestations	***365,4***	***337,2***	***343,3***	***346,6***	***355,7***

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

[1]Une année-personne effective d'assistance technique est de 260 jours. De nouvelles définitions sont utilisées depuis 2001 et les données ont été ajustées rétroactivement.

[2]Assistance technique indirecte (politique, administration et évaluation de l'assistance technique et autres activités connexes).

[3]Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, Département de la technologie et des services généraux et Bureau de la gestion de l'assistance technique.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 6.3
Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 1999–2003

Programme	1999	2000	2001	2002	2003
Formation dispensée au siège					
Cours et séminaires	20	22	22	21	23
Participants	676	776	798	759	808
Semaines-participants	3.837	3.623	3.671	2.900	3.224
Instituts et programmes de formation régionaux[1]					
Cours et séminaires	38	57	67	81	79
Participants	1.095	1.632	2.102	2.632	2.549
Semaines-participants	2.325	3.185	3.760	4.612	4.220
Autres formations extérieures					
Cours et séminaires	20	24	19	16	17
Participants	605	775	564	438	496
Semaines-participants	1.120	1.364	1.048	834	899
Téléenseignement					
Cours[2]		1		3	3
Participants[3]		50	50	134	114
Semaines-participants[4]		100	100	313	276
Total des cours et séminaires	78	103	108	118	119
Total des participants	2.376	3.183	3.464	3.829	3.853
Total des semaines-participants	7.282	8.272	8.579	8.659	8.619

Source : Institut du FMI

[1]Institut multilatéral de Vienne (créé en 1992), Institut régional de Singapour (1998), Programme régional de formation FMI–FMA aux Émirats arabes unis (1999), Institut multilatéral d'Afrique (IMA) en Côte d'Ivoire (1999), Programme conjoint Chine–FMI (2000), Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine au Brésil (2001). Les données relatives à l'I A prennent en compte les cours dispensés par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Les données relatives à l'Institut régional de Singapour incluent un cours dispensé par la Banque mondiale en 2002 et en 2003.

[2]Ces cours ne sont pas inclus dans le décompte total des cours ci-dessous, car le segment du cours donné à Washington est déjà pris en compte dans la formation dispensée au siège.

[3]Les participants invités à suivre le segment du cours donné à Washington figurent à la fois dans cette catégorie et sous la rubrique formation dispensée au siège.

[4]Seules les semaines-participants correspondant au segment du cours donné par téléenseignement sont prises en compte. Les semaines-participants correspondant au segment du cours donné à Washington sont incluses dans la formation dispensée au siège.

L'Institut du FMI

À travers un vaste programme de cours et de séminaires, l'Institut du FMI assure la formation de cadres des pays membres dans ses principaux domaines de compétence — gestion macroéconomique et élaboration des politiques financière, budgétaire et du secteur extérieur. La formation est assurée par des fonctionnaires de l'Institut ou des autres départements du FMI et, à l'occasion, par des universitaires et des experts extérieurs. Les cours sont dispensés au siège du FMI à Washington et dans divers centres à l'étranger. Une certaine préférence est accordée aux cadres issus de pays en développement ou en transition.

Avec l'assistance des autres départements, l'Institut du FMI a donné 119 cours à plus de 3.800 participants pendant l'exercice 2003 (tableau 6.3). Près des deux tiers des cours et près de la moitié des semaines-participants ont été offerts dans les six instituts et programmes régionaux du FMI en Autriche, au Brésil, en Chine, en Côte d'Ivoire[3], aux Émirats arabes unis et à Singapour (tableau 6.4). La formation à Washington demeure importante, car elle comporte généralement des cours de plus longue durée et représente près de 40 % des semaines-participants. La formation à l'étranger et dans le réseau d'instituts régionaux du FMI s'inscrit dans le cadre d'une collaboration permanente entre l'Institut et les programmes de formation nationaux ou régionaux.

Après un certain nombre d'années de progression, les activités de formation se sont stabilisées en 2003 au niveau atteint en 2002. Cette évolution tient en partie à

[3]Début 2003, à cause de l'insécurité en Côte d'Ivoire, l'Institut multilatéral d'Afrique a été relocalisé temporairement en Tunisie.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 6.4
Programmes de formation des instituts régionaux du FMI

Programme régional	Date de création	Localisation	Parrainage	Pays participants
Institut multilatéral de Vienne	1992	Autriche	Autorités autrichiennes, Banque des règlements internationaux, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce[1]	Pays en transition d'Europe et d'Asie
Institut régional de Singapour	1998	Singapour	Gouvernement de Singapour	Pays en développement et en transition d'Asie et du Pacifique
Programme régional de formation FMI–FMA	1999	Émirats arabes unis	Fonds monétaire arabe	Pays membres du Fonds monétaire arabe
Institut multilatéral d'Afrique	1999	Côte d'Ivoire	Banque africaine de développement, Banque mondiale	Pays africains
Programme conjoint Chine–FMI	2000	Chine	Banque du peuple de Chine	Chine
Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine	2001	Brésil	Gouvernement brésilien	Pays d'Amérique latine

[1]D'autres pays européens et l'Union européenne, qui ne figurent pas parmi les parrains officiels de l'Institut multilatéral de Vienne, lui apportent néanmoins un appui financier.

l'achèvement envisagé du réseau d'instituts de formation régionaux du FMI en 2002 (*Rapport annuel 2002*, page 87), mais aussi à un certain nombre d'activités de formation qui ont été annulées en 2003 à cause de l'insécurité en Côte d'Ivoire, de la guerre en Iraq et de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en Asie.

L'Institut du FMI continue à étoffer ses programmes. En 2003, de nouveaux cours ont été dispensés sur divers thèmes, notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'évaluation de la stabilité du système financier, la viabilité et la transparence des finances publiques, la prévision macroéconomique et l'évaluation des mesures de diligence mises en place par les banques centrales. À Washington comme dans les instituts et programmes régionaux, l'Institut offre à des cadres de niveau supérieur des séminaires de courte durée répondant à leurs besoins. Les domaines couverts en 2003 ont été notamment : l'évolution actuelle du droit monétaire et financier, les régimes et politiques de change, la mondialisation du marché financier, la mondialisation dans une perspective historique et le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Un cabinet indépendant d'études de marché a été engagé en 2003 pour évaluer l'efficacité et la demande de cours de formation. Une enquête menée auprès des autorités nationales a révélé que celles-ci sont très satisfaites du programme de formation actuel et qu'il existe une forte demande non satisfaite de cours à Washington et dans les centres de formation régionaux.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 7

Transparence, obligation de rendre compte et coopération

Bon nombre des réformes mises en œuvre par le FMI au cours des dernières années reposent sur la conviction que l'efficacité de l'institution dépend beaucoup de son aptitude à faire preuve de transparence dans l'élaboration et la communication de conseils de politique économique à ses membres; à rendre compte des conseils donnés et des décisions prises en matière de prêts; à faire montre de réceptivité en tirant les leçons de son expérience, surtout dans le domaine de la conception des programmes; d'ouverture en élargissant ses efforts de sensibilisation et de dialogue au-delà des milieux officiels; et, enfin, d'esprit de collaboration vis-à-vis des autres membres de la communauté internationale dans le cadre des efforts mis en œuvre pour atteindre notre objectif commun : une croissance largement répartie et durable. Le FMI considère ces cinq principes comme des objectifs majeurs.

La transparence du FMI et de ses membres

Le Conseil d'administration du FMI a adopté une série de mesures qui visent à améliorer la transparence des politiques et des données des pays membres, ainsi que celle du FMI lui-même et sa communication avec l'extérieur (encadré 7.1). En prenant ces mesures de renforcement de la transparence du FMI, le Conseil d'administration a cherché à concilier la responsabilité de l'institution en matière de surveillance du système monétaire international avec son rôle de conseiller confidentiel de ses pays membres.

Dans le cadre de la réévaluation prévue de cet équilibre, en septembre 2002, le Conseil a fait le bilan de la politique de transparence du FMI et a abordé les étapes à venir. Les administrateurs se sont félicités de l'augmentation notable des informations concernant le FMI et l'évaluation des politiques de ses pays membres qui sont mises à la disposition du public, mais ont souligné que la transparence n'est pas une fin en soi. Selon eux, la stratégie de publication du FMI entre pleinement dans le cadre des efforts que déploient les pays membres pour accroître la transparence de leurs politiques économiques, en vue d'améliorer à la fois l'éthique de responsabilité et la fiabilité des informations diffusées au public, y compris concernant les actions du FMI qui visent à encourager et à aider les pays membres. Les administrateurs considèrent donc que l'impact de la transparence sur les politiques économiques nationales et les participants au marché constitue un facteur important pour l'évaluation de l'efficacité des politiques de diffusion du FMI, et ils envisagent avec intérêt d'aborder à nouveau cette question par la suite.

Les administrateurs sont satisfaits de constater qu'un nombre croissant de *documents consacrés aux pays membres sont diffusés* dans le cadre de la politique de transparence du FMI. À l'heure actuelle, pratiquement tous les documents liés aux intentions de politique économique des pays membres qui sollicitent une assistance financière de l'institution sont diffusés et, dans plus de la moitié des cas, les autorités ont consenti à la publication volontaire des rapports de consultations au titre de l'article IV ou concernant l'utilisation des ressources du FMI.

Pour l'avenir, les administrateurs ont souligné que la politique de transparence du FMI ne doit altérer en rien la franchise du dialogue que l'institution entretient avec ses membres, ni celle du processus de rapport des services du FMI au Conseil d'administration. Bien que les résultats à cet égard aient été globalement satisfaisants jusqu'à présent, de nombreux administrateurs s'inquiètent néanmoins de ce que des pressions s'exercent parfois sur les services du FMI pour qu'ils nuancent la présentation de leurs rapports, même si en substance leur évaluation reste la même. Il importe que les services de l'institution continuent de chercher à garantir un équilibre adéquat entre la franchise et la confidentialité.

Les administrateurs ont observé que la publication systématique et en temps opportun des rapports des services du FMI consacrés aux pays peut contribuer de manière non négligeable à mobiliser le soutien du public vis-à-vis des actions de politique économique et à améliorer l'éthique de responsabilité du FMI. En particulier, la diffusion des rapports de consultations au titre de l'article IV peut renforcer l'efficacité de la surveillance. En replaçant dans un contexte plus large les programmes soutenus par l'institution, la publication des rapports des services du FMI sur l'utilisation de ses ressources peut rehausser la crédibilité de tels programmes — et la confiance du public à leur égard — tout en dynamisant le processus d'internalisation.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 7.1.
Les principaux éléments de la politique de publication du FMI

- Publication volontaire des rapports des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'utilisation des ressources de l'institution.
- Publication présupposée des lettres d'intention, des mémorandums de politiques économique et financière et autres documents décrivant les intentions des autorités nationales; cependant, un pays membre peut notifier le Conseil de sa décision de ne pas consentir à la publication d'un document par le FMI.
- La publication des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), des DSRP intérimaires et des rapports d'avancement sur les DSRP est nécessaire pour que la direction recommande leur avalisation par le Conseil d'administration.
- Publication volontaire des notes d'information au public (NIP) qui font suite aux consultations au titre de l'article IV et aux examens par le Conseil d'administration des documents sur la surveillance régionale, des conclusions de missions, des documents de référence pour les entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV et des documents relatifs aux programmes suivis par les services du FMI.
- Publication présupposée des rapports des services du FMI sur les questions de politique générale, ainsi que des notes d'information au public (sauf sur des questions ayant trait à l'administration du FMI, pour lesquelles la publication peut être décidée au cas par cas).
- Les passages à supprimer dans les documents publiés doivent être limités à des informations très sensibles pour les marchés, essentiellement des données sur les taux de change et les taux d'intérêt. Les corrections doivent être limitées à des changements factuels et aux descriptions des vues des autorités.
- Le pays membre concerné dispose d'un droit de réponse et peut publier une déclaration qui accompagnera le rapport des services du FMI et dans laquelle il peut commenter l'évaluation des services du FMI et/ou du Conseil d'administration.
- Le public a accès aux archives du FMI relatives aux documents du Conseil d'administration de plus de cinq ans, aux procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de plus de dix ans et aux autres documents de plus de vingt ans, sous réserve de certaines restrictions.

Cela étant, les administrateurs se sont félicités des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre de la stratégie de publication volontaire et il convient, d'après eux, de continuer à encourager la diffusion de ces rapports. À ce sujet, ils ont envisagé la possibilité, pour les rapports de consultations au titre de l'article IV et les rapports sur l'utilisation des ressources du FMI, de passer de la notion de diffusion volontaire à celle de publication présupposée. Ils ont fait observer que les taux de publication élevés, et en hausse, constatés pour les rapports des services du FMI consacrés aux pays témoignaient d'ores et déjà de l'impulsion fondamentale qui persuade de plus en plus de pays membres d'accepter la publication, facultative, des rapports les concernant. L'appui constant des administrateurs restera vital pour confirmer cette tendance à l'avenir. Il a donc été convenu d'aborder à nouveau la question du passage à la publication présupposée lors du prochain examen de la politique de transparence par le Conseil d'administration, qui est prévu pour juin 2003. Les administrateurs sont d'avis qu'il serait utile et constructif pour les organes dirigeants du FMI d'être tenus périodiquement informés des progrès réalisés sur le front de la publication des rapports des services du FMI, compte tenu des directives actuelles de publication volontaire.

Diverses opinions ont été émises concernant l'autorisation éventuelle de publier, à titre volontaire, les *lettres d'intention* et *mémorandums de politiques économique et financière*, après leur distribution au Conseil d'administration, mais avant la réunion de celui-ci. Certains administrateurs considèrent que la publication préalable de ces deux documents, sur une base volontaire et à la demande du pays concerné, pourrait rehausser la qualité du débat public sur les mesures de politique économique envisagées par le pays. La plupart d'entre eux préfèrent toutefois s'en tenir à l'approche actuelle, pour éviter de devancer la décision du Conseil concernant les ententes intervenues entre le pays membre et la direction du FMI.

Les administrateurs ont examiné la pratique actuelle consistant, dans les *notes d'information au public (NIP) relatives aux consultations au titre de l'article IV* conclues par défaut d'opposition, à ne pas faire référence à ce processus pour éviter d'éventuels malentendus vis-à-vis des responsabilités qui incombent au Conseil d'administration en matière d'évaluation. Nombre d'entre eux estiment que, lorsque les consultations sont conclues par défaut d'opposition ou sur la base de résumés, il devrait en être fait mention dans la note d'information au public, avec les explications qui s'imposent, conformément à l'objectif de transparence, et la stratégie actuelle devrait être adaptée en conséquence. Les administrateurs sont convenus que, dans les cas de conclusion par défaut d'opposition, la section intitulée «Évaluation par le Conseil d'administration» de la note d'information au public devrait être approuvée par le Conseil, sur la base du projet de NIP distribué séparément trois jours avant le délai fixé pour le défaut d'opposition.

Les administrateurs sont également convenus des mesures suivantes : 1) permettre les références aux impayés au titre d'obligations financières dans les NIP relatives aux consultations au titre de l'article IV et les déclarations du Président, après diffusion d'un communiqué de presse sur le sujet; 2) permettre la diffusion d'informations sur la modification des modalités de rachat anticipé au titre des lignes de crédit préventives et de la

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

facilité de réserve supplémentaire, par les moyens suivants : déclaration du Président, NIP, communiqué de presse ou rapport des services du FMI, si le pays membre y consent; 3) ajouter les évaluations de la solidité des systèmes financiers et les analyses individuelles de viabilité de la dette des PPTE aux catégories de la décision de publication qui ont reçu une autorisation de diffusion.

En ce qui concerne la *publication des débats du Conseil qui ont trait aux questions de politique générale*, les administrateurs ont constaté avec satisfaction que l'accès public à l'information dans ce domaine a été considérablement élargi. La plupart d'entre eux sont favorables à la notion de publication présupposée des documents de politique générale et des notes d'information au public qui présentent un résumé à l'issue des réunions du Conseil. De nombreux administrateurs jugent également utile de publier certains documents traitant de questions administratives.

Quant aux résultats de la mise en œuvre de la politique relative aux *suppressions et corrections dans les rapports des services du FMI*, les administrateurs ont fait observer que les suppressions étaient peu nombreuses et essentiellement limitées à des données extrêmement sensibles pour les marchés, ce qui est conforme aux directives en place. Les administrateurs étaient, dans l'ensemble, d'accord sur le maintien des directives actuelles en matière de suppressions, mais nombre d'entre eux ont suggéré qu'il fallait appliquer ces directives avec souplesse. À ce sujet, plusieurs d'entre eux ont proposé d'examiner la possibilité de supprimer les informations hautement sensibles sur le plan politique lors du réexamen de juin 2003. La plupart des administrateurs souscrivent à la proposition des services visant à permettre de supprimer les références aux critères de réalisation et aux repères structurels extrêmement sensibles pour les marchés, qui pourraient être communiqués par le biais de lettres complémentaires; cette mesure serait utile pour harmoniser l'application des dispositions d'un document à l'autre.

D'après les administrateurs, l'*important volume de corrections* contenues dans les rapports de consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du FMI est le reflet des efforts entrepris à la fois par les pays membres et les services du FMI pour garantir l'exactitude des informations communiquées au public. Un certain nombre d'entre eux estiment néanmoins que l'on pourrait faire preuve de davantage de réserve et de rigueur dans ce domaine, notant aussi que les corrections entraînent des retards de publication.

Les administrateurs ont fait observer que *donner accès en temps opportun aux procès-verbaux du Conseil d'administration* représentait un pas important vers l'amélioration de la transparence du processus de décision du FMI. Ils ont appuyé la proposition visant à réduire le délai actuel, qui est de vingt ans, bien que les opinions divergent quant à la réduction appropriée. Même si un large appui s'est dégagé en faveur d'une réduction à cinq ans du délai d'accès aux procès-verbaux des débats de politique générale, de nombreux administrateurs ont estimé que, pour les questions touchant les pays membres, la perspective de l'accès public au bout de cinq ans pourrait indûment altérer le caractère spontané des débats du Conseil. Il a donc été convenu de ramener à dix ans le délai d'accès aux procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Examen de la stratégie de communication externe du FMI

Pour la troisième fois en cinq ans, le Conseil a passé en revue, en mars 2003, la stratégie de communication externe du FMI[1]. Cet examen a permis aux administrateurs de faire le point sur les progrès réalisés durant les dernières années dans le sens d'une plus grande ouverture du FMI et d'une plus grande réceptivité de l'institution aux opinions extérieures, y compris aux inquiétudes et aux critiques. Tout en notant que des améliorations significatives avaient été enregistrées, les administrateurs se sont accordés à penser qu'il subsistait des problèmes. Il leur a paru nécessaire de continuer à faire en sorte que les travaux du FMI soient mieux compris du public et que le Fonds puisse ainsi servir plus efficacement ses pays membres.

L'attention relativement soutenue que les médias accordent actuellement au FMI crée une occasion intéressante d'améliorer la mise en œuvre de la communication externe de l'institution. Selon les administrateurs, même si les travaux du FMI — inspirés de la mission du Fonds consistant à préserver les fondements macroéconomiques et monétaires de la croissance économique — sont essentiels au bien-être économique et au relèvement du niveau de vie dans tous les pays du monde, la plupart de ses travaux sont source de controverse. Le fait qu'un aspect essentiel de la mission du FMI consiste à conseiller les pays sur la meilleure façon de faire face à leurs réalités économiques dans des circonstances difficiles, y compris lorsque ces pays ont besoin de son aide financière, n'est pas une des moindres raisons de cette situation. À ce sujet, les administrateurs ont estimé que l'objectif premier de la stratégie de communication du FMI doit être de mieux faire comprendre la mission de l'organisation, d'inspirer le respect pour ses compétences et de rehausser la crédibilité de ses politiques — plutôt que d'accroître sa popularité. En poursuivant énergiquement ses efforts visant à mieux faire comprendre ses activités, le FMI

[1]La «communication externe» du FMI ne comprend pas la communication avec les autorités et les fonctionnaires des pays membres. Elle exclut aussi la communication avec les autres organisations internationales. Le premier examen de la stratégie de communication externe par le Conseil a eu lieu en juillet 1998 et le deuxième en février 2000.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

parviendra, à terme, à susciter davantage de soutien pour ses travaux dans les pays membres, même si les progrès peuvent paraître lents et modestes. Les administrateurs ont jugé généralement possible d'obtenir de meilleurs résultats en définissant mieux les objectifs et priorités des activités de communication externe dans le cadre du budget actuel.

Priorités et coordination

Les administrateurs s'accordent à penser que la communication du FMI doit être ciblée avec beaucoup de précision et que ses grands thèmes doivent être déterminés par les décisions et plans de travail du Comité monétaire et financier international et du Conseil d'administration. Les administrateurs ont fait remarquer que le Conseil, la direction et les services du FMI se partagent la responsabilité de la communication externe de l'institution et que, bien entendu, le Département des relations extérieures contribue de façon essentielle à ce que cette communication soit élaborée, coordonnée et mise en œuvre de façon satisfaisante. Il incombe au Département des relations extérieures d'informer le personnel du FMI sur les questions de communication externe majeures, de rédiger et réviser les projets de communiqués destinés au public et, enfin, de conseiller le FMI et de coordonner ses efforts en matière d'interventions publiques et de relations avec les médias. Puisque qu'un nombre croissant de fonctionnaires du FMI participera inévitablement à de telles activités, les administrateurs estiment qu'il sera plus important que jamais d'assurer la cohérence des messages diffusés à l'extérieur.

Disponibilité et accessibilité de l'information

Les administrateurs remarquent que la politique de transparence du FMI a entraîné un fort accroissement de la publication de documents sur les politiques et les pays, ainsi que des résumés des réunions du Conseil, principalement par le biais du site Internet du FMI. Le FMI publie aussi une grosse quantité de documents de recherche et de données statistiques, ainsi que des informations exhaustives sur ses finances. Les administrateurs notent que le volume même des informations publiées par le FMI et leur caractère technique et spécialisé rendent encore plus indispensable la distribution de résumés et de documents explicatifs clairs et succincts aux non-spécialistes. Les administrateurs soutiennent les efforts en cours visant à améliorer la rédaction, la correction et la présentation résumée des documents du FMI destinés à être distribués au public. Ils jugent néanmoins nécessaire de faire plus pour faciliter la compréhension de ces documents — par exemple en les rédigeant dans un langage clair et simple et en les purgeant de leur jargon. Au même chapitre, les administrateurs appellent de leurs vœux la poursuite des efforts visant à rehausser les compétences de l'ensemble du personnel du FMI en matière de communication, afin d'améliorer les relations avec le public, mais aussi, plus généralement, pour valoriser le savoir au sein de l'institution. De nombreux administrateurs soulignent que les cadres dirigeants du Fonds peuvent participer utilement à la communication externe et qu'il convient de réfléchir à la démarche la mieux adaptée pour progresser dans ce domaine.

Promotion active du dialogue et de la sensibilisation

Les administrateurs partagent l'opinion de la direction et des services selon laquelle les efforts de dialogue et de sensibilisation consistent autant à écouter et à apprendre qu'à informer et à fournir des explications aux interlocuteurs du FMI. Ils constatent que l'institution s'efforce davantage que par le passé de prendre en compte l'opinion de ses détracteurs et de ses partisans dans l'élaboration et la révision de ses politiques, pratiques et conseils. Les administrateurs se félicitent du développement considérable de la communication du FMI avec les parties prenantes non officielles durant les dernières années, notamment avec les parlementaires et les représentants de la société civile (encadré 7.2). Ses ressources étant limitées, le FMI, comme d'autres organisations internationales, devra à l'avenir se montrer sélectif et définir des priorités dans ses efforts de dialogue et de sensibilisation.

La plupart des administrateurs souhaitent donner la priorité à la communication avec les assemblées parlementaires, les syndicats et le secteur privé, en coopération avec les autorités nationales. Ils souhaitent que les représentants résidents et les chefs de mission du FMI jouent un rôle de sensibilisation accru et soulignent aussi le profond retentissement qu'ont les discours des membres de la direction et leurs visites dans les pays membres. Les administrateurs accueillent favorablement la proposition des services quant à la rédaction d'une note d'orientation visant à conseiller les services du FMI sur la façon de prendre contact avec les organisations de la société civile. Tout en encourageant les services à souligner les réussites du FMI, les administrateurs estiment que l'image et l'éthique de responsabilité de l'institution ne peuvent que bénéficier de la volonté de celle-ci de tirer les leçons de son expérience et de reconnaître ouvertement ses erreurs, le cas échéant. Les administrateurs sont généralement favorables à l'idée de répondre rapidement et énergiquement aux informations partiales et inexactes publiées dans les médias sur le FMI et ses activités, tout en ajoutant que la diffusion d'un message cohérent, sur le long terme, auprès des personnalités influentes du monde entier doit rester un des objectifs primordiaux de l'institution.

Élargir la portée de la communication du FMI

Les administrateurs se réjouissent que les énormes quantités d'informations affichées sur le site Internet du FMI contribuent grandement aux efforts de com-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

munication et de sensibilisation. Ils sont favorables à la poursuite du développement et de l'agrandissement du site et souhaitent que l'on mette l'accent sur la qualité de l'information fournie tout en continuant à garantir aux usagers du monde entier un accès aisé et rapide. Les administrateurs saluent les efforts visant à élargir la distribution des publications imprimées, notamment dans les pays en développement. Ils soutiennent aussi les efforts déployés par le Département des relations extérieures et les départements géographiques pour améliorer la planification et la coordination des programmes de communication externe du FMI destinés à des régions et pays particuliers, tout en tenant compte des différences de circonstances et de perceptions existant d'un pays à l'autre et en ne négligeant aucune région. Les administrateurs remarquent aussi qu'au sein d'un même pays l'efficacité de la communication du FMI varie selon les groupes et les institutions et demandent que les efforts de communication soient conçus en fonction des circonstances et des préoccupations propres à chaque auditoire.

Publications dans des langues autres que l'anglais

Les administrateurs ont analysé les conclusions d'un rapport produit par un groupe de travail interdépartemental sur la question des publications du FMI dans des langues autres que l'anglais (la langue de travail au FMI). Ils ont convenu qu'il pouvait être très utile d'accroître la publication de documents du FMI et d'autres types d'informations dans des langues autres que l'anglais — les langues locales comme les langues internationales les plus utilisées — pour mieux faire comprendre et accepter les politiques et conseils du Fonds et encourager l'internalisation des programmes. S'agissant des documents relatifs aux objectifs de politique par pays dont la version originale est en langue locale, il faut encourager la pratique consistant à relier ces documents aux sites Internet des autorités ou à les afficher sur le site du FMI dans le cas où ils sont rédigés dans une des langues majeures bénéficiant d'un lien sur la page d'accueil. Dans d'autres cas, les coûts de traduction peuvent être élevés. La majorité des administrateurs estime que ces efforts doivent être consentis dans les limites du budget existant, au cas par cas et selon les besoins. Ils encouragent les services à chercher des options peu coûteuses et à recenser les cas où la publication de documents traduits peut présenter de gros avantages en comparaison des coûts.

Rôle du Conseil d'administration

Les administrateurs ont exprimé une variété d'opinions sur leur propre rôle dans le système de communication externe. Plusieurs administrateurs ont fait observer qu'il leur serait difficile de jouer un rôle de premier plan en matière de relations publiques, puisqu'ils apparaîtraient à la fois en tant que représentants de leur pays et dirigeants du FMI. Il a été proposé que les administrateurs utilisent comme guide un «code de conduite» que le Conseil lui-même pourrait élaborer.

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été mis en place, en juillet 2001, pour effectuer des évaluations objectives et indépendantes de questions relatives au mandat du FMI, de manière à compléter les fonctions de revue et d'évaluation internes de l'institution. Grâce à ces travaux, le BIE devrait renforcer la culture de l'apprentissage au sein du FMI, accroître la crédibilité extérieure de l'institution, promouvoir une meilleure compréhension de ses activités dans les pays membres et appuyer les responsabilités institutionnelles de gestion et de surveillance du Conseil d'administration.

Le programme de travail du BIE pour l'exercice 2002/03 comprenait les trois projets d'évaluation suivants : 1) étude de l'utilisation prolongée des ressources financières du FMI et de ses conséquences pour l'institution; 2) évaluation du rôle du FMI dans trois crises récentes de compte de capital (Brésil, Corée et Indonésie); 3) examen de l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI dans un groupe de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Le rapport d'évaluation du premier projet, qui a trait à l'utilisation prolongée des ressources du FMI, a été globalement approuvé par le Conseil en septembre 2002 et publié par la suite. Le BIE formule dans son rapport des recommandations visant à limiter l'utilisation prolongée des ressources et ses implications négatives. Les recommandations couvraient les aspects suivants : le bien-fondé des programmes appuyés par le FMI (y compris la nécessité d'élaborer de nouvelles méthodes pour signaler l'existence de «labels de qualité» du FMI aux autres donateurs et créanciers); la conception des programmes; le renforcement de l'information et de l'analyse politiques; et la gestion des ressources humaines. La direction du FMI a chargé un groupe de travail de proposer une stratégie pour répondre aux questions soulevées par l'évaluation. Le BIE a transmis au groupe de travail les commentaires qui lui sont parvenus dans le cadre de son programme de sensibilisation externe. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du groupe de travail en mars 2003 et a approuvé plusieurs mesures de suivi spécifiques (on trouvera davantage de détails sur cette question au chapitre 4).

Le rapport d'évaluation sur les trois exemples de crises de compte de capital a été soumis à la direction pour avis, ainsi qu'au comité d'évaluation du Conseil d'administration, en avril 2003. Le rapport d'évaluation de l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI devait être distribué en mai 2003.

Pour l'exercice 2004, le programme de travail a été arrêté par le Directeur du BIE après un processus intensif

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 7.2

Promotion du dialogue et de la sensibilisation

Les efforts de dialogue et de sensibilisation du FMI au-delà des milieux officiels consistent autant à *écouter* et à *apprendre* qu'à *informer* et à *convaincre* les interlocuteurs du FMI sur les questions concernant l'institution. Le FMI invite régulièrement le public à donner son avis sur ses propositions de politique économique, aussi bien sur son site Internet qu'à l'occasion de réunions et conférences organisées à cet effet. Les sujets suivants ont ainsi été récemment abordés : l'examen des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et l'examen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; l'élaboration de la politique concernant les PPTE (réduction de la dette); l'examen de la conditionnalité du FMI; la création d'un Bureau indépendant d'évaluation et son programme de travail; et le projet de mécanisme de restructuration de la dette souveraine. En dialoguant ainsi avec des organisations qui expriment toute une gamme d'opinions, le FMI complète le système officiel par lequel il rend compte à ses pays membres, représentés au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration.

Les parlements

Le FMI a entrepris d'intensifier son dialogue avec les parlementaires afin de mieux faire comprendre l'institution et sa politique, notamment en organisant des séminaires à l'intention des élus de divers pays. En mars 2003, le FMI a organisé un séminaire au Cameroun à l'intention des parlementaires, des gouverneurs provinciaux, des médias et des représentants de la société civile pour expliquer le rôle du FMI en général et les programmes qu'il appuie en particulier. En avril 2003, une conférence similaire a été organisée pour les parlementaires du Ghana. Le FMI collabore aussi avec le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (un groupe officieux de parlementaires de pays industrialisés et en développement qui éprouvent un intérêt particulier pour les questions de développement), en prenant part, par exemple, à des visites de parlementaires dans les pays couverts par les DSRP. Le Directeur général a participé à la quatrième conférence annuelle du Réseau parlementaire, durant laquelle il a répondu pendant une heure aux questions des participants. Par ailleurs, la direction et les services du FMI rencontrent fréquemment des groupes de parlementaires en visite au siège de l'organisation. Le Directeur général s'est exprimé devant les assemblées parlementaires de plusieurs pays, et le FMI fournit des services de formation aux parlementaires.

Le secteur privé

Les contacts qu'entretient le FMI avec les entreprises privées des secteurs commercial et financier au niveau national se traduisent par de fréquentes rencontres entre, d'une part, les équipes de mission et les représentants résidents du Fonds et, d'autre part, les associations professionnelles, les sociétés privées, les banques et autres institutions financières. Selon une enquête réalisée récemment sur les efforts d'information, les représentants résidents rencontrent les associations professionnelles et commerciales en moyenne une fois tous les deux mois. D'une façon générale, le Département des marchés de capitaux internationaux entretient des contacts avec un vaste réseau officieux de participants des marchés financiers privés. Par ailleurs, au niveau de la direction, les réunions semestrielles du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux offrent l'occasion de débattre, de façon informelle, de sujets majeurs intéressant l'ensemble des parties.

Les associations de la société civile

Au cours des dernières années, le FMI a considérablement accru ses efforts de dialogue et de sensibilisation en direction des représentants de la société civile : syndicats, associations professionnelles, organisations non gouvernementales (ONG), associations religieuses, organismes universitaires et instituts de recherche politique. Les services et la direction du FMI rencontrent fréquemment ces organisations, aussi bien au siège de l'institution que dans les pays membres. Dans les pays à faible revenu, le système des DSRP assure aux organisations de la société civile une place de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. Lors des missions de consultations au titre de l'article IV, le FMI s'efforce souvent de recueillir l'avis d'un large éventail de représentants de la société civile au sujet de la situation économique. Le mandat des bureaux du FMI à l'étranger et des représentants résidents du Fonds inclut souvent un dialogue et des contacts avec les associations de la société civile. Ce dialogue couvre un large éventail de questions : politique macroéconomique et politiques connexes, ajustement structurel et pauvreté, allégement de la dette et réduction de la pauvreté, libéralisation des échanges et des mouve-

de consultation de nombreuses parties prenantes internes et externes. Par la suite, ce programme a été examiné et favorablement accueilli par le Conseil d'administration. Il se compose des éléments suivants : 1) l'évaluation de l'expérience du FMI dans la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (DSRP/FRPC); 2) l'évaluation du rôle du FMI en Argentine à travers l'examen des programmes de 2000 et 2001 et, sur une plus longue période, à travers l'étude du rôle joué par le FMI à partir de 1991; 3) l'évaluation de l'assistance technique du FMI.

L'évaluation DSRP/FRPC est en cours. Elle est réalisée parallèlement à l'évaluation de l'expérience de la Banque mondiale par son Département d'évaluation des opérations. Les termes de référence ont été publiés sur le site Internet du BIE au terme du processus de consultation des parties prenantes internes et externes sur un précédent document de synthèse. Les documents de synthèse des deux autres projets d'évaluation

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

ments de capitaux, mondialisation et gouvernance de l'économie internationale (dont l'examen de nouvelles règles pour le système financier mondial), promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption.

Durant les dernières années, les services du FMI ont considérablement accru leurs contacts avec les organisations syndicales nationales dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ou des programmes. Environ 70 % des missions du FMI ont eu des contacts avec les syndicats ou d'autres organisations ouvrières au moins une fois durant les deux dernières années en vue de recueillir leurs avis et de leur expliquer les conseils de politique économique offerts par le FMI et d'en débattre. Par ailleurs, le FMI entretient un dialogue constructif avec les organisations ouvrières internationales, représentées principalement par la Confédération internationale des syndicats libres et la Confédération mondiale du travail à l'occasion d'ateliers de travail, de séminaires régionaux et de colloques de dirigeants à Washington en collaboration avec la Banque mondiale. Le dernier de ces colloques a réuni 90 représentants syndicaux originaires de 40 pays en octobre 2002.

Le FMI ne possède pas de groupe de consultation des organisations non gouvernementales, mais il a intensifié le dialogue avec les ONG spécialisées dans la recherche et la défense de causes en matière de développement, d'endettement, d'environnement et de questions économiques connexes. Même si sa politique consiste à répondre de façon positive — dans les limites des ressources disponibles — aux demandes de l'ensemble des ONG désireuses d'engager un dialogue constructif, le FMI a choisi de concentrer ses efforts de communication sur les organisations qui jouent un rôle prédominant.

Au niveau international, plusieurs grandes ONG sont en contact régulier avec les services du FMI, avec lesquels elles discutent de politiques et de programmes. D'innombrables réunions se tiennent régulièrement à Washington et en Europe sur divers sujets allant de l'allégement de la dette aux DSRP, en passant par la transparence, la gouvernance et l'environnement. En 2002, les ONG et d'autres associations de la société civile ont participé à quelque 310 colloques au siège du FMI. Ce dernier invite aussi les ONG à participer activement à l'examen de ses politiques, comme ce fut le cas récemment au sujet de la conditionnalité, de la transparence, des échanges commerciaux et des DSRP. Le FMI, de surcroît, invite fréquemment les ONG à des conférences organisées autour de l'examen de ses politiques.

Dans la limite de ses ressources et en tenant compte de ses autres priorités, le FMI organise des ateliers de travail et des séminaires pour les ONG (particulièrement dans l'Hémisphère Sud), souvent en collaboration avec ses représentants résidents et ses bureaux régionaux. Le but est d'expliquer ce qu'est le FMI et le rôle qu'il joue dans l'élaboration des politiques des pays qui mettent en œuvre un programme avec son appui. Par ailleurs, le FMI diffuse à travers le monde, par courrier traditionnel et électronique, une lettre d'information trimestrielle destinée aux ONG et à d'autres associations de la société civile, en anglais, espagnol, français et russe. Cette publication, qui compte entre 700 et 800 destinataires, est affichée dans ces langues sur le site Internet du FMI.

Dans le passé, le FMI a entretenu des relations sporadiques et limitées, mais globalement cordiales et constructives, avec les associations religieuses. Le Conseil mondial des églises manifeste un regain d'intérêt pour le dialogue avec le FMI. En outre, le projet de programme de travail du World Faiths Development Dialogue (dialogue sur le développement des religions mondiales) prévoit d'intensifier ses efforts en faveur des objectifs de développement pour le Millénaire et de la participation des associations religieuses aux consultations sur la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le FMI entretient des contacts avec les chercheurs universitaires et les centres d'études et de réflexion, afin de permettre aux analystes influents en matière de politique économique d'améliorer et d'approfondir leur connaissance de la politique du Fonds, mais aussi pour bénéficier lui-même des opinions et des compétences des experts extérieurs. Les forums économiques contribuent eux aussi à stimuler le dialogue sur la politique économique. Chaque année, le FMI organise au siège une dizaine de rencontres de ce type en vue d'encourager un débat bien informé sur les problèmes qui se posent à lui et à la communauté internationale. Les sujets suivants y ont été récemment traités : l'euro, la gouvernance du FMI, les investissements étrangers directs en Chine, la couverture sociale, le renforcement des capacités, les systèmes d'alerte avancée et la transparence.

seront publiés sur le site Internet pour avis au début de l'exercice 2004.

Le BIE a entrepris de gros efforts de sensibilisation, notamment en tissant des liens avec les milieux universitaires, les organismes d'évaluation de l'aide et les représentants de la société civile. Des séminaires ont été organisés pour faire connaître les résultats du premier projet d'évaluation, à savoir l'évaluation de l'utilisation prolongée des ressources du FMI; les parties prenantes extérieures ont généralement jugé cette évaluation honnête et constructive. Une grande diversité d'abonnés utilise aujourd'hui le site Internet du BIE, et de gros efforts ont été déployés pour publier les principaux documents du Bureau dans des langues autres que l'anglais.

Renforcer la voix et la représentation des pays en développement

En septembre 2002, le Comité du développement a demandé que la Banque mondiale et le FMI préparent un document de référence pour faciliter l'examen, lors

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

de la réunion du printemps 2003, des moyens d'amplifier et de renforcer la voix et la participation des pays en développement et des pays en transition au sein des deux institutions. La vigueur et l'efficacité de la participation au processus décisionnel de la Banque et du FMI ont plusieurs dimensions. La plus directe est le nombre de voix attribuées. Une autre dimension importante est de savoir dans quelle mesure les pays sont bien armés pour mettre à profit les occasions mises à leur disposition pour présenter leurs vues dans ces institutions. Cette dimension — la «voix» — est très importante pour les groupes composés d'un grand nombre de pays — en particulier ceux avec un nombre significatif de pays appliquant un programme appuyé par le FMI ou de PPTE, étant donné le volume et la complexité des questions qui nécessitent une contribution de leur part.

Lors de l'examen initial du document de référence conjoint sur ce sujet, les administrateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la voix et la participation des pays en développement et des pays en transition. Ils ont mis l'accent sur les initiatives qui ont déjà été engagées pour renforcer la voix des pays en développement et la culture de l'écoute au sein du FMI — y compris le développement en cours du dispositif des DSRP, l'intensification de l'appui au renforcement des capacités et l'importance accordée à l'internalisation des réformes — et attendent avec intérêt de mettre à profit ces efforts. Comme des progrès plus rapides peuvent être accomplis en ce qui concerne un certain nombre de mesures administratives qui renforceraient la voix de ces pays, le Conseil d'administration a déjà commencé à considérer des mesures qui pourraient être prises à court terme pour s'attaquer aux problèmes d'effectifs et aux problèmes technologiques des deux groupes de pays d'Afrique subsaharienne, dont les besoins sont les plus urgents. Des progrès dans ce domaine permettront au Comité du développement de se concentrer sur des aspects du renforcement de la voix et de la participation de ces pays qui doivent encore être examinés de près et qui exigent des efforts de recherche de consensus parmi les pays membres dans la période à venir. Le CMFI aura l'occasion de revenir sur ces questions lors de la réunion de l'automne 2003, sur la base d'un rapport d'avancement du Conseil d'administration sur ses débats relatifs à la treizième révision générale des quotes-parts.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 8

Opérations et politiques financières de l'exercice 2003

Institution fondée sur la coopération, le FMI accorde des prêts aux pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements. Il accorde cette aide financière par trois canaux :

Opérations ordinaires. Le FMI consent des prêts aux États membres en puisant sur un fonds renouvelable alimenté par les souscriptions que les pays membres versent à son capital (quotes-parts), à condition qu'ils entreprennent des ajustements économiques et des réformes afin de remédier à leurs difficultés de financement extérieur (encadré 1). Les prêts sont consentis dans le cadre de diverses politiques ou facilités destinées à remédier à des problèmes précis de balance des paiements (tableau 8.1). Ils donnent lieu au prélèvement d'intérêts dont les taux sont liés à ceux du marché, et ils sont remboursés dans des délais qui dépendent de la facilité de prêt utilisée.

Financements concessionnels. Le FMI accorde aux pays pauvres des prêts à très faible taux d'intérêt pour les aider à restructurer leur économie afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Il accorde aussi des dons aux pays pauvres admissibles en vue de leur permettre de parvenir à un niveau d'endettement extérieur tolérable. Le principal des prêts concessionnels est financé par des prêts bilatéraux au FMI assortis de taux liés à ceux du marché, le FMI agissant en tant que fiduciaire. Les bonifications d'intérêts consenties aux emprunteurs et les dons pour l'allégement de la dette sont financés par des contributions des pays membres et sur le revenu que le FMI tire de ses propres ressources.

DTS. En outre, le FMI peut créer des avoirs de réserve internationaux en allouant aux pays membres des droits de tirage spéciaux (DTS), qu'ils peuvent utiliser pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Le DTS est aussi l'unité de compte de l'institution. Sa valeur est déter-

Encadré 8.1

Origine et emploi des financements du FMI

Les prêts ordinaires du FMI sont financés sur le capital souscrit par les pays membres. Chacun d'eux reçoit une quote-part qui détermine son engagement financier maximum envers le FMI. Une partie de la quote-part est versée en actifs de réserve (devises acceptables pour le FMI ou DTS), et le reste en monnaie nationale. Lorsque le FMI accorde un financement, il met des actifs de réserve à la disposition des emprunteurs en puisant sur les souscriptions en actifs de réserve des pays membres, ou en demandant aux pays dont la situation financière est jugée solide d'échanger des montants souscrits en leur monnaie contre des actifs de réserve (encadré 8.3).

Lorsqu'un prêt est décaissé, le pays membre qui tire sur les ressources du FMI lui «achète» des actifs de réserve au moyen de sa propre monnaie, puis le rembourse en «rachetant» sa monnaie au FMI contre des actifs de réserve. Le FMI prélève une commission dont le taux de base est établi à partir du taux d'intérêt du DTS (encadré 8.6), et il impose des commissions additionnelles en fonction du montant et de l'échéance du prêt ainsi que du niveau de l'encours de ses crédits.

Lorsqu'un pays fournit des actifs de réserve au FMI en paiement partiel de sa quote-part ou du fait de l'utilisation de sa monnaie, il reçoit une créance liquide sur l'institution (position de réserve) qui peut être mobilisée à vue pour obtenir des actifs de réserve afin de faire face à un besoin de balance des paiements. Ces créances sont rémunérées à un taux calculé à partir de celui du taux d'intérêt du DTS, et les pays membres les considèrent comme faisant partie de leurs réserves internationales. Lorsque les prêts du FMI sont remboursés (rachetés) par l'emprunteur au moyen d'actifs de réserve, les fonds sont versés aux pays créanciers en échange de leur monnaie, et la créance sur le FMI est éteinte.

Étant donné leur nature, l'«achat» ou le «rachat» modifient la composition, mais non le total, des ressources du FMI. Un accroissement de l'encours des prêts diminue les avoirs du FMI en actifs de réserve et en monnaies des pays qui se trouvent dans une situation financière solide, tout en augmentant ses avoirs en monnaies des pays auxquels il prête. Le montant des actifs de réserve et des monnaies des pays se trouvant dans une situation financière solide détermine la capacité de prêts (la liquidité) du FMI (encadré 8.4).

Des informations sur divers aspects de la structure financière du FMI et des mises à jour régulières sur ses activités financières sont présentées sur le site *http://www.imf.org/external/fin.htm.*

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 8.1
Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme de financement		Conditions	Échelonnement et suivi[1]
Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit[4]			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures [illegible] à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable	Achats trimestriels (décaissements) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (1974) (accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les 12 mois suivants	Achats trimestriels ou semestriels (décaissements) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Mécanismes spéciaux			
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance du marché	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché	Facilité disponible pour un an; accès concentré en début de période, avec deux achats (décaissements) au minimum
Lignes de crédit préventives (1999)	Ligne de défense établie par précaution et immédiatement accessible en cas de difficultés de balance des paiements dues à la contagion	Critères d'admissibilité : 1) absence d'un besoin de balance des paiements au départ; 2) évaluation positive des politiques par le FMI; 3) relations constructives avec les créanciers privés et progrès satisfaisants dans la réduction de la vulnérabilité extérieure; 4) programme économique satisfaisant	Ressources approuvées pour une période maximale d'un an. Montants de faible niveau (5–25 % de la quote-part) qui sont disponibles sur approbation, mais ne sont pas censés faire l'objet de tirages. En principe, un tiers des ressources est décaissé au moment de l'activation, avec échelonnement du reste des ressources à l'issue d'une revue post-activation
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales	Disponible uniquement lorsque la baisse/hausse tient à des circonstances largement indépendantes de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti de la conditionnalité applicable aux tirages sur les tranches supérieures de crédit, ou lorsque la position de sa balance des paiements (compte non tenu de la baisse/hausse) est satisfaisante	Les concours sont généralement décaissés par tranches sur une période de six mois conformément à la disposition correspondante de l'accord
Aide d'urgence	Aide rapide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus dans des cas exceptionnels
1) Catastrophes naturelles (1962)	1) À des catastrophes naturelles	1) Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements	
2) Pays sortant d'un conflit (1995)	2) Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale	2) Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC	
Facilité en faveur des pays membres à faible revenu			
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999) Note : a remplacé la facilité d'ajustement structurel renforcée	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements profondément enracinées de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté	Adopter un programme triennal appuyé par la FRPC; les programmes FRPC reposent sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparé par le pays membre dans le cadre d'un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques et structurelles ainsi que des mesures de lutte contre la pauvreté	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues

[1]Les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une *quote-part*, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur *achète* à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. En remboursement de ce prêt, l'emprunteur *rachète* sa monnaie au FMI en échange de la monnaie d'autres pays. Voir l'encadré 8.1 sur les opérations de financement du FMI.

[2]Le *taux de base des commissions* sur les décaissements du compte des ressources générales (CRG) est fixé en pourcentage du taux d'intérêt hebdomadaire du DTS et s'applique au solde journalier de l'encours des tirages sur le CRG au cours de chaque trimestre financier du FMI. En plus du taux de base et de la commission additionnelle, une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 100 % de la quote-part, 10 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant que les pays sont autorisés à tirer au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Cependant, lorsque les pays effectuent des tirages, le FMI leur rembourse cette commission au prorata du montant tiré au titre de l'accord. Une commission de tirage non récurrente de 0,5 % est appliquée au moment de la transaction à chaque tirage sur le compte des ressources générales, à l'exception des tirages sur la tranche de réserve.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Limite d'accès[1]	Commissions[2]	Modalités de rachat — Délai des rachats *(Années)*	Modalités de rachat — Délai des rachats anticipés *(Années)*	Modalités de rachat — Échelonnement
Annuelle : 100 % de la quote-part; Cumulative : 300 % de la quote-part	Taux de base plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %)[5]	3¼–5	2¼–4	Rachats trimestriels
Annuelle : 100 % de la quote-part; Cumulative : 300 % de la quote-part	Taux de base plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %)[5]	4½–10	4½–7	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès; un pays membre ne peut en bénéficier que si ses besoins dépassent les plafonds annuel ou cumulatif fixés dans le cadre du mécanisme ordinaire connexe	Taux de base plus commission additionnelle (de 300 points de base, majorée de 50 points un an après le premier décaissement et tous les six mois par la suite, jusqu'à concurrence de 500 points de base)	2½–3	2–2½	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès, mais les engagements devraient être de l'ordre de 300 %–500 % de la quote-part	Taux de base plus commission additionnelle (de 150 points de base, majorée de 50 points de base à la fin de la première année et tous les six mois par la suite jusqu'à concurrence de 350 points de base)	2–2½	1–1½	Rachats semestriels
45 % de la quote-part pour chacun des deux volets (recettes d'exportation et importations de céréales). Limite globale de 55 % de la quote-part pour les deux	Taux de base	[illegible]	2¼–4	Rachats trimestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels	Taux de base	3¼–5	Sans objet	Rachats trimestriels
140 % de la quote-part; 185 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles	0,5 %	5½–10	Sans objet	Rachats semestriels

[3]Pour les achats effectués après le 28 novembre 2000, les pays membres sont censés procéder aux rachats (remboursements) correspondants par anticipation; le FMI peut prolonger les délais sur la demande du pays membre, si le Conseil d'administration conclut que la position extérieure du pays ne s'est pas suffisamment améliorée pour lui permettre d'effectuer les rachats.

[4]Les *tranches de crédit* correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la *première* tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches *supérieures* de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

[5]Commissions additionnelles instituées sur l'encours des crédits résultant d'achats effectués après novembre 2000 dans les tranches de crédit et au titre du MEDC.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

minée par un panier composé des quatre principales unités monétaires internationales. Son taux d'intérêt, qui est calculé à partir des taux du marché de ces monnaies, sert de base au calcul des autres taux d'intérêt du FMI.

Les principaux faits financiers marquants de l'exercice 2003 ont été les suivants :

- Le FMI a achevé le réexamen des souscriptions au capital (quotes-parts) des pays membres et a conclu qu'il n'était pas nécessaire pour l'instant d'accroître son assise financière.
- L'encours des crédits du FMI a augmenté du fait que les flux de capitaux à destination des pays à marché émergent ont continué à diminuer et que plusieurs pays ayant de gros besoins de financement extérieur ont vu se réduire les possibilités d'accès aux marchés de capitaux internationaux.
- Le FMI a poursuivi ses efforts pour aider ses pays membres les plus pauvres à réduire la charge de leur dette et s'est attaché à recentrer de manière plus explicite les activités de prêts concessionnels de l'institution sur la réduction de la pauvreté.

Activités de financement ordinaires

Les activités de prêts ordinaires du FMI passent par son compte des ressources générales (CRG), auquel sont placées les souscriptions des pays membres. Ces derniers reçoivent la majeure partie des concours du FMI dans le cadre d'accords de confirmation, qui ont pour objet de remédier à leurs difficultés de balance des paiements à court terme et à caractère conjoncturel, et au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), qui vise plus particulièrement les difficultés de paiements extérieurs dues à des problèmes structurels plus durables. Les prêts accordés à ces deux titres peuvent être renforcés par des ressources courtes provenant de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) lorsque l'objectif est d'aider les pays membres déstabilisés par une perte soudaine d'accès aux marchés des capitaux. Tous les prêts donnent lieu au paiement d'intérêts, auxquels peuvent s'ajouter des commissions additionnelles en fonction de la nature et de la durée des prêts et du montant de l'encours des crédits du FMI. Les périodes de remboursement varient elles aussi en fonction de la facilité utilisée (voir *http://www.imf.org/external/np/tre/lend/terms.htm*).

Prêts

Sur le plan des nouveaux engagements, le fait marquant a été un accord de confirmation de montant particulièrement élevé en faveur du Brésil. De plus, l'approbation de nouveaux accords non négligeables en faveur de l'Argentine et de la Colombie et l'augmentation du montant de l'accord en cours avec l'Uruguay font que le niveau total des engagements est resté relativement haut pour l'exercice 2003, les nouveaux engagements se chiffrant à 29,4 milliards de DTS, contre 39,4 milliards de DTS[1] pour l'exercice 2002.

Le FMI a approuvé dix nouveaux accords de confirmation pour un montant total d'engagements de 27,1 milliards de DTS, et les engagements en faveur de l'Uruguay dans le cadre de l'accord de confirmation en vigueur ont été augmentés de 1,5 milliard de DTS. Par ailleurs, deux accords MEDC ont été approuvés durant l'exercice 2003, l'un en faveur de la République de Serbie-et-Monténégro (0,7 milliard de DTS), l'autre en faveur de Sri Lanka (0,1 milliard de DTS) (tableau 8.2). Le Burundi, la Grenade et le Malawi ont effectué de petits achats au titre de la politique d'assistance d'urgence. Aucun engagement n'a été effectué au cours de l'exercice au titre de la facilité de financement compensatoire (FFC) ni de la ligne de crédit préventive (LCP).

L'accord de confirmation en faveur du Brésil, d'un montant sans précédent dans l'histoire du FMI, a été approuvé en septembre 2002 à l'appui du programme économique et financier du gouvernement jusqu'à la fin décembre 2003. Le total engagé, soit 22,8 milliards de DTS, comprend un montant de 7,6 milliards de DTS, au titre de la FRS. En janvier 2003, le FMI a approuvé en faveur de l'Argentine un accord de confirmation de sept mois portant sur 2,2 milliards de DTS, qui a remplacé le précédent accord approuvé en mars 2000. Un autre accord de deux ans de montant élevé (1,5 milliard de DTS) a été approuvé en janvier 2003 en faveur de la Colombie.

Sur les quinze accords de confirmation en cours, trois sont considérés comme un volant de précaution : les pays parties aux accords ont indiqué qu'ils n'ont pas l'intention de tirer sur la ligne ouverte par le FMI. De ce fait, et aussi en raison de l'inachèvement de certaines revues ou de l'interruption des programmes, des tirages n'ont été effectués qu'au titre de 18 des 29 accords de confirmation ou accords élargis en vigueur pendant l'exercice (appendice II, tableau II.3). Fin avril 2003, le montant non tiré au titre des 18 accords de confirmation ou accords élargis encore en vigueur s'élevait à 23,6 milliards de DTS, soit la moitié environ du total engagé (47,2 milliards de DTS).

Au cours de l'exercice écoulé, le FMI a décaissé 21,8 milliards de DTS au titre de prêts sur le compte des ressources générales. Le montant des nouveaux crédits a dépassé les remboursements des concours consentis pendant les exercices antérieurs. Au total, les rachats se sont chiffrés à 7,8 milliards de DTS, y compris les remboursements anticipés de la Croatie (0,1 milliard de DTS), qui a effacé son encours, de la Thaïlande (0,1 milliard de DTS), de l'Estonie et de la Lituanie[2]. Par conséquent, l'encours des crédits du

[1]Au 30 avril 2003, 1 DTS = 1,383913 dollar EU.

[2]Les remboursements anticipés de l'Estonie et de la Lituanie ont été inférieurs à 50 millions de DTS.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 8.2
Concours financiers du FMI approuvés pendant l'exercice 2003

Pays membre	Nature du concours	Date d'approbation	Montant approuvé[1] *(Millions de DTS)*
Albanie	Accord triennal FRPC	21 juin 2002	28,0
Argentine	Accord de confirmation de 7 mois	24 janvier 2003	2.174,5
Bolivie	Accord de confirmation d'un an	2 avril 2003	85,8
Bosnie-Herzégovine	Accord de confirmation de 15 mois	2 août 2002	67,6
Brésil	Accord de confirmation de 16 mois	6 septembre 2002	22.821,1
Burundi	Assistance d'urgence (post-conflit)	9 octobre 2002	9,6
Colombie	Accord de confirmation de 2 ans	15 janvier 2003	1.548,0
Congo, Rép.dém.du	Accord triennal FRPC	12 juin 2002	580,0
Croatie, Rép. de	Accord de confirmation de 14 mois	3 février 2003	105,9
Dominique	Accord de confirmation d'un an	28 août 2002	3,3
Équateur	Accord de confirmation de 13 mois	21 mars2003	151,0
Gambie	Accord triennal FRPC	18 juillet 2002	20,2
Grenade	Assistance d'urgence (catastrophe naturelle)	27 janvier 2003	2,9
Guyana	Accord triennal FRPC	20 septembre 2002	54,6
Jordanie	Accord de confirmation de 2 ans	3 juillet 2002	85,3
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	Accord de confirmation de 14 mois	30 avril 2003	20,0
[illegible]	Assistance d'urgence (catastrophe naturelle)	3 septembre 2002	17,4
Nicaragua	Accord triennal FRPC	13 décembre 2002	97,5
Ouganda	Accord triennal FRPC	13 septembre 2002	13,5
[illegible]	Accord triennal FRPC	12 août 2002	4,0
Sénégal	Accord triennal FRPC	28 avril 2003	24,3
Serbie-et-Monténégro	Accord triennal MEDC	14 mai 2002	650,0
Sri Lanka	Accord triennal MEDC	18 avril 2003	144,4
Sri Lanka	Accord triennal FRPC	18 avril 2003	269,0
Tadjikistan	Accord triennal FRPC	11 décembre 2002	65,0
Uruguay[2]	Augmentations de l'accord de confirmation	25 juin et 8 août 2002	1.534,2
Zambie	Augmentation de l'accord FRPC	29 mai 2002	24,5

[1]En cas d'augmentation, c'est le montant de l'accroissement qui est indiqué.
[2]Le montant de l'augmentation est diminué de l'annulation du reliquat (257,4 millions de DTS) au titre de la FRS.

FMI s'établissait en fin d'exercice au niveau record de 66,0 milliards de DTS, soit 13,9 milliards de DTS de plus qu'un an plus tôt.

En février 2003, les rachats par anticipation dont le principe avait été établi à l'issue du réexamen des facilités du FMI de l'exercice 2001 (voir encadré 8.2) ont commencé à prendre effet. Quatre pays — Argentine, Bosnie-Herzégovine, Pakistan et Turquie — étaient concernés. En février–mars 2003, la Bosnie-Herzégovine, le Pakistan et la Turquie ont procédé à des rachats par anticipation (0,1 milliard de DTS) conformément au calendrier prévu. Dans le cas de l'Argentine, les rachats censés intervenir durant l'exercice 2003 (0,3 milliard de DTS) et l'exercice 2004 (0,4 milliard de DTS) ont été reportés d'un an dans le contexte du programme approuvé en janvier 2003. Un sursis a également été accordé pour les rachats qu'étaient censés effectuer durant l'exercice 2004 l'Équateur, Sri Lanka et l'Uruguay. Au 30 avril 2003, un montant total de 32,9 milliards de DTS était censé faire l'objet de rachats anticipés au titre de la politique adoptée en novembre 2000; par ailleurs, un montant de 28,7 milliards de DTS faisait l'objet des nouvelles commissions sur les encours élevés également instituées à la même époque.

Ressources et liquidité

Les prêts du FMI sont financés principalement sur le capital entièrement libéré (quotes-parts) souscrit sous forme de paiements par les pays membres en actifs de réserve et en monnaies[3]. Lors des révisions générales des quotes-parts, qui ont lieu tous les cinq ans, des ajustements peuvent être proposés afin d'en modifier le montant total et la répartition entre les pays membres pour tenir compte de l'évolution de l'écono-

[3]En outre, les quotes-parts déterminent le nombre de voix dont les pays membres disposent dans l'institution, leur accès à ses financements et leur part des allocations de DTS.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 8.2
Différence entre la présomption et l'obligation de rachat

Aux termes des Statuts du FMI (article V, section 7 *b)*), un État membre qui a effectué des «achats» (tirages au titre d'un prêt) doit normalement effectuer des «rachats» à mesure que la situation de sa balance des paiements et de ses réserves s'améliore. Pour encourager les rachats par anticipation, il a été décidé à l'issue du réexamen des facilités du FMI de l'exercice 2001 d'adopter le *principe de la présomption de rachat par anticipation* pour les achats effectués après le 28 novembre 2000 dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité de financement compensatoire. Les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire font l'objet depuis sa création d'une présomption de rachat par anticipation; en mars, les échéances des présomptions et obligations de rachat au titre de la FRS ont été repoussées respectivement d'un an et de six mois. L'échéancier des présomptions de rachat suppose des paiements anticipés par rapport au calendrier originel des obligations, comme le montre le tableau ci-dessous.

À la demande du pays, le Conseil d'administration du FMI peut l'autoriser à suivre l'échéancier des obligations de rachat, si sa situation extérieure n'est pas suffisamment forte pour qu'il puisse procéder à des rachats par anticipation sans en pâtir indûment ou courir des risques excessifs.

S'il est fait droit à la demande du pays, les remboursements censés être effectués par anticipation deviennent exigibles à la date de l'obligation de rachat. Autrement dit, chaque remboursement est reporté d'un an. Les rachats au titre de la FRS peuvent être reportés de six mois. Dans le cas du MEDC, un nouvel échéancier est établi au cas par cas, compte tenu du barème global des remboursements.

Facilité de crédit	Échéanciers des obligations de rachat *(Années)*	[illegible] des présomptions de rachat *(Années)*
Accords de confirmation	3¼–5	2¼–4
Facilité de financement compensatoire (FFC)	3¼–5	2¼–4
Mécanisme élargi de crédit (MEDC)	4½–10	4½–7
Facilité de réserve supplémentaire (FRS)	2½–3	1½–

mie mondiale. La quote-part d'un pays membre peut être aussi ajustée à titre individuel, en dehors d'une révision générale, afin de prendre en compte d'importants faits nouveaux le concernant. En outre, le FMI peut emprunter pour compléter les ressources tirées des quotes-parts.

Une partie seulement du capital libéré est disponible immédiatement pour financer de nouveaux prêts, en raison des engagements antérieurs et des politiques du FMI qui limitent l'utilisation des monnaies à celles des pays membres dont la situation financière est solide (encadré 8.3). Le volant de ressources utilisables a augmenté au cours de l'exercice parce que la situation financière de quatre pays membres supplémentaires (Inde, Malaisie, Maurice et Mexique) a été jugée suffisamment solide pour que leurs monnaies puissent être incluses dans le programme de transactions financières.

La position financière du FMI est restée adéquate tout au long de l'exercice pour répondre aux besoins de ses pays membres. Sa capacité d'engagement à terme (CET) à un an, nouvel indicateur de liquidité mis au point au cours de l'exercice 2003, se montait à 61 milliards de DTS au 30 avril 2003, contre 59 milliards de DTS un an plus tôt (encadré 8.4 et graphique 8.1). Durant l'exercice, la CET a sensiblement fléchi, après l'approbation de l'accord en faveur du Brésil, mais s'est rétablie par la suite du fait de l'expiration et de l'annulation de deux accords dont une large partie des ressources n'avait pas été tirée (Argentine et Colombie) et de l'accroissement des remboursements projetés sur la période de prévision de douze mois.

Quotes-parts

Un certain nombre de faits nouveaux ayant trait aux quotes-parts sont intervenus pendant l'exercice écoulé.

- Les administrateurs ont continué à débattre des implications financières pour le FMI de la mondialisation, de l'intégration des marchés de capitaux et des efforts que l'institution déploie pour renforcer ses moyens de prévention et de résolution des crises financières (encadré 8.5). Il a été largement admis que le fait que de nombreux pays font davantage appel aux marchés financiers privés les a rendus plus vulnérables aux chocs affectant le compte de capital, et que ces chocs peuvent être considérables, tant en valeur absolue que relativement à la taille de l'économie. L'intégration mondiale, tant économique que financière, peut aussi comporter un risque de contagion financière. Les administrateurs étaient généralement d'avis que les efforts de prévention déployés par le FMI contribueront à réduire la fréquence et la gravité des crises financières, moyennant une amélioration de la surveillance qui encourage des politiques économiques avisées et un meilleur fonctionnement des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Dans le même temps, les administrateurs ont reconnu qu'il fallait s'attendre à de nouvelles crises financières et que le FMI devrait jouer un rôle de premier plan dans la résolution de ces crises et devrait donc disposer de ressources suffisantes. Les avis étaient cependant partagés sur la question de savoir si, face à ce genre de situation, la réaction du FMI serait ou devrait être de débloquer des crédits impor-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

tants qui nécessiteraient une augmentation de ses ressources.

- Le Conseil a aussi étudié plus avant diverses questions liées à la révision et à l'actualisation des formules utilisées pour calculer les quotes-parts de manière à prendre en compte les changements intervenus dans l'économie mondiale et à mesurer plus précisément la position relative des pays membres. Les discussions ont avancé sur l'élaboration de différentes formules qui supposeraient une actualisation des variables traditionnellement prises en compte et seraient plus simples et transparentes que les formules actuelles. Il en est ressorti que la pondération des variables et la répartition des quotes-parts sont inextricablement liées et que toute décision concernant le montant des quotes-parts individuelles doit intégrer d'autres considérations, notamment la taille de l'assise financière du FMI et l'accès des emprunteurs à ses ressources. Cela éviterait d'assigner aux formules de calcul des quotes-parts des objectifs trop multiples, y compris la détermination de la contribution de chaque pays au FMI, du montant de ressources auquel il a accès et du nombre de voix qui lui sont attribuées.
- Au 30 avril 2003, 177 pays membres représentant plus de 99 % du total des quotes-parts proposées en 1998 à l'issue de la onzième révision générale avaient donné leur consentement à l'augmentation de leur quote-part proposée à l'époque et en avaient versé le montant. Deux pays membres admissibles à consentir à l'augmentation proposée ne l'avaient pas encore fait à la fin de l'exercice écoulé, et quatre ne pouvaient y consentir du fait de leurs impayés envers le FMI. Le 23 janvier 2003, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation jusqu'au 31 juillet 2003 de la période prévue pour consentir à l'augmentation au titre de la onzième révision générale et s'acquitter du paiement nécessaire. À la clôture de l'exercice, le total des quotes-parts souscrites s'établissait à 212,7 milliards de DTS environ.

Encadré 8.3
Programme de transactions financières

Lorsque le FMI accorde des prêts, il fournit des actifs de réserve prélevés sur ses propres avoirs ou obtenus en invitant les pays membres dont la position financière est solide à échanger des avoirs du FMI en leur monnaie contre des actifs de réserve. Les pays membres qui participent au financement des transactions en devises du FMI sont choisis par le Conseil d'administration sur la base d'une évaluation de leur capacité financière individuelle. Ces évaluations sont en fin de compte une question d'appréciation — elles reposent notamment sur l'évolution récente et prospective de la balance des paiements et des réserves, ainsi que sur les tendances des taux de change et le volume et les échéances des obligations au titre de la dette extérieure.

Les montants transférés et reçus par les pays membres participants sont gérés de manière à assurer que leurs positions créditrices respectives au FMI restent approximativement identiques par rapport à leurs quotes-parts, lesquelles sont la mesure essentielle des droits et des obligations de chaque pays à l'égard de l'institution. À cette fin est établi un programme trimestriel indicatif de transactions financières. Le FMI publie sur son site Internet les résultats de cette programmation pour le trimestre s'achevant trois mois avant la publication. Au 30 avril 2003, les 44 pays membres énumérés ci-dessous participaient au financement des transactions du FMI.

Allemagne	Corée	Israël	Pays-Bas
Arabie Saoudite	Danemark	Italie	Pologne
Australie	Émirats arabes unis	Japon	Portugal
Autriche	Espagne	Koweït	Qatar
Belgique	États-Unis	Luxembourg	République tchèque
Botswana	Finlande	Malaisie	Royaume-Uni
Brunéi Darussalam	France	Maurice	Singapour
Canada	Grèce	Mexique	Slovénie
[illegible]	Hongrie	Norvège	Suède
Chine	Inde	Nouvelle-Zélande	Suisse
Chypre	Irlande	Oman	Trinité-et-Tobago

Accords d'emprunt

Le FMI peut emprunter pour compléter les ressources provenant des quotes-parts. Il a passé deux accords d'emprunt permanents avec des prêteurs officiels et il peut également s'adresser aux marchés privés, encore qu'il ne l'ait jamais fait. Les emprunts ont joué un rôle important dans le passé, car ils lui ont permis de se procurer un complément temporaire de ressources à des moments cruciaux. Au 30 avril 2003, il n'y avait aucun encours d'emprunt. Le dernier emprunt a été remboursé en mars 1999, au moment où le FMI a reçu l'essentiel des paiements de quotes-parts au titre de la onzième révision générale.

Accords généraux d'emprunt (AGE)

Les AGE sont en place depuis 1962; il s'agit d'une série d'accords de crédit aux termes desquels 11 participants (des pays industrialisés ou leur banque centrale) ont accepté de fournir des ressources au FMI pour prévenir ou pallier un dysfonctionnement du système monétaire international. Le montant disponible à ce titre est de 17 milliards de DTS, plus 1,5 milliard dans le cadre de l'accord associé avec l'Arabie Saoudite (tableau 8.3). Les AGE ont été activés dix fois, la dernière datant de juillet 1998 : l'appel de

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 8.4

La CET — Nouvel indicateur de la capacité de prêt

En décembre 2002, le FMI s'est doté d'un nouvel indicateur de liquidité, la capacité d'engagement à terme (CET), qui doit permettre de mieux mesurer sa capacité de prêt. La CET à un an, qui est indicative du montant de ressources provenant des quotes-parts immédiatement disponible pour de nouveaux crédits sur les douze mois à venir, a remplacé le ratio de liquidité traditionnel.

La CET se calcule comme suit : montant des ressources utilisables, *moins* soldes non tirés au titre des accords en cours, *plus* remboursements prévus sur les douze mois à venir, *moins* une encaisse de précaution qui garantit la liquidité des créances des créanciers et doit parer à une éventuelle érosion de l'assise financière du FMI. Les ressources utilisables du FMI sont ses avoirs en monnaies de pays financièrement solides, qui figurent dans le programme de transactions financières (voir encadré 8.3) et ses avoirs en DTS. L'encaisse de précaution est égale à 20 % des quotes-parts des pays dont les monnaies sont retenues aux fins du programme de transactions financières et de tout montant mobilisé au titre des accords d'emprunt.

Les informations sur la CET à un an affichées sur le site Internet *http://www.imf.org/external/fin.htm* sont mises à jour chaque semaine (rubrique *Financial Activities: Week-at-a-Glance*) et chaque mois (rubrique *Financial Resources and Liquidity*).

Grophique 8.1

Capacité d'engagement à terme (à un an), 1990–avril 2003

(Milliards de DTS)

Source : Département financier du FMI.

Note : Le FMI a commencé à publier les données relatives à la CET en décembre 2002. Pour la période antérieure, le graphique présente des estimations. La CET augmente lorsque des souscriptions de quotes-parts et des rachats sont effectués; elle diminue lorsque le FMI prend de nouveaux engagements financiers. Les références à certains pays membres et aux crises asiatiques dénotent les engagements financiers de grande ampleur pris par le FMI envers des pays ou groupes de pays.

fonds portait sur un montant de 6,3 milliards de DTS, pour le financement d'un accord élargi au bénéfice de la Russie. Sur ce montant, 1,4 milliard de DTS a été effectivement tiré. L'activation a été annulée et l'emprunt a été remboursé en mars 1999. Les AGE ont été reconduits neuf fois, le plus récemment en novembre 2002, lorsque le Conseil d'administration du FMI a approuvé leur reconduction pour une nouvelle période de cinq ans à compter de décembre 2003.

Nouveaux Accords d'emprunt (NAE)

Les Nouveaux Accords d'emprunt, qui sont entrés en vigueur en novembre 1998, sont un ensemble d'accords de crédit aux termes desquels 26 pays membres et institutions sont convenus de fournir des ressources supplémentaires au FMI pour prévenir ou pallier un dysfonctionnement du système monétaire international ou faire face à une situation exceptionnelle menaçant sa stabilité. Le montant disponible à ce titre est de 34 milliards de DTS (tableau 8.4). C'est aussi le montant total du crédit disponible au titre des AGE et NAE combinés. Les NAE sont le premier et le principal recours au cas où le FMI aurait besoin d'un complément de ressources, à ceci près que : 1) si une demande de tirage est présentée au FMI par un pays partie (ou dont l'institution est partie) à la fois aux AGE et aux NAE (toutes les parties aux AGE

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

sont également parties aux NAE), une proposition d'appel de fonds peut être faite au titre de l'une ou l'autre convention d'emprunt; et 2) si une proposition d'appel de fonds au titre des NAE n'est pas acceptée, une proposition d'appel de fonds peut être faite au titre des AGE. Les NAE ont été activés une fois — pour financer un accord de confirmation en faveur du Brésil en décembre 1998, lorsque le FMI a lancé un appel de fonds de 9,1 milliards de DTS, montant sur lequel 2,9 milliards de DTS ont été effectivement tirés. L'activation a été annulée et l'emprunt a été remboursé en mars 1999. En novembre 2002, la décision concernant les NAE a été reconduite pour une période de cinq ans à compter de novembre 2003. Le Banco Central de Chile (en tant qu'institution officielle du Chili) est devenu le vingt-sixième participant aux NAE, à compter de février 2003.

Encadré 8.5

Douzième et treizième révisions générales des quotes-parts

Le FMI procède habituellement tous les cinq ans à une révision générale des quotes-parts de ses pays membres pour vérifier si le volume de ses ressources correspond aux besoins et pour ajuster la quote-part des pays dont le poids relatif dans l'économie mondiale a changé. La douzième révision générale des quotes-parts a été achevée le 30 janvier 2003, sans qu'une augmentation des quotes-parts soit proposée, de sorte que leur montant total est resté inchangé à 213,7 milliards de DTS.

Au cours de la période de la treizième révision générale des quotes-parts, qui a commencé dès l'achèvement de la douzième, le Conseil d'administration surveillera de près le niveau des ressources du Fonds et décidera s'il est satisfaisant, et il étudiera des mesures visant à assurer une répartition des quotes-parts qui reflète l'évolution de l'économie mondiale, ainsi que des mesures visant à affermir la gouvernance du FMI. Le Conseil entend présenter un rapport d'étape sur ses travaux au Comité monétaire et financier international à l'Assemblée annuelle de 2003 et établira, si les discussions le justifient, un comité plénier pour formuler des recommandations spécifiques.

Financements concessionnels

Afin d'aider les pays membres les plus pauvres à stimuler leur croissance économique et à lutter contre la pauvreté, le FMI leur accorde une aide concessionnelle dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Au 30 avril 2003, 36 pays membres au total ont bénéficié de financements FRPC, et 27 avaient reçu à la fin de l'exercice des engagements financiers au titre de l'initiative PPTE.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

En 1999, les prêts concessionnels du FMI ont été recentrés de manière à les axer explicitement sur la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une stratégie économique orientée sur la croissance. De concert avec la Banque mondiale, le FMI soutient les grandes orientations définies par chaque pays emprunteur dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), préparé avec la participation de la société civile et d'autres partenaires du développement. La modification des objectifs et des procédures a conduit le FMI à créer la FRPC, qui se substitue à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), afin d'apporter une aide financière dans le cadre de programmes élaborés conformément au DSRP.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a approuvé 10 nouveaux accords FRPC (Albanie, République démocratique du Congo, Gambie, Guyana, Nicaragua, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sri Lanka, et Tadjikistan), avec des engagements totalisant 1,2 milliard de DTS. En outre, le montant engagé au titre du prêt à la Zambie a été augmenté de 24 millions de DTS (appendice II, tableau II.4). Au total, les décaissements FRPC se sont chiffrés à 1,2 milliard de DTS au cours de l'exercice 2003. Au 30 avril 2003, les programmes de réforme de 36 pays membres bénéficiaient d'accords FRPC représentant un total d'engagements de 4,5 milliards de DTS, dont 2,5 milliards n'avaient pas été tirés.

La FRPC est financée par le compte de fiducie de la FRPC et le fonds fiduciaire FRPC–PPTE qu'administre le FMI. Ces ressources sont distinctes de celles qui proviennent des quotes-parts et sont financées par les contributions d'une grande variété de pays membres de l'institution et du FMI lui-même[4]. Le compte de fiducie reçoit des prêts, dont les taux sont inférieurs à ceux du marché, de sources telles que des banques centrales, des États et des institutions publiques, et il prête ces fonds aux pays admissibles à une aide au titre de la FRPC, à un taux d'intérêt de 0,5 % par an. Des dons destinés à bonifier les intérêts des prêts FRPC sont consentis au compte de fiducie de la FRPC, qui comporte un compte de réserve destiné à garantir les prêts qu'il reçoit. Le fonds fiduciaire FRPC–PPTE a été créé pour bonifier les opérations de la FRPC de 2002 à 2005, et il sert aussi à financer l'aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE.

Au 30 avril 2003, les ressources disponibles pour financer les opérations de la FRPC se montaient à

[4]Pour plus de détail sur l'origine des fonds et les opérations financières concessionnelles du FMI, voir *Organisation et opérations financières du FMI*, Série des brochures n° 45-F, sixième édition (Fonds monétaire international, 2001), dont le texte peut être consulté en ligne à l'adresse *http://www.imf.org/external/pubs/ft/pam/pam45/fre/contents.htm*.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 8.3
Participants aux AGE et montants des crédits
(Millions de DTS)

Participant	Montant
Banque nationale suisse	1.020,0
Belgique	595,0
[illegible]	892,5
Deutsche Bundesbank	2.380,0
États-Unis	4.250,0
France	1.700,0
Italie	1.105,0
Japon	2.125,0
Pays-Bas	850,0
Royaume-Uni	1.700,0
Sveriges Riksbank	382,5
Total	**17.000,0**
Accord de crédit avec l'Arabie Saoudite en association avec les AGE	1.500,0

15,8 milliards de DTS, dont 12,6 milliards de DTS engagés et 10,1 milliards de DTS décaissés. D'après les estimations, le solde non engagé des ressources de la FRPC, soit 3,2 milliards de DTS, couvrira les nouveaux engagements d'environ 1,1 milliard de DTS par an au titre de nouveaux accords FRPC d'ici la fin de 2005, ce qui correspondrait au montant moyen des engagements annuels par le passé. La poursuite des prêts concessionnels au-delà de 2005 devra être réexaminée lorsque cette date sera plus proche, mais l'on prévoit qu'une part substantielle de ces prêts proviendra des ressources propres du FMI qui s'accumulent actuellement à la réserve du compte de fiducie de la FRPC. Ces ressources deviendront disponibles à mesure que les créanciers du compte de fiducie de la FRPC seront remboursés et que la sécurité fournie par la réserve ne sera plus nécessaire.

Initiative PPTE renforcée

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, que le FMI et la Banque mondiale ont lancée en 1996, a été considérablement renforcée en 1999 afin de parvenir à un ajustement de dette plus substantiel et plus rapide, bénéficiant à un plus grand nombre de pays. Au 30 avril 2003, le FMI et la Banque mondiale avaient amené 26 pays admissibles au point de décision prévu par l'initiative renforcée ou, dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'initiative initiale. Huit de ces pays avaient atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée (voir aussi chapitre 5).

L'aide fournie par le FMI au titre de l'initiative prend la forme de dons ou de prêts libres d'intérêts que les pays membres utilisent pour le service d'une partie de leur dette envers l'institution. Au 30 avril 2003, le FMI avait engagé 1,6 milliard de DTS en faveur des pays admissibles suivants : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie. Trois pays (Bénin, Mali et Mauritanie) sont parvenus au point d'achèvement pendant l'exercice 2003. Dans le cadre de l'initiative renforcée, une partie de l'assistance engagée au point de décision peut être déboursée avant que le pays ne parvienne au point d'achèvement. Cette assistance intérimaire du FMI peut atteindre 20 % du montant annuel et jusqu'à 60 % du montant total des engagements. Ces pourcentages peuvent être portés à 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles. Au 30 avril 2003, le total des versements du FMI au titre de l'initiative s'élevait à 1,0 milliard de DTS (tableau 8.5).

Tableau 8.4
Participants aux NAE et montants des crédits
(Millions de DTS)

Participant	Montant
Arabie Saoudite	1.761
Australie	801
Autorité monétaire de Hong Kong	340
Autriche	408
Banco Central de Chile	340
Banque nationale suisse	1.540
Belgique	957
Canada	1.381
Corée	340
Danemark	367
Deutsche Bundesbank	3.519
Espagne	665
États-Unis	6.640
Finlande	340
France	2.549
Italie	1.753
Japon	3.519
Koweït	341
Luxembourg	340
Malaisie	340
Norvège	379
Pays-Bas	1.302
Royaume-Uni	2.549
Singapour	340
Sveriges Riksbank	850
Thaïlande	340
[illegible]	34.000

[1]Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à la somme des composantes.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Financement de l'initiative PPTE et des bonifications de la FRPC

Le financement de la participation du FMI à l'initiative PPTE renforcée et des bonifications de la FRPC est administré, respectivement, par le fonds fiduciaire FRPC–PPTE et le compte de fiducie de la FRPC. Le montant total des encaisses nécessaires à ces deux titres est estimé à 7,2 milliards de DTS, l'aide au titre de l'initiative PPTE représentant environ 2,2 milliards de DTS et le coût de la bonification des opérations de la FRPC 5,0 milliards de DTS[5]. Ces besoins devraient être entièrement couverts par des contributions bilatérales de pays membres et du FMI lui-même.

Les engagements de contributions bilatérales des pays membres en faveur du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC–PPTE ont été le fait d'une grande diversité de pays membres de l'institution, ce qui témoigne de l'ampleur du soutien dont bénéficient les initiatives PPTE et FRPC. Au total, 94 pays se sont engagés à verser leur apport : 27 pays avancés, 58 pays en développement et 9 pays en transition[6].

Les propres contributions du FMI s'élèvent à 2,6 milliards de DTS, les contributions au fonds fiduciaire FRPC–PPTE se chiffrant à 2,2 milliards de DTS. La majeure partie (1,8 milliard de DTS) provient du placement du produit net de la cession d'or (12,9 millions d'onces) hors marché. Ces ventes hors marché, qui se sont achevées en avril 2000, ont rapporté 2,2 milliards de DTS (voir *Rapport annuel 2000*, page 76), qui ont été déposés au compte de versements spécial et investis au profit de l'initiative PPTE.

Le FMI a contribué en outre au financement en versant une fois pour toutes (au début 1994) au compte de versements spécial environ 0,4 milliard de DTS et en renonçant à être remboursé pour les frais administratifs relatifs aux opérations de la FRPC des exercices 1998 à 2004. Un montant équivalent a été transféré de la réserve du compte de fiducie de la FRPC au fonds fiduciaire FRPC–PPTE. Ce dernier a aussi reçu une partie des commissions additionnelles en 1998 et 1999 au titre de la facilité de réserve supplémentaire en liaison avec l'activation des Nouveaux Accords d'emprunt. Aux contributions des pays membres et du FMI lui-même s'ajoutent les revenus du placement de ces fonds.

Tableau 8.5
Engagements et décaissements au titre de l'initiative PPTE
(Millions de DTS; au 30 avril 2003)

Pays	Montant Engagé	Montant Décaissé[1]	Pays	Montant Engagé	Montant Décaissé[1]
Bénin	18,4	20,1	Mali[2]	45,5	49,3
Bolivie[2]	62,4	65,5	Mauritanie	34,8	38,4
Burkina Faso[2]	44,0	34,4	Mozambique[2]	106,9	108,0
Cameroun	28,5	2,5	Nicaragua	63,0	1,9
Côte d'Ivoire[3]	16,7	—	Niger	21,6	3,3
Éthiopie	26,9	8,2	Ouganda[2]	119,6	121,7
Gambie	1,8	0,1	Rwanda	33,8	10,0
Ghana	90,1	9,9	São Tomé-et-Príncipe[4]	—	—
Guinée	24,2	5,2	Sénégal	33,8	8,2
Guinée-Bissau	9,2	0,5	Sierra Leone	98,5	47,3
Guyana[2]	56,2	35,8	Tanzanie	89,0	96,4
Honduras	22,7	4,5	Tchad	14,3	4,3
Madagascar	16,6	5,0	Zambie	468,8	351,6
Malawi	23,1	2,3			
Vingt-sept pays, dont 26 entrent dans le champ de l'initiative en faveur des PPTE				1.570,3	1.034,3

[1]Peut comprendre les intérêts sur l'assistance engagée mais non décaissée pendant la période intérimaire.
[2]Au titre des initiatives PPTE initiale et renforcée.
[3]La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE initiale.
[4]Au point de décision, aucune dette envers le FMI n'était admissible à l'aide au titre de l'initiative PPTE.

Placement des ressources de la FRPC, du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et du compte de versements spécial

En mars 2000, le FMI a engagé une nouvelle stratégie d'investissement des ressources destinées à financer la bonification des prêts FRPC et à soutenir l'initiative PPTE, l'objectif étant d'accroître leur rendement à venir tout en maintenant le risque dans des limites prudentes. Le revenu supplémentaire contribuera à faire face aux besoins financiers liés aux bonifications FRPC et à l'initiative PPTE.

Cette nouvelle stratégie a conduit à allonger l'échéance des placements en retirant la majeure partie des actifs précédemment placés à court terme sur des comptes en DTS à la Banque des règlements internationaux (BRI) pour les transférer sur des portefeuilles d'obligations et d'autres instruments à moyen terme

[5]Les décaissements de prêts à partir du compte de fiducie de la FRPC pourraient être poursuivis jusqu'en 2009, et les derniers remboursements auraient lieu en 2019.

[6]Les contributions bilatérales au compte de fiducie de la FRPC et au fonds fiduciaire FRPC–PPTE sont résumées à l'appendice II, tableau II.9, leur montant étant exprimé «en tant que de besoin», et non en encaisses.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 8.6
Contributions pour la bonification de l'aide d'urgence apres un conflit
(Millions de DTS; au 30 avril 2003)

Contributeur	Contribution	Contribution reçue	Bonification versée
Belgique	1,0	0,6	
Canada	1,6	0,4	
Norvège	3,0	1,0	
Pays-Bas	1,5	1,5	
Royaume-Uni	2,8	1,7	0,6
Suède	0,8	0,8	0,8
Suisse	0,8	0,8	
Total	11,5	6,8	1,4

dont la composition reflète celle des monnaies du panier de calcul du DTS. Un montant suffisant de dépôts à court terme est maintenu pour faire face aux besoins de liquidités et pour satisfaire aux obligations administratives convenues avec certains contributeurs.

Le rendement du portefeuille d'obligations et d'autres instruments à moyen terme était initialement évalué par référence à un indice spécifique composé des indices des obligations d'État à un à trois ans de quatre pays (Allemagne, États-Unis, Japon et Royaume-Uni), chaque marché étant pondéré de manière à refléter la composition du panier du DTS. Le rééquilibrage périodique du portefeuille garantit que sa composition en monnaies correspond autant que faire se peut à celle du panier du DTS. Après un raccourcissement de l'échéance moyenne du portefeuille à la mi-janvier 2002, l'indice de référence a été modifié, et basé sur les taux des dépôts à trois mois et des titres publics à moins d'un an. La stratégie de placement est appliquée pour le compte du FMI par la BRI, la Banque mondiale et trois gérants d'investissement privés.

Sur les trois années qui ont suivi son adoption, la nouvelle stratégie d'investissement a permis d'accroitre le rendement (annualisé et net des frais de gestion) d'environ 135 points de base par rapport à la stratégie précédente, qui consistait à investir en dépôts libellés en DTS, et il en a résulté un revenu supplémentaire de près de 276 millions de DTS, qui servira à soutenir les opérations de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Assistance d'urgence aprés un conflit

Le FMI fournit une assistance d'urgence aux pays qui sortent d'un conflit au moyen de prêts qui sont assortis du taux de commission de base. Le FMI a créé le 4 mai 2001 un compte administré spécial pour recueillir des contributions de donateurs bilatéraux qui permettraient au FMI de bonifier le taux de commission et le ramener à 0,5 % par an pour les pays admissibles pour bénéficier de la FRPC[7]. Au 30 avril 2003, les contributions promises par sept pays totalisaient 11,5 millions de DTS, dont 6,8 millions avaient été versés (tableau 8.6). Un total de 1,4 million de DTS a été décaissé jusqu'à présent pour bonifier les prêts accordés à sept pays (Albanie, Burundi, République du Congo, Guinée-Bissau, Rwanda, Sierra Leone et Tadjikistan).

Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges

Comme toute institution financière, le FMI tire des revenus des intérêts et commissions qui lui sont payés sur ses prêts, et il utilise ces ressources pour couvrir ses coûts de financement et ses frais administratifs. Étant donné que l'essentiel de son revenu provient des quotes-parts et des ressources d'origine interne, il dispose d'une certaine marge de manœuvre pour fixer le taux de commission de base. Cependant, il doit veiller à servir à ses créanciers un taux d'intérêt compétitif. Les Statuts de l'institution comportent un garde-fou supplémentaire : ils limitent le taux d'intérêt versé aux créanciers, qui doit se situer entre un minimum et un maximum du taux d'intérêt du DTS.

Le taux de commission de base, qui s'applique aux prêts ordinaires, est calculé au début de l'exercice proportionnellement au taux d'intérêt du DTS, de manière à atteindre l'objectif de revenu net fixé pour l'exercice. Cette méthode de calcul correspond à deux objectifs : couvrir le coût des ressources et les frais administratifs, et accroître les réserves de l'institution. La proportion exacte est déterminée à partir de projections du revenu et des dépenses de l'exercice; elle peut être modifiée au milieu de l'exercice en fonction du revenu net effectif et si l'on prévoit que le revenu de l'ensemble de l'exercice s'écartera sensiblement de la projection. En fin d'exercice, l'excédent éventuel du revenu par rapport à l'objectif est reversé aux pays membres qui ont acquitté des commissions au cours de cette période; un déficit est compensé pendant l'exercice suivant.

Le FMI perçoit des commissions additionnelles proportionnelles aux encours sur les crédits accordés après le 28 novembre 2000, afin de décourager l'utilisation de ses ressources pour des montants excessifs dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit. Le FMI perçoit aussi sur les prêts à plus court terme au titre de la FRS et de la LCP des commissions additionnelles qui varient en fonction de la période pendant laquelle le crédit est en cours. Le produit des commissions additionnelles, qui est versé aux réserves du FMI, n'entre pas en compte dans le calcul de l'objectif de revenu de l'exercice.

[7]Si, pour un trimestre donné, les ressources du compte sont insuffisantes pour bonifier les intérêts de tous les bénéficiaires pour les ramener au taux de 0,5 % par an, on effectuera une péréquation de toutes les bonifications de manière à ce que le taux de commission effectif après bonification soit aussi proche que possible de 0,5 %.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Le revenu du FMI provient aussi des paiements qu'effectuent les pays emprunteurs sous forme de commissions de tirage, de commissions d'engagement et de commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est perçue pour chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Dans le cas des crédits au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis, une commission d'engagement remboursable est perçue au début de chaque période de douze mois sur les montants qui pourraient être tirés au cours de cette période, y compris ceux qui sont disponibles au titre de la FRS ou de la LCP. Son taux est de 0,25 % sur les montants engagés à concurrence de 100 % de la quote-part et de 0,10 % au-delà. La commission d'engagement est remboursée à mesure de l'utilisation du crédit et proportionnellement aux tirages effectués. En outre, le FMI prélève des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriéré depuis moins de six mois.

Le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays qui détiennent des créances sur lui (positions de réserve) à un taux qui doit être, selon les Statuts, au minimum de 80 % et au maximum de 100 % — c'est le cas actuellement — du taux d'intérêt du DTS.

Depuis 1986, les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui partage équitablement entre les créanciers et les débiteurs la charge des obligations financières impayées. La perte de revenu due aux commissions impayées depuis six mois ou plus est compensée par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi obtenus sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. Des ajustements supplémentaires du taux de commission ordinaire et du taux de rémunération peuvent être effectués afin de générer des ressources pour un compte spécial conditionnel (CSC-1) créé expressément pour protéger le FMI des risques de pertes résultant d'arriérés. Au cours de l'exercice 2003, l'ajustement combiné au titre de commissions impayées et de l'allocation au CSC-1 s'est soldé par une augmentation du taux de commission de base égale à 9 points de base et par une réduction du taux de rémunération égale à 10 points de base, et les taux de commission et de rémunération ajustés ont été en moyenne de 2,74 % et de 1,96 %, respectivement.

En avril 2002, le taux de commission de base pour l'exercice 2003 a été fixé à 128 % du taux d'intérêt du DTS de manière à parvenir à l'objectif de revenu fixé. Après déduction des remboursements de paiements d'intérêts en excédent du montant retenu pour objectif, le revenu net du FMI pour l'exercice 2003 s'est établi au total à 646 millions de DTS. Cela comprend le revenu net, soit 69 millions de DTS, et 656 millions provenant des commissions additionnelles, après déduction du coût des prestations de retraite (79 millions de DTS). Ainsi qu'il en avait été convenu pendant l'exercice 1999, le FMI n'a pas été remboursé des frais d'administration du compte de fiducie de la FRPC pour l'exercice 2003, mais un montant équivalent (64 millions de DTS) a été transféré de ce compte au fonds fiduciaire FRPC–PPTE par l'intermédiaire du compte de versements spécial. Comme convenu au début de l'exercice, un montant de 57 millions de DTS de revenu net excédant l'objectif de revenu a été restitué aux pays membres qui avaient acquitté des intérêts à la fin de l'exercice 2003, ce qui a réduit rétroactivement le taux de commission appliqué pendant l'exercice 2003 à 123,5 % du taux d'intérêt du DTS. En outre, le produit des ajustements dans le cadre du mécanisme de répartition des charges, soit 94 millions de DTS, a été versé au CSC-1.

À la suite de la réduction rétroactive du taux de commission, le revenu net (69 millions de DTS) a été versé à la réserve spéciale, à laquelle ont été imputées les prestations de retraite (79 millions de DTS). En outre, 656 millions, provenant des commissions additionnelles, ont été versés à la réserve générale.

En avril 2003, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le mécanisme financier en place, et il a fixé le taux de commission de base pour l'exercice 2004 à 132 % du taux d'intérêt du DTS.

Encaisses de précaution

Pour préserver son assise financière, le FMI a pour politique de constituer des encaisses de précaution au compte des ressources générales. Ces encaisses sont constituées par les réserves et le solde du compte spécial conditionnel (CSC-1). Les réserves mettent le FMI à l'abri des risques financiers, tels que les pertes de revenu et de capital. Le CSC-1 a été établi à titre de ligne de protection supplémentaire contre les conséquences financières dommageables des arriérés de longue durée.

Les soldes de précaution existants proviennent du revenu non distribué et du mécanisme de répartition des charges. Le revenu net, y compris le revenu des commissions additionnelles, est transféré à la réserve générale et à la réserve spéciale. Conformément aux Statuts, les fonds versés à la réserve générale peuvent être distribués aux États membres proportionnellement à leurs quotes-parts. Le FMI peut utiliser la réserve spéciale à tout emploi auquel il peut affecter les fonds de la réserve générale, sauf pour la distribution. Le total des réserves atteignait 4,3 milliards de DTS au 30 avril 2003, contre 3,6 milliards de DTS un an plus tôt. Le solde du CSC-1 se chiffrait à 1,4 milliard de DTS, alors que les arriérés de principal atteignaient 0,7 milliard de DTS. Les ressources du CSC-1 seront remboursées aux pays membres une fois que tous les arriérés auront été résorbés, mais peuvent être remboursées plus tôt si le FMI en décide ainsi.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Encadré 8.6

Valeur et taux d'intérêt du DTS

Valeur. La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs d'un panier de grandes monnaies internationales. La méthode de calcul est revue tous les cinq ans. À l'issue de la dernière révision en date, au cours de l'exercice 2001, le Conseil d'administration a décidé de modifier le panier de calcul afin de prendre en compte le fait qu'un certain nombre de pays européens ont adopté l'euro comme monnaie commune et le rôle grandissant des marchés de capitaux internationaux. Les monnaies qui composent le panier sont celles qui sont le plus largement utilisées dans les transactions internationales et sont activement négociées sur les principaux marchés des changes. Les monnaies retenues pour la période 2001–05 sont le dollar EU, l'euro, le yen et la livre sterling (voir tableau).

Taux d'intérêt. Le taux d'intérêt du DTS est fixé chaque semaine et est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme des marchés des monnaies composant le panier de calcul de la valeur du DTS. À l'issue de la révision de 2001, les instruments financiers servant à déterminer le taux représentatif de l'euro et celui du yen ont changé pour tenir compte de l'évolution des marchés. Au cours de l'exercice 2003, le taux du DTS a évolué parallèlement aux principaux marchés monétaires — il a baissé graduellement au cours de l'année, pour atteindre 1,75 % en avril 2003, avec une valeur moyenne de 2,06 % sur l'exercice (graphique 8.2).

Valeur du DTS au 30 avril 2003

Monnaie	Montant d'unités monétaires	Taux de change[1]	Équivalent en dollars EU
Euro	0,4260	1,11290	0,474095
Dollar EU	0,5770	1,00000	0,577000
Livre sterling	0,0984	1,59610	0,157056
[illegible]	21,0000	119,48000	[illegible]
			1,383913

Pour mémoire
1 DTS = 1,383913 $EU
1 $EU = 0,722589 DTS

[1]Le taux de change du yen s'exprime en unités monétaires par dollar EU; les autres taux s'expriment en dollars EU par unité monétaire.

Graphique 8.2

Taux d'intérêt du DTS, 1993–2003

(Pourcentage)

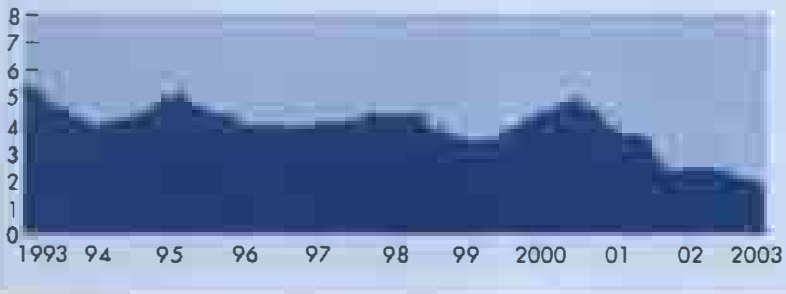

En novembre 2002, le Conseil a examiné le niveau des encaisses de précaution et a décidé de continuer à les accroître en vue de les doubler. Il a par ailleurs conclu que le système actuel d'accumulation des encaisses est approprié et il continuera d'en suivre attentivement l'évolution.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un instrument de réserve créé par le FMI en 1969 en vue de répondre à un besoin global à long terme de compléter les actifs de réserve existants et alloué aux pays membres proportionnellement à leur quote-part. Les pays membres peuvent l'utiliser pour obtenir des devises d'autres pays membres et pour effectuer des paiements au FMI. Ces utilisations ne constituent pas des emprunts; les pays membres reçoivent des DTS de manière inconditionnelle et ils peuvent s'en servir pour couvrir un besoin de financement de la balance des paiements sans avoir à prendre des mesures économiques, ni à assumer d'obligations de remboursement. Cependant, en cas d'utilisation nette des DTS alloués, le pays membre doit acquitter le taux d'intérêt du DTS, tandis qu'un pays membre qui en a acquis un montant dépassant son allocation reçoit une rémunération, au même taux d'intérêt. Au total, 21,4 milliards de DTS ont été attribués aux pays membres en deux allocations — 9,3 milliards de DTS en 1970–72 et 12,1 milliards de DTS en 1978–81. La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs des grandes monnaies internationales qui composent le panier du DTS, et le taux d'intérêt du DTS est la moyenne des taux d'instruments à court terme sur les marchés des monnaies qui entrent dans la composition du panier d'évaluation (encadré 8.6). Le taux d'intérêt du DTS sert de base au calcul des commissions perçues sur les financements ordinaires du FMI et du taux d'intérêt versé aux pays membres créanciers de l'institution. Le DTS est aussi l'unité de compte du FMI et d'un certain nombre d'autres organisations internationales[8].

- *Allocations générales de DTS.* Les décisions relatives aux allocations générales de DTS sont prises pour des périodes de base de cinq ans, et le FMI doit avoir déterminé qu'une allocation aurait pour effet de répondre à un besoin global à long terme de compléter les actifs de réserve existants. Toute décision

[8]La Banque des règlements internationaux (BRI) a adopté le DTS comme unité de compte en mars 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

concernant l'allocation de DTS requiert une majorité de 85 % du total des voix attribuées.

- *Allocation spéciale et unique.* En septembre 1997, le Conseil des gouverneurs a proposé de modifier les Statuts afin d'effectuer une allocation spéciale et unique de DTS destinée à remédier au fait que des DTS n'avaient jamais été alloués à plus du cinquième des pays membres, car ils étaient entrés au FMI après la dernière allocation. Cette allocation spéciale permettrait à tous les pays membres de participer au système de DTS dans des conditions équitables, et les allocations cumulatives, qui seraient doublées, atteindraient 42,9 milliards de DTS. La proposition prendra effet lorsque les trois cinquièmes des pays membres (111 pays) représentant 85 % du total des voix l'auront acceptée. Au 30 avril 2003, 125 pays membres disposant de 74,98 % du total des voix y avaient consenti, et il ne manquait plus que le consentement des États-Unis pour que la proposition prenne effet.

Opérations et transactions sur DTS

Toutes les transactions sur DTS passent par le département des DTS (qui est une entité financière, et non une unité organisationnelle). Les DTS sont détenus essentiellement par les pays membres du FMI ou aux mains d'entités officielles agréées, le solde étant au compte des ressources générales (CRG). Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocation, mais peuvent acquérir des DTS et en utiliser pour des opérations et des transactions avec les pays membres et avec d'autres détenteurs désignés, aux mêmes conditions qu'avec les pays membres[9]. Les transactions sur DTS sont facilitées par les accords volontaires passés avec 13 pays membres et une institution financière, aux termes desquels les parties sont prêtes à acheter ou à vendre des DTS contre des monnaies librement utilisables dans les transactions internationales sous réserve que leurs propres avoirs en DTS ne dépassent pas certaines limites[10]. Ces accords ont contribué à garantir la liquidité du système de DTS[11].

[9]Les 16 détenteurs agréés sont l'Association internationale de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque centrale des Caraïbes orientales, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque centrale européenne, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, la Banque des États de l'Afrique centrale, la Banque des règlements internationaux, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque islamique de développement, la Banque nordique d'investissement, le Fonds africain de développement, le Fonds international de développement agricole, le Fonds latino-américain de réserve et le Fonds monétaire arabe.

[10]Douze pays membres et un détenteur agréé. Un autre pays membre a passé avec le FMI un accord permanent de vente.

[11]Un mécanisme de désignation prévoit que les participants dont la balance des paiements et les réserves sont jugées suffisamment solides peuvent être obligés, lorsqu'ils sont désignés par le FMI, de fournir des avoirs en monnaies librement utilisables en échange de DTS à concurrence de montants déterminés. En raison de l'existence d'accords volontaires, le mécanisme de désignation n'a plus été utilisé depuis 1987.

Le total des transferts de DTS s'est établi à 15,6 milliards pendant l'exercice 2003, contre 14,0 milliards de DTS durant l'exercice précédent et est donc resté bien inférieur au montant record de 49,1 milliards pour l'exercice 1999, au cours duquel le volume des transactions sur DTS avait augmenté fortement par suite du paiement des augmentations de quotes-parts (tableau 8.7). Au 30 avril 2003, les avoirs propres en DTS du FMI, qui avaient augmenté fortement auparavant par suite du paiement des augmentations de quotes-parts en 1999, étaient tombés à 1,0 milliard de DTS, contre 1,5 milliard un an plus tôt, se situant donc dans la fourchette de 1,0–1,5 milliard dans laquelle le FMI souhaite les maintenir. Les avoirs en DTS des détenteurs agréés se sont chiffrés à 0,6 milliard. Les avoirs des participants sont donc passés à 19,9 milliards de DTS, contre 19,6 milliards de DTS en 2002. Les avoirs en DTS des pays industrialisés et des pays créanciers nets ont diminué par rapport aux allocations cumulatives nettes de ces pays au cours de l'exercice écoulé. Les avoirs en DTS des pays non industrialisés sont passés à 72 % de leur allocation cumulative nette, contre 56,9 % un an plus tôt.

Évaluation des diligences

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a poursuivi ses efforts pour prévenir l'utilisation abusive des ressources du compte des ressources générales, de la FRPC et de l'initiative PPTE en procédant à l'évaluation des mesures de diligence prises par les banques centrales des pays emprunteurs, puisque ce sont elles qui reçoivent en général les décaissements en tant qu'agents financiers de leur pays. L'évaluation des mesures de diligence vise à donner au FMI des assurances raisonnables que les systèmes de communication des données, d'audit et de régie interne des banques centrales permettent de gérer les ressources, y compris les décaissements du FMI (encadré 8.7).

Après une phase expérimentale de deux ans le Conseil d'administration a décidé en mars 2002 d'en faire un dispositif permanent. L'évaluation des mesures de diligence, instituée dans le contexte de plusieurs cas de communication au FMI de données incomplètes ou inexactes et d'allégations d'utilisations abusives de ses ressources, a pour objectif de compléter la conditionnalité, l'assistance technique et les autres moyens qui ont généralement assuré le bon emploi des ressources financières de l'institution. Lorsqu'il a décidé d'en faire un dispositif permanent, le Conseil a noté que les conclusions des évaluations avaient été largement acceptées par les banques centrales et que cette politique a rehaussé la réputation de prêteur prudent du FMI et sa crédibilité à ce titre, tout en améliorant le mode de fonctionnement et les méthodes comptables des banques centrales.

L'évaluation des diligences s'applique à chaque pays ayant conclu, après le 30 juin 2000, un accord en vue de

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 8.7
Transferts de DTS
(Millions de DTS)

	Exercices clos le 30 avril								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés									
Transactions par accord[1]	8.987	8.931	7.411	8.567	13.817	6.639	5.046	3.669	2.858
Transactions avec désignation[2]	124	1.951	88	86	4.577	293	544	290	1.186
Opérations relatives au FMI[3]	301	704	606	901	756	684	922	866	1.794
Intérêts nets sur les DTS	174	319	268	284	289	214	302	228	162
Total	9.586	11.905	8.372	9.839	19.439	7.831	6.814	5.054	6.000
Transferts des participants au compte des ressources générales									
[illegible]	1.181	5.572	4.364	2.918	4.761	3.826	3.199	1.631	1.955
Commissions	1.386	1.985	1.616	1.877	2.806	2.600	2.417	2.304	2.505
Paiements des quotes-parts	24	70	[illegible]	[illegible]	8.644	528	65	[illegible]	62
Intérêts reçus par le compte sur ses avoirs en DTS	262	53	51	44	35	138	118	56	31
Prélèvements	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Total	2.857	7.683	6.035	4.844	16.249	7.094	5.800	3.993	4.555
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés									
Achats	5.970	6.460	4.060	4.243	9.522	3.592	3.166	2.361	2.215
Remboursements des emprunts du FMI	862	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.429	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Intérêts sur les emprunts du FMI	97	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	18	[illegible]	[illegible]	[illegible]
En échange de monnaies d'autres pays membres :									
Acquisitions de DTS pour les paiements de commissions	99	49	224	20	545	1.577	1.107	1.130	1.598
Rémunération	815	1.092	1.055	1.220	1.826	1.747	1.783	1.361	1.175
Autres — Remboursements et ajustements	51	259	27	90	74	1.008	31	94	89
Total	7.894	7.859	5.366	5.574	13.442	7.942	6.087	4.945	5.077
Total des transferts	20.336	27.448	19.773	20.256	49.130	22.867	18.702	13.991	15.632
Avoirs au compte des ressources générales à la fin de l'exercice	1.001	825	1.494	[illegible]	3.572	2.724	2.437	1.485	963

[1]Il s'agit des transactions par lesquelles les participants au département des DTS (qui rassemble actuellement tous les pays membres) et/ou les détenteurs agréés échangent volontairement des DTS contre de la monnaie au taux officiel déterminé par le FMI. Ces transactions sont généralement organisées par le FMI.

[2]Opérations impliquant des détenteurs de DTS agréés, c'est-à-dire des pays membres non participants au département des DTS que le FMI a désignés comme des détenteurs de DTS.

[3]Il s'agit des opérations sur DTS entre pays membres et le FMI qui passent par l'intermédiaire de détenteurs agréés. Le FMI a pris un certain nombre de décisions agréant des opérations au titre du fonds fiduciaire, du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire (MFS), de la FAS, de la FASR, de la FRPC et de l'initiative PPTE.

l'utilisation des ressources du FMI et dès lors qu'un nouvel accord est soumis à l'approbation du Conseil. Encore que l'évaluation des diligences ne soit pas requise dans le cas des programmes suivis par les services du FMI, les pays qui se trouvent dans ce cas de figure sont encouragés à s'y soumettre volontairement, car bien souvent ces programmes débouchent sur un accord formel avec le FMI. Au cours de l'exercice 2003, 24 évaluations des diligences ont été menées à bien, ce qui en porte le nombre total à 75 au 30 avril 2003. Ce total comprend 27 évaluations conduites selon la procédure allégée applicable avant le 30 juin 2000 : le pays est tenu de démontrer qu'il satisfait à une seule des obligations du dispositif, à savoir la publication par la banque centrale d'états financiers annuels soumis à un audit externe indépendant et conforme aux normes internationalement reconnues.

Les évaluations se déroulent selon une procédure établie, de manière à en garantir l'application uniforme. La banque centrale communique une série de documents standards au FMI, qui examine cette documentation et se met en rapport, si nécessaire, avec les autorités de la banque centrale et avec les auditeurs externes. Cet examen sur pièces peut être complété par une visite sur place pour obtenir ou clarifier certaines informations afin de tirer des conclusions et de formuler des recommandations. La visite sur place est effectuée par les ser-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

vices du FMI, avec éventuellement la participation d'experts techniques détachés par d'autres pays membres. Les résultats et la date de la précédente évaluation sont pris en considération, et on vérifie notamment les actions de suivi.

L'évaluation se solde par un rapport confidentiel, qui n'est ni communiqué au Conseil d'administration, ni rendu public et qui identifie les vulnérabilités, hiérarchise les risques et présente des recommandations pour les atténuer. Les autorités nationales, qui ont l'occasion de formuler leurs commentaires sur tous les points du rapport, sont censées donner suite aux recommandations, et cela peut, le cas échéant, faire partie de la conditionnalité d'un programme. Les conclusions et les mesures correctives convenues sont récapitulées dans un rapport succinct qui est soumis au Conseil d'administration au moment de l'approbation d'un accord, ou, au plus tard, lors de la première revue de l'accord.

La mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un suivi périodique des services du FMI. Ce suivi commence une fois que le rapport d'évaluation final est transmis aux autorités et se poursuit tant qu'il subsiste un encours de crédit. Il s'agit essentiellement de vérifier la suite donnée aux recommandations des précédentes évaluations pour veiller à ce que 1) les engagements pris par les autorités soient respectés et 2) que les mesures recommandées ont été mises en œuvre de façon satisfaisante. En général, on s'assure du respect des engagements pris dans le contexte de la conditionnalité globale, et le suivi des diligences est donc centré sur la bonne exécution des recommandations. Le FMI demande à cette fin des rapports d'étape périodiques et peut procéder à des inspections sur place. Les autorités sont tenues de communiquer au FMI les états financiers annuels vérifiés et les recommandations ou rapports spéciaux établis par les auditeurs externes de la banque centrale.

Les évaluations ont révélé que les ressources du FMI ont été exposées dans certains cas à des risques importants. Les recommandations visent à remédier aux facteurs de vulnérabilité et à améliorer de manière permanente les systèmes de contrôle et d'opération des banques centrales. Le suivi indique que les banques centrales mettent progressivement en œuvre les mesures recommandées pour remédier aux défaillances. Au cours de l'exercice 2003, les banques centrales ont continué à donner aux recommandations la suite voulue à un rythme soutenu (taux d'exécution de plus de 85 % pour les mesures les plus importantes). Les améliorations les plus notables des diligences sont les suivantes : 1) établissement d'un mécanisme d'audit externe indépendant opéré conformément aux normes internationalement reconnues; 2) rapprochement des données économiques communiquées au FMI aux fins du suivi du programme avec les documents comptables de la banque centrale; 3) amélioration de la transparence et de la cohérence de l'information financière, ce qui inclut la publication des états financiers vérifiés; 4) contrôle plus efficace de la gestion des réserves; 5) mise en place d'un dispositif d'audit interne indépendant de grande qualité.

Le FMI a continué au cours de l'exercice écoulé à renforcer la communication et à diffuser l'information sur la politique d'évaluation des diligences. L'Institut du FMI a mis au point un cours sur ce sujet, qui a été donné à l'Institut de formation de Singapour en janvier 2003 et à l'Institut multilatéral de Vienne en mars 2003. Les services ont en outre établi à l'intention du Conseil deux rapports semestriels décrivant les activités et les résultats obtenus dans ce domaine. Ces rapports sont affichés sur le site Internet du FMI à l'adresse suivante : *http//www.imf.org/external/fin.htm*.

Encadré 8.7

Politique d'évaluation des diligences : aperçu général

Objectifs

- Donner au FMI des assurances raisonnables que les systèmes de communication des données, d'audit et de régie interne des banques centrales garantissent l'intégrité de leurs opérations

Champ d'application

- Banques centrales de chaque pays ayant conclu, après le 30 juin 2000, un accord en vue de l'utilisation des ressources du FMI
- Évaluation allégée portant seulement sur le mécanisme d'audit externe pour les banques centrales des pays ayant conclu un accord en vue de l'utilisation des ressources du FMI avant le 30 juin 2000
- Non requise dans le cas de l'aide d'urgence, des achats dans la première tranche de crédit et des accords au titre de la FFC
- Volontaire dans le cas des pays mettant en œuvre un programme suivi par les services du FMI

Portée — ELRIC

- Mécanisme d'audit Externe
- Cadre Légal et indépendance
- InfoRmation financière
- Mécanisme d'audit Interne
- Système de Contrôles internes

Références

- Les rapports des services du FMI et d'autres documents de référence concernant la politique d'évaluation des mesures de diligence, y compris un rapport d'un groupe d'éminents experts externes, sont affichés sur le site Internet du FMI *(www.imf.org)*

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 8.8
Arriérés envers le FMI de pays ayant des obligations impayées depuis au moins six mois, par type d'obligation et durée
(Millions de DTS; au 30 avril 2003)

	Total	Type d'obligation				Durée	
		Département général (FAS compris)	Département des DTS	Fonds fiduciaire	[illegible]	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Iraq	52,3	0,1	52,2	—	—	1,3	51,0
Libéria	499,6	446,0	23,5	30,1	—	3,3	496,3
Somalie	217,4	199,6	9,9	7,9	—	1,7	215,7
Soudan	1.081,7	1.003,0	0,1	78,6	—	5,2	1.076,5
Zimbabwe	158,7	90,7	—	—	68,0	32,7	126,0
Total	**2.009,7**	**1.739,4**	**85,7**	**116,6**	**68,0**	[illegible]	**1.965,5**

Impayés envers le FMI

La stratégie de coopération renforcée à l'égard des arriérés au titre d'obligations financières envers le FMI se compose pour l'essentiel de trois volets : prévention, collaboration intensifiée et mesures correctives[12].

Au cours de l'exercice 2003, le total des impayés des pays membres envers l'institution est tombé à 2,01 milliards de DTS, contre 2,36 milliards un an plus tôt (tableau 8.8), en raison principalement de la résorption des arriérés de la République démocratique du Congo en juin 2002 et de l'État islamique d'Afghanistan (ci-après Afghanistan) en février 2003. Cependant, les arriérés des autres pays (à l'exception du Soudan) ont continué à augmenter, notamment ceux du Zimbabwe qui est le premier pays depuis 1993 à avoir accumulé des arriérés significatifs envers le compte des ressources générales et le premier cas d'impayés envers le compte de fiducie de la FRPC. Au 30 avril 2003, presque tous les impayés étaient prolongés (plus de six mois); ils se composaient pour moitié d'arriérés de principal et pour moitié de commissions et intérêts impayés. Plus des quatre cinquièmes étaient des impayés envers le compte des ressources générales, le reste étant des arriérés envers le département des DTS et le compte de fiducie de la FRPC.

Les deux pays ayant les arriérés prolongés les plus importants — le Libéria et le Soudan — comptent pour plus de 79 % du total, le reste étant presque entièrement le fait de la Somalie et du Zimbabwe[13]. En vertu de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctives ont été prises à l'encontre des pays ayant des arriérés prolongés[14]. La stratégie de coopération renforcée à l'égard des arriérés n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice 2003, deux pays — la République démocratique du Congo et de l'Afghanistan — ont résorbé leurs arriérés envers le FMI :

- La République démocratique du Congo a résorbé le 12 juin 2002 des arriérés envers le FMI se chiffrant à 404 millions de DTS (522 millions de dollars). La résorption de ces arriérés a été facilitée par des prêts-relais de quatre pays — Afrique du Sud, Belgique, France et Suède. Immédiatement après la liquidation des impayés, le Conseil d'administration a approuvé en faveur de la République démocratique du Congo un accord FRPC de 580 millions de DTS (109 % de sa quote-part). Une partie du produit du premier décaissement de 420 millions de DTS a servi à rembourser intégralement les prêts-relais. La République démocratique du Congo a par la suite résorbé ses arriérés de 254 millions de DTS (338 millions de dollars) envers le Groupe de la Banque mondiale. Des arriérés de 669 millions de DTS (860 millions de dollars) envers le Groupe de la Banque africaine de développement ont été traités dans le contexte d'un mécanisme comportant un volet apurement et un volet consolidation.
- Le 26 février 2003, l'Afghanistan a réglé des arriérés envers le FMI se chiffrant à 8,1 millions de DTS (environ 11,1 millions de dollars). L'apurement de ces impayés faisait partie d'un plan coordonné dans le cadre duquel l'Afghanistan a aussi résorbé ses arriérés envers la Banque asiatique de développement

[12]La stratégie de coopération renforcée est décrite aux pages 79–81 du *Rapport annuel 2001*.

[13]Les commissions nettes impayées de l'Iraq représentent les 2,6 % restants.

[14]Dans deux cas (Iraq et Somalie), l'application de mesures correctives a été différée ou suspendue à cause de conflits civils, de l'absence de gouvernement fonctionnel ou de sanctions internationales.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

et l'Association internationale de développement. Cette opération coordonnée a été appuyée par des dons de l'Italie, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et du fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil d'administration a examiné plusieurs dossiers d'obligations impayées :

- Le Conseil a examiné à deux reprises la plainte formulée par le Directeur général visant la suspension des droits de vote et droits connexes du Libéria au FMI. À sa réunion du 9 octobre 2002, le Conseil a déploré les nouveaux arriérés accumulés par le Libéria et les mesures limitées prises par les autorités pour améliorer la conduite de la politique économique. Le Conseil a cependant décidé de différer de six mois encore sa décision concernant la suspension des droits de vote et droits connexes et de réexaminer le dossier en même temps que le rapport sur les consultations de 2002 au titre de l'article IV. Lors du second examen, le 5 mars 2003, le Conseil a conclu que le Libéria n'avait pas suffisamment renforcé sa coopération avec le FMI et il a décidé de suspendre ses droits de vote et droits connexes.
- Le Conseil a examiné le cas du Soudan à deux reprises, le 19 juin et le 18 décembre 2002. En juin, le Conseil a déploré que le Soudan n'ait pas effectué les paiements auxquels il s'était engagé durant les trois derniers mois de 2001, mais il a salué les mesures correctives prises par la suite. Il a pris note de la capacité de paiement limité du Soudan et de son intention de maintenir un niveau de paiements mensuels de 2 millions de dollars. En décembre, le Conseil a salué les progrès accomplis par les autorités soudanaises dans le cadre du programme suivi par les services du FMI et a noté que le Soudan avait effectué en 2002 les paiements auxquels il s'était engagé.
- Face à l'augmentation des arriérés et au peu d'amélioration de la politique économique du Zimbabwe, le Conseil lui a imposé de nouvelles mesures correctives durant l'exercice 2003. Le 13 juin 2002, il a adopté à son égard une déclaration de non-coopération et a suspendu toute assistance technique. Examinant à nouveau le dossier le 11 septembre 2002, le Conseil a décidé d'entamer sans retard la procédure de suspension des droits de vote et droits connexes au FMI. Le 25 octobre 2002, il a pris note de la plainte déposée par le Directeur général le 17 octobre 2002 pour non-respect des obligations envers le FMI. Cette plainte sera examinée lorsque le Conseil passera de nouveau en revue les arriérés du Zimbabwe; il décidera alors s'il convient de suspendre ses droits de vote et droits connexes au FMI.

À la fin avril 2003, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe étaient inadmissibles à l'emploi des ressources générales du FMI en vertu de l'article XXVI, section 2 *a)*. En outre, le Zimbabwe avait été rayé de la liste des pays admissibles à la FRPC. Des déclarations de non-coopération — nouvelle étape dans la stratégie de coopération renforcée face aux arriérés — avaient été émises à l'égard du Libéria et du Zimbabwe et les droits de vote et droits connexes du Libéria restaient suspendus.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

CHAPITRE 9

Organisation, budget et ressources humaines

Un certain nombre de changements institutionnels ont été opérés ou annoncés pendant l'exercice. Au début de 2003, le Département de la technologie et des services généraux a réaménagé son organigramme, au niveau surtout des technologies de l'information, afin d'assurer avec davantage d'efficacité la prestation de ses services. Ultérieurement, le FMI a créé le Département des systèmes monétaires et financiers de façon à tenir compte des compétences supplémentaires conférées à l'ancien Département de la monnaie et des changes dans des domaines comme le programme d'évaluation du secteur financier et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Par ailleurs, le Département de la trésorerie est devenu le Département financier.

Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, a fait connaître son intention de quitter son poste en juin 2003, et il a aussi été annoncé que Kenneth Rogoff, Conseiller économique et Directeur du Département des études, reprendrait sa chaire d'enseignement à l'université Harvard après l'Assemblée annuelle, à l'expiration de sa période de mise en disponibilité. Le Directeur général a annoncé qu'ils seraient remplacés, respectivement, par Agustín Carstens, Vice-Ministre des finances du Mexique et Raghuram Rajan de la Graduate School of Business de l'université de Chicago.

Le budget administratif du FMI approuvé pour l'exercice était de 794,3 millions de dollars, soit 746,4 millions de dollars, net des remboursements. Les dépenses effectives se sont chiffrées à 764,0 millions de dollars, soit 30,3 millions (3,8 %) de moins que prévu dans le budget initial, l'écart étant attribuable au moindre montant des dépenses de personnel (10,7 millions de dollars) et de voyage ou autres (19,7 millions de dollars). Les remboursements ayant été inférieurs de 3,8 millions de dollars aux prévisions, les dépenses administratives nettes ont été de 719,9 millions de dollars, soit quelque 26,5 millions (3,6 %) en deçà des estimations budgétaires.

Au cours de l'exercice, le FMI a continué d'œuvrer activement en faveur de la diversité. De nets progrès ont été réalisés sur le plan du recrutement et des promotions pour plusieurs groupes sous-représentés : désormais, les femmes et les fonctionnaires originaires des pays en développement occupent, respectivement, 15 % et 31 % des postes de direction.

Organisation

L'organe directeur du FMI est son Conseil des gouverneurs, et ses affaires sont conduites par un Conseil d'administration, un Directeur général, un Premier Directeur général adjoint, deux autres Directeurs généraux adjoints et un personnel composé de fonctionnaires internationaux qui n'ont d'obligations qu'envers le FMI. Aux termes des Statuts, le personnel nommé au FMI doit satisfaire aux critères les plus exigeants d'efficacité et de compétence technique et refléter la diversité géographique des pays membres.

Le Conseil d'administration

Instance décisionnelle permanente du FMI, le Conseil d'administration, composé de 24 membres, conduit les affaires courantes de l'institution. Au cours de l'année civile 2002, il a tenu 126 réunions formelles, 8 séminaires et 77 séances informelles, en comité ou autres.

Il utilise principalement comme documents de référence pour ses débats les études réalisées par la direction et les services du FMI. En 2002, il a consacré 67 % de son temps aux affaires concernant les pays membres (consultations au titre de l'article IV, examen et approbation d'accords, notamment), 23 % à la surveillance multilatérale ou à des questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, rapports sur la stabilité financière mondiale, ressources financières du FMI, renforcement du système financier international, situation de la dette, mécanismes de crédit du FMI et élaboration des programmes, entre autres), et le reste à des questions diverses, notamment administratives.

Les départements

Le FMI est organisé principalement en départements géographiques et fonctionnels, ou ayant des missions d'information et de liaison, et de soutien (graphique 9.1). Chaque département a à sa tête un directeur qui rend compte au Directeur général.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Graphique 9.1

Fonds monétaire international : organigramme

(Au 30 avril 2003)

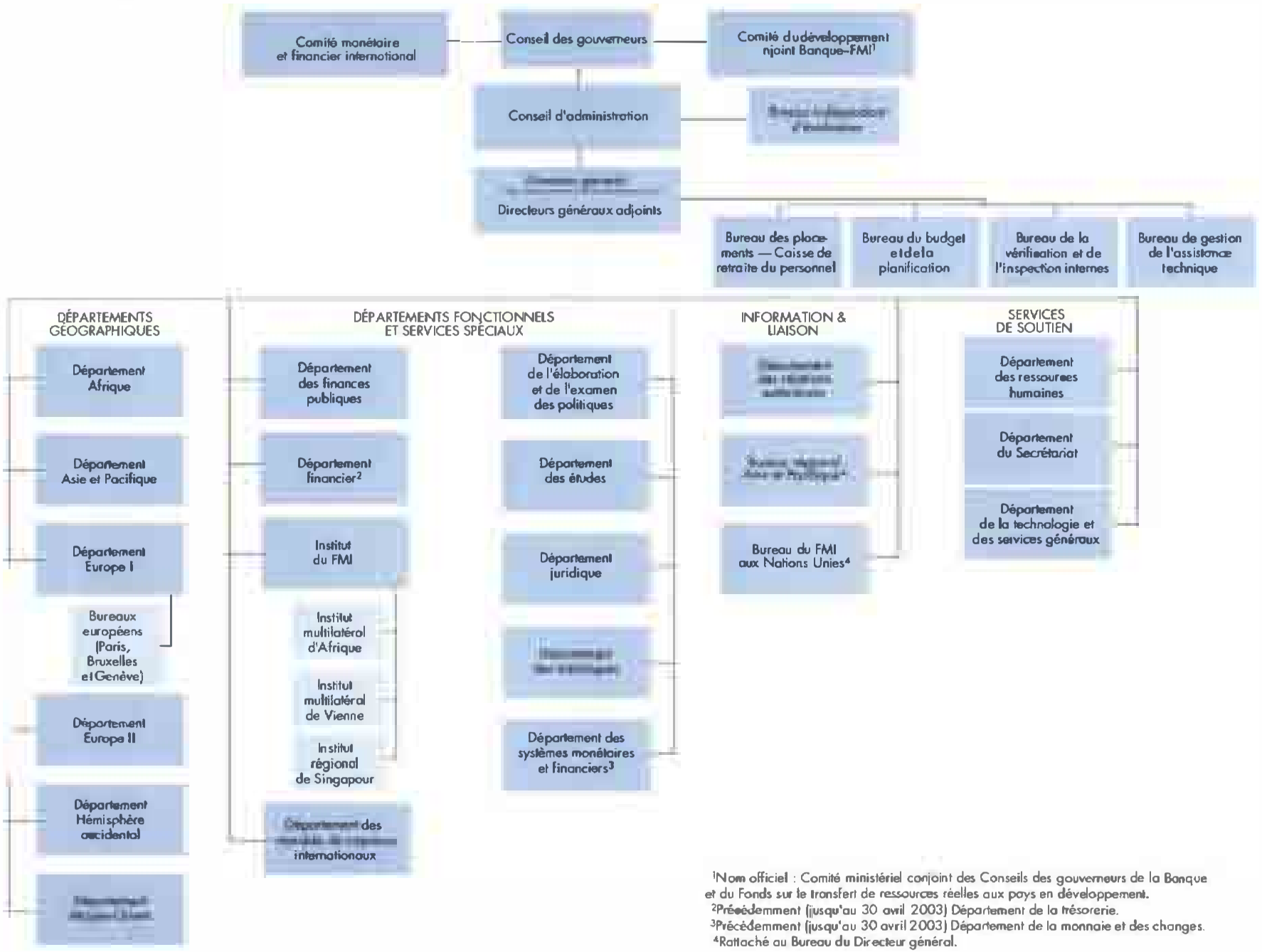

[1]Nom officiel : Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.
[2]Précédemment (jusqu'au 30 avril 2003) Département de la trésorerie.
[3]Précédemment (jusqu'au 30 avril 2003) Département de la monnaie et des changes.
[4]Rattaché au Bureau du Directeur général.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Départements géographiques

Six départements géographiques — *Afrique, Asie et Pacifique, Europe I, Europe II, Moyen-Orient, et Hémisphère occidental* — tiennent la direction et le Conseil d'administration au fait de l'évolution et de la politique économiques des pays de la région dont ils s'occupent. En outre, ils mettent au point les accords financiers à l'appui des programmes de réformes économiques des pays membres, dont ils suivent le déroulement. Avec les départements fonctionnels, ils offrent aux pays membres des conseils, ainsi qu'une assistance technique, et assurent la liaison avec les organisations régionales ou multilatérales de leur ressort. Ils exécutent, également avec le concours des départements fonctionnels, une large part de la surveillance bilatérale du FMI par les contacts directs qu'ils entretiennent avec les pays membres. Enfin, 93 fonctionnaires des départements géographiques du FMI sont détachés auprès des pays membres en qualité de représentants résidents (encadré 9.1).

Encadré 9.1

Représentants résidents du FMI

À la fin d'avril 2003, le FMI avait 93 représentants résidents couvrant 85 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, de l'Hémisphère occidental et du Moyen-Orient, et il était prévu d'ouvrir un bureau au Guatemala. Ces missions résidentes, en général composées d'un seul fonctionnaire en détachement, assisté de personnel d'appui recruté localement, ont pour but de faciliter la communication des conseils du FMI aux autorités nationales et sont souvent établies en liaison avec un programme de réformes. Les représentants résidents — qui ont en général de bons rapports avec les décideurs nationaux — peuvent apporter un plus significatif à la qualité du travail de terrain du FMI. En particulier, ils participent à la formulation des conseils du FMI, suivent la progression de la situation — surtout de l'exécution des programmes appuyés par le FMI — et coordonnent l'assistance technique. Ils peuvent aussi attirer l'attention du FMI et du pays d'accueil sur d'éventuels dérapages dans l'exécution de la politique économique, prêter sur place leur concours pour l'exécution des programmes et promouvoir activement l'image du FMI dans les pays membres. Depuis le lancement des initiatives renforcées en faveur des pays à faible revenu, les représentants résidents aident les pays à élaborer leur propre stratégie de lutte contre la pauvreté (chapitre 5) en prenant part au débat sur ces stratégies, dont le pays a l'initiative, et en présentant le point de vue du FMI. Ils en appuient par ailleurs le suivi et la mise en œuvre et facilitent le développement des institutions, en collaboration avec les diverses branches de l'État, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes.

Départements fonctionnels et services spécialisés

Le *Département des finances publiques* est responsable de l'ensemble des activités du FMI touchant aux finances publiques des pays membres. Il se charge des questions budgétaires dans le cadre des missions des départements géographiques, examine le volet budgétaire des conseils donnés par le FMI et des programmes d'ajustement qu'appuie l'institution et apporte une assistance technique dans son domaine de compétence. Il effectue en outre des recherches et des études de fond sur les questions de finances publiques, la répartition des revenus et la pauvreté, la protection sociale, les dépenses publiques et l'environnement.

Le *Département des marchés de capitaux internationaux* aide le Conseil d'administration et la direction à surveiller le système monétaire et financier international et renforce les capacités de prévention et de gestion des crises. Dans le cadre de la surveillance, il produit tous les six mois un Rapport sur la stabilité financière dans le monde qui analyse l'évolution et les aspects systémiques des marchés de capitaux internationaux. Il assure la liaison avec les acteurs des marchés privés, les autorités nationales responsables de la politique financière et les instances officielles dont relève le système financier international. Il joue en outre un rôle de premier plan dans les travaux de réflexion et d'orientation du FMI sur l'accès aux marchés financiers et fournit des conseils techniques aux pays sur la façon de tirer parti des interactions avec les marchés, ainsi que sur la gestion de la dette extérieure.

L'*Institut du FMI* offre une formation aux fonctionnaires des pays membres (des pays en développement, en particulier) dans des domaines tels que la programmation et la politique financières, la politique du secteur extérieur, la méthodologie de la balance des paiements, la comptabilité nationale et les statistiques financières de l'État ou les finances publiques. Il anime en outre un programme actif de cours et de séminaires d'économie, de finances et d'économétrie à l'intention des économistes du FMI (chapitre 6).

Le *Département juridique* conseille la direction, le Conseil d'administration et les services du FMI sur les règles de droit applicables. Il prépare la majorité des décisions ou autres instruments juridiques dont le FMI a besoin pour exercer ses activités. Il agit en tant que conseil du FMI dans les litiges ou les cas d'arbitrage, apporte une assistance technique aux pays qui engagent une réforme législative, évalue la conformité des lois et règlements avec les normes et codes internationaux et répond aux demandes de renseignements des pays ou des organisations internationales sur le droit du FMI. Il établit des conclusions sur la compétence du FMI en matière de mesures et de restrictions de change.

Depuis le 1er mai 2003, le *Département de la monnaie et des changes* s'appelle le *Département des systèmes monétaires et financiers* afin de tenir compte des compétences supplémentaires qui lui ont été conférées

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

dans des domaines comme le développement du programme d'évaluation du secteur financier et l'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Composé de quatre secteurs opérationnels (surveillance du système financier; contrôle des banques et résolution des crises; opérations monétaires et de change et infrastructures pertinentes; assistance technique), le nouveau département continue d'offrir aux pays membres et aux départements géographiques une assistance technique, opérationnelle ou analytique, y compris pour la mise au point et la diffusion de bonnes politiques et de pratiques optimales. Enfin, l'une de ses fonctions importantes est d'assurer la coordination nécessaire avec les banques centrales, les organes de tutelle et les autres organisations internationales.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* joue un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de financement, de la surveillance et de la politique générale du FMI. Il passe en revue les travaux portant sur l'économie des pays membres et les grands volets des activités du FMI, veillant à la cohérence des politiques dans l'ensemble de l'institution. Ces dernières années, il a animé les travaux du FMI visant le renforcement du système financier international, l'allégement et le recentrage de la conditionnalité, et le développement de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Aux côtés des départements géographiques, il participe aux missions et aide les pays membres qui bénéficient de l'appui du FMI à mobiliser d'autres ressources financières.

Le *Département des études* effectue un travail d'analyse et de recherche dans les domaines qui sont du ressort du FMI. Il joue un rôle majeur dans la surveillance et la conception de la stratégie du FMI concernant le fonctionnement du système monétaire international et formule, en collaboration avec d'autres départements, les conseils dispensés aux pays membres. Il coordonne la rédaction, tous les semestres, des *Perspectives de l'économie mondiale,* ainsi que des analyses pour les débats relatifs à la surveillance au sein du G-7, du G-20 et de groupements régionaux tels que l'APEC (Forum de coopération économique Asie–Pacifique), ainsi que pour les séminaires du Conseil d'administration sur l'évolution de l'économie et des marchés mondiaux. Enfin, il entretient des contacts avec le monde universitaire et les instituts de recherche.

Le *Département des statistiques* gère une base de données économiques et financières nationales, régionales et mondiales et contribue à la surveillance du FMI en examinant les données communiquées par les pays membres. C'est à lui qu'incombe l'élaboration des concepts statistiques relatifs à la balance des paiements, aux finances publiques et aux agrégats monétaires et financiers, ainsi que la rédaction de manuels méthodologiques. Par ses actions d'assistance technique et de formation, il aide les pays membres à se doter de systèmes statistiques. Il s'occupe aussi des publications statistiques du FMI. Enfin, il est responsable de la mise au point et du suivi des normes sur la diffusion des données par les pays membres.

Depuis le 1er mai 2003, le *Département de la trésorerie* s'appelle le *Département financier*, dénomination qui correspond mieux à l'ensemble de ses compétences. Ce département continue de mobiliser, de gérer et de préserver les ressources financières du FMI, de façon à ce qu'elles soient utilisées conformément au mandat général de l'institution. En conséquence, il joue un rôle important dans les politiques financières du FMI et dans la conduite, la comptabilité et le contrôle de toutes les transactions financières. En outre, il préserve la position financière de l'organisation en déterminant si son assise financière est suffisante (quotes-parts) et en évaluant les objectifs de revenu net, les encaisses de précaution et les taux de commission et de rémunération. Il lui incombe aussi de placer les fonds qui doivent servir à appuyer l'aide aux pays à faible revenu et de procéder à l'évaluation des diligences des banques centrales des pays emprunteurs.

Information et liaison

Le *Département des relations extérieures* a pour fonction cruciale de faire connaître et apprécier par l'opinion publique le FMI et sa politique. Il s'emploie à rendre la politique du FMI compréhensible au moyen de nombreuses activités visant à promouvoir la transparence, la communication et le dialogue avec un vaste éventail de parties intéressées. Il rédige, produit et diffuse la plupart des publications et autres documents d'information, encourage les contacts avec la presse et d'autres groupes externes, tels que les organisations de la société civile et les parlementaires des pays membres et anime le site Internet du FMI (voir également le chapitre 7 et l'appendice V).

Les *bureaux* du FMI *en Asie, en Europe et auprès des Nations Unies* maintiennent un contact étroit avec les autres organisations internationales ou régionales (appendice IV). Le bureau auprès des Nations Unies participe activement au processus du financement du développement. Les bureaux en Europe ont été réorganisés en 2002 : un nouveau a été établi à Bruxelles, pour renforcer la coopération, la surveillance et les échanges d'information entre le FMI et l'Union européenne, et les ressources des bureaux de Paris, Genève et Bruxelles ont été fusionnées et rationalisées de manière à permettre des gains d'efficience.

Services de soutien

Le *Département des ressources humaines* est chargé de veiller à ce que le FMI dispose d'un personnel ayant

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

les compétences, l'expérience et la diversité voulues pour répondre aux besoins de l'organisation, qui ne cessent d'évoluer, et de faire en sorte que les ressources humaines soient gérées, organisées et déployées de manière à maximiser leur productivité tout en modérant les coûts et en s'assurant que la charge de travail et le stress demeurent à un niveau acceptable. Le département définit les politiques et procédures qui aident le FMI à atteindre ses objectifs de travail, s'occupe de la rémunération, des avantages annexes, du recrutement et des plans de carrière du personnel, et contribue à l'efficacité globale de l'organisation en aidant les départements à réaliser leurs objectifs en matière de ressources humaines.

Le *Secrétariat* organise le travail des organes directeurs du FMI, en rend compte et assure leur secrétariat, ainsi que celui du Groupe des 24. Il aide en particulier la direction à préparer et à coordonner le programme de travail du Conseil d'administration et des autres organes officiels, notamment en arrêtant le calendrier de ces travaux et en veillant au bon déroulement des réunions du Conseil. Il organise aussi l'Assemblée annuelle, en collaboration avec la Banque mondiale.

Le *Département de la technologie et des services généraux* gère tous les services essentiels au fonctionnement du FMI et en assure la prestation. Il s'agit des services d'information (technologie de l'information, bibliothèque, multimédia, gestion documentaire, archivage et télécommunications), d'équipement (aménagement des locaux et gestion des installations) et linguistiques (traduction, interprétation et publications en langues autres que l'anglais), ainsi que d'une vaste gamme de services de sécurité et de continuité des opérations (sécurité au siège et sur le terrain et sécurité des systèmes informatiques). En 2003, le département a réaménagé son organigramme, au niveau notamment des technologies de l'information et des services administratifs, afin d'accroître l'efficacité de ses opérations.

Le FMI a aussi des *bureaux* chargés de l'audit interne, de l'évaluation des méthodes de travail, des questions budgétaires, de l'assistance technique et des placements de la caisse de retraite.

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a pour fonction de produire des évaluations objectives et indépendantes sur des sujets qui se rapportent aux activités du FMI. Il fonctionne indépendamment de la direction et en complète autonomie par rapport au Conseil d'administration du FMI. Il contribue à développer la culture du savoir au sein de l'institution, à faire mieux connaître son travail et aide le Conseil d'administration dans sa tâche de gestion et de contrôle. (On trouvera davantage d'informations sur le programme de travail du BIE au chapitre 7.)

Budget administratif et budget d'équipement

Réformes budgétaires

Le FMI a lancé une réforme en profondeur de ses procédures budgétaires à la suite de l'examen externe opéré en 2001. L'objectif est de moderniser le processus budgétaire et de suivre, dans la mesure où peut le faire une institution financière internationale, le système de budget axé sur les produits que les grands pays industrialisés ont développé pour leur secteur public. Le FMI devrait ainsi pouvoir répondre avec souplesse aux demandes de ressources dont la nature ne cesse d'évoluer tout en maintenant celles-ci plus ou moins à leur niveau actuel.

Les réformes spécifiques entreprises au cours de l'exercice 2003 ont notamment été les suivantes : répartition centrale du budget, méthode que les départements doivent suivre pour leur planification budgétaire, chiffrage des ressources totales (avec maintien d'un plafond d'effectifs) et préparation par les départements de plans d'activité. Une structure révisée de budget de réalisation a été mise au point afin d'être utilisée à compter de l'exercice 2004. En outre, le Conseil d'administration reçoit désormais des informations sur les coûts des politiques et programmes qu'il doit examiner ou réexaminer. Conformément à la politique de transparence du FMI, le Conseil a en outre décidé de publier le budget de 2004[1].

Au cours du prochain exercice, il est prévu d'exécuter trois réformes qui permettront d'axer davantage le budget sur les produits : meilleure mesure du coût des produits, qui nécessitera de mieux comptabiliser le temps des fonctionnaires, renforcement des estimations à moyen terme et publication d'informations et de rapports supplémentaires sur les résultats.

Budgets et dépenses effectives de l'exercice 2003

Le *budget administratif* de l'exercice clos le 30 avril 2003 (exercice 2003) était de 794,3 millions de dollars, soit 746,4 millions de dollars, net des remboursements. Le *budget d'équipement* approuvé était de 215,0 millions de dollars pour les projets amorcés durant l'exercice, dont 43,2 millions de dollars pour l'aménagement des locaux, 42,5 millions pour les technologies de l'information et 129,3 millions pour le deuxième bâtiment du siège (ce qui porte le coût total de ce projet à 149,3 millions de dollars).

Les dépenses du *budget administratif* se sont chiffrées à 764,0 millions de dollars, soit 30,3 millions (3,8 %) de moins que prévu dans le budget initial. Cet écart est attribuable au moindre montant des dépenses de personnel (10,7 millions de dollars), de voyage (11,3 millions de dollars) et d'autres activités

[1]Il est possible de consulter ce document à l'adresse : *http://www.imf.org/external/np/obp/budget/033103.htm*.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 9.1
Budgets administratifs, exercices 2001-04[1]
(Millions de dollars EU)

	Exercice clos le 30 avril 2001 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2002 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 2003 : budget	Exercice clos le 30 avril 2003 : dépenses effectives	Exercice s'achevant le 30 avril 2004 : budget
Budget administratif					
I. Dépenses de personnel					
Salaires	292,1	320,7	343,2	337,1	359,7
Autres dépenses	154,0	161,0	195,9	191,3	206,1
Total partiel	**446,1**	**481,7**	**539,0**	**528,4**	**565,8**
II. Autres dépenses					
Voyages	91,3	94,4	91,1	79,9	100,6
Autres dépenses	138,1	145,3	164,2[2]	155,7	171,1
Total partiel	**229,4**	**239,6**	**255,3**	**235,6**	**271,7[3]**
Total du budget administratif (brut)	**675,5**	**721,3**	**794,3**	**764,0**	**837,5**
III. Remboursements	(37,5)	(44,6)	(47,9)	(44,1)	(52,0)
Total du budget administratif (net)	**638,0**	**676,7**	**746,4**	**719,9**	**785,5**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.
[1]Budgets administratifs approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercices clos le 30 avril 2003 et l'exercice s'achevant le 30 avril 2004, comparés aux dépenses effectives pour les exercices clos le 30 avril 2001, le 30 avril 2002 et le 30 avril 2003.
[2]Y compris une réserve pour imprévus de 1 million de dollars.
[3]Y compris une réserve pour imprévus de 2 millions de dollars.

(8,4 millions de dollars, y compris des provisions pour imprévus non utilisées); une partie de l'écart tient à ce que, à compter de la mi-février, les voyages ont été suspendus à destination de certains pays du Moyen-Orient (pour des raisons de sécurité) et d'Asie (à cause de la pneumonie atypique). Les remboursements ayant été inférieurs de 3,8 millions de dollars aux prévisions, les dépenses administratives nettes ont été de 719,9 millions de dollars, soit quelque 26,5 millions (3,6 %) en deçà des estimations budgétaires.

On trouvera au tableau 9.1 des informations sur les dépenses effectives des budgets administratifs des exercices 2001 à 2003 et sur les dépenses budgétisées des exercices 2003 et 2004.

Budgets de l'exercice 2004

En avril 2003, le Conseil d'administration a approuvé pour l'exercice 2004 un *budget administratif* brut de 837,5 millions de dollars (785,5 millions, net des remboursements), soit une hausse de 5,4 % (5,2 % en termes nets) par rapport au budget de l'exercice précédent.

Pour ce qui est des intrants, le budget prévoit une augmentation de 5 % des dépenses de personnel, de 9,3 % des dépenses de voyage et de 4,2 % des autres dépenses. Il est tenu compte dans les dépenses de voyage des coûts supplémentaires qu'engendrera la tenue de l'Assemblée annuelle de 2003 à Dubaï. Des réductions sensibles de coûts sont effectuées grâce à l'élimination d'activités peu prioritaires, à la réalisation de gains d'efficacité (du fait essentiellement de l'informatisation) et à la réorganisation de certains services de soutien.

Une profonde réaffectation des ressources est opérée, y compris un transfert des ressources en personnel ou autres des départements qui assurent des services intermédiaires ou de gestion à ceux qui exécutent les activités essentielles — élaboration des politiques, études et opérations concernant le système monétaire international; fixation de normes et communication d'informations normalisées; surveillance bilatérale et régionale; utilisation des ressources du FMI; renforcement des capacités. Le graphique 9.2 indique les parts qui, selon les projections, seront celles des activités essentielles financées par le budget administratif net. Bien que, pour l'exercice 2004, cette ventilation ne diffère guère de celle des exercices précédents, des incertitudes considérables demeurent (par exemple, le nombre de programmes appuyés par le FMI). Néanmoins, certains changements importants dans les principaux domaines d'activité sont envisagés. En particulier, davantage de ressources seront consacrées aux travaux sur la vulnérabilité, sur de nou-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

velles orientations en matière de surveillance, sur le commerce international et sur le compte de capital. Les ressources affectées au renforcement des capacités bénéficieront normalement d'une augmentation de 23 %, selon les projections, des financements extérieurs en provenance des bailleurs de fonds.

Conformément à la version révisée des procédures d'élaboration du budget d'équipement, un «plan d'équipement» a été présenté au Conseil. Ce plan prévoit des dépenses totales de 115,1 millions de dollars au titre des nouveaux projets pour les trois prochains exercices, y compris 45,6 millions pour l'aménagement des locaux et 69,5 millions pour les technologies de l'information. Ces chiffres ne tiennent pas compte des dépenses relatives aux projets autorisés les exercices précédents, y compris la construction du deuxième bâtiment du siège.

L'enveloppe du *budget d'équipement* approuvée par le Conseil d'administration pour des projets commençant au cours de l'exercice est de 39,6 millions de dollars. Cela couvre le coût jusqu'à la fin de l'exercice 2006 des projets débutant en 2004 et inclut 13,2 millions pour l'aménagement des locaux et 26,4 millions pour les technologies de l'information.

Graphique 9.2
Répartition des ressources par domaine d'activité (projections pour l'exercice 2004)
(En pourcentage du budget administratif net)

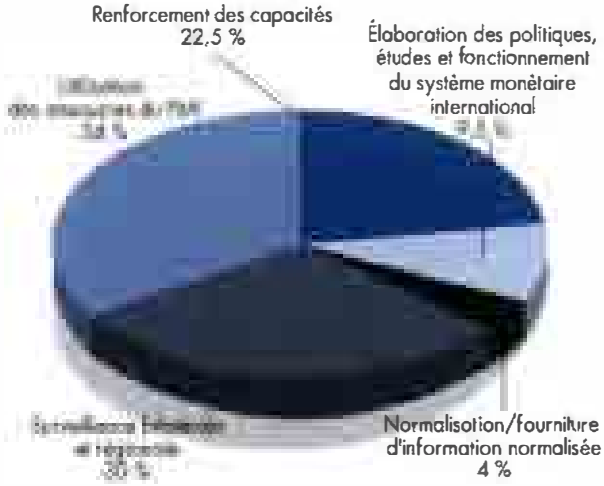

Optique à moyen terme

En vertu des nouvelles procédures budgétaires, le FMI préparera tous les ans, à compter du présent exercice, des estimations à moyen terme (pour les deux exercices à venir) du coût des politiques en vigueur. Les estimations publiées pour la seconde année, corrigées pour tenir compte des changements de politique et des variations des coûts, serviront de base au *budget administratif* annuel de l'exercice suivant. L'objectif à moyen terme de la direction étant de maintenir et non d'accroître la taille de l'institution, les estimations les plus récentes prévoient un accroissement des dépenses administratives nettes (hors contributions au régime de retraite du personnel) de 3,8 % pour l'exercice 2005 et de 4,3 % pour l'exercice 2006.

Ressources humaines

Le Directeur général nomme les fonctionnaires, qui n'ont d'obligations qu'envers le FMI et doivent, aux termes des Statuts, faire montre d'une efficacité et d'une compétence technique du «plus haut niveau»; pour que la diversité des nationalités du personnel reflète celle des pays membres, il «doit tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible». Cette exigence de qualité a conduit le FMI à mettre en place une politique de déclaration financière qui s'applique à l'ensemble du personnel. Afin de favoriser la continuité et la mémoire institutionnelle dont bénéficient les pays membres, la politique d'emploi est conçue de façon à recruter et à conserver un corps de fonctionnaires internationaux souhaitant faire carrière, du moins en grande partie, au FMI. Cependant, le FMI a conscience qu'il est bon d'offrir des carrières courtes et de recruter des cadres en milieu de carrière afin de tenir compte de l'évolution du marché du travail et d'apporter du sang neuf à l'institution. Pour un certain nombre de fonctions et de qualifications ayant trait surtout à divers services ou à des spécialités très pointues en économie et en finance, le FMI a été amené par des considérations pratiques à opter pour des recrutements à court terme ou la sous-traitance.

Au 31 décembre 2002, le FMI employait 763 agents auxiliaires et 1.918 cadres (dont les deux tiers environ étaient des économistes). Il employait en outre 297 contractuels (experts d'assistance technique, consultants et autres employés à court terme) non pris en compte dans le plafond des effectifs titulaires. Sur les 184 pays membres du FMI, 141 étaient représentés dans ses rangs. (Se reporter au tableau 9.2 pour l'évolution de la ventilation par nationalité des cadres du FMI depuis 1980.)

Changements au niveau de la direction générale et des postes de direction

Directeur général adjoint. Le 7 mars 2003, Eduardo Aninat a annoncé qu'il quitterait en juin 2003 les fonctions qu'il occupait depuis décembre 1999. Lorsqu'il a informé le Conseil d'administration de cette décision, le Directeur général, M. Horst Köhler, a déclaré que M. Aninat «avait beaucoup contribué à l'action du FMI, par sa vaste expérience de l'élaboration des politiques, son sens inné des enjeux politiques et ses qualités de diplomate».

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 9.2
Ventilation des cadres du FMI par région et par nationalité[1]
(Pourcentage)

Région[2]	1980	1990	2002
Afrique	3,8	5,8	5,4
[illegible]	12,3	12,7	15,6
Japon	1,4	1,9	1,6
Autres pays	10,9	10,8	14,0
Europe	39,5	35,1	34,5
Allemagne	3,7	4,3	5,2
France	6,9	5,5	4,5
Italie	1,7	1,4	2,7
Royaume-Uni	8,2	8,0	5,4
Russie et autres pays issus de l'ex-URSS			2,2
Europe de l'Est et États baltes			1,9
Autres pays	19,0	15,9	12,6
Moyen-Orient	5,4	5,5	4,8
Hémisphère occidental	39,1	41,0	39,6
[illegible]	2,6	2,8	3,8
États-Unis	25,9	25,9	24,4
Autres pays	10,6	12,3	11,4
[illegible]	100,0	100,0	100,0

[1]Grades A9–B5.
[2]Les régions sont déterminées en fonction de la ventilation par pays retenue pour les départements géographiques du FMI. La région Europe regroupe les pays qui relèvent des Départements Europe I et Europe II. La région Moyen-Orient comprend les pays d'Afrique du Nord.

Conseiller économique et Directeur du Département des études. Le 29 avril 2003, Kenneth S. Rogoff, sommité de l'économie internationale, qui a succédé à Michael Mussa le 2 août 2001, a annoncé qu'il quitterait le FMI après l'Assemblée annuelle, à l'expiration de sa période de mise en disponibilité, pour reprendre sa chaire d'enseignement à l'université Harvard.

Le Directeur général a annoncé que MM. Aninat et Rogoff seraient remplacés, respectivement, par Agustin Carstens, Vice-Ministre des finances du Mexique, et Raghuram Rajan, de la Graduate School of Business de l'université de Chicago.

Recrutement et rétention du personnel

En 2002, 216 fonctionnaires ont été recrutés (110 économistes, 54 cadres de divers niveaux dans les filières spécialisées et 52 agents auxiliaires). Ce chiffre représente une diminution de 15 personnes par rapport aux 231 recrutements externes de 2001 — et de 108 par rapport à un total de 324 fonctionnaires si l'on tient compte des 93 titularisations pour cette année-là. Parmi ces recrues, 55 étaient des économistes en milieu de carrière et 50 sont entrées au FMI dans le cadre du Programme-Économistes (programme d'une durée de deux ans, qui a pour but de familiariser des économistes en début de carrière avec les travaux de l'organisation en les plaçant pendant deux périodes de douze mois dans deux départements différents, et en leur proposant un engagement à titre permanent s'ils donnent satisfaction).

En 2002, 168 fonctionnaires ont quitté le FMI. Le taux de départ des cadres a été de 6,0 % (115 personnes), soit une hausse de 5,5 % (101 personnes) par rapport à 2001 et de 5,1 % (88 personnes) par rapport à 2000.

Grille des traitements

Pour recruter et retenir le personnel dont il a besoin, le FMI a établi un système de rémunération et d'avantages annexes qui vise à être compétitif, à récompenser les fonctionnaires performants et à tenir compte des besoins particuliers d'un personnel multinational et en majorité expatrié. La grille des traitements du FMI est réexaminée tous les ans et ajustée, le cas échéant, sur la base d'une comparaison des rémunérations versées par certains établissements privés financiers ou industriels et organismes publics représentatifs des États-Unis, de France et d'Allemagne. Après analyse des rémunérations de référence, la grille des traitements a été relevée de 4,0 % pour l'exercice 2003, et le Conseil d'administration a approuvé une hausse de 4,0 % également pour l'exercice 2004 (tableau 9.3).

Rémunération des directeurs généraux

Pour prendre convenablement en compte les responsabilités de chacun des directeurs généraux et la relation entre la grille des traitements du personnel et celle de l'équipe de direction, le barème des traitements des directeurs généraux sera le suivant, à compter du 1er juillet 2002 :

Directeur général	336.080 $[2]
Premier Directeur général adjoint	290.780 $
Directeurs généraux adjoints	276.930 $

Ce barème fait l'objet de réexamens périodiques sur le fond par le Conseil d'administration et de révisions annuelles. Il est autonome et sans lien avec la grille des traitements des autres organisations internationales.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Sur recommandation du comité du Conseil des gouverneurs sur la rémunération des administrateurs, les gouverneurs ont approuvé, avec effet au 1er juillet 2002, une augmentation de 3,8 % de la rémunération des administrateurs et de leurs suppléants. La rémunéra-

[2]Le Directeur général reçoit en outre une indemnité de 60.140 dollars pour couvrir ses frais de représentation.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 9.3
Grille des traitements au FMI
(Dollars EU, au 1er mai 2003)

Grade	[illegible] de la tranche	[illegible] de la tranche	Titres illustratifs
A1	23.100	34.680	Sans objet (les activités à ce grade ont été externalisées)
[illegible]	25.890	38.810	Chauffeur
A3	28.960	43.460	Assistant aux écritures
A4	32.450	48.710	Assistant de secrétariat (débutant)
[illegible]	36.390	54.570	Assistant de secrétariat (expérimenté)
A6	40.660	61.080	Assistant de secrétariat principal, autres assistants (de rédaction, des systèmes informatiques, des ressources humaines, etc.)
A7	45.610	68.430	Assistant de recherche, assistant d'administration
A8	51.080	76.660	Assistant principal d'administration (comptabilité, ressources humaines)
A9	54.320	81.540	Libraire, traducteur, agent de recherche, agent du service des ressources humaines
A10	62.490	93.750	Comptable, agent de recherche, agent d'administration
A11	71.770	107.690	Économiste (débutant, niveau doctorat), avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A12	80.360	120.580	Économiste, avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A13	90.040	135.040	Économiste, avocat, spécialiste (comptabilité, systèmes informatiques, ressources humaines, etc.)
A14	100.830	151.270	Chef de division adjoint, économiste principal
A15/B1	113.940	170.960	Chef de division, chef de division adjoint
B2	131.360	190.600	Chef de division, conseiller
B3	156.100	203.120	Sous-directeur de département, conseiller
B4	181.910	227.390	Directeur adjoint de département, conseiller principal
B5	214.210	257.150	Directeur de département

Note : La grille des traitements ci-dessus vise à être compétitive, de manière à permettre au FMI de recruter du personnel hautement qualifié dans tous les pays membres. Elle est réexaminée tous les ans par le Conseil d'administration. Les rémunérations sont maintenues à un niveau comparable à celles qu'offrent pour des grades et postes équivalents des sociétés financières et industrielles et des organismes publics représentatifs, principalement aux États-Unis. Comme les fonctionnaires non américains sont habituellement exemptés de l'impôt sur le revenu sur leur rémunération, celle-ci s'entend net d'impôts, ce qui équivaut généralement aux salaires nets après impôts des employés des secteurs privé et public d'après lesquels la grille des salaires du FMI est établie.

tion des administrateurs est de 182.590 dollars[3]. Celle des suppléants est de 157.940 dollars[4].

Diversité

Le FMI estime que la diversité du personnel constitue un atout majeur pour accroître son efficacité en tant qu'institution internationale. De nets progrès ont été réalisés sur le plan du recrutement et des promotions pour plusieurs groupes sous-représentés, mais il y a encore beaucoup à faire pour arriver à une représentation régionale équilibrée. Désormais, les femmes et les fonctionnaires originaires des pays en développement occupent, respectivement, 15 % et 31 % des postes de direction. Des progrès sont encore possibles sur ces deux plans. La Conseillère principale chargée de la diversité, qui rend compte directement au Directeur général, a affiné les indicateurs permettant d'assurer une meilleure répartition, par nationalité et par sexe, du personnel dans l'organisation (tableaux 9.2, 9.4 et 9.5) et de mieux gérer la diversité. Conformément à la stratégie du FMI en la matière, le Département des ressources humaines s'est attaché, au cours de l'année civile 2002, à intégrer la diversité dans sa politique et ses pratiques de gestion des ressources humaines (normes de gestion et code de bonne conduite pour les missions, et programme de renforcement des capacités de gestion) et a mis en place de nouveaux programmes et politiques pour répondre aux besoins découlant de la diversité du personnel de l'institution.

La Conseillère principale travaille en étroite collaboration avec le Département des ressources humaines et les autres départements pour examiner les besoins et les

[3]Le comité chargé de l'examen des rémunérations pour l'exercice 2002 a pris en considération la variation en pourcentage de la rémunération des plus hauts fonctionnaires du ministère des finances et de la banque centrale d'un échantillon représentatif de pays, ainsi que l'évolution de l'indice des prix à la consommation de ces pays.

[4]Ces chiffres ne s'appliquent pas à l'administrateur pour les États-Unis, ni à son suppléant, dont le Congrès plafonne les salaires.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 9.4
Ventilation du personnel par sexe

	1980		1990		2002[1]	
Personnel	**Effectifs**	**Pourcentage**	**Effectifs**	**Pourcentage**	**Effectifs**	**Pourcentage**
Ensemble du personnel						
Total	1.444	100,0	1.774	100,0	2.681	100,0
Femmes	676	46,8	827	46,6	1.243	46,4
Hommes	768	53,2	947	53,4	1.438	53,6
Personnel auxiliaire[2]						
Total	613	100,0	642	100,0	763	100,0
Femmes	492	80,3	540	84,1	645	84,5
Hommes	121	19,7	102	15,9	118	15,5
Cadres d'exécution[3]						
Total	646	100,0	897	100,0	1.562	100,0
Femmes	173	26,8	274	30,5	544	34,8
Hommes	473	73,2	623	69,5	1.018	65,2
Économistes						
Total	362	100,0	529	100,0	967	100,0
Femmes	42	11,6	70	13,2	222	23,0
Hommes	320	88,4	459	86,8	745	77,0
Non-économistes						
Total	284	100,0	368	100,0	595	100,0
Femmes	131	46,1	204	55,4	322	54,1
Hommes	153	53,9	164	44,6	273	45,9
Cadres de direction[4]						
Total	185	100,0	235	100,0	356	100,0
Femmes	11	5,9	13	5,5	54	15,2
Hommes	174	94,1	222	94,5	302	84,8
Économistes						
Total	99	100,0	184	100,0	287	100,0
Femmes	4	4,0	9	4,9	34	11,8
Hommes	95	96,0	175	95,1	253	88,2
Non-économistes						
Total	86	100,0	51	100,0	69	100,0
Femmes	7	8,1	4	7,8	20	29,0
Hommes	79	91,9	47	92,2	49	71,0

[2]Grades A1–A8.
[3]Grades A9–A15.
[4]Grades B1–B5.

moyens de promouvoir la diversité et appliquer les plans de diversité, qui sont établis chaque année et font l'objet d'un suivi depuis 1996. Durant l'exercice 2002, les départements ont incorporé ces plans dans des plans globaux de ressources humaines, qui inscrivent les efforts de promotion de la diversité au FMI dans un cadre plus efficace et plus systématique. Les actions en matière de diversité comportent en général des initiatives dans les domaines du recrutement et de la gestion des carrières, ainsi que des programmes d'orientation et de mentorat pour les nouveaux fonctionnaires et des mesures pour tirer un meilleur parti des évaluations fondées sur la compétence et donner davantage de transparence et de convivialité aux politiques, procédures et statistiques de ressources humaines. Le FMI a pris durant l'année deux mesures importantes : un programme-pilote de mentorat à l'intention des personnes recrutées en milieu de carrière et un programme d'installation pour les employés et leur famille.

D'après les informations qu'ils ont fournies à la Conseillère principale, les départements se sont employés à améliorer la sensibilisation aux questions de diversité, ont utilisé des approches plus systématiques et structurées pour la promouvoir et ont montré de l'intérêt pour les pratiques de gestion du personnel en général. Des efforts concertés sont nécessaires afin de

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

réaliser une diversité satisfaisante du personnel dans une institution qui souhaite qu'on y fasse carrière. L'évolution de la situation est suivie attentivement et les problèmes sont signalés de manière très transparente, notamment dans le *Rapport annuel sur la diversité*, qui est affiché sur le site Internet du FMI.

Nouveau bâtiment du siège

La construction du nouvel édifice sur un terrain adjacent au bâtiment du siège actuel est bien engagée. En septembre 2002, la modification de l'occupation des sols approuvée par le District of Columbia est devenue définitive. En octobre 2002, la démolition du bâtiment occupant le site a été achevée et la construction du nouvel immeuble a commencé. Une fois ce projet réalisé, le FMI pourra regrouper tout son personnel dans l'ensemble des bâtiments du siège, ce qui lui permettra de réduire ses coûts globaux, car il n'aura plus besoin de louer des locaux extérieurs. L'achèvement des travaux est prévu pour 2006.

Tableau 9.5
Ventilation du personnel par pays en développement et industrialisés

	1990		2002[1]	
Personnel	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ensemble du personnel				
Total	1.774	100,0	2.681	100,0
Pays en développement	731	41,2	1.167	43,5
Pays industrialisés	1.043	58,8	1.514	56,5
Personnel auxiliaire[2]				
Total	642	100,0	763	100,0
Pays en développement	328	51,1	426	55,8
Pays industrialisés	314	48,9	337	44,2
Cadres d'exécution[3]				
Total	897	100,0	1.562	100,0
Pays en développement	343	38,2	631	40,4
Pays industrialisés	554	61,8	931	59,6
Économistes				
Total	529	100,0	967	100,0
Pays en développement	220	41,6	408	42,2
Pays industrialisés	309	58,4	559	57,8
Non-économistes				
Total	368	100,0	595	100,0
Pays en développement	123	33,4	223	37,5
Pays industrialisés	245	66,6	372	62,5
Cadres de direction[4]				
Total	235	100,0	356	100,0
Pays en développement	60	25,5	110	30,9
Pays industrialisés	175	74,5	246	69,1
Économistes				
Total	184	100,0	287	100,0
Pays en développement	54	29,3	95	33,1
Pays industrialisés	130	70,7	192	66,9
Non-économistes				
Total	51	100,0	69	100,0
Pays en développement	6	11,8	15	21,7
Pays industrialisés	45	88,2	54	78,3

[2]Grades A1–A8.
[3]Grades A9–A15.
[4]Grades B1–B5.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Appendices

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICES

Table des matières

Appendice I

Réserves internationales **107**

Réserves de change 107
Avoirs de réserve en compte au FMI 107
Réserves en or 107
Évolution au premier trimestre de 2003 107
Composition en devises des réserves de change 107
Tableaux
I.1 Réserves officielles 108
I.2 Part des monnaies nationales dans le total des avoirs en devises officiels identifiés, fin d'année 109
I.3 Composition des avoirs officiels en devises, fin d'année 110

Appendice II

Opérations et transactions financières **113**

Tableaux
II.1 Accords approuvés au cours des exercices clos les 30 avril 1953–2003 113
II.2 Accords en vigueur à la fin des exercices 1991–2003 114
II.3 Accords de confirmation et accords élargis en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003 115
II.4 Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003 116
II.5 État récapitulatif des décaissements, des rachats et des remboursements, exercices clos les 30 avril 1948–2003 117
II.6 Achats au FMI et prêts accordés par le FMI, exercice clos le 30 avril 2003 118
II.7 Rachats et remboursements au FMI, exercice clos le 30 avril 2003 119
II.8 Encours des crédits accordés par le FMI au titre des divers mécanismes, exercices clos les 30 avril 1995–2003 121
II.9 État récapitulatif des contributions bilatérales au compte de fiducie de la FRPC et au fonds fiduciaire FRPC-PPTE 122
II.10 Avoirs en DTS de l'ensemble des participants et de différents groupes de pays, en pourcentage de leur allocation cumulative de DTS, à la fin des exercices clos les 30 avril 1994–2003 124
II.11 Principaux taux du FMI, exercice clos le 30 avril 2003 125
II.12 Liste des pays membres qui ont accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts 126
II.13 Régimes de change effectifs et points d'ancrage de la politique monétaire au 30 avril 2003 128

Appendice III

Principales décisions du Conseil d'administration **133**

A. Emploi du revenu net du FMI pour l'exercice 2003 133
C. Répartition des charges — Application pendant l'exercice 2004 133
D. Commissions additionnelles sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives, ainsi que dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit — Emploi du revenu opérationnel net 134
E. Examen du dispositif de commissions spéciales 134
F. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur du Centre d'assistance technique financière du Pacifique 134

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

G. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur des centres régionaux d'assistance technique en Afrique 134
H. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002 134
I. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002 135
J. Examen biennal de l'application de la surveillance du FMI et de la décision de 1977 sur la surveillance — Modification des cycles des consultations au titre de l'article IV 135
K. Modalités de la surveillance des politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres 135
L. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension 136
M. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension 136
N. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Réserve — Examen de septembre 2002 136
O. Création du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire 136
P. Politique d'accès en période de crise du compte de capital — Modification de la facilité de réserve supplémentaire et questions de suivi concernant la politique d'accès exceptionnel 136
Q. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Réserve — Examen 137
R. Institut multilatéral de Vienne — Modification de l'accord 137

Appendice IV

Relations avec les autres organisations internationales 139
Représentation régionale et assistance technique 139
Collaboration avec la Banque mondiale 139
Relations avec les Nations Unies 140
Liaison avec les autres groupes intergouvernementaux 141
Coopération avec les banques régionales de développement 141
Rôle de la direction du FMI 142

Appendice V

Communications extérieures 143
Déclarations publiques et publications 143
Les médias 143
Information de la société civile 143
Information du public 144
Tableau
V.1 Publications du FMI parues durant l'exercice clos le 30 avril 2003 145

Appendice VI

Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement 147
Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international
Sixième réunion, Washington, 28 septembre 2002 147
Septième réunion, Washington, 12 avril 2003 150
Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)
Soixante-sixième réunion, Washington, 28 septembre 2002 154
Soixante-septième réunion, Washington, 13 avril 2003 156

Appendice VII

Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2003 159

Appendice VIII

Changements dans la composition du Conseil d'administration 163

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Appendice IX

États financiers au 30 avril 2003 165

États financiers des comptes du FMI

Département général

Bilan 167

Compte de résultats 168

État des variations des ressources 169

État des flux de trésorerie 170

Notes relatives aux états financiers 171

Annexe 1 — Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve et utilisation des ressources du FMI parles États membres 178

Annexe 2 — Ressources financières et position de liquidité 182

Annexe 3 — État des accords approuvés par le FMI 183

Département des DTS

Bilan 184

Compte de résultats 185

État des flux de trésorerie 185

Notes relatives aux états financiers 186

Annexe 1 — État des variations des avoirs en DTS 188

Annexe 2 — Allocations et avoirs des participants 190

États financiers des comptes administrés par le FMI

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Bilan consolidé 194

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée 194

Notes relatives aux états financiers consolidés 195

Annexe 1 — Encours des prêts 199

Annexe 2 — Contributions et transferts au compte de bonification 200

Annexe 3 — État des accords d'emprunt 201

Annexe 4 — État des accords de prêt 202

Comptes administrés de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance 203

Bilan 203

Compte de résultats et état des variations des ressources 204

Notes relatives aux états financiers 205

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Bilan consolidé 208

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée 208

Notes relatives aux états financiers 209

Annexe 1 — Compte administré post-CSC-2 — Avoirs, intérêts et transferts 214

Annexe 2 — Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE — Contributions et transferts 215

Annexe 3 — Compte général pour les opérations PPTE — Dons, intérêts et décaissements 216

Annexe 4 — Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE — Contributions et transferts cumulés 218

Autres comptes administrés

Bilan 220

Compte de résultats et état des variations des ressources 221

Notes relatives aux états financiers 222

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE I

Réserves internationales

Le total des réserves internationales, y compris l'or, a augmenté de 9 % en 2002 et se chiffrait à 2,1 billions de DTS à la fin de l'exercice (tableau 1.1). Les réserves de change, qui représentent la principale composante des réserves officielles, se sont accrues de 8 % et s'élevaient à 1,8 billion de DTS. Les avoirs en compte au FMI, qui constituent le reste des réserves autres que l'or, ont progressé de 12 % et atteignaient 86 milliards de DTS. La valeur sur le marché des réserves en or détenues par les autorités monétaires a augmenté de 13 % en 2002 et se chiffrait à 235 milliards de DTS à la fin de l'exercice[1].

Réserves de change

Les réserves de change représentaient 95 % des réserves autres que l'or à la fin de 2002. Les réserves de change des pays en développement, qui constituaient 63 % du total à la fin de 2002, ont augmenté de 10 % et atteignaient 1,1 billion de DTS, progression comparable à celle des deux exercices précédents. En 2002, les réserves de change des pays industrialisés se sont accrues de 5 % et se chiffraient à 653 milliards de DTS.

En 2002, les réserves de change des pays en développement exportateurs de pétrole, qui représentaient environ 10 % du total détenu par les pays en développement, ont baissé de 2 % et s'élevaient à 103 milliards de DTS. Les réserves de change du groupe des pays en développement créanciers nets ont progressé de 11 % et s'établissaient à 222 milliards de DTS, et celles des pays débiteurs nets se sont accrues de 10 % et se chiffraient à 889 milliards de DTS à la fin de 2002. Les réserves de change des pays n'ayant pas de difficultés à assurer le service de leur dette ont augmenté de 13 % et atteignaient 753 milliards de DTS, tandis que celles des pays ayant des difficultés de cette nature ont diminué de 4 % et se situaient à 136 milliards de DTS.

Avoirs de réserve en compte au FMI

En 2002, le total des avoirs en compte au FMI (c'est-à-dire la position de réserve au FMI et les avoirs en DTS) a augmenté de 12 % après s'être accru de 16 % au cours de l'exercice précédent. Ce sont les pays industrialisés qui détiennent la majorité des avoirs en compte au FMI : 81 % à la fin de 2002. La progression de ces avoirs tient principalement à un accroissement de 16 % des positions de réserve des pays membres au FMI — lesquelles se composent de leurs positions dans la tranche de réserve et de leurs positions créditrices —, qui ont atteint 66 milliards de DTS. Les avoirs en DTS des pays membres du FMI sont restés à un niveau quasiment inchangé, soit 20 milliards de DTS.

Réserves en or

La valeur de marché des réserves en or a augmenté de 13 % et se chiffrait à 235 milliards de DTS sous l'effet d'une hausse de 14 % du prix en DTS de l'or en 2002; le stock d'or officiel a baissé de 1 %. La part de l'or dans les réserves officielles a peu à peu régressé et représentait 11 % à la fin de 2002, contre environ 50 % du total de ces réserves au début des années 80. La plus grande partie des réserves en or (83 %) est détenue par les pays industrialisés : les avoirs en or équivalaient à 21 % du total de leurs réserves à la fin de 2002. Dans le cas des pays en développement, les avoirs en or représentaient 4 % du total de leurs réserves.

Évolution au premier trimestre de 2003

Au premier trimestre de 2003, le total des avoirs de réserve a augmenté de 43 milliards de DTS, tandis que les réserves de change ont progressé de 50 milliards de DTS pendant la même période. Sous l'effet de la baisse du prix en DTS de l'or depuis la fin de 2002, la valeur de marché des réserves en or a diminué de 9 milliards de DTS au premier trimestre de 2003, et le stock d'or officiel a baissé de 4 milliards de DTS. Les avoirs en compte au FMI se sont accrus de 2 milliards de DTS.

Composition en devises des réserves de change

La composition en devises des réserves de change a changé peu à peu ces dix dernières années; en effet, la part du dollar est passée de 57 % en 1993 à 68 % en 1999 et est restée à ce niveau jusqu'à la fin de 2001 (tableau 1.2). En 2002, toutefois, elle a légèrement diminué, tombant à 65 %, devant la progression de la part de l'euro. Les avoirs en euros, devise qui a remplacé 11 monnaies européennes et l'unité monétaire européenne (écu) le 1er janvier 1999, représentaient 15 % du total en 2002, dépassant quelque peu leur niveau moyen depuis 1999. Comme, à l'avènement de l'euro, les réserves de l'Eurosystème précédemment libellées dans les monnaies qui ont fait place à l'euro[2] sont devenues des actifs intérieurs pour les pays de la zone euro, la part de l'euro en 1999–2002 n'est pas directement comparable à la part globale pour les années précédentes des quatre monnaies rem-

[1] Par autorités monétaires officielles, on entend, outre les banques centrales, les caisses d'émission, fonds de stabilisation des changes et Trésors dans la mesure où ils exercent les fonctions d'autorités monétaires.

[2] Il s'agit des réserves de change qui, jusqu'au 31 décembre 1998, étaient libellées dans les anciennes monnaies nationales des pays de la zone euro et en écus privés.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 1.1

Réserves officielles[1]

(Milliards de DTS)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Mars 2003
Ensemble des pays							
Réserves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	47,1	60,6	54,8	47,4	56,9	66,1	67,6
DTS	20,5	20,4	18,5	18,5	19,6	19,7	19,8
Total partiel, avoirs en compte au FMI	**67,6**	**81,0**	**73,2**	**65,9**	**76,4**	**85,7**	**87,4**
Devises	1.197,0	1.166,3	1.297,7	1.485,4	1.627,8	1.763,4	1.813,5
Réserves totales, or exclu	**1.264,7**	**1.247,3**	**1.371,0**	**1.551,3**	**1.704,2**	**1.849,1**	**1.900,9**
Or[2]							
Quantité *(millions d'onces)*	888,5	968,3	967,0	952,1	942,7	930,6	926,5
Valeur au prix du marché de Londres	191,1	197,9	204,5	200,5	207,4	234,6	225,8
Réserves totales, or inclus	**1.455,7**	**1.445,2**	**1.575,4**	**1.751,8**	**1.911,6**	**2.083,7**	**2.126,7**
Pays industrialisés							
Réserves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	41,3	53,9	46,8	39,7	47,0	53,7	54,7
DTS	15,5	15,8	14,7	14,4	16,0	15,8	15,1
Total partiel, avoirs en compte au FMI	**56,8**	**69,8**	**61,5**	**54,1**	**62,9**	**69,5**	**69,8**
Devises	520,9	475,8	526,1	596,2	620,4	653,0	656,6
Réserves totales, or exclu	**577,7**	**545,6**	**587,6**	**650,3**	**683,4**	**722,5**	**726,5**
Or[2]							
Quantité *(millions d'onces)*	732,5	808,7	810,4	796,5	783,5	769,8	765,8
Valeur au prix du marché de Londres	157,5	165,3	171,4	167,8	172,4	194,1	186,6
Réserves totales, or inclus	**735,2**	**710,9**	**759,0**	**818,1**	**855,7**	**916,6**	**913,1**
Pays en développement							
Réserves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	5,7	6,7	8,0	7,7	9,9	12,3	12,8
DTS	5,0	4,5	3,7	4,1	3,6	3,9	4,7
Total partiel, avoirs en compte au FMI	**10,8**	**11,2**	**11,7**	**11,8**	**13,5**	**16,2**	**17,6**
Devises	676,2	690,5	771,6	889,2	1.007,3	1.110,3	1.156,8
Réserves totales, or exclu	**687,0**	**701,7**	**783,4**	**900,9**	**1.020,8**	**1.126,6**	**1.174,4**
Or[2]							
Quantité *(millions d'onces)*	156,0	159,6	156,6	155,5	159,2	160,7	160,7
Valeur au prix du marché de Londres	33,5	32,6	33,1	32,8	35,0	40,5	39,2
Réserves totales, or inclus	**720,5**	**734,3**	**816,5**	**933,7**	**1.055,8**	**1.167,1**	**1.213,6**
Pays en développement débiteurs nets							
Réserves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	4,3	5,1	5,7	5,4	6,4	8,1	8,4
DTS	3,9	3,3	3,1	3,3	2,7	2,9	3,8
Total partiel, avoirs en compte au FMI	**8,1**	**8,4**	**8,8**	**8,7**	**9,2**	**11,0**	**12,2**
Devises	538,1	550,0	609,3	705,7	806,7	888,9	919,0
Réserves totales, or exclu	**546,3**	**558,3**	**618,1**	**714,4**	**815,8**	**899,9**	**930,3**
Or[2]							
Quantité *(millions d'onces)*	147,9	151,3	148,7	147,7	151,3	153,2	153,1
Valeur au prix du marché de Londres	31,8	30,9	31,4	31,1	33,3	38,6	37,3
Réserves totales, or inclus	**578,1**	**589,3**	**649,5**	**745,5**	**849,1**	**938,5**	**967,6**
Pays en développement débiteurs nets n'ayant pas de difficultés à assurer le service de leur dette							
Réserves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	3,8	4,6	4,9	4,6	5,7	7,3	7,6
DTS	3,0	2,6	2,4	2,1	2,1	1,9	2,1
Total partiel, avoirs en compte au FMI	**6,8**	**7,3**	**7,3**	**6,7**	**7,8**	**9,3**	**9,7**
Devises	403,8	428,3	489,4	571,6	664,5	752,6	781,2
Réserves totales, or exclu	**410,6**	**435,6**	**496,6**	**578,3**	**672,3**	**761,9**	**790,4**
Or[2]							
Quantité *(millions d'onces)*	102,8	105,7	103,5	102,8	106,4	108,1	107,9
Valeur au prix du marché de Londres	22,1	21,6	21,9	21,7	23,4	27,3	26,3
Réserves totales, or inclus	**432,7**	**457,2**	**518,5**	**600,0**	**695,7**	**789,2**	**816,7**

Source : Fonds monétaire international, *International Financial Statistics*.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

[1]Chiffres de fin d'année sauf pour 2003. Les «avoirs en compte au FMI» comprennent les positions de réserve au FMI et les avoirs en DTS de tous les pays membres du FMI. Les postes «devises» et «or» comprennent les avoirs officiels des pays membres du FMI pour lesquels on dispose de données et ceux de certains autres pays ou régions.

[2]Une once d'or fin équivaut à 31,103 grammes. Le cours indiqué est celui du «fixing» de l'après-midi à Londres le dernier jour ouvrable de chaque période considérée.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 1.2
Part des monnaies nationales dans le total des avoirs en devises officiels identifiés, fin d'année[1]
(En pourcentage)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Ensemble des pays										
Dollar EU	56,6	56,5	56,9	60,2	62,2	65,7	67,9	67,6	67,7	64,8
Yen	7,7	7,9	6,8	6,0	5,2	5,4	5,5	5,2	4,9	4,5
Livre sterling	3,0	3,3	3,2	3,4	3,6	3,9	4,0	3,8	4,0	4,4
Franc suisse	1,1	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Euro	—	—	—	—	—	—	12,6[2]	13,0[2]	13,2[2]	14,6[2]
Deutsche mark	13,7	14,2	13,7	13,0	12,8	12,2	—	—	—	—
Franc français	2,3	2,4	2,3	1,9	1,4	1,6	—	—	—	—
Florin néerlandais	0,7	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	—	—	—	—
Écu[3]	8,2	7,7	6,8	5,9	5,0	0,8	—	—	—	—
Monnaies non spécifiées[4]	6,8	6,6	9,2	8,6	8,7	9,3	9,4	9,7	9,7	11,0
Pays industrialisés										
Dollar EU	50,2	50,8	51,8	56,1	57,9	66,7	72,8	72,7	73,3	70,1
Yen	7,8	8,2	6,6	5,6	5,8	6,6	6,6	6,3	5,6	4,8
Livre sterling	2,2	2,3	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3	2,0	1,8	2,2
Franc suisse	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,6
Euro	—	—	—	—	—	—	10,6[2]	10,4[2]	9,7[2]	11,3[2]
Deutsche mark	16,4	16,3	16,4	15,6	15,9	13,4	—	—	—	—
Franc français	2,6	2,4	2,3	1,7	0,9	1,3	—	—	—	—
Florin néerlandais	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—
Écu[3]	15,2	14,6	13,4	12,0	10,9	1,9	—	—	—	—
Monnaies non spécifiées[4]	4,8	5,0	7,0	6,7	6,4	7,4	7,6	8,3	9,2	11,1
Pays en développement										
Dollar EU	64,1	62,9	62,0	64,0	65,8	64,9	64,2	63,8	63,8	61,3
Yen	7,5	7,6	6,9	6,4	4,7	4,5	4,6	4,4	4,3	4,3
Livre sterling	4,0	4,4	4,3	4,8	5,1	5,1	5,3	5,2	5,5	5,8
Franc suisse	2,0	1,7	1,5	1,4	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9	0,8
Euro	—	—	—	—	—	—	14,1	14,9	15,6	16,8
Deutsche mark	10,5	11,9	11,0	10,6	10,3	11,2	—	—	—	—
Franc français	2,0	2,4	2,3	2,0	1,8	1,9	—	—	—	—
Florin néerlandais	1,0	0,8	0,6	0,5	0,6	0,5	—	—	—	—
Écu[3]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies non spécifiées[5]	9,1	8,3	11,4	10,3	10,6	10,8	10,7	10,7	9,9	10,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

[1]Seuls les pays membres du FMI qui communiquent des données sur leurs avoirs officiels en devises sont inclus dans le présent tableau.

[2]Ce chiffre n'est pas comparable à la part globale des monnaies remplacées par l'euro pour les années précédentes, car il exclut les euros reçus par les pays membres de la zone euro au moment de la conversion en euros, le 1er janvier 1999, de leurs avoirs dans la monnaie des autres pays de la zone.

[3]Dans le calcul de la part des monnaies, l'écu est considéré comme une unité monétaire séparée. Les réserves en écus des autorités monétaires étaient détenues sous forme de créances sur le secteur privé et sur l'Institut monétaire européen (IME), qui ont fourni, dans le cadre de swaps renouvelables, des écus officiels aux banques centrales des pays de l'Union européenne en échange de 20 % du montant brut de leurs avoirs en or et de leurs réserves en dollars EU. Le 31 décembre 1998, les positions ont été dénouées et les écus officiels convertis en or et en dollars EU; en conséquence, la part des écus à la fin de 1998 a été plus beaucoup faible que son niveau de l'année précédente. Le montant d'écus restant communiqué pour 1998 comprend les écus émis par le secteur privé, généralement sous forme de dépôts et obligations. Le 1er janvier 1999, ces avoirs en écus ont été automatiquement convertis en euros.

[4]Ce chiffre résiduel est égal à la différence entre le total des réserves de change des pays membres du FMI et la somme des réserves détenues dans les monnaies figurant dans ce tableau.

[5]Le calcul de ces données se fonde davantage sur des estimations des services du FMI que celui des données relatives au groupe des pays industrialisés.

placées par l'euro dont fait état le tableau 1.2 : deutsche mark, franc français, florin néerlandais et écu privé. Cependant, après ajustement des données en vue de tenir compte seulement des avoirs en ces monnaies hors zone euro, leur part globale en 1998 était quasiment égale à celle de l'euro en 1999.

La proportion de yen dans le total des réserves de change est tombée de 8 % à la fin de 1993 à 5 % à la fin de 1997 et elle est restée à peu près à ce niveau jusqu'à la fin de 2002. Ces dix dernières années, la part de la livre sterling est demeurée à un niveau de l'ordre de 3–4 %, et celle du franc suisse, à environ 1 %. La part des monnaies non spécifiées, qui comprennent les monnaies non identifiées au tableau 1.2 ainsi que les réserves de change dont la composition n'est pas connue, est passée à 11 % en 2002.

Dans le cas des pays industrialisés, la part du dollar, qui a progressé tout au long des années 90 et atteignait 73 % en 2001, a diminué et représentait 70 % à la fin de 2002. La proportion d'euros dans les réserves de change de ces pays est passée à 11 % en 2002, tandis que celle de yen a baissé de moins de 1 point. La part de la livre sterling et celle du franc suisse sont restées quasiment inchangées ces dix dernières

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau I.3
Composition des avoirs officiels en devises, fin d'année[1]
(Millions de DTS)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dollar EU									
Variation des avoirs	32.570	73.551	121.245	87.828	18.418	103.998	120.295	87.185	29.895
Variation de volume	57.314	78.573	103.269	45.172	48.561	85.745	74.526	51.852	112.651
Variation de prix	−24.744	−5.023	17.976	42.656	−30.143	18.254	45.769	35.332	−82.756
Valeur en fin d'année	423.269	496.819	618.064	705.892	724.310	828.308	948.603	1.035.788	1.065.682
Yen									
Variation des avoirs	6.007	19	2.685	−3.197	981	7.256	6.306	1.221	−120
Variation de volume	3.124	3.089	8.021	−56	−3.489	−1.983	11.054	8.655	−1.160
Variation de prix	2.883	−3.070	−5.336	−3.141	4.470	9.238	−4.749	−7.434	1.040
Valeur en fin d'année	59.030	59.048	61.733	58.536	59.517	66.772	73.078	74.300	74.180
Livre sterling									
Variation des avoirs	3.992	3.240	7.354	6.182	1.124	6.197	5.087	7.170	11.058
Variation de volume	4.129	3.834	3.259	4.632	2.761	6.359	6.464	6.685	9.242
Variation de prix	−136	−594	4.095	1.550	−1.637	−162	−1.377	485	1.816
Valeur en fin d'année	24.612	27.852	35.206	41.388	42.512	48.709	53.796	60.966	72.024
Franc suisse									
Variation des avoirs	−932	210	881	−35	−54	241	1.745	131	2.206
Variation de volume	−1.372	−541	1.811	75	−128	1.208	1.449	33	955
Variation de prix	439	751	−930	−109	74	−966	296	98	1.252
Valeur en fin d'année	6.689	6.899	7.780	7.745	7.691	7.933	9.678	9.809	12.015
Euro									
Variation des avoirs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6.958[2]	28.149	19.685	37.902
Variation de volume	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	25.600	31.501	22.962	16.776
Variation de prix	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	−18.642	−3.353	−3.277	21.126
Valeur en fin d'année	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	154.026	182.174	201.859	239.761
Deutsche mark									
Variation des avoirs	11.862	13.296	14.050	11.896	−11.478	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de volume	7.081	6.817	20.159	22.336	−15.364	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de prix	4.781	6.478	−6.109	−10.440	3.886	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur en fin d'année	106.414	119.709	133.759	145.655	134.176	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Franc français									
Variation des avoirs	1.912	1.974	−981	−3.388	2.224	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de volume	1.262	668	−334	−2.037	1.860	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de prix	650	1.307	−647	−1.352	364	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur en fin d'année	18.081	20.055	19.074	15.686	17.910	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Florin néerlandais									
Variation des avoirs	−512	−301	−330	1.138	−569	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de volume	−731	−547	−152	1.443	−708	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de prix	219	246	−178	−305	140	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur en fin d'année	4.070	3.769	3.439	4.577	4.009	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Écu									
Variation des avoirs	959	1.665	985	−3.240	−47.848	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de volume	−1.035	−1.157	1.833	515	−49.304	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Variation de prix	1.994	2.822	−849	−3.755	1.456	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur en fin d'année	57.613	59.278	60.262	57.022	9.174	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des avoirs précités[3]									
Variation des avoirs	55.859	93.653	145.888	97.183	−37.201	124.650	161.581	115.391	80.941
Variation de volume	69.773	90.736	137.865	72.079	−15.812	116.929	124.995	90.187	138.463
Variation de prix	−13.914	2.917	8.023	25.103	−21.389	7.721	36.586	25.204	−57.523
Valeur en fin d'année	699.777	793.431	939.319	1.036.501	999.300	1.105.749	1.267.330	1.382.721	1.463.662
Total des avoirs officiels[4]									
Variation des avoirs	60.720	121.995	154.291	108.574	−30.765	131.431	187.685	142.355	135.608
Valeur en fin d'année	812.188	934.182	1.088.473	1.197.047	1.166.282	1.297.713	1.485.398	1.627.753	1.763.361

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

[1]La composition des avoirs en devises est établie sur la base des résultats de l'enquête correspondante du FMI et d'estimations effectuées essentiellement, mais non uniquement, à partir de rapports nationaux officiels. Les chiffres de ce tableau doivent être considérés comme des estimations susceptibles d'être modifiées à mesure que de nouveaux renseignements sont communiqués. Pour calculer les variations en volume, on a multiplié la variation des avoirs officiels dans chaque monnaie entre la fin d'un trimestre donné et celle du trimestre suivant par la moyenne des valeurs en DTS de la monnaie considérée à ces deux dates. Cette méthode revient à convertir en DTS la variation en volume des avoirs dans les différentes monnaies exprimée en unités monétaires nationales. En calculant pour chaque trimestre la différence entre la variation en volume ainsi obtenue en DTS et la variation de la valeur en DTS des devises détenues à la fin de deux trimestres consécutifs, puis en faisant la somme de ces différences trimestrielles, on obtient l'effet des variations de prix pour chacune des années considérées.

[2]Variation, par rapport à la fin de 1998, des avoirs des institutions officielles extérieures à la zone euro dans les monnaies remplacées par l'euro.

[3]Chaque poste représente la somme des avoirs dans les monnaies précitées.

[4]Y compris un montant résiduel dont la composition en monnaies n'a pu être déterminée, ainsi que des avoirs dans les monnaies autres que celles qui figurent dans le tableau.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

années, mais la part des monnaies non spécifiées est montée à 11 % en 2002.

Pour ce qui est des pays en développement, la part des avoirs en dollars dans leurs réserves de change est tombée à 61 % en 2002, niveau le plus bas de ces dix dernières années. La proportion d'euros dans leurs réserves de change a atteint 17 %, soit 1 point de plus qu'en 2001. Ces dix dernières années, la part du yen a accusé une baisse graduelle d'environ 3 points et représentait 4 % à la fin de 2002, tandis que celle de la livre sterling s'est accrue d'environ 2 points et se situait à 6 %. La part du franc suisse est restée à un niveau quasiment inchangé depuis 1997, soit 1 %. La proportion de monnaies non spécifiées était de 11 % des réserves de change des pays en développement en 2002.

Les variations de la valeur en DTS des réserves de change peuvent se subdiviser en variations de volume et en variations de valeur (prix) (tableau I.3). Les réserves officielles détenues en dollars se sont accrues de 30 milliards de DTS en 2002, une augmentation en volume de 113 milliards de DTS ayant été contrebalancée par une baisse en valeur de 83 milliards de DTS. Les avoirs en euros ont progressé de 38 milliards de DTS, par suite d'un accroissement en volume de 17 milliards de DTS et en valeur de 21 milliards de DTS. Les avoirs en yen sont restés à un niveau inchangé, une baisse en volume ayant été compensée par une augmentation en valeur. Les avoirs en livres sterling se sont accrus de 11 milliards de DTS, et les avoirs en francs suisses, de 2 milliards de DTS, sous l'effet d'augmentations à la fois en volume et en valeur.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE II

Opérations et transactions financières

Les tableaux du présent appendice complètent les informations du chapitre 8 intitulé «Opérations et politiques financières». Les chiffres étant arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

Tableau II.1

Accords approuvés au cours des exercices clos les 30 avril 1953–2003

	Nombre d'accords					Montants engagés au titre des accords[1] (Millions de DTS)				
Exercice	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total
1953	2	—	—	—	2	55	—	—	—	55
1954	2	—	—	—	2	63	—	—	—	63
1955	2	—	—	—	2	40	—	—	—	40
1956	2	—	—	—	2	48	—	—	—	48
1957	9	—	—	—	9	1.162	—	—	—	1.162
1958	11	—	—	—	11	1.044	—	—	—	1.044
1959	15	—	—	—	15	1.057	—	—	—	1.057
1960	14	—	—	—	14	364	—	—	—	364
1961	15	—	—	—	15	460	—	—	—	460
1962	24	—	—	—	24	1.633	—	—	—	1.633
1963	19	—	—	—	19	1.531	—	—	—	1.531
1964	19	—	—	—	19	2.160	—	—	—	2.160
1965	24	—	—	—	24	2.159	—	—	—	2.159
1966	24	—	—	—	24	575	—	—	—	575
1967	25	—	—	—	25	591	—	—	—	591
1968	32	—	—	—	32	2.352	—	—	—	2.352
1969	26	—	—	—	26	541	—	—	—	541
1970	23	—	—	—	23	2.381	—	—	—	2.381
1971	18	—	—	—	18	502	—	—	—	502
1972	13	—	—	—	13	314	—	—	—	314
1973	13	—	—	—	13	322	—	—	—	322
1974	15	—	—	—	15	1.394	—	—	—	1.394
1975	14	—	—	—	14	390	—	—	—	390
1976	18	2	—	—	20	1.188	284	—	—	1.472
1977	19	1	—	—	20	4.680	518	—	—	5.198
1978	18	—	—	—	18	1.285	—	—	—	1.285
1979	14	4	—	—	18	508	1.093	—	—	1.600
1980	24	4	—	—	28	2.479	797	—	—	3.277
1981	21	11	—	—	32	5.198	5.221	—	—	10.419
1982	19	5	—	—	24	3.106	7.908	—	—	11.014
1983	27	4	—	—	31	5.450	8.671	—	—	14.121
1984	25	2	—	—	27	4.287	95	—	—	4.382
1985	24	—	—	—	24	3.218	—	—	—	3.218
1986	18	1	—	—	19	2.123	825	—	—	2.948
1987	22	—	10	—	32	4.118	—	358	—	4.476
1988	14	1	15	—	30	1.702	245	670	—	2.617
1989	12	1	4	7	24	2.956	207	427	955	4.545
1990	16	3	3	4	26	3.249	7.627	37	415	11.328
1991	13	2	2	3	20	2.786	2.338	15	454	5.593
1992	21	2	1	5	29	5.587	2.493	2	743	8.826

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.1 *(fin)*

Exercice	Nombre d'accords					Montants engagés au titre des accords[1] (Millions de DTS)				
	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total
1993	11	3	[illegible]	8	23	1.971	1.242	49	527	3.789
1994	18	2	[illegible]	7	28	1.381	779	27	1.170	3.357
1995	17	3	—	11	31	13.055	2.335	—	1.197	16.587
1996	19	4	[illegible]	8	32	9.645	8.381	182	1.476	19.684
1997	11	5	—	12	28	3.183	1.193	—	911	5.287
1998	9	4	—	8	21	27.336	3.078	—	1.738	32.152
1999	5	4	—	10	19	14.325	14.090	—	998	29.413
2000	11	4	—	10	25	15.706	6.582	—	641	22.929
2001	11	1	—	14	26	13.093	–9	—	1.249	14.333
2002	9	—	—	9	18	39.439	—	—	1.848	41.287
2003	10	2	—	10	22	28.597	794	—	1.180	30.571

[1]Y compris les augmentations moins les réductions approuvées des montants engagés.

Tableau II.2
Accords en vigueur à la fin des exercices 1991–2003[1]

Exercice	Nombre d'accords au 30 avril					Montants engagés au titre des accords au 30 avril (Millions de DTS)				
	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total
1991	14	5	12	14	45	2.703	9.597	539	1.813	14.652
1992	22	7	8	16	53	4.833	12.159	101	2.111	19.203
1993	15	6	4	20	45	4.490	8.569	83	2.137	15.279
1994	16	6	3	22	47	1.131	4.504	80	2.713	8.428
1995	19	9	1	27	56	13.190	6.840	49	3.306	23.385
1996	21	7	1	28	57	14.963	9.390	182	3.383	27.918
1997	14	11	—	35	60	3.764	10.184	—	4.048	17.996
1998	14	13	—	33	60	28.323	12.336	—	4.410	45.069
1999	9	12	—	35	56	32.747	11.401	—	4.186	48.334
2000	16	11	—	31	58	45.606	9.798	—	3.516	58.920
2001	17	8	—	37	62	34.906	8.697	—	3.298	46.901
2002	13	4	—	35	52	44.095	7.643	—	4.201	55.939
2003	15	3	—	36	54	42.807	4.432	—	4.450	51.689

[1]Certains chiffres ont été modifiés pour tenir compte des accords venus à expiration.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau 11.3
Accords de confirmation et accords élargis en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003
(Millions de DTS)

Pays membre	Dates des accords		Montants approuvés		Solde non utilisé	
	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Avant l'exercice 2003	Exercice 2003	À la date d'expiration	Au 30 avril 2003
Argentine	10/3/2000	24/1/2003	16.937	—	7.180	—
Argentine	24/1/2003	31/8/2003	—	2.175	—	1.201
Bolivie	2/4/2003	1/4/2004	—	86	—	43
Bosnie-Herzégovine	2/8/2002	1/11/2003	—	68	—	36
Brésil	14/9/2001	6/9/2002	12.144	—	759	—
Brésil	6/9/2002	31/12/2003	—	22.821	—	15.215
Bulgarie	27/2/2002	26/2/2004	240	—	—	104
Colombie	15/1/2003	14/1/2005	—	1.548	—	1.548
Croatie	19/3/2001	18/5/2002	200	—	200	—
Croatie	3/2/2003	2/4/2004	—	106	—	106
Dominique	28/8/2002	27/8/2003	—	3	—	—
Équateur	21/3/2003	20/4/2004	—	151	—	121
Guatemala	1/4/2002	31/3/2003	84	—	84	—
Jordanie	3/7/2002	2/7/2004	—	85	—	75
Lettonie	20/4/2001	19/12/2002	33	—	33	—
Lituanie	30/8/2001	29/3/2003	87	—	87	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	30/4/2003	15/6/2004	—	20	—	20
Pérou	1/2/2002	29/2/2004	255	—	—	255
Roumanie	31/10/2001	15/10/2003	300	—	—	110
Serbie-et-Monténégro[1]	11/6/2001	13/5/2002	200	—	—	—
Sri Lanka	20/4/2001	19/9/2002	200	—	—	—
Turquie	4/2/2002	31/12/2004	12.821	—	—	2.381
Uruguay	1/4/2002	31/3/2005	594	1.534	—	798
Accords de confirmation, total			44.095	28.597	8.343	22.014
Colombie	20/12/1999	19/12/2002	1.957	—	1.957	—
Indonésie	4/2/2000	31/12/2003	3.638	—	—	1.032
Jordanie	15/4/1999	31/5/2002	128	—	—	—
Serbie-et-Monténégro[1]	14/5/2002	13/5/2005	—	650	—	450
Sri Lanka	18/4/2003	17/4/2006	—	144	—	124
Ukraine	4/9/1998	3/9/2002	1.920	—	727	—
Accords élargis, total			7.643	794	2.684	1.606
Total			**51.738**	**29.391**	**11.027**	**23.620**

[1]La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.4

Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003

(Millions de DTS)

Pays membre	Dates des accords		Montants approuvés		Solde non utilisé	
	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Avant l'exercice 2003	Exercice 2003	À la date d'expiration	Au 30 avril 2003
Albanie	21/6/2002	20/6/2005	—	28	—	20
Arménie	23/5/2001	22/5/2004	69	—	—	29
Azerbaïdjan	6/7/2001	5/7/2004	80	—	—	64
Bénin[1]	17/7/2000	31/3/2004	27	—	—	4
Bolivie[2]	18/9/1998	7/6/2002	101	—	37	—
Burkina Faso[3]	10/9/1999	9/12/2002	39	—	—	—
Cambodge[4]	22/10/1999	28/2/2003	59	—	—	—
Cameroun	21/12/2000	20/12/2003	111	—	—	48
Cap-Vert	10/4/2002	9/4/2005	9	—	—	6
Congo, Rép. dém.pop.du	12/6/2002	11/6/2005	—	580	—	133
Côte d'Ivoire	29/3/2002	28/3/2005	293	—	—	234
Djibouti[5]	18/10/1999	17/1/2003	19	—	5	—
Éthiopie	22/3/2001	21/3/2004	100	—	—	31
Gambie	18/7/2002	17/7/2005	—	20	—	17
Géorgie	12/1/2001	11/1/2004	108	—	—	59
Ghana[6]	3/5/1999	30/11/2002	229	—	53	—
Guinée	2/5/2001	1/5/2004	64	—	—	39
Guinée-Bissau	15/12/2000	14/12/2003	14	—	—	9
Guyana	20/9/2002	19/9/2005	—	55	—	49
Honduras[7]	26/3/1999	31/12/2002	157	—	48	—
Kenya[8]	4/8/2000	3/8/2003	190	—	—	156
Lesotho	9/3/2001	8/3/2004	25	—	—	11
Madagascar[9]	1/3/2001	30/11/2004	79	—	—	45
Malawi	21/12/2000	20/12/2003	45	—	—	39
Mali[10]	6/8/1999	5/8/2003	51	—	—	6
Mauritanie[11]	21/7/1999	20/12/2002	42	—	—	—
Moldovie	21/12/2000	20/12/2003	111	—	—	83
Mongolie	28/9/2001	27/9/2004	28	—	—	24
Mozambique[12]	28/6/1999	27/6/2003	87	—	—	17
Nicaragua	13/12/2002	12/12/2005	—	98	—	91
Niger	22/12/2000	21/12/2003	59	—	—	25
Ouganda	13/9/2002	12/9/2005	—	14	—	12
Pakistan	6/12/2001	5/12/2004	1.034	—	—	603
République démocratique populaire lao	25/4/2001	24/4/2004	32	—	—	18
République kirghize	6/12/2001	5/12/2004	73	—	—	38
Rwanda	12/8/2002	11/8/2005	—	4	—	3
São Tomé-et-Príncipe	28/4/2000	27/4/2003	7	—	5	—
Sénégal	28/4/2003	27/4/2006	—	24	—	24
Sierra Leone	26/9/2001	25/9/2004	131	—	—	56
Sri Lanka	18/4/2003	17/4/2006	—	269	—	231
Tadjikistan	11/12/2002	10/12/2005	—	65	—	57
Tanzanie[13]	4/4/2000	30/6/2003	135	—	—	15
Tchad[14]	7/1/2000	6/12/2003	48	—	—	10
Vietnam	13/4/2001	12/4/2004	290	—	—	166
Zambie[15]	25/3/1999	28/3/2003	254	24	41	—
Total			**4.201**	**1.180**	**189**	**2.474**

[1]Accord prorogé à partir du 16 juillet 2003
[2]Accord prorogé à partir du 17 septembre 2001.
[3]Accord prorogé à partir du 9 septembre 2002.
[4]Accord prorogé à partir du 21 octobre 2002.
[5]Accord prorogé à partir du 17 octobre 2002.
[6]Accord prorogé à partir du 2 mai 2002.
[7]Accord prorogé à partir du 25 mars 2002.
[8]Accord devenu inopérant le 13 janvier 2003.
[9]Accord prorogé à partir du 29 février 2004.
[10]Accord prorogé à partir du 5 août 2002.
[11]Accord prorogé à partir du 20 juillet 2002.
[12]Accord prorogé à partir du 27 juin 2002.
[13]Accord prorogé à partir du 3 avril 2003.
[14]Accord prorogé à partir du 6 janvier 2003.
[15]Montant majoré de 24,45 millions de DTS le 29 mai 2002. Accord prorogé à partir du 24 mars 2002.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.5

État récapitulatif des décaissements, des rachats et des remboursements, exercices clos les 30 avril 1948–2003

(Millions de DTS)

	Décaissements					Rachats et remboursements				
Exercice	Achats[1]	Prêts du fonds fiduciaire	Prêts FAS	Prêts FRPC	Total	Rachats	Rembour-sements fonds fiduciaire	Rembour-sements FAS/FRPC	Total	Encours des crédits du FMI[2]
1948	606	—	—	—	606	—	—	—	—	133
1949	119	—	—	—	119	—	—	—	—	193
1950	52	—	—	—	52	24	—	—	24	204
1951	28	—	—	—	28	19	—	—	19	176
1952	46	—	—	—	46	37	—	—	37	214
1953	66	—	—	—	66	185	—	—	185	178
1954	231	—	—	—	231	145	—	—	145	132
1955	49	—	—	—	49	276	—	—	276	55
1956	39	—	—	—	39	272	—	—	276	72
1957	1.114	—	—	—	1.114	75	—	—	75	611
1958	666	—	—	—	666	87	—	—	87	1.027
1959	264	—	—	—	264	537	—	—	537	898
1960	166	—	—	—	166	522	—	—	522	330
1961	577	—	—	—	577	659	—	—	659	552
1962	2.243	—	—	—	2.243	1.260	—	—	1.260	1.023
1963	580	—	—	—	580	807	—	—	807	1.059
1964	626	—	—	—	626	380	—	—	380	952
1965	1.897	—	—	—	1.897	517	—	—	517	1.480
1966	2.817	—	—	—	2.817	406	—	—	406	3.039
1967	1.061	—	—	—	1.061	340	—	—	340	2.945
1968	1.348	—	—	—	1.348	1.116	—	—	1.116	2.463
1969	2.839	—	—	—	2.839	1.542	—	—	1.542	3.299
1970	2.996	—	—	—	2.996	1.671	—	—	1.671	4.020
1971	1.167	—	—	—	1.167	1.657	—	—	1.657	2.556
1972	2.028	—	—	—	2.028	3.122	—	—	3.122	840
1973	1.175	—	—	—	1.175	540	—	—	540	998
1974	1.058	—	—	—	1.058	672	—	—	672	1.085
1975	5.102	—	—	—	5.102	518	—	—	518	4.869
1976	6.591	—	—	—	6.591	960	—	—	960	9.760
1977	4.910	32	—	—	4.942	868	—	—	868	13.687
1978	2.503	268	—	—	2.771	4.485	—	—	4.485	12.366
1979	3.720	670	—	—	4.390	4.859	—	—	4.859	9.843
1980	2.433	962	—	—	3.395	3.776	—	—	3.776	9.967
1981	4.860	1.060	—	—	5.920	2.853	—	—	2.853	12.536
1982	8.041	—	—	—	8.041	2.010	—	—	2.010	17.793
1983	11.392	—	—	—	11.392	1.555	18	—	1.574	26.563
1984	11.518	—	—	—	11.518	2.018	111	—	2.129	34.603
1985	6.289	—	—	—	6.289	2.730	212	—	2.943	37.622
1986	4.101	—	—	—	4.101	4.289	413	—	4.702	36.877
1987	3.685	—	139	—	3.824	6.169	579	—	6.749	33.443
1988	4.153	—	445	—	4.597	7.935	528	—	8.463	29.543
1989	2.541	—	290	264	3.095	6.258	447	—	6.705	25.520
1990	4.503	—	419	408	5.329	6.042	356	—	6.398	24.388
1991	6.955	—	84	491	7.530	5.440	168	—	5.608	25.603
1992	5.308	—	125	483	5.916	4.768	—	1	4.770	26.736
1993	8.465	—	20	573	9.058	4.083	—	36	4.119	28.496
1994	5.325	—	50	612	5.987	4.348	52	112	4.513	29.889
1995	10.615	—	14	573	11.175	3.984	4	244	4.231	36.837
1996	10.870	—	182	1.295	12.347	6.698	7	395	7.100	42.040
1997	4.939	—	—	705	5.644	6.668	5	524	7.196	40.488
1998	20.000	—	—	973	20.973	3.789	—	595	4.385	56.026
1999	24.071	—	—	826	24.897	10.465	—	627	11.092	67.175
2000	6.377	—	—	513	6.890	22.993	—	634	23.627	50.370
2001	9.599	—	—	630	10.229	11.243	—	588	11.831	48.691
2002	29.194	—	—	952	30.146	19.207	—	769	19.976	58.699
2003	21.784	—	—	1.218	23.002	7.784	—	928	8.712	72.879

[1]Y compris les achats dans la tranche de réserve.

[2]Non compris les achats dans la tranche de réserve; y compris l'encours des prêts associés du Fonds saoudien pour le développement.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.6

Achats au FMI et prêts accordés par le FMI, exercice clos le 30 avril 2003

(Millions de DTS)

Pays membre	Tranche de réserve	Accords de confirmation/ tranches de crédit	Mécanisme élargi de crédit	FRS	Total des achats	Prêts FRPC	Total des achats et prêts
Afghanistan	4	—	—	—	4	—	4
Albanie	—	—	—	—	—	8	8
Argentine	—	973	—	—	973	—	973
Arménie	—	—	—	—	—	30	30
Bénin	—	—	—	—	—	8	8
Bolivie	—	43	—	—	43	—	43
Bosnie-Herzégovine	—	32	—	—	32	—	32
Brésil	—	4.879	—	10.437	15.316	—	15.316
Bulgarie	—	104	—	—	104	—	104
Burkina Faso	—	—	—	—	—	6	6
Burundi	—	10	—	—	10	—	10
Cambodge	—	—	—	—	—	17	17
Cameroun	—	—	—	—	—	16	16
Cap-Vert	—	—	—	—	—	1	1
Congo, Rép. dém. du	61	—	—	—	61	447	507
Djibouti	—	—	—	—	—	5	5
Dominique	—	2	—	—	2	—	2
Équateur	—	30	—	—	30	—	30
Éthiopie	—	—	—	—	—	10	10
Gambie	—	—	—	—	—	3	3
Géorgie	—	—	—	—	—	23	23
Grenade	—	3	—	—	3	—	3
Guinée	—	—	—	—	—	13	13
Guyana	—	—	—	—	—	6	6
Indonésie	—	—	1.170	—	1.170	—	1.170
Jordanie	—	11	61	—	72	—	72
Lesotho	—	—	—	—	—	4	4
Madagascar	—	—	—	—	—	11	11
Malawi	—	17	—	—	17	—	17
Mali	—	—	—	—	—	14	14
Mauritanie	—	—	—	—	—	12	12
Moldova	—	—	—	—	—	9	9
Mozambique	—	—	—	—	—	8	8
Nicaragua	—	—	—	—	—	7	7
Niger	—	—	—	—	—	8	8
Ouganda	—	—	—	—	—	2	2
Pakistan	—	—	—	—	—	258	258
République démocratique populaire lao	—	—	—	—	—	5	5
République kirghize	—	—	—	—	—	23	23
Roumanie	—	138	—	—	138	—	138
Rwanda	—	—	—	—	—	1	1
Serbie-et-Monténégro[1]	—	50	200	—	250	—	250
Sierra Leone	—	—	—	—	—	19	19
Sri Lanka	—	48	21	—	69	38	107
Tadjikistan	—	—	—	—	—	8	8
Tanzanie	—	—	—	—	—	20	20
Tchad	—	—	—	—	—	5	5
Timor-Leste	2	—	—	—	2	—	2
Turquie	—	2.246	—	—	2.246	—	2.246
Uruguay	36	1.079	—	129	1.243	—	1.243
Vietnam	—	—	—	—	—	41	41
Zambie	—	—	—	—	—	133	133
Total	**102**	**9.664**	**1.451**	**10.566**	**21.784**	**1.218**	**23.002**

[1]La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.7

Rachats et remboursements au FMI, exercice clos le 30 avril 2003

(Millions de DTS)

Pays membre	Accords de confirmation/ tranches de crédit	Mécanisme élargi de crédit	Autres[1]	Total des rachats	Remboursements des prêts FAS/FRPC et au fonds fiduciaire	Total des rachats et des remboursements
Albanie	3	—	—	3	6	10
Algérie	—	188	84	272	—	272
Argentine	781	434	—	1.215	—	1.215
Arménie	—	—	6	6	8	14
Azerbaïdjan	—	6	38	44	6	50
Bangladesh	61	—	—	61	14	76
Bélarus	—	—	23	23	—	23
Bénin	—	—	—	—	12	12
Bolivie	—	—	—	—	21	21
Bosnie-Herzégovine	25	—	—	25	—	25
Brésil	373	—	—	373	—	373
Bulgarie	114	4	19	137	—	137
Burkina Faso	—	—	—	—	12	12
Burundi	—	—	—	—	2	2
Cambodge	—	—	—	—	8	9
Cameroun	—	—	—	—	3	3
Congo, Rép. du	4	—	—	4	3	6
Congo, Rép. dém. du	127	8	23	157	143	300
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	67	67
Croatie	—	24	—	84	—	84
Djibouti	2	—	—	2	—	2
Estonie	—	—	9	9	—	9
Éthiopie	—	—	—	—	12	12
Gabon	—	10	—	10	—	10
Géorgie	—	—	9	9	19	29
Ghana	—	—	—	—	11	11
Guinée	—	—	—	—	11	11
Guinée-Bissau	1	—	—	1	1	2
Guinée équatoriale	—	—	—	—	1	1
Guyana	—	—	—	—	13	13
Haïti	8	—	—	8	3	11
Honduras	24	—	—	24	6	30
Indonésie	1.559	118	—	1.678	—	1.678
Jamaïque	—	14	—	14	—	14
Jordanie	—	54	17	71	—	71
Kenya	—	—	—	—	14	14
Lesotho	—	—	—	—	2	2
Lettonie	—	—	8	8	—	8
Lituanie	—	58	9	66	—	66
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	—	—	8	8	2	9
Madagascar	—	—	—	—	4	4
Malawi	—	—	—	—	6	6
Mali	—	—	—	—	20	20
Mauritanie	—	—	—	—	13	13
Moldova	—	6	8	14	—	14
Mongolie	—	—	—	—	6	6
Mozambique	—	—	—	—	18	18
Népal	—	—	—	—	3	3
Nicaragua	—	—	—	—	4	4
Niger	—	—	—	—	5	5
Ouganda	—	—	—	—	32	32
Ouzbékistan	—	—	17	17	—	17
Pakistan	19	30	176	225	40	266
Panama	—	4	—	4	—	4
Pérou	—	134	—	134	—	134

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.7 *(fin)*

Pays membre	Accords de confirmation/ tranches de crédit	Mécanisme élargi de crédit	Autres[1]	Total des rachats	Remboursements des prêts FAS/FRPC et au fonds fiduciaire	Total des rachats et des remboursements
Philippines	253	132	—	385	—	385
République dém. pop. lao	—	—	—	—	8	8
République Dominicaine	20	—	—	20	—	20
République kirghize	—	—	8	8	14	22
Roumanie	28	—	31	60	—	60
Russie	177	745	359	1.281	—	1.281
Rwanda	2	—	—	2	—	2
Saint-Kitts-et-Nevis	1	—	—	1	—	1
Sénégal	—	—	—	—	24	24
Sierra Leone	—	—	—	—	24	24
Soudan	7	15	—	22	—	22
Sri Lanka	—	—	—	—	34	34
Tadjikistan	7	—	—	—	25	32
Tanzanie	—	—	—	—	17	17
Tchad	—	—	—	—	5	5
Thaïlande	913	—	—	913	—	913
Togo	—	—	—	—	8	8
Turquie	174	—	—	174	—	174
Ukraine	36	20	83	140	—	140
Uruguay	57	—	—	57	—	57
Vietnam	—	—	4	4	48	52
Yémen	2	2	—	4	—	4
Zambie	—	—	—	—	169	169
Zimbabwe	—	—	—	—	1	2
Total	**4.776**	**2.008**	**1.000**	**7.784**	**928**	**8.712**

[1]Y compris la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus et la facilité pour la transformation systémique.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.8

Encours des crédits accordés par le FMI au titre des divers mécanismes, exercices clos les 30 avril 1995–2003

(En millions de DTS et en pourcentage du total)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
					Millions de DTS				
Accords de confirmation[1]	15.117	20.700	18.064	25.526	25.213	21.410	17.101	28.612	34.241
Accords élargis	10.155	9.982	11.155	12.521	16.574	16.808	16.108	15.538	14.981
Facilité de réserve supplémentaire	—	—	—	7.100	12.655	—	4.085	5.875	15.700
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	3.021	1.602	1.336	685	2.845	3.032	2.992	745	413
Facilité pour la transformation systémique	3.848	3.984	3.984	3.869	3.364	2.718	1.933	1.311	644
Total partiel (compte des ressources générales)	**32.140**	**36.268**	**34.539**	**49.701**	**60.651**	**43.968**	**42.219**	**52.081**	**65.978**
Accords FAS	1.277	1.208	954	730	565	456	432	341	137
Accords FRPC[2]	3.318	4.469	4.904	5.505	5.870	5.857	5.951	6.188	6.676
Fonds fiduciaire	102	95	90	90	89	89	89	89	89
Total	**36.837**	**42.040**	**40.488**	**56.026**	**67.175**	**50.370**	**48.691**	**58.699**	**72.879**
					En pourcentage du total				
Accords de confirmation[1]	41	49	45	46	38	43	35	49	47
Accords élargis	28	24	28	22	25	33	33	26	21
Facilité de réserve supplémentaire	—	—	—	13	19	—	9	10	22
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	8	4	3	1	4	6	6	1	1
Facilité pour la transformation systémique	10	9	10	5	5	5	4	2	1
Total partiel (compte des ressources générales)	**87**	**86**	**85**	**89**	**90**	**87**	**87**	**88**	**91**
Accords FAS	3	3	2	1	1	1	1	1	—[3]
Accords FRPC[2]	9	11	12	10	9	12	12	11	9
Fonds fiduciaire	—[3]	—[3]	—[3]	—[3]	—[3]	—[3]	—[3]	—[3]	—[3]
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

[1]Y compris l'encours des achats dans les tranches de crédit et au titre de l'aide d'urgence.
[2]Y compris l'encours des prêts associés du Fonds saoudien pour le développement.
[3]Moins de ½ % du total.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.9

État récapitulatif des contributions bilatérales au compte de fiducie de la FRPC et au fonds fiduciaire FRPC–PPTE

(Millions de DTS, au 30 avril 2003)

	Compte de fiducie de la FRPC		Fonds fiduciaire FRPC–PPTE
	Bonifications [illegible]	Engagements de prêts[2]	Bonifications et dons PPTE «en tant que de besoin»[3]
Total	**3.490,2**	**15.722,7**	**1.561,6**
Principaux pays industrialisés	**2.294,0**	**12.864,8**	**880,5**
Allemagne	197,7	2.750,0	127,2
Canada	204,3	700,0	48,8
États-Unis	177,7	—	332,6
France	474,4	2.900,0	82,2
Italie	157,8	1.380,0	63,6
Japon	723,1	5.134,8	144,0
Royaume-Uni	358,9	—	82,2
Autres économies avancées	**980,8**	**2.452,8**	**299,7**
Australie	14,8	—	24,8
Autriche	62,8	—	14,3
Belgique	120,8	350,0	35,3
Corée	60,0	92,7	15,9
Danemark	66,9	100,0	18,5
Espagne	26,2	708,4	23,3
Finlande	42,1	—	8,0
Grèce	39,6	—	6,3
Irlande	8,1	—	5,9
Islande	4,6	—	0,9
Israël	—	—	1,8
Luxembourg	14,1	—	0,7
Norvège	45,5	150,0	18,5
Nouvelle-Zélande	—	—	1,7
Pays-Bas	141,6	450,0	45,4
Portugal	5,3	—	6,6
Saint-Marin	—	—	0,05
Singapour	32,7	—	16,5
Suède	186,3	—	18,3
Suisse	109,5	601,7	37,0
Pays exportateurs de combustibles	**17,2**	**49,5**	**93,1**
Algérie	—	—	5,5
Arabie Saoudite	15,1	49,5	53,5
Brunéi Darussalam	—	—	0,1
Émirats arabes unis	—	—	3,8
Gabon[4]	—	—	2,5
Iran, Rép. islamique d'	2,0	—	2,2
Koweït	—	—	3,1
Libye	—	—	7,3
Nigéria	—	—	13,9
Oman	—	—	0,8
Qatar	—	—	0,5
Autres pays en développement	**184,9**	**355,6**	**221,1**
Afrique du Sud	—	—	28,6
Argentine[5]	35,1	—	16,2
Bangladesh	0,9	—	1,7
Barbados	—	—	0,4
Belize	—	—	0,3
Botswana	2,3	—	5,7
Brésil	—	—	15,0
Cambodge	—	—	0,04
Chili	4,0	—	4,4
Chine	14,9	200,0	19,7
Chypre	—	—	0,8
Colombie	—	—	0,9
Égypte	13,3	155,6	1,3
Ghana	—	—	0,5
Inde	13,2	—	22,9
Indonésie	6,1	—	8,2

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

	Compte de fiducie de la FRPC		Fonds fiduciaire FRPC–PPTE
	Bonifications [illegible]	Engagements de prêts[2]	Bonifications et dons PPTE «en tant que de besoin»[3]
Jamaïque	—	—	2,7
Malaisie	46,0	—	12,7
Malte	2,1	—	1,1
Maroc	9,7	—	1,6
Maurice	—	—	0,1
Mexique	—	—	54,5
Micronésie, États fédérés de	—	—	0,00[6]
Pakistan	4,0	—	3,4
Paraguay	—	—	0,1
Pérou	—	—	2,5
Philippines	—	—	6,7
Saint-Vincent-et-les Grenadines	—	—	0,1
Sainte-Lucie	—	—	0,1
Samoa	—	—	0,00[6]
Sri Lanka	—	—	0,6
Swaziland	—	—	0,01
Thaïlande	17,2	—	4,5
Tunisie	1,8	—	1,5
Turquie	11,6	—	—
Uruguay	2,6	—	2,2
Vietnam	—	—	0,4
Pays en transition	**13,4**	—	**42,9**
Croatie	—	—	0,4
Estonie	—	—	0,5
Hongrie	—	—	6,0
L ttonie	—	—	1,0
Pologne	—	—	12,0
République slovaque	—	—	4,0
République tchèque	13,4	—	4,1
Russie	—	—	14,6
Slovénie	—	—	0,4
Contributions à décaisser au fonds fiduciaire FRPC–PPTE («en tant que de besoin»)[3]			**24,1**
Bahreïn	—	—	0,9
Fidji	—	—	0,1
Grenade	—	—	0,1
Liban	—	—	0,4
Maldives	—	—	0,01
République Dominicaine	—	—	0,5
Tonga	—	—	0,02
Trinité-et-Tobago	—	—	1,6
Vanuatu	—	—	0,1
Venezuela	—	—	20,4

[1]Les calculs sont faits sur la base des taux d'intérêt effectifs jusqu'à la fin de juin 2002 et d'un taux d'intérêt du DTS supposé égal à 5 % par an après cette date.

[2]Non compris un engagement de prêt du Fonds OPEP pour le développement international, d'un montant de 50 millions de dollars (soit 37 millions de DTS).

[3]Par l'expression «en tant que de besoin», on entend le total nominal non actualisé des apports prévus d'aide PPTE et des flux qui seront nécessaires pour la bonification des prêts de la FRPC sur la période 2002–05.

[4]La contribution au fonds fiduciaire FRPC–PPTE inclut un solde de 1,9 million de DTS à décaisser «en tant que de besoin».

[5]La contribution au fonds fiduciaire FRPC–PPTE inclut un solde de 6,4 millions de DTS à décaisser «en tant que de besoin».

[6]Moins de 5.000 DTS.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.10

Avoirs en DTS de l'ensemble des participants et de différents groupes de pays, en pourcentage de leur allocation cumulative de DTS, à la fin des exercices clos les 30 avril 1994–2003

			Pays non industrialisés[2]			
					Pays débiteurs (en termes nets)	
	Ensemble des participants[1]	Pays industrialisés[2]	Ensemble des pays non industrialisés	Pays créanciers (en termes nets)	Ensemble des pays débiteurs (en termes nets)	Pays pauvres très endettés
1994	71,0	77,9	56,3	222,5	47,7	12,5
1995	90,9	105,1	60,4	263,9	49,8	14,1
1996	91,4	102,4	67,9	285,5	56,6	17,4
1997	87,2	99,8	60,5	303,6	47,8	17,3
1998	95,0	107,0	69,4	323,7	56,1	24,1
1999	81,1	94,6	52,5	170,7	46,3	26,3
2000	84,6	95,0	62,5	174,1	56,6	20,6
2001	86,6	101,6	54,6	204,2	46,5	12,4
2002	91,5	107,7	56,9	227,9	44,7	14,6
2003	93,0	102,4	72,0	173,7	57,7	17,1

[1]Cette catégorie regroupe tous les pays membres qui participent au département des DTS. À la fin de l'exercice 2003, sur le montant total des DTS alloués à ces participants (2),4 milliards de DTS), 1,5 milliard de DTS étaient détenus non pas par ces participants, mais par le FMI et les détenteurs agréés.
[2]Selon la classification de *IFS* (Fonds monétaire international, *International Financial Statistics*, divers numéros).

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.11

Principaux taux du FMI, exercice clos le 30 avril 2003

(Pourcentages)

Période commençant le	Taux d'intérêt du DTS et taux de rémunération non ajusté[1]	Taux de commission de base[1]	Période commençant le	Taux d'intérêt du DTS et taux de rémunération non ajusté[1]	Taux de commission de base[1]
2002					
1er mai	2,28	2,82	4 novembre	2,10	2,59
6 mai	2,30	2,84	11 novembre	1,98	2,45
13 mai	2,30	2,84	18 novembre	1,99	2,46
20 mai	2,33	2,88	25 novembre	1,97	2,43
27 mai	2,31	2,85			
			2 décembre	1,96	2,42
3 juin	2,32	2,87	9 décembre	1,92	2,37
10 juin	2,32	2,87	16 décembre	1,92	2,37
17 juin	2,31	2,85	23 décembre	1,94	2,40
24 juin	2,32	2,87	30 décembre	1,91	2,36
1er juillet	2,30	2,84	2003		
8 juillet	2,33	2,88	6 janvier	1,91	2,36
15 juillet	2,28	2,82	13 janvier	1,90	2,35
22 juillet	2,29	2,83	20 janvier	1,89	2,33
29 juillet	2,25	2,78	27 janvier	1,88	2,32
5 août	2,22	2,74	3 février	1,86	2,30
12 août	2,21	2,73	10 février	1,84	2,27
19 août	2,21	2,73	17 février	1,82	2,25
26 août	2,23	2,75	24 février	1,81	2,24
2 septembre	2,25	2,78	3 mars	1,76	2,17
9 septembre	2,22	2,74	10 mars	1,73	2,14
16 septembre	2,24	2,77	17 mars	1,76	2,17
23 septembre	2,22	2,74	24 mars	1,75	2,16
30 septembre	2,19	2,70	31 mars	1,74	2,15
7 octobre	2,19	2,70	7 avril	1,72	2,12
14 octobre	2,18	2,69	14 avril	1,74	2,15
21 octobre	2,23	2,75	21 avril	1,77	2,19
28 octobre	2,20	2,72	28 avril	1,75	2,16

[1]Aux termes de la décision prise au cours de l'exercice 2003 sur la répartition des charges, le taux de rémunération a été ajusté à la baisse et le taux de commission de base à la hausse en vue de la répartition de la charge que représentent la protection du revenu du FMI contre le non-paiement des commissions échues et la contribution aux soldes de précaution du FMI. Les montants dégagés au titre de la répartition des charges pendant l'exercice 2003 sont remboursables lorsque les commissions impayées sont réglées et que les impayés ne posent plus de problème. Le taux de commission de base correspond au taux en vigueur après la réduction rétroactive qui a pris effet au terme de l'exercice. Ce taux, qui était fixé à 128,0 % du taux d'intérêt du DTS, a été ramené à 123,5 % après la réduction rétroactive.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.12

Liste des pays membres qui ont accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts

Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation	Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation
Afrique du Sud	15 septembre 1973	Guinée	17 novembre 1995
Algérie	15 seprembre 1997	Guinée-Bissau	1er janvier 1997
Allemagne	15 février 1961	Guinée équatoriale	1er juin 1996
Antigua-et-Barbuda	22 novembre 1983	Guyana	27 décembre 1966
Arabie Saoudite	22 mars 1961	Haïti	22 décembre 1953
Argentine	14 mai 1968	Honduras	1er juillet 1950
Arménie	29 mai 1997	Hongrie	1er janvier 1996
Australie	1er juillet 1965	Îles Marshall	21 mai 1992
Autriche	1er août 1962	Îles Salomon	24 juillet 1979
Bahamas	5 décembre 1973	Inde	20 août 1994
Bahreïn	20 mars 1973	Indonésie	7 mai 1988
Bangladesh	11 avril 1994	Irlande	15 février 1961
Barbade	3 novembre 1993	Islande	19 septembre 1983
Bélarus	5 novembre 2001	Israël	21 septembre 1993
Belgique	15 février 1961	Italie	15 février 1961
Belize	14 juin 1983	Jamaïque	22 février 1963
Bénin	1er juin 1996	Japon	1er avril 1964
Bolivie	5 juin 1967	Jordanie	20 février 1995
Botswana	17 novembre 1995	Kazakhstan	16 juillet 1996
Brésil	30 novembre 1999	Kenya	30 juin 1994
Brunéi Darussalam	10 octobre 1995	Kiribati	22 août 1986
Bulgarie	24 septembre 1998	Koweït	5 avril 1963
Burkina Faso	1er juin 1996	Lesotho	5 mars 1997
Cambodge	1er janvier 2002	Lettonie	10 juin 1994
Cameroun	1er juin 1996	Liban	1er juillet 1993
Canada	25 mars 1952	Lituanie	3 mai 1994
Chili	27 juillet 1977	Luxembourg	15 février 1961
Chine	1er décembre 1996	Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	19 juin 1998
Chypre	9 janvier 1991	Madagascar	18 septembre 1996
Comores	1er juin 1996	Malaisie	11 novembre 1968
Congo, Rép. du	1er juin 1996	Malawi	7 décembre 1995
Congo, Rép. dém. du	10 février 2003	Mali	1er juin 1996
Corée	1er novembre 1988	Malte	30 novembre 1994
Costa Rica	1er février 1965	Maroc	21 janvier 1993
Côte d'Ivoire	1er juin 1996	Maurice	29 septembre 1993
Croatie	29 mai 1995	Mauritanie	19 juillet 1999
Danemark	1er mai 1967	Mexique	12 novembre 1946
Djibouti	19 septembre 1980	Micronésie, États fédérés de	24 juin 1993
Dominique	13 décembre 1979	Moldova	30 juin 1995
El Salvador	6 novembre 1946	Mongolie	1er février 1996
Émirats arabes unis	13 février 1974	Namibie	20 septembre 1996
Équateur	31 août 1970	Népal	30 mai 1994
Espagne	15 juillet 1986	Nicaragua	20 juillet 1964
Estonie	15 août 1994	Niger	1er juin 1996
États-Unis	10 décembre 1946	Norvège	11 mai 1967
Fidji	4 août 1972	Nouvelle-Zélande	5 août 1982
Finlande	25 septembre 1979	Oman	19 juin 1974
France	15 février 1961	Ouganda	5 avril 1994
Gabon	1er juin 1996	Pakistan	1er juillet 1994
Gambie	21 janvier 1993	Palaos	16 décembre 1997
Géorgie	20 décembre 1996	Panama	26 novembre 1946
Ghana	21 février 1994	Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 décembre 1975
Grèce	7 juillet 1992	Paraguay	22 août 1994
Grenade	24 janvier 1994	Pays-Bas	15 février 1961
Guatemala	27 janvier 1947	Pérou	15 février 1961

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Table II.11

Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation	Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation
Philippines	8 septembre 1995	Suède	15 février 1961
Pologne	1er juin 1995	Suisse	29 mai 1992
Portugal	12 septembre 1988	Suriname	29 juin 1978
Qatar	4 juin 1973	Swaziland	11 décembre 1989
République Centrafricaine	1er juin 1996	Tanzanie	15 juillet 1996
République Dominicaine	1er août 1953	Tchad	1er juin 1996
République kirghize	29 mars 1995	Thaïlande	4 mai 1990
République slovaque	1er octobre 1995	Timor-Leste	23 juillet 2002
République tchèque	1er octobre 1995	Togo	1er juin 1996
Roumanie	25 mars 1998	Tonga	22 mars 1991
Royaume-Uni	15 février 1961	Trinité-et-Tobago	13 décembre 1993
Russie	1er juin 1996	Tunisie	6 janvier 1993
Rwanda	10 décembre 1998	Turquie	22 mars 1990
Saint-Kitts-et-Nevis	3 décembre 1984	Ukraine	24 septembre 1996
Saint-Marin	23 septembre 1992	Uruguay	2 mai 1980
Saint-Vincent-et-les Grenadines	24 août 1981	Vanuatu	1er décembre 1982
Sainte-Lucie	30 mai 1980	Venezuela	1er juillet 1976
Samoa	6 octobre 1994	Yémen, Rép. du	10 décembre 1996
Sénégal	1er juin 1996	Zambie	19 avril 2002
Serbie-et-Monténégro[1]	15 mai 2002	Zimbabwe	3 février 1995
Seychelles	3 janvier 1978		
Sierra Leone	14 décembre 1995		
Singapour	9 novembre 1968		
Slovénie	1er septembre 1995		
Sri Lanka	15 mars 1994		

[1]La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.13

Régimes de change effectifs et points d'ancrage de la politique monétaire au 30 avril 2003

Classification de fait des régimes de change et cadres monétaires

Ce système de classification est fondé sur les régimes que les pays membres appliquent de fait et qui peuvent être différents des régimes officiellement annoncés. Les régimes sont classés généralement en fonction du degré de flexibilité du dispositif ou de l'attachement formel ou informel à une trajectoire donnée du taux de change. Pour faciliter l'évaluation des répercussions du choix du régime de change sur le degré d'autonomie de la politique monétaire, une distinction est établie entre les régimes de parité fixe les plus rigides (caisse d'émission, par exemple), les autres régimes conventionnels de parité fixe par rapport à une seule monnaie ou un panier de monnaies, les systèmes de bandes de fluctuation de part et d'autre d'un taux central fixe, les systèmes de parités mobiles et les systèmes de bandes de fluctuation mobiles. Les régimes de change des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte forment eux aussi une catégorie séparée. Le classement présente les régimes de change des pays membres au regard des divers cadres de politique monétaire possibles, à des fins de transparence et pour montrer que des formes différentes de régime de change peuvent être compatibles avec le même cadre monétaire. Les différents régimes de change sont expliqués ci-après.

Régimes de change

Régime des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte

L'unité monétaire d'un autre pays est la seule monnaie ayant cours légal dans le pays en question (dollarisation formelle), ou encore celui-ci fait partie d'une union monétaire ou d'un mécanisme de coopération monétaire dont les participants ont une monnaie commune qui a cours légal dans chacun des pays membres. En adoptant un tel régime, les autorités renoncent à la possibilité de mener une politique monétaire indépendante.

Caisse d'émission

La caisse d'émission est un régime selon lequel un pays s'engage explicitement en vertu de la loi à échanger à un taux de change fixe la monnaie nationale contre une monnaie étrangère donnée; cet engagement s'accompagne de restrictions qui sont imposées à l'autorité émettrice pour garantir le respect de ses obligations légales. Cela implique que la monnaie nationale est émise uniquement en contrepartie d'une monnaie étrangère et qu'elle est pleinement couverte par des actifs étrangers, de sorte que les fonctions classiques (par exemple, de contrôle monétaire et de prêteur de dernier ressort) de la banque centrale sont éliminées et que la marge de manœuvre des autorités monétaires est très réduite. Cependant, une certaine flexibilité peut subsister si les règles régissant l'établissement de la caisse le permettent.

Autres régimes conventionnels de parité fixe

Le pays rattache (officiellement ou de fait) sa monnaie, à un taux fixe, à une autre monnaie ou à un panier composé des monnaies des principaux partenaires commerciaux ou financiers, dont le poids est fonction de la répartition géographique des échanges, des services ou des flux de capitaux. En outre, la composition en monnaies peut être normalisée, comme dans le cas du DTS. Il n'y a pas engagement de défendre une parité irrévocablement fixée. Le taux de change peut fluctuer à l'intérieur d'une bande étroite de moins de 1 % de part et d'autre d'un taux central, ou les valeurs de change maximale et minimale peuvent varier à l'intérieur d'une marge étroite de 2 % pendant trois mois au moins. Les autorités monétaires se tiennent prêtes à défendre la parité par des interventions directes (c'est-à-dire en vendant ou en achetant des devises sur le marché) ou indirectes (par exemple usage agressif de la politique d'intérêt, imposition d'une réglementation de change, persuasion morale restreignant les activités de change, ou intervention d'autres institutions publiques). Quoique limité, le degré de flexibilité de la politique monétaire est plus grand que dans les régimes d'arrimage ferme, car l'exercice des fonctions traditionnelles de banque centrale est toujours possible et les autorités monétaires peuvent ajuster le niveau du taux de change, bien que relativement peu souvent.

Rattachement à l'intérieur de bandes horizontales

La valeur de change de la monnaie est maintenue à l'intérieur d'une marge de fluctuation d'au moins 1 % de part et d'autre d'un taux central fixe officiel ou de fait. Cette catégorie comprend le mécanisme de change européen (MCE) du Système monétaire européen (SME) (remplacé par le MCE II le 1er janvier 1999). Les autorités monétaires disposent d'une certaine marge de manœuvre qui est fonction de la largeur des bandes de fluctuation.

Système de parités mobiles

La monnaie fait l'objet de faibles ajustements périodiques calculés soit à un taux fixe, soit en fonction des variations de certains indicateurs quantitatifs (écart d'inflation passé par rapport aux principaux partenaires commerciaux, écart entre la cible d'inflation et l'inflation prévue chez les principaux partenaires commerciaux, par exemple). Ces ajustements peuvent être fixés à un taux permettant de prendre en compte les variations, corrigées de l'inflation, de la valeur de la monnaie (ajustements rétrospectifs), ou à un taux fixe annoncé au préalable qui est inférieur à l'écart d'inflation prévu (ajustements prévisionnels). Maintenir une parité ajustable crédible soumet le régime à des contraintes analogues à celles d'un régime de parité fixe.

Système de bandes de fluctuation mobiles

La valeur de change de la monnaie est maintenue à l'intérieur de certaines marges de fluctuation d'au moins 1 % de part et d'autre d'un taux central, qui est ajusté périodiquement soit à un taux fixe, soit en fonction des variations de certains indicateurs quantitatifs. Le degré de flexibilité du taux de change est fonction de la largeur de la bande, les bandes étant symétriques par rapport à un taux central mobile ou s'élargissant progressivement et asymétriquement (aucun taux central n'étant dans ce cas annoncé au préalable). L'engagement de maintenir le taux de change à l'intérieur de la bande fait peser des contraintes sur la politique monétaire, dont le degré d'indépendance est fonction de la largeur de la bande.

Flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change

Les autorités monétaires influent sur l'évolution du taux de change en intervenant sur le marché pour contrecarrer la tendance à long terme du taux de change sans annoncer au préalable la trajectoire de celui-ci ou sans fixer d'objectif précis dans ce domaine. Les indicateurs qu'elles utilisent pour gérer le taux sont dans l'ensemble laissés à leur appréciation — par exemple, la position de balance des paiements, les réserves internationales ou l'évolution du marché parallèle — et les ajustements ne sont pas nécessairement automatiques. L'intervention peut être directe ou indirecte. Il est fait une distinction entre le régime de «flottement rigoureusement dirigé», dans lequel l'intervention prend la forme d'un suivi très étroit qui a généralement pour effet de stabiliser le taux de change sans établissement d'une trajectoire précise, le but étant de permettre aux autorités de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour décider de la stratégie à suivre en vue d'atteindre une trajectoire visée — et les «autres régimes de flottement dirigé», où les mouvements sont influencés par des actions plus ponctuelles.

Flottement indépendant

Le taux de change est déterminé par le marché, toute intervention ayant davantage pour objectif d'en modérer l'évolution et d'en empêcher les fluctuations excessives que de le porter à un niveau donné. Dans les régimes de cette nature, la politique monétaire est en principe indépendante de la politique de change.

Cadres de la politique monétaire

Les régimes de change sont présentés au regard de divers cadres de politique monétaire de manière à mettre en lumière le rôle du taux de change dans la politique économique générale et à déceler les causes éventuelles d'incohérences dans le dosage politique monétaire–politique de change.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Ancrage par le taux de change

Les autorités monétaires se tiennent prêtes à acheter ou à vendre des devises à des taux donnés pour maintenir le taux de change à un niveau ou dans une fourchette fixés au préalable; le taux de change sert de point d'ancrage nominal ou d'objectif intermédiaire de la politique monétaire. Les régimes en question sont ceux des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte, les régimes de caisse d'émission, ainsi que les régimes de parité fixe ou de parités mobiles (lorsque les ajustements sont prévisionnels), avec ou sans bandes de fluctuation.

Ancrage par les agrégats monétaires

Les autorités monétaires utilisent leurs instruments afin d'atteindre le taux de croissance fixé comme objectif pour les agrégats monétaires (monnaie centrale, M1 ou M2, par exemple), et ces agrégats deviennent le point d'ancrage nominal ou l'objectif intermédiaire de la politique monétaire.

Ciblage de l'inflation

Les objectifs chiffrés d'inflation à moyen terme sont annoncés au public et les autorités monétaires prennent l'engagement institutionnel d'atteindre ces objectifs. Les autres caractéristiques de ce dispositif sont la communication au public et aux marchés de plus amples informations sur les projets et objectifs des autorités monétaires et une plus grande responsabilité de la banque centrale dans la réalisation de ses objectifs d'inflation. Les autorités monétaires fondent leurs décisions sur l'écart entre les prévisions d'inflation et les objectifs annoncés, ces prévisions jouant (implicitement ou explicitement) le rôle d'objectif intermédiaire de la politique monétaire.

Programme soutenu par le FMI ou autre programme monétaire

Les politiques monétaire et de change sont appliquées dans le cadre d'un dispositif qui prévoit des seuils pour les réserves internationales et des plafonds pour les avoirs intérieurs nets de la banque centrale. Comme ces plafonds limitent la croissance de la monnaie centrale par le jeu des opérations de la banque centrale, des objectifs indicatifs pour la monnaie centrale peuvent être adjoints à ces programmes.

Autres dispositifs

Le pays n'a explicitement signalé aucun point d'ancrage nominal, mais mène sa politique monétaire en suivant divers indicateurs, ou encore aucune information n'est disponible sur le dispositif retenu par le pays *(suite à la page 130)*.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau II.13 *(fin)*

Régime de change (nombre de pays)	Cadre de la politique monétaire[1] — Ancrage du taux de change				Objectif d'agrégats monétaires	Ciblage de l'inflation	Programme soutenu par le FMI ou autre programme monétaire	Autres dispositifs
Régime des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte (41)	*monnaie ayant cours légal*	*MCCO*[2]	*Pays africains de la zone* [illegible] *UEMOA*	*CEMAC*				*Zone euro*[3]
	El Salvador[4]	Antigua-et-Barbuda	Bénin*	Cameroun*				Allemagne
	Équateur	Dominique*	Burkina Faso	Congo, Rép. du				Autriche
	Îles Marshall	Grenade	Côte d'Ivoire*	Gabon				Belgique
	Kiribati	Saint-Kitts-et-Nevis	Guinée-Bissau*	Guinée équatoriale				Espagne
	Micronésie, États fédérés de	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mali*	République centrafricaine				Finlande
	Palaos	Sainte-Lucie	Niger*	Tchad*				France
	Panama		Sénégal					Grèce
	Saint-Marin		Togo					Irlande
	Timor-Leste							Italie
								Luxembourg
								Pays-Bas
								Portugal
Caisse d'émission (7)	Bosnie-Herzégovine*							
	Brunéi Darussalam							
	Bulgarie*							
	Chine — Hong Kong (RAS)							
	Djibouti							
	Estonie							
	Lituanie							
Autres régimes conventionnels de parité fixe (42)	*Par rapport à une seule monnaie (33)*		*Par rapport à un groupe de monnaies (9)*		Chine†[6]			
	Antilles néerlandaises		Botswana[5]					
	Arabie Saoudite		Fidji					
	Aruba		Lettonie					
	Bahamas[5]		Libye					
	Bahreïn		Malte					
	Bangladesh		Maroc					
	Barbade		Samoa					
	Belize		Seychelles					
	Bhoutan		Vanuatu					
	Cap-Vert*							
	Chine†[6]							
	Comores[7]							
	Émirats arabes unis							
	Érythrée							
	Guinée*[6]							
	Jordanie*[6]							
	Koweït[6]							
	Lesotho*							
	Liban[6]							
	Macédoine, ex-Rép. youg. de[6]							
	Malaisie							
	Maldives[6]							
	Namibie							
	Népal							
	Oman							
	Qatar							
	République arabe syrienne[6]							
	Suriname[5,6]							
	Swaziland							
	Turkménistan[6]							
	Ukraine[6]							
	Venezuela							
	Zimbabwe[6]							

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Régime de change (nombre de pays)	Cadre de la politique monétaire[1]					
	Ancrage du taux de change		Objectif d'agrégats monétaires	Ciblage de l'inflation	Programme soutenu par le FMI ou autre programme monétaire	Autres dispositifs
Rattachement du taux de change à l'intérieur de bandes de fluctuation horizontales (5)[8]	*Dans le cadre d'un mécanisme de coopération MCE II (1)* Danemark	*Autres bandes de fluctuation (4)* Chypre Hongrie† Soudan[6] Tonga	Soudan[6]	Hongrie†		
Système de parités mobiles (5)	Bolivie Costa Rica[6] Îles Salomon[6] Nicaragua* Tunisie		Tunisie			
Système de bandes de fluctuation (5)[9] mobiles	Bélarus Honduras Israël† Roumanie[6] Slovénie†[6]		Slovénie†[6]	[illegible]		
Flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change (46)			[illegible]* Égypte[5] Gambie* Ghana Guyana* Indonésie* Iran, Rép. islam. d' Jamaïque[6] Maurice São Tomé-et-Principe Zambie	Rép. tchèque Thaïlande	Argentine Azerbaïdjan Croatie Éthiopie Kenya Moldova[6] Mongolie Pakistan Rép. dém. pop. lao[5] République kirghize Rwanda Serbie-et-Monténégro†[10] Tadjikistan Viet Nam	Afghanistan Algérie[3] Angola[3] Burundi[3] Guatemala[3] Haïti[3,6] Inde[3] Iraq[11] Kazakhstan[3] Mauritanie Myanmar[3,5,6] Nigéria Ouzbékistan[3,5] Paraguay[3] Rép. Dominicaine[3,5] Rép. slovaque[3] Russie Singapour Trinité-et-Tobago
Flottement indépendant (36)			Malawi* Sierra Leone* Sri Lanka Uruguay Yémen, Rép. du	Afrique du Sud Australie Brésil* Canada Chili[5] Colombie Corée Islande Mexique Norvège Nouvelle-Zélande Pérou*† Philippines Pologne Royaume-Uni Suède Turquie*	Albanie Arménie Congo, Rép. dém. du Géorgie Madagascar Mozambique Ouganda Tanzanie	États-Unis[3] Japon[3] Libéria[3] Papouasie-Nouvelle-Guinée[3] Somalie[5,11] Suisse[3]

Sources : rapports des services du FMI sur les économies nationales et *International Financial Statistics*.

[1]L'astérisque (*) indique que le pays applique un programme appuyé par le FMI ou un autre programme monétaire. Le symbole (†) signifie que le pays ne se contente pas d'un seul point d'ancrage dans la conduite de sa politique monétaire (il convient de noter toutefois qu'il ne serait pas possible, pour des raisons pratiques, de déterminer, à partir de ce tableau, quel point d'ancrage nominal joue le rôle principal dans la conduite de cette politique).

[2]Ces pays ont un régime de caisse d'émission.

[3]Le pays n'a pas explicitement fait état d'un ancrage nominal, mais suit plusieurs indicateurs dans la conduite de sa politique monétaire.

[4]En El Salvador, il est interdit d'imprimer de nouveaux billets de colon, monnaie nationale, mais le stock existant de colones continuera à circuler, aux côtés du dollar EU, jusqu'à l'usure de tous les billets.

[5]Pays qui applique un régime faisant intervenir plusieurs marchés. Le régime indiqué est celui qui correspond au principal marché.

[6]Pays dont le régime de fait diffère du régime officiel.

[7]Les dispositions en vigueur entre les Comores et le Trésor français sont identiques à celles qui existent pour les pays africains de la zone franc.

[8]Pour ces pays, la marge est comme suit : Chypre (±15 %), Danemark (±2,25 %), Hongrie (±15 %), Soudan (±2 %) et Tonga (±5 %).

[9]Pour ces pays, la marge est comme suit : Bélarus (±5 %), Honduras (±7 %), Israël (±22 %), Roumanie et Slovénie (marge non annoncée).

[10]La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

[11]On ne dispose pas sur ce pays d'informations suffisantes pour pouvoir le classer.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE III

Principales décisions du Conseil d'administration

A. Emploi du revenu net du FMI pour l'exercice 2003

1. Le revenu net du FMI pour l'exercice 2003 sera affecté, à hauteur de 69 millions de DTS mobilisés par suite de l'application du paragraphe 2 de la décision n° 12730-(02/43)[1] adoptée le 26 avril 2002, à la réserve spéciale à la fin de l'exercice.

2. Les dépenses résultant de l'application de la norme comptable internationale n° 19 — Coûts des prestations de retraite seront imputées sur la réserve spéciale; le FMI tiendra en outre une comptabilité financière distincte pour ces dépenses (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12987-(03/36)
21 avril 2003

B. Taux de commission sur l'utilisation des ressources du FMI pour l'exercice 2004

1. Nonobstant la règle I-6 4) a), le taux de commission visé à la règle I-6 4) sera égal, à compter du 1er mai 2003, à 132 % du taux d'intérêt du DTS, calculé en application de la règle T-1.

2. L'objectif de revenu net pour l'exercice 2004 sera 108 millions de DTS. Pendant cet exercice, toute fraction du revenu net qui dépassera 108 millions de DTS sera employée pour abaisser rétroactivement le pourcentage du taux de commission fixé pour cet exercice. Si le revenu net dégagé pendant l'exercice 2004 est inférieur à 108 millions de DTS, le revenu net dont feront état les projections pour l'exercice 2005 sera relevé d'autant. Aux fins de la présente disposition, le revenu net est calculé sans tenir compte du revenu opérationnel net mobilisé grâce aux commissions additionnelles sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives et à la commission additionnelle sur les achats au titre du mécanisme élargi de crédit, ni des effets de l'application de la norme comptable internationale n°19 — Coûts des prestations de retraite (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12988-(03/36)
21 avril 2003

C. Répartition des charges — Application pendant l'exercice 2004

Section I. Principes de la répartition des charges

1. Les charges financières qu'entraine pour le FMI l'existence d'impayés au titre d'obligations financières seront réparties entre les États membres, qu'ils aient une position débitrice ou créditrice.

2. Cette répartition sera appliquée de façon simultanée et symétrique.

Section II. Détermination du taux de commission

Le taux de commission visé à la règle I-6 4) sera ajusté conformément aux dispositions de la section IV de la présente décision et de la section IV de la décision n° 12189-(00/45)[2] adoptée le 28 avril 2000.

Section III. Commissions différées — Ajustement

Nonobstant l'alinéa 1 a) de la section IV de la décision n° 12189-(00/45) adoptée le 28 avril 2000, les taux de commission et de rémunération calculés en vertu de cette section sont arrondis à deux décimales près.

Section IV. Montant à verser au compte spécial conditionnel 1

1. Pendant l'exercice 2004, un montant de 94 millions de DTS sera dégagé conformément aux dispositions de la présente section pour être affecté au compte spécial conditionnel 1 visé dans la décision n° 9471-(90/98) adoptée le 20 juin 1990.

2. a) Pour que soit dégagé le montant à affecter au compte spécial conditionnel 1 conformément au paragraphe 1, le taux de commission visé à la règle I-6 4), nonobstant les dispositions de la règle I-6 4) a) et b) et de la règle I-10, et le taux de rémunération prescrit à la règle I-10, sous réserve de la limite imposée à l'alinéa b), seront ajustés conformément aux dispositions du présent paragraphe.

b) Nonobstant le paragraphe 1, les ajustements apportés aux taux de commission ou de rémunération conformément au présent paragraphe sont arrondis à deux décimales près. Aucun ajustement du taux de rémunération au titre du présent paragraphe ne saurait ramener le coefficient moyen de rémunération en deçà de 85 % sur une période d'ajustement.

c) Les périodes sur lesquelles porteront les ajustements au titre du présent paragraphe commenceront le 1er mai 2003, le 1er août 2003, le 1er novembre 2003 et le 1er février 2004; les ajustements seront effectués peu après le 31 juillet pour la période allant du 1er mai au 31 juillet, le 31 octobre pour la période allant du 1er août au 31 octobre, le 31 janvier pour la période allant du 1er novembre au 31 janvier et le 30 avril pour la période allant du 1er février au 30 avril.

3. a) Sous réserve du paragraphe 3 de la décision n° 8780-(88/12) adoptée le 29 janvier 1988, les soldes détenus au compte spécial conditionnel 1 seront distri-

[1]Voir *Selected Decisions*, Twenty-Seventh Issue (December 31, 2002), page 386.

[2]*Ibid.*, page 378.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

bués conformément aux dispositions du présent paragraphe aux États membres qui, par suite de l'ajustement, ont versé des commissions additionnelles ou reçu une rémunération plus faible; la distribution aura lieu lorsque les impayés au titre de commissions auront été réglés et les rachats exigibles effectués, ou à toute date antérieure que le FMI pourra fixer.

b) Les distributions visées à l'alinéa a) seront effectuées proportionnellement aux montants que chaque État membre a versés ou n'a pas reçus par suite des ajustements respectifs.

c) L'État membre qui est habilité à recevoir un paiement en vertu du présent paragraphe et qui, à la date de ce paiement, a un impayé quelconque au Département général au titre d'une obligation financière envers le FMI verra sa créance et celle du FMI se compenser conformément à la décision n° 8271-(86/74)[3] adoptée le 30 avril 1986 ou à toute décision ultérieure du FMI.

d) Sous réserve du paragraphe 4 de la décision n° 8780-(88/12) adoptée le 29 janvier 1988, toute perte éventuelle imputée au compte spécial conditionnel 1 sera comptabilisée conformément aux principes de proportionnalité énoncés à l'alinéa b).

Section V. Examen

Le point sur l'application de la présente décision sera fait lorsque l'ajustement du taux de rémunération ramènera le coefficient de rémunération au niveau mentionné à l'alinéa 2 b) de la section IV de la présente décision et à la section IV de la décision n° 12189-(00/45)[4] adoptée le 28 avril 2000 (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12989-(03/36)
21 avril 2003

D. Commissions additionnelles sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives, ainsi que dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit — Emploi du revenu opérationnel net

Pour l'exercice 2004, le solde du revenu opérationnel net mobilisé au moyen des commissions additionnelles prélevées sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives, ainsi que dans les tranches de crédit ou au titre du mécanisme élargi de crédit, qui sera éventuellement dégagé une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, sera placé, après la fin de l'exercice, à la réserve générale (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12990-(03/36) SRF/CCL
21 avril 2003

E. Examen du dispositif de commissions spéciales

Le FMI a fait le point sur le dispositif de commissions spéciales applicables aux impayés au titre d'obligations envers le compte des ressources générales, la facilité d'ajustement structurel et le fonds fiduciaire (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12991-(03/36) G/SAF/TR
21 avril 2003

F. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur du Centre d'assistance technique financière du Pacifique

Le FMI approuve la création du sous-compte en faveur du Centre d'assistance technique financière du Pacifique selon les modalités prévues dans l'Instrument portant création d'un compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (décision n° 10942-(95/33)[5], dans sa version modifiée. Le FMI utilisera ce sous-compte pour administrer les ressources que fournira le gouvernement australien, ainsi que tout autre contributeur ultérieur, conformément aux dispositions du document EBS/02/84 (15/5/02).

Décision n° 12751-(02/52)
22 mai 2002

G. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur des centres régionaux d'assistance technique en Afrique

Le FMI approuve la création du sous-compte en faveur des centres d'assistance technique financière en Afrique selon les modalités prévues dans l'Instrument portant création d'un compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (décision n° 10942-(95/33)[6], dans sa version modifiée. Le FMI utilisera ce sous-compte pour administrer les ressources que fourniront les gouvernements des pays suivants : République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Norvège (Ministère des affaires étrangères), Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède, ainsi que tout autre contributeur ultérieur, conformément aux dispositions du document EBS/02/135 (26/7/02).

Décision n° 12832-(02/88)
9 août 2002

H. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002

Le Conseil d'administration a réexaminé l'application générale de la surveillance exercée par le FMI sur les politiques de change des États membres, conformément au paragraphe VI des procédures de surveillance figurant dans le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63)[7] adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée. Le prochain réexamen devra être effectué avant le 10 août 2002.

Le Conseil d'administration a réexaminé le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63) adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée, conformément au paragraphe 2 de cette décision. Le prochain réexamen de ce document devra être effectué avant le 10 août 2002.

Décision n° 12178-(00/41)
10 avril 2000,
modifiée par les décisions n°s 12713-(02/38), 5 avril 2002, et 12792-(02/75), 10 juillet 2002

[3] *Ibid.*, page 372.
[4] *Ibid.*, page 378.
[5] *Ibid.*, page 150.
[6] *Ibid.*, page 150.
[7] *Ibid.*, page 10.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

I. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002

Le Conseil d'administration a réexaminé l'application générale de la surveillance exercée par le FMI sur les politiques de change des États membres, conformément au paragraphe VI des procédures de surveillance figurant dans le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63), adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée. Le prochain réexamen devra être effectué avant le 15 juillet 2004.

Le Conseil d'administration a réexaminé le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63), adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée, conformément au paragraphe 2 de cette décision. Le prochain réexamen de ce document devra être effectué avant le 15 juillet 2004 (SM/02/184, Sup. 1, 18/6/02).

Décision n° 12793-(02/76)
15 juillet 2002

J. Examen biennal de l'application de la surveillance du FMI et de la décision de 1977 sur la surveillance — Modification des cycles des consultations au titre de l'article IV

1. Le cycle de consultations de 24 mois s'applique immédiatement aux États membres qui reçoivent une aide financière dans le cadre d'un accord avec le FMI et s'appliquera automatiquement, à l'avenir, à tous les États membres en faveur desquels le FMI aura approuvé un accord. Les consultations au titre de l'article IV avec cet État membres sont menées conformément aux procédure

2. Les consultations au titre de l'article IV avec tout État membre recevant une aide financière dans le cadre d'un accord avec le FMI doivent normalement prendre fin dans les 24 mois de la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV avec cet État membre, le cycle des consultations étant toutefois abrégé dans les cas suivants :

a) lorsque les dernières consultations au titre de l'article IV avec l'État membre ont été achevées depuis six mois au moins avant la date d'approbation de l'accord pertinent, les consultations suivantes au titre de l'article IV avec cet État membre doivent normalement être achevées au plus tard à la plus éloignée des deux dates suivantes : i) six mois après la date d'approbation de l'accord ou ii) douze mois, plus un délai de grâce de trois mois, après la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV;

b) lorsque, dans le cas d'un État membre non visé par les dispositions de l'alinéa 2 a), la revue d'un programme dans le cadre d'un accord en faveur de cet État membre n'est pas achevée à la date précisée dans l'accord, les consultations suivantes au titre de l'article IV avec cet État membre doivent normalement prendre fin au plus tard à la plus éloignée des deux dates suivantes : i) six mois après la date précisée dans l'accord ou ii) douze mois, plus un délai de grâce de trois mois, après l'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV, étant entendu toutefois que, lorsque la revue est achevée avant la plus éloignée de ces deux dates, les consultations suivantes au titre de l'article IV doivent normalement prendre fin dans les vingt-quatre mois de la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV avec cet État membre.

Lorsqu'expire ou est annulé un accord avec un État membre, le cycle normal de consultations de douze mois s'applique automatiquement à celui-ci et les consultations suivantes au titre de l'article IV avec cet État membre doivent normalement prendre fin au plus tard à la plus éloignée des deux dates suivantes : i) six mois après la date d'expiration ou d'annulation ou ii) douze mois, plus un délai de grâce de trois mois, après l'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV, et, dans tous les cas, dans les 24 mois de la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV (SM/02/184, Sup. 1, 18/6/02, Sup. 3, 5/9/02).

Décision n° 12794-(02/76), 15 juillet 2002, modifiée par la décision n° 12854-(02/96), 12 septembre 2002

K. Modalités de la surveillance des politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres

La fréquence actuelle des consultations au titre de l'article IV avec les divers pays de la zone euro, auxquels s'applique en général le cycle normal de douze mois, est conservée.

Les services du FMI auront deux fois par an des entretiens avec les institutions de l'UE responsables des politiques communes de la zone euro. Bien que distincts de ceux qu'ils auront avec les divers pays de la zone, ces entretiens seront considérés comme faisant partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque membre. Dans la mesure du possible, les entretiens avec les différents pays de la zone euro et ceux avec les institutions pertinentes de l'UE seront groupés.

One fois par an, les politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres feront l'objet d'un rapport des services du FMI et d'un examen en Conseil, qui seront considérés comme faisant partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec les différents membres. Outre les politiques monétaire et de change, le rapport couvrira, dans une optique régionale, les autres politiques économiques utiles pour la surveillance du FMI. Les services du FMI rendront compte de façon informelle au Conseil de la seconde série d'entretiens avec les institutions de l'UE, de façon à situer dans un contexte adéquat les consultations bilatérales avec les pays de la zone euro qui ne coïncident pas avec l'examen annuel des politiques de la zone euro effectué par le Conseil.

Un résumé sera préparé à l'issue de l'examen annuel par le Conseil des politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres. Les résumés préparés pour la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec les pays de la zone euro contiendront des renvois à ce résumé. Dans la mesure où ce résumé couvrira les politiques économiques qui s'appliquent à tous les pays membres de l'UE et qui sont jugées utiles pour la surveillance du FMI, les parties pertinentes de ce résumé pourraient également être évoquées lors des consultations bilatérales au titre de l'article IV avec les pays membres de l'UE qui ne font pas partie de la zone euro (SM/02/359, 21/11/02).

Décision n° 12899-(02/119)
4 décembre 2002

[8] *Ibid.*, pages 680–84.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

L. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension

Conformément au paragraphe 4 de la résolution n° 53-2 du Conseil des gouverneurs[8] intitulée «Augmentation des quotes-parts des États membres du FMI — Onzième révision générale», le Conseil d'administration décide que les notifications du consentement à l'augmentation des quotes-parts devront parvenir au FMI au plus tard le 31 janvier 2003 à 18 heures, heure de Washington.

Décision n° 12802-(02/78)
19 juillet 2002

M. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension

Conformément au paragraphe 4 de la résolution n° 53-2 du Conseil des gouverneurs intitulée «Augmentation des quotes-parts des États membres du FMI — Onzième révision générale», le Conseil d'administration décide que les notifications du consentement à l'augmentation des quotes-parts devront parvenir au FMI au plus tard le 31 juillet 2003 à 18 heures, heure de Washington (EBD/03/3, 15/1/03).

Décision n° 12930-(03/3)
23 janvier 2003

N. Compte de fiducie de la FRP et fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Réserve — Examen de septembre 2002

Après avoir examiné, conformément à la décision n° 10286-(93/23) ESAF[9], le niveau des ressources détenues à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, le FMI estime que ces ressources sont suffisantes pour faire face, pendant le semestre allant du 1er avril 2002 au 30 septembre 2002, à l'ensemble des obligations susceptibles de donner lieu à des paiements de la réserve aux prêteurs ayant alimenté le compte de prêts du compte de fiducie de la FRPC (SM/02/273, 21/8/02).

Décision n° 12847-(02/94) PRGF
6 septembre 2002

O. Création du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRP intérimaire

1. Le FMI adopte l'instrument portant création du Fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire, qui est annexé à la présente décision.

2. Le FMI effectuera des examens semestriels du financement du Fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire.

Décision n° 11436-(97/10)
4 février 1997,
modifiée par les décisions nos 11492-(97/45), 24 avril 1997,
11861-(98/131) ESAF, 18 décembre 1998,
12087-(99/118) PRGF, 21 octobre 1999,
entrée en vigueur le 2 novembre 1999,
12132-(00/9) PRGF, 27 janvier 2000,
12349-(00/118), 1er décembre 2000,
12561-(01/85) PRGF, 23 août 2001,
entrée en vigueur le 19 septembre 2001,
12680-(02/17) PRGF, 20 février 2002
12696-(02/27) PRGF, 15 mars 2002, et
12777-(02/65), 20 juin 2002, et
12874-(02/110), 25 octobre 2002

P. Politique d'accès en période de crise du compte de capital — Modification de la facilité de réserve supplémentaire et questions de suivi concernant la politique d'accès exceptionnel

La décision n° 11627-(97/123)[10], adoptée le 17 décembre 1997, sur la facilité de réserve supplémentaire et les lignes de crédit préventives est modifiée comme suit :

1. À la section I, intitulée facilité de réserve supplémentaire, les alinéas 6 a) et b) se lisent désormais comme suit :

«6 a) Les États membres qui procèdent à des achats en vertu de la présente section doivent racheter l'encours des montants de leur monnaie résultant de ces achats en deux versements égaux effectués au cours d'une période comprise entre deux ans et demi et trois ans à compter de la date de chaque achat; l'échéance du premier versement est de deux ans et demi, et celle du second de trois ans.

b) Les États membres doivent normalement racheter ces montants six mois avant leur échéance, étant entendu que le FMI peut, à leur demande, décider de prolonger ce délai de six mois. Le FMI peut demander aux États membres qui n'ont pas procédé à un rachat à la date escomptée de l'effectuer dans un délai précis qui ne saurait dépasser le calendrier mentionné à l'alinéa a).»

2. «À la section II, intitulée lignes de crédit préventives,

i) un paragraphe 18 bis est inséré :

«a) Les États membres qui procèdent à des achats en vertu de la présente section doivent racheter l'encours des montants de leur monnaie résultant de ces achats en deux versements semestriels égaux effectués au cours d'une période comprise entre deux ans et deux ans et demi à compter de la date de chaque achat; l'échéance du premier versement est de deux ans, et celle du second de deux ans et demi.

b) Les États membres doivent normalement racheter ces montants un an avant leur échéance, étant entendu que le FMI peut, à leur demande, décider de prolonger ce délai d'un an au maximum. Le FMI peut demander aux États membres qui n'ont pas procédé à un rachat à la date escomptée de l'effectuer dans un délai précis qui ne saurait dépasser le calendrier mentionné à l'alinéa a).

c) Le FMI ne saurait approuver, ni le Directeur général recommander d'approuver, une demande d'utilisation de ses ressources générales par les États membres qui n'ont pas effectué les rachats auxquels ils auraient dû normalement procéder en vertu de l'alinéa b). Chaque accord de confirmation ou accord élargi doit prévoir la

[9] *Ibid.*, page 413.

[10] *Ibid.*, pages 325 et 627.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

possibilité, lorsque les États membres n'ont pas effectué de tels rachats, de suspendre tout achat ultérieur.»

ii) au paragraphe 19, la référence au «paragraphe 6» est supprimée.

3. Les modifications apportées par la présente décision à la facilité de réserve supplémentaire ne s'appliquent qu'aux achats effectués après la date de cette décision.

Décision n° 12943-(03/15)
21 février 2003

Q. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC–PPTE — Réserve — Examen

Après avoir examiné, conformément à la décision n° 10286-(93/23) ESAF[11] adoptée le 22 février 1993, dans sa version modifiée, le niveau des ressources détenues à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, le FMI estime que ces ressources sont suffisantes pour faire face, pendant le semestre allant du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, à l'ensemble des obligations susceptibles de donner lieu à des paiements de la réserve aux prêteurs ayant alimenté le compte de prêts du compte de fiducie de la FRPC (SM/03/100, 21/3/03).

Décision n° 12979-(03/31) PRGF
31 mars 2003

[11] *Ibid.*, page 413.

R. Institut multilatéral de Vienne — Modification de l'accord

Le Directeur général est autorisé à approuver le premier amendement à l'accord portant création de l'Institut multilatéral de Vienne, conformément à l'article XI de cet accord (EBAP/03/16, 11/2/03).

Décision n° 12941-(03/13)
19 février 2003

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE IV

Relations avec les autres organisations internationales

Face à une reprise inégale de l'économie mondiale et à l'intensification des tensions géopolitiques, l'étroite coopération du FMI avec les autres organisations internationales a conservé son caractère essentiel au cours de l'exercice 2003. Dans un système financier de plus en plus intégré, une grande collaboration entre le FMI, la Banque mondiale, les Nations Unies et leurs agences spécialisées, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque des règlements internationaux (BRI), les banques régionales de développement et les groupes intergouvernementaux est nécessaire pour pouvoir identifier les risques et donner une impulsion durable et générale à la croissance économique.

Représentation régionale et assistance technique

Les bureaux européens du FMI et son bureau régional pour l'Asie et le Pacifique entretiennent des relations étroites avec les autres organisations internationales. Au cours de l'exercice 2003, les bureaux européens du FMI ont été réorganisés de manière à établir une nouvelle présence de l'organisation à Bruxelles et à rationaliser la dotation en effectifs et la gestion de ses trois représentations en Europe (Paris, Genève et Bruxelles). Le Bureau de Bruxelles a été créé afin de resserrer la coopération avec les institutions de l'Union européenne, de renforcer les activités de surveillance du FMI dans la région et d'établir des relations d'information plus fructueuses avec divers organismes ayant leur siège à Bruxelles.

Le Bureau de Paris reste au centre de la représentation du FMI en Europe. Il est en liaison avec les institutions régionales et internationales situées en Europe et participe aux opérations de surveillance multilatérale et régionale du FMI sur ce continent. Des membres du personnel du Bureau de Paris représentent d'ordinaire le FMI au comité des bailleurs de fonds et au comité de surveillance de l'OCDE à Paris, et l'un de ses fonctionnaires fait partie du Secrétariat du Groupe des Dix (G-10). En outre, le Bureau de Paris reste en contact étroit avec la BRI (Bâle) et des membres de son personnel assistent, lorsque le cas se présente, aux réunions d'institutions telles que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), le Parlement européen et le Conseil de l'Europe.

Le Bureau de Genève suit et analyse les activités des organismes socioéconomiques ayant leur siège dans cette ville, et fait rapport sur elles, en accordant une attention particulière au système commercial multilatéral, ainsi qu'aux développements dans le domaine du commerce au sein de l'Union européenne. Parmi ces organismes figurent l'OMC, l'Organisation internationale du travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE) et l'Union interparlementaire.

Le Bureau régional Asie et Pacifique du FMI, qui est situé à Tokyo, a pour fonction de renforcer la surveillance du FMI en Asie et de promouvoir ses initiatives dans la région. Il œuvre en étroite collaboration avec des groupements régionaux tels que la Coopération économique Asie–Pacifique (CEAP), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum du Pacifique Sud, l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale, les Banques centrales de l'Asie du Sud-Est et l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia and Pacific Central Banks). Outre qu'il assure les fonctions de Secrétariat pour le Groupe responsable du cadre de Manille, il entretient des relations étroites avec deux organisations régionales, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi qu'avec le Bureau de la Banque mondiale au Japon. Par ailleurs, il facilite la participation du FMI aux réunions du Groupe consultatif des nations donatrices qui se tiennent dans la région Asie–Pacifique.

Le Centre régional d'assistance technique (AFRITAC) pour l'Afrique de l'Est, qui s'est ouvert à Dar es-Salaam (Tanzanie) le 24 octobre 2002, est chargé d'intensifier l'assistance technique et la formation au niveau régional et de renforcer ainsi l'action que mènent le FMI et la Banque mondiale, de concert avec les entités prestataires, pour assurer l'internalisation des efforts de réduction de la pauvreté. Le FMI envisage d'ouvrir cinq centres de ce type en Afrique subsaharienne, dont le prochain centre aura pour fonction de renforcer les capacités de l'Afrique de l'Ouest. Il devait être établi initialement à Abidjan, mais a été relocalisé à Bamako, au Mali, à cause de la guerre civile en Côte d'Ivoire. Le FMI accorde une assistance technique de même nature à ses pays membres pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion économique et budgétaire : l'assistance aux pays de la région Asie–Pacifique est fournie par l'intermédiaire du Centre d'assistance technique financière du Pacifique, et l'aide en faveur des pays des Caraïbes, par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes. Le FMI assure en outre la formation des cadres du secteur public et des gestionnaires du secteur privé à la conduite de la politique économique par sa contribution à l'Institut multilatéral d'Afrique, à l'Institut multilatéral de Vienne et à l'Institut de formation de Singapour. Chacun de ces centres offre des cours et séminaires sur des questions ayant trait au renforcement des capacités régionales.

Collaboration avec la Banque mondiale

Les relations collégiales entre le FMI et la Banque mondiale datent de leur création, à la Conférence de Bretton Woods

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

de 1944. Comme le prévoient leurs Statuts respectifs et le Concordat qu'ils ont signé en 1989, ils ont l'un et l'autre des rôles importants et complémentaires à jouer pour assurer la croissance et la stabilité de l'économie mondiale. Les hauts fonctionnaires des deux institutions se consultent régulièrement, participent à des missions communes, assistent aux mêmes réunions et se transmettent des documents. Cette collaboration des services des deux institutions à des activités consultatives et opérationnelles est étayée par un dialogue continu entre leurs directions.

Face à l'évolution des missions confiées aux deux institutions, il est devenu nécessaire de redéfinir périodiquement les règles du jeu et leurs tâches respectives en vue d'accroître leur efficacité globale. Mettant à profit le mouvement des douze mois passés en faveur d'un renforcement du cadre de leur collaboration, le FMI et la Banque mondiale ont continué au cours de l'exercice 2003 à chercher les moyens de rationaliser et recentrer la conditionnalité de manière à assurer une internalisation plus poussée des programmes de réforme et à les rendre ainsi plus efficaces. En août 2002, les Conseils des deux institutions ont fait le point des enseignements tirés de l'application de la note d'orientation sur les modalités pratiques de la collaboration Banque–FMI sur les programmes-pays et la conditionnalité, diffusée au printemps de 2002. La note d'orientation jette les bases de la collaboration entre les départements géographiques du FMI et les départements régionaux de la Banque mondiale sur les programmes-pays et la conditionnalité. Ce bilan a fait ressortir l'existence d'un large soutien en faveur de l'approche retenue dans la note d'orientation (voir le chapitre 4) et a abouti à la recommandation de procéder dans deux ans à un réexamen de la question.

En outre, le FMI et la Banque mondiale coopèrent étroitement au suivi de la stabilité du système financier, en particulier par le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), qui vise à rendre plus efficaces les efforts déployés en vue de promouvoir l'établissement de systèmes financiers solides dans les pays membres. L'évaluation détaillée de la stabilité du secteur financier (ESSF), qui porte sur l'observation des normes et codes applicables à ce secteur, est l'une des composantes essentielles du PESF et donne lieu à son tour à l'établissement de rapports sur l'observation des normes et codes (RONC). La valeur ajoutée de ce programme tient en grande partie à la nature participative du processus dont il est issu.

Les 14 et 18 mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a fait le point sur le PESF. Quatre-vingt-quinze pays ont déjà participé ou consenti à participer à ce programme, y compris un grand nombre de pays et économies ayant une importance systémique ou régionale. Étant donné le nombre croissant des pays participant au PESF, le FMI et la Banque mondiale continueront à collaborer étroitement, au cours de l'année à venir, à la recherche des moyens de pousser plus avant la rationalisation, le ciblage et la détermination des priorités du programme.

Étant donné leurs synergies avec les évaluations des normes de contrôle prudentiel, les PESF fournissent un cadre approprié pour l'évaluation des efforts des pays à l'encontre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans son communiqué du 28 septembre 2002, le Comité monétaire et financier international a souscrit à l'addition conditionnelle, précédemment consentie par les Conseils du FMI et de la Banque mondiale, des 40 + 8 recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) à la liste des normes pour lesquelles des RONC sont préparés. En octobre 2002, le GAFI a souscrit, en réunion plénière, au document de méthodologie commune pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme établi par le FMI et la Banque mondiale au cours de l'exercice 2002, et a consenti à ce qu'il soit utilisé à la fois pour les RONC établis sous la direction du FMI et de la Banque mondiale et pour les évaluations menées par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI. Suite à cet aval, le FMI et la Banque mondiale ont mis en place le 15 octobre 2002, pour une période de douze mois, un programme-pilote d'évaluation des actions à l'encontre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur la base de la méthodologie commune. Il est prévu que 45 à 56 évaluations seront achevées pendant cette période, dont au moins 36 sous la direction des services du FMI et de la Banque mondiale. L'élaboration et l'exécution du programme-pilote ont nécessité une vaste coordination et coopération entre le FMI, la Banque mondiale, le GAFI, les organismes de type GAFI et leurs pays membres.

Le Comité de liaison sur le secteur financier (CLSF) offre un autre mécanisme par lequel ces deux institutions collaborent étroitement à l'identification des faiblesses du système financier. Créé en 1998, le CLSF permet d'intégrer dans un programme de travail conjoint cohérent les diverses tâches ayant trait au secteur financier qui sont assignées aux deux institutions et de faciliter la coordination de leurs travaux et de ceux d'autres institutions, en particulier pour ce qui est de la réforme de ce secteur. En septembre 2002, le CLSF a fait rapport aux Conseils du FMI et de la Banque mondiale, mettant en particulier l'accent sur les travaux qu'il a entrepris pour améliorer la coodination des activités d'assistance technique financière entre les deux institutions ainsi qu'entre elles et d'autres organisations prestataires.

L'un des plus importants aspects de la coopération entre le FMI et la Banque mondiale est l'effort qu'ils déploient pour atteindre leur objectif commun qui est de stimuler la croissance économique par la réduction de la pauvreté et l'allégement de la dette. Lancée par la Banque mondiale et le FMI en 1996, l'initiative PPTE est un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres qui appelle la conduite d'une action concertée par la communauté financière internationale, notamment les institutions multilatérales. L'initiative PPTE est axée sur la persévérance du pays dans l'ajustement macroéconomique et les réformes sociales et structurelles, tout en assurant le financement de programmes sociaux — principalement de santé et d'éducation de base. Les pays qui demandent à bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTE doivent avoir adopté un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), établi par un vaste processus participatif. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement à l'évaluation du DSRP et du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire). Les services des deux institutions coopèrent à la préparation d'évaluations conjointes des DSRP qui seront soumises à la décision de leurs Conseils respectifs. Au cours de l'exercice 2003, les services du FMI et de la Banque mondiale ont procédé à 28 évaluations conjointes.

Relations avec les Nations Unies

Le FMI œuvre en étroite collaboration avec les Nations Unies par l'intermédiaire de son représentant spécial auprès de cette

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

organisation et par de nombreux autres contacts avec elle. En poste au Bureau du FMI aux Nations Unies à New York, le représentant spécial a pour mandat de favoriser la communication et la coopération entre le FMI et les Nations Unies. Le Bureau de New York a pour principale fonction de faire connaître le point de vue du FMI, d'apporter les éclaircissements nécessaires lorsque les débats des Nations Unies portent sur des questions ayant trait au FMI, de tenir celui-ci au courant des principaux développements au sein du Système des Nations Unies et de faciliter la coopération entre les institutions.

Au cours de l'exercice 2003, la collaboration entre le FMI et les Nations Unies est demeurée axée sur les défis du financement du développement dans le monde. Suite aux engagements pris à la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en 2001 (le «Consensus de Monterrey»), l'attention s'est portée de plus en plus sur le passage des larges concepts de réduction de la pauvreté à un programme d'action. Parmi les observations qu'il a formulées à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), qui s'est tenue à New York le 1er juillet 2002, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a évoqué le besoin d'actions concrètes pour relever le «défi ultime» de la pauvreté et progresser rapidement vers la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Du 11 au 13 juillet 2002, les représentants du FMI se sont réunis avec les ministres de plusieurs pays et les représentants d'autres organisations internationales, dont les Nations Unies, la Banque mondiale, l'OCDE, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Commission européenne, à Rosendal (Norvège), pour s'entretenir avec eux, de façon informelle, du maintien d'un processus dynamique qui ferait avancer l'exécution des accords dégagés à Doha et à Monterrey.

Ces objectifs, de même que l'importance de la réduction de la pauvreté, ont été ultérieurement réitérés par les chefs d'État au Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 29 août au 5 septembre 2002. Le sommet a confirmé le rôle primordial de la stabilité et de la croissance macroéconomiques en tant que base du développement durable, et reconnu dans le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), élargi à bon escient pour intégrer des questions touchant à l'environnement, l'assise des programmes nationaux de développement durable, lorsque de tels programmes existent. Le plan de mise en œuvre convenu au sommet confirme en outre les engagements de réduction de la pauvreté par des actions dans plusieurs domaines (système commercial et financier, mondialisation, cadre institutionnel et gouvernance), qui sont tous directement en rapport avec le mandat et les travaux du FMI. Celui-ci, conjointement avec la Banque mondiale et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), a présenté au sommet une étude sur le «Financement du développement durable», et ses services ont participé à plusieurs conférences-débats.

À la réunion de haut niveau que l'ECOSOC a tenue le 14 avril 2003, Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, a réitéré la ferme détermination du FMI à faire reculer la pauvreté dans l'exercice de son mandat, et a coprésidé une table ronde sur les politiques intérieures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Le dialogue continu entre l'ECOSOC, les institutions de Bretton Woods et l'OMC est un moyen important de renforcer la cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international, car il met en rapport les mondes différents des finances, du commerce, du développement et des affaires étrangères.

Liaison avec les autres groupes intergouvernementaux

En tant que membre du Forum de stabilité financière (FSF), le FMI joue un rôle de premier plan dans la mise sur pied, l'organisation et la réalisation des évaluations de l'application des normes internationales par les places financières offshore. Des membres des services du FMI ont assisté à la huitième réunion du FSF, qui a eu lieu les 3 et 4 septembre 2002 à Toronto (Canada) et à laquelle des progrès ont été constatés dans l'établissement d'une méthodologie d'évaluation de l'observation des normes et codes. Le FMI était également représenté à la deuxième réunion régionale que le FSF a tenue les 11 et 12 octobre 2002 à Pékin avec les autorités chargées de la stabilité financière de la région Asie–Pacifique, ainsi qu'à la neuvième réunion du FSF, qui s'est déroulée à Berlin les 24 et 25 mars 2003. Le Président du FSF a participé, en qualité d'observateur, aux réunions d'octobre 2002 et d'avril 2003 du Comité monétaire et financier international du FMI.

La collaboration entre le FMI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peut revêtir un caractère officiel ou informel, comme énoncé dans leur accord de coopération signé en décembre 1996. Aux termes de cet accord, le FMI a un statut d'observateur aux réunions de l'OMC et assiste régulièrement aux réunions formelles de la plupart des organes de l'OMC. En particulier, il participe au cadre intégré de l'OMC pour l'assistance technique liée au commerce (initiative conjointe de six organismes, dont la Banque mondiale), contribue aux travaux du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC et fait partie des membres permanents du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements. Le 9 août 2002, la Première Directrice générale adjointe du FMI, Anne Krueger, a rencontré le Directeur général sortant de l'OMC (M. Michael Moore) pour discuter avec lui des moyens par lesquels les deux institutions pourraient coopérer à des travaux de recherche. Le 13 octobre 2002, le Directeur général du FMI a rencontré le nouveau Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, pour s'entretenir avec lui des domaines où la coopération du FMI avec l'OMC pourrait particulièrement servir le programme de développement de Doha.

Tout au long de l'exercice 2003, le FMI a continué à participer activement aux réunions et activités d'autres importants groupes intergouvernementaux, dont le Groupe des Sept (G-7), le Groupe des Dix (G-10), le Groupe des Vingt (G-20) et le Groupe des Vingt-Quatre (G-24). Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe du FMI, a assisté à la réunion annuelle des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale des pays du G-20, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2002. Le Directeur général du FMI a assisté à la réunion des ministres et gouverneurs de banque centrale des pays du G-7 qui s'est déroulée à Paris le 22 février 2003.

Coopération avec les banques régionales de développement

Qu'il cherche à prévenir les crises, à réduire la pauvreté, à lutter contre les abus financiers ou à renforcer le système écono-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

mique mondial, le FMI le fait en collaborant étroitement avec les banques multilatérales ou régionales de développement. Cette collaboration porte sur plusieurs domaines : élaboration et application des politiques économiques et financières, diffusion de l'information et visites réciproques. Au cours de l'exercice 2003, le FMI a œuvré avec la Banque islamique de développement pour faciliter la création d'un Conseil des services financiers islamiques, avec la Banque interaméricaine de développement (BID) pour faire face à la crise de l'Uruguay, et avec la Banque africaine de développement (BAfD) pour établir les AFRITAC. Le FMI a en outre coparrainé, avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque mondiale et d'autres organisations donatrices, le troisième Forum sur les stratégies de réduction de la pauvreté des sept pays de la Communauté des États indépendants (CEI), qui s'est déroulé à Almaty (Kazakhstan) du 11 au 13 décembre 2002. Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint du FMI, a ouvert la conférence de haut niveau du CEI-7, qui s'inscrivait dans le cadre du suivi de ce forum et s'est tenue à Lucerne (Suisse) en janvier 2003 sur le thème «Les pays à faible revenu du CEI : progrès et problèmes de la transition» (voir l'encadré 5.2 au chapitre 5).

Rôle de la direction du FMI

La mondialisation rend essentielle une étroite coopération entre les institutions financières, les organisations commerciales et les organismes de développement. Les efforts réalisés pour prévenir les crises et promouvoir la croissance ne sauraient aboutir sans une action concertée de la part de nombreuses institutions internationales. Cela est particulièrement vrai en période d'incertitude économique. La direction du FMI joue un rôle important dans la promotion de cette collaboration multilatérale dans maints forums internationaux.

Du 28 avril au 3 mai 2002, M. Köhler, Directeur général du FMI, a fait son troisième tour du continent africain depuis qu'il a pris ses fonctions. Il s'est ainsi rendu à Dar es-Salaam, à Kinshasa, à Abidjan, à Ouagadougou et à Accra, où il a rencontré les chefs d'État et participé à une série d'ateliers et où il s'est entretenu avec les représentants de groupes très divers de la société civile sur un éventail de questions d'importance pour l'Afrique. À la réunion de haut niveau de l'ECOSOC, qui a eu lieu à New York le 1er juillet 2002, il a réaffirmé la volonté du FMI de mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Le Directeur général s'est exprimé devant le Comité du Trésor de la Chambre des Communes le 4 juillet 2002 à Londres, et a évoqué le programme de travail du FMI ainsi que les réformes fondamentales que celui-ci a entreprises dans le domaine de la transparence, de la surveillance, de la conditionnalité, des normes et codes et autres volets relevant des compétences fondamentales du FMI. Au Symposium organisé pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'adhésion du Japon au FMI et à la Banque mondiale, qui s'est tenu à Tokyo le 10 septembre 2002, il a souligné combien il importe que les économies avancées soient des leaders solides pour inspirer confiance aux investisseurs et soutenir la reprise de l'économie mondiale et, en particulier, que le Japon effectue de profondes réformes dans les secteurs des banques et des entreprises et applique des politiques macroéconomiques antidéflationnistes. Le Directeur général a visité l'Amérique latine du 6 au 12 décembre 2002 pour rencontrer les Présidents du Brésil, de la Colombie et du Chili — son deuxième tour de l'Amérique latine depuis son entrée en fonctions. Le 11 mars 2003, il a évoqué à la Banque d'Espagne les perspectives de reprise économique de l'Amérique latine, faisant observer que le Mexique et le Chili avaient été des rayons de soleil dans une région qui s'est trouvée dans une situation économique particulièrement difficile, et que l'application par plusieurs pays, dont le Brésil et la Colombie, de politiques plus efficaces leur avait permis de supporter assez bien ces pressions.

Les directeurs généraux adjoints du FMI ont eux aussi assisté à nombre de conférences, réunions et séminaires tout au long de l'exercice. Le 17 juillet 2002, Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe, s'est exprimée à une conférence du National Bureau for Economic Research (NBER) sur les enseignements à tirer de la crise argentine et sur les moyens de les mettre à profit en vue de rendre plus efficaces les efforts que le FMI déploie pour prévenir et résoudre les crises financières. Mme Krueger a participé à une conférence-débat sur «Un monde sans mondialisation» à la réunion du Forum économique mondial qui s'est déroulée à Davos (Suisse) du 23 au 28 janvier 2003. Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint, a formulé des observations sur les perspectives internationales de stabilisation financière au premier forum annuel du Programme de financement et de développement de la CEAP, tenu à Pékin le 26 mai 2002. Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, a prononcé le discours-programme à la cérémonie d'ouverture de l'AFRITAC en Afrique de l'Est le 24 octobre 2002 et a évoqué l'importance du renforcement des capacités en Afrique pour l'établissement d'institutions nationales solides et indépendantes qui constituent à la fois une condition préalable au développement économique et une politique d'assurance contre les chocs extérieurs. M. Aninat s'est ensuite rendu en Amérique latine en janvier 2003 et a tracé un programme d'«auto-assistance» aux conférences données à l'université de Viña del Mar, au Chili, et à la Banque centrale du Pérou, à Lima.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE V

Communications extérieures

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a poursuivi ses efforts pour mieux faire comprendre l'institution et ses opérations et se ménager l'appui de l'opinion publique. Il s'est notamment attaché, tout en poursuivant son processus d'autoévaluation et de réformes, à rechercher le dialogue par des circuits non officiels, de recueillir les avis de ses interlocuteurs et d'en tirer les leçons. (On trouvera au chapitre 7 un exposé des mesures qu'il a prises pour améliorer sa transparence et accueillir les suggestions de l'extérieur.) Cet appendice décrit quelques-unes de ses activités dans les principaux volets des communications extérieures.

Déclarations publiques et publications

Conformément à la politique de transparence du FMI, une grande quantité de nouveaux documents consacrés aux économies nationales et aux politiques qu'elles poursuivent et de compte rendus des discussions du Conseil a été publiée pendant l'exercice. Le site Internet externe (www.imf.org) est demeuré le principal outil de diffusion de ces documents. Pendant l'année, 120 articles ont été publiés en moyenne chaque mois à la rubrique *What's New*.

Des *perfectionnements* ont été apportés aux outils de recherche et de navigation sur le site. De nouvelles rubriques ont été créées, pour les représentants résidents en particulier.

Le FMI pratique désormais couramment les *appels à commentaires* sur les propositions du FMI, via le site externe et lors de réunions et conférences spécialement organisées à cet effet. C'est ainsi que le public a récemment été invité à formuler des observations sur l'examen des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et celui de la facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance, l'examen de la conditionnalité du FMI, ainsi que la mise en place et le programme de travail du Bureau d'évaluation indépendant.

Dans leurs *discours* et à l'occasion d'autres apparitions en public, les membres de la direction et les cadres supérieurs du FMI ont exposé les vues du FMI sur de vastes questions de politique générale ou d'ordre économique allant de la réforme du FMI aux perspectives de l'économie mondiale, ainsi que sur des sujets particuliers concernant certains pays ou régions. Le FMI a publié la plupart des discours sur son site Internet quelques heures après l'allocution.

Les *publications* d'études économiques et financières et de documents d'analyse des politiques comprennent entre autres deux éditions des *Perspectives de l'économie mondiale*, quatre éditions du *Global Financial Stability Report* (Rapport sur la stabilité financière mondiale), le magazine trimestriel *Finances & Développement*, et un large éventail de livres, manuels et guides, la série des études spéciales, celles des documents de travail et des documents de synthèse, et diverses brochures et fascicules (tableau V.1).

Pour rendre ses travaux techniques et analytiques plus accessibles, le FMI a publié de nouveaux titres dans ses séries *Dossiers économiques, Notes de synthèse* et *Fiches techniques*. Les *Dossiers économiques* sont des résumés succincts et simplifiés des résultats d'études économiques générales. Les *Notes de synthèse* traitent des questions essentielles qui se posent au FMI et à l'économie mondiale, tandis que les *Fiches techniques* expliquent dans un langage courant le fonctionnement du FMI.

Les médias

Le Directeur du Département des relations extérieures a tenu tous les quinze jours environ des *points de presse* à l'intention des journalistes basés à Washington. La transcription et la bande vidéo de ces points de presse ont été affichées sur le site Internet du FMI dans de brefs délais.

Les *communiqués de presse* sur les décisions prises par le Conseil d'administration et les *notes d'information* exposant le point de vue de la direction et des hauts fonctionnaires du FMI sur des questions d'actualité ont été publiés sur le site de l'institution ou diffusés directement par télécopie aux journalistes et autres intéressés. Au cours de l'exercice, quelque 350 communiqués de presse et autres communications destinées à la presse ont été rédigés et diffusés. Depuis le 31 décembre 2002, les *notes d'information* sont intégrées à la collection des communiqués de presse.

Les membres de la direction et des cadres supérieurs du FMI ont donné, notamment à l'occasion des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle, ou encore de la parution d'importants rapports comme les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Global Financial Stability Report*, des *conférences de presse* dont les transcriptions et bandes vidéos sont également mises à la disposition du grand public sur le site Internet de l'institution.

Pour rendre l'information plus accessible dans différents pays et en plusieurs langues, le FMI a entrepris de rédiger plus fréquemment des *points de vue* — publiés en regard des éditoriaux d'un journal — consacrés à des questions particulières à un pays. Il s'efforce tout particulièrement de les diffuser à des moments importants, par exemple à la fin d'une consultation en vertu de l'article IV ou à l'approbation d'un accord du FMI.

Information de la société civile

En décembre 2002, le FMI a entrepris une *étude des activités d'information* du public dans ses pays membres. Celle-ci a confirmé que les services du Fonds étaient très actifs dans ce domaine, mais a révélé des écarts considérables selon les pays et

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

régions. En règle générale, les contacts entre le FMI et la société civile, les parlements et les médias semblent bien établi et suivis en Afrique et dans les pays en transition d'Asie et d'Europe.

À la suite de l'examen par le Conseil des administrateurs de la stratégie de relations publiques du FMI, l'institution a entrepris une étude de ses *relations avec les organisations de la société civile*. Afin d'assurer l'indépendance du processus et d'obtenir les vues d'un échantillon équilibré de la société civile, le FMI a engagé un consultant pour faciliter le débat au sein du Fonds et recueillir des idées auprès de diverses organisations de la société civile. Cette étude a notamment pour objet d'établir un guide des pratiques optimales à l'appui des relations entre les services du FMI et ces organisations.

Le FMI a également publié le *Bulletin du FMI pour la société civile* sous forme de magazine électronique trimestriel afin de diffuser les informations relatives à ses opérations et politiques qui présentent un intérêt particulier pour la société civile.

Information du public

Les services du FMI ont amplifié leurs efforts pour *communiquer avec les étudiants, les universitaires et les milieux de la recherche*. Ils ont participé à des débats et présenté des exposés en rapport avec les travaux du FMI, notamment sur la gouvernance, la mondialisation, le commerce, et des questions ayant trait aux régions ou pays. Au cours de l'exercice 2003, ils ont tenu quelque 170 séances d'information, et ont lancé en parallèle des séances biannuelles destinées à informer les groupes de réflexion de la région de Washington des grandes questions au programme des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle.

Le *Centre d'accueil du FMI* a accueilli près de 13.000 visiteurs en 2003. Aux volets éducatifs consacrés, tels «Le FMI en action» et «Monnaie-Manie», se sont ajoutés sur le site Internet de nouveaux jeux interactifs sur le commerce et la monnaie destinés aux lycéens, *«Where in the World and What in the World is Money?»* et *«Trading Around the World»*. Le Centre a organisé en 2003 plusieurs manifestations, dont la cérémonie de remise du Carolyn Ball Award à l'économiste retraitée du FMI, Margatet de Vries; l'exposition Global Ethics, qui mettait en valeur le rôle de la religion et de l'éthique dans la promotion de l'entente et de la paix; et le prix Peace Pole remis au FMI pour son soutien à la coopération en matière monétaire et de change. Le Centre a aussi servi de bureau de vote aux habitants du quartier de Foggy Bottom pendant les élections municipales.

Dans le cadre de son *programme d'action civique*, le FMI a fait don de plus de 665.000 dollars à des organisations caritatives de lutte contre la pauvreté dans la région métropolitaine de Washington et dans les pays à faible revenu. L'étroite coordination entre les membres du personnel du FMI et leurs familles et leurs collègues de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement a joué un rôle majeur dans le développement de ces initiatives. Par ailleurs, le FMI a fait don de biens — ordinateurs et meubles usagés — à des organisations caritatives et à des établissements d'enseignement.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau V.1

Publications du FMI parues durant l'exercice clos le 30 avril 2003

*Texte intégral disponible en anglais et dans d'autres langues sur le site Internet du FMI *(www.imf.org)*.

Rapports et autres documents

*Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions, 2002**
110 dollars; 55 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités

*The IMF Committee on Balance of Payments Statistics, Annual Report, 2002**. Gratuit

IMF Financial Statements, trimestres clos les 30 avril 2002, 31 octobre 2002 et 31 janvier 2003. Gratuit

*Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2002**
(anglais, allemand, chinois, espagnol et français). Gratuit

Selected Decisions and Selected Documents of the International Monetary Fund, 27th edition. Gratuit

Summary Proceedings of the Fifty-Sixth Meeting of the Board of Governors (2001)*. Gratuit

Publications périodiques

Balance of Payments Statistics Yearbook
Vol. 53, 2002. Annuaire en deux parties. Abonnement annuel : 98 dollars

*Bulletin du FMI**
Publié deux fois par mois — une fois en décembre (anglais, espagnol et français). Pour les entreprises et les particuliers, l'abonnement annuel est de 109 dollars; volume 32–2002 (anglais, français et espagnol)

Direction of Trade Statistics
Publication trimestrielle et annuaire. Abonnement annuel : 155 dollars; 129 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités; 70 dollars pour l'annuaire seul

*Finances & Développement**
Publication trimestrielle (anglais, arabe, chinois, espagnol et français). Gratuit. Pour une livraison plus rapide par voie aérienne, 20 dollars. (10 dollars l'exemplaire)

Government Finance Statistics Yearbook
Vol. 26, 2002 (introduction et titres des rubriques en anglais, espagnol et français). 80 dollars

*IMF Research Bulletin**
Publication trimestrielle. Gratuit

*IMF Staff Papers**
Publié trois fois par an. Abonnement annuel : 72 dollars; 46 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités

IMF Staff Papers: Special Issue of the Proceedings of the Second Annual Research Conference (Vol. 49, 2002). 18 dollars

International Financial Statistics
Publication mensuelle et annuaire (en anglais). Abonnement annuel : 495 dollars; 247 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités; 95 dollars pour l'annuaire seul; 65 dollars l'exemplaire. *International Financial Statistics* est disponible également sur CD-ROM et sur l'Internet *(www.imfstatistics.org)*; tarifs communiqués sur demande

Occasional Papers (Études spéciales)

N° 214. *Advanced Country Experiences with Capital Account Liberalization*, by Age Bakker and Bryan Chapple. 2002.

N° 216. *Is the PRGF Living Up to Expectations?—An Assessment of Program Design*, by Sanjeev Gupta, Mark Plant, Benedict Clements, Thomas Dorsey, Emanuele Baldacci, Gabriela Inchauste, Shamsuddin Tareq, and Nita Thacker. 2002

N° 217. *Managing Financial Crises: Recent Experience and Lessons for Latin America*, edited by Charles Collyns and G. Russell Kincaid. 2003

N° 218. *Fiscal Vulnerability and Financial Crises in Emerging Market Economies*, by Richard Hemming, Michael Kell, and Axel Schimmelpfennig. 2003

Les numéros des *Occasional Papers* sont vendus au prix de 25 dollars l'exemplaire; 22 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités

Études économiques et financières

Exchange Arrangements and Foreign Exchange Markets: Developments and Issues, mars 2003. 42 dollars; 35 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités

Global Financial Stability Report, juin, septembre, décembre 2002, mars 2003. 49 dollars; 46 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités

*Perspectives de l'économie mondiale**
Étude préparée par les services du FMI.
Paraît deux fois par an (avril et septembre) (anglais, arabe, espagnol et français). 49 dollars; 46 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités

Ouvrages et comptes rendus de séminaires

Building Strong Banks Through Surveillance and Resolution, edited by Charles A. Enoch, David Marston and Michael W. Taylor. 38 dollars

China: Competing in the Global Economy, edited by Wanda Tseng and Markus Rodlauer. 26 dollars

Governance, Corruption, and Economic Performance, edited by George T. Abed and Sanjeev Gupta. 37,50 dollars

Guyana: Experience with Macroeconomic Stabilization and Structural Adjustment and Poverty Reduction, by Philippe Egoumé-Bossogo, Ebrima Faal, Raj Nallari, and Ethan Weisman. 18 dollars

Into the EU: Policy Frameworks in Central Europe, prepared by a staff team led by Robert Feldman and C. Maxwell Watson. 26 dollars

Japan's Lost Decade: Policies for Economic Revival, edited by Timothy Callen and Jonathan D. Ostry. 28 dollars

Korean Crisis and Recovery, edited by David T. Coe and Se-Jik Kim. 32 dollars

Statistical Implications of Inflation Targeting: Getting the Right Numbers and Getting the Numbers Right, by Carol S. Carson, Charles A. Enoch and Claudia H. Dziobek. 42,50 dollars

Sweden's Welfare State: Can the Bumblebee Keep Flying? by Subhash M. Thakur, Michael J. Keen, Balázs Horváth, and Valerie Cerra. 23,50 dollars

The West Bank and Gaza: Economic Performance, Prospects, and Policies—Achieving Prosperity and Confronting Demographic Challenges, by Rosa A. Valdivieso, Ulric Erickson von Allmen, Geoffrey J. Bannister, Hamid R. Davoodi, Felix Fischer, Eva Jenkner, and Mona Said (arabe). 25 dollars

Manuels et guides

Guide pour l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (seconde édition), préparé par le Département des statistiques (anglais, espagnol et français). 26 dollars

Manual of Statistics of International Trade in Services, by staffs of the UN, EU, IMF, OECD, UNCTAD, and WTO (anglais). 30 dollars

Manuel de statistiques de finances publiques 2001, préparé par le Département des statistiques (chinois, espagnol). 50 dollars

Manuel de statistiques monétaires et financières, préparé par le Département des statistiques (arabe). 40 dollars

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Tableau V.1 *(fin)*

Manuel des comptes nationaux trimestriels — Concepts, sources statistiques et compilation, d'Adriaan M. Bloem, Robert J. Dippelsman et Nils Ø. Mæle (russe). 40 dollars

Manuel sur la transparence des finances publiques, préparé par le Département des finances publiques (russe). 19,50 dollars

Measuring the Non-Observed Economy: A Handbook, by staffs of the OECD, IMF, ILO, and Interstate Statistical Committee of the CIS. (anglais). 50 dollars

Réserves internationales et liquidité internationale : directives de déclaration des données, d'Anne Y. Kester (français et russe). 23 dollars

Série des Dossiers économiques*

N° 26. *La pauvreté rurale dans les pays en développement : orientation pour l'action publique*, de Vito Tanzi et Howell Zee (arabe). Gratuit

N° 28. *Aléa moral : les financements du FMI*, de Timothy Lane et Steven Phillips (chinois, espagnol, français et russe). Gratuit

N° 29. *Le casse-tête des retraites : impératifs et choix des régimes de retraite*, de Nicholas Barr (chinois, espagnol, français et russe). Gratuit

N° 30. *Sous la protection de l'ombre : la croissance de l'économie souterraine*, de Friedrich Schneider avec la collaboration de Dominik Enste (espagnol, français et russe). Gratuit

N° 31. *La restructuration du secteur des entreprises: le rôle des pouvoirs publics en temps de crise*, de Mark R. Stone (anglais et français). Gratuit

Série des brochures*

N° 45. *Organisation et opérations financières du FMI* (sixième édition), préparé par le Département de la trésorerie (espagnol, français et russe). Gratuit

N° 53. *Governance of the International Monetary Fund: Decision Making, Institutional Oversight, Transparency, and Accountability*, by Leo Van Houtven. Gratuit

N° 54. *Aspects budgétaires du développement durable*, de Sanjeev Gupta, Michael J. Keen, Benedict J. Clements, Kevin T. Fletcher, Luiz R. De Mello Jr. et Muthukumara Mani (anglais, espagnol et français). Gratuit

Série des Guides du FMI*

Qu'est-ce que le Fonds monétaire international? (arabe). Gratuit

Rapports du Bureau indépendant d'évaluation

Evaluation of Prolonged Use of IMF Resources, by the Independent Evaluation Office. 25 dollars

Documents de travail et documents de synthèse*

Ces collections visent à diffuser plus largement les travaux de recherche en cours du FMI; les opinions présentées sont celles des auteurs, et non du FMI.

Les documents de travail 02/78–02/240 et 03/1–91 ont été publiés pendant l'exercice 2003. 15 dollars l'exemplaire; abonnement annuel : 375 dollars

Les documents de synthèse 02/7–02/13 et 03/1–03/2 ont été publiés pendant l'exercice 2003. 10 dollars; l'abonnement annuel est compris dans l'abonnement aux documents de travail

Rapports des services du FMI sur les économies nationales*

Ces rapports contiennent un ensemble complet d'informations sur l'évolution économique des États membres, y compris les statistiques essentielles.

Les rapports 02/92–02/270 et 03/1–03/120 ont été publiés pendant l'exercice 2003. 15 dollars l'exemplaire

Les publications du FMI peuvent être obtenues à l'adresse suivante : Publication Services, International Monetary Fund, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431 (États-Unis).
Téléphone : (202) 623–7430 Messagerie électronique : *publications@imf.org*
Télécopie : (202) 623–7201 Internet : *http://www.imf.org*

Des informations complémentaires sur le Fonds monétaire international, ses publications et vidéos — dont le *Catalogue des publications*, base de données des publications du FMI, ainsi que les informations et formulaires nécessaires pour passer commande —, peuvent être obtenues sur le site du FMI (*www.imf.org*).

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE VI

Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement

Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Sixième réunion, Washington 28 septembre 2002

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa sixième réunion à Washington le 28 septembre 2002, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale et les marchés financiers internationaux

2. Le Comité note que le redressement de l'économie mondiale se poursuit, encore qu'à un rythme plus lent qu'on ne s'y attendait plus tôt dans l'année. La croissance devrait s'affermir à court terme, sous l'effet de la réaction vigoureuse de l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, il subsiste des risques de dégradation de la conjoncture et des incertitudes, ainsi que des défis à moyen terme du fait des déséquilibres persistants, ce qui souligne la nécessité d'être vigilant. Les pays membres du FMI doivent rester prêts à adapter leurs politiques économiques afin de favoriser une croissance large et soutenue, à consolider leurs structures de décision et leur cadres réglementaires et à œuvrer à la réduction durable de la pauvreté. Le Comité souligne l'importance de la stabilité des marchés pétroliers à des prix raisonnables pour les consommateurs comme pour les producteurs.

3. Dans les pays avancés, on s'attend généralement à ce que la croissance s'affermisse. Cependant, les responsables de la politique monétaire devront rester prêts à réagir à l'évolution de la conjoncture si nécessaire et à assouplir encore cette politique si les risques de fléchissement économique s'accentuent dans un contexte de perspectives d'inflation maitrisée. Au Japon, l'assouplissement monétaire devrait aider à mettre fin à la déflation. Dans de nombreux pays, il y a lieu de laisser jouer les stabilisateurs automatiques, mais la politique budgétaire doit être attentive aux défis du rééquilibrage des finances publiques à moyen terme, afin de veiller à ce que le niveau d'endettement soit tolérable, de donner davantage de marge pour réagir avec souplesse aux futurs chocs économiques et d'aider à faire face à des défis tels que les conséquences du vieillissement de la population. Les réformes structurelles doivent aussi être poursuivies avec vigueur afin d'améliorer les perspectives de croissance et d'accroitre la résistance du système économique :

- Aux États-Unis, les actions en cours pour améliorer le gouvernement, la comptabilité et l'audit des entreprises sont importantes pour étayer la confiance.
- En Europe, les réformes des marchés du travail et des produits en particulier doivent être poursuivies.
- Au Japon, la restructuration des banques et des entreprises doit être poursuivie avec vigueur, en traitant en particulier le problème des prêts improductifs.

4. Les résultats économiques des marchés émergents sont contrastés, ce qui tient à la conjoncture mondiale et à des circonstances internes. Alors que la croissance a connu un vif redressement en Asie, plusieurs pays d'Amérique latine notamment sont confrontés à une dégradation de la situation en raison de la conjoncture extérieure, des vulnérabilités propres à chacun et des incertitudes à propos de la politique économique. Dans les pays qui disposent d'une marge de manœuvre, la politique économique devrait rester accommodante de manière générale, mais les pays confrontés à des problèmes de financement extérieur devront continuer de s'attacher en priorité à regagner la confiance des marchés. Le Comité se félicite de la détermination du Brésil à mener des politiques saines. Il prend note des mesures positives prises ces derniers mois par l'Argentine pour faire face à sa situation économique difficile, et il engage les autorités, en coopération avec le FMI, à s'employer rapidement à trouver un accord sur un programme économique solide qui pourrait recevoir le soutien des institutions financières internationales et jeter les bases du rétablissement de la stabilité et de la croissance.

5. De nombreux pays en développement ont aussi été affectés par la conjoncture mondiale et l'évolution défavorable des cours des produits de base, ainsi que par des circonstances internes. Le Comité réaffirme la nécessité d'efforts internationaux soutenus pour combattre la pauvreté. Le pacte d'alliance pour le développement mondial que représentent le Consensus de Monterrey et le programme de Doha — qui repose sur la responsabilité mutuelle, l'initiative nationale, des politiques et des institutions internes saines, la bonne gouvernance, une aide internationale accrue et plus efficace et la volonté de libéraliser le système commercial multilatéral — a été réaffirmé au Sommet mondial de Johannesburg. Le Comité attend avec intérêt la mise en œuvre effective, avec l'aide de la communauté internationale, du Nouveau Partenariat pour le dévelop-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

pement de l'Afrique (NEPAD) afin de renforcer les fondements institutionnels, la bonne gouvernance et les infrastructures. Soulignant l'importance cruciale de l'assistance technique à l'appui de cet effort, le Comité envisage avec intérêt le rôle important que les centres régionaux d'assistance technique en Afrique sont appelés à jouer. Il appelle par ailleurs de ses vœux une aide internationale d'urgence pour faire face aux coûts humains et économiques de la sécheresse en Afrique australe. Il souligne également la contribution positive de l'initiative en faveur de sept pays de la CEI à l'amélioration de leurs perspectives de croissance plus soutenue et de réduction de la pauvreté.

6. Le Comité souligne qu'il est vital pour la croissance mondiale et le développement effectif de réaliser une libéralisation notable des échanges au cours du cycle de négociations commerciales multilatérales ouvert à Doha, qui sera bénéfique pour les pays développés comme pour les pays en développement. Il est essentiel d'élargir d'urgence les débouchés commerciaux des pays en développement et d'éliminer progressivement, dans les pays développés, les subventions qui faussent les échanges. Les pays en développement doivent aussi continuer à libéraliser leurs régimes de commerce pour maximiser la croissance et le potentiel de développement. Une assistance technique en matière de commerce international est par ailleurs importante pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités.

Renforcement de la prévention et de la résolution des crises

7. Le Comité note avec intérêt le rapport du Directeur général sur la réforme du FMI, qui décrit les réformes entreprises pour lui permettre de promouvoir plus efficacement une plus grande stabilité financière et une croissance mondiale plus vigoureuse, les progrès réalisés et les étapes à venir.

8. Le Comité appuie les mesures prises par le FMI pour améliorer la qualité et l'efficacité de ses conseils et pour aider les pays à renforcer leurs structures de décision et à prévenir les crises. Ce sont les axes prioritaires de la surveillance. En particulier, le Comité :

- souligne que des évaluations rigoureuses des vulnérabilités seront essentielles dans les efforts déployés par le FMI pour prévenir les crises et, à cet égard, il salue les progrès dans l'amélioration du cadre d'évaluation de la viabilité de la dette et souhaite qu'il soit appliqué à tous les pays membres;
- se félicite, dans ce contexte, de l'attention accrue accordée aux interactions entre les chocs extérieurs et les vulnérabilités intérieures, de l'attention plus soutenue accordée aux marchés de capitaux internationaux dans la surveillance multilatérale du FMI, ainsi que des mesures prises récemment pour améliorer la communication des données par les pays membres au FMI;
- souligne l'importance de la surveillance des pays importants au plan systémique et de leur impact sur l'économie mondiale;
- appuie les travaux entrepris par le FMI pour que, dans le cadre de la surveillance des pays appliquant un programme, l'évolution et la stratégie économiques soient réévaluées sous une perspective nouvelle;
- souligne que la surveillance de tous les pays membres doit être de grande qualité et persuasive afin de les aider à agir promptement pour réduire au minimum les vulnérabilités qui apparaissent et à éviter de mener des politiques qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'économie régionale ou mondiale.

Lors de sa prochaine réunion, le Comité examinera comment renforcer encore davantage l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI. Il attend avec intérêt de nouveaux progrès dans la publication volontaire des rapports des services du FMI sur les pays, en faisant fond sur le rôle positif que l'amélioration de la transparence et de la diffusion des données par le FMI et ses pays membres joue dans l'information du public et l'appui aux évaluations des marchés financiers.

9. Le Comité note les progrès sensibles des travaux sur le Programme d'évaluation du secteur financier et sur l'initiative en matière de normes et codes, en particulier l'intégration de plus en plus poussée de ces dispositifs aux activités de surveillance du FMI. Il attend avec intérêt l'examen à venir de ces initiatives et appelle le FMI à chercher comment mettre à profit cet acquis, en collaboration avec la Banque mondiale et les organismes normalisateurs, pour remédier aux déficiences, renforcer l'assistance technique et assurer une plus large participation. Le Comité note qu'il importe de renforcer les normes et principes de gouvernement, de comptabilité et d'audit des entreprises, ainsi que les pratiques nationales en la matière. Il souligne par ailleurs que l'accès à un financement du FMI à titre de précaution peut contribuer à maintenir le cap d'une politique économique saine face aux incertitudes sur les marchés de capitaux internationaux. Le Comité attend avec intérêt l'examen des lignes de crédit préventives qui aura lieu prochainement.

10. Le Comité donne son aval à la poursuite des travaux du FMI sur la participation du secteur privé à la résolution des crises et sur le renforcement du cadre conçu à cet effet en vue de rendre celui-ci plus clair et plus prévisible pour les pays membres et les marchés, notamment en ce qui concerne les décisions que le FMI prendra à des fins de gestion des crises. En particulier, le Comité note avec satisfaction les travaux engagés pour renforcer la politique relative à l'accès exceptionnel aux ressources du FMI. Il s'agit de définir plus clairement les critères qui justifient un accès exceptionnel et de renforcer les processus de consultation précoce et de décision. La priorité doit maintenant être donnée à la mise au point et à l'application du nouveau cadre, et le Comité demande à ce qu'un rapport d'activité lui soit soumis au plus tard à sa réunion de printemps.

11. Le Comité note avec une grande satisfaction les progrès accomplis s'agissant de l'approche contractuelle et de l'approche légale et réglementaire de la restructuration des dettes souveraines non viables. Il se réjouit du dialogue engagé sur les clauses d'action collective, au sein du G-10 et d'autres instances, avec les créanciers privés et les émetteurs souverains des marchés émergents. Le Comité encourage la communauté officielle, le secteur privé et les émetteurs de dette souveraine à continuer d'unir leurs efforts pour élaborer des clauses types d'action collective et promouvoir leur inclusion rapide dans les émissions d'obligations souveraines internationales; à cet égard, il salue la décision prise récemment par de nombreux pays de recourir à des clauses d'action collective. Le Comité appelle aussi le FMI à approfondir la réflexion et à formuler, pour examen à sa prochaine réunion, une proposition concrète visant à établir un mécanisme légal et réglementaire de restructuration de la dette souveraine, qui sera soumise aux pays membres.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

12. Le Comité appuie le rôle que le FMI continue de jouer pour aider les pays pauvres à atteindre les objectifs de développement du Millénaire en soutenant les réformes économiques qui visent à accélérer la croissance et à faire reculer la pauvreté. Il note avec satisfaction l'intensification des efforts déployés par les pays pour établir et mettre en œuvre leur DSRP, et les efforts déployés par le FMI et les bailleurs de fonds pour aligner plus étroitement leur soutien sur les DSRP. Il reconnaît qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager de mobiliser de nouvelles ressources pour le financement de la FRPC si la demande d'utilisation de cette facilité reste élevée. Le Comité souligne qu'il importe de disposer de solides appareils macroéconomiques permettant de répondre avec souplesse à l'évolution de la conjoncture extérieure; de définir les moyens de favoriser une croissance qui soit plus forte et durable; d'assurer une bonne gestion des affaires publiques; d'améliorer les systèmes de gestion des dépenses publiques et de gestion financière; d'utiliser plus systématiquement les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et de renforcer les capacités nationales en la matière. Il encourage le FMI et la Banque à poursuivre leur collaboration dans ces domaines et il attend avec intérêt de prendre connaissance de l'avancement des travaux. Il envisage également avec intérêt l'examen qu'il fera des résultats des travaux engagés par le FMI pour mieux satisfaire les besoins divers de ses pays membres à faible revenu, notamment ceux résultant de chocs exogènes perturbateurs et de la sortie d'un conflit.

13. Le Comité salue les progrès enregistrés dans l'initiative en faveur des PPTE, qui permet aux pays de réduire le service de leur dette et d'accroître leurs dépenses sociales. Il reconnaît qu'il reste de considérables défis à relever pour faire en sorte que les pays parviennent à sortir de façon durable d'un endettement intenable. Le Comité réaffirme la détermination à mettre en œuvre l'initiative et à la financer pleinement afin d'aider les pays à surmonter l'obstacle d'un endettement intenable et il met l'accent sur le fait que l'initiative en faveur des PPTE est suffisamment flexible pour fournir un allégement de la dette supplémentaire au point d'achèvement afin d'aider les pays dont les conditions économiques ont été profondément modifiées par des chocs exogènes exceptionnels. La combinaison de ces éléments avec la ferme volonté de mettre en œuvre des politiques économiques saines — y compris des efforts pour améliorer la résistance aux chocs extérieurs, pour mener une gestion prudente de la dette et pour renforcer la bonne gestion des affaires publiques — et avec un nouveau financement à des conditions suffisamment concessionnelles devrait fournir une base pour la viabilité à long terme. Le Comité note que le déficit de financement du fonds fiduciaire PPTE pourrait atteindre 1 milliard de dollars et se félicite des engagements pris récemment à cet égard. Il appelle les autres gouvernements à prendre des engagements fermes et à faire des contributions d'urgence. En outre, il prie instamment tous les créanciers officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer pleinement à l'initiative en faveur des PPTE. Le Comité constate que les allégements de dettes entre PPTE et les litiges avec les créanciers soulèvent de graves questions auxquelles il faudra s'attaquer.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

14. Le Comité se félicite des mesures adoptées par de nombreux pays pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en réponse au plan d'action convenu l'an dernier à Ottawa, et il engage vivement les pays qui n'ont pas encore entièrement répondu à le faire d'urgence. En outre, il appelle vivement de rapides progrès dans l'échange d'informations entre les autorités. Le Comité salue les progrès substantiels accomplis par le FMI, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, dans la promotion du plan d'action. Il souscrit à l'addition conditionnelle des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) à la liste des normes et des codes pour lesquels des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) sont préparés et attend avec intérêt l'adoption finale de la méthodologie et un lancement rapide du programme expérimental de douze mois des évaluations et des RONC qui les accompagnent. Le Comité encourage les pays à fournir les experts et les ressources supplémentaires nécessaires pour le programme expérimental du FMI et de la Banque mondiale, salue les engagements pris jusqu'à présent et prie instamment le FMI et la Banque mondiale de coordonner étroitement leurs activités avec les vigoureux efforts internationaux et bilatéraux pour accorder une assistance technique cruciale. Le Comité souhaite recevoir un rapport d'étape lors de sa prochaine réunion et un rapport définitif à la conclusion du programme expérimental.

Autres questions

15. Le Comité note avec satisfaction l'adoption par le Conseil d'administration du FMI de nouvelles directives sur la conditionnalité, menant ainsi à bon terme le réexamen amorcé par le Directeur général il y a deux ans. L'application systématique de ces directives aidera à renforcer l'efficacité des programmes appuyés par le FMI en favorisant la prise en charge des programmes par les autorités nationales et en rationalisant la conditionnalité, en la concentrant sur les éléments essentiels à la réussite des programmes économiques des pays membres. Le Comité souligne que le renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale fait partie intégrante de ces efforts et doit permettre aux deux institutions de fournir un appui complémentaire et efficace.

16. Le Comité souligne qu'il est important que le FMI dispose de ressources adéquates pour assumer ses responsabilités financières. Les quotes-parts devraient refléter les évolutions de l'économie internationale. Le Comité note que le Conseil d'administration poursuit son examen de la douzième révision générale des quotes-parts et qu'il présentera son rapport au Conseil des gouverneurs d'ici janvier 2003. Il recommande une mise en application rapide du quatrième amendement des Statuts du FMI.

17. Le Comité prend note avec satisfaction du premier rapport du Bureau d'évaluation indépendant au Conseil d'administration sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. Il salue la mise en place par la direction du FMI d'un groupe de travail interne pour proposer des mesures destinées à donner la suite qui conviendra aux recommandations du rapport.

18. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 12 avril 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe. Liste des personnes présentes
28 septembre 2002

Président
Gordon Brown

Directeur général
Horst Köhler

Membres ou Suppléants
Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite
Julio Marcelino V. Bessa, Ministre des finances, Angola
Edward George, Gouverneur, Banque d'Angleterre, Royaume-Uni (Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni)
Tobias Nóbrega, Ministre des finances, République bolivarienne du Venezuela (Suppléant de Diego L. Castellanos, Gouverneur, Banco Central de Venezuela)
Peter Costello, Trésorier du Commonwealth d'Australie
Dai Xianglong, Gouverneur, Banque du peuple de Chine
Ernst Welteke, Président, Deutsche Bundesbank, Allemagne (Suppléant de Hans Eichel, Ministre des finances, Allemagne)
Nicolás Eyzaguirre, Ministre des finances, Chili
Geir Hilmar Haarde, Ministre des finances, Islande
Hans Hoogervorst, Ministre des finances, Pays-Bas
Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État aux finances et à l'industrie, Émirats arabes unis
Alexei Kudrin, Vice-Président du Conseil et Ministre des finances, Fédération de Russie
Mohammed Laksaci, Gouverneur, Banque d'Algérie
Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil
John Manley, Ministre des finances, Canada
Francis Mer, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France
Paul H. O'Neill, Secrétaire au Trésor, États-Unis
Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique
Syahril Sabirin, Gouverneur, Bank Indonesia
Masaru Hayami, Gouverneur, Banque du Japon (Suppléant de Masajuro Shiokawa, Ministre des finances, Japon)
Jaswant Singh, Ministre des finances et des entreprises, Inde
Paul Toungui, Ministre d'État, Ministre des finances, de l'économie, du budget et de la privatisation, Gabon
Giulio Tremonti, Ministre de l'économie et des finances, Italie
Kaspar Villiger, Président de la Confédération helvétique et Ministre des finances, Suisse

Observateurs
Yilmaz Akyuz, Directeur, Division Mondialisation et Stratégies de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Andrew D. Crockett, Président, Forum de stabilité financière (FSF)
Willem F. Duisenberg, Président, Banque centrale européenne (BCE)
André Icard, Directeur général adjoint, Banque des règlements internationaux (BRI)
Donald J. Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Ian Kinniburgh, Directeur, Division de l'analyse de la politique de développement, Département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations Unies (ONU)
Eddy Lee, Directeur, Département du Groupe de la politique internationale, Organisation internationale du travail (OIT)
Trevor A. Manuel, Président, Comité du développement
Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, Commission européenne
Supachai Panitchpakdi, Directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)
James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Septième réunion, Washington, 12 avril 2003

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa septième réunion à Washington le 12 avril 2003, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

Perspectives économiques mondiales

2. Réuni dans un climat d'incertitude économique, le Comité réaffirme son attachement à une étroite coopération internationale en vue de renforcer la confiance et de soutenir la relance mondiale. Il souligne qu'il importe de demeurer vigilant. Mais, grâce à la volonté d'ajustement, au besoin, des politiques économiques et à la poursuite d'une action résolue sur le plan structurel, un renforcement de la croissance et un regain de prospérité sont attendus pour l'économie mondiale. Des progrès notables et concrets en matière de libéralisation du commerce multilatéral constituent un objectif prioritaire pour les prochains mois, qui bénéficie du plein appui politique des ministres.

3. Dans les économies avancées, des politiques économiques et des fondamentaux sains devraient conduire à une accélération de la croissance au second semestre de l'année. Les tensions inflationnistes étant bien maîtrisées, les politiques monétaires devraient rester accommodantes et, dans nombre de pays, la politique monétaire peut encore être assouplie, si le besoin s'en fait sentir. Sur le plan des finances publiques, il convient généralement de laisser opérer les stabilisateurs automatiques, encore que, dans bien des pays, une action soit nécessaire pour faire face aux pressions qui s'exerceront à moyen terme sur les finances publiques, notamment en raison du vieillissement de la population. Les économies avancées ont pour responsabilité commune de mener plus avant la mise en œuvre des réformes structurelles pour améliorer les perspectives d'une reprise durable largement partagée, qui aide à corriger les déséquilibres mondiaux. Aux États-Unis, une politique propre à assurer une situation budgétaire saine à moyen terme demeure un impératif important. En Europe, il faut accélérer les réformes des marchés du travail et des biens. Au Japon, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour renforcer le secteur des banques et des entreprises et mettre fin à la déflation tout en commençant à améliorer la situation budgétaire à moyen terme.

4. Les économies de marché émergentes devront continuer à affermir leurs politiques de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles, et donc leur résistance face à d'éventuels revers de la situation mondiale. Dans les pays qui se heurtent à des contraintes de financement extérieur, les efforts déployés pour préserver la stabilité macroéconomique resteront cruciaux pour rétablir la confiance. Pour tous les pays, la poursuite des réformes engagées pour renforcer le secteur des banques et des

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

entreprises et stimuler la croissance reste prioritaire. Le FMI a un rôle crucial à jouer à l'appui de ces efforts.

5. Les perspectives de raffermissement de la croissance dans les pays à faible revenu devraient être étayées par de meilleures politiques économiques, des institutions plus solides, des avancées vers la résolution des conflits régionaux et des apports supplémentaires de ressources de la part des bailleurs de fonds, y compris sous forme d'allégements de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'application systématique de politiques saines fortement internalisées et le consensus de Monterrey demeureront essentiels pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Les pays africains doivent continuer à aller de l'avant et poursuivre les réformes de vaste envergure qui sont au cœur des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) — notamment améliorer la qualité de leurs institutions et garantir la paix et la sécurité. Le Comité réaffirme l'importance de l'assistance technique, y compris la contribution des AFRITAC et des autres centres régionaux d'assistance technique. Il appelle la communauté internationale à mobiliser d'urgence des concours supplémentaires afin de remédier aux graves pénuries alimentaires en Afrique.

6. Le Comité note que la situation actuelle en Iraq crée des défis de taille, du fait notamment de l'urgente nécessité de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances humaines et de promouvoir la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Nous appelons de nos vœux une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous notons en outre que l'engagement de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentiel pour assurer le développement économique, social et politique soutenu de l'Iraq, en reconnaissant qu'il appartient au peuple iraquien de mettre en œuvre la politique qui convient et de construire son propre avenir. Le FMI et la Banque mondiale se tiennent prêts à jouer leur rôle normal dans le redéveloppement de l'Iraq en temps opportun. Il suivront par ailleurs de près les retombées du conflit sur l'ensemble des pays membres et sont prêts a fournir aide et soutien à ceux qui en auraient souffert. Il est important d'aborder la question de la dette, et nous souhaitons que le Club de Paris se saisisse sans tarder de ce dossier.

7. Le Comité, ayant tiré grand profit des observations formulées par M. Supachai Panichpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), souligne qu'il est urgent de faire progresser concrètement la libéralisation du commerce multilatéral dans le cadre du cycle des négociations lancé à Doha par un attachement continu de la communauté internationale à cet effort. Il s'agit là d'une action essentielle pour assurer une croissance économique plus forte et la réduction de la pauvreté, ainsi que pour permettre aux pays en développement de partager davantage les bienfaits de la mondialisation. Par conséquent, le Comité appelle les pays industrialisés, émergents et en développement à apporter leur contribution à des efforts redoublés en vue d'éliminer les obstacles à de nouvelles avancées, avant la prochaine réunion ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancun en septembre prochain. Des progrès sont nécessaires d'urgence sur plusieurs dossiers, dont celui de l'agriculture, où de meilleurs débouchés commerciaux et une baisse des subventions qui faussent les échanges sont particulièrement importants pour les pays en développement. En collaboration avec les autres institutions internationales, le FMI se tient prêt à soutenir une coopération régionale plus étroite des pays membres dans le contexte d'une intégration plus poussée aux marchés mondiaux.

Renforcement de la prévention des crises

8. Le Comité réaffirme l'importance qu'il accorde au renforcement de la capacité de prévention des crises du FMI et note avec satisfaction les mesures que nombre de pays ont prises pour rendre leur économie plus résistante et accroître la stabilité financière. Cependant, il reste des points à améliorer. Pour l'avenir, l'application systématique d'un cadre renforcé de surveillance bilatérale, régionale et multilatérale sera essentielle pour assurer une évaluation plus rigoureuse de la vulnérabilité aux crises, de la viabilité de la dette, du désassortiment des monnaies et d'autres courants d'évolution du bilan et du compte de capital, et accomplir de nouveaux progrès vers l'amélioration de la communication des données au FMI et de leur diffusion publique.

9. Le Comité se félicite des progrès du processus des normes et codes et du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), ainsi que de la contribution qu'ils apportent au renforcement de la surveillance du FMI. Il appelle celui-ci à poursuivre ses avancées dans ce domaine pour renforcer les institutions, les structures de la politique économique et le secteur financier de ses pays membres, notamment au travers de l'assistance technique. Il souligne qu'il importe d'améliorer davantage la qualité et l'efficacité des évaluations des normes et codes et appelle le FMI à appliquer rapidement les mesures convenues pour mieux définir les priorités, accroître l'assistance technique et renforcer le suivi des évaluations des PESF et des RONC. Dans ce contexte, le Comité attend avec intérêt les travaux futurs du Forum de stabilité financière et des organismes normalisateurs sur l'amélioration du contenu et de la portée des normes de comptabilité, d'audit et de gouvernement d'entreprise, ainsi que sur l'amélioration de la transparence et de l'information financière.

10. Le Comité appuie les efforts poursuivis par le FMI pour élargir la portée et la responsabilité de la surveillance, lesquels consistent notamment à améliorer les conseils qu'il donne en vue de réduire les vulnérabilités, à accorder une plus grande attention aux répercussions des politiques des pays ayant une importance systémique ou régionale, à mettre davantage à profit les enseignements comparatifs tirés par le FMI de son expérience avec l'ensemble de ses pays membres, à être plus sensible aux facteurs d'économie politique et à offrir une perspective nouvelle dans la surveillance des pays appliquant un programme. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux du FMI sur la surveillance et les autres questions relatives à la prévention des crises, et demande qu'un rapport d'activité lui soit soumis à l'Assemblée annuelle de cette année.

11. Le Comité note avec satisfaction l'accroissement du nombre des rapports des services du FMI sur les pays membres qui sont publiés avec leur assentiment, mais note que les taux de publication restent inégaux d'un pays et d'une région à l'autre. Il appelle de ses vœux la poursuite de progrès dans ce domaine par le biais du prochain examen de la politique de transparence du FMI et insiste sur la nécessité de préserver la franchise des analyses et conseils de l'institution.

12. Le Comité est fermement en faveur de solutions permettant d'atteindre les objectifs des lignes de crédit préventives (LCP), qui sont d'encourager les politiques visant à

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

réduire les vulnérabilités et de fournir aux pays membres dont les politiques sont solides un moyen de faire face à l'évolution financière mondiale. Il attend avec intérêt la soumission d'un rapport exposant les meilleurs moyens de promouvoir ces objectifs à l'issue de l'examen de la facilité.

Amélioration de la capacité de résoudre les crises financières

13. En promouvant l'application de politiques saines et un meilleur fonctionnement des marchés financiers, des mécanismes efficaces de résolution des crises contribuent à leur prévention. Le Comité accueille avec satisfaction le renforcement des règles d'accès aux ressources du FMI. Cela inclut les critères de fond régissant l'accès exceptionnel en cas de crises financières, ainsi que les procédures renforcées, telles que l'intervention précoce du Conseil d'administration dans ce processus et la production d'un rapport distinct évaluant le cas d'accès exceptionnel. Une application systématique de ces règles aura pour effet de rendre claires et prévisibles, pour les pays membres aussi bien que pour les marchés, les décisions du FMI en temps de crise.

14. Le Comité se félicite de l'inclusion par plusieurs pays, dont le Mexique, tout récemment, de clauses d'action collective dans les contrats d'émission internationale d'obligations souveraines. Il se félicite aussi de l'annonce selon laquelle, d'ici le mois de juin courant, les pays de l'UE qui émettent des obligations sous une juridiction étrangère incluront des clauses d'action collective dans leurs contrats d'émission. Le Comité note avec satisfaction les travaux du G-10, des marchés émergents et du secteur privé qui contribuent à l'élaboration des clauses d'action collective. Il espère voir l'inclusion desdites clauses dans ces contrats devenir une pratique de marché courante et appelle le FMI à promouvoir l'utilisation de ces clauses dans le cadre de ses activités de surveillance. Le Comité salue les initiatives récemment prises pour établir à l'intention des débiteurs et de leurs créanciers un code de conduite volontaire, qui améliorera le processus de restructuration, et il encourage le FMI à contribuer à ces travaux.

15. Le Comité note avec satisfaction les travaux du FMI qui ont abouti à la formulation d'une proposition concrète de mécanisme légal de restructuration de la dette souveraine (MRDS) et se déclare très sensible aux efforts déployés à cet effet par la direction et les services de l'institution. L'analyse et les consultations exhaustives qui ont abouti à l'élaboration de cette proposition ont permis de mieux connaître les problèmes à résoudre pour assurer une résolution ordonnée des crises. Le rapport du Directeur général décrit la position actuelle. S'il reconnaît qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir le MRDS, le Comité convient que les travaux devraient se poursuivre sur les questions soulevées dans la mise au point du mécanisme qui sont généralement pertinentes pour la résolution ordonnée des crises financières. Parmi ces questions figurent notamment l'équité entre les créanciers, l'amélioration de la transparence et de l'information, ainsi que le problème de l'agrégation des créances. Le FMI présentera un rapport d'activité à la prochaine réunion du Comité.

Application des initiatives en faveur des pays à faible revenu

16. Le Comité est conscient de la nécessité impérieuse de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et réitère que le FMI continue à avoir un rôle important à jouer pour aider les pays à faible revenu à se rapprocher de ces objectifs. Cela exigera un redoublement d'effort de la part des pays en développement et développés travaillant en partenariat. Le Comité souligne l'importance de politiques macroéconomiques saines et de systèmes solides de gestion des dépenses publiques et des opérations financières. Le Comité reconnaît qu'il faut d'urgence élargir les débouchés commerciaux et relever le niveau des apports de ressources des bailleurs de fonds aux pays en développement tout en en accroissant l'efficacité. Des propositions en ce sens, y compris des facilités financières, sont à l'étude et le Comité attend avec intérêt l'avancement de ce dossier au cours des prochains mois. Faisant fond sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Comité encourage le FMI à travailler avec les pays à faible revenu pour aligner davantage la FRPC, les budgets nationaux et le dispositif des DSRP. Cette opération sera facilitée par des projections économiques plus réalistes, une analyse systématique des sources de croissance, une collaboration efficace entre la Banque mondiale et le FMI, et une conception souple des programmes permettant notamment de tenir compte d'une augmentation des apports d'aide. Le Comité appelle les bailleurs de fonds à coordonner et à harmoniser leurs concours conformément aux priorités des DSRP et à fournir une assistance technique aux pays membres afin de les aider à se doter des capacités nécessaires pour élaborer et rendre opérationnelles les stratégies énoncées dans les DSRP et pour améliorer la gestion des dépenses publiques. Il approuve la poursuite des travaux sur les liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté, y compris le rôle du secteur privé. Le Comité attend aussi avec intérêt l'examen du rôle du FMI dans les pays à faible revenu pour le moyen terme et l'étude sur les moyens d'aider les pays à faible revenu à faire face aux chocs.

17. Le Comité se félicite de la poursuite des progrès dans l'application de l'initiative en faveur des PPTE, mais note que certains pays mettent plus longtemps que prévu pour arriver au point d'achèvement et que d'autres pays admissibles se heurtent à des obstacles pour participer à l'initiative. Il attend avec intérêt un examen de ces questions, lors de sa prochaine réunion. Le Comité réaffirme son engagement à l'égard du financement intégral de l'initiative. Il engage instamment tous les créanciers à y participer pleinement et encourage la Banque mondiale et le FMI à continuer d'unir leurs efforts pour aider les pays débiteurs et créanciers sur la question des allégements de dettes entre PPTE et des litiges avec les créanciers. Il souligne la nécessité d'assurer une viabilité durable de la dette, qui exigera l'application et le financement de l'initiative dans son intégralité, ainsi que la poursuite de politiques économiques solides, d'une bonne gouvernance et d'une gestion prudente de la dette. Dans ce contexte, le Comité se félicite des efforts déployés par certains pays pour fournir un allégement de dette supplémentaire, au-delà de ce que prévoit l'initiative PPTE. Le Comité appuie les travaux que la Banque mondiale et le FMI effectuent conjointement pour améliorer leurs évaluations de la viabilité de la dette à plus long terme des pays pauvres lourdement endettés et demande qu'un rapport d'avancement lui soit présenté à sa prochaine réunion.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Autres questions

18. Le Comité se félicite des nouvelles mesures prises par les pays membres pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et note avec satisfaction les progrès du programme-pilote de douze mois, dont l'objet est d'évaluer les dispositifs de lutte contre ces fléaux. Il insiste sur l'importance de la poursuite d'une étroite coopération entre le FMI, la Banque mondiale, le GAFI et les organismes régionaux pour le succès de ce programme et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour fournir une assistance technique des plus nécessaires. Le Comité encourage tous les pays membres à adopter des lois et pratiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui soient conformes aux normes internationalement reconnues, et il attend avec intérêt la présentation d'un rapport complet à l'issue du programme-pilote.

19. Le Comité estime qu'il est important que, comme stipulé dans le Consensus de Monterrey, tous les pays membres disposent d'une voix et d'une représentation adéquates au sein de l'institution. Il se félicite des mesures administratives récemment prises pour renforcer la représentation des pays africains. Le Comité note que la douzième révision générale des quotes-parts a été achevée et que le FMI est en bonne posture pour satisfaire les besoins prévisibles de ses pays membres. Le Comité demande qu'un rapport d'activité lui soit soumis avant l'Assemblée annuelle de 2003 sur l'adéquation des ressources du FMI aux besoins, la répartition des quotes-parts et des mesures visant à renforcer la gouvernance du FMI, conformément à la résolution du Conseil des gouverneurs, dans le cadre de la treizième révision générale des quotes-parts. Le Comité recommande de mener à bon terme le processus de ratification du quatrième amendement des Statuts.

20. Le Comité prend note avec satisfaction du suivi exhaustif dont fait l'objet le premier rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. Il attend avec intérêt les futurs rapports du BIE, qui contribueront à enrichir la culture de l'écoute et du savoir au sein du FMI.

21. Le Comité exprime ses remerciements à M. Eduardo Aninat pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Directeur général adjoint.

22. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Dubaï le 21 septembre 2003.

Annexe. Liste des personnes présentes
12 avril 2003

Président
Gordon Brown
Directeur général
Horst Köhler
Membres ou Suppléants
Hamad Al-Sayari, Gouverneur, Agence monétaire d'Arabie Saoudite (Suppléant d'Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite)
Edward George, Gouverneur, Banque d'Angleterre, Royaume-Uni (Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni)
Felipe Pérez Martí, Ministre du plan et du développement, République bolivarienne du Venezuela (Suppléant de Diego L. Castellanos, Gouverneur, Banco Central de Venezuela)
Ian Campbell, Secrétaire parlementaire auprès du Trésorier, Australie (Suppléant de Peter Costello, Secrétaire au Trésor, Australie)
Job Graca, Ministre adjoint des finances, Angola (Suppléant de José Pedro de Morais, Jr., Ministre des finances, Angola)
Hans Eichel, Ministre fédéral des finances, Allemagne
Geir Hilmar Haarde, Ministre des finances, Islande
A.H.E.M. Wellink, Président, De Nederlandsche Bank N.V. (Suppléant de Hans Hoogervorst, Ministre des finances, Pays-Bas)
Jamaludin Mohd Jarjis, Ministre des finances II, Malaisie
Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État pour les finances et l'industrie, Émirats arabes unis
Alexei Kudrin, Vice-Président du Conseil et Ministre des finances, Fédération de Russie
Mohammed Laksaci, Gouverneur, Banque d'Algérie
Roberto Lavagna, Ministre de l'économie, Argentine
John Manley, Minister des finances, Canada
Francis Mer, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France
Antonio Palocci, Ministre des finances, Brésil
Guy Quaden, Gouverneur, Banque nationale de Belgique (Suppléant de Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique)
Masajuro Shiokawa, Ministre des finances, Japon
Bimal Jalan, Gouverneur, Banque de réserve d'Inde (Suppléant de Jaswant Singh, Ministre des finances et des entreprises, Inde)
John W. Snow, Secrétaire au Trésor, États-Unis
Paul Toungui, Ministre d'État, Ministre des finances, de l'économie, du budget et de la privatisation, Gabon
Giulio Tremonti, Ministre de l'économie et des finances, Italie
Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse
Li Ruogu, Gouverneur adjoint, Banque du peuple de Chine (Suppléant de Zhou Xiaochuan, Gouverneur, Banque du peuple de Chine)
Observateurs
Oscar de Rojas, chef par intérim du bureau du financement du développement, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies (ONU)
Willem F. Duisenberg, Président, Banque centrale européenne (BCE)
Heiner Flassbeck, chef de l'unité des politiques macroéconomiques et de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Donald J. Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Malcolm D. Knight, Directeur général, Banque des règlements internationaux (BRI)
Caio Koch-Weser, Président par intérim, Forum de stabilité financière (FSF)
Eddy Lee, Conseiller économique et Directeur, Groupe de politique internationale, Organisation internationale du travail (OIT)
Trevor A. Manuel, Président, Comité du développement
Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, Commission européenne
Supachai Panitchpakdi, Directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)
James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Soixante-sixième réunion, Washington, 28 septembre 2002

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner comment mettre en œuvre les stratégies et les décisions convenues à Monterrey et à Johannesburg et permettre aux pays pauvres très endettés de ramener leur endettement à un niveau tolérable.

2. Lors de notre dernière réunion, en avril, nous nous sommes félicités des progrès très importants accomplis à Monterrey en vue de la définition d'un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement, fondé sur un cadre définissant les responsabilités et les obligations mutuelles, qui permette de progresser de manière tangible sur la voie d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté. Nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre de bailleurs de fonds ont annoncé qu'ils accroîtraient sensiblement leur aide publique au développement. Au début du mois, le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg a débouché sur un certain nombre de décisions qui nous guideront dans la poursuite de notre mission d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Plusieurs engagements importants ont été pris dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes, en même temps que des initiatives étaient lancées en vue de leur exécution. Nous sommes aujourd'hui plus résolus que jamais à travailler en partenariat, à exécuter les stratégies convenues et à examiner à intervalles réguliers, dans le cadre de nos réunions futures, les progrès accomplis sur la base d'indicateurs bien définis et mesurables. Nous avons aussi l'intention, dans le prolongement de Monterrey et de Johannesburg, de poursuivre nos échanges sur les biens publics mondiaux.

3. La communauté mondiale doit maintenant transformer les idées et les approches conjointes convenues à Doha, Monterrey et Johannesburg en interventions concrètes et mesurer les réalisations en cours. Nous avons pu constater, à maintes reprises, qu'il ne peut y avoir de progrès que par le biais de l'exécution de stratégies rationnelles et durables poursuivies sur l'initiative des pays. Pour accroître l'efficacité des montants d'aide versés et engagés, il faut aussi que ces stratégies bénéficient d'une meilleure coordination et d'une plus grande coopération entre les partenaires du développement, et que l'appui des bailleurs de fonds s'inscrive dans le droit fil des stratégies nationales. Nous réitérons l'engagement que nous avons pris de collaborer entre nous et avec la société civile et le secteur privé, sous la direction des gouvernements des pays concernés, pour poursuivre une action cohérente débouchant sur des résultats concrets.

4. Nous réaffirmons l'importance cruciale que revêt le commerce pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Nous reconnaissons qu'il est essentiel que les pays développés fassent plus d'efforts pour ouvrir leurs marchés et éliminer les subventions qui engendrent des distorsions dans les échanges de produits que les pays en développement pourraient éventuellement exporter en grandes quantités, comme les produits agricoles, les textiles et les articles d'habillement. Nous reconnaissons aussi qu'il est important que les pays en développement poursuivent leurs efforts de libéralisation du commerce dans le cadre d'une stratégie de développement globale, en se dotant des politiques et des capacités nécessaires pour susciter une réaction appropriée de l'offre et réduire le plus possible le fardeau de l'ajustement pour les pauvres. Nous nous félicitons donc de l'attention accrue portée aux questions commerciales dans les travaux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à l'appui de l'ordre du jour du développement de Doha. Nous appelons à redoubler d'efforts pour faire du commerce un thème central du dialogue sur le développement engagé avec les pays membres de la Banque et à accorder une importance accrue, dans les opérations, au renforcement des capacités institutionnelles et matérielles pour aider les pays en développement à exploiter les nouvelles opportunités commerciales.

5. En avril dernier, nous avons donné notre aval à un plan de la Banque mondiale qui visait à faire de l'enseignement primaire une réalité pour tous les enfants d'ici à 2015 et à assurer la parité entre les garçons et les filles dans le primaire et dans le secondaire d'ici à 2005. Nous avons examiné aujourd'hui l'exécution de l'initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous et avons demandé qu'un rapport faisant état des progrès accomplis nous soit soumis pour notre prochaine réunion. Nous avons également examiné les problèmes liés à l'élargissement de la portée des activités dans deux autres domaines — le VIH/sida et les maladies transmissibles, d'une part, et l'eau et l'assainissement d'autre part. Nous prions instamment la Banque mondiale de poursuivre ses travaux dans ces domaines.

6. Nous avons fait nôtre la démarche générale examinée aujourd'hui, qui vise à recentrer la gestion des programmes des pays en développement comme ceux des organismes de développement sur les résultats. Nous prions instamment la Banque de mettre en œuvre au plus tôt le plan d'action qu'elle propose pour se concentrer davantage sur les résultats et intensifier sa collaboration avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux pour mieux aligner l'appui des bailleurs de fonds sur les stratégies de développement nationales, en échangeant des informations sur les activités de développement prévues et en cours dans les pays, et notamment les études diagnostiques et les appuis opérationnels. Nous préconisons également de procéder plus souvent à des évaluations conjointes des programmes des bailleurs de fonds, notamment ceux qui appuient les programmes nationaux et sectoriels, pour compléter les évaluations des performances des différents organismes, notamment en leur qualité de partenaires du développement. Nous insistons sur la nécessité d'accroître et de mieux coordonner l'appui des bailleurs de fonds au ren-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

forcement des capacités, entre autres pour assurer le suivi et l'évaluation des interventions axées sur des résultats concrets et pour produire des statistiques. Nous demandons à la Banque de nous faire rapport sur les efforts entrepris à ces égards lors de notre prochaine réunion.

7. Nous reconnaissons qu'il faut intensifier les efforts d'harmonisation des politiques et des procédures opérationnelles des organismes bilatéraux et multilatéraux aux niveaux institutionnel et national pour accroître l'efficacité et la rationalité de l'aide et permettre aux pays en développement d'être mieux maîtres des programmes entrepris. Nous nous engageons à poursuivre les actions de rationalisation de ces politiques, procédures et exigences en préparation du forum de haut niveau qui doit se tenir à Rome en février 2003, et par la suite.

8. Conscients des problèmes particuliers que pose pour l'Afrique la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, nous prions instamment la Banque et le FMI d'accroître leur appui aux pays de ce continent et de faire fond sur l'initiative du NEPAD, qui offre une occasion unique de réaliser des progrès notables et rapides en suivant l'impulsion donnée par les pays africains.

9. À l'issue de nos entretiens, nous sommes plus convaincus que jamais qu'il est possible de nous rapprocher dans une mesure considérable des objectifs de développement pour le Millénaire. L'important, maintenant, est que les pays développés, les pays en développement et les organismes multilatéraux exécutent résolument les stratégies convenues dans le cadre des partenariats établis et définissent clairement le cadre des responsabilités et des obligations par référence auquel les progrès seront régulièrement mesurés. Le Comité du développement entend contribuer à l'avancement de ce programme de mise en œuvre en procédant régulièrement au suivi et à l'examen des politiques, des actions et des réalisations nécessaires pour atteindre ces objectifs. Nous demandons à la Banque et au FMI de soumettre à notre prochaine réunion des propositions qui nous permettront d'aller de l'avant tout en reconnaissant le rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans le suivi des objectifs de développement pour le Millénaire.

10. Le Sommet de Monterrey a également fait ressortir l'importance d'une plus grande cohérence, coordination et coopération entre les organisations multilatérales et la nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement et des économies en transition à l'établissement de normes et à la prise de décisions au niveau international. Il a encouragé la Banque mondiale et le FMI à trouver des moyens pragmatiques et novateurs pour renforcer encore la participation de ces pays et, partant, donner plus de force aux travaux et au dialogue de portée internationale des deux institutions. Nous avons demandé à la Banque et au FMI de préparer un document de référence pour faciliter l'examen de ces importantes questions à notre prochaine réunion.

11. Nous nous félicitons des progrès continus de l'initiative PPTE et réaffirmons notre volonté de la poursuivre et de la financer dans son intégralité. Nous sommes absolument déterminés à aider les pays membres lourdement endettés les plus pauvres à sortir de manière durable d'une situation caractérisée par un niveau d'endettement intolérable, mais nous reconnaissons que des problèmes considérables demeurent. La réussite de l'initiative exige que les PPTE s'engagent de manière durable à améliorer leurs politiques intérieures et leur gestion économique, que les capacités de gestion des actifs et des engagements financiers soient renforcées, que tous les créanciers concernés participent pleinement à l'allégement de la dette et que des financements adéquats soient fournis à des conditions suffisamment concessionnelles par les institutions financières internationales et la communauté des bailleurs de fonds. Nous demandons instamment à tous les créanciers officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer pleinement à l'initiative PPTE. Nous avons demandé à la Banque et au FMI de procéder rapidement à un examen des difficiles problèmes posés par l'allégement de la dette d'un PPTE envers un autre PPTE et par le contentieux des créanciers. Nous insistons sur l'importance cruciale que revêt la couverture du déficit en ressources du fonds fiduciaire PPTE, qui pourrait atteindre 1 milliard de dollars. Nous notons avec satisfaction les récentes manifestations d'appui et nous prions instamment les autres pays bailleurs de fonds de prendre de fermes engagements et d'effectuer des contributions au plus tôt. Nous réaffirmons par ailleurs notre détermination à faire en sorte que le coût pour l'IDA de l'allégement de la dette ne puisse pas compromettre les ressources de cette dernière, et nous prenons note des dispositions prises en vue d'accomplir cet objectif.

12. Nous avons examiné les résultats récemment obtenus dans le cadre des DSRP, qui confirment les conclusions générales des examens réalisés conjointement par la Banque et le FMI au début de l'année. Le Comité juge encourageant l'intensification des efforts déployés par les pays pour formuler et mettre en œuvre leur DSRP. Nous demandons au FMI et à la Banque, ainsi qu'à tous les bailleurs de fonds, d'aligner leur appui sur les DSRP nationaux et de collaborer entre eux pour : renforcer leur analyse des sources de la croissance; rationaliser la conditionalité; aider les pays à améliorer leurs systèmes de gestion des dépenses publiques; promouvoir un environnement propice au développement du secteur privé; et redoubler les efforts pour aider les pays à entreprendre de manière plus systématique des analyses de la pauvreté et d'impact social.

13. Enfin, nous avons examiné le rôle joué par la Banque et par le FMI, en collaboration avec d'autres institutions internationales, pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous entérinons l'inclusion, sous conditions, des 40 + 8 recommandations du GAFI dans la liste des normes et des codes internationaux pertinents pour les opérations de la Banque et du FMI, et le lancement conditionnel d'un programme-pilote de douze mois qui permettra d'évaluer en détail les actions menées pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des rapports correspondants sur l'observation des normes et des codes, sur une base volontaire, coopérative et uniforme. Nous encourageons la Banque et le FMI à continuer d'intégrer ces questions dans leurs activités de diagnostic et de surveillance conformément à leurs mandats respectifs, et à intensifier leurs efforts sur le plan technique et dans le domaine du renforcement des capacités.

14. Nous tenons à faire part de nos vives et sincères condoléances à la famille de M. Bernard Chidzero, ancien Ministre des finances du Zimbabwe. M. Chidzero s'est distingué dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité du développement de 1986 à 1990.

15. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 13 avril 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Soixante-septième réunion, Washington, 13 avril 2003

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies, des partenariats et des programmes d'action convenus à Monterrey et à Johannesburg dans le but d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire[1] et pour déterminer comment renforcer la voix et la participation des pays en développement et en transition au sein de nos institutions.

2. Depuis notre dernière réunion, à l'automne 2002, l'environnement mondial est devenu plus incertain. Le ralentissement de la croissance économique, la guerre en Iraq et l'absence de progrès plus notables dans l'exécution de l'ordre du jour du développement de Doha aggravent le défi que pose l'exécution du programme de développement mondial. Nous réaffirmons donc vigoureusement notre détermination à appuyer l'effort mondial nécessaire pour réduire la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition et pour atteindre les ODM.

3. Dans le but d'accélérer le rythme des progrès accomplis en direction de ces objectifs et des résultats connexes, nous insistons sur la nécessité pour les pays développés et pour les pays en développement de travailler en partenariat pour appliquer des politiques propices à une croissance économique plus solide tout en prenant des mesures pour donner aux groupes pauvres de la population davantage de moyens de participer à cette croissance et d'obtenir accès aux services sociaux essentiels. Les pays en développement doivent, en ce qui les concerne, déployer des efforts accrus, en particulier dans trois domaines étroitement liés : il leur faut en effet améliorer le cadre des investissements et des activités du secteur privé, notamment en assurant la stabilité macroéconomique et en fournissant des infrastructures d'appui; renforcer la gouvernance, notamment en ce qui concerne la gestion des finances publiques, ainsi que les capacités dans le secteur privé et dans le secteur public;
et valoriser le capital humain grâce à l'élargissement de la couverture et à l'accroissement de l'efficacité des services sociaux fournis aux groupes de populations défavorisés. L'intensification de ces efforts de réforme par les pays en développement devrait permettre de jeter les bases d'un raffermissement de la croissance et d'une augmentation des financements privés. Ainsi que convenu à Monterrey, les pays développés devront, quant à eux, accroître leur appui à ces efforts, notamment en ouvrant davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, en consentant des allégements de dette, et en accroissant le volume, la prévisibilité et l'efficacité de leur aide. Des propositions formulées à cette fin, couvrant aussi les mécanismes pertinents, sont à l'étude et nous attendons avec intérêt les progrès qui seront accomplis dans les mois à venir. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 8 avril, de
la treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Nous réaffirmons par ailleurs notre détermination à accroître l'aide aux pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'à ceux d'autres régions qui éprouvent des difficultés particulières à atteindre
lesODM.

4. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'aide, notamment en ce qui concerne sa fourniture et sa gestion, nous demandons que les plans d'action et les accords mentionnés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation soient appliqués au plus vite. Nous tenons à souligner à quel point il est essentiel que les efforts accrus qui seront déployés s'inscrivent dans le cadre de stratégies ayant l'adhésion des pays — telles qu'elles ressortent des DSRP dans le cas des pays à faible revenu — liées aux processus budgétaires nationaux et fournissant le contexte national dans lequel les bailleurs de fonds et les organismes internationaux peuvent aligner leur appui.

5. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'élaboration d'un cadre de suivi mondial qui permettra au Comité d'évaluer régulièrement les progrès et de rendre les pays en développement et les pays développés, ainsi que leurs partenaires institutionnels, plus comptables des politiques et programmes d'action requis pour atteindre les ODM et les résultats connexes. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à travailler en étroite collaboration avec les institutions partenaires — ONU, banques régionales de développement, CAD/OCDE et OMC — en répartissant les responsabilités des travaux de suivi en fonction des mandats institutionnels. Nous demandons aux organismes multilatéraux et aux bailleurs de fonds bilatéraux de prendre les mesures nécessaires pour perfectionner et harmoniser leurs instruments d'analyse et d'évaluation. À cet égard, nous exhortons la Banque de continuer, par un processus participatif, à améliorer la méthodologie des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) et à accroître la transparence avec laquelle elle est appliquée. Nous insistons sur le caractère impératif des travaux sur le renforcement des capacités statistiques, notamment dans les pays qui courent le plus de risques de ne pas pouvoir atteindre les ODM. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport sur le suivi à l'échelle internationale.

6. Nous nous félicitons de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, mais nous savons qu'il faudra faire davantage pour honorer l'engagement que nous avons pris de financer dans une mesure suffisante le programme dans les sept premiers pays et de fournir l'appui requis à d'autres pays satisfaisant aux critères d'admissibilité.
Il sera aussi nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour atteindre l'ODM consistant à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005. Nous souhaitons être informés des progrès réalisés avant notre prochaine réunion. Nous avons examiné les résultats obtenus dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et soulignons l'importance que revêtent les progrès en ces domaines pour la réalisation d'autres objectifs de développement. Nous accueillons avec satisfaction la stratégie récemment formulée par la Banque pour renforcer l'appui au secteur de l'eau et attendons avec intérêt sa mise en œuvre. Nous avons pris note du rapport récemment publié par le Panel sur le financement des infrastructures de l'eau et demandons
à la Banque de déterminer, avant notre prochaine réunion, comment appliquer les recommandations pertinentes du rapport du Panel. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans les domaines de la santé et de la lutte contre le VIH/sida et nous encourageons la Banque à collaborer encore plus étroitement avec d'autres partenaires et d'intensifier ses efforts au niveau des pays. S'il est vrai que chaque secteur de services devra trouver la manière qui lui convient d'accélérer le rythme des

[1]Voir la Déclaration du Millénaire de l'ONU, entérinée par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

progrès, nous tenons à souligner l'importance de replacer les efforts déployés pour atteindre les ODM dans le contexte de stratégies ayant l'adhésion des pays, telles qu'elles sont énoncées dans les DSRP des pays à faible revenu, par exemple. Nous insistons sur le fait que les politiques rationnelles et les efforts mis en œuvre par les pays en développement doivent être appuyés par des financements suffisants et appropriés et demandons à la Banque de nous faire rapport sur les progrès accomplis en ce domaine à notre prochaine réunion.

7. Nous insistons sur l'importance cruciale de la contribution des investissements dans l'infrastructure à la croissance économique, et sur les liens qui existent entre ces investissements, la fourniture des services sociaux et la réalisation des ODM. Nous constatons avec satisfaction que la Banque a réaffirmé sa volonté d'accroître son appui à ce type d'investissements et demandons à l'institution de nous faire rapport sur les efforts qu'elle aura déployés à ce titre lors de notre prochaine réunion.

8. Les échanges continuent de revêtir une importance capitale pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. Alors que l'incertitude règne dans le monde entier, il est plus important que jamais de prouver que la coopération multilatérale peut nous permettre d'atteindre les ambitieux objectifs inscrits à l'ordre du jour du développement de Doha. Nous exhortons les pays à conclure rapidement un accord sur les questions pour lesquelles le calendrier établi à Doha n'a pas été respecté. Il est essentiel que les pays développés fassent plus pour libéraliser leurs marchés et éliminer les subventions sources de distorsions dans les échanges, notamment dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Nous insistons dans le même temps sur l'importance des efforts de libéralisation et de facilitation du commerce que doivent mener les pays en développement. Il faut que ces efforts soient intégrés dans une stratégie de développement globale, en même temps que les politiques, les infrastructures et les capacités institutionnelles nécessaires pour accroître l'aptitude de ces pays à participer au commerce international. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à intensifier leurs efforts à l'appui du commerce. Nous insistons vigoureusement pour que les futures stratégies d'aide aux pays prévoient des activités de renforcement des capacités et des opérations de financement de nature à promouvoir les échanges dans le cas des pays membres pour lesquels un tel appui au commerce est manifestement une priorité nationale.

9. Renforcer la voix et la participation effective des pays en développement et en transition dans les travaux et dans les instances décisionnelles des institutions de Bretton Woods peut largement contribuer à renforcer le dialogue international et l'efficacité de ces institutions. Nous nous félicitons des récentes décisions prises par les administrateurs de la Banque et du FMI en vue de renforcer les capacités et nous les prions instamment d'examiner d'autres mesures susceptibles d'être adoptées. Ces décisions contribueront à assurer l'existence de capacités permettant mieux d'articuler les vues et les préoccupations de tous les pays membres. Nous encourageons les bailleurs de fonds potentiels à considérer sérieusement la possibilité de créer un mécanisme de financement qui pourrait appuyer des travaux de recherche et des services de conseils indépendants axés sur les principaux domaines de l'action publique. Des suggestions de plus vaste portée et plus drastiques visant à renforcer la participation au sein des institutions ont aussi été faites. Nous notons que le Conseil d'administration du FMI doit préparer en vue de la prochaine réunion du CMFI un rapport d'étape sur l'adéquation des ressources, la répartition des quotes-parts et le renforcement de la gouvernance de cette institution. Nous demandons aux administrateurs de la Banque et du FMI d'examiner et d'expliciter les options susceptibles de bénéficier d'un large appui, en prenant en compte leurs implications pour les deux institutions et pour leurs actionnaires. Nous poursuivrons notre examen de ces questions sur cette base et demandons qu'un rapport d'étape soit établi pour notre prochaine réunion.

10. Nous nous félicitons des progrès de l'initiative PPTE et réaffirmons notre volonté de la poursuivre et de la financer dans son intégralité. Nous rappelons que, pour parvenir à une situation d'endettement tolérable à long terme, des mesures devront être prises par les PPTE ainsi que par les partenaires de développement pour compléter les allégements de dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Nous rappelons également que, en application des directives actuelles, un allégement supplémentaire peut être accordé au point d'achèvement, au cas par cas. Nous constatons avec satisfaction les engagements pris par la communauté des bailleurs de fonds en vue de couvrir le déficit en ressources du fonds fiduciaire PPTE et exhortons les bailleurs de fonds à concrétiser leurs engagements en versant leur contribution au cours des prochains mois. Nous accueillons favorablement le récent examen consacré par la Banque et le FMI aux problèmes difficiles posés par la participation des créanciers, et notamment par l'allégement de la dette d'un PPTE envers un autre PPTE et par le contentieux des créanciers, et nous nous félicitons de la décision prise par la Banque d'examiner les possibilités de fournir un appui dans les situations d'endettement de PPTE envers d'autres PPTE. Nous demandons de nouveau à tous les créanciers bilatéraux officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer à l'initiative PPTE. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner la situation, y compris les difficultés rencontrées par les pays s'efforçant d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement, à notre prochaine réunion.

11. Nous notons que la situation en Iraq pose actuellement de graves problèmes et qu'il importe au plus haut point de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances de la population et de promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans ce pays. Nous sommes favorables à une nouvelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous notons par ailleurs que la participation de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentielle à un développement économique, social et politique durable en Iraq, tout en reconnaissant que c'est au peuple iraquien qu'il incombe de mettre en œuvre les politiques requises et de construire l'avenir. La Banque mondiale et le FMI se tiennent prêts à jouer leur rôle habituel aux fins de la reprise du développement de l'Iraq le moment venu. Les deux institutions suivront également avec attention l'impact du conflit sur tous leurs pays membres et seront prêtes à fournir une aide et un appui à ceux qui pourraient en subir le contrecoup. Il sera important de s'attaquer au problème de la dette, et nous appelons de nos vœux une participation rapide du Club de Paris.

12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Dubaï (Émirats arabes unis) le 22 septembre 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE VII

Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2003

Administrateurs *Administrateurs suppléants*	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix[1]	Pourcentage des voix au FMI[2]
Nommés				
Nancy P. Jacklin *Meg Lundsager*	États-Unis	371.743	371.743	17,11
Ken Yagi *Haruyuki Toyama*	Japon	133.378	133.378	6,14
Karlheinz Bischofberger *Ruediger von Kleist*	Allemagne	130.332	130.332	6,00
Pierre Duquesne *Sébastien Boitreaud*	France	107.635	107.635	4,95
Tom Scholar *Martin A. Brooke*	Royaume-Uni	107.635	107.635	4,95
Élus				
Willy Kiekens (Belgique) *Johann Prader* *(Autriche)*	Autriche	18.973		
	Bélarus	4.114		
	Belgique	46.302		
	Hongrie	10.634		
	Kazakhstan	3.907		
	Luxembourg	3.041		
	République slovaque	3.825		
	République tchéque	8.443		
	Slovénie	2.567		
	Turquie	9.890	111.696	5,14
Jeroen Kremers (Pays-Bas) *Yuriy G. Takusha* *(Ukraine)*	Arménie	1.170		
	Bosnie-Herzégovine	1.941		
	Bulgarie	6.652		
	Chypre	1.646		
	Croatie	3.901		
	Géorgie	1.753		
	Israël	9.532		
	Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	939		
	Moldova	1.482		
	Pays-Bas	51.874		
	Roumanie	10.552		
	Ukraine	13.970	105.412	4,85
Hernán Oyarzábal (République bolivarienne du Venezuela) *Mario Beauregard* *(Mexique)*	Costa Rica	1.891		
	El Salvador	1.963		
	Espagne	30.739		
	Guatemala	2.352		
	Honduras	1.545		
	Mexique	26.108		
	Nicaragua	1.550		
	Venezuela, Rép. bolivarienne du	26.841	92.989	4,28
Pier Carlo Padoan (Italie) *Harilaos Vittas* *(Grèce)*	Albanie	737		
	Grèce	8.480		
	Italie	70.805		
	Malte	1.270		
	Portugal	8.924		
	Saint-Marin	420		
	Timor-Leste	332	90.968	4,19

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Administrateurs *Administrateurs suppléants*	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix[1]	Pourcentage des voix au FMI[2]
Élus ***(suite)***				
Ian E. Bennett (Canada) *Nioclás A. O'Murchú* *(Irlande)*	Antigua-et-Barbuda	385		
	Bahamas.	1.553		
	Barbade	925		
	Belize	438		
	Canada	63.942		
	Dominique	332		
	Grenade	367		
	Irlande	8.634		
	Jamaïque	2.985		
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	333		
	Saint-Kitts-et-Nevis	339		
	Sainte-Lucie	403	80.636	3,71
Vilhjálmur Egilsson (Islande) *Benny Andersen* *(Danemark)*	Danemark	16.678		
	Estonie	902		
	Finlande	12.888		
	Islande	1.426		
	Lettonie	1.518		
	Lituanie	1.692		
	Norvège	16.967		
	Suède	24.205	76.276	3,51
Michael I. Callaghan (Australie) *Michael H. Reddell* *(Nouvelle-Zélande)*	Australie	32.614		
	Corée	16.586		
	Îles Marshall	285		
	Îles Salomon	354		
	Kiribati	306		
	Micronésie, États fédérés de	301		
	Mongolie	761		
	Nouvelle-Zélande	9.196		
	Palaos	281		
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.566		
	Philippines	9.049		
	Samoa	366		
	Seychelles	338		
	Vanuatu	420	72.423	3,33
Sulaiman M. Al-Turki (Arabie Saoudite) *Abdallah S. Alazzaz* *(Arabie Saoudite)*	Arabie Saoudite	70.105	70.105	3,23
Sri Mulyani Indrawati (Indonésie) *Ismail Alowi* *(Malaisie)*	Brunéi Darussalam	2.402		
	Cambodge	1.125		
	Fidji	953		
	Indonésie	21.043		
	Malaisie	15.116		
	Myanmar	2.834		
	Népal	963		
	République dém. pop. lao	779		
	Singapour	8.875		
	Thaïlande	11.069		
	Tonga	319		
	Vietnam	3.541	69.019	3,18
Ismaila Usman (Nigéria) *Peter J. Ngumbullu* *(Tanzanie)*	Afrique du Sud	18.935		
	Angola	3.113		
	Botswana	880		
	Burundi	1.020		
	Érythrée	409		
	Ethiopie	1.587		
	Gambie	561		
	Kenya	2.964		
	Lesotho	599		
	Malawi	944		
	Mozambique	1.386		
	Namibie	1.615		
	Nigéria	17.782		

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Administrateurs *Administrateurs suppléants*	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix[1]	Pourcentage des voix au FMI[2]
Élus *(suite)*				
	Ouganda	2.055		
	Sierra Leone	1.287		
	Soudan	1.947		
	Swaziland	757		
	Tanzanie	2.239		
	Zambie	5.141		
	Zimbabwe	3.784	69.005	3,18
A. Shakour Shaalan (Égypte) *Oussama T. Kanaan* *(Jordanie)*	Bahreïn	1.600		
	Égypte	9.687		
	Émirats arabes unis	6.367		
	Iraq	5.290		
	Jordanie	1.955		
	Koweït	14.061		
	Liban	2.280		
	Libye	11.487		
	Maldives	332		
	Oman	2.190		
	Qatar	2.888		
	République arabe syrienne	3.186		
	Yémen, Rép. du	2.685	64.008	2,95
WEI Benhua (Chine) *WANG Xiaoyi* *(Chine)*	Chine	63.942	63.942	2,94
Fritz Zurbrügg (Suisse) *Wieslaw Szczenka* *(Pologne)*	Azerbaïdjan	1.859		
	Ouzbékistan	3.006		
	Pologne	13.940		
	République kirghize	1.138		
	Serbie-et-Monténégro	4.927		
	Suisse	34.835		
	Tadjikistan	1.120		
	Turkménistan	1.002	61.827	2,85
Alexeï V. Mojine (Russie) *Andrei Louchine* *(Russie)*	Russie	59.704	59.704	2,75
Murilo Portugal (Brésil) *Roberto Steiner* *(Colombie)*	Brésil	30.611		
	Colombie	7.990		
	Équateur	3.273		
	Guyana	1.159		
	Haïti	857		
	Panama	2.316		
	République Dominicaine	2.439		
	Suriname	1.171		
	Trinité-et-Tobago	3.606	53.422	2,46
Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran) *Mohammed Daïri* *(Maroc)*	Afghanistan	1.454		
	Algéria	12.797		
	Ghana	3.940		
	Iran, Rép. islamique d'	15.222		
	Maroc	6.132		
	Pakistan	10.587		
	Tunisie	3.115	53.247	2,45
Yaga V. Reddy (Inde) *R.A. Jayatissa* (Sri Lanka)	Bangladesh	5.583		
	Bhoutan	313		
	Inde	41.832		
	Sri Lanka	4.384	52.112	2,40
Guillermo Le Fort (Chili) *A. Guillermo Zoccali* *(Argentine)*	Argentine	21.421		
	Bolivie	1.965		
	Chili	8.811		
	Paraguay	1.249		
	Pérou	6.634		
	Uruguay	3.315	43.395	2,00

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Administrateurs *Administrateurs suppléants*	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix[1]	Pourcentage des voix au FMI[2]
Élus *(fin)*				
Damian Ondo Mañe	Bénin	869		
(Guinée équatoriale)	Burkina Faso	852		
Laurean W. Rutayisire	Cameroun	2.107		
(Rwanda)	Cap-Vert	346		
	Comores	339		
	Congo, Rép. du	1.096		
	Congo. Rép. dém. du	5.580		
	Côte d'Ivoire	3.502		
	Djibouti	409		
	Gabon	1.793		
	Guinée	1.321		
	Guinée-Bissau	392		
	Guinée équatoriale	576		
	Madagascar	1.472		
	Mali	1.183		
	Maurice	1.266		
	Mauritanie	894		
	Niger	908		
	République Centrafricaine	807		
	Rwanda	1.051		
	São Tomé-et-Príncipe	324		
	Sénégal	1.868		
	Tchad	810		
	Togo	984	30.749	1,41
			2.171.658[3,4]	99,92[5]

[1]Pour certaines questions relatives au département général, le nombre de voix varie en fonction de l'utilisation des ressources du FMI détenues à ce département.

[2]En pourcentage du total des voix (2.173.313) au département général et au département des DTS.

[3]Ce total ne comprend pas les voix de la Somalie, qui n'a pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs en 2000 et en 2002. Ce pays membre détient 692 voix, soit 0,03 % des voix au département général et au département des DTS.

[4]Ce total ne comprend pas les voix du Libéria, dont le droit de vote a été suspendu le 5 mars 2003, en vertu de l'article XXVI, section 2 *b)*, des Statuts. Ce pays membre détient 963 voix, soit 0,04 % des voix au département général et au département des DTS.

[5]Les pourcentages pour chaque administrateur étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE VIII

Changements dans la composition du Conseil d'administration

Entre le 1er mai 2002 et le 30 avril 2003, les changements ci-après sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

Fernando Varela (Espagne) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 30 juin 2002.

Hernán Oyarzábal (Venezuela), qui était Administrateur suppléant de Fernando Varela (Espagne), a été élu Administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 1er juillet 2002.

Fernando Varela (Espagne) a été nommé Administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 1er juillet 2002.

Roberto Junguito (Colombie) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Murilo Portugal (Brésil), le 31 juillet 2002.

Vijay L. Kelkar (Inde) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 31 juillet 2002.

Yaga V. Reddy (Inde) a été élu Administrateur par le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 1er août 2002.

Roberto Steiner (Colombie) a été nommé Administrateur suppléant de Murilo Portugal (Brésil), le 26 août 2002.

Ahmed Saleh Alosaimi (Arabie Saoudite) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Sulaiman Al-Turki (Arabie Saoudite), le 12 septembre 2002.

Abdallah S. Alazzaz (Arabie Saoudite) a été nommé Administrateur suppléant de Sulaiman Al-Turki (Arabie Saoudite), le 13 septembre 2002.

Alexandre Barro Chambrier (Gabon) a achevé son mandat d'administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, le 31 octobre 2002.

Mohamad B. Chatah (Liban) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de A. Shakour Shaalan (Égypte), le 31 octobre 2002.

Roberto Cippà (Suisse) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, Serbie-et-Monténégro, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, le 31 octobre 2002.

Dono Iskander Djojosubroto (Indonésie) a achevé son mandat d'administrateur pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 31 octobre 2002.

Kwok Mun Low (Singapour) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Dono Iskander Djojosubroto (Indonésie), le 31 octobre 2002.

Cyrus Rustomjee (Afrique du Sud) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 31 octobre 2002.

Fernando Varela (Espagne) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 31 octobre 2002.

A. Guillermo Zoccali (Argentine) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 31 octobre 2002.

Sulaiman Al-Turki (Arabie Saoudite) a été réélu Administrateur pour l'Arabie Saoudite, le 1er novembre 2002.

Ismail Alowi (Malaisie) a été nommé Administrateur suppléant de Sri Mulyani Indrawati (Indonésie), le 1er novembre 2002.

Mario Beauregard (Mexique) a été nommé Administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 1er novembre 2002.

Ian E. Bennett (Canada) a été réélu Administrateur pour Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie, le 1er novembre 2002.

Michael J. Callaghan (Australie) a été réélu Administrateur pour l'Australie, la Corée, les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, la République des Palaos, la Papouasie-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Samoa, les Seychelles et le Vanuatu, le 1er novembre 2002.

Sri Mulyani Indrawati (Indonésie) a été élue Administratrice pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 1er novembre 2002.

Oláfur Ísleifsson (Islande) a été réélu Administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 1er novembre 2002.

Willy Kickens (Belgique) a été réélu Administrateur pour l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Hongrie, le Kazakhstan, le Luxembourg, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Turquie, le 1er novembre 2002.

Guillermo Le Fort (Chili), qui était Administrateur suppléant de A. Guillermo Zoccali (Argentine), a été élu Administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 1er novembre 2002.

Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran) a été réélu Administrateur pour l'Algérie, le Ghana, la République islamique d'Iran, le Maroc, le Pakistan et la Tunisie, le 1er novembre 2002.

Alexeï V. Mojine (Russie) a été réélu Administrateur pour la Russie, le 1er novembre 2002.

Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale), qui était Administrateur suppléant d'Alexandre Barro Chambrier (Gabon), a été élu Administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, le 1er novembre 2002.

Hernán Oyarzábal (Venezuela) a été élu Administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 1er novembre 2002.

Pier Carlo Padoan (Italie) a été réélu Administrateur pour l'Albanie, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal, Saint-Marin et Timor-Leste, le 1er novembre 2002.

Murilo Portugal (Brésil) a été réélu Administrateur pour le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, Haïti, Panama, la République Dominicaine, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, le 1er novembre 2002.

Yaga V. Reddy (Inde) a été réélu Administrateur pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 1er novembre 2002.

Laurean Rutayisire (Rwanda) a été nommé Administrateur suppléant de Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale), le 1er novembre 2002.

A. Shakour Shaalan (Égypte) a été réélu Administrateur pour Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, l'Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et le Yémen, le 1er novembre 2002.

Ismaila Usman (Nigéria), qui était Administrateur suppléant de Cyrus Rustomjee (Afrique du Sud), a été élu Administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 1er novembre 2002.

WEI Benhua (Chine) a été réélu Administrateur pour la Chine, le 1er novembre 2002.

J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) a été réélu Administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 1er novembre 2002.

A. Guillermo Zoccali (Argentine) a été nommé Administrateur suppléant de Guillermo Le Fort (Chili), le 1er novembre 2002.

Fritz Zurbrügg (Suisse) a été élu Administrateur pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, Serbie-et-Monténégro, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, le 1er novembre 2002.

Peter J. Ngumbullu (Tanzanie) a été nommé Administrateur suppléant d'Ismaila Usman (Nigéria), le 4 novembre 2002.

Nancy P. Jacklin (États-Unis) a été nommée Administratrice pour les États-Unis, le 4 décembre 2002.

Oussama T. Kanaan (Jordanie) a été nommé Administrateur suppléant de A. Shakour Shaalan, le 7 janvier 2003.

J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 14 janvier 2003.

Oláfur Ísleifsson (Islande) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 15 janvier 2003.

Jeroen Kremers (Pays-Bas) a été élu Administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 15 janvier 2003.

Vilhjálmur Egilsson (Islande) a été élu Administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 16 janvier 2003.

Diwa Guinigundo (Philippines) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Michael J. Callaghan (Australie), le 2 mars 2003.

Michael H. Reddell (Nouvelle-Zélande) a été nommé Administrateur suppléant de Michael J. Callaghan (Australie), le 3 mars 2003.

Hernán Oyarzábal (Venezuela) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 30 avril 2003.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

APPENDICE IX

États financiers

30 avril 2003

Note : Les états financiers du Fonds monétaire international ont été traduits de l'anglais. Ils ont fait l'objet, dans leur version originale, d'un audit confié à des vérificateurs indépendants, dont le rapport et les conclusions sont présentés dans la version anglaise du *Rapport annuel*.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département général

Bilan
aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002		2003	2002
Actifs			**Passifs et ressources**		
Encours des crédits	65.977.977	52.080.697	Passifs		
Monnaies utilisables	97.028.740	102.460.003	Rémunération à verser	244.544	272.187
Autres monnaies	47.692.348	54.625.246	Autres engagements	140.347	120.750
Monnaies, total (notes 3 et 4)	210.699.065	209.165.946	Comptes spéciaux conditionnels (note 10))	1.401.019	1.307.019
			Passifs, total	1.785.910	1.699.956
Avoirs en DTS	962.641	1.484.927			
			Ressources des pays membres		
Avoirs en or (note 5)	5.851.771	5.851.771	Quotes-parts, représentées par :		
			les positions dans la tranche de réserve (notes 2 et 4)	68.008.951	55.327.139
Montants à recevoir (note 6)	576.570	500.670	les paiements au titre des souscriptions : utilisables	97.028.740	102.460.003
			autres	47.693.609	54.628.758
Autres actifs (notes 7 et 14)	714.092	752.987	Total des quotes-parts	212.731.300	212.415.900
			Réserves du compte des ressources générales	4.286.929	3.640.445
Placements au compte de versements spécial (note 8)	2.590.349	2.537.301			
Prêts de la facilité d'ajustement structurel (note 3)	136.816	341.692	Ressources du compte de versements spécial (accumulées)	2.727.165	2.878.993
Actifs, total	221.531.304	220.635.294	Passifs et ressources, total	221.531.304	220.635.294

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département général

Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Revenu opérationnel		
Intérêts et commissions (note 6)	2.295.250	1.985.921
Intérêts sur les avoirs en DTS	28.038	41.284
Revenu des placements du compte de versements spécial	61.431	132.503
Autres commissions et recettes (note 6)	131.629	157.496
	2.516.348	2.317.204
Dépenses opérationnelles		
Rémunération (note 9)	1.201.347	1.293.961
Dépenses administratives (note 13)	607.086	530.794
	1.808.433	1.824.755
Revenu net total	707.915	492.449
Revenu net du département général :		
Revenu net du compte des ressources générales	646.484	359.946
Revenu du compte de versements spécial	61.431	132.503
	707.915	492.449

Les notes font partie intégrante des états financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département général

État des variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Compte des ressources générales				Ressources accumulées au compte de versements spécial
	Quotes-parts	Réserve spéciale	Réserve générale	Réserves totales	
Solde au 30 avril 2001	212.414.900	2.344.982	935.517	3.280.499	2.838.454
Paiements de quote-part	1.000	—	—	—	—
Revenu net	—	46.242	313.704	359.946	132.503
Transferts du fonds fiduciaire	—	—	—	—	191
Transferts du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	—	—	—	—	103
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(30.658)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC–PPTE	—	—	—	—	(61.600)
Solde au 30 avril 2002	212.415.900	2.391.224	1.249.221	3.640.445	2.878.993
Paiements de quote-part	315.400	—	—	—	—
Revenu/(pertes), net	—	(9.770)	656.254	646.484	61.431
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(149.259)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC–PPTE	—	—	—	—	(64.000)
Solde au 30 avril 2003	212.731.300	2.381.454	1.905.475	4.286.929	2.727.165

Les notes font partie intégrante des états financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département général

État des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités opérationnelles		
Revenu net	707.915	492.449
Ajustements visant à rapprocher le revenu net des ressources utilisables provenant d'activités opérationnelles		
Variations des montants à recevoir et des autres avoirs	(37.005)	3.948
Variations des rémunérations à verser et des autres engagements	(8.046)	(149.227)
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	94.000
Pertes de placement non réalisées	—	24.415
Monnaies utilisables et DTS provenant des prêts aux pays membres		
Achats de monnaies et de DTS, y compris dans la tranche de réserve	(21.783.516)	(29.194.497)
Rachats de monnaies et de DTS	7.783.894	19.207.036
Remboursements de prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel	204.876	90.834
Monnaies utilisables et DTS utilisés dans les activités opérationnelles, net	**(13.037.882)**	**(9.431.042)**
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités de placement		
Placements nets du compte de versements spécial	(53.048)	(155.788)
Monnaies utilisables et DTS utilisés dans les activités de placement, net	**(53.048)**	**(155.788)**
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités financières		
Souscriptions payées en DTS ou en monnaies utilisables	78.850	250
Changements dans la composition des monnaies utilisables	7.271.790	1.532.302
Transferts au compte de fiducie de la FRPC, au fonds fiduciaire FRPC–PPTE et à d'autres comptes	(213.259)	(91.964)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités financières, net	**7.137.381**	**1.440.588**
Diminution nette des avoirs en monnaies utilisables et en DTS	(5.953.549)	(8.146.242)
Monnaies utilisables et DTS, début de période	103.944.930	112.091.172
Monnaies utilisables et DTS, fin de période	**97.991.381**	**103.944.930**

Les notes font partie intégrante des états financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département général

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Objet et organisation

Le FMI est une organisation internationale qui compte 184 États membres. Il a été créé pour promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés, faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi, et mettre temporairement à la disposition de ses pays membres, moyennant des garanties adéquates, des concours financiers pour les aider à atténuer les répercussions de l'ajustement de leur balance des paiements. Le FMI effectue ses opérations et transactions par l'intermédiaire du département général et du département des droits de tirage spéciaux (département des DTS). Le département général comprend le compte des ressources générales (CRG), le compte de versements spécial (CVS) et le compte d'investissement, qui n'a pas été utilisé. En outre, le FMI administre des fonds fiduciaires et des comptes établis pour la prestation de services financiers ou techniques ou l'exécution d'opérations financières conformes à ses buts. Les ressources de ces fonds et comptes proviennent des pays membres ou du FMI lui-même, dans ce dernier cas sous la forme de transferts du CVS. Les états financiers du département des DTS et de ces fonds et comptes font l'objet d'une présentation distincte.

Compte des ressources générales

Le CRG, qui détient les ressources générales du FMI, retrace les opérations suivantes : encaissement des souscriptions de quote-part, utilisation des crédits du FMI et leur remboursement, recouvrement des commissions sur cette utilisation, rémunération des positions créditrices, emprunts, paiements d'intérêts et remboursement du principal au titre de ces emprunts.

Compte de versement spécial

Les avoirs et ressources du CVS et ceux des autres comptes du département général sont comptabilisés séparément. Les ressources du CVS se composent de transferts du fonds fiduciaire, compte administré par le FMI, et d'une partie du produit des ventes d'or effectuées dans le passé par l'institution (il n'y a pas eu de ventes d'or au cours de l'exercice 2003 ou 2002). Le revenu du placement de cette part des profits est transféré, au fur et à mesure des besoins, du CVS au fonds fiduciaire FRPC–PPTE conformément aux décisions du FMI. L'encours des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) est lui aussi comptabilisé au CVS. La FAS a été établie en mars 1986 pour fournir une aide de balance des paiements à des conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises.

L'excédent des avoirs du CVS sur ses besoins de financement, non compris le revenu des placements du produit des ventes d'or effectuées en application de la décision de 1999 sur les ventes d'or du FMI, est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, que le FMI administre séparément en qualité de fiduciaire.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Encours des crédits

Le FMI fournit à ses pays membres une aide de balance des paiements suivant des politiques bien établies en leur vendant des DTS ou des monnaies d'autres pays membres en échange de leur propre monnaie. Lorsqu'ils effectuent un achat, les pays membres sont tenus de racheter au FMI, dans un délai donné, ses avoirs en leur monnaie découlant de l'achat contre versement de DTS ou de monnaies d'autres pays membres spécifiées par celui-ci. Les crédits du FMI doivent être remboursés suivant un calendrier précis, dans un délai qui varie selon le type de facilité utilisé. Les calendriers de remboursement portent sur deux éléments : i) les rachats par anticipation, le but étant d'obtenir un remboursement anticipé des pays qui sont en mesure de le faire, conformément au principe depuis longtemps observé par le FMI, à savoir que ses ressources ne doivent être utilisées par les pays que tant qu'ils

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

ont un besoin de balance des paiements, et ii) les obligations de rachat. Les délais de remboursement des rachats par *anticipation* peuvent être prolongés au maximum d'un an pour les achats dans les tranches de crédit ou au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), et de trois ans pour les achats au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) (de six mois pour les achats FRS et d'un an pour les achats au titre des lignes de crédit préventives (LCP) après le 21 février 2003), sur la demande du pays membre, si sa position extérieure n'est pas suffisamment solide.

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a donné une suite favorable aux demandes de l'Argentine à bénéficier d'une prolongation d'un an du délai de rachats par anticipation portant sur un montant de 5,8 milliards de DTS (le délai d'un rachat par ce pays d'un montant de 741 millions de DTS a été prolongé d'un an pendant l'exercice 2002). La prorogation accordée au cours de l'exercice 2003 s'étend aux rachats par anticipation fixés pour la période comprise entre mai et août 2003 et portant sur un montant de 390 millions de DTS. Le FMI a en outre approuvé les demandes de l'Équateur, du Sri Lanka et de l'Uruguay à bénéficier d'une prolongation d'un an du délai de rachats par anticipation d'un montant de 14 millions de DTS, 52 millions de DTS et 129 millions de DTS fixés pour les exercices 2004, 2004 et 2003, respectivement.

Un pays membre est considéré comme ayant des impayés à l'égard du FMI lorsqu'il ne s'est pas acquitté de son obligation de rachat. Si le délai fixé pour le rachat par anticipation a été dépassé sans l'octroi d'une dérogation par le FMI, il en résultera notamment une suspension du droit du pays membre à effectuer de nouveaux tirages, même au titre d'un accord en vigueur. Les politiques du FMI qui régissent l'utilisation de ses ressources générales sont destinées à assurer le caractère temporaire de cette utilisation et la restitution des ressources dans les délais de rachat convenus.

Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie sur lesquels sont prélevées des commissions, et sont censés effectuer leurs rachats dès lors que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

Les impayés au titre d'obligations et le premier compte spécial conditionnel

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice les commissions dues par les pays qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations, à moins que ceux-ci ne s'en acquittent.

Les pays membres qui ont une position créditrice et ceux qui ont une position débitrice assument à parts égales les conséquences financières des impayés dans le cadre d'un mécanisme de répartition des charges. Le FMI relève le taux de commission et abaisse le taux de rémunération de manière à recouvrer un montant égal à celui des commissions différées (à l'exclusion des commissions spéciales). Les pays membres qui ont assumé les conséquences financières des impayés ne sont remboursés que dans la mesure où les commissions impayées ayant donné lieu aux ajustements sont réglées, et ces ajustements ne sont donc pas considérés comme des engagements. Devant le risque que posent les impayés, le FMI accumule en outre des encaisses au premier compte spécial conditionnel (CSC-1). Lorsqu'il évalue le risque d'insuffisance de ressources, le FMI tient compte des encaisses figurant au CSC-1. Les versements au CSC-1 sont financés par de nouveaux ajustements des taux de commission et de rémunération (voir note 10).

Monnaies

Par monnaies, on entend les monnaies et les titres des pays membres détenus par le FMI. Chaque pays membre a la faculté de remplacer par des titres non négociables et non rémunérés le montant des avoirs du FMI en sa monnaie qui dépasse ¼ % de sa quote-part. Ces titres peuvent être encaissés sur demande par le FMI.

Les pays membres sont tenus de verser au FMI le montant de leur quote-part initiale et des augmentations ultérieures en partie dans leur propre monnaie et pour le reste en monnaies utilisables prescrites par le FMI ou en DTS. Le relèvement des quotes-parts de 1978 a toutefois constitué une exception à cette règle, car les pays ont été autorisés à acquitter la totalité de l'augmentation dans leur propre monnaie.

Monnaies utilisables

Les monnaies utilisables sont celles des pays membres dont la situation de balance des paiements et la position de réserve sont jugées fortes par le FMI. Ces monnaies figurent dans le programme de transactions financières qui sert à financer les achats et autres transferts du FMI. La participation à ce plan fait l'objet d'un examen tous les trimestres. Le FMI considère les espèces et quasi-espèces comme des monnaies utilisables ou des avoirs en DTS. Les variations des avoirs en monnaies non utilisables sont le résultat des transactions du FMI (achats et rachats) dans lesquelles la monnaie d'un pays membre est échangée contre celle d'un autre, ou de l'inclusion de la monnaie d'un pays membre dans le programme de transactions financières, ou de son exclusion de ce plan.

Calcul de la valeur des monnaies

Les monnaies et titres sont évalués en DTS à l'aide du taux de change déterminé pour chaque monnaie. Les titres ne sont pas négociables, mais peuvent être convertis en espèces sur demande. Les pays membres ont l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus par le FMI au CRG (obligation de maintien de la valeur). Toute réévaluation par le FMI de ses avoirs en la monnaie d'un pays membre donne lieu à une écriture débitrice ou créditrice correspondant au montant de monnaie que le pays doit verser ou recevoir pour maintenir au même niveau la valeur en DTS des avoirs du FMI dans cette monnaie. Les montants à recevoir et à verser entrent dans le total des avoirs en monnaie figurant au bilan. Toutes les monnaies ont été réévaluées par rapport au DTS les 30 avril 2003 et 2002.

Avoirs en DTS

Bien que des DTS ne lui soient pas alloués, le FMI peut acquérir, détenir ou utiliser des DTS par l'intermédiaire du compte des ressources générales. Les pays membres utilisent le DTS aux fins du règlement de leurs obligations financières envers le FMI ou dans leurs transactions et opérations avec le FMI. Le FMI reçoit des intérêts sur ses avoirs en DTS au même taux que tous les autres détenteurs de DTS.

Taux d'intérêt du DTS

Le taux d'intérêt du DTS est calculé toutes les semaines sur la base du taux d'intérêt composite du marché, qui équivaut à la moyenne pondérée des rendements d'instruments à court

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

terme sur le marché monétaire des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de la zone euro.

Avoirs en or

Les Statuts limitent l'utilisation de l'or dans les opérations et transactions du FMI. Ils prévoient en effet que tout emploi du stock d'or doit être approuvé à la majorité de 85 % des voix attribuées. Chaque fois que le FMI vend de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement (1er avril 1978), la fraction du produit de la vente qui correspond à un prix équivalant, à la date de la vente, à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin (soit 35 DTS l'once) doit, d'après les Statuts, être déposée au compte des ressources générales, et tout excédent éventuel comptabilisé au compte de versements spécial ou transféré au compte d'investissement. Le FMI peut également vendre aux États qui étaient membres du FMI au 31 août 1975, au prorata de leur quote-part à cette date et contre un paiement en leur monnaie, de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement à un prix équivalant à la date de la vente à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin.

Le FMI évalue ses avoirs en or au coût historique (voir note 5).

Prêts FAS du compte de versements spécial

Les prêts FAS du CVS sont comptabilisés à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si le FMI prévoit de telles pertes; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, et aucune perte n'est attendue pour l'instant. Le produit du remboursement de tous les prêts FAS est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC lorsqu'il est reçu.

Placements des ressources du compte de versements spécial

Les ressources du CVS sont placées jusqu'à leur emploi, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance et de dépôts à terme. Les titres de créance comprennent les titres émis par les institutions financières internationales et les obligations des gouvernements des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et des pays de la zone euro. Les placements sont évalués au prix du marché le dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût dépasse un certain seuil sont capitalisées à leur valeur d'acquisition. Les immeubles et équipements sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs, qui va de trois ans pour les équipements à 30 ans pour les immeubles.

Quotes-parts

Chaque pays membre se voit assigner une quote-part dont dépendent ensuite ses relations financières et institutionnelles avec le FMI. Les quotes-parts sont établies, mais non strictement déterminées, en fonction de facteurs économiques tels que le revenu national, la valeur du commerce et des paiements extérieurs et le niveau des réserves officielles. Elles déterminent le montant de la souscription des pays membres au FMI, le nombre de voix dont ils disposent, leur accès aux ressources financières de l'institution et leur part dans les allocations de DTS. Si un pays membre se retire du FMI, sa quote-part lui sera remboursée après règlement des autres obligations nettes du pays à l'égard du FMI.

Position dans la tranche de réserve

Les pays membres ont une tranche de réserve au FMI si le montant des avoirs détenus par le FMI en leur monnaie, déduction faite des avoirs qui proviennent de leur utilisation des crédits du FMI, est inférieur à celui de leur quote-part. La tranche de réserve d'un pays est considérée comme faisant partie de ses réserves extérieures; il peut tirer à tout moment sur cette tranche lorsqu'il fait état d'un besoin de balance des paiements. Les achats dans la tranche de réserve ne sont assujettis ni à l'obligation de rachat, ni à des commissions.

Réserves

Tous les ans, le FMI détermine la fraction de son revenu net à conserver et à affecter à la réserve générale ou à la réserve spéciale et, le cas échéant, la fraction à distribuer aux pays membres. Conformément à ses Statuts, le FMI peut affecter les ressources de la réserve spéciale aux mêmes emplois (distribution exceptée) que celles de la réserve générale. Une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, le revenu opérationnel net des commissions additionnelles sur les achats au titre de la FRS, des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit a été transféré à la réserve générale. Tous les autres revenus ont été transférés à la réserve spéciale.

Commissions

Le FMI prélève des commissions périodiques sur le montant de ses crédits qui est utilisé par les pays membres. Le taux de commission est fixé proportionnellement au taux d'intérêt du DTS. Pour l'exercice 2003, le taux de base des commissions, après réduction rétroactive de celles-ci, représente 123,5 % (116,4 % pour l'exercice clos le 30 avril 2002) du taux d'intérêt du DTS. Ce taux de base est relevé de manière à compenser l'effet sur le revenu du FMI de la comptabilisation des commissions impayées parmi les recettes différées et à financer les apports au CSC-1. Après ajustement, le taux moyen des commissions, non compris les commissions additionnelles applicables, est de 2,74 % pour l'exercice 2003 (contre 3,44 % pour l'exercice 2002). Dans le cas de l'utilisation des ressources de la FRS et des LCP, le taux de commission est majoré de 150 à 500 points de base. En outre, lorsque l'encours des crédits du FMI dépasse 200 % de la quote-part sous l'effet d'achats effectués après le 28 novembre 2000 au titre des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit (autres que les tirages sur la FRS ou les LCP), le taux est majoré de 100 à 200 points de base. Des commissions spéciales sont prélevées sur les avoirs du FMI en la monnaie des pays membres qui ne sont pas rachetés à l'échéance et sur les commissions non réglées à la date d'exigibilité; toutefois, ces commissions ne s'appliquent pas aux pays membres qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obli-

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

gations envers le FMI. Celui-ci perçoit une commission de tirage sur les achats autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve. Une commission d'engagement remboursable est prélevée dans le cadre des accords de confirmation et des accords élargis. À l'expiration ou annulation d'un accord, la fraction non remboursée de la commission d'engagement est incluse dans le revenu du FMI.

Rémunération

Le FMI verse aux pays membres une rémunération (c'est-à-dire des intérêts) sur leur position dans la tranche de réserve. Le taux de rémunération est égal au taux d'intérêt du DTS, ajusté en baisse de manière à compenser en partie le non-paiement de commissions et à financer les apports aux CVS-1. Après ajustement, le taux moyen de rémunération pour l'exercice clos le 30 avril 2003 est de 1,96 % (2,65 % pour l'exercice 2002). Une partie de la position dans la tranche de réserve n'est pas rémunérée et équivaut à 25 % de la quote-part du pays membre au 1er avril 1978 — fraction de la quote-part qui a été versée en or avant le deuxième amendement des Statuts du FMI. Pour les pays admis au FMI après cette date, la position non rémunérée dans la tranche de réserve, exprimée en pourcentage de leur quote-part initiale, est égale à la moyenne des positions non rémunérées, en pourcentage des quotes-parts de tous les autres pays membres au moment de l'admission des nouveaux pays. Pour chaque pays membre, la position non rémunérée dans la tranche de réserve reste fixe en termes nominaux, mais, en raison des augmentations de quote-part opérées depuis son admission, elle est maintenant bien plus faible lorsqu'elle est exprimée en pourcentage de la quote-part. Elle est égale en moyenne à 3,8 % de la quote-part aux 30 avril 2003 et 2002, mais le pourcentage effectif varie selon le pays membre.

Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI gère deux régimes de retraite à prestations déterminées et offre d'autres prestations aux retraités.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations des participants et du FMI, sur la base des recommandations d'actuaires indépendants. Les actifs de ces régimes sont détenus dans des fonds en fiducie distincts et estimés à leur juste valeur à la date du bilan. Les obligations en matière de prestations de retraite sont calculées à l'aide de projections de répartition de ces prestations, qui permettent de déterminer la valeur actualisée des futurs décaissements en utilisant les taux d'intérêt des titres d'État ayant une échéance analogue à ces obligations.

Les actifs mis de côté pour le financement des prestations aux retraités sont détenus dans un compte d'investissement administré par le FMI. Ce compte est financé par des contributions du FMI. Les coûts escomptés des prestations médicales et d'assurance vie offertes aux retraités sont cumulés sur la période d'activité et évalués à partir de projections de répartition de ces prestations par des actuaires indépendants.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

Durant l'exercice 2003, la présentation au compte de résultats des montants affectés au CSC-1 a été modifiée. Comme ces montants sont remboursables une fois réglés les arriérés envers le FMI, ou plus tôt si le FMI en décide ainsi, il est préférable de les considérer comme des ajustements des commissions prélevées et de la rémunération versée. En conséquence, les montants portés au compte de résultats pour l'exercice clos le 30 avril 2002 ont été redistribués comme suit : les commissions périodiques ont été réduites de 47 millions de DTS, la rémunération a été accrue de 47 millions de DTS et les allocations au CSC-1 ont été abaissées de 94 millions de DTS. Cette redistribution n'a pas d'effet sur le revenu net du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2002.

En outre, les résultats opérationnels du département général sont maintenant présentés de manière à faire apparaître le revenu total pour le compte de versements spécial et le compte des ressources générales, avec présentation séparée du revenu net du département général.

3. *Encours des crédits*

Les variations de l'encours des crédits du FMI utilisés au titre des divers mécanismes relevant du CRG pendant les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002 étaient comme suit :

	30 avril			30 avril			30 avril
			Millions de DTS				
Tranches de crédit	16.706	17.219	(5.698)	28.227	9.664	(3.993)	33.898
Mécanisme élargi de crédit	15.957	959	(1.425)	15.491	1.451	(2.000)	14.942
Facilité de réserve supplémentaire	4.085	10.891	(9.101)	5.875	10.566	(741)	15.700
Facil. pour la transformation systémique	1.933		(622)	1.311		(667)	644
Accès élargi aux ressources du FMI	430		(109)	321		(42)	279
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	2.992		(2.246)	746		(332)	414
Mécanisme de financement supplémentaire			(6)			(9)	
Total		29.069	(19.207)				

Aux 30 avril 2003 et 2002, les prêts du CVS et les intérêts à recevoir calculés au taux de 0,5 % par an, étaient comme suit :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Prêts FAS	137	341
Intérêts courus	1	8
Moins: intérêts différés	(1)	(8)
	137	341

Le calendrier des rachats au CRG et des remboursements de prêts FAS au CVS est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	Compte des ressources générales	Compte de versements spécial
	Millions de DTS	
2004	22.837	51
2005	17.476	40
2006	14.478	37
2007	5.656	—
2008	2.464	—
2009 et au-delà	2.330	—
Impayés	737	9
Total	65.978	137

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Aux 30 avril 2003 et 2002, les crédits aux plus gros utilisateurs de ressources du CRG étaient comme suit :

	2003		2002	
	Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG			
Le plus gros utilisateur	18.192	27,6%	14.510	27,9 %
Les trois plus gros utilisateurs	45.382	68,8%	32.337	62,1 %
Les cinq plus gros utilisateurs	56.127	85,1 %	41.143	79,0 %

Les cinq plus gros utilisateurs de ressources au 30 avril 2003 étaient le Brésil, la Turquie, l'Argentine, l'Indonésie et la Fédération de Russie. L'encours des crédits, ventilé par pays membre, est présenté à l'annexe 1. Sa répartition entre les régions aux 30 avril 2003 et 2002 était comme suit :

	2003		2002	
	Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG			
Afrique	1.751	2,6%	2.195	4,2 %
Asie et Pacifique	8.742	13,3 %	10.769	20,7%
Europe	7.704	11,7%	9.129	17,5 %
Amérique latine et Caraïbes	30.824	46,7%	15.100	29,0%
Moyen-Orient et Turquie	16.957	[illegible]	14.888	[illegible]
Total	65.978	100%	52.081	[illegible]

Impayés

Au 30 avril 2003, six pays membres (sept au 30 avril 2002) étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières envers le FMI. Quatre d'entre eux (cinq au 30 avril 2002) avaient des impayés envers le département général.

Les rachats et les règlements de commissions au CRG, les remboursements et paiements d'intérêts au titre de prêts FAS qui sont en retard de six mois ou plus au département général étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS		Commissions et intérêts sur prêts FAS	
	2003	2002	2003	2002
	Millions de DTS			
Total des impayés	746	1.033	993	1.055
Impayés d'au moins six mois	726	1.010	982	1.039
Impayés d'au moins trois ans	663	977	900	930

Au 30 avril 2003, les catégories d'impayés envers le département général et leur durée étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS	Commissions et intérêts sur prêts FAS	Total des obligations	Date des impayés les plus anciens
	Millions de DTS			
Libéria	201	245	446	Mai 1985
Somalie	105	94	199	Juil. 1987
Soudan	357	646	1.003	Juil. 1985
Zimbabwe	83	8	91	Févr. 2001
Total	746	993	1.739	

4. Monnaies

Au cours des exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres ont enregistré les variations suivantes :

	30 avril 2001	Variation nette	30 avril 2002	Variation nette	30 avril 2003
	Millions de DTS				
Quotes-parts des pays membres	212.415	[illegible]	212.416	315	212.731
CRG : encours des crédits aux pays membres	42.219	9.862	52.081	13.897	65.978
CRG : positions des pays membres dans la tranche de réserve	(46.733)	(8.594)	(55.327)	(12.682)	(68.009)
Soldes en monnaies à des fins administratives	[illegible]	(7)	(4)	3	(1)
Monnaies	207.904	1.262	209.166	1.533	210.699

Les montants à recevoir et à payer au titre des ajustements de valeur s'élevaient respectivement à 20.947 et 4.985 millions de DTS au 30 avril 2003, date de la dernière réévaluation des avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres (contre 17.953 et 3.648 millions de DTS, respectivement, au 30 avril 2002). Ces montants sont à régler promptement après la fin de l'exercice.

Les avoirs en monnaies autres que ceux qui résultent de l'utilisation de crédits ou de monnaies utilisables se chiffraient à 47.692 millions de DTS (54.625 millions de DTS au 30 avril 2002); sur ce montant, 28.335 millions de DTS (28.996 millions de DTS au 30 avril 2002) représentent les avoirs en monnaies des pays membres qui ont recours aux crédits du FMI.

5. Avoirs en or

Au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, le FMI détenait 3.217.341 kilogrammes d'or, soit 103.439.916 onces d'or fin, auprès des dépositaires désignés. Au 30 avril 2003, la valeur des avoirs en or du FMI au prix du marché était de 25,2 milliards de DTS (25,1 milliards au 30 avril 2002).

6. Intérêts et commissions

Au 30 avril 2003, le total des avoirs sur lesquels le FMI perçoit des commissions s'élevait à 65.978 millions de DTS (52.081 millions de DTS au 30 avril 2002). Les commissions dues au FMI et les autres montants à recevoir par celui-ci aux 30 avril 2003 et 2002 étaient comme suit :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Commissions périodiques	1.568	1.546
Moins: recettes différées	(996)	(1.053)
	572	493
Autres montants à recevoir	5	8
Montants à recevoir	577	[illegible]

Pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, les commissions périodiques étaient comme suit :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Commissions périodiques	2.267	2.002
Ajustements (compensation des commissions différées, nettes des remboursements	(28)	17
Règlement des commisions différées en dépassement/ (en deçà) des recettes différées	56	(33)
Commissions périodiques, total	2.295	1.986

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Les intérêts perçus sur les prêts FAS pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002 s'élèvent respectivement à 8,4 millions de DTS et 1,1 million de DTS.

Les commissions spéciales, les commissions de tirage et les commissions d'engagement non remboursées sont incluses dans les *Autres commissions et revenus*, qui se chiffraient à 132 millions de DTS (157 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2002).

7. Immobilisations

Les autres avoirs comprennent les immobilisations qui s'élevaient à 238 millions de DTS au 30 avril 2003 comme au 30 avril 2002 et se composaient de :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Terrains et immeubles	326	314
Équipement	39	45
Immobilisations, total	365	359
Moins : amortissement cumulé	(127)	(121)
Immobilisations, net	238	238

8. Placements

Au 30 avril 2003, les placements au CVS se composaient de dépôts à échéance fixe de moins d'un an et se chiffraient à 2.590 millions de DTS (2.537 millions de DTS au 30 avril 2002). Les dépôts à échéance fixe incluent les quasi-espèces, d'un montant de 21 millions de DTS (2.166 millions de DTS au 30 avril 2002), qui se composent des dépôts à court terme à échéance de moins de quatre-vingt-dix jours.

Pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, le revenu des placements était comme suit :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Revenu sous forme d'intérêts	53	96
Gains réalisés		60
Pertes non réalisées		(25)
Revenu total	53	131

9. Rémunération

Au 30 avril 2003, le total des positions créditrices rémunérées par le FMI s'élevait à 61.428 millions de DTS (48.817 millions de DTS au 30 avril 2002). La rémunération pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002 était comme suit :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Rémunération	1.173	1.311
Ajustements (pour commissions différées, nettes des remboursements)	28	(17)
	1.201	1.294

10. Recettes différées et premier compte spécial conditionnel

Le CSC-1 est financé au moyen d'ajustements trimestriels du taux de commission et du taux de rémunération; son solde doit être rétrocédé aux pays membres participant à ce financement dès qu'il n'y a plus d'impayés au titre de commissions ou de rachats, ou à toute date antérieure fixée par le FMI. Au 30 avril 2003, les encaisses détenues au CSC-1 s'élevaient à 1.401 millions de DTS (1.307 millions au 30 avril 2002).

Le montant cumulé des commissions, net des règlements, qui ont été différées depuis le 1er mai 1986 et qui ont entraîné des ajustements des commissions et de la rémunération se chiffrait à 810 millions de DTS au 30 avril 2003 (865 millions de DTS au 30 avril 2002). Pour la même période, le total des remboursements consécutifs au règlement de commissions différées qui avaient été à l'origine d'ajustements à des fins de répartition des charges s'élevait à 1.072 millions de DTS (994 millions au 30 avril 2002).

11. Emprunts

En vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), le FMI peut emprunter jusqu'à concurrence de 18,5 milliards de DTS lorsqu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour empêcher une dégradation du système monétaire international ou pour y faire face. Les AGE sont entrés en vigueur le 24 octobre 1962 et ont été reconduits jusqu'au 25 décembre 2008. Des intérêts à un taux égal au taux d'intérêt du DTS sont versés sur les emprunts à ce titre.

En vertu des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), le FMI peut emprunter jusqu'à 34 milliards de DTS de ressources supplémentaires. S'ils tiennent lieu de mécanisme de premier et principal recours, les NAE ne se substituent pas aux AGE qui restent en vigueur. L'encours des tirages et des engagements au titre de ces deux accords d'emprunt est limité à un montant total de 34 milliards de DTS. Les NAE sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 pour une période de cinq ans et ont été activés le 2 décembre 1998. En novembre 2002, les NAE ont été reconduits jusqu'au 16 novembre 2008. Des intérêts sur les emprunts à ce titre sont payables aux participants au taux d'intérêt du DTS ou à tout taux plus élevé dont peuvent convenir le FMI et les participants contribuant pour 80 % au total de l'accord de crédit.

12. Accords et [illegible] dans le cadre du [illegible] général

Un accord est une décision par laquelle le FMI donne à un pays membre l'assurance qu'il est prêt à lui fournir, conformément aux modalités dudit accord, des DTS ou des monnaies librement utilisables pendant une période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant donné. Les crédits au titre d'un tel accord sont assortis de taux d'intérêt et de commission qui sont uniformes pour tous les pays membres et correspondent au coût du financement de ce crédit pour le FMI, majoré d'une marge. Au 30 avril 2003, les montants non tirés au titre des 18 accords qui étaient en vigueur au CRG s'élevaient à 23.620 millions de DTS (contre 26.908 millions dans le cadre de 17 accords au 30 avril 2002).

Le FMI s'est engagé à louer des locaux jusqu'à la fin de 2005. Les dépenses de cette période s'élèveront à 15 millions de DTS.

13. Dépenses administratives

Pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002, les dépenses administratives étaient comme suit :

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

	2003	2002
	Millions de DTS	
Personnel	370	338
Retraites et autres dépenses connexes	79	5
Voyages	72	73
Autres	88	117
Moins : remboursements aux fins de l'administration du département des DTS	(2)	(2)
Total des dépenses administratives, net des remboursements	607	531

La plupart de ces dépenses sont effectuées en dollars. Les gains et pertes de change encourus dans le cadre des activités normales du FMI sont inclus dans les dépenses administratives et sont négligeables.

Les frais de gestion du département des DTS sont remboursés au CRG.

Les frais entraînés par l'administration du CVS et du compte de fiducie de la FASR doivent être remboursés tous les ans au CRG. Cependant, par suite de la création de la FRS et des LCP et de l'augmentation consécutive du revenu opérationnel net, le Conseil d'administration a décidé qu'aucun remboursement des frais occasionnés par l'administration du compte de fiducie de la FASR ne serait effectué pour les exercices 2003 et 2002 et que le montant qui aurait dû être remboursé au CRG serait transféré de la réserve du compte de fiducie de la FASR (par l'intermédiaire du CVS) au fonds fiduciaire FASR–PPTE. Le montant des fonds transférés, qui s'élève à 64,0 millions de DTS pour l'exercice 2003 (61,6 millions pour l'exercice 2002), a été inclus dans celui des transferts au fonds fiduciaire FASR–PPTE qui est porté sur l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

14. Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI a établi une caisse de retraite du personnel (CRP) à prestations déterminées, dont bénéficie la quasi-totalité du personnel remplissant les conditions voulues, et une caisse de retraite complémentaire (CRC) à l'intention de certains participants. Les cotisations des participants représentent un pourcentage fixe de leur rémunération ouvrant droit à pension. Les cotisations du FMI couvrent le reste du financement nécessaire à la capitalisation des caisses, ainsi que certaines dépenses administratives afférentes aux régimes de retraite. Le FMI accorde d'autres avantages aux fonctionnaires en activité et aux retraités, dont une assurance-maladie, une assurance-vie et d'autres prestations à long terme. En 1995, il a créé un compte de placement pour prestations à verser aux retraités (CPPVR) pour y détenir les ressources nécessaires au financement du coût de ces autres prestations et en assurer le placement.

En décembre 2002, un amendement du régime de retraite a été adopté pour permettre de tenir compte de durées de services passées dans la détermination des droits à prestation des participants à la CRP et à la CRC. Cet amendement entrera en vigueur au cours de l'exercice 2004 et le montant estimé des exigibilités découlant de cet amendement a été pris en considération dans le calcul actuariel (32 millions de DTS).

Les obligations de la CRP, de la CRC et du CPPVR sont évaluées tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de projections de répartition des prestations. Leurs dernières évaluations sont arrêtées au 30 avril 2003. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après. La valeur actualisée des droits à prestations déterminées et les coûts des prestations pour services rendus au cours de l'exercice ont été calculés au moyen de projections de répartition des prestations.

Les montants portés au bilan sont les suivants :

	2003				2002
	CRP	CRC	CPPVR	Total	Total
	Millions de DTS				
Juste valeur des actifs de caisse et compte	2.478	—	269	2.747	3.099
Valeur actualisée des droits à prestations déterminées	(1.934)	(99)	(421)	(2.454)	(2.884)
Gains/(pertes) actuariels non comptabilisés	216	(41)	(76)	99	242
Coût non comptabilisé des prestations pour services antérieurs	14	18	11	43	13
Actifs/(passifs) comptables nets	774	(122)	(217)	435	470

Variation des actifs comptables nets :

	2003				2002
	CRP	CRC	CPPVR	Total	Total
	Millions de DTS				
Actifs/(passifs) comptables nets en début d'exercice	778	(108)	(200)	470	431
Revenus/(dépenses) portés au compte de résultats	(21)	(18)	(40)	(79)	(5)
Cotisations versées	17	4	23	44	44
Actifs/(passifs) comptables nets en fin d'exercice	774	(122)	(217)	435	470

Le montant des dépenses porté au compte de résultats inclut une somme de 40 millions de DTS, qui représente l'effet de la variation du coût actuariel résultant de la révision des données de certains participants. Cette dépense correspond pour sa plus grande part à la valeur actualisée des droits à prestations déterminées telle qu'elle a été initialement estimée à la date d'adoption de l'IAS 19 au cours de l'exercice 2000. Les montants portés au compte de résultats sont les suivants :

	2003				2002
	CRP	CRC	CPPVR	Total	Total
	Millions de DTS				
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	69	12	25	106	116
Frais financiers	158	8	37	203	186
Pertes attendues sur actifs	(248)	—	(26)	(274)	(295)
Amortissement des pertes/(gains) actuariels	—	—	2	2	(2)
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice précédent	42	(2)	2	42	—
Total des revenus/(dépenses) porté au compte de résultats	21	18	40	79	5
Rendement/(perte) effectif des actifs	(75)	3	31	(41)	49

Principales hypothèses actuarielles adoptées :

	2003	2002
	Pourcentages	
Taux d'actualisation	6,5	7,5
Rendement escompté des actifs des caisses et compte	8,3	9,3
Futures augmentations de salaires	4,0-6,75	6,4-10,8
Taux de croissance ultime des coûts des soins de santé	4,0	5,5

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 1

Département général

Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve et utilisation des ressources du FMI par les États membres au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Compte des ressources générales								
		Avoirs du FMI en monnaies[1]			Encours des crédits				
					CRG				
Pays membre	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage[2]	+ CVS[3] (B)	+ Compte de fiducie de la FRPC[4] (C)	= Total[5] (D)
Afghanistan, État islamique d'	120.400	119.688	99,4	728					
Afrique du Sud	1.868.500	1.868.077	100,0	425					
Albanie	48.700	45.350	93,1	3.355				61.229	61.229
Algérie	1.254.700	2.056.781	163,9	85.082	887.161	1,34			887.161
Allemagne	13.008.200	7.758.331	59,6	5.249.939					
Angola	286.300	286.445	100,1						
Antigua-et-Barbuda	13.500	13.499	100,0	6					
Arabie Saoudite	6.985.500	4.230.520	60,6	2.754.983					
Argentine	2.117.100	12.724.723	601,0	25	10.607.635	16,08			10.607.635
Arménie, Rép. d'	92.000	104.661	113,8		12.656	0,02		135.850	148.506
Australie	3.236.400	1.793.188	55,4	1.443.222					
Autriche	1.872.300	1.124.310	60,0	748.015					
Azerbaïdjan	160.900	250.811	155,9	10	89.911	0,14		91.856	181.767
Bahamas	130.300	124.063	95,2	6.239					
Bahreïn	135.000	66.099	49,0	68.932					
Bangladesh	533.300	557.650	104,6	186	24.531	0,04			24.531
Barbade	67.500	62.594	92,7	4.916					
Bélarus, Rép. du	386.400	415.608	107,6	20	29.208	0,04			29.208
Belgique	4.605.200	2.759.904	59,9	1.845.300					
Belize	18.800	14.562	77,5	4.239					
Bénin	61.900	59.721	96,5	2.188			350	53.290	53.640
Bhoutan	6.300	5.280	83,8	1.020					
Bolivie	171.500	205.518	119,8	8.875	42.880	0,06		140.300	183.180
Bosnie-Herzégovine	169.100	261.009	154,4		91.904	0,14			91.904
Botswana	63.000	37.399	59,4	25.601					
Brésil	3.036.100	21.228.575	699,2		18.191.872	27,57			18.191.872
Brunéi Darussalam	215.200	157.127	73,0	58.288					
Bulgarie	640.200	1.401.612	218,9	32.778	794.170	1,20			794.170
Burkina Faso	60.200	52.937	87,9	7.264			3.476	85.590	89.066
Burundi	77.000	86.266	112,0	360	9.625	0,01			9.625
Cambodge	87.500	88.021	100,6		521			75.300	75.821
Cameroun	185.700	185.125	99,7	613				223.098	223.098
Canada	6.369.200	3.663.916	57,5	2.705.292					
Cap-Vert	9.600	9.596	100,0	5				2.460	2.460
Chili	856.100	474.057	55,4	382.045					
Chine	6.369.200	3.625.683	56,9	2.743.564					
Chypre	139.600	90.492	64,8	49.115					
Colombie	774.000	488.202	63,1	285.803					
Comores	8.900	8.362	94,0	540			270		270
Congo, Rép. du	84.600	95.558	113,0	536	11.480	0,02		9.727	21.207
Congo, Rép. dém. du	533.000	533.000	100,0					446.667	446.667
Corée	1.633.600	1.222.627	74,8	411.069					
Costa Rica	164.100	144.113	87,8	20.000					
Côte d'Ivoire	325.200	324.721	99,9	482				355.099	355.099
Croatie, Rép. de	365.100	364.943	100,0	159					

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 1 *(suite)*

Pays membre	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies[1] Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Encours des crédits CRG Montant (A)	CRG Pourcentage[2]	CVS[3] (B)	Compte de fiducie de la FRPC[4] (C)	Total[5] (D)
Danemark	1.642.800	928.518	56,5	714.288					
Djibouti	15.900	15.699	98,7	1.100	899	—	—	13.630	14.529
Dominique	8.200	10.242	124,9	9	2.050				2.050
Égypte	943.700	943.716	100,0						
El Salvador	171.300	171.303	100,0						
Émirats arabes unis	611.700	359.134	58,7	252.567					
Équateur	302.300	542.079	179,3	17.153	256.930	0,39			256.930
Érythrée	15.900	15.900	100,0	5					
Espagne	3.048.900	1.840.214	60,4	1.208.691					
Estonie, Rép. d'	65.200	65.195	100,0	6					
États-Unis	37.149.300	20.713.655	55,8	16.430.162					
Éthiopie	133.700	126.520	94,6	7.188			7.766	94.056	101.822
Fidji	70.300	55.209	78,5	15.126					
Finlande	1.263.800	757.025	59,9	506.862					
France	10.738.500	6.388.793	59,5	4.349.862					
Gabon	154.300	203.658	132,0	179	49.531	0,08			49.531
Gambie	31.100	29.618	95,2	1.485				23.500	23.500
Géorgie	150.300	171.113	113,8	10	20.813	0,03		193.800	214.613
Ghana	369.000	369.004	100,0	—[6]				264.545	264.545
Grèce	823.000	500.550	60,8	322.451					
Grenade	11.700	14.631	125,1		2.930				2.930
Guatemala	210.200	210.206	100,0						
Guinée	107.100	107.026	99,9	75				99.000	99.000
Guinée-Bissau	14.200	17.040	120,0	—[6]	2.840			13.349	16.189
Guinée équatoriale	32.600	32.609	100,0				443	109	552
Guyana	90.900	90.902	100,0				492	65.768	66.260
Haïti	60.700	66.323	109,3	68	5.691	0,01		12.140	17.831
Honduras	129.500	138.687	107,1	8.627	17.813	0,03		119.148	136.961
Hongrie	1.038.400	574.794	55,4	463.607					
Îles Marshall	3.500	3.500	100,0	1					
Îles Salomon	10.400	9.852	94,7	550					
Inde	4.158.200	3.669.344	88,2	488.881					
Indonésie	2.079.300	8.402.605	404,1	145.500	6.468.801	9,80			6.468.801
Iran, Rép. islamique d'	1.497.200	1.497.204	100,0						
Iraq	504.000	504.013	100,0						
Irlande	838.400	492.535	58,7	345.870					
Islande	117.600	99.016	84,2	18.585					
Israël	928.200	596.198	64,2	332.009					
Italie	7.055.500	4.073.766	57,7	2.981.734					
Jamaïque	273.500	288.092	105,3		14.542	0,02			14.542
Japon	13.312.800	7.769.164	58,4	5.544.900					
Jordanie	170.500	500.747	293,7	52	330.297	0,50			330.297
Kazakhstan, Rép. du	365.700	365.700	100,0	5					
Kenya	271.400	258.795	95,4	12.612				64.616	64.616
Kiribati	5.600	5.601	100,0	5					
Koweït	1.381.100	815.983	59,1	565.125					
Lesotho	34.900	31.361	89,9	3.543				15.133	15.133
Lettonie, Rép. de	126.800	136.296	107,5	55	9.531	0,01			9.531
Liban	203.000	184.168	90,7	18.833					
Libéria	71.300	272.062	381,6	28	200.781	0,30			223.671

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 1 *(suite)*

	Compte des ressources générales								
		Avoirs du FMI en monnaies[1]			Encours des crédits				
					CRG				
Pays membre	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pour-	CVS[3]	Compte de fiducie de la FRPC[4]	Total[5] + + =
Libye	1.123.700	728.206	64,8	395.505	—		—	—	—
Lituanie, Rép. de	144.200	186.018	129,0	16	41.831	0,06	—	—	41.831
Luxembourg	279.100	166.762	59,7	112.348	—	—	—	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	68.900	87.619	127,2	—	18.717	0,03	—	27.185	45.902
Madagascar	122.200	122.174	100,0	27	—	—	—	108.653	108.653
Malaisie	1.486.600	877.957	59,1	608.649	—	—	—	—	—
Malawi	69.400	84.462	121,7	2.290	17.350	0,03	—	50.117	67.467
Maldives	8.200	6.646	81,0	1.554	—	—	—	—	—
Mali	93.300	84.457	90,5	8.846	—	—	508	121.069	121.577
Malte	102.000	61.741	60,5	40.261	—	—	—	—	—
Maroc	588.200	517.760	88,0	70.441	—	—	—	—	—
Maurice	101.600	87.125	85,8	14.476	—	—	—	—	—
Mauritanie	64.400	64.406	100,0	—	—	—	—	77.500	77.500
Mexique	2.585.800	2.279.346	88,1	306.529	—	—	—	—	—
Micronésie, États fédérés de	5.100	5.100	100,0	1	—	—	—	—	—
Moldova, Rép. de	123.200	203.200	164,9	5	80.000	0,12	—	27.720	107.720
Mongolie	51.100	51.017	99,8	85	—	—	—	29.298	29.298
Mozambique	113.600	113.600	100,0	7	—	—	—	144.375	144.375
Myanmar	258.400	258.402	100,0	—	—	—	—	—	—
Namibie	136.500	136.458	100,0	45	—	—	—	—	—
Népal	71.300	65.557	91,9	5.746	—	—	—	1.679	1.679
Nicaragua	130.000	130.010	100,0	—	—	—	—	128.291	128.291
Niger	65.800	57.240	87,0	8.561	—	—	—	76.344	76.344
Nigéria	1.753.200	1.753.121	100,0	143	—	—	—	—	—
Norvège	1.671.700	945.469	56,6	726.247	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	894.600	530.258	59,3	364.357	—	—	—	—	—
Oman	194.000	114.968	59,3	79.090	—	—	—	—	—
Ouganda	180.500	180.506	100,0	—[6]	—	—	—	183.571	183.571
Ouzbékistan, Rép. de l'	275.600	317.163	115,1	5	41.563	0,06	—	—	41.563
Pakistan	1.033.700	1.744.395	168,8	118	710.812	1,08	—	737.640	1.448.452
Palaos, Rép. des	3.100	3.100	100,0	1	—	—	—	—	—
Panama	206.600	230.585	111,6	11.860	35.833	0,05	—	—	35.833
Papouasie-Nouvelle-Guinée	131.600	216.778	164,7	368	85.540	0,13	—	—	85.540
Paraguay	99.900	78.428	78,5	21.475	—	—	—	—	—
Pays-Bas	5.162.400	3.018.010	58,5	2.144.401	—	—	—	—	—
Pérou	638.400	745.433	116,8	—	107.000	0,16	—	—	107.000
Philippines	879.900	1.881.914	213,9	87.276	1.089.282	1,65	—	—	1.089.282
Pologne, Rép. de	1.369.000	855.136	62,5	513.864	—	—	—	—	—
Portugal	867.400	514.358	59,3	353.082	—	—	—	—	—
Qatar	263.800	155.709	59,0	108.092	—	—	—	—	—
République arabe syrienne	293.600	293.603	100,0	5	—	—	—	—	—
République Centrafricaine	55.700	55.569	99,8	134	—	—	—	24.480	24.480
République dém. pop. lao	52.900	52.900	100,0	—	—	—	—	30.011	30.011
République Dominicaine	218.900	233.786	106,8	3	14.888	0,02	—	—	14.888
République kirghize	88.800	88.800	100,0	5	—	—	—	138.351	138.351
République slovaque	357.500	357.505	100,0	—	—	—	—	—	—
République tchèque	819.300	619.941	75,7	199.364	—	—	—	—	—
Roumanie	1.030.200	1.393.613	135,3	—	363.408	0,55	—	—	363.408
Royaume-Uni	10.738.500	6.218.175	57,9	4.520.352	—	—	—	—	—
Russie, Fédération de	5.945.400	10.220.142	171,9	1.184	4.275.896	6,48	—	—	4.275.896

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe I *(fin)*

	Compte des ressources générales								
		Avoirs du FMI en monnaies[1]			Encours des crédits				
					CRG			Compte de fiducie de la FRPC[4]	
Pays membre	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage[2]	+ CVS[3] (B)	+ (C)	= Total[5] (D)
Rwanda	80.100	80.113	100,0	—	—	—	—	62.454	62.454
Saint-Kitts-et-Nevis	8.900	9.429	105,9	82	609	—	—	—	609
Saint-Marin, Rép. de	17.000	12.900	75,9	4.101	—	—	—	—	—
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8.300	7.800	94,0	500	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie	15.300	15.295	100,0	7	—	—	—	—	—
Samoa	11.600	10.918	94,1	693	—	—	—	—	—
São Tomé-et-Príncipe	7.400	7.403	100,0	—[6]	—	—	—	1.902	1.902
Sénégal	161.800	160.345	99,1	1.457	—	—	—	178.158	178.158
Serbie-et-Monténégro	467.700	984.639	210,5	—	516.925	0,78	—	—	516.925
Seychelles	8.800	8.799	100,0	1	—	—	—	—	—
Sierra Leone	103.700	103.685	100,0	24	—	—	5.404	109.069	114.473
Singapour	862.500	496.791	57,6	365.867	—	—	—	—	—
Slovénie, Rép. de	231.700	136.124	58,8	95.587	—	—	—	—	—
Somalie	44.200	140.907	318,8	—	96.701	0,15	8.840	—	112.004
Soudan	169.700	526.647	310,3	11	356.927	0,54	—	—	416.155
Sri Lanka	413.400	586.277	141,8	47.818	220.670	0,34	—	55.190	275.860
Suède	2.395.500	1.362.919	56,9	1.032.588	—	—	—	—	—
Suisse	3.458.500	1.983.225	57,3	1.475.292	—	—	—	—	—
Suriname	92.100	85.976	93,4	6.125	—	—	—	—	—
Swaziland	50.700	44.154	87,1	6.552	—	—	—	—	—
Tadjikistan, Rép. du	87.000	87.000	100,0	2	—	—	—	60.960	60.960
Tanzanie	198.900	188.903	95,0	9.999	—	—	—	293.878	293.878
Tchad	56.000	55.719	99,5	282	—	—	—	77.281	77.281
Thaïlande	1.081.900	1.219.383	112,7	20	137.500	0,21	—	—	137.500
Timor-Leste, Rép. dém. du	8.200	8.200	100,0	1	—	—	—	—	—
Togo	73.400	73.095	99,6	305	—	—	—	35.838	35.838
Tonga	6.900	5.195	75,3	1.712	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	335.600	249.238	74,3	86.366	—	—	—	—	—
Tunisie	286.500	266.335	93,0	20.167	—	—	—	—	—
Turkménistan, Rép. du	75.200	75.200	100,0	5	—	—	—	—	—
Turquie	964.000	17.433.968	1.808,5	112.775	16.582.740	25,13	—	—	16.582.740
Ukraine	1.372.000	2.689.977	196,1	3	1.317.977	2,00	—	—	1.317.977
Uruguay	306.500	1.829.532	596,9	—	1.523.025	2,31	—	—	1.523.025
Vanuatu	17.000	14.506	85,3	2.496	—	—	—	—	—
Venezuela, Rép. bolivarienne du	2.659.100	2.337.199	87,9	321.902	—	—	—	—	—
Vietnam	329.100	333.127	101,2	5	4.027	0,01	—	263.120	267.147
Yémen, Rép. du	243.500	287.739	118,2	13	44.250	0,07	—	238.750	283.000
Zambie	489.100	489.101	100,0	18	—	—	109.050	636.529	745.579
Zimbabwe	353.400	470.579	133,2	328	117.505	0,18	—	88.623	206.128
Total	212.731.300	210.699.065		68.008.951	65.977.977	100,00	136.599	6.667.296	72.870.452

[1]Y compris les titres non négociables et non rémunérés que les pays membres ont le droit d'émettre pour remplacer leur monnaie et les ajustements de valeur de celle-ci.

[2]Représente le pourcentage des ressources du CRG utilisées (colonne A) imputable à chaque pays membre.

[3]Le compte de versements spécial (CVS) du département général a financé des prêts relevant de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

[4]Pour information seulement. Le compte de fiducie de la FRPC apporte des financements dans le cadre des accords FRPC et ne fait pas partie du département général.

[5]Y compris l'encours des prêts du fonds de fiducie au Libéria (23 millions de DTS), à la Somalie (6 millions de DTS) et au Soudan (59 millions de DTS).

[6]Montant inférieur à 500 DTS.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2

Département général

Ressources financières et position de liquidité au compte des ressources générales aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Ressources totales		
Monnaies	210.699.065	209.165.946
Avoirs en DTS	962.641	1.484.927
Avoirs en or	5.851.771	5.851.771
Autres avoirs[1]	905.771	860.720
Total des ressources	218.419.248	217.363.364
***Moins :* ressources non utilisables[2]**	120.427.867	113.418.434
Dont : encours des crédits	65.977.977	52.080.697
***Égalent :* ressources utilisables[3]**	97.991.381	103.944.930
***Moins :* montant restant à tirer au titre d'accords CRG[4]**	23.620.403	26.695.937
***Égalent :* ressources utilisables non engagées**	74.370.978	77.248.993
***Plus :* rachats au cours de l'année à venir[5]**	19.066.175	12.511.585
***Moins :* encaisses de précaution[6]**	32.612.340	30.932.860
***Égalent :* capacité d'engagement pour l'année à venir[7]**	60.824.813	58.827.718
Pour mémoire :		
Ressources disponibles dans le cadre des accords d'emprunt	34.000.000	34.000.000
Quotes-parts des pays membres qui financent les transactions du FMI	163.061.700	154.664.300
Total net des ressources utilisables non engagées[8]	60.589.269	64.748.491
Engagements liquides[9]	68.008.951	55.327.139
Ratio de liquidité[10]	89,1 %	117,0%

[1]Les autres avoirs comprennent les avoirs courants (commissions, intérêts et autres montants à recevoir) et les autres avoirs (qui incluent les immobilisations sous forme de terrains, immeubles et équipement), déduction faite des autres engagements (y compris la rémunération à verser).

[2]Les ressources considérées comme non utilisables pour le financement des opérations et transactions courantes du FMI sont 1) les avoirs en or, 2) les monnaies des pays membres qui utilisent les crédits du FMI, 3) les monnaies des autres pays membres dont la position extérieure est relativement faible et 4) les autres avoirs.

[3]Les ressources utilisables se composent 1) des avoirs des pays membres dont la situation de la balance des paiements et des réserves est jugée suffisamment forte par le FMI pour que leur monnaie puisse être utilisée à des fins de transferts, 2) des avoirs en DTS et 3) des montants non utilisés des lignes de crédit qui ont été activées.

[4]Montants engagés au titre d'accords, mais pas encore décaissés. Sont inclus les accords de précaution et les lignes de crédit préventives.

[5]Rachats des pays membres au cours de l'année à venir. Il s'agit, par hypothèse, de rachats par anticipation pour la FRS et les LCP, et de rachats à l'échéance pour tous les autres mécanismes ou facilités.

[6]Les encaisses de précaution sont fixées à 20 % des quotes-parts des pays membres émetteurs des monnaies qui servent à financer les transactions du FMI et des montants issus de l'activation d'accords d'emprunt.

[7]Ressources pouvant être utilisées pour financer de nouveaux engagements financiers dans l'année à venir. La capacité d'engagement est égale aux ressources utilisables non engagées plus les rachats au cours de l'année à venir moins les encaisses de précaution.

[8]Le total net des ressources utilisables non engagées est égal aux ressources utilisables moins les ressources engagées dans le cadre d'accords (à l'exclusion des accords inopérants et de la moitié des montants engagés au titre d'accords de précaution) et les fonds de roulement minimums (fixés à 10 % des quotes-parts des pays membres dont la position est jugée suffisamment forte pour que leurs monnaies puissent être utilisées dans les opérations et transactions).

[9]Les engagements liquides du FMI se composent 1) des positions dans la tranche de réserve des pays membres et 2) de l'encours des emprunts du FMI dans le cadre des AGE et des NAE. Ces deux composantes, qui forment ensemble la position de réserve des pays membres au FMI, font partie de leurs réserves internationales. Un pays membre peut tirer sur sa position de réserve lorsqu'il fait état d'un besoin en la matière et le FMI doit donc être à tout moment en mesure de répondre à sa demande de tirage.

[10]Le ratio de liquidité est un indicateur de la position de liquidité du FMI : il correspond au ratio total net des ressources utilisables non engagées du FMI/engagements liquides de l'institution.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 3

Département général

État des accords approuvés par le FMI au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Montant total approuvé	Montant non tiré
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Argentine	24 janv. 2003	31 août 2003	2.174.500	1.201.300
Bolivie	2 avr. 2003	1er avr. 2004	85.750	42.870
Bosnie-Herzégovine	2 août 2002	1er nov. 2003	67.600	36.000
Brésil	6 sept. 2002	31 déc. 2003	22.821.120[1]	15.215.070
Bulgarie	27 févr. 2002	26 févr. 2004	240.000	104.000
Colombie	15 janv. 2003	14 janv. 2005	1.548.000	1.548.000
Croatie, Rép. de	3 févr. 2003	2 avr. 2004	105.880	105.880
Dominique	28 août 2002	27 août 2003	3.280	1.230
Équateur	21 mars 2003	20 avr. 2004	151.000	120.800
Jordanie	3 juill. 2002	2 juill. 2004	85.280	74.620
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	30 avr. 2003	15 juin 2004	20.000	20.000
Pérou	1er févr. 2002	29 févr. 2004	255.000	255.000
Roumanie	31 oct. 2001	15 oct. 2003	300.000	110.223
Turquie	4 févr. 2002	31 déc. 2004	12.821200	2.381.400
Uruguay	1er avr. 2002	31 mars 2005	2.128.300[2]	798.100
Accords de confirmation, total			42.806.910	22.014.493
Accords élargis				
Indonésie	4 févr. 2000	31 déc. 2003	3.638.000	1.032.180
Serbie-et-Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650.000	450.000
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	144.400	123.730
Accords élargis, total			4.432.400	1.605.910
Compte des ressources générales, total			47.239.310	23.620.403

[1]Y compris 7,61 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 5 septembre 2003 au titre de la facilité de réserve supplémentaire, dont 3,8 milliards de DTS ont déjà été tirés.

[2]Y compris 128 millions de DTS, montant disponible au titre de la facilité de réserve supplémentaire et entièrement tiré.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département des DTS

Bilan
aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002		2003	2002
Actifs			**Passifs**		
Commissions à recevoir	93.221	119.954	Intérêts à payer	93.562	120.458
Prélèvements et commissions impayés (note 3)	85.849	108.863			
Participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation (note 2)			Participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation (note 2)		
Allocations	11.967.946	12.484.980	Avoirs en DTS	15.971.257	15.778.796
Moins : avoirs en DTS	3.953.068	3.847.668	*Moins :* allocations	9.465.384	8.948.350
Allocations en excès des avoirs	8.014.878	8.637.312	Avoirs en excès des allocations	6.505.873	6.830.446
			Avoirs du compte des ressources générales	962.641	1.484.927
			Avoirs en DTS des détenteurs agréés	631.872	430.298
Total des actifs	8.193.948	8.866.129	Total des passifs	8.193.948	8.866.129

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département des DTS

Compte de résultats pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Recettes		
Commissions nettes des participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation	173.884	240.177
Prélèvements sur allocations de DTS	1.600	2.409
	175.484	242.586
Dépenses		
Intérêts sur les avoirs en DTS		
Intérêts nets des participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation	134.405	186.618
Compte des ressources générales	28.038	41.283
Détenteurs agréés	11.441	12.276
	173.884	240.177
Dépenses administratives	1.600	2.409
	175.484	242.586
Revenu net	—	—

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS

État des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Flux de trésorerie en provenance d'activités opérationnelles		
Origines des DTS reçus		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	6.000.803	5.053.550
Transferts des participants au compte des ressources générales	4.554.703	3.992.991
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	5.076.989	4.944.808
Total des avoirs en DTS	15.632.495	13.991.349
Emplois des DTS		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	5.838.527	4.825.971
Transferts des participants au compte des ressources générales	4.524.125	3.937.218
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	5.076.989	4.944.808
Commissions payées au département des DTS	215.704	272.764
Autres	(22.850)	10.588
Total des avoirs en DTS	15.632.495	13.991.349

Les notes font partie intégrante des états financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Département des DTS

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

Le DTS est un avoir de réserve international productif d'intérêt que le FMI a créé à la suite du premier amendement aux Statuts en 1969 pour compléter les avoirs de réserve existants. Les transactions et opérations portant sur des DTS s'effectuent toutes par l'intermédiaire du département des DTS. Le FMI alloue des DTS aux États membres participant au département des DTS. La valeur d'avoir de réserve du DTS lui est essentiellement conférée par l'engagement des participants à détenir et à accepter des DTS, et à honorer diverses obligations liées au bon fonctionnement du DTS en tant qu'avoir de réserve.

Au 30 avril 2003, tous les pays membres du FMI participaient au département des DTS. Le FMI a alloué les DTS, en proportion de leur quote-part au FMI, aux États membres qui participaient au département des DTS au moment de l'allocation. Six allocations ont été effectuées, en 1970, 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981, pour un total de 21,4 milliards de DTS. Un amendement aux Statuts du FMI visant à autoriser une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 1998 et entrera en vigueur lorsque les trois-cinquièmes des pays membres, disposant de 85 % des voix attribuées, l'auront accepté. En cas de retrait de la participation au département des DTS ou de liquidation dudit département, le FMI fournira aux détenteurs de DTS les monnaies reçues des participants en règlement de leurs obligations. Le FMI est habilité à accorder à certains organismes officiels la qualité de détenteurs de DTS; au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, seize institutions étaient ainsi agréées. Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocations de DTS.

En outre, un certain nombre d'organisations internationales ou régionales ont retenu le DTS comme unité de compte ou comme base de leur unité de compte. Plusieurs conventions internationales utilisent aussi le DTS comme unité de compte, notamment celles qui comportent des clauses limitant la responsabilité en matière de transport international de biens et de transferts internationaux de services.

Emplois des DTS

Les participants et les détenteurs agréés peuvent utiliser ou recevoir des DTS dans des transactions et opérations par accord qu'ils effectuent entre eux. Les participants peuvent également utiliser ou recevoir leurs DTS dans des opérations et transactions faisant intervenir le compte des ressources générales et visant, par exemple, à acquitter des commissions ou à effectuer des rachats. En désignant des participants pour qu'ils fournissent, en échange de DTS, une monnaie librement utilisable, le FMI garantit que tout participant peut utiliser ses DTS pour obtenir un montant équivalent de monnaie s'il en a besoin en raison de la situation de sa balance des paiements, ou de la position ou de l'évolution de ses réserves.

Allocations générales et annulations de DTS

Le FMI a le pouvoir de fournir des liquidités inconditionnelles sous la forme d'allocations générales de DTS aux participants au département des DTS, proportionnellement à leur quote-part au FMI. Il ne peut allouer de DTS ni à lui-même, ni à d'autres détenteurs agréés par lui. Les Statuts prévoient en outre la possibilité d'annuler les DTS, mais aucune annulation n'a encore eu lieu à ce jour. Dans ses décisions relatives aux allocations de DTS, le FMI s'est efforcé, comme le prévoient les Statuts, de répondre au besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants de façon à faciliter la réalisation de ses objectifs et à éviter aussi bien la stagnation économique et la déflation, ainsi que l'excès de demande et l'inflation.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Allocations et avoirs

Au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, le montant total des allocations cumulatives nettes faites aux participants était de 21,4 milliards de DTS. Les participants dont les avoirs sont supérieurs au montant de leur allocation ont, sur le département des DTS, une créance nette qui figure au passif du bilan. Les États membres dont les avoirs sont inférieurs au montant de leur allocation sont ceux qui ont utilisé une fraction de leur allocation, de sorte qu'ils ont, envers le département des DTS, une obligation nette qui correspond à un avoir net du département. Aux 30 avril 2003 et 2002, les positions nettes en DTS des participants étaient les suivantes :

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

	[illegible]			[illegible]		
	Total	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Total	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations
	Millions de DTS					
Allocations cumulatives	21.433,3	11.967,9	9.465,4	21.433,3	12.485,0	8.948,3
Avoirs en DTS des participants	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Positions nettes en DTS	1.508,9	8.014,8	(6.505,9)	1.806,9	8.637,3	(6.830,4)

Un état récapitulatif des avoirs en DTS est présenté ci-après :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Participants	19.924,4	19.626,5
Comptes des ressources générales	962,6	1.484,9
Détenteurs agréés	631,8	430,3
	21.518,8	21.541,7
Moins : impayés au titre des commissions à recevoir	[illegible]	[illegible]
Total des avoirs	[illegible]	[illegible]

Dépenses administratives

Les dépenses occasionnées par la gestion du département des DTS sont réglées par le FMI sur le compte des ressources générales, lequel est remboursé en DTS par le département des DTS à la fin de chaque exercice. Le département des DTS effectue à cette fin un prélèvement proportionnel sur l'allocation cumulative nette de chaque participant.

Intérêts et commissions

Des intérêts sont versés sur les avoirs en DTS et des commissions perçues sur le montant de l'allocation cumulative nette de chaque participant, augmentées de toute allocation au participant, lorsque celle-ci dépasse ses avoirs, et du montant des commissions qu'il n'aura pas payées. Les intérêts et les commissions sont trimestriels; ils sont perçus au même taux et réglés, en créditant ou en débitant les comptes d'avoirs en DTS, le premier jour du trimestre suivant. Le département des DTS est tenu de verser des intérêts à chaque détenteur, que les DTS reçus soient suffisants ou non pour justifier le paiement d'intérêts. Si les DTS reçus ne sont pas suffisants parce que les commissions exigibles n'ont pas été réglées, des DTS supplémentaires sont créés à titre temporaire.

Le taux d'intérêt du DTS est déterminé par référence à un taux d'intérêt composite du marché, qui est égal à la moyenne pondérée des rendements ou taux d'intérêt d'instruments à court terme sur le marché monétaire des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et des pays de la zone euro. Le taux d'intérêt composite du marché qui sert à déterminer le taux d'intérêt du DTS est calculé le vendredi, au moyen des rendements ou taux en vigueur ce jour-là. Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé à un niveau égal au taux d'intérêt composite du marché, entre en vigueur le lundi suivant et est appliqué jusqu'au dimanche suivant. Le taux d'intérêt moyen du DTS était de 2,07 % pour l'exercice clos le 30 avril 2003 (2,79 % pour l'exercice clos le 30 avril 2002).

Impayés au titre d'obligations financières

Des provisions pour pertes résultant des impayés au titre d'obligations envers le département des DTS seraient constituées si le FMI devait anticiper une perte : aucune perte n'a été enregistrée par le passé et, d'après les prévisions actuelles, aucune ne le sera dans l'avenir; en conséquence, aucun compte n'a été ouvert à cet effet.

3. Impayés au titre de prélèvements ou commissions

Au 30 avril 2003, les impayés au titre de prélèvements ou commissions à l'égard du département des DTS s'élevaient à 85,8 millions de DTS (108,9 millions au 30 avril 2002). Au 30 avril 2003, quatre pays membres étaient en retard d'au moins six mois dans le règlement de leurs obligations financières envers le département des DTS (six pays membres au 30 avril 2002).

Les impayés au titre de prélèvements et commissions d'une durée de six mois ou plus à l'égard du département des DTS étaient comme suit au 30 avril :

	2003	2002
	Millions de DTS	
Total des impayés	85,8	108,9
Impayés de six mois ou plus	83,9	104,2
Impayés de trois ans ou plus	68,1	74,2

Au 30 avril 2003, le montant et la durée des arriérés étaient comme suit :

	Total	Date des impayés les plus anciens
	Millions de DTS	
Iraq	52,3	Novembre 1990
Libéria	23,5	Avril 1986
Somalie	9,9	Février 1991
Soudan	0,1	Avril 1991
Total	85,8	

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe I

Département des DTS

État des variations des avoirs en DTS pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total 2003	Total 2002
Total des avoirs en début d'exercice	19.626.464	1.484.927	430.298	21.541.689	21.531.101
Origines des DTS reçus					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	2.759.085	—	99.331	2.858.416	3.669.075
Opérations					
Prêts	464.746	—	—	464.746	250
Règlement d'obligations financières	546.849	—	174.770	721.619	290.246
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	771.606	—	—	771.606	267.991
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS	—	—	159.282	159.282	17.136
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	—	—	95	95	2
Contributions et paiements au titre de la FPRC	84.359	—	414.479	498.838	180.839
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC	—	—	334.263	334.263	330.349
Paiements PPTE	2.830	—	—	2.830	6.726
Contributions au titre des FRPC–PPTE	1.037	—	25.137	26.174	61.402
Remboursements CSC-2	—	—	—	—	1.182
Bonification de l'assistance post-conflit	658	—	—	658	773
Intérêts nets sur DTS	151.111	—	11.165	162.276	227.579
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	—	1.954.711	—	1.954.711	1.630.640
Commissions	—	2.505.183	—	2.505.183	2.303.949
Paiements de quote-part	—	62.468	—	62.468	250
Intérêts sur DTS	—	30.578	—	30.578	55.773
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	—	1.763	—	1.763	2.379
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	2.215.089	—	—	2.215.089	2.360.765
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays membres pour le règlement des commissions	1.597.594	—	—	1.597.594	1.129.701
Rémunération	1.175.248	—	—	1.175.248	1.360.694
Divers					
Remboursements et ajustements	89.058	—	—	89.058	93.648
Total reçu	9.859.270	4.554.703	1.218.522	15.632.495	13.991.349

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 1 *(fin)*

Département des DTS

État des variations des avoirs en DTS pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total 2003	Total 2002
Emplois des DTS					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	2.795.095	—	63.321	2.858.416	3.669.075
Opérations					
Prêts	464.746	—	—	464.746	250
Règlement d'obligations financières	639.516	—	82.103	721.619	290.246
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	—	—	771.606	771.606	267.991
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS	159.282	—	—	159.282	17.136
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	95	—	—	95	2
Contributions et paiements au titre de la FPRC	414.479	—	84.359	498.838	180.839
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC	334.263	—	—	334.263	330.349
Paiements PPTE	—	—	2.830	2.830	6.726
Contributions et paiements au titre des FRPC–PPTE	14.103	—	12.071	26.174	61.402
Remboursements CSC-2	—	—	—	—	1.182
Bonification de l'assistance post-conflit	—	—	658	658	773
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	1.954.711	—	—	1.954.711	1.630.640
Commissions	2.505.183	—	—	2.505.183	2.303.949
Paiements de quote-part	62.468	—	—	62.468	250
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	1.763	—	—	1.763	2.379
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	—	2.215.089	—	2.215.089	2.360.765
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays membres pour le règlement des commissions	—	1.597.594	—	1.597.594	1.129.701
Rémunération	—	1.175.248	—	1.175.248	1.360.694
Divers					
Remboursements et ajustements	—	89.058	—	89.058	93.648
Commissions payées au département des DTS					
Commissions nettes à payer	192.854	—	—	192.854	283.352
Total	9.538.558	5.076.989	1.016.948	15.632.495	13.991.349
Commissions non payées à la date d'exigibilité	5.873	—	—	5.873	12.177
Règlement de commissions impayées	(28.723)	—	—	(28.723)	(1.589)
Total des avoirs en fin d'exercice	19.924.326	962.641	631.872	21.518.839	21.541.689

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	
Afghanistan, État islamique d'	26.703	—	—	(26.703)
Afrique du Sud	220.360	222.766	101,1	2.406
Albanie	—	60.922	—	60.922
Algérie	128.640	94.006	73,1	(34.634)
Allemagne	1.210.760	1.283.682	106,0	72.922
Angola	—	142	—	142
Antigua-et-Barbuda	—	6	—	6
Arabie Saoudite	195.527	256.216	131,0	60.689
Argentine	318.370	736.309	231,3	417.939
Arménie, Rép. d'	—	17.385	—	17.385
Australie	470.545	104.049	22,1	(366.496)
Autriche	179.045	127.824	71,4	(51.221)
Azerbaïdjan	—	3.177	—	3.177
Bahamas	10.230	121	1,2	(10.109)
Bahreïn	6.200	747	12,0	(5.453)
Bangladesh	47.120	2.701	5,7	(44.419)
Barbade	8.039	36	0,4	(8.003)
Bélarus, Rép. du	—	203	—	203
Belgique	485.246	415.100	85,5	(70.146)
Belize	—	1.500	—	1.500
Bénin	9.409	241	2,6	(9.168)
Bhoutan	—	240	—	240
Bolivie	26.703	27.027	101,2	324
Bosnie-Herzégovine	20.481	1.258	6,1	(19.223)
Botswana	4.359	32.874	754,2	28.515
Brésil	358.670	206.204	57,5	(152.466)
Brunéi Darussalam	—	7.205	—	7.205
Bulgarie	—	52.503	—	52.503
Burkina Faso	9.409	274	2,9	(9.135)
Burundi	13.697	133	1,0	(13.564)
Cambodge	15.417	2.001	13,0	(13.416)
Cameroun	24.463	748	3,1	(23.715)
Canada	779.290	538.136	69,1	(241.154)
Cap-Vert	620	4	0,6	(616)
Chili	121.924	27.859	22,8	(94.065)
Chine	236.800	706.890	298,5	470.090
Chypre	19.438	1.636	8,4	(17.802)
Colombie	114.271	112.353	98,3	(1.918)
Comores	716	18	2,5	(698)
Congo, Rép. du	9.719	165	1,7	(9.554)
Congo, Rép. dém. du	86.309	5.720	6,6	(80.589)
Corée	72.911	10.064	13,8	(62.847)
Costa Rica	23.726	77	0,3	(23.649)
Côte d'Ivoire	37.828	679	1,8	(37.149)
Croatie, Rép. de	44.205	516	1,2	(43.689)
Danemark	178.864	87.356	48,8	(91.508)
Djibouti	1.178	457	38,8	(721)
Dominique	592	17	2,9	(575)
Égypte	135.924	38.483	28,3	(97.441)
El Salvador	24.985	24.983	100,0	(2)

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2 *(suite)*

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Émirats arabes unis	38.737	946	2,4	(37.791)
Équateur	32.929	1.833	5,6	(31.096)
Érythrée	—	—	—	—
Espagne	298.805	264.997	88,7	(33.808)
Estonie, Rép. d'	—	50	—	50
États-Unis	4.899.530	8.292.339	169,2	3.392.809
Éthiopie	11.160	54	0,5	(11.106)
Fidji	6.958	5.070	72,9	(1.888)
Finlande	142.690	147.733	103,5	5.043
France	1.079.870	472.597	43,8	(607.273)
Gabon	14.091	369	2,6	(13.722)
Gambie	5.121	33	0,6	(5.088)
Géorgie	—	376	—	376
Ghana	62.983	2.207	3,5	(60.776)
Grèce	103.544	12.041	11,6	(91.503)
Grenade	930	25	2,7	(905)
Guatemala	27.678	5.951	21,5	(21.727)
Guinée	17.604	170	1,0	(17.434)
Guinée-Bissau	1.212	684	56,4	(528)
Guinée équatoriale	5.812	266	4,6	(5.546)
Guyana	14.530	1.405	9,7	(13.125)
Haïti	13.697	1.838	13,4	(11.859)
Honduras	19.057	293	1,5	(18.764)
Hongrie	—	25.970	—	25.970
Îles Marshall	—	—	—	—
Îles Salomon	654	3	0,5	(651)
Inde	681.170	2.835	0,4	(678.335)
Indonésie	238.956	40.392	16,9	(198.564)
Iran, Rép. islamique d'	244.056	268.062	109,8	24.006
Iraq	68.464	—	—	(68.464)
Irlande	87.263	49.861	57,1	(37.402)
Islande	16.409	84	0,5	(16.325)
Israël	106.360	4.115	3,9	(102.245)
Italie	702.400	82.695	11,8	(619.705)
Jamaïque	40.613	330	0,8	(40.283)
Japon	891.690	1.800.779	202,0	909.089
Jordanie	16.887	5.202	30,8	(11.685)
Kazakhstan, Rép. du	—	766	—	766
Kenya	36.990	7.634	20,6	(29.356)
Kiribati	—	10	—	10
Koweït	26.744	100.482	375,7	73.738
Lesotho	3.739	435	11,6	(3.304)
Lettonie, Rép. de	—	125	—	125
Liban	4.393	20.251	461,0	15.858
Libéria	21.007	—	—	(21.007)
Libye	58.771	452.609	770,1	393.838
Lituanie, Rép. de	—	286	—	286
Luxembourg	16.955	7.140	42,1	(9.815)
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	8.379	4.132	49,3	(4.247)
Madagascar	19.270	107	0,6	(19.163)

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2 *(suite)*

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Malaisie	139.048	113.704	81,8	(25.344)
Malawi	10.975	314	2,9	(10.661)
Maldives	282	285	101,1	3
Mali	15.912	262	1,6	(15.650)
Malte	11.288	29.191	258,6	17.903
Maroc	85.689	82.325	96,1	(3.364)
Maurice	15.744	17.083	108,5	1.339
Mauritanie	9.719	105	1,1	(9.614)
Mexique	290.020	288.483	99,5	(1.537)
Micronésie, États fédérés de	—	1.182	—	1.182
Moldova, Rép. de	—	615	—	615
Mongolie	—	26	—	26
Mozambique	—	53	—	53
Myanmar	43.474	345	0,8	(43.129)
Namibie	—	17	—	17
Népal	8.105	44	0,5	(8.061)
Nicaragua	19.483	118	0,6	(19.365)
Niger	9.409	1.567	16,7	(7.842)
Nigéria	157.155	771	0,5	(156.384)
Norvège	167.770	231.168	137,8	63.398
Nouvelle-Zélande	141.322	16.613	11,8	(124.709)
Oman	6.262	6.863	109,6	601
Ouganda	29.396	7.176	24,4	(22.220)
Ouzbékistan, Rép. de l'	—	480	—	480
Pakistan	169.989	91.954	54,1	(78.035)
Palaos, Rép. des	—	—	—	—
Panama	26.322	587	2,2	(25.735)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9.300	3.878	41,7	(5.422)
Paraguay	13.697	83.675	610,9	69.978
Pays-Bas	530.340	536.233	101,1	5.893
Pérou	91.319	1.293	1,4	(90.026)
Philippines	116.595	11.519	9,9	(105.076)
Pologne, Rép. de	—	31.155	—	31.155
Portugal	53.320	57.255	107,4	3.935
Qatar	12.822	20.463	159,6	7.641
République arabe syrienne	36.564	172	0,5	(36.392)
République Centrafricaine	9.325	54	0,6	(9.271)
République dém. pop. lao	9.409	7.187	76,4	(2.222)
République Dominicaine	31.585	326	1,0	(31.259)
République kirghize	—	5.046	—	5.046
République slovaque	—	853	—	853
République tchèque	—	4.026	—	4.026
Roumanie	75.950	3.940	5,2	(72.010)
Royaume-Uni	1.913.070	275.903	14,4	(1.637.167)
Russie, Fédération de	—	27.079	—	27.079
Rwanda	13.697	21.452	156,6	7.755
Saint-Kitts-et-Nevis	—	6	—	6
Saint-Marin, Rép. de	—	444	—	444
Saint-Vincent-et-les Grenadines	354	17	4,9	(337)
Sainte-Lucie	742	1.481	199,7	739

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2 *(fin)*

Département des DTS

Allocations et avoirs des participants au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Samoa	1.142	2.383	208,7	1.241
São Tomé-et-Príncipe	620	19	3,0	(601)
Sénégal	24.462	1.497	6,1	(22.965)
Serbie-et-Monténégro	56.665	4.403	7,8	(52.262)
Seychelles	406	8	1,9	(398)
Sierra Leone	17.455	17.357	99,4	(98)
Singapour	16.475	132.341	803,3	115.866
Slovénie, Rép. de	25.431	5.413	21,3	(20.018)
Somalie	13.697	—	—	(13.697)
Soudan	52.192	265	0,5	(51.927)
Sri Lanka	70.868	2.776	3,9	(68.092)
Suède	246.525	135.278	54,9	(111.247)
Suisse	—	12.573	—	12.573
Suriname	7.750	1.393	18,0	(6.357)
Swaziland	6.432	2.463	38,3	(3.969)
Tadjikistan, Rép. du	—	187	—	187
Tanzanie	31.372	321	1,0	(31.051)
Tchad	9.409	56	0,6	(9.353)
Thaïlande	84.652	2.349	2,8	(82.303)
Timor-Leste, Rép. dém. du	—	—	—	—
Togo	10.975	134	1,2	(10.841)
Tonga	—	197	—	197
Trinité-et-Tobago	46.231	345	0,7	(45.886)
Tunisie	34.243	5.657	16,5	(28.586)
Turkménistan, Rép. du	—	—	—	—
Turquie	112.307	185.391	165,1	73.084
Ukraine	—	11.899	—	11.899
Uruguay	49.977	19.681	39,4	(30.296)
Vanuatu	—	857	—	857
Venezuela, Rép. bolivarienne du	316.890	7.988	2,5	(308.902)
Viêt Nam	47.658	5.541	11,6	(42.117)
Yémen, Rép. du	28.743	30.416	105,8	1.673
Zambie	68.298	51.707	75,7	(16.591)
Zimbabwe	10.200	49	0,5	(10.151)
Pays dont les avoirs sont supérieurs aux allocations	9.465.384	15.971.257	168,7	6.505.873
Pays dont les avoirs sont inférieurs aux allocations	11.967.946	3.953.068	33,0	(8.014.878)
Total des participants	21.433.330	19.924.326		
Compte des ressources générales		962.641		
Détenteurs agréés		631.872		
Commissions impayées	85.509			
	21.518.839	21.518.839		

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Bilan consolidé aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	2.481.040	2.684.641
Placements (note 3)	3.205.052	2.629.285
Prêts à recevoir (note 4)	6.667.296	6.172.848
Intérêts à recevoir	18.979	15.993
Total des actifs	12.372.367	11.502.767
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	7.431.854	6.764.434
Intérêts à payer	39.333	42.412
Autres passifs	2.930	76
Total des passifs	7.474.117	6.806.922
Ressources	4.898.250	4.695.845
Total des passifs et des ressources	12.372.367	11.502.767

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	4.695.845	4.518.775
Revenu des placements (note 3)	118.480	232.344
Intérêts sur les prêts	31.058	30.292
Paiements d'intérêts	(138.104)	(174.670)
Autres dépenses	(1.575)	(1.650)
Revenu opérationnel	9.859	86.316
Contributions (note 6)	43.287	60.096
	53.146	146.412
Transferts du compte de versements spécial (note 8)	213.259	92.258
Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	(64.000)	(61.600)
Variations nettes des ressources	202.405	177.070
Solde à la fin de l'exercice	4.898.250	4.695.845

Les notes font partie intégrante des états financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Notes relatives aux états financiers consolidés aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

Le compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (le compte de fiducie de la FRPC), dont le FMI est le fiduciaire, a été créé en décembre 1987, puis prorogé et élargi en février 1994. Il a pour objet de fournir des prêts assortis de conditions concessionnelles aux pays en développement à faible revenu qui sont membres du FMI et qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Ses ressources font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à régler des engagements ou à couvrir des pertes résultant de l'administration de ces comptes.

Les opérations du compte de fiducie s'effectuent par l'intermédiaire d'un compte de prêts, d'une réserve et d'un compte de bonification. La note 9 des états financiers présente, sur une base consolidée, le bilan ainsi que les comptes de résultats et états des variations des ressources pour chacun de ces comptes.

Compte de prêts

Les ressources du compte de prêts sont constituées par le produit des emprunts, des remboursements de principal et des paiements d'intérêts au titre des prêts du compte de fiducie. Au 30 avril 2003, l'encours des prêts s'élevait à 6.667,3 millions de DTS (6.172,8 millions au 30 avril 2002). Au 30 avril 2003, les ressources du compte de prêts incluaient une avance de la réserve, d'un montant de 65,5 millions de DTS, conséquence du non-paiement de principal par le Zimbabwe (41,5 millions de DTS au 30 avril 2002).

Réserve

La réserve est alimentée par les montants transférés du compte de versements spécial par le FMI et le revenu net du placement des ressources détenues à la réserve et au compte de prêts.

Le fiduciaire doit affecter les ressources détenues à la réserve au paiement des intérêts ou au remboursement du principal des emprunts du compte de prêts, dans le cas où les ressources provenant du remboursement du principal et des paiements d'intérêts acquittés par les emprunteurs au compte de prêts, augmentées de la bonification d'intérêts autorisée, ne suffisent pas.

Compte de bonification

Les ressources du compte de bonification sont constituées par les contributions au compte de fiducie, y compris les transferts de revenus nets des comptes administrés de la FRPC et les 400 millions de DTS transférés du compte de versements spécial par le FMI, le revenu net des prêts au compte de fiducie en faveur du compte de bonification et le revenu net du placement des ressources du compte de bonification.

Le fiduciaire effectue des tirages sur les ressources disponibles au compte de bonification en vue de couvrir, pour chaque période d'intérêts, l'écart entre les intérêts dus par les emprunteurs du compte de fiducie et les intérêts dus au titre des emprunts du compte de prêts.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du compte de fiducie de la FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie parce que les principaux mouvements de trésorerie du compte de fiducie de la FRPC sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers du compte de fiducie sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Placements

Les ressources du compte de fiducie sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Prêts

Les prêts du compte de fiducie sont évalués à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si et quand on prévoit de telles pertes au compte de fiducie; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent et aucune perte n'est attendue pour l'instant.

Impayés au titre d'obligations financières

Les intérêts sur les prêts échus depuis six mois ou plus sont exclus du revenu.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. *Placements*

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2003	2002
	Milliers de DTS	
Moins de 1 an	2.612.829	1.794.460
1–3 ans	566.905	724.909
3–5 ans	4.982	91.997
Plus de 5 ans	20.336	17.919
Total	3.205.052	2.629.285

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Titres de créance	2.923.255	2.271.428
Dépôts à échéance fixe	281.797	357.857
Total	3.205.052	2.629.285

Au 30 avril, le revenu des placements était comme suit :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Revenu sous forme d'intérêts	143.367	207.462
Pertes réalisées, net	(52.803)	(26.318)
Gains non réalisés, net	29.686	52.705
Pertes de change, net	(1.770)	(1.505)
Total	118.480	232.344

4. *Montants à recevoir en remboursement de prêts*

Les ressources du compte de prêts sont engagées pour trois ans en faveur des pays membres admissibles dès l'approbation par le fiduciaire d'un accord triennal à l'appui de leurs programmes macroéconomiques et d'ajustement structurel. Le taux d'intérêt annuel sur l'encours de ces prêts est actuellement de ½ %. Le calendrier de remboursement des prêts est résumé ci-après :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	
	Milliers de DTS
2004	835.429
2005	876.190
2006	854.789
2007	726.485
2008	817.790
2009 et au-delà	2.491.070
Impayés	65.543
Total	6.667.296

Il est tenu compte ci-dessus des impayés d'un pays membre qui, à la fin de l'exercice 2003, avaient une durée de plus de six mois et s'élevaient à 65,5 millions de DTS (41,5 millions de DTS au 30 avril 2002).

Aux 30 avril 2003 et 2002, les crédits du compte de fiducie aux plus gros utilisateurs étaient comme suit :

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

	2003		2002	
	Millions de DTS et en pourcentage du total des crédits FRPC			
Le plus gros utilisateur	737,6	11,1 %	636,2	10,3%
Les trois plus gros utilisateurs	1.820,8	27,3%	1.571,6	25,5 %
Les cinq plus gros utilisateurs	2.469,8	37,0 %	2.138,3	34,6%

5. Emprunts

L'état récapitulatif des accords d'emprunt aux 30 avril 2003 et 2002 est présenté ci-après :

	Montants non tirés	
	2003	2002
	Milliers de DTS	
Compte de prêts	5.718.318	6.613.837
Compte de bonification	3.330	3.997

Le fiduciaire a accepté de détenir le produit des remboursements du principal des emprunts du compte de fiducie dans un compte d'attente ouvert au compte de prêts et de le placer au nom du prêteur. Les remboursements de principal s'accumuleront jusqu'à l'échéance finale du prêt et leur produit total sera alors transféré au prêteur. Les montants déposés à ce compte sont investis par le fiduciaire, et seul le revenu des placements sera utilisé pour les paiements d'intérêts au prêteur.

Le fiduciaire contracte des emprunts aux conditions convenues entre lui et les prêteurs. Au 30 avril 2003, comme au 30 avril 2002, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0,5 et 6,9 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance.

Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	
	Milliers de DTS
2004	704.176
2005	953.566
2006	1.504.589
2007	982.706
2008	822 951
2009 et au-delà	2.463 866
Total	7.431.854

Pour l'exercice clos le 30 avril 2003, les emprunts se chiffrent à 1.194 millions de DTS (925 millions pour l'exercice clos le 30 avril 2002) et les remboursements, à 714 millions de DTS (685 millions de DTS pour l'exercice précédent).

6. Contributions

Le fiduciaire accepte des contributions en faveur du compte de bonification aux conditions convenues avec les différents bailleurs de fonds. Au 30 avril 2003, les contributions reçues — y compris les transferts du compte de versements spécial — atteignaient un total cumulé de 2.395,8 millions de DTS (2.352,5 millions au 30 avril 2002).

7. Engagements de ressources au titre d'accords de prêt

Les accords de prêt sont des décisions par lesquelles le FMI donne aux pays membres l'assurance qu'il est prêt à leur fournir pendant une période précise des devises ou des DTS à hauteur d'un montant fixé conformément à ces décisions. Au 30 avril 2003, le total restant à tirer dans le cadre de 36 accords de prêt s'élevait à 2.473,8 millions de DTS (2.700,6 millions au titre de 35 accords au 30 avril 2002).

8. Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial

Les dépenses afférentes à l'administration du compte de fiducie sont réglées par le compte des ressources générales du FMI, qui en reçoit le remboursement de la réserve du compte de fiducie par l'intermédiaire du compte de versements spécial; au besoin, les montants correspondants sont transférés de la réserve au compte de versements spécial. Le Conseil d'administration du FMI a décidé que, pour l'exercice 2003, comme pour l'exercice précédent, aucun remboursement ne serait effectué au département général et qu'un montant équivalent serait transféré de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC–PPTE. Le montant transféré est de 64,0 millions de DTS pour l'exercice 2003 et de 61,6 millions de DTS pour l'exercice 2002.

Si nécessaire, il est possible de transférer des ressources à concurrence de 250 millions de DTS de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC–PPTE pour l'octroi de prêts ou dons aux pays membres admissibles à l'initiative PPTE. Aux 30 avril 2003 et 2002, 43,5 millions de DTS avaient été transférés à cet effet.

9. Bilan, compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée

Le bilan, le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacune des composantes du compte de fiducie de la FRPC sont présentés ci-après :

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Note 9

Bilan consolidé aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	453.718	341.378	1.102.840	1.263.561	924.482	1.079.702	2.481.040	2.684.641
Placements (note 3)	281.797	204.657	1.959.143	1.591.760	964.112	832.868	3.205.052	2.629.285
Prêts à recevoir (note 4)	6.667.296	6.172.848	—	—	—	—	6.667.296	6.172.848
Transferts cumulés entre comptes	19.270	14.221	3.208	13.068	(22.478)	(27.289)	—	—
Intérêts à recevoir	17.338	14.363	1.329	1.402	312	228	18.979	15.993
Total des actifs	7.439.419	6.747.467	3.066.520	2.869.791	1.866.428	1.885.509	12.372.367	11.502.767
Passifs et ressources								
Emprunts (note 5)	7.333.068	6.664.950	—	—	98.786	99.484	7.431.854	6.764.434
Intérêts à payer	37.878	40.947	—	—	1.455	1.465	39.333	42.412
Autres passifs	2.930	76	—	—	—	—	2.930	76
Total des passifs	7.373.876	6.705.973	—	—	100.241	100.949	7.474.117	6.806.922
Ressources	65.543	41.494	3.066.520	2.869.791	1.766.187	1.784.560	4.898.250	4.695.845
Total des passifs et ressources	7.439.419	6.747.467	3.066.520	2.869.791	1.866.428	1.885.509	12.372.367	11.502.767

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Solde au début de l'exercice	41.494	—	2.869.791	2.743.494	1.784.560	1.775.281	4.695.845	4.518.775
Revenu des placements (note 3)	486	191	74.918	138.942	43.076	93.211	118.480	232.344
Intérêts sur les prêts	31.058	30.292	—	—	—	—	31.058	30.292
Paiements d'intérêts	(136.437)	(172.875)	—	—	(1.667)	(1.795)	(138.104)	(174.670)
Autres dépenses	—	(76)	(1.575)	(1.574)	—	—	(1.575)	(1.650)
Revenu (perte) opérationnel	(104.893)	(142.468)	73.343	137.368	41.409	91.416	9.859	86.316
Contributions (note 6)	—	—	—	—	43.287	60.096	43.287	60.096
	(104.893)	(142.468)	73.343	137.368	84.696	151.512	53.146	146.412
Transferts du CVS (note 8)	—	—	213.259	92.258	—	—	213.259	92.258
Transferts par l'intermédiaire du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	—	—	(64.000)	(61.600)	—	—	(64.000)	(61.600)
Transferts entre :								
Réserve et compte de bonification	—	—	—	(52)	—	52	—	—
Compte de prêts et réserve	25.873	41.677	(25.873)	(41.677)	—	—	—	—
Compte de prêts et compte de bonification	103.069	142.285	—	—	(103.069)	(142.285)	—	—
Variations nettes des ressources	24.049	41.494	196.729	126.297	(18.373)	9.279	202.405	177.070
Solde à la fin de l'exercice	65.543	41.494	3.066.520	2.869.791	1.766.187	1.784.560	4.898.250	4.695.845

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 1

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Encours des prêts au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts de la FRPC		Facilité d'ajustement structurel[1]	
Pays membre	Solde	Pourcentage	Solde	Pourcentage
Albanie	61.229	0,92	—	—
Arménie, Rép. d'	135.850	2,04	—	—
Azerbaïdjan	91.856	1,38	—	—
Bénin	53.290	0,80	350	0,26
Bolivie	140.300	2,10	—	—
Burkina Faso	85.590	1,28	3.476	2,54
Cambodge	75.300	1,13	—	—
Cameroun	223.098	3,35	—	—
Cap-Vert	2.460	0,04	—	—
Comores	—	—	270	0,20
Congo, Rép. du	9.727	0,15	—	—
Congo, Rép. dém. du	446.667	6,70	—	—
Côte d'Ivoire	355.099	5,33	—	—
Djibouti	13.630	0,20	—	—
Éthiopie	94.056	1,41	7.766	5,69
Gambie	23.500	0,35	—	—
Géorgie	193.800	2,91	—	—
Ghana	264.545	3,95	—	—
Guinée	99.000	1,48	—	—
Guinée-Bissau	13.349	0,20	—	—
Guinée équatoriale	109	—	443	0,32
Guyana	65.768	0,99	492	0,36
Haïti	12.140	0,18	—	—
Honduras	119.148	1,79	—	—
Kenya	64.616	0,97	—	—
Lesotho	15.133	0,23	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	27.185	0,41	—	—
Madagascar	108.653	1,63	—	—
Malawi	50.117	0,72	—	—
Mali	121.069	1,82	508	0,37
Mauritanie	77.500	1,16	—	—
Moldova, Rép. de	27.720	0,42	—	—
Mongolie	29.298	0,44	—	—
Mozambique	144.375	2,17	—	—
Népal	1.679	0,03	—	—
Nicaragua	128.291	1,92	—	—
Niger	76.344	1,15	—	—
Ouganda	183.571	2,75	—	—
Pakistan	737.640	11,06	—	—
République Centrafricaine	24.480	0,37	—	—
République dém. pop. lao	30.011	0,45	—	—
République kirghize	138.351	2,08	—	—
Rwanda	62.454	0,94	—	—
São Tomé-et-Príncipe	1.902	0,03	—	—
Sénégal	178.158	2,67	—	—
Sierra Leone	109.069	1,64	5.404	3,96
Somalie	—	—	8.840	6,47
Sri Lanka	55.190	0,83	—	—
Tadjikistan, Rép. du	60.960	0,91	—	—
Tanzanie	293.878	4,41	—	—
Tchad	77.281	1,16	—	—
Togo	35.838	0,54	—	—
Vietnam	263.120	3,95	—	—
Yémen, Rép. du	238.750	3,58	—	—
Zambie	636.529	9,55	109.050	79,83
Zimbabwe	88.623	1,33	—	—
Encours total des prêts	6.667.296	100,00	136.599	100,00

[1]Des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) ayant été décaissés en liaison avec des accords FRPC, la liste ci-dessus inclut ces prêts ainsi que ceux qui ont été décaissés en faveur des pays membres dans le cadre de la FAS. Il s'agit de prêts transitant par le compte de versements spécial, qui apparaissent dans les états financiers du département général. Les remboursements de tous les prêts FAS sont transférés à la réserve de la FRPC dès leur réception.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Contributions et transferts au compte de bonification au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Contributeur[1]	Montant
Contributions directes au compte de bonification	
Allemagne	132.832
Argentine	18.133
Australie	5.592
Bangladesh	437
Canada	182.198
Chine	7.800
Corée	31.663
Danemark	38.299
Égypte	9.000
États-Unis	126.079
Finlande	22.684
Inde	6.486
Irlande	4.223
Islande	3.200
Italie	146.059
Japon	506.997
Luxembourg	8.256
Maroc	6.580
Norvège	28.074
Pays-Bas	89.753
République tchèque	9.000
Royaume-Uni	307.281
Suède	110.887
Suisse	32.960
Turquie	5.000
Total des contributions directes au compte de bonification	1.839.473
Revenu net transféré des comptes administrés	
Autriche	40.156
Belgique	76.902
Botswana	1.482
Chili	2.910
Grèce	25.886
Indonésie	4.482
Iran, Rép. islamique d'	1.312
Portugal	3.154
Revenu net total transféré des comptes administrés	156.284
Total des contributions reçues	1.995.757
Transferts du compte de versements spécial	400.000
Total des contributions reçues et des transferts du compte de versements spécial	2.395.757
Revenu net cumulé du compte de bonification	837.881
Ressources décaissées pour subventionner les prêts du compte de fiducie	(1.467.451)
Total des ressources du compte de bonification	1.766.187

[1]Outre les contributions directes, des prêts accordés à des conditions concessionnelles par un certain nombre de pays membres alimentent le compte de prêts (voir annexe 3).

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 3

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords d'emprunt au 30 avril 2003

(Millions de DTS)

Pays membre	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant de l'accord	Montant tiré	Solde non tiré
Compte de prêts				
Avant l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable[1]	700.000	700.000	234.705
Canada	Fixe[2]	300.000	300.000	115.161
Corée	Variable[1]	65.000	65.000	13.210
Espagne	Variable[1]	220.000	216.429[3]	5.062
France	0,50[4]	800.000	800.000	196.986
Italie	Variable[1]	370.000	370.000	130.637
Japon	Variable[1]	2.200.000	2.200.000	855.791
Norvège	Variable[1]	90.000	90.000	24.762
Total avant l'élargissement de la FRPC		4.745.000	4.741.429	1.576.314
Aux fins de l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable[1]	2.050.000	757.784	756.308
Belgique	Variable[1]	350.000	198.041	198.041
Canada	Variable[1]	400.000	316.913	312.403
Chine	Variable[1]	200.000	143.522	141.730
Corée	Variable[1]	27.700	27.700	27.700
Danemark	Variable[1]	100.000	71.995	71.995
Égypte	Variable[1]	155.600	100.000	97.231
Espagne — Gouvernement espagnol (ICO)	Fixe	67.000	67.000	67.000
Espagne — Banque d'Espagne	Variable	425.000	41.410	41.410
Fonds pour le développement international de l'OPEP	Variable[1]	36.129[5]	36.990	36.990
France	Variable[4]	2.100.000	741.819	736.167
Italie	Variable[1]	1.010.000	529.916	529.916
Japon	Variable[1]	2.934.800	1.689.533	1.685.665
Norvège	Variable[1]	60.000	60.000	58.680
Pays-Bas	Variable[1]	450.000	105.179	105.179
Suisse	Variable[1]	401.700	161.810	154.824
Total des prêts pour l'élargissement de la FRPC		10.767.929	5.049.612	5.021.239
Ressources détenues dans l'attente des remboursements	[6]	—	—	735.515[6]
Totaux — Compte de prêts		15.512.929	9.791.041	7.333.068
Compte de bonification				
Malaisie (prêt de 1994)	2,00	40.000	40.000	40.000
Malte	0,50	2.730	2.730	1.365
Pakistan	0,50	10.000	6.670	6.670
Singapour	2,00	80.000	80.000	40.000
Tunisie	0,50	3.551	3.551	3.551
Uruguay	Variable[7]	7.200	7.200	7.200
Totaux — Compte de bonification		143.481	140.151	98.786

[1]Les prêts consentis dans le cadre de cet accord sont assortis de taux variables liés à ceux du marché.

[2]Les prêts au titre de cet accord sont assortis des taux du marché au moment du décaissement du prêt.

[3]L'accord a expiré en laissant un solde non tiré de 3,6 millions de DTS.

[4]L'accord passé avec la France avant l'élargissement de la FRPC (d'un montant de 800 millions de DTS) est assorti d'un taux d'intérêt de 0,5 % pour les premiers 700 millions de DTS tirés, et d'un taux variable lié à celui du marché par la suite. L'accord conclu avec la France aux fins de l'élargissement de la FRPC (2,1 milliards de DTS) prévoit un taux d'intérêt de 0,5 % jusqu'à ce que la bonification implicite cumulée des intérêts atteigne 250 millions de DTS, et un taux variable lié au marché par la suite.

[5]L'accord passé avec le Fonds pour le développement international de l'OPEP est de 50 millions de dollars.

[6]Ce montant correspond aux remboursements de principal dont le montant est détenu et investi au nom des prêteurs.

[7]Le taux d'intérêt payable sur l'emprunt à l'Uruguay est égal au taux des dépôts libellés en DTS minoré de 2,6 % par an.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 4

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords de prêt au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non tiré
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28.000	20.000
Arménie, Rép. d'	23 mai 2001	22 mai 2004	69.000	29.000
Azerbaïdjan	6 juill. 2001	5 juill. 2004	80.450	64.350
Bénin	17 juill. 2000	31 mars 2004	27.000	4.040
Cameroun	21 déc. 2000	20 déc. 2003	111.420	47.740
Cap-Vert	10 avr. 2002	9 avr. 2005	8.640	6.180
Congo, Rép. dém. du	12 juin 2002	11 juin 2005	580.000	133.333
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292.680	234.140
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	100.277	31.287
Gambie	18 juill. 2002	17 juill. 2005	20.220	17.330
Géorgie	12 janv. 2001	11 janv. 2004	108.000	58.500
Guinée	2 mai 2001	1er mai 2004	64.260	38.556
Guinée-Bissau	15 déc. 2000	14 déc. 2003	14.200	9.120
Guyana	20 sept. 2002	19 sept. 2005	54.550	49.000
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190.000	156.400
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24.500	10.500
Madagascar	1er mars 2001	30 nov. 2004	79.430	45.389
Malawi	21 déc. 2000	20 déc. 2003	45.110	38.670
Mali	6 août 1999	5 août 2003	51.315	6.150
Moldova, Rép. de	21 déc. 2000	20 déc. 2003	110.880	83.160
Mongolie	28 sept. 2001	27 sept. 2004	28.490	24.420
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2003	87.200	16.800
Nicaragua	13 déc. 2002	12 déc. 2005	97.500	90.535
Niger	22 déc. 2000	21 déc. 2003	59.200	25.360
Ouganda	13 sept. 2002	12 sept. 2005	13.500	12.000
Pakistan	6 déc. 2001	5 déc. 2004	1.033.700	602.980
République dém. pop. lao	25 avr. 2001	24 avr. 2004	31.700	18.110
République kirghize	6 déc. 2001	5 déc. 2004	73.400	38.240
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4.000	3.426
Sénégal	28 avr. 2003	27 avr. 2006	24.270	24.270
Sierra Leone	26 sept. 2001	25 sept. 2004	130.840	56.003
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	269.000	230.610
Tadjikistan, Rép. du	11 déc. 2002	10 déc. 2005	65.000	57.000
Tanzanie	4 avr. 2000	30 juin 2003	135.000	15.000
Tchad	7 janv. 2000	6 déc. 2003	47.600	10.400
Vietnam	13 avr. 2001	12 avr. 2004	290.000	165.800
			4.450.332	2.473.799

[1]Le Fonds saoudien pour le développement peut en outre fournir des ressources pour appuyer des accords FRPC sous forme de prêts accordés aux pays membres admissibles en association avec les prêts FRPC. Au 30 avril 2003, 49,5 millions de DTS avaient été décaissés au titre de ces prêts associés.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	—	—	80.000	—	—	—
Placements (note 3)	25.000	35.000	—	80.000	6.894	6.894
Paiements anticipés au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	102	160	—	—	116	116
Intérêts à recevoir	—	—	225	20	—	—
Actifs, total	25.102	35.160	80.225	80.020	7.010	7.010
Passifs et ressources						
Dépôts (note 4)	25.000	35.000	80.000	80.000	6.894	6.894
Intérêts à payer	102	160	2	2	116	116
Passifs, total	25.102	35.160	80.002	80.002	7.010	7.010
Ressources	—	—	223	18	—	—
Passifs et ressources, total	25.102	35.160	80.225	80.020	7.010	7.010

	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	25.000	—	—	—	—	—
Placements (note 3)	7.000	14.000	—	25.000	5.000	5.000	10.517	11.831
Paiements anticipés au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	15	15	—	—	23	23	50	57
Intérêts à recevoir	—	—	70	214	—	—	—	—
Actifs, total	7.015	14.015	25.070	25.214	5.023	5.023	10.567	11.888
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	7.000	14.000	25.000	25.000	5.000	5.000	10.517	11.831
Intérêts à payer	15	15	17	118	23	23	50	57
Passifs, total	7.015	14.015	25.017	25.118	5.023	5.023	10.567	11.888
Ressources	—	—	53	96	—	—	—	—
Passifs et ressources, total	7.015	14.015	25.070	25.214	5.023	5.023	10.567	11.888

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Solde au début de l'exercice			18	10		
Revenu des placements	801	2.134	1.630	2.420	178	358
Autres dépenses	(20)	(27)			(4)	(5)
Intérêts versés sur dépôts	(130)	(201)	(400)	(400)	(138)	(138)
Revenu net	651	1.906	1.230	2.020	36	215
Transferts :						
au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	(651)	(1.906)	(1.025)	(2.012)	(36)	(215)
Variations nettes des ressources			205	8		
Solde à la fin de l'exercice			223	18		

	Grèce		Indonésie		[illegible] islam. d'Iran		[illegible]	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Solde au début de l'exercice			96					
Revenu des placements	325	1.052	508	635	130	259	274	616
Autres dépenses	(8)	(12)			(3)	(3)	(7)	(8)
Intérêts versés sur dépôts	(61)	(96)	(62)	(240)	(25)	(25)	(53)	(59)
Revenu net	256	944	446	395	102	231	214	549
Transferts :								
au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	(256)	[illegible]	(489)	(299)	[illegible]	(231)	(214)	(549)
Variations nettes des ressources			(43)	96				
Solde à la fin de l'exercice			53	96				

Les notes font partie intégrante des états financiers.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé les comptes administrés afférents à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance («comptes administrés FRPC» ou «comptes administrés») au profit du compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC. Les comptes administrés reçoivent les dépôts des contributeurs. La différence entre les intérêts perçus par les comptes administrés et les intérêts payables sur les dépôts est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Le compte spécial du Fonds saoudien pour le développement (FSD) a été créé à la demande de cette institution afin d'apporter des concours supplémentaires parallèlement à des prêts FRPC. Le FMI agit en qualité de mandataire du FSD. Ces concours sont décaissés en même temps que les concours FRPC. Les paiements au titre du service de ces prêts doivent être transférés au FSD.

Les ressources de chaque compte administré font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Régles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers des comptes administrés FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie des comptes administrés sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources des comptes administrés sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués à leur valeur de marché du dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Transferts au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC

La différence entre le revenu des placements des comptes administrés FRPC et les intérêts à payer sur les dépôts dans ces comptes, déduction faite de tous frais, est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Frais d'administration

Les frais liés aux activités des comptes administrés sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2003	2002
	Milliers de DTS	
Moins de 1 an	50.374	165.674
1–3 ans	3.950	12.051
3–5 ans	87	—
Total	54.411	177.725

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Titres de créance	54.411	72.725
Dépôts à échéance fixe	—	105.000
Total	54.411	177.725

Au 30 avril, le revenu des placements était comme suit :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Revenu sous forme d'intérêts	4.313	6.990
Gains/(pertes) réalisé(e)s, net	(560)	1.802
Gains/(pertes) non réalisé(e)s, net	93	(1.318)
Total	3.846	7.474

4. Dépôts

Autriche

Le compte administré au nom de l'Autriche a été créé le 27 décembre 1988. La Banque nationale d'Autriche y a effectué deux dépôts (60,0 millions de DTS le 30 décembre 1988 et 50,0 millions de DTS le 10 août 1995), qui doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date où ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Belgique

Le compte administré au nom de la Belgique a été créé le 27 juillet 1988. La Banque nationale de Belgique y a effectué quatre dépôts (30,0 millions de DTS le 29 juillet 1988, 35,0 millions le 30 décembre 1988 et le 30 juin 1989 et 80,0 millions le 29 avril 1994) qui sont assortis d'une échéance initiale de six mois et reconductibles par le FMI aux mêmes conditions. L'échéance finale de chaque dépôt, reconductions comprises, est fixée à dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Conformément à une disposition ajoutée le 24 juillet 1998, la Banque de Belgique prolongera l'échéance des trois premiers dépôts pour des périodes supplémentaires de six mois sous réserve que l'échéance totale de chaque dépôt ne dépasse pas cinq ans. En sa qualité d'administrateur du compte, le FMI place les dépôts et verse à la Banque nationale de Belgique pour chacun d'eux un intérêt au taux annuel de ½ %. L'écart entre l'intérêt perçu sur les dépôts et l'intérêt acquitté par la Banque nationale de Belgique (net de tous frais dus au FMI) est conservé sur le compte et placé. Au 31 janvier 2001, le Ministère des finances de la Belgique avait autorisé le transfert de 8,2 millions de revenus nets au fonds fiduciaire FRPC–PPTE. Les trois premiers dépôts, d'un montant total de 100 millions de DTS, ont été remboursés en totalité en janvier 2001.

Botswana

Le compte administré au nom du Botswana a été créé le 1er juillet 1994. La Banque du Botswana y a déposé 6,9 millions de DTS. Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de 2 % par an.

Grèce

Le compte administré au nom de la Grèce a été créé le 30 novembre 1988. La Banque de Grèce y a effectué deux dépôts (de 35,0 millions de DTS) les 15 décembre 1988 et 29 avril 1994. Ces dépôts doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date à laquelle ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ils sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Indonésie

Le compte administré au nom de l'Indonésie a été créé le 30 juin 1994. La Banque d'Indonésie y a effectué un dépôt de 25,0 millions de DTS, qui doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Sa rémunération annuelle équivaut au rendement obtenu sur son placement, moins 2 %.

République islamique d'Iran

Le compte administré au nom de la République islamique d'Iran a été créé le 6 juin 1994. La banque centrale de ce pays y a fait cinq dépôts annuels de 1,0 million de DTS chacun. Tous les dépôts seront remboursés au terme des dix années suivant la date du premier dépôt. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

Portugal

Le compte administré au nom du Portugal a été créé le 16 mai 1994 en vue de l'administration des fonds déposés par la Banque du Portugal; celle-ci a fait six dépôts annuels de 2,2 millions de DTS chacun, remboursables en cinq versements annuels égaux entre la sixième année et la dixième année suivant la date à laquelle ils auront été effectués. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

5. *Prêts associés du compte spécial du FSD*

Le FSD a fourni des ressources additionnelles à l'appui d'accords FRPC. Les fonds relevant d'un prêt associé sont mis à la disposition des pays bénéficiaires une fois qu'un accord bilatéral entre le FSD et ces pays a pris effet. Le FSD place au compte spécial les montants — libellés en DTS — à verser aux pays au titre des prêts associés pour que le FMI les décaissent en même temps que les concours FRPC. Ces prêts sont remboursables en dix versements semestriels égaux à effectuer entre la fin du premier semestre de la sixième année et la fin de la dixième année de la date du décaissement. L'encours des prêts est actuellement rémunéré au taux de ½ % par an.

Les origines et emplois des ressources du compte spécial du FSD aux 30 avril 2003 et 2002 sont comme suit :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Origine des ressources		
Transferts (cumulés) du FSD	49.500	49.500
Prêts associés : remboursements (cumulés)	40.500	34.300
Prêts associés : intérêts perçus (cumulés)	1.858	1.783
Prêts associés : intérêts courus	18	28
	91.876	85.611
Emploi des ressources		
Prêts associés	49.500	49.500
Remboursements (cumulés) au FSD	40.500	34.300
Transferts : intérêts versés (cumulés)	1.858	1.783
Transferts : intérêts courus	18	28
	91.876	85.611

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Bilan consolidé aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	999.948	965.867
Placements (note 3)	316.929	438.524
Intérêts à recevoir	4.180	2.236
Total des actifs	1.321.057	1.406.627
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	601.125	541.787
Intérêts à payer	1.298	1.085
Total des passifs	602.423	542.872
Ressources	718.634	863.755
Total des passifs et des ressources	1.321.057	1.406.627

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	863.755	975.533
Revenu des placements (note 3)	31.821	51.266
Charges d'intérêts	(1.938)	(1.925)
Autres dépenses	(265)	(173)
Recettes d'exploitation	29.618	49.168
Contributions reçues	35.425	73.697
Décaissements	(263.130)	(251.532)
	(198.087)	(128.667)
Transferts	52.966	16.889
Variations nettes des ressources	(145.121)	(111.778)
Solde à la fin de l'exercice	718.634	863.755

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

Le compte du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire (le fonds fiduciaire FRPC–PPTE) et les comptes connexes sont le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE, le compte général pour les opérations PPTE et le compte administré post-CSC-2. Le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE comprend trois sous-comptes : le sous-compte FRPC–PPTE, le sous-compte FRPC et le sous-compte PPTE. La note 6 présente, sur une base consolidée, le bilan, ainsi que le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun de ces comptes. Les opérations entre les comptes susmentionnés ne sont pas prises en considération dans la consolidation des bilans, ainsi que des comptes de résultats et états des variations des ressources.

Fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Le fonds fiduciaire FRPC–PPTE, dont le FMI est le fiduciaire, a été créé le 4 février 1997. Son objet est de fournir une aide de balance des paiements aux pays en développement à faible revenu membres du FMI en octroyant à ceux d'entre eux admis à en bénéficier des dons ou des prêts destinés à alléger le fardeau de leur dette extérieure ou en procédant à des opérations de bonification dans le cadre de la FRPC intérimaire. Les ressources du fonds fiduciaire FRPC–PPTE font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

Les opérations du fonds fiduciaire FRPC–PPTE sont effectuées par l'intermédiaire du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et du compte général pour les opérations PPTE.

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Les ressources du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE résultent de dons, d'emprunts ou d'autres types de placements effectués par des contributeurs, de transferts du compte de versements spécial et du compte des ressources générales et du produit net du placement de ressources détenues par le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Les ressources du sous-compte FRPC–PPTE peuvent servir à financer soit des opérations PPTE, soit des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire, tandis que celles du sous-compte FRPC et du sous-compte PPTE sont affectées, respectivement, à des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire et à des opérations PPTE. Les ressources du sous-compte FRPC–PPTE utilisées pour financer des opérations PPTE par l'intermédiaire du sous-compte PPTE sont remboursables à ce premier sous-compte et produisent un intérêt dont le taux est égal au rendement moyen des placements au compte de versements spécial.

Le fiduciaire peut utiliser les ressources détenues au compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE pour accorder des dons ou des prêts aux pays membres qui sont admissibles à une aide au titre de l'initiative PPTE ou pour bonifier les taux applicables dans le cadre d'opérations de la FRPC intérimaire en faveur des pays admissibles.

Compte général pour les opérations PPTE

Le compte général pour les opérations PPTE («compte général») reçoit et administre le produit des dons ou prêts accordés aux pays membres qui sont admissibles à une aide du fonds fiduciaire FRPC–PPTE. Dans le cadre du compte général, les ressources reçues sont administrées dans des sous-comptes créés pour chaque pays membre admissible dès l'approbation des décaissements de ressources du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Les ressources des sous-comptes du compte général se composent : 1) du produit des décaissements du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE sous forme de dons ou de prêts en faveur des pays membres et 2) du revenu net des placements des ressources de ces sous-comptes.

Les ressources des sous-comptes doivent être utilisées pour régler les obligations au titre de la dette des pays membres envers le FMI, ou les comptes qu'il administre, conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et le pays membre pour l'emploi du produit des décaissements FRPC–PPTE.

Compte administré post-CSC-2

Le compte administré post-CSC-2, que le FMI administre au nom de ses membres, a été créé le 8 décembre 1999 afin d'assurer l'administration provisoire des ressources transférées par les membres entre la date d'expiration du deuxième compte spécial conditionnel (CSC-2) et l'emploi définitif de ces ressources.

Les ressources tirées des contributions cumulées des membres au CSC-2, ainsi que la fraction du produit des placements revenant aux membres, seront transférées au fonds fiduciaire FRPC–PPTE ou aux membres, conformément aux instructions données par ces derniers. Les actifs détenus au compte administré post-CSC-2 font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Régles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

de trésorerie du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et des comptes annexes sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du fonds fiduciaire sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous forme de titres de créance et de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif.

Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements de manière à ce que sa composition en monnaies corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais liés aux activités du compte du fonds fiduciaire et des comptes connexes sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. *Placements*

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2003	2002
	Milliers de DTS	
Moins de 1 an	287.084	376.817
1–3 ans	29.205	61.707
3–5 ans	640	
Total	316.929	438.524

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Titres de créance	316.929	225.352
Dépôts à échéance fixe		213.172
Total	316.929	438.524

Au 30 avril, le revenu des placements comprenait :

	2003	2002
	Milliers de DTS	
Revenu sous forme d'intérêts	34.682	49.714
Gains/(pertes) réalisé(e)s, net	(2.711)	4.677
Pertes non réalisées, net	(130)	(3.152)
Gains/(pertes) de change, net	(20)	27
Total	31.821	51.266

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

4. Transferts à recevoir ou à effectuer

Au 30 avril 2003, les transferts à effectuer du sous-compte PPTE au sous-compte FRPC–PPTE au titre de décaissements passés en faveur du compte général dans le cadre de l'initiative PPTE s'élevaient à 796,7 millions de DTS, intérêts inclus (437,0 millions de DTS au 30 avril 2002). Les intérêts payables entre sous-comptes sont éliminés dans le processus de consolidation.

5. Emprunts

Le fiduciaire effectue des emprunts aux conditions dont il est convenu avec les différents prêteurs. Aux 30 avril 2003 et 2002, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0 et 2 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance. Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	*Milliers de DTS*
2004	—
2005	15.000
2006	—
2007	—
2008	19.066
2009 et au-delà	567.059
Total	601.125

Pour l'exercice clos le 30 avril 2003, les emprunts se sont chiffrés à 31 millions de DTS (150 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2002), et il n'y a eu de remboursement (15 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2002). Les montants en devises sont inclus dans les emprunts.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

6. Consolidations des bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources

Les bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources de chacun des comptes et sous-comptes du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et des comptes connexes sont présentés ci-dessous :

Bilan consolidé aux 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003							2002			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE				Compte général pour les opérations PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé	Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Compte général pour les opérations PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé							
Actifs											
Espèces et quasi-espèces	535.457	3.862	—	539.319	420.606	40.023	999.948	585.756	330.115	49.996	965.867
Placements	302.544	14.385	—	316.929	—	—	316.929	438.524	—	—	438.524
Transferts entre sous-comptes	797.010	—	(797.010)	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	3.303	—	—	3.303	703	174	4.180	944	1.013	279	2.236
Total des actifs	1.638.314	18.247	(797.010)	859.551	421.309	40.197	1.321.057	1.025.224	331.128	50.275	1.406.627
Passifs et ressources											
Emprunts	601.125	—	—	601.125	—	—	601.125	541.787	—	—	541.787
Autres passifs	1.298	—	—	1.298	—	—	1.298	1.085	—	—	1.085
Total des passifs	602.423	—	—	602.423	—	—	602.423	542.872	—	—	542.872
Ressources accumulées	1.035.891	18.247	(797.010)	257.128	421.309	40.197	718.634	482.352	331.128	50.275	863.755
Total des passifs et des ressources	1.638.314	18.247	(797.010)	859.551	421.309	40.197	1.321.057	1.025.224	331.128	50.275	1.406.627

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Note 6 *(fin)*

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	2003							2002			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE				Compte général pour les opérations PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé	Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE	Compte général pour les opérations PPTE	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé
	FRPC–PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé							
Solde en début d'exercice	904.762	14.591	(437.001)	482.352	331.128	50.275	863.755	538.805	343.410	93.318	975.533
Revenu des placements	37.141	422		23.107[1]	7.758	956	31.821	39.910	9.688	1.668	51.266
Charges d'intérêts	(1.938)		(14.456)	(1.938)[1]			(1.938)	(1.925)			(1.925)
Autres dépenses	(255)	(10)		(265)			(265)	(173)			(173)
Revenu/(perte) opérationnel(le)	34.948	412	(14.456)	20.904	7.758	956	29.618	37.812	9.688	1.668	49.168
Contributions reçues	32.181	3.244		35.425			35.425	73.697			73.697
Dons			(345.553)	(345.553)	345.553			(229.562)	229.562		
Décaissements					(263.130)		(263.130)		(251.532)		(251.532)
	67.129	3.656	(360.009)	(289.224)	90.181	956	(198.087)	(118.053)	(12.282)	1.668	(128.667)
Transferts	64.000			64.000		(11.034)	52.966	61.600		(44.711)	16.889
Variations nettes des ressources	131.129	3.656	(360.009)	(225.224)	90.181	(10.078)	(145.121)	(56.453)	(12.282)	(43.043)	(111.778)
Solde en fin d'exercice	1.035.891	18.247	(797.010)	257.128	421.309	40.197	718.634	482.352	331.128	50.275	863.755

[1]Les intérêts payables entre sous-comptes — 14,5 millions de DTS (17,5 millions au 30 avril 2002) — sont éliminés dans la consolidation.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe I

Compte administré post-CSC-2

Avoirs, intérêts et transferts pour l'exercice clos le 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Solde en début d'exercice	Revenus d'intérêts	Transferts au fonds fiduciaire FRPC–PPTE	Solde en fin d'exercice
Argentine	5.316	111		5.427
Brésil	10.898	135	(11.033)	
Estonie, Rép. d'	1	—	(1)	—
Fidji	212	4		216
Jordanie	1.117	24		1.141
République Dominicaine	984	20		1.004
Tonga	28	1		29
Trinité-et-Tobago	2.400	50		2.450
Vanuatu	48	1		49
Venezuela, Rép. bolivarienne du	29.271	610		29.881
Total	50.275	956	(11.034)	40.197

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 2

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Contributions et transferts pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC–PPTE	FRPC	PPTE	
Exercice clos le 30 avril 2002				
Afrique du Sud	4.000			4.000
Algérie	412			412
Arabie Saoudite	978			978
Australie	—		3.920	3.920
Belgique	2.621			2.621
Belize	20			20
Brunéi Darussalam	4			4
Colombie	13			13
Croatie, Rép. de	31			31
Danemark	2.386			2.386
Émirats arabes unis	353			353
Estonie, Rép. d'	372			372
Finlande	322			322
Gabon	458			458
Islande	184			184
Japon	15.441			15.441
Lettonie, Rép. de	157			157
Malaisie	478			478
Mexique	7.982			7.982
Pays-Bas	—		16.347[1]	16.347
Nigéria	4.314			4.314
Norvège	2.302			2.302
Oman	73			73
Pologne, Rép. de	1.234			1.234
Saint-Vincent-et-les Grenadines	22			22
Singapour	249			249
Suède	5.322			5.322
Suisse	3.216			3.216
Thaïlande	350			350
Tunisie	136			136
	53.430		20.267	73.697
Transferts du compte de versements spécial	61.600			61.600
	115.030		20.267	135.297
Exercice clos le 30 avril 2003				
Afrique du Sud	4.000			4.000
Belgique	3.625			3.625
Belize	20			20
Brésil	11.033			11.033
Danemark	2.188			2.188
Estonie, Rép. d'	1			1
Lettonie, Rép. de	142			142
Mexique	7.961			7.961
Pays-Bas	—	3.244		3.244
Saint-Vincent-et-les Grenadines	11			11
Suisse	3.200			3.200
	32.181	3.244		35.425
Transferts du compte de versements spécial	64.000			64.000
	96.181	3.244		99.425

[1]Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 3

Compte général pour les opérations PPTE

Dons, intérêts et décaissements pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Solde en début d'exercice	Dons du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde en fin d'exercice
Exercice clos le 30 avril 2002					
Bénin	802	3.680	50	3.839	693
Bolivie	2.584	44.234	1.090	8.851	39.057
Burkina Faso	14.696	15.240	456	4.644	25.748
Cameroun	431	290	15	—	736
Éthiopie	—	4.036	33	2.212	1.857
Gambie	72	—	2	9	65
Ghana	—	9.913	36	—	9.949
Guinée	2.235	—	30	2.238	27
Guinée-Bissau	391	—	7	393	5
Guyana	18.640	—	465	6.857	12.248
Honduras	—	4.500	46	2.250	2.296
Madagascar	6	1.446	13	—	1.465
Malawi	1.144	—	22	1.143	23
Mali	10.238	5.746	358	6.999	9.343
Mauritanie	5.009	6.960	117	7.640	4.446
Mozambique	63.732	12.519	1.864	17.339	60.776
Niger	437	1.079	15	430	1.101
Ouganda	83.374	1.585	2.287	18.607	68.639
Rwanda	3.708	2.367	79	5.845	309
Sénégal	3.115	3.387	44	3.132	3.414
Sierra Leone	—	23.640	37	9.818	13.859
Tanzanie	13.420	69.715	809	13.332	70.612
Tchad	—	2.850	57	2.067	840
Zambie	119.376	16.375[1]	1.756	133.887	3.620
	343.410	229.562	9.688	251.532	331.128

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 3 *(fin)*

Compte général pour les opérations PPTE

Dons, intérêts et décaissements pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

(Milliers de DTS)

	Solde en début d'exercice	Dons du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde en fin d'exercice
Exercice clos le 30 avril 2003					
Bénin	693	12.680	49	3.735	9.687
Bolivie	39.057	—	735	7.746	32.046
Burkina Faso	25.748	1.342	513	6.967	20.636
Cameroun	736	—	11	325	422
Éthiopie	1.857	4.129	34	3.904	2.116
Gambie	65	—	1	26	40
Ghana	9.949	—	95	9.874	170
Guinée	27	2.746	31	1.888	916
Guinée-Bissau	5	—	—	—	5
Guyana	12.248	4.133	253	6.728	9.906
Honduras	2.296	—	13	2.278	31
Madagascar	1.465	2.887	28	2.182	2.198
Malawi	23	—	1	—	24
Mali	9.343	32.038	239	7.645	33.975
Mauritanie	4.446	21.545	366	9.474	16.883
Mozambique	60.776	—	1.087	14.352	47.511
Nicaragua	—	1.888	9	665	1.232
Niger	1.101	1.812	9	1.098	1.824
Ouganda	68.639	—	1.224	16.917	52.946
Rwanda	309	838	8	1.068	87
Sénégal	3.414	—	26	3.413	27
Sierra Leone	13.859	23.640	156	23.560	14.095
Tanzanie	70.612	—	1.235	16.159	55.688
Tchad	840	1.475	29	2.327	17
Zambie	3.620	234.400[1]	1.606	120.799	118.827
	331.128	345.553	7.758	263.130	421.309

[1] Y compris une contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 4

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Contributions et transferts cumulés au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC–PPTE	FRPC	PPTE	
Afrique du Sud	12.895			12.895
Algérie	412			412
Arabie Saoudite	978			978
Australie			17.019	17.019
Autriche			9.981	9.981
Bangladesh	1.163			1.163
Barbade	250			250
Belgique	18.454			18.454
Belize	100			100
Brésil	11.033			11.033
Brunéi Darussalam	4			4
Cambodge	27			27
Canada	32.929			32.929
Chine	13.132			13.132
Chypre	544			544
Colombie	13			13
Corée	10.625			10.625
Croatie, Rép. de	31			31
Danemark	13.068			13.068
Égypte	37			37
Émirats arabes unis	353			353
Espagne	16.550			16.550
Estonie, Rép. d'	372			372
États-Unis			221.932	221.932
Finlande	2.583			2.583
France	55.892			55.892
Gabon	458			458
Grèce	2.200			2.200
Inde	390			390
Indonésie	124			124
Irlande	3.937			3.937
Islande	643			643
Israël	1.189			1.189
Italie	43.309			43.309
Jamaïque	1.800			1.800
Japon	98.355			98.355
Koweït	108			108
Lettonie, Rép. de	568			568
Luxembourg	488			488
Malaisie	478			478
Malte	706			706
Maroc	49			49
Maurice	40			40
Mexique	23.943			23.943
Nigéria	5.416			5.416

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Annexe 4 *(fin)*

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Contributions et transferts cumulés au 30 avril 2003

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC–PPTE	FRPC	PPTE	
Norvège	10.698	—	—	10.698
Nouvelle-Zelande	1.158	—	—	1.158
Oman	73	—	—	73
Pakistan	105	—	—	105
Pays-Bas	—	16.336	16.347[1]	32.683
Philippines	4.500	—	—	4.500
Pologne, Rép. de	2.112	—	—	2.112
Portugal	4.430	—	—	4.430
République slovaque	2.669	—	—	2.669
Royaume-Uni	23.551	—	33.837	57.388
Russie, Fédération de	10.200	—	—	10.200
Saint-Marin, Rép. de	32	—	—	32
Saint-Vincent-et-les Grenadines	33	—	—	33
Samoa	3	—	—	3
Singapour	249	—	—	249
Slovénie, Rép. de	311	—	—	311
Sri Lanka	12	—	—	12
Suède	5.322	—	—	5.322
Suisse	9.600	—	—	9.600
Swaziland	20	—	—	20
Thaïlande	350	—	—	350
Tunisie	136	—	—	136
Vietnam	10	—	—	10
	451.220	16.336	299.116	766.672
Transferts du compte de versements spécial	351.997	—	—	351.997
Transferts du compte des ressources générales	72.456	—	—	72.456
	424.453	—	—	424.453
	875.673	16.336	299.116	1.191.125

[1]Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Autres comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2003 et 2002

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit[1]	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	(Milliers de dollars EU)								*(Milliers de DTS)*			
Actifs												
Espèces et quasi-espèces	119.037	117.277	25.031	20.459	14.659	8.484			2.341	2.290	5.441	587
Intérêts à recevoir									10	13		
Total des actifs	119.037	117.277	25.031	20.459	14.659	8.484			2.351	2.303	5.441	587
Ressources												
Total des ressources	119.037	117.277	25.031	20.459	14.659	8.484			2.351	2.303	5.441	587

Les notes font partie intégrante des états financiers.
[1]Le compte d'aide d'urgence post-conflit pour les pays admissibles à la FRPC a été établi le 4 mai 2001.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Autres comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 2003 et 2002

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit[1]	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	(Milliers de dollars EU)								*(Milliers de DTS)*			
Solde en début d'exercice	117.277	114.184	20.459	14.580	8.484	4.539			2.303	2.343	587	
Revenu des placements	1.760	3.093	227	298	142	129		33	48	63	103	
Contributions reçues			25.508	24.965	14.834	8.411	40	329.154			5.409	1.360
Paiements aux bénéficiaires et en leur faveur			(21.163)	(19.384)	(8.801)	(4.595)	(40)	(329.187)			(658)	(773)
Revenu net	1.760	3.093	4.572	5.879	6.175	3.945			48	63	4.854	587
Transferts au compte de versements spécial (note 4)										(103)		
Variations nettes des ressources	1.760	3.093	4.572	5.879	6.175	3.945			48	(40)	4.854	587
Solde en fin d'exercice	119.037	117.277	25.031	20.459	14.659	8.484			2.351	2.303	5.441	587

Les notes font partie intégrante des états financiers.

[1] Le compte d'aide d'urgence post-conflit pour les pays admissibles à la FRPC a été établi le 4 mai 2001.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Autres comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2003 et 2002

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes spéciaux afin d'administrer des contributions qui lui sont versées ou de fournir des services financiers ou techniques conformément à ses buts. Les ressources de chaque compte ou sous-compte font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration d'autres comptes.

Compte administré au nom du Japon

À la demande du Japon, le FMI a créé le 3 mars 1989 un compte pour administrer les ressources fournies par le Japon, ou par d'autres pays avec l'accord du Japon, dans le but d'aider certains pays membres ayant des impayés envers le FMI. Les ressources de ce compte doivent être décaissées selon les montants et au profit des membres indiqués par le Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

À la demande du Japon, le FMI avait créé le 19 mars 1990 le compte d'assistance technique administré au nom du Japon pour administrer des contributions faites par ce pays aux fins de financer des opérations d'assistance technique au profit des pays membres. Ce compte a été modifié le 21 juillet 1997 de façon à couvrir l'administration de ressources fournies par ce pays à l'appui du Bureau régional Asie et Pacifique et s'appelle depuis lors compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI. Les ressources de ce compte destinées à des opérations d'assistance technique (octroi de bourses notamment) sont utilisées avec l'approbation du Japon. Les ressources destinées au Bureau régional sont utilisées conformément aux modalités convenues entre le Japon et le FMI pour financer certaines activités du FMI dans la région Asie–Pacifique par l'intermédiaire de ce Bureau. Il est possible en outre de transférer des ressources de ce compte au compte des ressources générales du FMI en remboursement de dépenses effectuées par le FMI pour le Bureau ou dans le cadre de certains projets d'assistance technique.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI a créé le 3 avril 1995 le compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (le «compte-cadre») pour recevoir et administrer des contributions qui servent à financer des opérations d'assistance technique conformes à ses buts. Le financement de ces activités est assuré par l'intermédiaire de sous-comptes du compte-cadre.

Les ressources doivent être employées conformément aux dispositions convenues par écrit entre le contributeur et le Directeur général. Il est également possible d'effectuer des décaissements du compte-cadre au profit du compte des ressources générales afin de rembourser le FMI des coûts encourus pour des activités d'assistance technique financées par le compte-cadre.

Sous-compte du Japan pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur

Ce sous-compte a été créé le 6 juin 1995 à la demande du Japon, pour financer les études ou la formation macroéconomiques ou connexes de ressortissants des pays membres dans des universités ou des institutions données. Le programme de bourses vise plus particulièrement les ressortissants des pays asiatiques, y compris le Japon.

Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique

Ce sous-compte a été créé le 20 décembre 1995 à la demande du Rwanda afin de financer l'assistance technique nécessaire au rétablissement et au renforcement des capacités de gestion macroéconomique de ce pays.

Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques

Ce sous-compte a été créé le 5 juin 1996 à la demande de l'Australie pour financer les études et la formation dans le domaine macroéconomique de fonctionnaires ou d'agents des banques centrales en vue de leur donner les moyens d'aider leur pays à parvenir à une croissance et un développement durables. Le programme porte principalement sur la formation de ressortissants des pays asiatiques.

Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 août 1996 à la demande de la Suisse pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou d'une formation en gestion macroéconomique.

France — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 30 septembre 1996 à la demande de la France pour cofinancer des activités de formation économique à l'intention de ressortissants de certains pays.

Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 août 1998 à la demande du Danemark pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou les réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant.

Australie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 7 mars 2000 à la demande de l'Australie pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils sur la conception de l'action à mener ou des réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant, ainsi que pour assurer une formation en matière de formulation et d'application des politiques macroéconomique et financière.

Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 juillet 2000 à la demande des Pays-Bas pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Royaume-Uni, Department for International Development — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 22 juin 2001 à la demande du Royaume-Uni pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Italie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 16 novembre 2001 à la demande de l'Italie pour financer des projets visant à renforcer la capacité de certains pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de normes et codes dans les domaines budgétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique

Ce sous-compte a été créé le 22 mai 2002 à la demande de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour financer les activités du Centre d'assistance technique financière du Pacifique. Ce centre cherche à renforcer la capacité des pays des îles et territoires du Pacifique à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et d'activité ayant pour effet de consolider le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique

Ce sous-compte a été créé le 9 août 2002 à la demande de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède pour financer les activités des Centres régionaux d'assistance technique en Afrique. Ces centres ont pour but d'étayer le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays africains subsahariens en rendant ceux-ci mieux à même d'assurer une gestion macroéconomique saine, d'établir des institutions budgétaires et des systèmes financiers solides, et de recueillir et diffuser en temps opportun des données économiques exactes, en particulier de mettre en œuvre des programmes de formation et d'activité ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces domaines fondamentaux.

Ce sous-compte est financé par les contributions des gouvernements des pays susmentionnés, ainsi que d'autres gouvernements ou organismes officiels, dont la Fédération de Russie, le Luxembourg et la Chine, qui sont parvenus à une entente avec le FMI après la création du sous-compte.

Suède — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 novembre 2002 à la demande de la Suède pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et appliquer des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier, ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Compte administré au nom de l'Espagne

À la demande de l'Espagne, le FMI a créé, le 20 mars 2001, un compte sur lequel seront versés ou tirés, à concurrence de 1 milliard de dollars, des fonds provenant des contributions de ce pays en faveur de l'Argentine. Les ressources de ce compte seront utilisées en vue d'aider l'Argentine à mettre en œuvre le programme d'ajustement appuyé par le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation approuvé en sa faveur le 10 mars 2000 et dont le montant a été majoré le 12 janvier 2001.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Le compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire administré par le FMI a été créé en décembre 1980. Son objet est d'aider les pays membres en développement à faible revenu à faire face au coût de l'utilisation des ressources mises à leur disposition par l'intermédiaire de ce mécanisme ou en vertu de la politique d'utilisation exceptionnelle des ressources. Tous les rachats exigibles au titre de ces dispositifs devaient être achevés au 31 janvier 1991. Les derniers paiements de bonification ont été approuvés en juillet 1991. Cependant, deux pays membres (le Libéria et le Soudan) en retard dans le règlement de commissions conservent leur droit de bénéficier des bonifications approuvées antérieurement (2,2 millions de DTS) une fois réglés les impayés à ce titre; en conséquence, le compte reste ouvert et les montants destinés à ces pays y sont maintenus jusqu'au règlement de ces commissions.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit qui sont admissibles à la FRPC a été créé en mai 2001 aux fins de l'administration des contributions apportées en vue de fournir à ces pays un soutien à leurs efforts d'ajustement. Ces contributions serviront à financer des dons aux pays membres admissibles à la FRPC qui ont effectué des achats au compte des ressources générales au titre de l'assistance d'urgence après un conflit, sous la forme d'une bonification du taux de base des commissions sur ces achats, qui sera ainsi abaissé à 0,5 % par an. Il sera procédé à une péréquation de la bonification en faveur de chaque pays membre admissible si les ressources sont insuffisantes pour ramener le taux de base des commissions à 0,5 %.

Fonds fiduciaire

Le FMI est non seulement le fiduciaire des comptes susmentionnés, mais aussi le mandataire du fonds fiduciaire, qui est en cours de liquidation. Ce fonds a été créé en 1976 en vue d'apporter une aide concessionnelle de balance des paiements aux pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier.

En 1980, le FMI, agissant en qualité de mandataire, a décidé d'arrêter les opérations du fonds fiduciaire au 30 avril 1981, une fois les derniers décaissements de prêts effectués. Depuis lors, les activités du fonds fiduciaire se limitent à sa liquidation. Aux 30 avril 2003 et 2002, le fonds fiduciaire avait pour seuls actifs des prêts à recevoir d'un montant de 88,6 millions de DTS. Le fonds fiduciaire détient un montant de ressources qui est égal au total de ses prêts et sert à résorber toute perte éventuelle. Tous les intérêts sont comptabilisés comme recettes différées. Les entrées de fonds au titre de ces prêts sont à transférer au compte de versements spécial.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Les impayés au titre des prêts, intérêts et commissions au 30 avril 2003 étaient comme suit :

Pays membre	Prêts	Intérêts et commissions spéciales	Total	Date des impayés les plus anciens
		Millions de DTS		
Libéria	22,9	7,2	30,1	Juin 1985
Somalie	6,5	1,4	7,9	Juillet 1987
Soudan	59,2	19,3	78,5	Juin 1985
Total	88,6	27,9	116,5	

2. Règles et méthode comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers des autres comptes administrés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail ci-après.

La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas l'état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie des autres comptes administrés sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Unité de compte

Compte administré au nom du Japan, compte administré au nom du Japan pour certaines activités du FMI et compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique et compte administré au nom de l'Espagne

Ces comptes sont tenus en dollars. Toutes les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes, y compris les transferts, sont libellées en dollars, à l'exception de celles qui concernent le Bureau régional Asie et Pacifique, qui sont libellées en yen, ou des transactions dans les monnaies convenues entre le Japon et le FMI. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en dollars dès réception des fonds.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, fonds fiduciaire et compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Ces comptes sont tenus en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Aux 30 avril 2003 et 2002, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2003, un DTS était égal à 1,38391 dollar EU (1,26771 dollar EU au 30 avril 2002).

Les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes sont libellées en DTS. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en DTS dès réception des fonds.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur

Les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur sont comptabilisés lorsque les conditions spécifiées dans les accords respectifs sont remplies.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des autres comptes administrés et du fonds fiduciaire sont réglés par le compte des ressources générales du FMI. Pour rembourser en partie le FMI des frais causés par l'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique, un montant égal à 13 % des frais financés par ces comptes est transféré de ceux-ci au FMI. Un montant de 40.000 dollars par an est versé au FMI par le compte administré au nom de l'Espagne en règlement des frais d'administration encourus. Au 30 avril 2003, les frais d'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI se chiffraient à 2,1 millions de dollars (2,1 millions au 30 avril 2002), et ceux du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique à 1,0 million de dollars (0,5 million de dollars au 30 avril 2002). Ces montants sont inclus dans les paiements aux bénéficiaires ou

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

en leur faveur dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. Contributions et décaissements cumulés

Les contributions à ces comptes administrés et les décaissements de ces comptes sont comme suit :

Compte	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
			Millions de dollars EU	
Compte administré au nom du Japon	135,2	72,5	135,2	72,5
[illegible]				
au nom du Japon pour certaines activités du FMI	204,1	186,3	178,5	165,1
Assistance technique	184,4	169,8	162,8	150,5
[illegible]	13,0	11,2	10,3	9,3
Bureau régional Asie et Pacifique	6,7	5,3	5,4	5,3
Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique	42,1	28,7	27,3	20,0
Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur	10,2	8,8	8,7	7,2
Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique	1,5	1,6	1,5	1,6
Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques	2,2	2,2	2,0	1,9
Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique	9,5	8,1	8,3	6,6
France — Sous-compte pour l'assistance technique	0,8	0,5	0,7	0,5
Danemark — Sous-compte sur l'assistance technique	2,7	1,1	0,5	0,5
Australie — Sous-compte pour l'assistance technique	0,3	—	0,3	—
Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique	2,6	2,0	1,8	1,1
Royaume-Uni, DFID — Sous-compte pour l'assistance technique	3,4	2,9	1,7	0,6
Italie — Sous-compte pour l'assistance technique	1,8	0,1	1,8	—
Sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique	1,1	0,8	—	—
Sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique	4,9	0,6	—	—
Suède — Sous-compte pour l'assistance technique	1,1	—	—	—
[illegible]				
au nom de l'Espagne	835,5	835,6	835,5	835,6
			Millions de DTS	
Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	6,8	1,4	1,4	0,0

[illegible] que des intérêts payés sur ces contributions.

4. Transferts de ressources

Les ressources du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire qui dépassent les bonifications restant à payer sont transférées au compte de versements spécial. Au 30 avril 2003 (comme au 30 avril 2002), les bonifications non payées au Libéria et au Soudan, qui représentaient 2,2 millions de DTS, étaient détenues au compte en attendant que ces deux pays membres règlent leurs commissions impayées.

5. Clôture des comptes

Compte administré au nom du Japon

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas tout excédent doit être restitué au Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas son excédent éventuel, déduction faite des engagements au titre des projets d'assistance technique ou envers le Bureau régional Asie et Pacifique, doit être restitué au Japon.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI peut clore à tout moment le compte-cadre ou ses sous-comptes. La clôture du compte-cadre entraîne celle des sous-comptes. Les sous-comptes peuvent aussi être clos par leur contributeur. La clôture prend effet à la date à laquelle le FMI ou le contributeur reçoit l'avis de clôture. Les excédents éventuels, déduction faite des sommes nécessaires pour régler les obligations et engagements nés des activités financées, sont restitués aux contributeurs.

Compte administré au nom de l'Espagne

Le compte sera clos lorsque l'Argentine aura remboursé toutes les ressources accordées, ou à une date antérieure fixée d'un commun accord par l'Espagne et le FMI. Tout montant subsistant à ce compte au moment de sa clôture sera restitué à l'Espagne.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le FMI peut clore à tout moment le compte. Tout solde restant après règlement de l'encours des obligations au moment de la clôture sera restitué aux bailleurs de fonds en proportion de leurs contributions.

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

Abréviations

AFRITAC	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique
AGE	Accords généraux d'emprunt
AIPS	Analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BCCO	Banque centrale des Caraïbes orientales
BCE	Banque centrale européenne
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)
BRI	Banque des règlements internationaux
CAC	Clause d'action collective
CARTAC	Centre régional d'assistance technique des Caraïbes
CEAP	Coopération économique Asie–Pacifique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Communauté des États indépendants
CEI–7	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CET	Capacité d'engagement à terme
CMFI	Comité monétaire et financier international
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
CRG	Compte des ressources générales
CSC-1	Premier compte spécial conditionnel
CSC-2	Deuxième compte spécial conditionnel
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
Écu	Unité monétaire européenne
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FFC	Facilité de financement compensatoire
FMA	Fonds monétaire arabe
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FRS	Facilité de réserve supplémentaire
FSF	Forum de stabilité financière
FTS	Facilité pour la transformation systémique
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
GAFIC	Groupe d'action financière des Caraïbes
GCMC	Groupe consultatif des marchés de capitaux
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCP	Ligne de crédit préventive
MCE	Mécanisme de change européen (du SME)
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MFS	Mécanisme de financement supplémentaire
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine
NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NIP	Note d'information au public
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAC	Politique agricole commune (de l'UE)
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PFTAC	Centre d'assistance technique financière du Pacifique
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSC	Pacte de stabilité et de croissance (de l'UE)
RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
SFI	Société financière internationale
SGDD	Système général de diffusion des données
SME	Système monétaire européen
S&P	Standard and Poor's
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette
VIH/sida	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

This page intentionally left blank

©International Monetary Fund. Not for Redistribution

ISSN 0250-7463
ISBN 1-58906-237-7

Version originale
Division de redaction et de publication
Organisation des Nations Unies de l'UNESCO

Conception et composition : Division des services multimédias
Département de la technologie et des services généraux

Édition française
Services linguistiques, Division française
Département de la technologie et des services généraux

Photographies de la couverture (de haut en bas) :
Peter Yates/Corbis, Owen Franken/Corbis, Tom Stewart/Corbis,
Charles O'Rear/Corbis, Peter Beck/Corbis

Sauf le cas où il apparaît un symbole, les

©International Monetary Fund. Not for Redistribution